

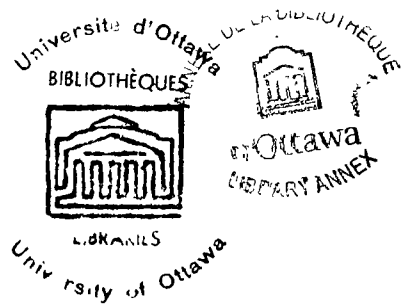
CSP-2  
001314

PH.D. (HISTOIRE)

Histoire sociale d'une communauté en Nouvelle-France  
L'Hôpital-Général de Québec, 1692-1764

par

Micheline D'Allaire,  
M.A. (histoire) de l'Université de Montréal



*Manuscript  
1692-1764  
1968*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts  
Université d'Ottawa

1968

UMI Number: DC53569

### INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

**UMI<sup>®</sup>**

---

UMI Microform DC53569  
Copyright 2011 by ProQuest LLC  
All rights reserved. This microform edition is protected against  
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

---

ProQuest LLC  
789 East Eisenhower Parkway  
P.O. Box 1346  
Ann Arbor, MI 48106-1346

## AVANT-PROPOS

On a accordé jusqu'ici peu d'attention à l'histoire de l'Hôpital-Général de Québec. Nous n'avons trouvé qu'un volume traitant du sujet; il s'agit d'un historique de la maison depuis les débuts jusqu'aux années 1880, écrit par une Augustine Hospitalière, à la fin du XIXe siècle. Chez les historiens récents, nous ne trouvons guère à mentionner qu'une étude importante, celle que Marcel Trudel consacre à l'Hôpital-Général pendant le Régime militaire.

C'est pourquoi nous avons jugé utile d'étudier l'Hôpital-Général, depuis sa fondation jusqu'à 1764. Notre intention n'est pas de retracer tous les événements qui marquent son histoire, ni d'étudier la population d'hospitalisés et du personnel secondaire; nous ne voulons pas davantage étudier l'aspect économique dans toutes ses implications de la vie quotidienne. Ce sont là des questions que nous voulons éventuellement aborder.

Pour l'instant, nous nous sommes avant tout appliquée à étudier, sous l'angle social, la communauté des religieuses qui administrent l'Hôpital-Général. Dans l'ensemble, nous avons voulu savoir qui étaient ces religieuses, c'est-à-dire connaître leur origine sociale, la mission qu'elles exerçaient et le comportement qu'elles avaient à l'intérieur du monastère et de l'Hôpital, comme à l'extérieur. En même temps, nous avons essayé de savoir, par diverses observations,

s'il s'est produit une évolution sociale de la Communauté, avant 1764.

Au terme de cette étude, nous tenons à exprimer notre gratitude au professeur Marcel Trudel qui nous a suivie tout le long de ce travail.

Nous voulons aussi remercier les archivistes de l'Hôpital-Général qui ont mis à notre disposition tous les documents dont nous avons besoin. Nos remerciements s'adressent encore aux religieuses de l'Hôtel-Dieu qui nous ont aidée dans nos recherches.

M.D.

## TABLE DES MATIERES

Avant-propos. . . . .	II
Table des matières. . . . .	IV
Liste des graphiques et des tableaux. . . . .	VI
Sigles. . . . .	VIII
Bibliographie . . . . .	IX

### Introduction:

Chapitre premier: <u>Etablissement de l'Hôpital-Général de Québec.</u> . . . . .	1
--	---

1. Premières préoccupations d'un Hôpital-Général en Nouvelle-France. 2. Localisation des terres du futur Hôpital. 3. Fondation. 4. Administration. 5. Hôpital-Général, succursale de l'Hôtel-Dieu. 6. Séparation de 1701.

Chapitre II: <u>Problèmes de vie économique</u> . . . . .	56
---	----

1. Situation financière de l'Hôpital-Général. 2. Répercussion de la guerre de la Conquête sur l'Hôpital-Général. 3. Revenus. 4. Seigneuries.

Chapitre premier: <u>Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général.</u> . . . . .	109
--	-----

1. Sources. 2. Méthode. 3. Résultats de l'étude. 4. Filles de grandes familles.

Chapitre II: <u>Etude des dots.</u> . . . . .	213
---	-----

1. Régime des dots. 2. Utilisation des dots. 3. Sources et méthode. 4. Résultats de la recherche.

Chapitre III: <u>Certaines caractéristiques de la population.</u> . . .	267
1. Parties constituantes de la population.	
2. Evolution numérique de la population soignante.	
3. Moyennes d'âge.	
4. Mortalité et années de service.	
5. Phénomène de regroupement familial.	
Chapitre IV: <u>Vie intime de la Communauté</u> . . . . .	326
1. Hiérarchie et préséance.	
2. Logement et vêtement.	
3. Alimentation.	
4. Régime de vie et occupations journalières.	
5. Eléments pour l'étude d'une mentalité.	
Chapitre V: <u>Rapports de la Communauté avec l'extérieur</u> . . . . .	395
1. Liens avec d'autres communautés.	
2. Procès.	
3. L'Etat dans les affaires temporelles de la Communauté.	
4. Troubles à la mort de Saint-Vallier.	
5. Légataires universels et le Palais épiscopal.	
Conclusion. . . . .	453
Appendices	
A: Dossiers des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec .	481
B: Dossiers des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. . . .	534
C: Dossiers des Ursulines de Québec. . . . .	589
D: Familles de dominants comptant plus d'une religieuse à Québec. . . . .	641
E: Familles de dominés comptant plus d'une religieuse à Québec. . . . .	643

TABLE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

1.	Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1693-1702...	126
2.	Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1703-1712...	127
3.	Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1713-1722...	129
4.	Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1733-1742...	131
5.	Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1743-1752...	132
6.	Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1753-1764...	133
7.	Religieuses de l'Hôpital-Général, 1693-1764: groupe de l'élite de fonction et de dignité.....	134
8.	Religieuses de l'Hôpital-Général, 1693-1764: groupe des entrepreneurs.....	136
9.	Religieuses de l'Hôpital-Général, 1693-1764: groupe des hommes de métier et artisans.....	137
10.	Religieuses de l'Hôpital-Général, 1693-1764: groupe des cultivateurs.....	138
11.	Groupes sociaux de l'Hôpital-Général: 1693-1764.....	139
12.	Groupes des "dominants" et des "dominés" à l'Hôpital-Général: 1693-1764.....	140
13.	Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1693-1702.....	142
14.	Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1703-1712.....	143
15.	Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1713-1722.....	145
16.	Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1723-1732.....	146
17.	Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1733-1742.....	147
18.	Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1743-1752.....	148
19.	Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1753-1764.....	149
20.	Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 1693-1764: groupe de l'élite de fonction et de dignité.....	151
21.	Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 1693-1764: groupe des entrepreneurs..	152
22.	Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 1693-1764: groupe des hommes de métier et artisans.....	153
23.	Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 1693-1764: groupe des cultivateurs...	155
24.	Groupes sociaux de l'Hôtel-Dieu: 1693-1764.....	156
25.	Groupes des "dominants" et des "dominés" à l'Hôtel-Dieu: 1693-1764	158
26.	Origine sociale des Ursulines: 1693-1702.....	160
27.	Origine sociale des Ursulines: 1703-1712.....	161
28.	Origine sociale des Ursulines: 1713-1722.....	162
29.	Origine sociale des Ursulines: 1723-1732.....	163
30.	Origine sociale des Ursulines: 1733-1742.....	165
31.	Origine sociale des Ursulines: 1743-1752.....	166
32.	Origine sociale des Ursulines: 1753-1764.....	167
33.	Ursulines, 1693-1764: groupe de l'élite de fonction et de dignité.	168
34.	Ursulines, 1693-1764: groupe des entrepreneurs.....	170
35.	Ursulines, 1693-1764: groupe des hommes de métier et artisans.....	171
36.	Ursulines, 1693-1764: groupe des cultivateurs.....	172
37.	Groupes sociaux des Ursulines: 1693-1764.....	173
38.	Groupes des "dominants" et des "dominés" chez les Ursulines: 1693-1764.....	175

39.	Groupes sociaux des trois communautés: 1693-1702.....	177
40.	Groupes sociaux des trois communautés: 1703-1712.....	179
41.	Groupes sociaux des trois communautés: 1713-1722.....	181
42.	Groupes sociaux des trois communautés: 1723-1732.....	183
43.	Groupes sociaux des trois communautés: 1733-1742.....	184
44.	Groupes sociaux des trois communautés: 1743-1752.....	186
45.	Groupes sociaux des trois communautés: 1753-1764.....	188
46.	Groupe de l'élite de fonction et de dignité chez les trois communautés: 1693-1764.....	190
47.	Groupe des entrepreneurs chez les trois communautés: 1693-1764...	192
48.	Groupe des hommes de métier et artisans chez les trois communautés: 1693-1764.....	194
49.	Groupe des cultivateurs chez les trois communautés: 1693-1764....	195
50.	% des groupes sociaux par rapport à chaque communauté: 1693-1764.	197
51.	% des groupes sociaux par rapport à l'ensemble des communautés: 1693-1764.....	198
52.	% des dominants et des dominés par rapport à chaque communauté: 1693-1764.....	200
53.	% des dominants et des dominés par rapport à chaque communauté, sans compter les sorties: 1693-1764.....	202
54.	% des dominants et des dominés par rapport à l'ensemble des communautés, sans compter les inconnues: 1693-1764.....	204
55.	% des dominants et des dominés par rapport à l'ensemble des communautés, sans compter les sorties et les inconnues: 1693-1764.....	205
56.	Moyenne des dots par décade: Hôpital-Général de Québec.....	234
57.	Moyenne des dots par décade: Hôtel-Dieu de Québec.....	246
58.	Moyenne des dots par décade: Ursulines de Québec.....	255
59.	Tableau comparatif des moyennes de dots par religieuse.....	259
60.	Dénombrement de la population autre que celle des religieuses....	268
61.	Nombre d'entrées à l'Hôpital-Général.....	287
62.	Nombre d'entrées à l'Hôtel-Dieu.....	287
63.	Nombre d'entrées chez les Ursulines.....	288
64.	Moyennes d'âge d'entrée des religieuses, par décade.....	298
65.	Moyennes d'âge d'entrée des religieuses: 1693-1764.....	300
66.	Moyennes d'âge des trois communautés de femmes de Québec.....	303
67.	Moyennes d'âge des supérieures.....	304
68.	Moyennes d'âge au décès et nombre d'années en religion.....	307
69.	Moyennes des dots par rapport aux années de service.....	308
70.	Moyennes d'âge des religieuses au décès: 1693-1764.....	309
71.	Moyennes du nombre d'années en religion: 1693-1764.....	309
72.	Nombre de procès portés au Conseil supérieur par l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu de Québec.....	404

## SIGLES

AAQ	Archives de l'Archevêché de Québec
AHD-Q	Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec
AHG-Q	Archives de l'Hôpital-Général de Québec
APC	Archives publiques du Canada
APQ	Archives de la Province de Québec
ASQ	Archives du Séminaire de Québec
AUQ	Archives des Ursulines de Québec
BRH	Bulletin des recherches historiques
CHR	Canadian Historical Review
MSG	Mémoires de la Société généalogique
RAPQ	Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec
RAC	Rapport sur les archives du Canada
RUL	Revue de l'Université Laval
RHAF	Revue d'histoire de l'Amérique française

## BIBLIOGRAPHIE

### I Sources

Pour étudier l'histoire sociale de la communauté de l'Hôpital-Général, le matériel n'est pas tellement considérable. D'une part, les archives de l'Hôpital-Général possèdent peu d'ensembles documentaires à la fois sûrs et complets; d'autre part, bien des vides subsistent.

Une partie importante de notre étude vise à connaître le comportement des religieuses. Malheureusement, il nous a été impossible de trouver des lettres qu'on s'est sans doute adressées entre religieuses, d'une communauté à l'autre. Que le monastère de Dieppe n'en ait conservé aucune datée antérieurement à 1764, cela s'explique par les incendies qui ont brûlé bien de leurs documents; mais que les archives de l'Hôpital-Général ne possèdent aucune lettre, cela est un peu surprenant, quand on sait que la maison n'a jamais connu d'épreuve semblable. Un hasard nous a toutefois fait retrouver une lettre fort intéressante écrite par une religieuse de la Communauté, à la Supérieure des Augustines de Rennes. Cette lettre décrit l'atmosphère qui a pu exister à l'intérieur de la Communauté, vers les années 1730, alors qu'il y avait division parmi les religieuses. Serait-ce que les religieuses n'écrivaient jamais? Ou bien aurait-on détruit toutes leurs lettres? Nous aurions aussi aimé retrouver des sermons pour étudier

la mentalité des religieuses à qui ils étaient adressés. Nous pensons encore au vif intérêt qu'aurait pu présenter la conservation d'enquêtes faites à l'Hôpital-Général, de procès-verbaux de ses administrateurs et de pièces qui résumeraient les visites épiscopales. Pour saisir la valeur intellectuelle des religieuses, nous nous serions trouvée chanceuse de pouvoir mettre la main sur des listes de livres qu'elles possédaient et lisaient, sur des programmes et des méthodes d'enseignement. Comment expliquer que les religieuses n'aient laissé aucune pièce littéraire autre que le poème récité par les élèves du pensionnat en l'honneur de Saint-Vallier?

Les Annales manuscrites auxquelles nous étions de prime abord portée à donner une place capitale parmi les sources devraient normalement pouvoir combler cette lacune de documentation. Malheureusement, le contenu est un peu décevant. La religieuse qui les a transcrites, en 1870 seulement, y a ajouté des données en se servant d'ouvrages d'historiens, tel Ferland. Ces additions altèrent nécessairement la narration de ces annales qui, par nature, doivent être faites au jour le jour, sans plus. Grâce à elles, nous avons tout de même pu, dans une certaine mesure, reconstituer l'atmosphère qui existait dans la Communauté et trouver une histoire événementielle valable. Puis, pour comparer et comprendre certaines données recueillies à l'Hôpital-Général, les Annales de l'Hôtel-Dieu nous ont parfois aidée; il est regrettable que ce précieux instrument de travail s'arrête en 1717. Quant aux Annales des Ursulines, elles ne nous ont pas servi; ce long manuscrit d'environ 480 pages est reproduit à grands traits dans les

Ursulines de Québec, comme le sont d'ailleurs les Annales de l'Hôpital-Général, dans Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec.

Pour connaître le régime de vie des religieuses et l'esprit qui l'anime, nous avons eu recours aux Constitutions qui régissent la Communauté. Encore une fois, nous avons dû manipuler ce document - qui date de bien avant la fondation de l'Hôpital-Général - avec réserve: au cours des années, on y a ajouté et on a transformé certains articles, mais en omettant d'indiquer les dates où se sont faites ces modifications. De sorte qu'il nous est impossible de suivre avec exactitude l'évolution de la mentalité chez les religieuses de l'Hôpital-Général. Elles avaient probablement un couturier: nous ne l'avons pas trouvé.

L'étude qui porte précisément sur l'origine sociale des religieuses a pu heureusement reposer sur un ensemble de sources assez sûr, tant par leur quantité que par leur qualité. Trois sources ont servi de base: d'abord les actes de réception des postulantes nous ont fourni, entre autres renseignements, les âges d'entrée, de profession et de décès, les noms des père et mère et le montant de la dot promise, cela pour presque toutes les religieuses; les contrats de profession ont aussi aidé à l'étude sociale et à celle des dots, en faisant connaître le montant réel de la dot donnée, le nom du tuteur et souvent le métier du père de la religieuse. Malheureusement, les archives de l'Hôpital-Général ont conservé très peu de ces actes; cela nous surprend puisque chaque religieuse devait signer un contrat civil lors de sa profession. Il faut croire que ces documents ont été égarés ou

perdus. Une troisième source assez sûre pour baser notre étude sociale vient des Actes capitulaires de la Communauté. Ils ont été rédigés immédiatement après les séances du chapitre par une religieuse qui y avait participé. A ces assemblées, on discutait, entre autres choses, des élections, de l'acceptation des postulantes, des exigences à poser aux religieuses; mais l'intérêt majeur que nous y avons trouvé vient des réflexions d'ordre social qu'on y passait sur les candidates qui se présentaient au monastère. Toutefois, les Actes capitulaires ne nous renseignent pas sur le va-et-vient de la vie quotidienne, autrement qu'en nous faisant part des diverses transactions opérées par la Communauté.

Pour compléter les dossiers des religieuses, nous avons trouvé des jalons précieux d'information dans les périodiques suivants que nous avons dépouillés en entier pour la période 1692-1764: Bulletin des recherches historiques, Cahiers des Dix, Canada-Français, Canadian Historical Review, Mémoires de la Société généalogique, Mémoires de la Société royale du Canada, Mois généalogique, Nouvelle-France, Nova Francia, Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, Rapport sur les archives du Canada, Revue de l'Université Laval, Revue d'histoire de l'Amérique française. L'utilisation convergente des différentes données recueillies, ajoutée à l'examen des recensements pour les années 1666, 1667, 1681, 1744, nous a permis d'arriver à des appréciations valables qui pouvaient nous dispenser de dépouiller les greffes de notaires.

Pour comparer divers faits de l'Hôpital-Général, nous avons eu

recours aux registres des Ursulines et à ceux de l'Hôtel-Dieu. Ces documents sont assez sûrs: plusieurs autres nous ont permis de vérifier l'exactitude de ces manuscrits qui n'ont pas été retouchés. La centaine de contrats civils de profession conservés à l'Hôtel-Dieu nous ont particulièrement aidés en nous fournissant un matériel considérable pour l'étude sociale des religieuses et pour celle des dots. Pour compléter les dossiers des religieuses, les Actes capitulaires de l'Hôtel-Dieu, conservés, comme ceux de l'Hôpital-Général, dans leur état original, fournissent des renseignements importants que nous ne trouvions pas dans les registres.

Les livres de comptabilité de l'Hôpital-Général demeurés tels quels ont probablement été la source la plus sûre et la plus utilisée. Nous y avons trouvé une foule de renseignements concernant les recettes, les dépenses ainsi que l'emploi des recettes; par eux, nous avons connu les créanciers de la Communauté et les donateurs; ils nous ont aussi permis d'étudier la consommation vestimentaire et alimentaire. Malgré l'utilisation assez considérable que nous avons faite de ces précieux documents, nous considérons qu'ils demeurent encore inexploités.

Pour aborder l'étude de la mentalité, nous avons dû recourir à des documents disparates conservés à l'Hôpital-Général. Ces bribes de documents nous rendent un peu inquiète: les notices biographiques, par exemple, qui sont généralement écrites au décès d'une religieuse, revêtent presque toujours un caractère d'éloge et d'édification; de sorte qu'ils ne peuvent pas nous être d'une grande utilité. Toutefois, les

lettres, mémoires ou requêtes signées par des autorités locales nous informent davantage: leur prise de position face à la Communauté nous révèle parfois certaines attitudes des religieuses elles-mêmes et nous indique de quelle façon la Communauté était vue de l'extérieur. Puis, quand il s'est agi d'étudier les procès dans lesquels les religieuses étaient impliquées, les Jugements et délibérations du Conseil supérieur, conservés aux archives de la Province de Québec, nous ont fourni ce que nous cherchions.

Sur l'établissement et le fonctionnement de l'Hôpital-Général, les archives de la Communauté possèdent un ensemble complet de documents d'ordre administratif. Mais il s'agit alors de copies de documents. De plus, des lettres originales, fort intéressantes, se rapportant aux disputes préliminaires à la fondation, ont été mises à notre disposition par le Séminaire de Québec. Dans l'ensemble, ce groupe de documents nous renseigne bien sur les buts, sur la politique, sur le fonctionnement et sur l'administration de l'Hôpital-Général. Toujours au plan des affaires temporelles, les archives de l'Hôpital-Général possèdent une foule d'actes, de titres et de papiers se rapportant aux biens de la Communauté. Malheureusement, les livres de comptes des seigneuries qui nous auraient avant tout intéressée, sont absents.

Comme arrière-plan de notre étude, nous nous sommes servie de grandes collections conservées aux archives du Canada: la série C11A et la série B - pour les années 1692-1760 - nous ont permis de suivre l'évolution de certaines politiques concernant les dots et le contrôle numérique de la Communauté, de comprendre le but que se propose l'Etat

dans la fondation de cet Hôpital, de saisir certains rapports de la Communauté avec les autorités et de connaître la prise de position de l'Etat dans des conflits épineux où la communauté de l'Hôpital-Général se trouve impliquée. Dans la même veine, la collection Moreau Saint-Méry a fourni des documents que nous n'avons pas trouvés dans les deux séries précédentes.

Nous avons dû compléter la somme de documents recueillis à l'Hôpital-Général par des sources variées: des correspondances de contemporains nous ont fourni des données intéressantes par les nombreuses allusions qui y sont faites; telles sont celles de madame Bégon, de madame Brooke, des chanoines Pierre Hazeur de l'Orme et Jean-Marie de la Corne. Des observateurs immédiats de la Communauté, comme Kalm et Knox nous ont décrit certaines attitudes et habitudes des religieuses; assez souvent, une affirmation corroborait l'autre.

Ces remarques générales étant faites, voici comment se subdivisent les sources que nous avons utilisées.

#### A. Sources manuscrites

##### a) Archives publiques

##### i) archives du Canada (APC)

Série C11A.- Correspondance générale, Canada. Cette collection comprend les lettres envoyées au Ministère de la Marine par les autorités civiles et religieuses de la Colonie. Nous avons dépouillé les livres 10 à 126 qui correspondent aux années 1692-1760. Il existe un inventaire de la collection, répartie en 5 boîtes. Il existe aussi un index de cet inventaire, couvrant les années 1540-1715.

**Série B.**— Dépêches expédiées par le Ministère de la Marine aux fonctionnaires des colonies. Nous avons dépouillé les volumes 15 à 115 qui correspondent aux années 1691-1760. Il existe un inventaire de la collection; de 1692 à 1720, on le trouve dans le Supplément du Rapport de Brymner sur les archives canadiennes, par E. Richard, 1899, Ottawa, 1901:281-533; de 1721 à 1742, dans le Rapport concernant les archives canadiennes pour 1904, Ottawa, 1905:21-309; de 1743 à 1764, dans le Rapport concernant les archives canadiennes pour 1905, Ottawa, 1906:5-359. De plus, on trouve dans Taillemite, l'inventaire analytique de la correspondance générale avec les colonies, Série B.

Collection F<sup>3</sup>.— Collection Moreau Saint-Méry. Elle comprend une foule de documents relatifs à l'histoire du Canada. Cette collection nous a permis de trouver des documents qui n'étaient pas dans les séries C11A et B. Nous avons consulté les volumes 1 à 16, 83 à 94 et 143.

**Série F<sup>5</sup>A.**— Missions et cultes religieux. Eglise et missionnaires, 1658-1782. Trois volumes. Nous nous sommes servis des volumes 2 et 3 pour connaître les revenus et charges des communautés de la Nouvelle-France, nous renseigner sur la question des dîmes et des gratifications du Roi. Nous y avons aussi puisé des informations concernant les terres des religieuses, en particulier celle des Islets. Il existe un index à la fin de chaque volume.

ii) archives de la Province de Québec (APQ)

Jugements et délibérations du Conseil Supérieur 1717-1760, manuscrit appelé Registre NF11. Nous avons dépouillé tout le registre pour étudier les procès dans lesquels les religieuses de l'Hôpital-Général étaient impliquées.

b) Archives privées

i) archives de l'Hôpital-Général de Québec (AHG-Q)

Actes capitulaires de la Communauté des Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'hôpital général de Québec.  
Manuscrit de 250 pages.

Annales des Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, établies à l'Hôpital-Général Notre-Dame des Anges près Québec (fondé) par M<sup>gr</sup> J. Baptisto de la Croix de Chevroières de Saint-Vallier, Second Evêque de Québec, en 1693. Le tome I, 437 pages, couvre les années 1693-1743; le tome II, 515 pages, couvre les années 1743-1793; le tome III, dans lequel la pagination s'arrête à 211, soit vers le milieu du volume, couvre les années 1793-1843. En plus d'avoir une pagination désordonnée, les Annales prêtent à la confusion dans la classification des volumes. Une première rédaction, datée de 1870, les groupe en cinq volumes, alors qu'une autre qui n'est pas datée, les groupe en trois volumes. Dans nos références aux Annales, le lecteur devra donc tenir compte des années indiquées plutôt que de la numérotation des volumes.

Cahiers divers. Notices. Eloges funèbres. Circulaires. Notes diversos. Série de documents relatifs à l'Hôpital-Général aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. En référence, nous utiliserons Cahiers divers. Nous y avons trouvé une lettre importante, la seule, écrite par une religieuse de l'Hôpital-Général, à l'occasion des élections frauduleuses faites en présence d'un grand-vicaire du diocèse de Québec en 1730.

Différents Papiers (N<sup>os</sup> 1 à 95). Ces documents couvrent les années 1698-1960. Nous avons lu, entre autres, le Mémoire de Mgr Briand sur l'Hôpital-Général pour être présenté à Mgr l'Evêque d'Orléans, à M. de Choiseul et à M. le Contrôleur-Général (1760), 4 pages; Inhumations des Militaires employés dans les troupes françaises, morts en cet Hôpital; enfin, Tableau abrégé de l'état ecclésiastique et religieux de la ville de Québec, pendant le siège et immédiatement après la prise de la vil<sup>e</sup>, 3 pages.

Contrats de profession. 19 seulement ont été conservés. Nous les avons utilisés pour connaître le montant de la dot donnée au moment de la profession.

Divors extraits de nos Annales et autres notes diverses. Manuscrit de 133 pages. Nous y avons trouvé une requête des religieuses de l'Hôpital-Général adressée au Séminaire de Québec, aux fins d'être exemptées de la dîme, des notes concernant les dots des religieuses et la liste des bienfaiteurs de la Communauté.

Extrait des décrets ecclésiastiques et des ordonnances qui érigent la paroisse de Notre-Dame des Anges. Voûte de la procure, classeur CC-V:1-(2). Le document parle de l'érection de la paroisse Notre-Dame des Anges, comme corps civil et religieux, en 1721.

Fondation de l'Hôpital-Général de Québec. Ce groupe de documents a trait plus particulièrement à l'établissement de l'Hôpital-Général: l'abandon de la terre et du couvent des Récollets, le contrat de donation de ces terres et couvent par Saint-Vallier aux pauvres de l'Hôpital-Général, l'obédience accordée par l'Hôtel-Dieu pour les religieuses destinées au nouvel établissement, l'acte de l'administration entière de l'Hôpital délégué à Saint-Vallier, l'ordonnance de la séparation des deux communautés, les deux testaments de Saint-Vallier (1717 et 1725), etc.

Lettres des Evêques pour le gouvernement de la maison. Nous avons utilisé le document N° I: permission de Mgr de Saint-Vallier pour établir un pensionnat.

Lettres, notes généalogiques. Copie de documents etc. au sujet de Mgr de Saint-Vallier. Les notes de P.-G. Roy, sur les différentes inhumations nous ont servi. Nous y avons aussi trouvé des notes concernant le Palais épiscopal légué à la Communauté par Mgr de Saint-Vallier.

Lettres patentes. Il s'agit de copies de lettres patentes qui se rapportent directement à l'Hôpital-Général. Nous avons utilisé celles qui dictent la politique à suivre pour la fixation du nombre de religieuses au monastère, celles qui se rapportent à la terre des Islets et celles qui parlent de l'administration de l'Hôpital, en général.

Lettres reçues des Evêques, du Clergé, des Communautés religieuses, I:1725-1868. Nous y avons trouvé une ou deux lettres circulaires intéressantes; une décrit le génie du négoce de Louise Soumande, supérieure.

Livre contenant Les Extraits des Actes et d'autre Titres, Documents et Papiers de la Communauté de L'Hôpital Général de Québec concernant les Biens et affaires temporelles d'icelle fait et dressé par le Procureur ad negotia de la dite Communauté, Antoine Archange Parent notaire en l'année 1834. Cet ensemble de documents importants compte 233 pages. La plupart des documents ont été copiés.

Livre des Comptes de l'hôpital général Etably prez de Quebec par Monseign<sup>r</sup> de Lacroix de S<sup>r</sup> Vallier Second Eveque de cette ville et administré par les Religieuses hospitalières de la Misericorde de Jésus. Le premier volume couvre les années 1693-1726, le deuxième, les années 1726-1750 et le troisième, les années 1751-1776.

Notes, Lettres, Mémoires, Documents relatifs à l'établissement de l'Hôpital-Général de Québec. Groupe de documents copiés, qui compte 25 pages. La remontrance d'Autueil contre l'établissement d'une communauté à l'Hôpital-Général ainsi que quatre autres mémoires touchant cet établissement nous ont servi.

Papiers concernant la Fondation de l'Hôpital-Général. Ce groupe de papiers qui forme un tout complet est conservé aux archives du dépôt.

Papiers qui se rapportent au Fief Notre-Dame des Anges. Groupe de documents conservés aux archives du dépôt.

Registre des Elèves admises au Pensionnat de l'Hôpital-Général de Québec. Ce manuscrit ne commence qu'en 1765. Ce qui nous a intéressée, c'est l'article du début de ce registre qui traite de l'érection du pensionnat.

Registre des entrées des religieuses et ce qu'elles ont apporté pour leurs dots (25 avril 1699-15 septembre 1907). Dans ce registre, nous avons trouvé le nom civil de la religieuse, son âge d'entrée, de profession et de décès, le nom des père et mère et l'acompte de la dot promise.

Titres concernant le Fief des Récollets ou Seigneurie de Notre-Dame des Anges. Ces documents sont conservés aux archives du Dépôt.

ii) archives de l'Hôtel-Dieu de Québec (AHD-Q)

Actes capitulaires depuis le 17 juillet 1700. Manuscrit original de 263 pages contenant les délibérations du chapitre des religieuses au sujet de transactions, en général. Nous nous sommes surtout intéressée aux délibérations concernant l'acceptation des religieuses.

Actes de réception des religieuses de choeur 1719-1755. En 1755, l'Hôtel-Dieu fut incendié et le livre des actes de réception des postulantes reçues au monastère depuis 1718 consumé par les flammes. Mgr Pontbriand, pour compenser cette perte, jugea bon de faire dresser un acte où seraient indiqués le nom de la religieuse, celui de ses père et mère, l'âge et la date d'entrée, le lieu de naissance.

Actes de réception des religieuses, vêtue, profession: choristes et converses 1677-1834. Manuscrit original.

Contrats civils de profession. Dossier C. Il s'agit des dossiers des religieuses dans lesquels il est question des dots promises et données. La nature des dots nous a particulièrement intéressée.

Entrées, vêtues, examens, professions des Soeurs de choeur et des soeurs converses, depuis le mois de mars 1700 jusqu'en 1781. Manuscrit original de 250 pages.

Tableau contenant les noms des Religieuses converses de l'Hotel-Dieu de Québec, leur entrée, Prise d'habit, Profession et décès depuis la fondation de leur établissement en 1639.

Tableau contenant les noms des Religieuses de choeur de l'Hôtel-Dieu de Québec, leur entrée, Prise d'habit, Profession et décès, depuis la fondation de leur établissement, en 1639. Ce tableau et le précédent ont été faits à partir des registres des entrées et professions.

Recette et emploi des dots des religieuses professes de ce Monastère, selon le pouvoir que nous donnent nos lettres royaux, de constituer en rentes les dites dotes à quelques sommes de deniers qu'ils se puissent monter.

iii) archives des Ursulines de Québec (AUQ)

Annales du Monastère des Ursulines de Québec. Manuscrit de 480 pages, avec notes intercalées. La partie de 1639 à 1686, détruite dans l'incendie de 1686, a été refaite de mémoire en 1689, par les survivantes de l'époque de la fondation, témoins oculaires des faits; après 50 ans, elles n'ont pu, toutefois, se les rappeler tous. Plusieurs textes des Annales sont reproduits dans Les Ursulines de Québec.

Constitutions rédigées par le R.P. Jérôme Lalemant, Sup<sup>r</sup> des Jésuites, à Québec, et adaptées aux besoins du pays, pour les 1<sup>ères</sup> Ursulines du Canada, (1647) et approuvées par Mgr de Laval (1662) avec les Règlements. Manuscrit original d'environ 160 pages. Les Constitutions et Règlements de Paris adoptés en 1681-82.

Livre contenant les actes d'assemblées capitulaires tant pour les Elections de L'assistante zélatrice et Dépositaire, que pour autres affaires en assemblées capitulaires, de le Monastère de S<sup>te</sup> Ursule de Québec commencé le 30 8bre 1686. Ces actes couvrent les années 1686-1802. Ce manuscrit original, d'environ 400 pages, est paginé jusqu'à la page 342. Ces actes capitulaires nous ont permis de compléter ou corriger certaines données concernant les dossiers des religieuses, surtout dans la question des dots. De plus, ils nous ont permis de savoir combien de religieuses sont sorties avant de faire profession.

Registre des entrées, vêtures et professions des religieuses Ursulines de Québec de 1647 à 1783. Ce registre nous a servi pour l'étude des dots.

Registre des entrées, vêtures et professions des religieuses de 1647 à 1861. Ce registre ajoute au précédent, en ce sens que nous y avons trouvé les noms des postulantes sorties avant la profession, noms qui n'y apparaissaient pas.

iv) archives du Séminaire de Québec (ASQ)

Boîte 14, liasse 6. Nous avons lu le document No 10 concernant le projet de réunir l'Hôpital-Général de Québec à l'Hôtel-Dieu de Québec, en 1748. Document copié aux archives publiques d'Ottawa.

Chapitre, N° 160. Mémoire sur l'état dans lequel Mgr de Saint-Vallier laisse l'Eglise du Canada, 6 août 1691.

Document Faribault, N°s 170-171. Document concernant l'achat du couvent des Récollets par Saint-Vallier, le 29 janvier 1693.

Journal de M. Récher, curé de Québec, 1<sup>er</sup> cahier du 5 juin 1757 au 21 novembre 1758, Séminaire 7, N<sup>o</sup> 72a. Récher décrit l'Hôpital-Général, devenu un hôpital militaire, en 1757.

Lettres, cartons N, O, P. Nous avons surtout utilisé la correspondance entre Dudouyt et Laval qui nous fait part du plan de Talon pour fonder un Hôpital-Général à Québec. Nous avons aussi trouvé deux lettres de Tremblay à Glandelet: dans la première, longue de 51 pages, il désapprouve la fondation de l'Hôpital-Général; dans la seconde, 90 pages, il parle des sorties légères que font les religieuses de l'Hôpital-Général.

Polygraphie, cartons 3, 18 et 22. Notons en particulier une lettre de la supérieure de l'Hôpital-Général à Beauharnois, après les troubles de l'inhumation de Saint-Vallier, 3 pages.

Registre A. Nous y avons trouvé l'acte du partage du revenu des abbayes de Bonevent, de Lestrées et de Meubec, daté le 16 avril 1797. Copie.

v) archives de l'Archevêché de Québec (AAQ)

Copies de lettres, vol. II et IV. Soulignons surtout le document de 5 pages, contenant les instructions secrètes de Briand à la supérieure de l'Hôpital-Général, et qui décrit la décadence du monastère, après 1760. Nous y trouvons aussi l'état religieux déplorable, tel que décrit par Dosquet au Ministre.

Diocèse de Québec, III. Copies de lettres sur les problèmes religieux. Célèbre document original de Briand, long de 15 pages, qui exhorte les religieuses de l'Hôpital-Général à revenir à l'ancienne régularité et discipline.

Gouvernement, vol. III. Nous avons utilisé une lettre de 4 pages adressée par Beauharnois et Hocquart au Ministre, à propos des dissensions à l'intérieur de l'Hôpital-Général, en 1731.

Registre, A, B, C. Nous avons trouvé des actes de donation à l'Hôpital-Général, l'explication des fondations faites tant au Séminaire qu'à l'Hôpital-Général, la requête de la Communauté qui demande que l'onneinte de l'Hôpital-Général soit érigée en cure séparée de la paroisse de Québec.

## B. Sources imprimées

Concession originale de la seigneurie de Notre-Dame des Anges, 16 mars 1626, RAPQ (1924-1925), 272.

Constitutions de la congrégation des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin, M.D.C. LXVI. Réimpression, après permission accordée en 1910, 388 pages. Ces constitutions ont été approuvées par une bulle du pape Alexandre VII, en 1665 et approuvées par Mgr de Harlay, en 1666. La communauté de l'Hôpital-Général gardera ces constitutions jusque vers 1920.

Constitutions des religieuses Ursulines, de la Congrégation de Paris, Paris, MDCCV. La pagination est désordonnée. Ces constitutions avaient été approuvées par Jean-François de Gondi, le 23 mai 1640.

Correspondance de madame Bégon, RAPQ (1934-1935), 1-277. Nous y avons trouvé quelques allusions à la situation matérielle de la colonie.

De l'Isle-Dieu, abbé de, Lettre à Mgr de Pontbriand, 3 mars 1753, RAPQ (1935-1936), 366-368. Cette lettre concerne la demande des Hospitalières de Québec au sujet de la réunion de leurs biens à ceux des pauvres.

Dufebvre, B., Cinq femmes et nous, Québec, Belisle, 1950, 289 pages. Nous nous sommes surtout intéressée aux lettres de madame Brooke qui décrivent le Canada de 1763 à 1768.

Edits, ordonnances royales, déclarations et arrêts du Conseil d'Etat du roi concernant le Canada, Québec, E.R. Fréchette, 1854-56, 3 vol.

Gosselin, A., Quelques notes sur le patronage des églises tirées des archives du Séminaire de Québec, dans RAPQ (1922-1923), 121-126. On parle du projet d'érection de l'Hôpital-Général en cure.

Hazeur de l'Orme, P. et Jean-Marie de la Corne, Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France, 1723-1773, BRH, XIII (1907), BRH, XV (1909), BRH, XVI (1910). Document important pour étudier le comportement du Chapitre de Québec dans les troubles de 1728.

Instruction pour le sieur comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy dans les pays de la domination de Sa Majesté en l'Amérique septentrionale (7 juin 1689), RAPQ (1927-1928), 3-12. Il est question de l'opposition du Roi à la fondation d'un Hôpital-Général.

Journal du Marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759, publié sous la direction de l'abbé H.-R. Casgrain, Québec, Demers et Frères, 1895, 626 pages. Ce journal fait partie de la collection des manuscrits du maréchal de Lévis.

Juchereau de Saint-Ignace et Duplessis de Saint-Hélène, Mères, Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716, éditées dans leur texte original avec une introduction et des notes par Dom Albert Jamet, Montréal, Presses de Garden City, 1939, XLVIII-444p.

Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, 6 vol., Québec, A. Côté, 1885-1891.

Kalm, Peter, Travels in North America, 2 vol., New-York, Dover Publications, 1966. L'auteur décrit brièvement les trois couvents de Québec.

Knox, John, An Historical Journal of the Campaign in North America for the Years 1757, 1758, 1759, and 1760 by Captain John Knox. Edited with Introduction, Appendix and Index by Arthur G. Dougby, Toronto, The Champlain Society, 1914, 3 vol. Nous y avons recueilli quelques descriptions intéressantes de certaines habitudes des religieuses de l'Hôpital-Général, pendant la guerre de la Conquête. Knox, commandant d'un détachement anglais a vécu pendant une semaine à l'Hôpital, avec les religieuses; témoin des événements, il tient son journal jour par jour.

Lettre au Ministre de Pontchartrain sur l'Hôpital-Général de Québec, le Conseil souverain, la Justice (7 novembre 1694), RAPQ (1922-1923), 11. On désapprouve Saint-Vallier d'avoir fondé l'Hôpital-Général de Québec.

Lettres de l'intendant Bigot au chevalier de Lévis, publiées sous la direction de l'abbé H.-R. Casgrain, Québec, Demers et Frères, 1895, 110 pages. Ces lettres font partie de la Collection des manuscrits du maréchal de Lévis.

Lettres de particuliers au maréchal de Lévis, publiées sous la direction de l'abbé H.-R. Casgrain, Québec, Demers et Frères, 1895, 248 pages. Ces lettres font partie de la Collection des manuscrits du maréchal de Lévis. Tous les documents de cette collection que nous avons utilisés se rapportent à l'Hôpital-Général et la guerre de la Conquête.

Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec.  
 Publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, Québec, A. Côté et Cie, 1887-88, vol. I et II.

Mémoire de M. Dupuy, intendant de la Nouvelle-France, sur les troubles arrivés à Québec en 1727 et 1728, après la mort de Mgr de Saint-Vallier, Evêque de Québec, RAPQ (1920-1921), 78-105. Important document pour étudier les troubles de 1727-1728.

Mémoire de Mgr de Saint-Vallier au Cardinal de Noailles, au sujet de l'Hôpital-Général de Québec, BRH, XXIX (1923): 335s. L'Evêque montre les avantages de faire administrer l'Hôpital-Général par des Hospitalières constituées en communauté distincte de celles de l'Hôtel-Dieu.

Mémoire sur l'Etat de la Nouvelle-France (1757), RAPQ (1923-1924), 42-70. Ce mémoire est signé par Bougainville; tout en décrivant la colonie, il situe les hôpitaux du Canada et parle de la condition sociale des religieuses de l'Hôpital-Général.

Papier terrier de la Compagnie des Indes occidentales, 1667-1668, publié par P.-G. Roy.

Relations des Jésuites: The Jesuit Relations and Allied Documents, Cleveland, 1896-1901. 73 vol. Relations et pièces éditées dans la langue originale et en anglais, par Reuben Gold Thwaites. Nous avons utilisé les volumes XXI et LXIX.

Recensement de la Nouvelle-France, en 1666, RAPQ (1935-1936), 1-154.

Recensement nominal de 1667, dans B. Sault, Histoire des Canadiens-Français, Montréal, Wilson, 1882-1884, vol. IV:64-78.

Recensement de 1681, *ibid.*, vol. V:53-90.

Recensement de la ville de Québec, en 1744, RAPQ (1939-1940), 1-154.

Requête des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, pour se faire payer les "certificats de fournitures"... pour 1759, BRH, XXIV (1918):277s.

Shortt, A. et A. Doughty, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada 1759-1791, seconde édition, Ottawa, Imprimerie du Roi, 1921, 2 vol. Nous nous sommes servie du premier seulement.

### C. Source muséographique

Musée du monastère Notre-Dame des Anges, à l'Hôpital-Général de Québec. Plusieurs objets conservés au musée nous ont permis de reconstituer matériellement la maison quant à l'éclairage, chauffage, aqueduc, mobilier etc.

## II Inventaires et dictionnaires

Caron, Ivande, Inventaire des documents concernant l'Eglise du Canada, dans RAPQ (1939-1940), 155-353; RAPQ (1940-1941), 333-473; RAPQ (1941-1942), 179-298.

Dictionnaire biographique du Canada. Publié par les Presses de l'Université Laval et par University of Toronto Press, 1965. Le volume premier, dirigé par George W. Brown et Marcel Trudel, couvre la période qui s'étend depuis les découvertes jusqu'à 1700.

Godbout, A., o.f.m., Nos ancêtres au XVIIe siècle. Dictionnaire généalogique et bio-bibliographique des familles canadiennes, dans RAPQ, 1951-1953, 1953-1955, 1955-1957, 1957-1959, 1959-1960.

Roy, Antoine, Bibliographie de généalogies et histoires de familles, dans RAPQ (1940-1941), 95-332.

Roy, P.-G., Index des jugements et délibérations du Conseil Souverain de 1663 à 1716, Québec, Archives de la Province de Québec, 1940, 287p.

Roy, P.-G., Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements conservés aux Archives de la Province de Québec, Beauceville, L'Eclaireur, 1923-1932, 6 vol.

Roy, P.-G., Inventaire des jugements et délibérations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France de 1717 à 1760, Beauceville, L'Eclaireur, 1932-1935, 7 vol.

Roy, P.-G., Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux archives de la Province de Québec, Beauceville, L'Eclaireur, 1919, 3 vol.

Tanguay, Cyprien, ptre, Dictionnaire généalogique des familles canadiennes... depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, Québec, Éusèbe Sénécal, 1871-1890, 7 vol.

### III Etudes

#### A. Etudes spécialisées

Nous n'énumérons ici que les études qui traitent spécialement de l'Hôpital-Général.

Religieuse hospitalière de la Miséricorde de Jésus, Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec, Québec, C. Darveau, 1882, 743 p. L'insuffisance de documentation pour la période du régime français amène l'auteur à parler longuement de Saint-Vallier. Malgré les références rarissimes, on se rend compte que le travail est fait, en grande partie, à partir des Annales de la Communauté. Toutefois, les Annales fournissent plus de renseignements que ce volume. Pratique pour la chronologie des événements, ce livre a été écrit avant tout pour fins d'édition.

Malouin, Reine, La seigneurie Notre-Dame des Anges, Cahiers d'Histoire N° 7, Société historique de Québec, Université Laval, Québec, 1955, 40 p. Travail bien fait.

Le Bourhis, Josette, L'évolution sociale dans les communautés religieuses sous le régime français. L'Hôpital-Général de Québec, mémoire dactylographié pour licence ès lettres présenté à l'Université Laval, 1965, 53 pages. Dans l'étude des dots, l'auteur a fait l'erreur de prendre l'acompte de la dot pour le montant total qui ne doit être versé qu'à la profession.

#### B. Ouvrages divers

Chapais, Thomas, Jean Talon. Intendant de la Nouvelle-France (1665-1672), Québec, 1904, xxi-540 p.

Charlevoix, F.-X., s.j., Histoire et description de la Nouvelle France, avec Journal Historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale, Paris, Rollin Fils, 1744, 3 vol. Il est question de l'Hôpital-Général dans le volume III.

Chaunu, P., La civilisation de l'Europe classique, Paris, Arthaud, 1966, 705 p., dans la collection Les grandes civilisations.

Fauteux, A., Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada, Montréal, Les Editions des Dix, 1940, 252 p. Ce livre contient une notice biographique de chacun des 145 chevaliers, environ, qui ont servi en Nouvelle-France.

Ferland, J.-B.-A., La France dans l'Amérique du Nord, Montréal, 1929, 2 vol. Nous avons utilisé le deuxième qui couvre les années 1663-1760.

Gosselin, abbé A., L'Eglise du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête, Québec, Laflamme & Proulx, 1911-1914, 3 vol.

Hamelin, J., Economie et Société en Nouvelle-France, Cahiers de l'Institut d'Histoire, Université Laval, N° 3, Québec, Les Presses universitaires Laval, 1960, 137 p.

- Henripin, J., La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Institut national d'études démographiques. Travaux et Documents. Cahier N° 22, PUF, 1954, xx-129 p. Travail fait surtout à partir de Tanguay.
- Kealy, M., Rev. Thomas, A.B., Litt. B., J.C.L., Dowry of Women Religious, The Catholic University of America Canon Law Studies, N° 134, The Catholic University of America Press, Washington, D.C., 1941, 152 p. Ce livre, spécialisé en droit canon, contient un historique sur la législation des dots.
- Latreille, A., Delaruelle, E., Palanque, J.-R., Histoire du catholicisme en France, Paris, Editions Spes, 1957-1962, 3 vol.
- Mandrou, R., Classes et luttes de classes en France au début du XVII<sup>e</sup> siècle, Università Degli Studi di Pisa. Pubblicazioni del l'istituto di storia della Facolta di Lettere, Casa Editrice G. d'Anna, Messina-Firenze, 1965, 125 p.
- Mauro, F., L'expansion européenne 1600-1870, PUF, Nouvelle Clio 27, 1964, 411 p.
- Merle, L., L'Hôpital du Saint-Esprit de Niort (1665-1790), Cahiers de la Revue du Bas-Poitou et des Provinces de l'Ouest, N° 2, Fontenay-le-Comte, 1966, 158 p.
- Mousnier, R., Les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, t. IV de la collection Histoire générale des civilisations, publiée sous la direction de Maurice Crouzet, PUF, 1961, 671p.
- Mousnier, R., J.-P. Labatut et Y. Durand, Problèmes de stratification sociale. Deux cahiers de la noblesse (1649-1651). Travaux du Centre de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, fascicule 3, PUF, Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris, série "textes et Documents", t. IX, 1965, 184 p. dont 49 d'introduction par R. Mousnier.
- Neatby, Hilda, Quebec, The Revolution Age 1760-1791, The Canadian Centenary Series, McClelland and Stewart, Toronto, 1966, xii-300p.

- O'Neill, C.E., Church and State in French Colonial Louisiana. Policy and Politics to 1732, New Haven and London, Yale University Press, 1966, 315 p.
- Paradis, A., P.M.E., Kamouraska (1674-1948), Québec, 1948, xxi-394 p.
- Pérouas, L., Le Diocèse de la Rochelle de 1648 à 1724. Sociologie et Pastorale, Bibliothèque générale de l'École pratique des hautes études, VIe section, S.E.V.P.E.N., Paris, 1964, 532 p. Ce volume présente une méthode pour aborder l'histoire sociale. La façon de l'auteur d'approcher la vie interne des communautés nous a surtout intéressée.
- Préclin, E. et E. Jarry, Les luttes politiques et doctrinales aux XVIIe et XVIIIe siècles, t. 19 de l'Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours, fondée par A. Fliche et V. Martin, Paris, Bloud & Gay, 1955, 838 p.
- Reid, Allana G., The first poor-relief system of Canada, CHR, 27 (1946), 424-432.
- Rheault, M., La noblesse au Canada: 1636-1686, thèse dactylographiée pour le Diplôme d'Études Supérieures en histoire, présentée à l'université d'Ottawa en 1967, 72 p. et 5 p. d'appendice.
- Rochemonteix, P. Camille de, Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle, Paris, 1896, 3 vol. Nous n'avons utilisé que le 3e volume, qui donne une synthèse de l'oeuvre et de la personnalité de Saint-Vallier.
- Roy, J.-E., Guillaume Couture, premier colon de la Pointe-Lévy, Lévis, 1884.
- Roy, P.-G., La famille Hazeur, BRH, XLI (1935), 321-349.
- Roy, P.-G., La famille Mariauchau d'Esgly, Lévis, 1908, 13 p.
- Roy, P.-G., La famille Martin de Lino, Lévis, 1935, 39 p.

- Roy, P.-G., La famille Pinguet de Vaucour, Lévis, 1934, 39 p.
- Roy, P.-G., La famille Soumande, Lévis, 1945, 15 p.
- Roy, P.-G., La ville de Québec sous le régime français, publié par le service des archives du gouvernement de la Province de Québec, 2 vol., Québec, Imprimeur du Roi, 1930.
- Séguin, R.-L., Le costume civil en Nouvelle-France, Musée national du Canada, Mai 1968, xvi-330 p.
- Shortt, A., Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français, Bureau des publications historiques, archives du Canada, Ottawa, Imprimerie du Roi, 1925, 2 vol.
- Taschereau, L.-E., Histoire du Séminaire des Missions Etrangères de Québec, Manuscrit de 1283 p., conservé au Séminaire de Québec.
- Têtu, Mgr Henri, Histoire du Palais épiscopal de Québec, Québec, Pruneau et Kirouac, 1896, 304 p. dont un appendice de 71 p.
- Têtu, Mgr Henri, Notices biographiques. Les Evêques de Québec, Québec, Narcisse-S. Hardy, 1889, 692 p.
- Trudel, M., L'Eglise canadienne sous le Régime militaire 1759-1764, Montréal, 1956, Institut d'histoire de l'Amérique française et Québec, 1957, Presses Universitaires, 2 vol.
- Trudel, M., Histoire de la Nouvelle-France II, Le Comptoir 1604-1627, Montréal-Paris, Fides, 1966, XLIX-554 p.
- Ursulines (les) de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours... Québec, C. Darveau, 1863-1866, 4 vol. Les souvenirs religieux occupent la première place.
- Willaert, L., s.j., Après le concile de Trente. La Restauration catholique (1563-1648), t. 18 de l'Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours, fondée par A. Fliche et V. Martin, Paris, Bloud et Gay, Belgique, 1960, 491 p.

I N T R O D U C T I O N

## CHAPITRE PREMIER

### ETABLISSEMENT DE L'HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC

1. Premières préoccupations d'un Hôpital-Général en Nouvelle-France.
2. Localisation des terres du futur Hôpital.
3. Fondation.
4. Administration.
5. Hôpital-Général, succursale de l'Hôtel-Dieu.
6. Séparation de 1701.

C'est au problème social causé par les mendiants de Paris et des grandes villes que se rattache la création des Hôpitaux-Généraux en France. En effet, les guerres de religion et les guerres intestines de la Fronde ont fait pulluler les mendiants à un tel point, qu'ils forment une véritable légion; dès lors, chaque mendiant connaît un sentiment de force - et aussi d'insolence - qui compromet d'autant la sécurité publique. L'historien Latreille écrit à ce sujet:

Le fléau de la mendicité n'a pas cessé de s'aggraver à travers les campagnes sur lesquelles il fait planer des peurs irraisonnées et jusque dans les villes: à Paris, où l'on parle de 40,000 vagabonds, il déshonore la capitale et compromet la sécurité. Organisés en véritables corporations de mendiants, parmi lesquels se coudoient infirmes, vrais ou faux, anciens soldats, déserteurs, malandrins, gens de sac et de corde, réclament l'aumône, l'épée à la main et se réfugient dans les cours des miracles où ils narguent le guet.<sup>1</sup>

Les efforts pour résoudre ce problème étaient d'ailleurs anciens. Tout au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, on élabore, peu à peu, une législation policière en commençant par obliger les mendiants à travailler: ainsi peut-on distinguer entre les vrais et les faux pauvres. Puis, pour éviter de

---

1 Latreille, Delaruelle et Palanque, Histoire du catholicisme en France, t.II, Sous les rois très chrétiens, 380s.

compter sur des revenus aléatoires, quêtes, dons, legs, etc., le pouvoir royal institue la "taxe des pauvres" qui n'est rien d'autre qu'une réglementation de l'aumône. Avec les années, on coordonne ces diverses mesures par la création de multiples institutions, un peu partout en France, afin de distribuer les secours et d'exercer la police sur les mendiants; d'autres établissements ont pour but de faire travailler les mendiants dans des ateliers ou villages où l'on mène "les pauvres des deux sexes et les enfants rebelles à l'autorité paternelle".<sup>2</sup> C'est l'origine de l'idée du "renfermement des pauvres".

Tout cela n'est cependant qu'à un stade rudimentaire jusqu'au moment où Vincent de Paul, s'attaquant au problème, en 1653, fonde un hospice pour les vieillards mendiants. Mais ce geste demeure encore insuffisant pour freiner l'expansion du paupérisme. Cependant, à force de chercher des solutions, on précise l'idée, déjà émise, du "renfermement" des pauvres et l'on finit par l'institutionnaliser avec l'édit de 1656 qui crée un "Hôpital-Général pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville et faux-bourgs de Paris"; cette institution royale est confiée à des administrateurs désignés par le roi. Le succès de l'entreprise ne va pas se faire attendre.

En effet, l'ouverture de l'établissement qui suit immédiatement l'application de l'édit de 1656, provoque un tel afflux de mendiants, qu'un nouvel édit vient, en 1662, prescrire la fondation d'un Hôpital-Général dans toutes les grandes villes de France; puis l'interdiction de la mendicité devient rigoureuse et prévoit des peines d'internement.

---

2 Merle, L'Hôpital du Saint-Esprit de Niort (1665-1790), 8.

Voilà une nouvelle étape dans l'histoire de l'assistance en même temps que celle du paupérisme en France. A partir de ce moment vont être créés plusieurs Hôpitaux-Généraux à travers le Royaume, l'édit de 1662 portant "la création d'un Hôpital en chaque ville et bourg du royaume pour les pauvres, malades, mandians et orphelins".<sup>3</sup>

Trente ans seulement après l'édit de 1662, allait être fondé, en Nouvelle-France, un Hôpital-Général.

- 1 -

Bien avant sa démission comme évêque de Québec, Mgr de Laval avait envisagé la fondation, dans la colonie, d'un Hôpital-Général, semblable à ceux de la France. Bien que depuis 1639 déjà l'Hôtel-Dieu eût rendu de grands services aux malades de la colonie, l'accroissement constant du nombre des pauvres réclamait de plus en plus le secours d'un Hôpital-Général.

Sur cette question, Frontenac et Duchesneau partageaient les vues de Laval. En effet, la pauvreté était devenue chose courante parmi les nombreuses familles surchargées d'enfants. (On estime qu'en 1676, à Québec seulement, il y avait 300 personnes qui étaient à charge à la colonie.) Ces messieurs craignaient, à juste titre, l'affluence, à Québec, de pauvres gens vivant d'aumônes et abandonnant leurs enfants à la

---

<sup>3</sup> Ibid., 9. L'auteur n'énumère pas ces Hôpitaux-Généraux qui furent créés. Il nous apprend cependant qu'avant 1662, plusieurs villes de France possédaient déjà un Hôpital-Général; il cite Amiens et Lyon dont l'hôpital servit de modèle.

fainéantise et au libertinage. Un Hôpital-Général aurait justement permis d'enseigner un métier à ces enfants: ils auraient ainsi été aptes à travailler plus tard chez un habitant.

Il fut décidé, d'un commun accord, qu'on demanderait à Sa Majesté d'accorder des lettres patentes à cet effet.<sup>4</sup>

De France, Talon aurait-il trouvé dans cette idée un bon moyen de se débarrasser de ses biens au Canada? Mystère. Très suspect à l'égard de l'ancien intendant, M. Dudouyt, représentant de Laval pour les affaires ecclésiastiques à Paris, expliqua à l'évêque de Québec que Talon était prêt à bailler sa brasserie et tout ce qu'il possédait au Canada pour établir un Hôpital-Général à Québec, dans l'espoir de recevoir du Roi quelques compensations en France. Néanmoins, Dudouyt lui-même ne pouvait nier la nécessité d'un tel établissement.<sup>5</sup>

Pourtant, le doute qu'on entretenait sur l'attitude de Talon l'emporta sur le bien-fondé d'un Hôpital-Général: l'année suivante, en 1682, Dudouyt écrivit à Laval que Seignelay ne voulait pas presser la chose.<sup>6</sup> En fait, Talon avait offert à ce dernier d'établir un Hôpital-Général au Canada sans qu'il en coûtât rien au roi. Il s'était même engagé à pourvoir lui-même à la subsistance d'autant de pauvres que possible. Pour hâter les décisions de la Cour, Talon avait demandé à Dudouyt un mémoire sur les nécessités d'établir un Hôpital-Général à Québec, tout en affirmant

---

4 Frontenac, Duchesneau et Laval, ASQ, Polygraphie, XVIII: 45; document sans date, que l'archiviste du Séminaire situe entre 1675 et 1680.

5 Dudouyt à Laval, 9 mars 1681 et 9 mai 1681, ASQ, Lettres, N:52.

6 Dudouyt à Laval, 9 mars 1682, ibid.:61.

qu'il n'accepterait pas de fonctions au Canada. Dudouyt, ne voyant qu'intérêt camouflé dans toutes ces dispositions, expliqua à Laval que Talon profiterait de l'occasion pour laisser entrevoir à la Cour qu'il était disposé à passer au Canada juste au moment où l'on parlait du changement du gouverneur et de l'intendant. Peut-être aussi désirait-il venir soutenir son neveu Perrot? C'était plausible, puisque Talon était sur le point de demander au roi des commissions pour examiner les accusations portées contre Perrot, afin que justice soit faite. De son côté, même si la Cour ne s'était pas encore prononcée, Dudouyt avait toutes les raisons de croire à la révocation de Frontenac, de Perrot et peut-être aussi de Duchesneau.

A la surprise de Dudouyt, et peut-être à son désagrément, Talon allait persister dans son plan de fondation d'un Hôpital-Général, même après la révocation de Perrot et la nomination du nouveau gouverneur et du nouvel intendant. Malgré tout, rien n'étouffa le doute de Dudouyt sur l'ambition de Talon: il y avait encore la possibilité que celui-ci devînt gouverneur de Montréal.<sup>7</sup> On peut dès lors comprendre pourquoi, devant la persistance de Talon à vouloir fonder un Hôpital-Général comme un simple moyen d'arriver à ses fins, Dudouyt ne s'empressa pas d'obtenir du roi les lettres patentes que la Nouvelle-France réclamait. Perplexe, Dudouyt pensa qu'il valait mieux remettre le projet à plus tard.<sup>8</sup>

De son côté, la Cour s'opposa au projet d'un Hôpital-Général. A son avis, un tel établissement au Canada ne pouvait que favoriser la

---

7 Dudouyt à Laval, 26 mai 1682, ibid.; 62.

8 Dudouyt à Laval, 30 mai 1682, loc. cit.

fainéantise.<sup>9</sup> Elle craignait, en réalité, qu'on y acceptât des personnes capables de travailler; reproche qu'on pouvait facilement adresser à tous les Hôpitaux-Généraux de France. Face à la nécessité d'un Hôpital-Général telle que démontrée par Talon, Seignelay répondit qu'on pouvait se servir de l'Hôtel-Dieu de Québec, pour secourir les vieillards et les orphelins abandonnés en accordant des revenus à cet effet, aux religieuses qui l'administraient. Talon, bien que convaincu de la nécessité de séparer les deux établissements,<sup>10</sup> demeura inébranlable dans son intention d'entreprendre, à ses propres frais, l'établissement d'un Hôpital-Général à Québec, séparé ou non de l'Hôtel-Dieu, selon le souhait de la Cour; il ne demandait que la protection du Roi. Dudouyt avoua ne pas comprendre le dessein de Talon et continua à le suspecter de vouloir déloger Demeulle. Voilà comment, afin d'éviter de donner à Talon un prétexte pour s'immiscer dans les affaires de la colonie, l'établissement d'un Hôpital-Général fut différé pour quelques années encore.

Les pressions exercées sur la Cour, contre le projet, produisirent certainement des effets. En réponse à Talon qui avait montré les avantages d'un Hôpital-Général pour la colonie, tant pour la subsistance des pauvres invalides que pour l'établissement de manufactures utiles au pays, Louis XIV en fit voir les inconvénients. Il démontra d'abord le danger d'augmenter la fainéantise. Puis, à son avis, la petite population de la colonie ne justifiait pas encore la fondation d'un Hôpital-Général, parce qu'elle ne comptait pas suffisamment de pauvres invalides.

---

9 Dudouyt à Laval, 31 mai 1682, loc. cit.

10 Doc. cité.

Pour lui, enfin, dans un pays nouveau, l'essentiel était la culture des terres; l'établissement de manufactures n'était utile qu'à un pays déjà établi.<sup>11</sup>

Laval, Frontenac, Duchesneau et Talon en France avaient donc vu la nécessité d'un Hôpital-Général en Nouvelle-France, - distinct de l'Hôtel-Dieu qui ne s'occupait pas des vieillards et des invalides - pour remédier au paupérisme, à la fainéantise et au libertinage. Si l'on ne met pas en doute l'honnêteté d'intention des trois premières personnes, comment expliquer la méfiance de Dudouyt à l'égard de Talon? Était-elle justifiée? Quoi qu'il en soit, cette volonté de Talon à vouloir occuper le plus d'habitants possible en Nouvelle-France, fait partie de toute sa pensée cohérente sur la colonie. Quant aux arguments du roi pour refuser le projet d'un Hôpital-Général, ils ne sont certainement pas dépourvus de sens, puisqu'en 1680, la population de la colonie n'avait pas encore atteint 10,000 personnes. Sa crainte de voir un Hôpital-Général à la charge de la colonie est tout aussi justifiable. L'hésitation nous semble normale, quand on se rappelle que la Cour est loin d'être très intéressée à sa colonie, à ce moment-là.

Par ailleurs, au moment où fut émis le projet d'un Hôpital-Général il existait déjà, dans la colonie, un Bureau des Pauvres sous forme de comités de secours. Comme il était défendu aux pauvres de mendier, ces comités essayaient d'obliger les mendiants valides à travailler. Les législations faites pour lutter contre la mendicité ne font que révéler l'ampleur que prenait ce mal dans la société de l'époque.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Louis XIV à Champigny, 31 mai 1686, A8Q, Lettres, P:51.

<sup>12</sup> Têtu et Gosselin affirment qu'avec l'organisation du Bureau des Pauvres avant 1692, la mendicité était presque inconnue. Nous

Dès 1683, il est défendu de mendier dans les villes sous peine du carcan la première fois et du fouet, la deuxième fois. Défense également aux particuliers de faire l'aumône aux mendiants sous peine de dix livres d'amende.<sup>13</sup> Puis, le 8 avril 1688, grâce à l'inspiration et au support des marchands influents de Québec, on établit un Bureau des Pauvres à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières.

Chaque bureau était composé du curé, d'un directeur à qui l'on s'adressait pour avoir des aumônes, d'un directeur-trésorier et d'un directeur-secrétaire qui tenait les registres de toutes les délibérations. A tous les quatre mois, il fallait élire un nouveau directeur en remplacement de celui qui sortait de fonction. On devait s'assembler au moins deux fois par mois. Lors de ces séances, deux directeurs suffisaient pour régler les affaires pressantes. Une des fonctions du secrétaire consistait à trouver deux femmes pour aller quêter, chaque mois, chez les habitants, afin d'ajouter aux aumônes qui étaient déposées dans des boîtes spéciales, partout dans les églises et chapelles de Québec. Une fois les aumônes recueillies, il appartenait aux directeurs de les distribuer eux-mêmes ou d'acheter des objets pour les pauvres.

---

rejetons cette affirmation. En 1700, Louis Ango des Maizerets écrit au Ministre, par rapport aux mendiants de Québec et demande de protéger particulièrement l'Hôpital-Général qui paraît l'oeuvre la plus importante au bien de la religion et de la colonie. (APC, Mg<sup>7</sup>, vol.58, No 209773, p.62-63). C'est dire que l'Hôpital apportait une amélioration sensible. A côté des pauvres capables de mendier, il y avait tous les pauvres invalides, infirmes et vieillards.

Malgré tout, les pauvres se feront nombreux jusqu'à la fin du régime français. Encore en 1742, Pontbriand s'inquiète de l'accroissement des mendiants qui affluent à Québec d'une distance de 60 lieues. Il souligne les inconvénients classiques qu'entraîne cette mendicité: crimes, vols, vie vagabonde et retard de la culture des terres. (22 août 1742, APC, C11A, 78). L'année suivante, le Conseil de la Marine envoie à Beauharnois un projet de règlement pour bannir les pauvres mendiants de Québec. (8 mai 1743, APC, C11A, B76<sup>1</sup>:317).

13 Edits et ordonnances, II:102.

Dans cette lutte contre la mendicité, défense était faite aux cabaretiers d'acheter, des pauvres, outils ou hardes. Par ailleurs, les directeurs pouvaient faire châtier les pauvres qui mendiaient: les punitions allaient du retranchement des vivres jusqu'à l'emprisonnement. Parfois, cependant, une famille, vraiment plongée dans le malheur, pouvait obtenir la permission de quêter dans la paroisse. Ces exceptions étaient applicables seulement aux pauvres honteux qui habitaient le même endroit depuis au moins trois mois. De toute façon, tous les pauvres valides étaient obligés de travailler avant d'être admissibles à recevoir l'aumône.<sup>14</sup>

Soulignons qu'à la campagne, chaque paroisse ou seigneurie avait soin de ses pauvres.<sup>15</sup>

En plus des aumônes recueillies par les femmes, le Bureau retirait annuellement des revenus de chaque communauté.<sup>16</sup> Néanmoins, il restait bien des familles en détresse dans la colonie et l'on a tort d'affirmer que la mendicité était presque inconnue. On peut deviner, en effet, que ce système d'aumônes volontaires n'était pas le plus sûr moyen financier pour assurer une assistance publique efficace.

---

14 Ibid., 119s.

15 Loc. cit.

16 Annales de l'Hôtel-Dieu, 273.

- 2 -

Le projet d'un Hôpital-Général resté sans suite devait, quelques années plus tard, se réaliser.

Avant même de penser à utiliser le futur emplacement de l'Hôpital-Général, Saint-Vallier trouva le site fort agréable.<sup>17</sup> On imagine facilement la beauté du paysage que présentait ce petit domaine des Pères Récollets, en pleine forêt et tout près d'un coude fantaisiste que dessine la rivière Saint-Charles à cet endroit,

Ces agréments poétiques étaient-ils accompagnés d'avantages géographiques? L'emplacement était situé hors de la ville. Pour y arriver, on devait suivre un "chemin" qui faisait d'abord entrer "dans la Campagne".<sup>18</sup> On devine déjà que le facteur de l'éloignement allait avoir des conséquences sur la vie du futur Hôpital-Général. A la fin de l'année 1709, par exemple, sachant leur maison éloignée de la ville et par conséquent exposée aux attaques des ennemis, les religieuses, prises de panique, crurent nécessaire de se retirer dans une autre communauté de Québec.<sup>19</sup> De fait, loin du centre, on pouvait craindre non seulement

---

17 Mgr de Saint-Vallier, Etat présent de l'Eglise et de la Colonie française dans la Nouvelle-France, 1688, cité par Dom Jamet, dans une note au bas de la p.273 dans Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec (1636-1716) rédigées par les Mères Juchereau et Duplessis. A l'avenir, pour ce dernier titre, Annales de l'Hôtel-Dieu.

18 Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le Journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale, t.III, 77.

19 Histoire du Monastère de Notre-Dame des Anges et de l'Hôpital-Général de Québec. Depuis la fondation de l'Hôpital-Général jusqu'à la mort de Monseigneur de Saint-Vallier (1692-1727), t.I:226. A l'avenir, Annales de l'Hôpital-Général.

l'attaque de l'ennemi, mais encore qu'il se servit de cette maison comme lieu de retraite. Il fallut donc étendre les fortifications. Les autorités coloniales l'avaient compris, puisque Vaudreuil écrivit au Ministre, en 1711, que les habitants étaient prêts à se défendre; qu'une ligne de défense avait été établie depuis l'Hôpital-Général jusqu'au Palais.<sup>20</sup>

Cet éloignement allait être partiellement corrigé par la construction de chemins qui devaient mettre l'Hôpital-Général en communication avec des centres: une ordonnance du Conseil Supérieur, datée du 7 août 1706, décréta l'ouverture d'un grand chemin entre l'Hôpital et l'Ancienne-Lorette.<sup>21</sup>

Bien qu'éloigné du coeur de Québec, l'emplacement du futur Hôpital-Général n'avait pas moins une histoire aussi vieille que la colonie elle-même. Cette histoire a permis de retracer les diverses concessions, donations et transactions de la terre de Notre-Dame des Anges.

Ce monastère avait d'abord appartenu aux Récollets, arrivés en 1615. L'emplacement qui leur parut le plus propice pour servir de base à leur travail missionnaire est celui de l'actuel Hôpital-Général, situé à une demi-lieue du fort. Par une transaction passée avec Louis Hébert, ils en devinrent propriétaires en 1618.<sup>22</sup> Aussitôt, ils donnèrent à la

---

20 Vaudreuil à Pontchartrain, 25 octobre 1711, AG, C11A, 32:58.

21 Commissions et ordonnances rendues par Monsieur Raudot intendant de Justice, Police et Finances En ce paix depuis le septième Septembre 1705 jusque Et compris le dixhuit Novembre 1707, 60.

22 Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec, 87. A l'avenir, Saint-Vallier et l'Hôpital-Général.

petite rivière que Cartier avait appelée Sainte-Croix, le nom de Saint-Charles.<sup>23</sup> C'est sur ce domaine que la première église de la Nouvelle-France fut bénite, le 25 mai 1621, sous le vocable, non pas de Notre-Dame des Anges, mais de Saint-Charles.<sup>24</sup>

Lorsque les Anglais s'emparèrent de Québec en 1629, les Récollets durent se rembarquer pour l'Europe. Ils ne revinrent en Nouvelle-France qu'en 1670, pour retrouver un couvent en ruine; tout au plus, quelques familles françaises étaient allées, non pas s'y loger, mais donner un abri confortable à leurs animaux en utilisant l'étage inférieur du couvent.

Que s'était-il passé pendant leur longue absence?

En 1662, M. d'Avaugour fit don des terres des Récollets à M. de Lotbinière. Faute de travail fait sur ces terres, disait l'acte de donation, il serait préjudiciable à la colonie de les laisser abandonnées étant donné que les Iroquois pourraient encore venir y faire leur retraite pour ensuite attaquer la ville de Québec. En outre, considérant la disette de blé du pays, il serait mal à propos de laisser ces terres en friche. Voilà les raisons qui incitèrent d'Avaugour à concéder au sieur de Lotbinière les terres des Récollets en fief et seigneurie avec droit de haute justice, à la charge de payer un écu d'or à chaque mutation de seigneurie. Cette seigneurie va porter le nom de Notre-Dame des Anges et on aura ainsi deux seigneuries voisines qui ont le même nom: la seigneurie Notre-Dame des Anges constituée d'anciennes terres des

---

23 En souvenir de leur bienfaiteur, M. Charles Des Boves, grand vicaire de Pontoise.

24 Sur cette question, voir M. Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, II:320s.

Récollets et qui appartient aux Chartier de Lotbinière; et la seigneurie Notre-Dame des Anges, propriété des Jésuites.<sup>25</sup> Six ans plus tard, René-Louis Chartier de Lotbinière allait faire, au profit de la compagnie des Indes Occidentales, foi et hommage pour ces terres concédées par d'Avau-  
gour.<sup>26</sup>

De retour au Canada en 1670, les Récollets se firent remettre leurs anciennes terres par M. de Lotbinière qui, d'ailleurs, avait toujours eu l'intention de les leur restituer. Ainsi, le 23 octobre 1670, celui-ci remit le domaine aux Récollets, aux mêmes titre et possession portés par l'acte du 29 janvier 1662, ainsi que la copie de la déclaration faite pour le papier terrier de la Compagnie des Indes Occidentales, le 7 mars 1668. Autant de droits donnés à perpétuité aux Récollets qui pourront désormais en jouir ou en disposer selon leur bon vouloir.<sup>27</sup> L'année suivante, le 22 juin, la première pierre de leur nouvelle église allait être posée par Talon: c'était l'église actuelle de l'Hôpital-Général de Québec; celui-ci allait former plus tard, avec l'Hôpital et ses dépendances, la paroisse de Notre-Dame des Anges.

Le recouvrement de leurs anciennes terres demeurait cependant incomplète, puisqu'elles avaient été entamées d'un côté par les religieuses

---

25 29 janvier 1662, AHG-Q, Livre contenant Les Extraits des Actes et d'autres Titres, Documens et Papiers de la Communauté de L'Hopital Général de Québec concernant les Biens et affaires Temporelles d'icelle fait et dressé par le Procureur ad negotia de la dite Communauté, Antoine Archange Parent notaire en l'année 1834, 77-79. A l'avenir, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents. Sur ce domaine, voir Reine Malouin, La seigneurie Notre-Dame-des-Anges.

26 7 mars 1668, ibid., 79; Papier terrier de la Cie des Indes Occidentales, 209s.

27 23 octobre 1670, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 79s.

de l'Hôtel-Dieu et, de l'autre, par la veuve du sieur de Repentigny. Par deux contrats successifs, les Pères Récollets reprirent possession de ces portions de terrain. Par une première transaction avec les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, les Récollets obtinrent 21 arpents de terres sises près de Saint-Sauveur; ces terres, les religieuses les avaient acquises en 1647 de Marin Boucher qui, lui, les avait reçues, comme le sieur de Lotbinière, à titre de concession.<sup>28</sup> Par une seconde transaction, les Récollets échangèrent 14 arpents de terres pour 8 arpents que les religieuses de l'Hôtel-Dieu avaient achetés de la veuve du sieur de Repentigny.<sup>29</sup> Les Récollets étaient ainsi entrés en possession de leurs anciennes terres qui comptaient 10 arpents de front sur la rivière Saint-Charles, touchant de deux côtés aux terres des Hospitalières, par 106 arpents de profondeur. Les lettres patentes de ratification de cette concession faite aux Récollets du Canada leur faisaient également recouvrer leur couvent et leur rendaient le droit de pêche sur la rivière Saint-Charles.<sup>30</sup>

De son côté, le Roi accorda des lettres de recommandation aux autorités coloniales afin de rétablir les Récollets dans leurs droits; car on se souvient du naufrage qui arriva à leur retour de France, en 1669: le bâtiment qui les ramenait sombra et la mer engloutit les titres qu'ils avaient pour la propriété de leur habitation à Québec. C'est pourquoi Frontenac, après avoir reconnu que ces droits appartenaient aux Récollets à cause des dons et concessions qui leur avaient été faits antérieurement,

---

28 23 janvier 1673, *ibid.*, 84-87.

29 20 avril 1673, *ibid.*, 87s.

30 26 avril 1673, *ibid.*, 88s; *ibid.*, 93-95.

leur aurait donné des titres nouveaux reconnaissant leur droit de propriété. En mai 1677, le roi signa la lettre d'amortissement des Récollets. Désormais, ils tenaient terres, lieux et bâtiments en main morte et exempts de droits.<sup>31</sup>

Leur syndic apostolique<sup>32</sup>, le comte de Frontenac, n'avait certes pas manqué d'être bien disposé à leur endroit. A peine la question de terrain réglée, il fit élever, en 1677, un corps de logis de 60 pieds de long sur 21 de large et s'y réserva un appartement.

Quinze ans plus tard, ce monastère devait passer au service des pauvres. En effet, c'est sur cet établissement que Saint-Vallier jeta les yeux dès l'instant où il songea à fonder son Hôpital-Général: il fit l'acquisition du monastère le 13 septembre 1692, moyennant la somme de 16,000 livres du pays à payer en une fois et la somme annuelle de 1,600 livres pendant cinq ans; il offrait aussi la cession d'un petit terrain d'un arpent situé près de l'hospice des Récollets dans la haute ville.<sup>33</sup> De leur côté, les Récollets cédaient à l'Evêque leurs 106 arpents de terre, leur église et leur couvent; ce couvent était

...un cloître en carré long, composé de sept et huit arcades de chaque côté: dont l'un des dits côtés, au sud, était le long de la dite église; le deuxième était sous partie et le long d'un dortoir bâti de pierres, contenant vingt-quatre cellules; sous lequel dortoir étaient les dépenses, cuisine, réfectoire et vestibule et les caves au-dessous; par-dessus un grenier de toute la longueur; le troisième des dits côtés du dit cloître

---

31 9 mai 1677, ibid., 95-97.

32 Chez les Récollets, le nom de syndic apostolique est donné à un protecteur de la communauté qui remplit les fonctions d'un chargé d'affaires. C'est ce qu'on pourrait appeler un comptable chargé de l'administration temporelle des Récollets.

33 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 100.

était le long d'un bâtiment de colombages, qui consistait en chambres et offices que monseigneur le comte de Frontenac avait fait bâtir, lequel était appelé pour ce sujet "le bâtiment de monsieur le comte"; et le quatrième côté, au nord-est, était une simple allée de cloître sans bâtiment.<sup>34</sup>

Sa Majesté ne tarda pas à manifester son contentement à l'Evêque de Québec ainsi qu'aux Récollets qui avaient accepté, sans difficulté, de lui céder leur maison pour l'établissement d'un hôpital: elle leur fit donner 500 livres de gratification extraordinaire et, par la suite, les fit assister.<sup>35</sup> Tout laisse croire, par ailleurs, que Frontenac avait plaidé la cause des Pères par des louanges à leur endroit et par son insistance pour leur obtenir des gratifications.<sup>36</sup>

La nouvelle attitude du Roi nous fait supposer que la parole de Saint-Vallier savait attirer l'attention des gens de la Cour. De toute évidence, sa relation sur le Canada, Lettre à un de ses amis, publiée à Paris en 1688, - même si l'auteur dut en retirer plusieurs exemplaires à cause du décret qui défendait de ne rien publier sans la permission de la Propagande - lui valut des attentions de toutes sortes; lors de son séjour en France en 1691-1692, Sa Majesté elle-même était prête à accorder multiples bienfaits à son ancien aumônier.

---

<sup>34</sup> Ibid., 99s.

<sup>35</sup> Mémoire du Roi à Frontenac et Champigny, 1693, AC, B 16<sup>2</sup>:276-317; le Roi à Saint-Vallier, 28 mars 1693, AC, B 16<sup>2</sup>:366-370.

<sup>36</sup> Frontenac à Pontchartrain, 15 septembre 1692, AC, C11A, 12<sup>1</sup>:34-67.

- 3 -

Pourquoi fonder un Hôpital-Général dans la colonie, alors qu'elle était déjà dotée d'un certain équipement charitable? L'analyse des lettres patentes du Roi portant l'établissement de l'Hôpital-Général de Québec en fait voir la finalité.

L'institution dont on parlait déjà depuis plusieurs années allait naître du charitable et pieux dessein de Saint-Vallier - personne fort appréciée du Roi - conjugué avec les buts, avant tout politiques, de la Cour de France. Si, d'une part, nous n'avons pu lire l'argumentation systématique de Saint-Vallier plaidant la cause d'un Hôpital-Général, les visées de la Cour, d'autre part, nous apparaissent fort claires.

L'acte d'établissement, daté de mars 1692, renseigne d'abord sur les fins poursuivies par la Cour. On y expose ensuite les pouvoirs des directeurs et administrateurs sur la réception et l'utilisation des legs, sur les droits d'aménagement, sur la question des amortissements et sur les privilèges généraux de l'Hôpital.<sup>37</sup>

Pour l'instant, découvrons l'essentiel des fins poursuivies.

Si le Roi énumère plusieurs buts à poursuivre par l'établissement d'un Hôpital-Général à Québec, il reste que son argumentation tient au point fondamental d'une politique de colonisation basée sur la culture des terres. Or voici que le succès des Hôpitaux-Généraux en France l'amène à vouloir en fonder un dans sa colonie du Canada dans le but de réaliser cette politique.

---

<sup>37</sup> Edits et ordonnances, I:271-274.

Partant de cette expérience heureuse du Royaume, il ne conçoit aucun autre moyen plus utile pour la police d'une collectivité et pour la réduction de l'oisiveté des mendiants dont la plupart refusent de travailler, trouvant bien plus facile de vivre de charité publique. Avec raison, pense-t-il, ces aumônes faites aux parasites auraient des effets beaucoup plus bénéfiques si on les utilisait pour soulager les véritables pauvres, malades et invalides. Au Canada, pense le Roi, l'oisiveté revêt un caractère particulier: elle est liée au problème majeur du défrichement des terres. La culture de la terre, principale occupation de la colonie, exige du courage. Malheureusement, l'oisiveté détourne trop de gens encore sains et robustes vers la mendicité. Or, ajoute le Roi, il faut développer, chez les jeunes gens, le goût de l'effort et du travail, sans quoi la colonie s'achemine vers une impasse. La situation est d'autant plus dangereuse qu'ils prennent facilement le chemin des bois pour y vivre dans le libertinage: obstacle au peuplement de la colonie. La meilleure solution, selon le Roi, réside donc dans l'établissement d'un Hôpital-Général qui recevrait les pauvres mendiants valides et invalides; ils y seraient occupés à divers travaux selon leurs forces, y compris la culture de la terre sur les fermes de l'Hôpital-Général.

Prévoyant plusieurs difficultés, l'Evêque avait fait représenter que bon nombre d'habitants s'offraient à fournir les sommes nécessaires pour la fondation d'un Hôpital-Général. De toute façon, le Roi accorda la permission de l'établir en prenant soin d'énumérer les pouvoirs des directeurs et administrateurs. La direction fut composée de l'Evêque, du gouverneur et de l'intendant; le curé de Québec et trois laïcs en constituèrent l'administration.

La Cour était désormais convaincue de l'utilité d'un Hôpital-Général dans la colonie. Malgré tout, cependant, la peur de voir se développer la fainéantise revient à plusieurs reprises: il faut prendre garde, continue le Roi, que les habitants trouvent dans l'Hôpital une subsistance assurée, ce qui augmenterait la fainéantise et détournerait de la fin primordiale envisagée par la Cour: la culture des terres.<sup>38</sup>

Ces lettres patentes du roi, datées du 30 mars 1692, furent communiquées au procureur-général le 24 octobre 1692 pour être enregistrées au Conseil Souverain de la Nouvelle-France.<sup>39</sup>

Six jours plus tard, une dame de la Congrégation conduisit les pauvres à l'hospice de Notre-Dame des Anges.<sup>40</sup>

Dès la même année, en 1692, Saint-Vallier forma le dessein de mettre quelques Hospitalières de l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital-Général. Il leur en fit la proposition qu'elles acceptèrent difficilement. Entre autres choses, elles craignaient un changement dans leur manière de vivre: cette œuvre n'allait-elle pas modifier le but de leur institut qui était de s'occuper du soin des malades? Elles avaient surtout peur de voir diminuer le nombre de leurs sujets.<sup>41</sup> Les religieuses commencèrent par

---

38 Mémoire du Roi à Frontenac à Champigny, avril 1692, AC, B 16<sup>1</sup>:236-238.

39 Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France, III:703.

40 Rappelons que les dames de la Congrégation occupaient, depuis 1687 ou 1688 une maison dans la haute-ville, tout près de la grande place Notre-Dame et où elles avaient établi un ouvroir, placé sous le vocable de la Providence. C'est dans cette maison que Saint-Vallier voulut d'abord y établir son Hôpital-Général. Marguerite Bourgeois accepta tout de suite la tâche en y mettant en charge la soeur Anne Hiou. Ces religieuses y demeurèrent jusqu'en avril 1693.

41 Annales de l'Hôpital-Général, I:274.

suggérer à l'Evêque d'agrandir l'Hôtel-Dieu de quelques salles pour y mettre les invalides. Comme il ne voulait rien entendre, les religieuses de l'Hôtel-Dieu finirent par céder, de peur de s'attirer des difficultés dans l'avenir.<sup>42</sup>

Capitulairement assemblées, le 9 janvier 1693, celles-ci acceptèrent les propositions de l'Evêque de donner la somme de 1,000 livres pour la nourriture et l'entretien de quatre religieuses, pour avoir soin des pauvres de l'Hôpital-Général et entretenir l'ecclésiastique. Au mois de mars de la même année, l'élection des futures fondatrices de l'Hôpital-Général détacha de leur communauté Mère Marguerite Bourdon<sup>43</sup>, Mère Louise Soumande, Mère Geneviève Gosselin et Soeur Marie-Madeleine Bacon, professe converse.<sup>44</sup> Toutes quatre se dirigèrent vers l'Hôpital-Général pour s'y dévouer au service des pauvres et s'occuper de la régie des biens donnés par Saint-Vallier pour leur subsistance.

Le contrat signé par l'Evêque et les religieuses de l'Hôtel-Dieu était de nature à laisser croire à ces dernières qu'elles garderaient l'Hôpital-Général sous leur tutelle:

La Maison de l'Hôpital Général doit tellement dépendre de celle cy, que la superieure de la devoit en toutes choses avoir rapport à celle d'icy, de sorte qu'elle ne gouvernoit que comme une subdeleguée.<sup>45</sup>

Ce contrat signé par l'Evêque, le gouverneur, l'intendant et les

---

42 Ibid., 275.

43 Nous n'utiliserons que les noms civils des religieuses; on peut trouver leurs noms en religion dans les appendices A, B et C.

44 Annales de l'Hôpital-Général, I:42.

45 Ibid., 275.

administrateurs, signifiait que l'Hôpital-Général était une cellule de l'Hôtel-Dieu.

- 4 -

Avant de concentrer notre étude sur la communauté des religieuses qui administrent l'Hôpital-Général, il convient de relever les principaux rouages de l'administration de l'établissement, tels que voulus par les lettres patentes du Roi. Car si les religieuses administraient les biens des pauvres, elles devaient, néanmoins, se conformer aux volontés d'un organisme appelé Bureau, lui-même soumis à un ensemble de prescriptions royales.

Ce conseil était semblable à celui des Hôpitaux-Généraux du Royaume. Il s'agissait d'un organisme où l'élément laïc équilibrait l'élément ecclésiastique, conformément à la conception acceptée en France, depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Bien sûr, les ecclésiastiques y avaient une place importante - sinon par la quantité, du moins par le prestige -, mais non pas exclusive dans la direction de l'établissement. Ce caractère laïc qu'on aurait voulu lui donner venait de ce qu'ici, comme dans le Royaume, on ne voulait pas confier au clergé l'administration des Hôpitaux-Généraux. D'autant plus que le caractère policier attaché à l'Hôpital-Général qui, par nature, devait lutter contre la mendicité, convenait plutôt mal aux clercs. Reportons-nous au texte des lettres patentes:

Nous avons nommé et nommons le dit Sieur Evêque ou Son Grand-Vicaire, les Gouverneur et Intendant de ce pays, pour être eux et leurs successeurs au dit évêché, gouvernement et intendance, chefs de la direction du dit Hôpital. Autre les chefs de la direction, le curé de la ville de Québec et trois laïques seront administrateurs et seront les dits trois administrateurs nommés pour la première fois, par les trois chefs de la direction et dans la suite, par tous les directeurs tant anciens que modernes. L'un des dits administrateurs laïques sera secrétaire et l'autre trésorier, à moins que dans la suite les administrateurs en jugent nécessaires d'avoir un trésorier à gages, lequel sera destituable à volonté. Le Secrétaire Trésorier et autres officiers feront le serment au bureau, dans l'assemblée entre les mains de celui qui présidera et sera par chacun d'eux satisfait au règlement qui leur sera donné.<sup>46</sup>

A côté de l'élément stable constitué par les membres nommés par le Roi et désignés sous le nom de directeurs, le Bureau comprenait des administrateurs à mandat temporaire, choisis par les directeurs. Les administrateurs n'avaient d'ailleurs pas de caractère prestigieux attaché à leur titre puisque, selon les lettres patentes, ils devaient prendre "leur rang selon l'ancienneté de réception, sans aucune distinction de qualité".<sup>47</sup>

Directement par l'autorité royale, ce Bureau de conseillers, directeurs et administrateurs, était investi de fonctions administratives et policières. Ces conseillers avaient d'abord la responsabilité de la police (charge qui impliquait les mesures correctives à appliquer) "tels que les pères sur leurs enfants". Ils avaient même l'autorité nécessaire pour faire emprisonner ceux qui mendiaient illégalement et pouvaient

---

46 Lettres patentes de Louis XIV datées du 13 septembre 1692, portant l'acte d'établissement de l'Hôpital-Général de Québec. Copie de document faite par P.M. O'Leary et conservée aux AHG-Q.

47 Doc. cité.

aussi légiférer, s'ils le jugeaient à propos, pour la discipline de l'Hôpital-Général.

Quant aux fonctions de l'administration, elles étaient nombreuses: tout ce qui concernait les biens des pauvres devait être délibéré à l'assemblée. Voici les prescriptions des lettres patentes:

Les administrateurs pourront recevoir tous legs, donations universelles et particulières, soit par donation entre vifs, pour cause de mort, testament ou pour quelque cause que ce soit et en faire l'acceptation, recouvrement et poursuites nécessaires, comme aussi ils pourront acquérir, vendre, échanger et aliéner tous les héritages, tant en fief qu'en roture, en franc alleu, ...ordonner et disposer de tous les biens du dit Hôpital, selon qu'ils le jugeront à propos... Les administrateurs auront droit de faire bâtir volières, colombiers, moulin à vent et à l'eau, si besoin est dans l'étendue du dit Hôpital-Général.<sup>48</sup>

En principe, les directeurs du Bureau de l'Hôpital-Général bénéficiaient d'une grande autorité. Toute l'activité de l'organisme reposait, en définitive, sur ce Bureau où les greffiers devaient déposer les extraits des sentences, jugements et autres actes où il y avait adjudication d'amendes ou aumônes au profit de l'Hôpital. De même les curés et notaires avaient l'obligation d'envoyer les extraits de tous les actes des biens donnés aux pauvres. Cependant, un directeur seul ne pouvait décider de rien. Le Roi exigeait que, pour délibérer et résoudre les affaires ordinaires, les directeurs fussent au moins trois; pour celles de plus grande importance, il en fallait jusqu'à cinq. Enfin, - autre manifestation de l'importance du Bureau - le roi lui permettait, en prévoyance d'un rendement inadéquat de l'Hôpital-Général face aux besoins de la colonie, d'établir des maisons de charité aux endroits qu'il

---

48 Doc. cité.

jugerait à propos. Ces maisons devaient demeurer dépendantes de l'Hôpital-Général.

Toutes ces prescriptions allaient être suivies d'une façon fort lâche, au moment où les religieuses amenées à l'Hôpital-Général allaient vraiment prendre en main le gouvernement intérieur de l'établissement. Toutefois, si Saint-Vallier n'apparaissait pas au premier plan, il n'en demeure pas moins que les religieuses durent lui obéir pendant plusieurs années, car de fait, c'est lui qui détenait le gouvernement de la maison. Les directeurs et administrateurs n'avaient d'ailleurs pas tardé à le constater; c'est probablement pour cette raison qu'en 1698 on remit officiellement à Saint-Vallier toute la responsabilité de l'administration. En même temps, le Conseil Souverain rétablit le Bureau des Pauvres avec toutes ses anciennes prérogatives.

Les directeurs nommés par le roi n'avaient pas manqué de dynamisme. Dès septembre 1692, Frontenac et Champigny pensaient déjà à exercer leurs privilèges accordés par les lettres patentes du mois de mars précédent. Ils annoncèrent alors au Ministre le projet d'établissement d'un Hôpital-Général à Montréal, au moyen de dons provenant de personnes fortunées et charitables.<sup>49</sup> Ils annoncèrent en même temps un projet de fondation d'écoles à l'intérieur des Hôpitaux-Généraux:

Leur dessein n'estant pas de donner lieu à la fainéantise ou de l'entretenir, mais de tacher à empêcher Loïsiveté qui regne dans la plus grande partie de la Jeunesse de ce pays en Instruisant les Enfants, faisant apprendre des métiers à ceux qui seront pauvres, et surtout les occupant à la culture des terres en sorte qu'ils ny en

---

<sup>49</sup> Frontenac et Champigny à Pontchartrain, 15 septembre 1692, AC, C11A, 12<sup>1</sup>:19s.

ayt aucun dans la maison qui ne soit employé a  
quelque ouvrage qui luy soit convenable.<sup>50</sup>

L'attitude des directeurs de l'Hôpital-Général est bien conforme à l'esprit des lettres patentes et aux intentions du roi.

Dès octobre, les pauvres étaient donc transportés à l'hospice de Notre-Dame-des-Anges. Ici commence l'histoire de l'Hôpital-Général de Québec sous l'oeil vigilant de ses directeurs. Frontenac présidait ordinairement les réunions. Agissaient comme administrateurs: Saint-Vallier, François Dupré, curé de Québec, René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant-général, Paul Dupuy, Charles Aubert de La Chesnaye, Pierre Bécart, Peuvret de Mesnu, François-Magdeleine Ruette d'Auteuil.<sup>51</sup>

La première réunion du Bureau se tint au Palais de l'Intendant. On y délibéra sur l'acceptation de la donation annuelle de 2,000 livres par Saint-Vallier aux pauvres. Après lecture d'un contrat passé devant le notaire Genaple, le 10 janvier 1693, on accepta la donation à l'unanimité des voix, sauf celle du sieur Ruette d'Auteuil, procureur-général.<sup>52</sup> Cette opposition laissait déjà présager des difficultés.

En effet, dès novembre 1694, le procureur-général rappela au Ministre Pontchartrain l'arrêt du Conseil Souverain de 1688 porteur de l'acte d'établissement d'un Bureau des Pauvres, et ne manqua pas d'en louer le fonctionnement. Quant à l'Hôpital-Général, il ne constituait, à son avis, qu'un attrait pour les fainéants, surtout parce qu'il était éloigné d'une demi-lieue de la ville et situé en plein bois. Et quel

---

50 Ibid., 20.

51 H. Têtu, Les Evêques de Québec, 100.

52 12 janvier 1693, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 112.

dommage, selon lui, de n'avoir pas donné un gouvernement séculier à cet établissement!<sup>53</sup> Ruette d'Auteuil croyait-il sincèrement à l'inutilité de l'Hôpital-Général? Ses paroles amères étaient-elles dirigées contre Saint-Vallier?

Rappelons que Ruette d'Auteuil faisait partie de ce Bureau des Pauvres créé en 1688. On comprend alors sa vive réaction devant Saint-Vallier lorsque celui-ci décida de supprimer le Bureau des Pauvres et d'en appliquer les revenus à l'Hôpital-Général. Si les administrateurs du Bureau finirent par céder, ce ne fut pas sans heurts; et dans cette lutte du plus fort, Saint-Vallier se montra habile et accapareur. L'opposition des administrateurs du Bureau des Pauvres à la fondation de l'Hôpital-Général ne surprend donc pas. Ils manifestèrent fortement le désir de faire desservir l'Hôpital par des personnes séculières nommées par eux: ils voulaient d'abord être les maîtres, comme l'affirme l'annaliste de l'Hôpital-Général; ajoutons qu'ils craignaient surtout l'Evêque.

Au fond, n'y voit-on pas une manifestation de la lutte pour la suprématie entre l'Eglise et l'Etat en Nouvelle-France? D'une part, Saint-Vallier refuse de laisser le système d'assistance aux mains des séculiers; d'autre part, les administrateurs laïcs - même devant l'évidence de leur incapacité à répondre aux exigences des pauvres vieillards et des pauvres malades - acceptent très difficilement l'idée d'un système d'assistance dirigé par le clergé.

---

<sup>53</sup> AHG-Q, Lettres, notes généalogiques. Copie de documents etc. au sujet de Saint-Vallier, par P.-G. Roy. Il s'agit ici de la copie du résumé de la lettre faite par le Conseil du Roi; cette lettre n'a pas été retrouvée.

L'administration de l'Hôpital-Général allait subir un changement important. En 1698, en effet, les directeurs offrirent à l'Evêque le poste de directeur unique et à vie de l'Hôpital à la condition de constituer un nouveau revenu de 1,500 livres. Dorénavant, Saint-Vallier tenait en main la conduite entière de l'Hôpital-Général et de ses revenus. Aucun administrateur ne pouvait demander compte ni à lui, ni aux religieuses qui gouvernaient l'établissement. Charge assez lourde, puisque l'Evêque dut s'engager à fonder un nouveau revenu pour l'entretien de 20 pauvres en plus des 30 qu'il entretenait déjà. Les lettres patentes signifiaient cependant que ses successeurs ne pourraient prétendre aux mêmes droits et privilèges qui lui avaient été accordés.<sup>54</sup>

Sous l'autorité du Bureau et de Saint-Vallier, les religieuses, chargées de la discipline intérieure, allaient-elles avoir une certaine liberté d'action? La lecture des procès-verbaux de leurs assemblées capitulaires est de nature à nous faire entendre que leur rôle ne se bornait pas à la discipline sanitaire, morale et pieuse. Elles jouaient un rôle important dans l'administration même de l'Hôpital-Général. Elles prirent l'initiative de demander une concession sur les terres des Islets, terres inaliénables parce que propriété des pauvres. Evidemment, il ne leur appartenait pas de faire les dernières délibérations importantes. C'était là la tâche des administrateurs qui en expédiaient ensuite le procès-verbal au Conseil d'Etat. Plus tard, les religieuses décidèrent de faire construire un moulin à vent: après assemblée capitulaire, elles obtinrent l'agrément des administrateurs: la construction fut

---

54 AHG-Q, Lettres patentes, 115-119.

commencée immédiatement. Cependant, les administrateurs ne consentirent jamais à l'aliénation de certains fonds faits en faveur des pauvres.<sup>55</sup>

- 5 -

Pour la période qui s'étend de 1693 à 1701 - celle où l'Hôpital-Général vit sous la tutelle de l'Hôtel-Dieu - le fonctionnement de l'Hôpital-Général n'est pas facile à saisir. Aucune mention des délibérations des assemblées n'est faite aux archives hospitalières ni dans les autres dépôts d'archives de la Province. Nous supposons alors que les administrateurs se réunissaient et délibéraient sans faire de comptes rendus. Pour combler cette lacune de sources, nous avons exploité les Annales et les Livres des comptes de la communauté ainsi que la correspondance générale. Ces quelques documents nous ont permis de saisir un peu la vie intérieure de l'Hôpital-Général au début de son existence.

#### SITUATION MATERIELLE

L'état matériel de la maison qui attendait les quatre religieuses fondatrices était plutôt lamentable. En arrivant, elles s'installèrent dans la partie qu'on leur avait assignée: probablement le second étage de la maison des Récollets, réparti en vingt-et-une cellules.<sup>56</sup> Quant

---

55 AHG-Q, Actes capitulaires de la Communauté des Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'hôpital général de Québec, 96s.

56 Annales de l'Hôpital-Général, I:54.

aux pauvres, ils étaient logés au premier étage dans l'appartement du comte de Frontenac, peut-être aussi dans le réfectoire des Récollets. A leur arrivée, les Hospitalières trouvèrent peu de choses dans la maison pour 42 personnes: 6 pains, 2 livres de beurre, 13 harengs et un minot de fèves, provisions à peine suffisantes pour quatre à cinq jours. Elles espéraient en recevoir directement de l'Hôtel-Dieu qui s'était réservé l'administration des 1,000 livres destinées à l'entretien des fondatrices. Quant à celles-ci, elles n'avaient pas l'autorité de gérer cet argent, de quelque façon que ce soit; elles n'avaient pas le loisir de comprimer les dépenses, ni non plus celui d'utiliser les dots: tout était contrôlé par l'Hôtel-Dieu.

Dans cette angoissante situation matérielle de la première année de l'établissement, les religieuses pensèrent d'abord à peupler la basse-cour qui ne comptait que 10 à 12 volailles; elles en achetèrent deux douzaines avec quelques poules d'Inde, puis 4 porcs et 2 vaches "pour avoir quelques petites douceurs tant pour elles que pour les pauvres". Puis, au cours de cette année-là, deux précieux secours leur arrivèrent: une veuve de l'île d'Orléans leur donna une vache et une génisse; une autre personne du même endroit leur fit don de la somme de 300 livres en retour du privilège qu'on lui accorda de se retirer à l'Hôpital-Général; elle donna en plus deux boeufs et un cheval pour la ménagerie. En outre, le monastère possédait une ânesse et une charrette comme moyen de locomotion.<sup>57</sup>

---

57 Ibid., 57.

## DONS

Dès les premières années, quelques dons substantiels sortirent les religieuses d'embarras; celles-ci se montrèrent assez habiles pour tirer profit de ces libéralités. Charles Aubert de La Chesnaye fit pour sa part une aumône de 1,000 livres pour les besoins de l'Hôpital et pour l'entretien des pauvres.<sup>58</sup> Charles Patu de Courneuve, marchand de Québec, par son testament fait en 1691, avait légué à perpétuité aux pauvres du Bureau de charité la somme de 2,000 livres, constituée en rentes au denier vingt, ce qui donnait cent livres par année, rentes qui devaient être appliquées à partir de janvier 1694.<sup>59</sup> Par contrat du 10 janvier 1692 concernant l'établissement de l'Hôpital-Général et le logement des pauvres, Saint-Vallier avait fondé une somme de 1,000 livres en principal pour aider à la nourriture et à l'entretien des pauvres, et une pareille somme pour la nourriture et l'entretien à perpétuité de quatre religieuses du monastère, pour l'entretien d'un ecclésiastique et pour les réparations de l'église, de la sacristie et de la partie de maison que les religieuses occupèrent.<sup>60</sup>

Ces 1,000 livres annuelles de l'Evêque pour l'entretien des 30 pauvres suffisaient à peine pour le nécessaire: car il fallait tout acheter et le blé était très cher. Toutefois, au cours des années suivantes, les aumônes arrivèrent à point. En 1696, les religieuses s'inquiétaient du manque de blé: les Jésuites leur en envoyèrent 40 minots,

---

58 Loc. cit.

59 AAQ, Registre A, 627-629.

60 Ibid., 541.

M. Soumande 25 minots et d'autres donateurs, elles en reçurent une soixantaine.<sup>61</sup> De plus, les magasins du roi fournissaient, chaque année, quelques barriques d'anguilles et de sel. De leur côté, les Ursulines donnèrent annuellement une aumône de 40 livres à l'Hôpital-Général; MM. Beaudoin et Lavallet, prêtres, M. Hazeur, marchand de Québec, M. Aubert de La Chesnaye et plusieurs membres de la famille Soumande vinrent aussi au secours du jeune établissement par des libéralités tant en argent qu'en provisions. Puis, de temps à autre, on recevait d'une personne généreuse une demi-barrique de vinaigre. Enfin, les produits de dispenses, de quêtes et de tronc de l'église, ajoutés à quelques petites sommes que les religieuses retiraient parfois de leur travail, venaient augmenter la recette.<sup>62</sup> Il reste que les religieuses devaient administrer avec beaucoup d'économie pour arriver à soutenir une institution avec des ressources insuffisantes qui n'étaient pas en rapport avec leurs lourdes responsabilités envers les pauvres.

Si les aumônes étaient nombreuses, elles n'étaient cependant pas fortes. Nous sommes à une époque où les biens se font rares. Exception faite de Pierre Mortrel, les bienfaiteurs semblent donner peu de choses.

L'annaliste en effet parle avec abondance et gratitude de Pierre Mortrel et de son épouse, Adrienne de Lastre.<sup>63</sup> Ce couple donna tout ce qu'il possédait: deux terres (dont nous ignorons la superficie) avec tous les bâtiments et leurs biens meubles et immeubles dont ils s'étaient

---

<sup>61</sup> Annales de l'Hôpital-Général, I:71.

<sup>62</sup> Ibid., 72.

<sup>63</sup> Passés en Nouvelle-France avec le convoi de colons vers 1666. Pierre Mortrel mourut à l'Hôpital-Général en 1711 et sa femme promit de servir comme sœur tourière pour le reste de sa vie.

réservé l'usufruit. Ils apportèrent, de plus, chaque année, des denrées et laissèrent aux religieuses de l'Hôpital l'usage de leurs bestiaux. Ils firent bâtir, à leur frais, une maison dans la cour de la ménagerie et à l'occasion, ils aidèrent à acquitter les dettes de la communauté.<sup>64</sup> On peut toutefois se demander si cette donation fut vraiment considérable. Serait-on porté à en exagérer l'importance, parce qu'elle est la première faite à l'Hôpital-Général?

Au chapitre des aumônes, il est un bienfaiteur qui occupe une place d'honneur: Saint-Vallier. Il se chargea d'abord de faire venir de France, chaque année, des effets de toutes sortes, tant pour les religieuses que pour les pauvres. Lors de son séjour en France de 1694 à 1697, il s'empessa de placer sur l'Hôtel de Ville la somme de 21,000 livres, monnaie de France, qui assurait 2,000 livres à l'Hôpital-Général, dont une moitié allait aux religieuses et l'autre aux pauvres.<sup>65</sup> En outre, il fit l'acquisition de la terre des Islets qu'il donna, encore une fois, partie aux pauvres, partie aux religieuses, en retour de quoi les religieuses s'obligeaient à faire certains travaux de défrichement sur ces terres qui promettaient de grandes ressources. En plus de l'acquisition de plusieurs autres parties de rentes sur des personnes de la ville, l'Evêque, avant la fin de l'année 1697, ajouta la somme de 300 livres de rentes annuelles au revenu de 1,000 livres qu'il avait déjà affecté à l'entretien des religieuses,<sup>66</sup> jugeant que cette dernière dot, fondée en janvier 1693, était trop modique.

---

64 Annales de l'Hôpital-Général, I:239.

65 10 mars 1696, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 52-54.

66 Ibid., 5s.

## DENOMBREMENT, RECETTES ET DEPENSES

Pour saisir davantage le fonctionnement de la maison pendant les huit premières années de son existence, voici un tableau de la somme des aumônes, recettes et dépenses annuelles par rapport au dénombrement de la maison.<sup>67</sup>

1693: Population: 42 personnes

Aumônes tant en argent qu'en provisions: 1,409 livres

(511 de La Chesnaye, 300 des dispenses de bancs, 400 de quelques inconnus, 66 de Hazeur, 22 des quêtes et du tronc, 283 du travail fait par les religieuses pour le magasin du Roi)

Recettes: 3,116 livres

Dépenses: 3,186 livres

Excédent des dépenses: 70 livres

1694: Population: 47 personnes

(5 religieuses, 40 pauvres, 2 domestiques)

Aumônes: 2,320 livres

(2,000 de l'Evêque ainsi que des pièces d'étoffe et de toile pour vêtir les pauvres, 296 des dispenses, 24 de M. Beaudoin, prêtre, 20 minots de blé des Jésuites, 3 barriques d'anguilles et 2 minots de sel du magasin du Roi)

Recettes: 3,444 livres

---

67 Les chiffres donnés sont tirés à la fois des Annales et des Livres des Comptes dont la vérification nous a fait constater qu'il y avait généralement concordance entre ces deux sources, sauf pour l'année 1696-1697, année pour laquelle les Annales enregistrent 5,721 livres de recettes, alors que les Livres des Comptes en enregistrent 4,382. N'ayant pas déceler d'erreurs dans les nombreux comptes de Mère Marie de la Conception, dépositaire de l'Hôpital-Général, nous accordons notre confiance aux Livres des Comptes, dans les cas douteux.

Dépenses: 3,306 livres

Excédent des recettes: 138 livres

1695: Population: 47 personnes

(5 religieuses, 40 pauvres, 2 domestiques)

Aumônes: outre les bienfaits de Saint-Vallier, 758 livres

(722 des dispenses, quêtes et tronc, 36 de Hazeur, 66 minots de blé en provision de bouche ainsi que 3 barriques d'anguilles, une demi-barrique de vinaigre, 3 minots de sel)

Recettes: 3,932 livres

Dépenses: 3,753 livres

Excédent des recettes: 179 livres

1696: Population: 44 personnes

(6 religieuses, 35 pauvres, 3 domestiques)

Aumônes: 1,029 livres

(167 des dispenses et du tronc, 72 de Hazeur, 40 d'une aumône annuelle des Ursulines, 750 en toile et étoffe de La Chesnaye pour les pauvres, 25 minots de blé de M. Soumande, marchand de Montréal, 8 minots de blé de M. Dupont, conseiller, 45 minots de blé d'une quête, une demi-barrique de vinaigre de M. Levallet, prêtre économiste de Saint-Vallier)

Recettes: 4,382 livres

Dépenses: 5,721 livres

Excédent des dépenses: 1,339 livres

1697: Population: 50 personnes

(6 religieuses, 40 pauvres et 4 domestiques)

Aumônes: 1,700 livres et quelques provisions évaluées à  
375 livres

(500 de feu M. de Lorme Soumande ainsi que 19  
minots de blé, 324 livres de diverses personnes,  
804 des dispenses, quêtes et legs pieux, 72 de  
Hazeur ainsi que 300 livres de riz, une demi-  
barrique d'eau-de-vie de Saint-Vallier)

Recettes: 7,400 livres

Dépenses: 8,306 livres

Excédent des dépenses: 906 livres

1698: Population: 46 personnes

(un ecclésiastique, 6 religieuses, 35 pauvres,  
4 domestiques)

Aumônes: 2,089 livres

(en quêtes, versements et dispenses)

Recettes: 7,113 livres

Dépenses: 7,205 livres

Excédent des dépenses: 92 livres

1699: Population: 46 personnes

(un ecclésiastique, 6 religieuses, 35 pauvres,  
4 domestiques)

Aumônes: 519 livres

(200 de M. Joseph de la Colombière, archi-  
diacre, 95 de M. Guillaume Serré de la Colom-  
bière, et le reste des dispenses appliquées à  
l'Hôpital)

Recettes: 5,791 livres

Dépenses: 6,322 livres

Excédent des dépenses: 531 livres

1700: Population: 51 personnes

(un ecclésiastique, 10 religieuses, 36 pauvres,  
4 domestiques. Ce nombre sera réduit à 33 en  
octobre, par le renvoi de 18 pauvres suivant  
l'ordre de Saint-Vallier)

Aumônes: 217 livres

Recettes: 8,065 livres

Dépenses: 8,771 livres

Excédent des dépenses: 706 livres

Si les effectifs de population globale subissent une augmentation beaucoup moins forte que celle des recettes et des dépenses, le nombre des religieuses lui, passe de quatre en 1693 à 10 en 1700, alors que le nombre des domestiques double. Si la population totale ne paraît pas tellement augmenter au cours de cette période, c'est que le nombre des pauvres augmente peu.

Nous constatons que les excédents des recettes sont rares: ils n'existent que pour les années 1694 et 1695 où l'on n'avait pas encore entrepris de travaux sérieux d'expansion. En 1696 et 1697, les dépenses accusent un surplus assez prononcé. Cet excédent est dû, en partie, à certaines dépenses nécessaires pour la basse-cour et pour la ménagerie, en partie à la grande quantité de blé que les religieuses achètent (2,172 livres).

Nous remarquons enfin, que les aumônes rapportent beaucoup au début de la période et diminuent sensiblement vers la fin, à partir de 1699. C'est le moment où commencent les pénibles années de marasme dans la colonie, causé par les déboires économiques que manifeste l'échec de la Compagnie du Canada. Cette lamentable situation, jointe à la

guerre qui atteint le Canada en 1702, ne peut qu'être défavorable à la multiplication des aumônes.

#### REVENUS ET CHARGES DES DIFFERENTES COMMUNAUTES

Pour apprécier la situation matérielle de l'Hôpital-Général au moment où un nouveau chapitre de son histoire commence, il nous a paru utile d'établir la comparaison des revenus et charges des onze communautés de la Nouvelle-France pour l'année 1701. La comparaison a été établie d'après un mémoire non signé fait sur la situation matérielle des communautés.<sup>68</sup>

Le Séminaire de Québec selon le mémoire retira cette année-là une somme de 3,825 livres, 11 sols, 8 deniers, soit 3,333 livres, 6 sols, 8 deniers du Roi et 495 livres, 5 sols de ses domaines et rentes. Avec ce revenu, il devait entretenir 9 ecclésiastiques: 5 employés à la direction du Séminaire, 2 pour la conduite du petit Séminaire et 2 affectés aux petites écoles de la ville. De plus, on devait utiliser ce revenu pour l'entretien des prêtres invalides, pour les pensions de 8 jeunes clercs incapables de payer, pour le logement des curés et missionnaires qui y venaient à tous les ans, pour la pension et l'entretien de 32 enfants qu'on y faisait étudier, pour 48 autres qui n'apportaient qu'une mince pension, enfin pour 40 autres enfants du Séminaire du Cap Tourmente, instruits pour peu de frais ou par charité. Ajoutons que Mgr de Laval avait donné tous ses revenus au Séminaire, tant ceux qui

---

<sup>68</sup> APC, Mg 1, F5A, Missions et cultes religieux. Eglise et missionnaires, 1658-1782, III:48-56.

provenaient du Roi que ceux de l'Evêché de Pétrée et ceux de ses domaines, le tout montant à 8,400 livres. Cependant, le Séminaire, sur l'acceptation de ce revenu, s'engageait à laisser à l'Evêque la jouissance de ses biens pendant sa vie et, après sa mort, il était tenu d'entretenir 4 ecclésiastiques, 6 enfants aux études, 17 autres et un maître au Cap Tourmente; il s'engageait enfin à payer une rente de 225 livres aux Soeurs de la Congrégation.

Le mémoire affirme que les Jésuites, pour leur part, retirèrent du Roi 7,215 livres et, de leurs terres et rentes, 7,430 livres, le tout montant à 14,645 livres. Avec ces revenus, ils devaient pourvoir à l'entretien de 48 religieux, 9 domestiques perpétuels, au moins 14 hommes à gages pour conduire les missionnaires en canot, ainsi qu'à toutes les dépenses qu'occasionnaient ces voyages qui s'effectuaient jusqu'à 500 lieues de Québec. Ces revenus devaient en plus suffire à payer une rente annuelle de 1,000 livres et à entretenir tous leurs bâtiments. Ils devaient utiliser le reste pour donner des aumônes aux pauvres et aux sauvages.

Les revenus et charges des Ursulines de Québec étaient beaucoup moins élevés. Elles retirèrent en tout, d'après le mémoire, 5,285 livres, 4 sols, soit 1,500 du Roi et 3,785 de leurs domaines tant en France qu'en Canada. Avec cette somme, elles devaient pourvoir à l'entretien de 36 religieuses, 7 ou 8 sauvagesses, 6 pensionnaires de fondation (ce que nous appellerions aujourd'hui des boursières) et au chapelain. Elles devaient rémunérer leurs domestiques, voir aux réparations des bâtiments, payer une rente annuelle de 44 livres, 16 sols et pourvoir à "l'entretien de la Lampe de l'Eglise"!

Le mémoire montre que les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec recevaient 1,800 livres du Roi et 2,983 de leurs biens tant en France qu'en Canada. Ces revenus devaient servir à nourrir et à entretenir 36 religieuses, 6 domestiques; ils devaient aussi être utilisés pour les soins à donner à l'église et aux autres bâtiments, pour payer les dettes accumulées qui montaient à 21,000 livres, pour acheter du bois de chauffage au montant de 1,500 livres et pour payer "1,000 livres de vin tous les ans pour les religieuses infirmes, les autres ne buvant que de l'eau".

Quant à l'Hôtel-Dieu lui-même, le Roi lui donnait 5,200 livres et, des biens tant en France qu'en Canada, il retirait 2,086 livres. Avec ce revenu, on devait se charger de la nourriture et des médicaments de 40 malades, la dépense totale montant à 14,740 livres par année. On devait ensuite payer les gages des domestiques et infirmiers et, avec le reste, on faisait quelques libéralités aux passants.

Sans compter la quantité de blé qui s'éleva à 928 minots, le Séminaire de Montréal, selon le mémoire, recevait 6,000 livres du Roi et 5,423 livres de ses domaines. Avec ces revenus, il devait se charger de l'entretien de 13 ecclésiastiques, de 2 jeunes gens "qu'on élève pour l'Eglise", de 5 domestiques au Séminaire, de 4 prêtres et 4 domestiques aux missions sauvages, payer pour plus de 10 voyages d'aumôniers de guerre, entretenir leurs bâtiments et donner de généreuses aumônes aux pauvres et aux sauvages.

Le mémoire fait retirer à l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Montréal 3,177 livres de son domaine et 1,000 livres du Roi. La somme devait

servir à l'entretien de 35 à 40 malades,<sup>69</sup> aux gages de 4 domestiques (infirmier, jardinier, boulanger et servante de cuisine) et au règlement d'une dette accumulée montant à 5,800 livres. Les religieuses elles-mêmes recevaient 1,000 livres du Roi et 2,528 de leurs rentes et terres, pour entretenir 27 religieuses et 2 domestiques, pour payer une dette qui montait à 9,650 livres et pour apporter les soins nécessaires à leur maison.

Le Roi accordait 3,000 livres aux filles séculières de la Congrégation de Montréal. De leurs rentes et de leurs terres, ajoute le mémoire, elles ne retiraient que 7 à 800 minots de grains. La Congrégation était pourtant chargée de l'entretien de 54 religieuses dont les trois quarts étaient employés, soit dans les écoles de campagne, soit à l'infirmerie. Elles devaient payer les gages de 8 domestiques, entretenir 6 sauvagesses et fournir de 5 à 6,000 livres pour l'établissement de 8 missions et d'un autre pour les sauvagesses.

Si l'on en croit le mémoire, le Roi ne donnait rien à l'Hôpital-Général de Montréal qui n'avait, pour tous revenus, que 1,350 livres avec lesquels il devait payer une rente annuelle de 500 livres, se charger de l'entretien de 100 pauvres, de 6 hospitalières, de 6 domestiques et d'un ecclésiastique.

Les Ursulines des Trois-Rivières avaient également de minces revenus, lit-on dans le mémoire: 600 livres de rentes en argent, plus une certaine quantité de blé, d'avoine, de pois et des bestiaux. Heureusement, l'Evêque de Québec leur fit don de 1,000 livres, ce qui

---

<sup>69</sup> L'Intendant payait 11 sols par jour pour chaque soldat malade.

haussa leurs revenus à 1,600 livres pour se charger de l'entretien de 9 religieuses.

Selon le mémoire, les filles séculières de la Congrégation Notre-Dame à Québec n'avaient aucun revenu.

Le mémoire laissait-il voir l'Hôpital-Général comme étant plus comblé que les autres communautés?

Le revenu total des religieuses de l'Hôpital-Général, était-il dit, consistait en la somme, plutôt modique, de 975 livres, cela pour se charger de l'entretien de 10 religieuses, d'un ecclésiastique et pour servir aux réparations des bâtiments. Quant à l'Hôpital lui-même, il retirait 500 livres de son domaine, et, d'une terre, environ 100 minots de blé et 200 d'avoine et de pois. Avec ces revenus, on devait entretenir 30 pauvres et payer les gages de 4 hommes dont on avait absolument besoin pour faire valoir les terres.

En réalité, ce mémoire sur l'état des revenus et charges des communautés diminue les recettes et exagère les dépenses afin d'apitoyer l'Etat sur elles. On n'y inscrit que les revenus officiels, alors que le détail des recettes des livres de comptes nous informe bien autrement. Pour l'année 1700-1701, l'Hôpital-Général enregistre des recettes pour une somme de 8,064 livres, 18 sols, 8 deniers, comprenant 1,000 livres constituées sur le trésor royal pour les religieuses et le prêtre de l'Hôpital, 300 livres provenant d'une augmentation de don faite par l'Evêque, 1,347 livres de dons, aumônes et reddition de compte, 692 livres de rentes, 103 des dispenses et des bancs, 1,600 livres des dots et pensions et 3,020 livres de divers travaux.<sup>70</sup> Quant aux dépenses

---

70 AHG-Q, Livre des Comptes de l'hospital général Etably prez de Quebec par Monseign<sup>r</sup> de Lacroix de S Vallier Second Eveque de cette ville et administré par les Religieuses hospitalieres de la Misericorde de Jésus (1er avril 1693 au 2 mai 1726).

pour la même année, elles montent à 8,770 livres, 6 sols, 4 deniers, ce qui produit un excédent de dépenses de 705 livres, 7 sols, 8 deniers.<sup>71</sup> Il est vrai que nous devons distinguer ici les revenus casuels des revenus réguliers. Or la somme des gains fixes (rentes constituées sur le trésor royal) monte déjà, à elle seule, à près de 2,000 livres. A côté, il faut compter un certain revenu annuel qui, pour être variable n'en est pas moins régulier. Voilà jusqu'à quel point on peut se fier aux documents officiels! Il faut croire que l'auteur du mémoire était mal renseigné.

Il n'en demeure pas moins que malgré les amplifications de charges et les diminutions de revenus, l'Hôpital-Général de Québec et la communauté qui le dessert sont peu choyés. Heureusement que les nombreuses aumônes de diverses personnes, surtout Saint-Vallier, compensent pour cette lamentable situation.

#### LA SEPARATION DE 1701

Au tournant du siècle, 1699-1701, un changement important vint marquer les premières années de fonctionnement de l'Hôpital-Général: la séparation complète des Hospitalières de l'Hôpital-Général de celles de l'Hôtel-Dieu en fit deux communautés distinctes. Cette dernière transformation, selon Saint-Vallier, se conformait aux règles des premières maisons de l'Ordre qui défendaient à une même supérieure de conduire deux maisons à la fois. On évitait ainsi les sorties trop fréquentes des religieuses qui, sous prétexte d'aller visiter l'autre

---

71 Doc. cité.

maison, auraient pu abuser des permissions accordées.

Belle raison alléguée par Saint-Vallier mais qui ne contribua pas à simplifier le processus de la séparation. Comme nous allons le voir, tout ne se passa pas sans discussion.

Les premiers gestes de séparation furent commandés par des nécessités urgentes à l'intérieur de l'Hôpital-Général. La supérieure de la petite communauté récente, Mère Louise Soumande en prit l'initiative et fit procéder aux premières réparations, au cours de l'année 1695-1696. C'était le signe avant-coureur d'une séparation: ce qui pouvait alerter les religieuses de l'Hôtel-Dieu et toutes les personnes qui partageaient leur sentiment.

Dans le conflit qui allait commencer, il y avait les partisans de l'idée d'un Hôpital-Général, succursale de l'Hôtel-Dieu, et ceux qui le concevaient comme une communauté distincte. Entre ces deux camps opposés, l'arbitre royal venait de déclarer, en 1698, qu'il y avait, dans la colonie, un trop grand nombre d'établissements qui étaient à la charge du Roi et des habitants.<sup>72</sup>

A partir de 1699, les événements donnèrent tout lieu de croire à une séparation imminente. Sur cinq religieuses de chœur à l'Hôpital-Général, il n'y en avait que trois en mesure de rendre service à 35 infirmes réclamant des soins assidus. Devant l'insuffisance de ce personnel soignant, Saint-Vallier demanda une religieuse de chœur et une converse à l'Hôtel-Dieu qui était lui-même dans la gêne. Il parvint à les obtenir, mais à la condition que la nouvelle maison demeurât sous

---

72 Pontchartrain à Saint-Vallier, 21 mai 1698, AC, B 20<sup>1</sup>:237-240.

\* Mère Louise Soumande, se vit assez tôt obligée de faire réparer des parties de la maison. Or ces travaux requéraient une certaine liberté dans les affaires temporelles.

la dépendance de l'ancienne.<sup>73</sup> Or une de ces deux recrues, Mère Catherine Thivierge, fort attachée à sa communauté, alarma sa famille par des plaintes et des pleurs, et attira l'attention des habitants de la ville au moment du transfert de couvent. Cette tragi-comédie lui valut de retourner immédiatement parmi ses consœurs. Toutefois, cet incident déplorable détermina Saint-Vallier à rendre le monastère Notre-Dame des Anges distinct de celui de l'Hôtel-Dieu en lui permettant de recevoir ses propres novices.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec supplièrent alors l'Evêque de ne pas donner suite à son dessein, craignant, avant tout, l'incapacité, pour la colonie, de fournir suffisamment de sujets pour pouvoir remplir deux maisons. Advenant un choix à faire entre les deux maisons, il va de soi que l'Hôtel-Dieu ne doutait nullement de sa supériorité. Les religieuses pensaient cependant que les filles de la colonie se présenteraient plutôt à l'Hôpital-Général qu'à l'Hôtel-Dieu: à l'Hôpital-Général, en effet, on était moins exposé à certains périls que présente la ville en temps de guerre; les tâches y étaient moins lourdes et le climat et la situation géographique beaucoup plus agréables; enfin, il y avait l'attrait du nouveau.<sup>74</sup> Les religieuses de l'Hôtel-Dieu n'étaient pas non plus sans craindre quelque préjudice à leurs revenus.

Le 7 avril 1699, Saint-Vallier publia ses lettres pastorales concernant la séparation des deux communautés, celle de l'Hôtel-Dieu et

---

73 Annales de l'Hôtel-Dieu, 275.

74 AHG-Q, Cahiers divers. Notices-Eloges funèbres- Circulaires. Notes diverses "Notes relatives à la Colonie aux XVIIe et XVIIIe siècles", 93s. A l'avenir, Cahiers divers.

celle de l'Hôpital-Général. Après s'être apitoyé sur l'état de la communauté de l'Hôtel-Dieu affaiblie par les mortalités et les maladies, il exprima sa compréhension de l'incapacité, pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu, de fournir, dorénavant, d'autres sujets à l'Hôpital-Général. Pour veiller à la conservation de l'Hôtel-Dieu autant qu'au maintien de l'Hôpital-Général, Saint-Vallier déclara que le meilleur moyen était de séparer les deux maisons. Il ordonna qu'à l'avenir chaque maison fût conduite par sa supérieure et donna à chacune le droit de faire ses élections et de recevoir des novices.<sup>75</sup>

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu se virent forcées, le 27 avril, d'accepter cette séparation. Les raisons officielles qui poussaient Saint-Vallier à cette séparation, étaient les mêmes qu'invoquaient les religieuses de l'Hôtel-Dieu pour conserver l'autorité sur l'Hôpital-Général: la communauté affaiblie et réduite au nombre de 10 ou 12 religieuses en état de servir les malades, ne pourrait trouver suffisamment de filles pour la vocation hospitalière. Sans défense, les religieuses de l'Hôtel-Dieu devinrent amères et s'en prirent aux religieuses de l'Hôpital-Général et à Saint-Vallier. Elles affirmèrent que la plus grande partie des pauvres de l'Hôpital-Général étaient des femmes ou des filles de mauvaise vie: il serait honnête et plus juste d'employer des veuves pour aider les religieuses dans leurs travaux.<sup>76</sup> Elles s'exprimèrent à cœur ouvert aux religieuses de Dieppe:<sup>77</sup> elles n'avaient

---

75 AHG-Q, Ordonnance au sujet de la séparation des deux communautés: Hôpital-Général et Hôtel-Dieu, copiée par O'Leary.

76 AHG-Q, Cahiers divers, 45. Lettre sans date ni lieu mais que l'on situe facilement à la suite de l'acte de séparation des deux communautés.

77 La Communauté de l'Hôpital-Général à la Communauté de Dieppe, Ibid., 87-93.

accepté la séparation que pour éviter les menaces de l'Evêque et pour arrêter le scandale causé par le transfert d'une de leurs jeunes professeurs; à leur avis, si l'Evêque avait été contraint de la retourner dans sa communauté pour céder aux crises du peuple, ce déplaisir l'avait conduit, en quelque sorte, à les traiter avec rigueur. Les religieuses, dirent-elles, avaient bien tenté de résister à la décision de Saint-Vallier, et pour plusieurs raisons: les religieuses de l'Hôpital-Général étaient opposées au service des malades, s'occupant bien plus volontiers des femmes de mauvaise vie; le nouvel établissement allait être un Hôtel-Dieu à leur porte, et l'Evêque le favoriserait en tout, le regardant comme son oeuvre. Ce serait d'ailleurs, pensèrent-elles, un puissant motif pour décider plusieurs filles de s'y retirer, persuadées d'être mieux considérées de l'Evêque que les religieuses des autres maisons. Enfin, à la mort de Mgr de Saint-Vallier, qu'allait-il arriver de ces filles dépouillées de tout bien? Elles ne pourraient pas compter se diviser dans plusieurs couvents comme on l'avait fait en Europe: toutes seraient à la charge de l'Hôtel-Dieu, ce qui entraînerait sa ruine.

Cette lettre se termine sur un ton un peu rude à l'endroit de Saint-Vallier:

Si on lui représente qu'on ne peut consentir à ses désirs, il s'emporte, il foudroie, il menace et dit toutes nos affaires qui font des remuements terribles, en sorte que tout le Canada est en rumeur; c'est ce qui fait qu'on se rend à tout pour éviter le scandale... il est capable de tout quand on lui résiste quelque juste et bonne que soit la chose.<sup>78</sup>

---

78 Doc. cité.

Champigny, partisan de l'Hôtel-Dieu, désirait la dépendance de l'Hôpital-Général. S'adressant au Ministro, il reprocha à l'Evêque d'avoir fait de l'Hôpital-Général une institution séparée où l'on commençait à recevoir des novices, et demanda à la Cour de faire cesser la séparation.<sup>79</sup>

De son côté, Saint-Vallier s'empressa de procéder aux élections d'une supérieure à l'Hôpital-Général. Mère Louise Soumande fut élue et s'engagea à prendre soin des affaires temporelles qu'on voulait lui confier.

L'hiver de 1699 se passa assez calmement à l'Hôpital-Général. Néanmoins, les religieuses sentaient monter le mécontentement de la communauté de l'Hôtel-Dieu et plusieurs paroles laissaient soupçonner qu'il se préparait quelque chose.

La suite des événements allait montrer que les religieuses de l'Hôtel-Dieu n'avaient pas été trompées par leur intuition. Quelques jours avant le moment fixé pour la profession des Soeurs Angélique Hayot et Louise-Madeleine Lenoir-Rolland, le 21 juillet 1700, Callières pria Saint-Vallier de retarder la cérémonie jusqu'à l'arrivée des vaisseaux du Roi, en prétextant qu'on recevrait peut-être de la Cour, quelque règlement concernant le problème de la séparation. L'Evêque décida de passer outre et procéda à la cérémonie.

Les religieuses de l'Hôpital-Général surent à quoi s'en tenir quand, en réponse à une lettre de la communauté de l'Hôpital-Général demandant des prières pour les deux novices, la supérieure de l'Hôtel-Dieu leur fit connaître les dispositions de sa communauté à l'égard des

---

79 Champigny à Pontchartrain, 2 mai 1699, AC, C11A, 17:81-88.

deux futures professes: convaincue que la Cour n'approuvait pas le nouvel établissement, la supérieure de l'Hôtel-Dieu essaya de persuader les novices de l'Hôpital-Général de retarder la cérémonie jusqu'à l'arrivée des vaisseaux du Roi.<sup>80</sup> Il n'y avait pas d'équivoque: les religieuses de l'Hôtel-Dieu voulaient rompre l'engagement qu'elles avaient pris au sujet de la séparation. Mère Marie-Gabrielle Simon Donys de l'Hôpital-Général n'en fut nullement surprise et répondit fermement que l'Hôpital-Général était bien en droit de faire faire profession à ces deux novices et qu'aucune raison ne les ferait attendre; la Cour désapprouvait peut-être les nouveaux établissements, mais pas ceux nés depuis huit ans; d'ailleurs, les communautés de France qu'elles avaient consultées, trouvaient que la réception des nouvelles professes était un fait glorieux et avantageux.<sup>81</sup> On attendait anxieusement les vaisseaux du Roi, mais la cérémonie eut lieu quand même.

Les ordres de Roi qui arrivèrent en septembre montrèrent bien que les religieuses de l'Hôtel-Dieu étaient déjà au courant des désirs du Roi, ce qui expliquait leur assurance en s'opposant à la profession des deux novices. En effet, les ordres de la Cour visaient à briser la nouvelle communauté. Il faut se rappeler que le Bureau des Pauvres venait de reprendre son activité. (Ce Bureau pouvait bien prendre soin des mendiants et des chômeurs, mais, sans l'Hôpital, il ne pouvait pas s'occuper des malades et des vieillards.) Or le Roi ne voulait pas la multiplicité des établissements dans un pays si peu avancé et souhaitait la réintégration des religieuses de l'Hôpital-Général à la communauté de

---

80 Annales de l'Hôpital-Général, I:108.

81 Ibid., 110s.

l'Hôtel-Dieu, laissant le soin de l'Hôpital-Général à des personnes choisies par les administrateurs.<sup>82</sup> Chose aussi curieuse qu'amusante, les religieuses de l'Hôtel-Dieu, devant les décisions de la Cour, semblaient aussi peinées que Saint-Vallier: elles n'auraient pas voulu voir l'oeuvre détruite, mais seulement garder l'Hôpital-Général sous leur dépendance. Malheureusement, ceux sur qui elles s'étaient appuyées dans leur lutte continuaient de vouloir briser la petite communauté de l'Hôpital-Général.

L'application formelle des ordres de la Cour devenait fort embarrassante. Le seul moyen de défense de l'Hôtel-Dieu était de refuser les deux nouvelles professes de l'Hôpital-Général. A partir du 20 septembre, les réunions auxquelles prirent part le gouverneur et l'intendant se multiplièrent: on cherchait de quelle façon remplacer les religieuses pour la conduite de l'Hôpital-Général. Des mémoires du Canada avaient déclaré au Roi que la responsabilité de l'Hôpital-Général pouvait être assumée par des personnes salariées tout comme on le pratiquait dans les Hôpitaux-Généraux en France. Aux assemblées, on constatait pourtant que la chose était impraticable ici, pour deux raisons: premièrement, on ne disposait pas d'autant de sujets qu'en France; deuxièmement, il n'y avait pas assez de biens pour payer les gages.<sup>83</sup> L'assemblée tomba d'accord sur ce fait, excepté d'Auteuil qui s'obstinait à vouloir employer des personnes séculières. Soulignons que Saint-Vallier avait déclaré que le retrait des religieuses amènerait le retrait des fonds affectés pour leur entretien. Le gouverneur et l'intendant eux-mêmes,

---

82 Ibid., 113.

83 Ibid., 115.

poussés par la communauté de l'Hôtel-Dieu, désiraient empêcher le retour des nouvelles professes à leur monastère d'origine. Ils proposèrent alors de renvoyer à l'Hôtel-Dieu toutes les religieuses à l'exception d'une seule qui resterait à l'Hôpital-Général pour y prendre soin des nouvelles professes. Les objections que d'Auteuil fit valoir avec force, amenèrent le gouverneur et l'intendant à céder enfin: ils déclarèrent que les ordres du Roi allaient être exécutés.

Mal à l'aise dans l'attente de l'ordre officiel, les religieuses de l'Hôtel-Dieu essayèrent, encore une fois, de briser les décisions. Leur ténacité à ne pas vouloir recevoir les deux professes de l'Hôpital-Général eut l'effet attendu. Les choses furent si bien menées que le gouverneur et l'intendant, lors d'une réunion secrète, en vinrent aux résolutions suivantes: vu l'impossibilité de trouver des sujets pour prendre soin de l'Hôpital-Général, il était préférable d'y garder les religieuses, étant donné que le transfert exposait l'oeuvre à être abandonnée; ce qui serait contraire aux intentions du Roi et malsain pour la colonie.<sup>84</sup> Puis, pour obéir aux ordres du Roi, ils pensèrent renvoyer à l'Hôtel-Dieu la supérieure et les novices de l'Hôpital-Général.

Saint-Vallier décida d'aller en France pour plaider sa cause. Il laissa le soin spirituel des religieuses à M. de La Colombière; M. Hazeur, beau-frère de Mère de Saint-Augustin, devait s'occuper de leur fournir le nécessaire. Les pourparlers qu'il allait entreprendre demandaient beaucoup d'habileté puisque l'attitude de la Cour était négative. Le Roi avait déclaré, en effet, que l'Hôpital-Général de Québec devait être sous la conduite d'administrateurs tout comme les Hôpitaux-Généraux en

---

84 Ibid., 119s.

France.<sup>85</sup> Aussi, quelle surprise, pour Sa Majesté d'apprendre que Saint-Vallier avait, de sa propre autorité, transféré des religieuses de l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital-Général!<sup>86</sup>

En Nouvelle-France, les opinions sur le sujet étaient partagées. Callières se prononça en faveur du maintien de l'Hôpital-Général: il demanda nettement au Ministre de faire en sorte que l'Evêque puisse continuer de soutenir l'Hôpital-Général, oeuvre très utile au pays.<sup>87</sup> Champigny n'était pas du même avis, convaincu de "l'utilité de la réunion de cette communauté à l'hôtel Dieu, à l'exception des deux nouvelles religieuses" que l'Evêque avait fait recevoir avant le temps.<sup>88</sup>

C'est probablement l'habileté de Mgr de Saint-Vallier combinée à la force d'un mémoire de M. Ango des Maizerets, grand-chantre de la cathédrale, qui contribua à changer les vues de la Cour.<sup>89</sup> Ce mémoire essaie d'abord de dresser un tableau fidèle des événements pour ensuite présenter des arguments sérieux en faveur de la séparation. Voici la substance du mémoire présenté par Saint-Vallier à la Cour.

De par les raisons mêmes de son existence, on ne peut douter, selon le mémoire, de l'importance de l'Hôpital-Général qui reçoit les pauvres, les invalides, les paralytiques, les vieillards en enfance, les aliénés, les femmes repenties et tous les autres pauvres qui ne peuvent être reçus à l'Hôtel-Dieu, celui-ci n'exerçant l'hospitalité qu'à l'égard

85 Pontchartrain à Saint-Vallier, 5 mai 1700, AC, B 22<sup>2</sup>:245-251.

86 M. Tremblay à M. Glandelet, 7 mai 1700, ASQ, Lettres O:28.

87 Callières à Pontchartrain, 16 octobre 1700, AC, C11A, 17:32-41.

88 Champigny à Pontchartrain, 15 octobre 1700, AC, C11A, 18:55-76.

89 Mémoire d'Ango des Maizerets, AHG-Q, Liasse "Différents papiers", 1 à 95, années 1698-1960, document 3.

des malades. Pour remplir ces fonctions, il serait utopique de penser à employer des femmes et des veuves séculières, puisque, contrairement à la France, il n'y en a pas dans la colonie. Il est normal de recourir à la bonne volonté des religieuses hospitalières, habituées à l'exercice de l'hospitalité. Aussi, ont-elles accepté, quoique avec réticence, de donner six de leurs sujets, au cours des sept premières années du nouvel établissement. Mais, poursuit le mémoire, la demande de deux autres religieuses les fait gronder de mécontentement, et, par la suite, les différends survenus entre l'Hôtel-Dieu et l'Evêque donnent lieu à la séparation des deux communautés, séparation acceptée même des autorités civiles, au nom de la paix. Elle s'est faite sous certaines clauses dont la principale a été de restreindre le nombre des religieuses de l'Hôpital-Général à douze de chœur et à trois converses. Selon la mise au point du mémoire, les choses semblent donc réglées: on procède à l'élection d'une supérieure et l'on reçoit des novices qui font profession.

Tout va relativement bien, lit-on dans le mémoire, quand on apprend que Sa Majesté ne veut pas de communauté à l'intérieur de l'Hôpital-Général et ordonne de renvoyer les religieuses à leur ancienne maison. On obéit en renvoyant la supérieure et les novices à l'Hôtel-Dieu, mais en laissant les autres à l'Hôpital pour s'occuper des malades. Il n'y a plus qu'à espérer que Sa Majesté, une fois bien informée, rétablisse la communauté.

Les arguments du mémoire ne manquaient pas de force pour persuader Sa Majesté: pas question de compter sur les veuves séculières, puisqu'il n'y en avait pas. Seules les hospitalières pouvaient exercer ce genre d'hospitalité et, depuis huit ans, l'expérience avait justement

montré qu'elles pouvaient conduire cette maison avec succès; d'ailleurs, les femmes séculières ne pourraient pas compter sur la fondation de l'Evêque pour vivre, puisque celle-ci, une fois la séparation faite, retournerait au profit du bienfaiteur. Quant aux pauvres qui vivaient en grande partie des revenus de la basse-cour, ajoute le mémoire, il faudrait bien en congédier un bon nombre, puisque la basse-cour diminuerait à rien; on devrait vendre les bestiaux et chevaux qui avaient été donnés aux religieuses. Il faudrait donc en acheter d'autres, - puisqu'on en aurait absolument besoin pour faire valoir les terres - engager des personnes salariées, ce qui consommerait tous les revenus. Par ailleurs, il serait plus qu'incertain de pouvoir trouver des femmes séculières capables de faire autant de bien spirituel que n'en ont fait les Hospitalières.

Dans de telles conjonctures, poursuit le mémoire, Sa Majesté accepterait de faire de l'Hôpital-Général une communauté distincte de celle de l'Hôtel-Dieu. Cette séparation était d'ailleurs exigée par les constitutions mêmes des religieuses qui défendaient à une même supérieure de conduire deux maisons à la fois. C'était aussi nécessaire si l'on voulait respecter le vœu de clôture. De plus, il était difficile pour les religieuses de vivre calmement et de s'entraîner avec enthousiasme aux travaux exigés à l'Hôpital-Général, en vivant continuellement dans l'incertitude d'être rappelées. Enfin, termine le mémoire, l'union des deux maisons deviendrait une source de différends entre l'Hôtel-Dieu, l'Evêque et les administrateurs quand il s'agirait de s'entendre sur le nombre et le choix des filles à amener à l'Hôpital-Général.

Il n'y avait donc point d'inconvénients, selon le mémoire, à opérer la séparation pourvu que l'on fixât à douze religieuses de chœur

et à trois converses le nombre de sujets acceptés à l'Hôpital-Général.

Ce résumé historique accompagné d'arguments judicieux décida le Roi à accorder la séparation.

L'existence autonome de la communauté de l'Hôpital-Général était désormais assurée. L'Hôpital lui-même allait être conduit par Saint-Vallier pendant plus d'un quart de siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment de sa mort, en 1727.

Il ne restait plus qu'à rétablir l'ordre à l'intérieur de la nouvelle communauté, pour la mettre en mesure de répondre le mieux possible aux buts de la fondation: ce qui allait être relativement facile pour ces religieuses, favorisées et suivies de près par un évêque qui les considérait comme "ses filles". Cette même sympathie ne se retrouvait malheureusement pas entre elles et la communauté de l'Hôtel-Dieu: cette dernière en éprouva alors une telle amertume qu'il en restait encore quelque chose au début du vingtième siècle.

CHAPITRE II  
PROBLEMES DE VIE ECONOMIQUE

1. Situation financière de l'Hôpital-Général.
2. Répercussions de la guerre de la Conquête sur l'Hôpital-Général.
3. Revenus.
4. Seigneuries.

Dans ce chapitre, nous n'entendons pas faire une étude économique poussée de l'Hôpital-Général; mais tout au plus tracer les grandes lignes de sa vie économique, afin de mieux apprécier la façon dont les religieuses accomplissaient leur tâche, de mesurer les difficultés qu'elles ont dû surmonter et de découvrir partiellement l'ambiance matérielle qui a sans doute contribué à la formation de leur mentalité.

Au chapitre précédent, nous avons parlé de l'organisme préposé à l'administration de l'Hôpital-Général, sans toutefois insister sur les biens administrés. Il est donc à propos d'apporter ici quelques notions fort simples sur le sujet, avant de décrire la situation financière de l'Hôpital-Général, une fois devenu autonome.

Selon les Constitutions de la Communauté, il devait y avoir séparation des biens des pauvres de ceux de la communauté:

1. Il y aura en chaque Maison de l'Institut, (de) deux sortes de biens: l'un des pauvres, l'autre des Religieuses; lesquels ne pourront en aucune façon estre meslez, n'y confondus l'un avec l'autre, et à cette fin il y aura une Depositaires pour les pauvres, autre que la Depositaires de la Communauté.
2. Les Religieuses n'auront aucun droit sur le bien des pauvres; hormis la possession paisible et inalienable des emplacements, et demeures, joignant l'Hospital, qui leurs auroient esté accordez par

les Administrateurs du bien des pauvres; et quelques rentes annuelles pour toujours ou pour faire subsister un temps notable, et limité, les quatre, cinq, ou six Religieuses qui auroient commencé la fondation; et la part que la Communauté auroit ou prendroit avec les pauvres, à ce qui auroit été donné à eux et aux Religieuses conjointement.

3. Semblablement, les Administrateurs du bien des pauvres, n'auront aucun droit n'y autorité sur le bien et revenu des Religieuses; n'estant icelles comptables dudit bien et revenu, qu'au Prelat ordinaire du lieu.

4. Si l'on commet ausdites Religieuses l'Administration du Temporel des pauvres, elles le pourront accepter; à condition de s'en demettre à leur volonté; et tant qu'elles en seront chargées, les Comptes de ce bien seront dressez en un Registre particulier, separé de la Recepte et Mise des biens du Monastere;...<sup>1</sup>

Il devrait donc y avoir deux sortes de biens à administrer à l'Hôpital-Général, distincts les uns des autres.

Devenu l'unique administrateur de l'Hôpital-Général, en 1698, Saint-Vallier décide que désormais il n'y aura plus de distinction entre le fonds des religieuses et celui des pauvres. La dépositaire de l'Hôpital en donne la raison:

Monseigneur Jean Baptiste de La Croix de St Vallier notre Evêque et fondateur restant chargé luy seul de l'administration de l'hospital general... depuis ce temps Sa grandeur a déclaré aux Religieuses qui deservent le dit hospital quelle souhaitoit durant son vivant. Il n'y eut aucune distinction de biens et que leurs fonds communs avec celui des pauvres, affin qu'on eut plus de facilité à en entretenir le nombre, ce qui fait que les dites Religieuses ne peuvent faire de compte de leur part separé, Mais tout ensemble avec celui des pauvres, aquoy elles nont pas de peine les dits comptes devant estre réglés par le seigneur Evêque comme lunique administrateur et à qui seul elles doivent rendre compte de leur particulier.<sup>2</sup>

---

1 Constitutions de la congrégation des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin, 265s.

2 AHG-Q, Livres des comptes, 1698.

C'est là une façon de simplifier l'administration des affaires temporelles.

Les rouages administratifs apparaissent donc fort simples: les religieuses de l'Hôpital-Général gèrent les biens de la Communauté et ceux des pauvres, puis en rendent compte à Saint-Vallier seul. Toutefois, les administrateurs ont leur mot à dire, ou plutôt leur approbation à donner quand il s'agit de transactions importantes. Par exemple, lorsque les religieuses projettent, en 1709, la construction d'un moulin à vent, elles conviennent de vendre une habitation laissée à la communauté par Pierre Mortrel et sa femme. Le rapport des Actes capitulaires ajoute qu'il faut d'abord obtenir le consentement des administrateurs des biens des pauvres.<sup>3</sup> Les administrateurs exercent donc une certaine surveillance sur la gestion des affaires de l'Hôpital-Général.

Si la Communauté s'occupe elle-même de ses opérations financières à Québec, elle ne peut toutefois le faire en France que grâce à un procureur. Celui-ci surveille en particulier les rentes, tout en servant de conseiller pour les affaires difficiles. Par ailleurs, le Ministre s'adresse souvent au procureur pour lui demander des comptes-rendus concernant l'Hôpital-Général de Québec.<sup>4</sup> C'est encore le procureur qui s'empresse d'annoncer des nouvelles importantes à la Communauté. Ainsi en 1729, le procureur écrit à l'Hôpital-Général que Mgr de Mornay ne passera pas au Canada, mais que le coadjuteur qui y viendra, apparaît bien disposé à l'égard de l'Hôpital-Général.

---

<sup>3</sup> AHG-Q, Actes capitulaires de la Communauté des Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'hôpital général de Québec, 12. A l'avenir: Actes capitulaires.

<sup>4</sup> Maurepas à Saint-Senoeh, 1740, AC, B 7:21.

Pendant près de 35 ans, de 1722 à 1755, c'est Saint-Senoeh qui s'occupe des intérêts de la Communauté en France; il le fait même sans recevoir de rétributions pour ses services. Sa générosité va souvent jusqu'à avancer, sur ses propres deniers, de quoi faire honneur à des lettres de change de la Communauté, pour une valeur supérieure aux sommes qu'il va recouvrer.<sup>5</sup> Et que d'emplettes Saint-Senoeh fait-il pour la Communauté! Il écrit aux religieuses en mai 1735: "Je vous ai acheté trente-neuf aunes d'étamine à voile; j'aurais souhaité me trouver en état de vous en envoyer davantage, mais il ne m'a pas été possible... J'ai fait tenir toutes les boutiques de Paris pour en trouver..." Le 5 mai 1737, il les prévient: "Je compte vous envoyer les petites emplettes que vous m'avez demandées, qui est une aune et demie de drap d'argent,... une demi pièce de ruban couleur de cerise, et une autre pièce en vert..." En avril 1735, il s'excuse presque: "J'apprends que vous trouviez la frange d'or trop belle, et que vous ne la trouviez trop chère...il m'a été impossible de l'avoir à meilleur marché. Je vous envoie aussi quatre milliers d'aiguilles assorties..."<sup>6</sup> Cet agent est vraiment l'homme de confiance de la Communauté; c'est grâce à lui que les religieuses parviennent à régler leurs problèmes financiers en France.

Voilà donc le schéma du mécanisme peu compliqué qui assure le fonctionnement de l'Hôpital-Général et qui permet aux religieuses de travailler à l'affermissement de leurs biens à la fois au Canada et en France.

---

5 Annales de l'Hôpital-Général, I:372.

6 Ibid., 373.

- 1 -

Les seules pièces de comptabilité que nous ayons aux archives de l'Hôpital-Général sont les Livres des comptes dans lesquels nous trouvons, année par année, la somme détaillée des recettes et des dépenses, ainsi que les dettes passives et actives de la Communauté. De sorte que les Annales qui ont été rédigées postérieurement, c'est-à-dire au XIX<sup>e</sup> siècle, ne nous donnent à leur tour que les résumés des recettes et des dépenses, documentation que les religieuses ont puisée dans ces mêmes Livres des comptes.

Outre ces documents, il aurait été intéressant de mettre la main sur les procès-verbaux des assemblées des administrateurs pour connaître leur façon de gérer les biens de l'Hôpital-Général. Mais les administrateurs n'ayant laissé aucune trace de leurs assemblées, on peut supposer que la religieuse dépositaire, chargée de tenir les comptes, assumait, seule, la responsabilité d'inscrire les recettes et les dépenses de l'année. Après tout, la tenue de ces livres était fort simple, si l'on pense que la notion de budget - entendons les prévisions pour les années suivantes - échappait tout à fait aux hommes de cette époque, même en France.

Toutefois, les Livres des comptes comportent une difficulté: les revenus tirés des seigneuries ainsi que les dépenses occasionnées par elles sont enregistrés dans les mêmes livres, à côté des recettes et des dépenses de l'Hôpital et de la Communauté. De sorte que pour évaluer convenablement les revenus et charges de la Communauté, il nous manque les livres de comptes de chaque seigneurie, registres qui n'existent

malheureusement pas sous le régime français. Il reste que pour l'appréciation globale des recettes et des dépenses de l'Hôpital-Général, ces entrées de comptes se rapportant aux seigneuries ne changent rien à l'image d'ensemble, puisque les dépenses aussi bien que les recettes y sont incluses. Nous pouvons donc présenter un tableau valable, quoique imprécis, des recettes et des dépenses par rapport à la population de la maison, année par année;<sup>7</sup> après quoi, nous dégagerons quelques considérations sur la vie économique de l'établissement:

<u>ANNEE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>RECETTES</u> (livres)	<u>DEPENSES</u> (livres)	<u>EXCEDENT</u> ou <u>DEFICIT</u> <sup>8</sup> (livres)
1701	32	6,213	7,414	-1,201
1702	34	5,097	6,709	-1,612
1703	44	6,309	6,894	-585
1704	46	5,592	5,948	-356
1705	51	5,484	5,782	-298
1706	60	6,998	7,148	-150
1707	57	7,654	7,847	-193
1708	53	7,549	8,470	-921
1709	54	11,427	9,719	-1,708
1710	56	10,868	11,642	-774
1711	58	10,772	10,313	-458
1712	54	14,200	12,700	+1,500

7 Ce tableau est fait à partir des Livres des comptes de l'Hôpital-Général, couvrant la période 1693-1764.

8 Nous utiliserons le signe de l'addition (+) pour signifier un excédent de recettes et le signe de la soustraction (-) pour signifier un déficit.

<u>ANNEE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>REGETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>EXCEDENT</u> ou <u>DEFICIT</u>
1713	55	27,457	22,469	+4,988
1714	70	26,191	26,191	-----
1715	74	32,274	34,656	-2,382
1716	90	31,805	37,450	-5,645
1717	93	95,319	95,319	-----
1718	93	-----	-----	-----
1719	84	76,761	76,761	-----
1720	82	91,277	91,277	-----
1721	84	18,147	18,147	-----
1722	84	26,665	28,094	-1,429
1723	95	20,026	24,039	-4,013
1724	95	26,305	30,805	-4,500
1725	85	29,259	35,460	-6,200
1726	91	21,609	27,350	-5,741
1727	91	25,922	31,787	-5,865
1728	102	22,410	26,274	-3,864
1729	103	14,851	17,096	-3,509
1730	102	14,185	16,395	-2,210
1731	94	14,355	19,085	-4,730
1732	97	15,377	20,307	-4,930
1733	102	15,833	21,806	-6,053
1734	104	15,333	19,509	-4,219
1735	101	14,399	21,182	-6,783
1736.	112	18,793	19,931	-1,137

<u>ANNEE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>EXCEDENT</u> ou <u>DEFICIT</u>
1737	115	25,657	28,171	-2,513
1738	114	23,908	26,534	-2,626
1739	115	19,352	24,871	-5,518
1740	114	24,023	23,977	+46
1741	119	19,656	24,369	-4,713
1742	111	24,307	27,137	-2,826
1743	107	22,008	26,079	-4,070
1744	106	24,089	25,718	-1,620
1745	112	29,342	29,342	-----
1746	114	29,532	29,532	-----
1747	117	31,475	29,065	+2,410
1748	118	24,124	27,527	-3,402
1749	119	21,891	25,562	-3,670
1750	116	28,747	30,510	-1,705
1751	102	42,693	42,693	-----
1752	106	38,669	41,147	-2,478
1753	113	31,984	33,082	-1,098
1754	121	38,409	36,523	+1,886
1755	116	40,603	40,603	-----
1756	111	80,704	80,704	-----
1757	111	104,052	103,455	+607
1758	101	110,644	110,705	- 61
1759	98	99,334	136,482	-37,152
1760	89	-----	-----	-----
1761	90	28,596	44,155	-15,559

<u>ANNEE</u>	<u>POPULATION</u>	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>EXCEDENT</u> ou <u>DEFICIT</u>
1762	84	20,184	18,993	+1,191
1763	83	22,745	23,697	-952
1764	81	14,039	15,845	-1,806

---

Les données quantitatives de population n'apparaissent dans le tableau que pour permettre de comparer rapidement les recettes et les dépenses avec le nombre de personnes qui habitent l'Hôpital-Général. Nous nous réservons, dans un chapitre suivant, de commenter les effectifs de cette population. Pour l'instant, soulignons seulement que le chiffre total du dénombrement ne comprend que les personnes qui résident en permanence à l'Hôpital-Général; il n'inclut pas tous les malades passants.

Un coup d'oeil sur le tableau nous fait voir d'abord que le chiffre de population à l'Hôpital-Général connaît un sommet pendant la période 1736-1749 environ; à cette date, 1749, la population s'est multipliée par environ 3.7 depuis 1701, et les dépenses à peu près dans la même proportion, soit environ 3.5. A partir de 1749, le chiffre de population varie jusqu'en 1757, tout en restant relativement élevé, pour ensuite diminuer jusqu'à 1764. Parallèlement, les dépenses subissent plusieurs fluctuations de 1749 à 1755; elles enregistrent de fortes augmentations à partir de 1756 pour atteindre un sommet de 136,482 livres en 1759. De leur côté, les recettes subissent à peu près les mêmes fluctuations que les dépenses jusqu'en 1759, année où la somme des dépenses dépasse de 37,152 livres la somme des recettes. En 1761, la différence entre les recettes et les dépenses sera encore considérable,

rendant les dépenses supérieures de 15,559 livres à la somme des recettes.

Au cours des 64 années sur lesquelles porte notre observation, les recettes n'excèdent les dépenses que sept fois seulement: en 1712, de 1,500 livres; en 1713, de 4,988 livres; en 1740, de 46 livres; en 1747, de 2,410 livres; en 1754, de 1,886 livres; en 1757, de 607 livres; en 1762, de 1,191 livres. Nous constatons qu'en général les dettes s'accroissent souvent d'une année à l'autre.

L'examen du tableau ci-dessus nous amène à nous interroger sur la chute accentuée des recettes de 1729 à 1737. Remarquons en particulier la diminution notable qu'enregistrent les Livres des comptes de 1728 à 1729: en un an, les recettes connaissent une baisse d'environ 32.8%.

Ces contrariétés matérielles de l'Hôpital-Général correspondent à la période troublée qui suit la mort de Saint-Vallier. Nous savons que l'Evêque décède à la fin de l'année 1727; la nouvelle arrive en France au cours de l'année suivante et donne le signal à la kyrielle de problèmes qui vont se succéder jusqu'en 1738. Pour leur part, les religieuses se retrouvent tout à coup avec plus de 8,000 livres de lettres protestées,<sup>9</sup> ce qui amène des déboires aux porteurs de ces lettres.

En un mot, voici l'ennui financier que les religieuses éprouvent à partir de 1728. Les lettres de change qu'elles avaient tirées comme à l'ordinaire sur leur agent en France, Saint-Senoeh, ne furent pas payées. Cet ennui était d'autant plus pénible que les religieuses savaient qu'au moment de la mort de Saint-Vallier leur agent en France tenait entre

---

9 Annales de l'Hôpital-Général, II. La pagination désordonnée du tome II des Annales nous empêche de donner des références plus précises.

ses mains les épargnes d'une année entière. Malheureusement, il n'existait plus pour elles ni rentes, ni autres remboursements: "la saisie était posée sur tout ce qui avait rapport à la succession du Prélat".<sup>10</sup> Dans un chapitre suivant, nous serons plus à même de comprendre comment les religieuses furent affectées par l'attitude du nouvel évêque de Québec, Mgr de Mornay qui, pourvu de l'abbaye de Bénévent, s'empessa de vouloir le faire réparer aux frais de la succession de son prédécesseur. De toute façon, les religieuses se trouvèrent réduites à ne percevoir que quelques rentes dont la somme égalait, en tout, 1,830 livres.<sup>11</sup> Devant faire face à leurs affaires temporelles ainsi qu'à leurs créanciers, on comprend qu'elles se considérèrent frustrées de leur juste part des bénéfices. Elles ressentirent d'autant plus ce contretemps, qu'une rente achetée au capital de 10,102 livres, provenant des générosités de Saint-Vallier et de plusieurs dots, restait intouchable.<sup>12</sup> Pendant ce temps, les religieuses continuaient de faire les dépenses nécessaires à la subsistance de l'Hôpital, ce qui, évidemment, faisait accumuler les dettes.

Malgré tout, les religieuses ont su se tirer d'affaire, puisqu'en 1737 on jette les fondations d'un nouvel édifice à l'Hôpital-Général. C'est pourtant le moment où la colonie ressent durement la grande disette de blé. L'annaliste de l'Hôpital-Général elle-même écrit que "le blé fut tout rouillé et échaudé par les brumes et les chaleurs excessives

---

10 Ibid., II.

11 Ibid., II.

12 Ibid., II.

du mois d'août".<sup>13</sup> De son côté, Hazeur de l'Orme affirme, à l'été de 1739, que la disette est extrême et répandue partout; "les blés, dit-il, ont manqué l'année dernière, ce qui a causé une désolation terrible parmi les peuples, dont plusieurs ont été obligés de manger l'herbe des champs".<sup>14</sup>

On pourrait croire que l'oeuvre de l'Hôpital-Général risque de périr; mais non. A la provision normale de blé que les religieuses achètent chaque année, elles parviennent, cette année-là, à se pourvoir de 700 à 800 minots de blé en surplus, afin de nourrir une vingtaine d'ouvriers pendant plusieurs mois.<sup>15</sup>

Les années 1742, 1743, 1744 sont particulièrement pénibles pour l'Hôpital-Général, comme pour toute la colonie d'ailleurs. Leurs moissons se ressentent à un tel point des pluies abondantes et continuelles, que non seulement le blé manque, mais encore toutes les denrées, faute de n'avoir pu récolter les grains pour les engrais. Cette grande disette n'empêche cependant pas les religieuses de continuer, comme à l'habitude, d'assister tous les pauvres qui viennent demander l'aumône.<sup>16</sup> Serait-ce que la communauté de l'Hôpital-Général souffrirait moins que d'autres parties de la population? Mère Duplessis de Sainte-Hélène, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Québec, explique à sa parente, Madame Hecquet, que

---

13 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 301.

14 Lettre de Hazeur de l'Orme, 1739, BRH, XVI:266.

15 Annales de l'Hôpital-Général, II.

16 Ibid., II.

la famine a régné dans tout le pays; on a vu des misères que cette colonie n'avait jamais éprouvé, et sans le bon ordre que le bon Evêque a mis dans la ville par les charités les pauvres auraient bien pâti. Mais il avait la liste de tous les indigents, et avait marqué à chaque communauté ceux qu'elles devaient nourrir à proportion de leurs facultés. Lui-même faisait distribuer 80 pains par semaines...<sup>17</sup>

Il ne faut pas croire que l'Hôpital-Général demeure à l'abri de la gêne financière périodique qui existe dans la colonie. Pour pouvoir juger de sa véritable situation matérielle, il faut considérer les dettes qui s'accumulent d'année en année. De cette façon, l'image que projette la liste des recettes et des dépenses se trouve modifiée et plus conforme à la réalité. Si les dettes ne sont pas fortes au début, comme le témoigne le tableau ci-dessous, nous remarquons qu'elles augmentent aux temps de misère:<sup>18</sup>

<u>ANNEE</u>	<u>DETTES (-)</u>	<u>CREANCES (+)</u>	<u>ANNEE</u>	<u>DETTES (-)</u>	<u>CREANCES (+)</u>
1701	X		1709	-4,814	
1702	-112		1710	-4,994	
1703	X		1711	-3,994	
1704	-1,823		1712	-4,306	
1705	-2,121		1713	X	
1706	-484		1714	X	
1707	-677		1715	-2,382	
1708	-7,143		1716	X	

17 Mère Duplessis de Ste-Hélène à Madame Hecquet, 30 octobre 1744, AHG-Q, Cahiers divers.

18 Nous utiliserons le signe de l'addition (+) pour signifier une créance et le signe de la soustraction (-) pour signifier une dette.

<u>ANNEE</u>	<u>DETTES (-)</u>	<u>CREANCES (+)</u>	<u>ANNEE</u>	<u>DETTES (-)</u>	<u>CREANCES (+)</u>
1717	-1,342		1738	-7,564	+1,400
1718	X		1739	-12,541	
1719	X		1740	-9,529	
1720	X		1741	-14,253	+2,867
1721	X		1742	-18,030	+2,800
1722	-2,544		1743	-21,760	
1723	-4,013		1744	-20,355	
1724	-4,500		1745	-15,641	
1725	-6,650		1746	-9,648	
1726	-5,741		1747	-13,264	
1727	X		1748	-12,573	
1728	X		1749	-17,340	
1729	X		1750	X	
1730		+300 à 400	1751	-14,214	
1731	X		1752	-17,552	
1732	-9,038	+1,000	1753	-18,540	
1733	-9,120		1754	-16,542	
1734	-8,898	+1,188	1755	-16,532	
1735	-9,397		1756	-7,140	+5,500
1736	-9,465		1757	X	
1737	-8,013	+1,512	1758	-9,358	

---

Nous remarquons qu'à partir de 1739 les dettes de l'Hôpital-Général commencent à augmenter. Si les religieuses réussissent à en payer une partie en 1740, soit 3,012 livres sur 12,541 livres, elles en

accumulent considérablement par la suite: 14,253 livres en 1741; 18,030 livres en 1742; 21,760 livres en 1743; 20,355 livres en 1744; 15,641 livres en 1745; 9,648 livres en 1746; 13,264 livres en 1747, après quoi les dettes oscillent généralement entre 14,000 et 18,000 livres jusqu'en 1759. On voit bien que les excédents des recettes, à certaines années, ne sont pas nécessairement signe de prospérité.

Malgré les années difficiles que vit la colonie en général, la communauté de l'Hôpital-Général réussit à payer une partie de ses dettes à partir de 1745. En effet, au moment où l'on parle de cherté des provisions dans la colonie, en 1746, elle parvient à équilibrer ses recettes et ses dépenses et à diminuer ses dettes d'environ 40%. Pourtant, c'est bien cette année-là que le Conseil de la Marine explique la situation fâcheuse de l'Evêque de Québec: "D'un costé la guerre occasionne une cherté de plus du double dans les provisions qu'il est obligé de faire venir de France; Et d'un autre les occasions de dépense augmentent a proportion pour luy dans son diocèse."<sup>19</sup> Et c'est en vain qu'on espérerait voir baisser les prix puisqu'encore, en 1749, madame Bégon écrit à son gendre qu'il est impossible de vivre au Canada; le bois, dit-elle, est à 15 ou 20 sols la corde, le blé à trois livres, le veau à 30 livres, la dinde à 5 livres la pièce et le reste à proportion.<sup>20</sup>

On serait porté à croire qu'avec les recettes de l'année 1757, 104,052 livres, les religieuses peuvent maintenant économiser. Mais il

---

19 Maurepas au Comte de Mury, 28 mars 1746, AC, B 84<sup>1</sup>:98.

20 Madame Bégon à son gendre, 26 avril 1749, RAPQ, 1934-1935:60.

faut savoir que plus de la moitié de cette somme, soit 87,734 livres, provient des pensions militaires. Par conséquent, on peut facilement supposer les dépenses élevées que le traitement des nombreux malades exige, et à un moment où les denrées coûtent un prix exorbitant. Songons seulement à la quantité de boissons fortes que la Communauté doit acheter pour ces centaines d'hommes "habitués à ne jamais s'en abstenir".<sup>21</sup>

Après 1759, les religieuses de l'Hôpital-Général connaîtront, en plus d'un très grand dénuement matériel, un état financier des plus critique<sup>22</sup>: il vaut la peine qu'on s'y arrête particulièrement.

- 2 -

La décadence de l'Hôpital-Général n'est pas apparente au début de la guerre. Malgré les ravages exercés par la famine sur les habitants de la colonie en 1756, l'Hôpital, avec l'aide des autorités locales, s'en tire assez bien. En effet, l'intendant Bigot qui n'est pourtant pas très sensibilisé à la misère du peuple, se montre bien disposé à l'égard de l'Hôpital-Général. Si l'on en croit l'Annaliste,

il ne manquait pas de faire honneur aux comptes qui lui étaient présentés pour la pension des malades du roi. Avec ce dernier secours, poursuit-elle, nos Mères avaient pu acquitter toutes leurs anciennes dettes, et lorsque la mère Saint-Claude

---

21 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 115.

22 Sur ce problème financier, voir Marcel Trudel, L'Eglise canadienne sous le Régime militaire (1759-1764), II:302-313.

retourna au dépôt au mois d'avril 1759, elle trouva sur les livres une petite balance en sa faveur.<sup>23</sup>

A partir de 1759, l'avenir apparaît fort menaçant. Les religieuses de l'Hôpital-Général commencent à se désoler du désordre qui règne partout: elles se plaignent qu'à l'intérieur, les soldats de la garnison s'emparent des effets des pauvres, et qu'à l'extérieur ils font pire encore. Le pillage qui est partout répandu n'épargne pas les religieuses: pour se nourrir, une troupe de soldats français envahit la seigneurie de Saint-Vallier et s'empare de tous les bestiaux ainsi que du blé du moulin.<sup>24</sup> C'est là une grande perte pour l'Hôpital-Général qui a absolument besoin de cette seigneurie pour nourrir ses malades et les 300 blessés de la bataille du 13 septembre.

L'inhumation des anglais - qui sont à peu d'exception près de la secte protestante -<sup>25</sup> dans le champ situé au-delà du cimetière des religieuses entraîne aussi des pertes pour la Communauté, en détruisant la culture jardinière. En effet, il en coûtera beaucoup aux religieuses pour remettre ces terres en état de culture.<sup>26</sup>

Mais le pire réside dans l'accumulation de tous les faux frais payés des deniers mêmes des religieuses qui espèrent se faire rembourser par le roi de France. Malheureusement, les choses ne se passeront pas ainsi. En plus d'avoir tué tous les bœufs de leurs terres pour faire des bouillons, d'avoir donné presque tout leur linge et tous les lits

---

23 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 333.

24 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 133.

25 Les règlements de l'Eglise interdisent d'enterrer les protestants avec les catholiques.

26 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 141s.

de la Communauté aux soldats, officiers et blessés, elles paient, en 1759, pour des effets qui ne seront jamais mis à leur disposition la somme de 1,200 livres.<sup>27</sup> La seule aide que les religieuses obtiennent pour effectuer ce déboursé leur vient de Moncton qui leur avance la somme de 600 livres au début d'octobre 1759.<sup>28</sup>

A partir de 1760, les religieuses sont plongées dans une véritable indigence. Malgré tout, du 28 avril 1760 à la fin d'octobre de la même année, elles font leur possible pour voir à la subsistance et au maintien des malades, et réussissent d'une façon fort étonnante dans les circonstances. On sait que les paiements de France sont suspendus: c'est bien ce que signifie le cri de Mère Le Gardeur de Repentigny dans sa supplique de 1763:

Faites attention, monseigneur, s'il vous plaît, que les rentes dont notre bon et bien-aimé roi avait gratifié notre maison, nous sont retenues depuis cette malheureuse guerre. Elles sont retournées dans ses coffres: ne pourraient-elles pas en sortir pour faire un acte de justice tel qu'est notre dû.<sup>29</sup>

Comme le Roi ne pourvoit pas aux nécessités de l'Hôpital-Général, les religieuses se voient obligées d'en assumer la responsabilité par des crédits obtenus des marchands tant anglais que français.<sup>30</sup> La situation est d'autant plus inquiétante que le bilan de l'administration courante

---

27 Ibid., 133.

28 Moncton à Pitt, 8 octobre 1759; la lettre est rapportée dans Knox, Journal, II:234, n.

29 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 375.

30 "Mémoire de Briand sur l'Hôpital-Général pour être présenté à l'Evêque d'Orléans et au contrôleur-général", 1760, AHG-Q, Différents Papiers (1 à 95).

de mai 1759 à mai 1760 n'est pas satisfaisant: les dépenses de 136,482 livres dépassent les recettes de 37,152 livres.<sup>31</sup> L'année suivante, de mai 1760 à mai 1761, on va également enregistrer un déficit de 15,559 livres. L'Hôpital-Général s'enfonce dans ses dettes. A peine les religieuses ont-elles le temps de respirer au cours de l'année 1761-1762, lorsque les recettes excèdent légèrement les dépenses de 1,191 livres. Ce surplus sera rapidement utilisé.

Après le départ des militaires au cours de l'hiver 1760-1761, les religieuses se retrouvent dans une maison en ruine: dénuement complet, depuis le linge jusqu'aux provisions de bouche; les basses-cours et les fermes sont dans un très mauvais état, les terres et les jardins environnants sont incultes. Par ailleurs, la maison elle-même nécessite des réparations urgentes. Comment faire face à toutes ces nécessités? Comment calmer les créanciers les plus impatients? Comment régler toutes ces dettes gênantes avec des recettes provenant presque exclusivement de pensions, d'aumônes et du fruit de leurs travaux? Si encore le total de ces revenus était raisonnable. Mais non. En 1762-1763, si la dépositaire n'inscrit qu'un petit déficit de 952 livres dans l'administration courante de l'Hôpital, il faut voir la somme que représentent les dettes.

C'est qu'à partir de 1762, l'Hôpital-Général, sans cesse exposé à des poursuites, connaît une situation alarmante. Les négociants avec lesquels les religieuses ont fait affaire, inquiétés par la lenteur de leurs débitrices qui tâchent, elles, d'obtenir leurs paiements de la Cour de France, les traduisent devant les tribunaux anglais. Elles

---

31 Livres des comptes pour l'année 1759-1760.

sont condamnées. Par exemple, le 2 février 1762, une sentence du Conseil militaire de Québec est rendue contre elles en faveur de Méthot, sentence qui les condamne à payer 36,277 livres "pour valeur reçue en fourniture de bœuf" pour les blessés des troupes françaises. Le sieur Valet, huissier, répondant que la Communauté ne peut rien faire avant la liquidation des affaires du Canada avec la Cour de France, tous les biens meubles et immeubles de la Communauté sont saisis. Ces biens demeureront hypothéqués par privilège au sieur Méthot, avec charge d'intérêt jusqu'au remboursement.<sup>32</sup> On voit alors les religieuses retirer quelques fonds de rentes, les mieux placés, tels ceux du Séminaire de Québec et de la Fabrique de Québec.<sup>33</sup> Elles vendent même, en 1762, une belle terre de trois arpents qu'elles ont à Saint-Vallier et qu'elles font valoir de concert avec le domaine; elles la cèdent "pour la modique somme de 700 livres et cela pour aider à satisfaire à quelques créanciers".<sup>34</sup>

C'est donc avec raison que le rapport de Murray sur le gouvernement de Québec en 1762 esquisse un tableau plutôt sombre de la situation de l'Hôpital-Général. Il rapporte qu'à ce moment-là les dépenses excèdent les recettes d'une part, et que, d'autre part, le Roi de France doit à la Communauté un montant considérable pour les soins donnés aux malades de l'armée. Puis il ajoute:

---

32 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 101s.

33 Ibid., 168.

34 Ibid., 172.

Sous le régime français, (les religieuses) recevaient des rations pour chaque malade de l'armée et une pension de 2,000 livres. Les dames de cette communauté appartiennent aux meilleures familles du Canada et les présents qu'elles en recevaient continuellement était leur principale source de subsistance. Cette ressource leur fait maintenant défaut depuis que la noblesse en général s'est trouvée plongée dans la détresse.

Elles doivent aujourd'hui une somme considérable dépensée dans une large mesure à prendre soin des officiers et des soldats malades de l'armée française. Le roi de France leur doit un montant considérable, suffisant pour couvrir le passif; mais si ce montant ne leur est pas payé, elles vont être réduites à la mendicité, car la vente de leurs maisons et de leurs terres leur permettra à peine de satisfaire à leurs créanciers.

Toutes leurs propriétés dans cette colonie ne doivent pas rapporter plus de 5,000 livres. Une rente sur l'hôtel de Ville à Paris rapporte 1,800 livres.<sup>35</sup>

Les événements placent les religieuses de l'Hôpital-Général dans un état encore plus déplorable en 1763. Selon Mère Le Gardeur de Repentigny, c'est le comble de l'indigence. Demandant secours au Roi, au nom de la Communauté, elle se plaint:

Nous sommes la seule communauté religieuse de ce pays exposée à mendier son pain...N'est-il pas temps, monseigneur, après trois ans d'attente et de souffrances, d'être remboursées des sommes que nous avons avancées pour la guérison et le rétablissement de ses troupes?<sup>36</sup>

Heureusement, les religieuses peuvent encore compter sur les aumônes. En tête des personnes généreuses vient le grand vicaire Briand qui donne 2,896 livres; l'ecclésiastique Rigauville le seconde en donnant 444 livres et d'autres aumônes tant en argent qu'en nature;

---

<sup>35</sup> Rapport de Murray concernant le gouvernement de Québec au Canada, 15 juin 1762, Shortt et Doughty, Documents constitutionnels (1759-1791), 54.

<sup>36</sup> Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 375.

Brement fait don de 150 minots de pois avariés avec la farine de 140 minots de blé également avarié, le tout donné pour "11 sols la pochée seulement"; les curés de Lorette, de la Petite-Rivière, de Beauport et de Charlebourg leur procurent, par leurs paroissiens, quantité de matériaux: planches, chaux, etc...<sup>37</sup>

La somme de matériaux donnée pour pourvoir aux réparations nécessaires de la maison montre dans quel état désastreux elle a été laissée par les troupes. Ainsi, 40 barriques de mortier sont employées à remettre les enduits à la cuisine et à l'allée, à la boulangerie, à la laiterie, à la ménagerie, au plafond des appartements des prêtres, à relever le pan de la sacristie et cinq cheminées, à réparer la buanderie, les fourneaux, les foyers, etc... On entreprend aussi de réparer l'étable et la grange.<sup>38</sup> Privilégiées, les religieuses ne paient presque rien pour tous ces travaux, grâce à la collaboration de plusieurs personnes généreuses.

Pendant ce temps, la France, peu empressée de secourir l'Hôpital-Général de Québec, garde le silence. Les créanciers, inquiets, posent des exigences.

Le 21 mars 1763, on applique une seconde hypothèque sur les biens de la Communauté. Ceux-ci sont aliénés, cette fois, en faveur de Terroux, négociant de Québec, pour la somme de 1,973 livres, sans compter les intérêts. Par chance, les religieuses peuvent se tirer de cette hypothèque grâce à Benjamin Comte, en s'acquittant à l'égard de Terroux, le 22 novembre de la même année. Déjà, à cette date, les intérêts

---

37 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 175s.

38 Ibid., 176.

montent à 295 livres, ce qui porte la somme à 2,268 livres. Ce n'est évidemment pas une pure charité de la part de Comte car, comme Terroux, il ne se départit pas de ses intérêts de 5%. Il reste que cette délégation de charge à Comte permet à la Communauté de respirer pendant un moment.<sup>39</sup>

La principale cause des graves difficultés financières auxquelles doit faire face l'Hôpital-Général pendant plusieurs années, réside dans le défaut des traites qui devraient être délivrées sur le trésor royal. Avec ces traites, les 71,394 livres de ration et de fourniture que les religieuses ont avancées pourraient être remboursées. En mars 1763, l'Annaliste de l'Hôpital-Général fait un relevé détaillé de cette créance, c'est-à-dire de l'état des sommes qui sont dues par le Roi à l'Hôpital.<sup>40</sup> En voici le résumé:

pour paille fournie aux malades en 1759, sur ordre de Bigot.....	600 livres
pour journées d'infirmiers et de buandiers employés pendant les neuf premiers mois de 1759 aux soins des soldats, malades et miliciens.....	16,956 "
pour ration d'hôpital fournie pendant les neuf premiers mois de 1759 aux miliciens malades .....	39,669 "
pour ration d'hôpital fournie pendant les sept derniers mois de 1759 aux officiers des troupes de la marine, malades .....	9,320 "
pour l'inhumation et la sépulture de 160 soldats et miliciens pendant les neuf derniers mois de 1759 .....	480 "

---

<sup>39</sup> Ibid., 174s.

<sup>40</sup> Etat des sommes qui sont dues par le Roi aux religieuses de l'Hôpital-Général, pour les années 1759 et 1760, Ibid., 150-156.

pour ration d'hôpital fournie pendant les neuf derniers mois de 1759 aux soldats de la marine, malades .....	13,300 livres	
pour ration d'hôpital fournie pendant les huit derniers mois de 1759 aux matelots malades .....	10,412	"
pour ration d'hôpital fournie pendant les neuf derniers mois de 1759 aux habitants de l'Acadie et aux sauvages malades .....	11,094	"
pour ration d'hôpital fournie pendant les neuf derniers mois de 1759 aux soldats des troupes de terre, malades .....	30,262	"
pour ration d'hôpital fournie pendant les sept derniers mois de 1759 aux officiers des troupes de terre, malades .....	14,328	"
pour l'entretien des fous des deux sexes pour 1759 ....	1,000	"
pour l'entretien des fous des deux sexes pour 1760 ....	1,000	"
pour gratifications extraordinaires accordées annuellement en considération des soins donnés aux soldats et autres malades .....	<u>1,000</u>	"
	TOTAL	149,421 livres <sup>41</sup>

En 1764, d'après les Livres des comptes, la Communauté sera encore débitrice de 58,259 livres. Par ailleurs, les 14,039 livres de recettes qu'elles ont accumulées au cours de l'année représentent une somme inférieure à ce chiffre, à cause de la forte dépréciation que subit l'argent de papier.

Cette sombre situation de l'Hôpital-Général, à la fin du régime militaire, laisserait entrevoir une faillite complète à brève échéance.

<sup>41</sup> Ces difficultés financières ont été étudiées par Marcel Trudel dans L'Eglise canadienne sous le Régime militaire, II:306; toutefois, quand cet auteur fixe à 108,475 livres 7 sols la somme due par le Roi, il se fonde sur la situation de 1762, alors qu'un état préparé en 1763 atteste que la France doit un peu plus, soit 149,421 livres pour ce que l'Hôpital-Général a dépensé de 1759 à 1761.

Toutefois, comme l'écrit Marcel Trudel qui a fait une étude spéciale du régime militaire:

Les religieuses pouvaient encore trouver quelque espoir pour l'avenir dans l'importance de la situation que l'Hôpital avait occupée pendant tout le régime militaire. C'est là que vivait le grand-vicaire Briand depuis 1759; c'est de là qu'il dirige l'Eglise de Québec; comme du temps de Mgr de Saint-Vallier, l'Hôpital-Général était devenu, pour l'Eglise, un centre administratif: la plupart des lettres du grand-vicaire sont envoyées de l'Hôpital, les curés y acheminent leur correspondance et très souvent ils doivent se rendre eux-mêmes à l'Hôpital pour y expliquer leur conduite ou pour demander des conseils. C'est encore à l'Hôpital que le Chapitre tiendra le plus grand nombre de ses réunions.

L'Hôpital-Général pouvait encore s'honorer d'avoir été le siège de deux élections épiscopales, en 1763 et en 1764.

De plus, l'amitié que les religieuses ont su s'attirer des autorités anglaises pendant les années 1759-1763 va les aider à se sortir partiellement de ce marasme financier.<sup>42</sup>

- 3 -

L'explication détaillée des revenus de l'Hôpital-Général pour la période 1693-1764 pourrait faire, en soi, l'objet d'une étude économique fort intéressante. Pour les fins de notre travail, nous nous limitons aux sources de revenus les plus importantes et les plus régulières. Nous omettons donc l'énumération des profits obtenus des jardins, de la

---

42 Ibid., 311-313.

ménagerie et de la ferme; nous remettons à des chapitres suivants la description des menus travaux faits par les religieuses ainsi que l'étude des dots. Par ailleurs, nous ne voyons pas l'utilité de commenter les quelques fondations faites en faveur des religieuses et des pauvres, pas plus que les revenus tirés des demi-soldes des soldats invalides à partir de 1720, et des dîmes de la paroisse Notre-Dame des Anges, après 1721. Quant aux pensionnaires de la maison qui aident financièrement les religieuses, il en sera question aussi dans un autre chapitre. Nous voulons plutôt concentrer notre attention sur les principales sources de revenus en France, gratifications du Roi et rentes, et sur celles du Canada, aumônes et seigneuries.

#### GRATIFICATIONS DU ROI

Les gratifications du Roi, de par leur nature même, ne constituent pas pour l'Hôpital-Général la source la plus importante de revenus. De plus, le Roi n'accorde son aide qu'en proportion de l'utilité que, selon lui, la colonie retire des communautés;<sup>43</sup> or si l'on en juge par le traitement qu'il accorde à l'Hôpital-Général, celui-ci ne semble pas jouir d'une bien grande considération.

En 1719, Saint-Vallier demande au Roi une gratification spéciale pour l'Hôpital-Général où l'on vient de faire construire un certain nombre de loges pour recevoir les aliénés. Après délibération, le Conseil de la Marine lui répond qu'il donne, chaque année, 1,500 livres aux Ursulines de Québec, 7,000 livres aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de

---

<sup>43</sup> Mémoire du Roi pour servir d'instruction au S<sup>r</sup> Chazel, 8 mai 1725, AC, B 48<sup>1</sup>:186-205.

Québec, 2,000 livres à celles de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 3,000 livres aux séculières de la Congrégation et rien à l'Hôpital-Général.<sup>44</sup> Sensibilisé à la situation de l'Hôpital-Général, le Conseil apprend bientôt à l'Evêque de Québec que l'Hôpital-Général va recevoir 1,000 livres de gratification annuelle, parce qu'on y a fait bâtir une maison pour les "Fols et infirmes d'Esprit des deux Sexes". En retour, les religieuses devront recevoir les soldats des troupes de la colonie; mais ces soldats, explique-t-on, ne seront pas à la charge de l'Hôpital, puisque le Roi fera remettre à la Communauté la demi-solde accordée à ces invalides.<sup>45</sup> Cette gratification du Roi va certainement aider à la construction de la maison, car en 1722, Vaudreuil et Bégon expliquent au Conseil de la Marine que sur les 2,000 livres déjà accordées, 1,200 ont été employées à payer le bâtiment. Le reste, disent-ils, a été donné aux pauvres et aux religieuses.<sup>46</sup> Malheureusement, ces libéralités ne peuvent pas continuer indéfiniment, loin de là: pour prévenir les désirs de Saint-Vallier, le Ministre de la Marine, en 1724, l'informe que le Roi ne peut, pour le moment, accorder de nouvelles grâces aux communautés religieuses.<sup>47</sup>

Cet avertissement ne va pas empêcher Beauharnois et Dupuy, en 1726, d'intercéder, encore une fois, auprès du Ministre pour obtenir

---

44 Délibérations du Conseil de la Marine, 1720, inventaire fait dans RAPQ, 1941-1942:195.

45 Conseil de la Marine à Vaudreuil et Bégon, 2 juin 1720, AC, B 42<sup>2</sup>: 265-286.

46 Vaudreuil et Bégon au Conseil de la Marine, 17 octobre 1722, AC, C11A, 44:130-142.

47 Maurepas à Saint-Vallier, 30 mai 1724, AC, B 47:73-76.

des secours à l'Hôpital-Général; ils allèguent les précieux services que les religieuses rendent aux insensés, aux pauvres et aux vieillards. Puis ils soulignent la nécessité d'accorder des secours "dans un pays où n'y ayant pas encore de fortune, l'usage des legs pieux n'est pas connu".<sup>48</sup> La demande du gouverneur et de l'intendant va demeurer sans effet pendant quelques années.

À partir de 1729, les religieuses se mettent à craindre, avec raison, pour l'avenir de leur œuvre: non seulement les aumônes baissent, mais les revenus mêmes de la Communauté diminuent d'une façon considérable. Aussi, en 1731, Verrier examine les affaires de la Communauté et en dresse un procès-verbal qu'il envoie au Roi:

Nous nous rendions compte aussi fort au long par une première de la situation fâcheuse où se trouvent à présent réduites les Religieuses de l'hôpital général de Québec. Sur ces représentations réitérées qu'elles ont faites à M. le Coadjuteur et à nous, de connaître par nous-mêmes l'Etat de leurs affaires temporelles, nous commimes de concert avec le S<sup>r</sup> Verrier Procureur Général pour les examiner, il en a dressé un procès-verbal fort étendu par lequel il est justifié qu'elles ne jouissent à présent que d'environ 2,000 livres de revenu quitte de toutes charges. Vous en serez, Monseigneur, plus amplement éclairci à la fin de cette année; mais en attendant si vous n'avez agréable de leur procurer un prompt secours, cette maison ne se soutiendra que très difficilement, nous tacherons de notre côté de les ayder en tout ce qui dependra de nous.<sup>49</sup>

En effet, avec 2,000 livres de revenus, il est impossible pour les religieuses, d'assumer les lourdes responsabilités qui pèsent sur la Communauté.

---

48 Beauharnois et Dupuy à Maurepas, 30 octobre 1726, AC, C11A, 48-75.

49 Procès-verbal de Verrier sur les affaires de l'Hôpital-Général, 15 janvier 1731, C11A, 54:3-10.

Le Roi va-t-il prendre en considération les différentes données du procès-verbal? Sa réponse donne lieu d'en douter. A son avis, les revenus de l'Hôpital-Général sont suffisants pour la subsistance et l'entretien des pauvres. Puis, se basant sur les prétentions que les religieuses ont sur la succession de Saint-Vallier, le Roi compte sur une augmentation éventuelle de revenus pour la Communauté. Il ajoute aussi que les biens suffiraient s'ils étaient mieux administrés. Toutefois, face aux dettes de la Communauté, Sa Majesté est obligée de reconnaître ces besoins et d'agir en conséquence. C'est en ce sens qu'elle s'exprime à Beauharnois et à Hocquart:

Il est vray que Suivant ce mesme proces verbal les dettes passives montent a 13231 livres quo les dettes actives ne montent qu'a 6449 livres 5 sols et qu'ainsy les dettes passives excèdent les dettes actives d'une somme de 6781 livres 15 sols. Mais Sa Majesté a bien voulu entrer dans cette consideration, et pour mettre cette communauté en Etat de Sacquitter, vous verrés par le Memoire de Sa Majosté qu'elle luy a accordé pour 4 années les 1500 livres restantes des 3000 livres dont Jouissoit cy devant l'hospital des frères Charons de Montreal, ces 4 années produiront 6000 livres et avec cette Somme et les arrerages qui peuvent estre dûs des rentes sur l'hostel de ville de Paris toutes les dettes pouront estre payées.<sup>50</sup>

Le Roi consent donc, en 1732, à doter l'Hôpital-Général d'une gratification de 6,000 livres répartie sur quatre années afin de le sortir de sa gêne financière.

Somme toute, les gratifications du Roi envers l'Hôpital-Général sont plutôt maigres. Bien sûr, elles aident l'établissement à vivre; mais heureusement que des rentes viendront s'y ajouter.

---

50 Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 1er avril 1732, AC, B 57<sup>1</sup>:35-39.

## RENTES

Les revenus tirés des rentes constituent, en effet, un fonds important pour l'Hôpital-Général de Québec. Dès le début de l'établissement en 1692, dans le contrat même de fondation, Saint-Vallier s'empresse de placer sur l'Hôtel-de-Ville de Paris la somme de 21,000 livres, monnaie de France; ce placement avantageux assurera un revenu de 2,000 livres du Canada, moitié pour les pauvres, moitié pour les religieuses. Puis, jugeant insuffisant cette dot de 1,000 livres affectée à l'entretien des religieuses, Saint-Vallier, en 1697, l'augmente de 300 livres de rentes annuelles.<sup>51</sup>

Sans cesse préoccupé des intérêts de la Communauté, l'Evêque place encore 17,379 livres à rente sur l'Hôtel-de-Ville en 1719; de cette somme, 14,379 livres proviennent des dots. Les anciennes rentes comprises, les religieuses de l'Hôpital-Général percevront donc à l'avenir, pour leur seul entretien, la somme régulière de 2,000 livres de rentes annuelles.<sup>52</sup>

Cette source de revenus, constituée en rentes, est vitale non seulement pour l'Hôpital-Général de Québec, mais aussi pour tous les hôpitaux du Canada. On s'en rend bien compte en 1720 lorsque la crise financière en France affecte les rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Les supérieures des hôpitaux du Canada supplient alors le Conseil de la Marine de faire en sorte que les rentes perçues sur l'Hôtel-de-Ville de Paris ne soient pas diminuées:

---

51 11 décembre 1697, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 5.

52 Annales de l'Hôpital-Général, II:296.

Représentent (les supérieures) que ces hôpitaux sont réduits à une extrême nécessité, supplient de représenter à son Altesse Royale que ces hôpitaux ne subsistent que par les aumônes qu'ils tirent de France, ils seront entièrement détruits si on leur ôte ou diminue celles que des personnes charitables leur avoient mises en contrats sur l'hôtel de ville de Paris au denier 20 réduites au denier 25 dont ils ont beaucoup souffert, et ils ne pourroient subsister, si ces rentes estoient encore diminuées, ces hôpitaux sont cependant très nécessaires à la Colonie par ces considérations ils supplient d'obtenir de S.A.R. que ces rentes ne soient pas diminuées et qu'elles leur soient payées comme par le passé.<sup>53</sup>

Inquiètes, les religieuses de l'Hôpital-Général décident, à la fin de l'année 1720, de retirer leurs rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. La supérieure explique qu'on ne peut pas laisser ces fonds au denier cinquante<sup>54</sup> étant impossible pour la Communauté de se soutenir avec des rentes aussi diminuées.<sup>55</sup>

Les religieuses pensent juste. Suivant d'assez près les fluctuations économiques de la France, elles préfèrent de beaucoup, lorsque les affaires semblent incertaines là-bas, recevoir de l'argent en espèces sonnantes, plutôt qu'en rentes. C'est pourquoi, tantôt elles acceptent, tantôt elles refusent des dots de professes constituées en rentes. En 1721, pour ne citer que cet exemple, les religieuses exigent que les 2,640 livres de dot promises par les parents de Mère Madeleine Duplessis soient remplacées par 1,000 livres en espèces sonnantes.<sup>56</sup>

---

53 Supérieures des hôpitaux du Canada au Conseil de la Marine, 16 avril 1720, AC, C11A, 41:151.

54 Placer son argent au denier vingt ou cinquante signifie le placer de façon à retirer annuellement un denier pour 20 ou un denier pour 50; en d'autres termes, le placer à 5% ou 2%.

55 Actes capitulaires de l'Hôpital-Général, 40.

56 Ibid., 45.

La crise financière en France affecte donc, sans aucun doute, l'Hôpital-Général de Québec. En effet, les rentes sont grandement réduites: au lieu de percevoir 4,000 livres comme chaque année, pour être appliquées sur l'Hôpital-Général de Québec, le Roi n'en touche plus que 1,500 livres.<sup>57</sup> Or Saint-Vallier, incapable de créer de nouvelles rentes, décide de solliciter la faveur du Roi envers l'Hôpital. C'est à ce moment que le Roi lui accorde les 2,000 livres de gratifications, moitié pour les pauvres, moitié pour les religieuses, à la condition que celles-ci se chargent d'un certain nombre d'aliénés.

Peu à peu, toutefois, les rentes de l'Hôpital-Général se rétablissent. En 1739, on ramène au denier 50, une rente qui, en 1723, a été constituée sur les Tailles au denier 100; les religieuses en touchent les arrérages sur ce pied depuis 1725, ce qui leur rapporte une somme de 1,818 livres.<sup>58</sup> Puis, par son testament olographe daté du 28 décembre 1749, le duc d'Orléans ordonne qu'on achète des contrats sur la ville ou sur le clergé jusqu'à la concurrence de 1,000 livres de rentes que l'Evêque de Québec distribuera à des communautés religieuses de la Nouvelle-France. Respectant les volontés du défunt, Pontbriand attribue alors 300 livres au Séminaire de Québec, 150 livres aux Ursulines de la Nouvelle-Orléans, 250 livres aux Ursulines des Trois-Rivières, 100 livres à l'Hôtel-Dieu de Montréal, 100 livres à la Congrégation du Détroit et 100 livres à l'Hôpital-Général de Québec.<sup>59</sup> Les Annales

---

57 Annales de l'Hôpital-Général, I:293.

58 Annales de l'Hôpital-Général, II.

59 Gosselin, L'Eglise du Canada, depuis Mgr de Laval jusqu'à la conquête, III:196.

nous informent que cette somme de 100 livres ont servi à compléter la dot de certaines religieuses.<sup>60</sup>

Il faut reconnaître que ces revenus de France, gratifications et rentes, sont incapables à eux seuls de soutenir l'oeuvre de l'Hôpital-Général de Québec. Pour vivre et se développer, celui-ci doit réaliser des bénéfices ici même dans la colonie. Jointes à multiples petits profits glanés ici et là, les gains tirés des seigneuries et des aumônes constituent la partie la plus imposante dans l'ensemble des revenus de l'Hôpital-Général.

#### SEIGNEURIES

Au point de départ, nous avons pensé que les seigneuries de l'Hôpital-Général pouvaient former en elles-mêmes l'objet d'une étude sociale et économique intéressante. Le dépouillement des archives hospitalières nous ont cependant appris que la Communauté ne possède aucun registre séparé de ses anciennes seigneuries avant le XIXe siècle. De sorte qu'il nous est impossible de pénétrer la vie économique des seigneuries, encore moins leur vie sociale. Toutefois, les Livres des comptes de l'Hôpital-Général nous fournissent une certaine somme de renseignements qui ont pour valeur de nous montrer que les seigneuries de la Communauté ont grandement aidé à maintenir l'équilibre des recettes et des dépenses. Pour suppléer à la carence de documentation, nous avons tout juste en mains, outre les Livres des comptes, quelques documents officiels propres à identifier ces seigneuries et à nous donner

---

60 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793).

une idée de leur état; les Actes capitulaires nous apportent parfois des informations intéressantes.

Avant la Conquête, l'Hôpital-Général avait acquis quatre seigneuries: Notre-Dame des Anges, les Islets, Saint-Vallier et Kamouraska.

La seigneurie Notre-Dame des Anges est celle où se situent précisément l'Hôpital-Général de Québec et ses bâtiments.<sup>61</sup> Laissant de côté, pour l'instant, l'Hôpital lui-même et tous les aspects se rapportant à la consommation, cette seigneurie tire son importance économique du moulin à eau que les religieuses y ont fait construire en 1702. Ce moulin permet aux religieuses de retirer suffisamment de profits pour n'être plus dans l'obligation d'acheter, comme elles le faisaient antérieurement, plusieurs centaines de minots de blé par année. Les Livres des comptes nous montrent que le moulin répond même aux besoins des censitaires des Islets et des cultivateurs des paroisses environnantes. C'est pourquoi, le moulin étant devenu vital au point de vue économique, les religieuses décident, en 1709, d'en faire construire un à vent, pour remplacer ce moulin à eau, à cause du manque d'eau une partie de l'année et parce que "cela donnera lieu de recevoir plus de pauvres".<sup>62</sup> C'est tout à leur profit que le moulin soit terminé en 1710, parce que l'Intendant leur demandera de moudre une certaine quantité de blé pour les magasins du Roi, chaque année. Voilà donc une source de revenus sur laquelle les religieuses compteront grandement, à l'avenir. Aussi, en

---

61 Voir notre premier chapitre.

62 Supérieure de l'Hôpital-Général à Pontchartrain, 1708, AC, C11A, 29:137.

1731, décident-elles de faire rebâtir en pierres le moulin à vent pour la raison qu'il était "tout pourri".<sup>63</sup>

La première acquisition d'importance que Saint-Vallier fait dans l'intérêt de l'Hôpital-Général est celle de la terre des Islets ou comté d'Orsainville.<sup>64</sup>

---

63 Actes capitulaires de l'Hôpital-Général, 52s.

64 L'histoire de Chapais sur Jean Talon nous apprend que c'est Champlain lui-même qui concéda le fief des Islets à Louis Hébert en 1626. Ce fief consistait en une lieue de front sur la rivière Saint-Charles par quatre de profondeur, fief réduit par de Lauzon à  $\frac{1}{4}$  de lieue de front en 1652. (Chapais, Jean Talon, 502) Par la suite, ce domaine fut partagé entre les héritiers de Louis Hébert: son fils Guillaume et sa fille Guillemette mariée à Guillaume Couillard. Voici la localisation de la seigneurie en 1645 selon l'acte de bornage signé devant Tronquet:

C'est à savoir, le ruisseau Saint-Michel qui fait son embouchure dans la Rivière Saint-Charles jusques au lieu qui est vis-à-vis d'une borne éloignée du dit ruisseau, six pas ou environ sur un petit coteau à main droite en entrant dans le dit ruisseau. Laquelle borne a été plantée en la présence des parties par Jean Bourdon, sous laquelle borne, il y a des briques et charbon avec quatre médailles de plomb, dont il y en a trois gravées du nom de Jésus et l'autre d'une image de la Vierge et de St-Joseph, Et depuis la dite borne, une ligne qui court Nord-Ouest quart de nord selon le vrai nord du Monde.- Laquelle ligne Nord-Ouest quart de nord passe par le milieu d'une petite route qui a été faite exprès pour servir de séparation dans toute l'étendue de la profondeur des terres des dites parties-laquelle profondeur les dites parties ont dites être de quatre lieues. Et a été accordé entre les dites parties que le Ruisseau Saint Michel depuis son embouchure dans la Rivière Saint-Charles jusques à la dite borne plantée, sera commun entr'elles. Et portant les terres et prairies qui sont à main droite en entrant dans le Ruisseau Saint-Michel depuis son embouchure jusques à la dite borne et depuis la dite borne suivant la ligne, appartiennent aux dits Révérends Pères et les terres et prairies qui sont à main gauche en entrant dans le dit Ruisseau Saint-Michel aussi depuis son embouchure jusques à la dite borne, et depuis la dite borne suivant la ligne appartiennent tant au dit Couillard que Héritiers de feu Louis Hébert fait au Fort Saint-Louis de Québec. (Bornage des terres des Islets, 14 février 1645, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 47s.)

Au moment où l'Evêque achète la seigneurie des Islets - devenue comté d'Orsainville - celle-ci vient de passer, depuis quelques mois seulement, à François Talon, neveu et légataire universel de l'intendant. Le contrat de vente est signé le 10 mars 1696, moyennant la somme de 6,000 livres, avec la mère de François Talon et sa sœur Geneviève, toutes deux à titre de procuratrices.<sup>65</sup> Saint-Vallier ne tarde pas à faire don du comté d'Orsainville à l'Hôpital-Général, partie aux religieuses, partie aux pauvres;<sup>66</sup> quelques jours plus tard, les administrateurs de l'Hôpital acceptent la donation.<sup>67</sup>

De 1718 à 1720, plusieurs délibérations sont faites de part et d'autre en vue d'un nouveau partage du comté d'Orsainville entre les pauvres et la Communauté de l'Hôpital-Général. Le bureau de l'administration en arrive d'abord à la conclusion que les religieuses auront la propriété du tiers des terres dont "elles feront arracher toutes les

---

En 1667, Talon commença à en faire graduellement l'acquisition en achetant des parties que la veuve Guillaume Couillard avait concédées à Louis Blanchard et Thomas Touchet, et d'autres qu'elle n'avait pas encore concédées. Il acheta enfin la part d'héritage revenue à la petite-fille de Louis Hébert, mariée à Guillaume Fournier. Pour ces différentes acquisitions Talon paya en tout 8,760 livres. (Chapais, Jean Talon, 503)

Selon Chapais toujours, (270s.), Talon y fit bâtir une maison, une grange et ses dépendances; il aurait aussi fait faire des travaux considérables d'agriculture.

En 1671, Louis XIV, reconnaissant les services de Talon, réunit les bourgs Royal, la Reine et Talon à la seigneurie des Islets et érigea le tout en baronnie. (14 mars 1671, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 49s.) Enfin, en 1675, le domaine de Talon se vit augmenter d'une concession par la Compagnie des Indes Occidentales de quatre lieues de front par quatre de profondeur en arrière de la baronnie des Islets. Par faveur du Roi encore, le tout fut érigé cette fois-ci, en comté d'Orsainville. (mai 1675, Ibid., 50s.)

65 10 mars 1696, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 52.

66 4 janvier 1698, Ibid., 54s.

67 10 janvier 1698, Ibid., 55s.

souches" et qu'elles "rendront labourables", à la condition qu'elles fassent faire le défrichement de toutes les terres en bois abattus; quant aux terres en bois debout, elles devront les faire "défricher et mettre à la charrue" pour pouvoir en obtenir la moitié.<sup>68</sup>

Ces propositions ne semblent pas contenter les religieuses de l'Hôpital-Général. En effet, au mois de novembre suivant, le gouverneur et l'intendant font parvenir au Conseil de la Marine un mémoire rédigé par l'Evêque et la supérieure de l'Hôpital-Général, demandant au Conseil une concession sur la terre des Islets - terre inaliénable, comme on le sait. Selon le mémoire, les religieuses offrent de faire défricher, à leurs frais, chaque année, un certain nombre d'arpents en bois debout fixé par le Conseil lui-même. Comme indemnité, elles demandent qu'on leur rembourse les frais du défrichement et la propriété de la moitié de ces terres. De leur côté, le gouverneur et l'intendant ne posent aucune objection à cette demande, puisque l'Evêque lui-même, pensent-ils, n'y voit que des avantages.<sup>69</sup>

Sans délibérer longtemps, le Conseil de la Marine estime la demande raisonnable; mais pour s'assurer que celle-ci ne sera vraiment pas défavorable aux pauvres, il en exige un procès-verbal à faire dresser par les administrateurs de l'Hôpital.<sup>70</sup> Peu de temps après, la Communauté obtient officiellement la permission d'utiliser la terre des Islets appartenant aux pauvres.<sup>71</sup> Quant à la fixation du nombre

---

68 15 juin 1718, Ibid., 62s.

69 Vaudreuil et Bégon au Conseil de la Marine, 8 novembre 1718, AC, O11A, 39:20-31.

70 24 avril 1719, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 63s.

71 Vaudreuil et Bégon au Conseil de la Marine, 26 octobre 1719, AC, O11A, 40:3-20.

d'arpents que les religieuses peuvent défricher, le Roi leur permet de procéder au travail sur autant de terres qu'elles le pourront, entendu que la moitié des terres défrichées leur appartiendra.<sup>72</sup> Telle est la faveur accordée par Louis XIV, en 1720.

Quelle est donc la nature de cette terre des Islets à laquelle les religieuses de l'Hôpital-Général tiennent tant?

Selon le procès-verbal exigé du Roi auprès des administrateurs de l'Hôpital, la terre des Islets comprend une superficie totale de 3,575 arpents. Le domaine lui-même compte 719 arpents de terres dont 135 labourables et 80 en prairie, le tout consistant alors en 215 arpents auxquels les religieuses de l'Hôpital ne peuvent pas avoir part. La seigneurie comprend en plus 504 arpents en partie défrichée, portion de terre où les religieuses vont obtenir une partie de ce qu'elles feront défricher à leurs dépens. Au-delà du domaine, on situe deux rangs de concessions faites à des habitants; les deux rangs ensemble comptent 60 arpents de profondeur et 480 arpents en superficie. Puis, au-delà de ces concessions s'étend le reste de la terre en bois debout contenant 2,376 arpents en superficie.<sup>73</sup>

Nous serions portés à croire que les délibérations de la Marine sont terminées en 1723; or le Conseil revient sur l'arrêt de 1720 qui accordait aux religieuses la moitié des terres qu'elles allaient faire défricher, alléguant que cette permission pourrait être préjudiciable aux pauvres de l'Hôpital-Général. Après avoir considéré les différents

---

72 2 juin 1720, AHG-Q, Extraits des Actes, Titres et Documents, 64s.

73 Procès-verbal concernant l'Hôpital-Général, 14 octobre 1723, AG, C11A, 45:15-26.

rapports, le Roi ordonne alors que la Communauté de l'Hôpital-Général reçoive, d'une part, la propriété du tiers des terres en bois abattu dans les 504 arpents de cette nature; d'autre part, elle aura la moitié de celles qu'elle fora défricher et rendre labourables dans les 2,376 arpents de terre de bois de haute futaie. Ce défrichement, selon l'exigence du Roi, doit être fait en l'espace de dix ans, à partir du 1er janvier 1726.<sup>74</sup>

Les Livres des comptes nous montrent qu'effectivement les religieuses de l'Hôpital-Général ont pris les moyens pour développer la seigneurie, car la colonne des dépenses enregistre régulièrement des sommes destinées à l'achat de grains, d'animaux etc. pour les Islets. La colonne des recettes, par ailleurs, indique que les religieuses retirent régulièrement de l'argent des produits de la seigneurie, car après avoir pris les denrées nécessaires à la consommation de l'Hôpital, elles en vendent aux habitants des environs.

Les archives de l'Hôpital-Général nous permettent tout juste de savoir que les religieuses ont possédé une seigneurie du nom de Saint-Vallier;<sup>75</sup> en effet, le nom de cette seigneurie revient assez souvent

---

74 Edits et ordonnances, I:497-9.

75 En 1653, Jean de Lauzon, fils du gouverneur, avait reçu l'espace de terre située entre sa seigneurie de Lauzon et la rivière Bellechasse; par la suite, cette terre fut partagée en quatre seigneuries. Dix ans plus tard, faute d'avoir défriché cette terre, Jean de Lauzon la perdit et c'est Olivier Morel de La Durantaye qui se la fit attribuer.

En 1672, Talon concédait deux lieues de front sur le fleuve et autant de profondeur à La Durantaye. (P.G. Roy, Inventaire des concessions en fief et seigneurie... II:177) Ce nouveau domaine concédé l'était à titre de seigneurie qui reçut le nom de son seigneur. En 1693, La Durantaye obtenait une augmentation de deux lieues de

dans les Livres des comptes, mais cela ne nous renseigne pas davantage. Puis, quelques documents officiels et, par le biais encore une fois, les Actes capitulaires nous ont permis de glaner quelques informations.

Nous savons que Saint-Vallier, vers 1717 songe à consolider l'établissement de l'Hôpital-Général, craignant les obstacles que pourraient faire naître les administrateurs sous prétexte d'intérêt des pauvres à qui appartiennent les seigneuries de Notre-Dame des Anges et celle des Islets. Heureuse coïncidence: le 18 août 1720, Louis-Joseph La Durantaye vend à l'Hôpital-Général la moitié de sa seigneurie; cette moitié, détachée du fief La Durantaye, reçoit le nom de Saint-Vallier.<sup>76</sup> Cette seigneurie est acquise pour la somme de 30,000 livres.<sup>77</sup>

L'arrêt du Conseil d'Etat daté du 3 mars 1722 confirmant le règlement des paroisses, nous informe sur l'étendue de la seigneurie:

...à prendre du costé d'en bas depuis la ligne qui sépare la d. seigneurie (La Durantaye) d'avec celle de Bellechasse en remontant la rivière Boyer icelle comprise, que sur le front de la ditte partye de seigneurie il y a vingt trois chefs de famille résidens et quatre concessionnaires qui font valoir leurs terres sans y résider, que dans les profondeurs de la ditte partie de seigneurie qui sont de six lieues il y a au bout de quarante arpens depuis le front un second rang d'habitations, sur lequel sont sept chefs de famille résidens, sept concessionnaires qui font valoir leurs terres sans y résider, et dix neuf autres concessionnaires qui

---

profondeur pour sa seigneurie; (loc. cit.) en 1696, Frontenac y ajouta une lieue de front sur deux de profondeur. (Ibid., II:178) Le 28 septembre 1716, le seigneur de La Durantaye céda à son fils Louis-Joseph la moitié de son fief (Ibid.:178s) comprenant la partie située aujourd'hui entre Saint-Michel et la paroisse de Saint-Vallier.

76 Roy, Inventaire des concessions en fief et seigneurie, IV:225.

77 Edits et ordonnances, I:450.

n'y ont fait ny établissement ny défrichement.<sup>78</sup>

Les religieuses de l'Hôpital-Général s'intéressent beaucoup à cette seigneurie. Les délibérations du Chapitre nous apprennent en effet, qu'elles se rendent parfois sur les lieux et qu'il leur arrive même de servir comme marraines des enfants des habitants.

Par ailleurs, nous pouvons constater que les religieuses suivent de près le travail de leurs censitaires. Plusieurs parmi eux ayant négligé de mettre leurs terres en valeur, les religieuses décident de présenter une requête contre eux: le 5 août 1733, l'intendant condamne au moins 20 habitants de la seigneurie de Saint-Vallier à tenir feu et lieu dans le cours de l'année, à peine de réunion de leurs terres au domaine des religieuses de l'Hôpital-Général.<sup>79</sup> Le même fait se reproduira en 1744.

Développer la seigneurie pour mettre les terres en état de leur fournir du blé, voilà ce que les religieuses désirent avant tout. Aussi, les Actes capitulaires nous informent qu'elles emploient des parties de dots pour faire défricher leur domaine de Saint-Vallier. En outre, comme le témoignent ces mêmes registres, la seigneurie fournit du bois de chauffage à l'Hôpital-Général. En 1732, la tempête ayant brisé le bateau de la Communauté, toutes les religieuses reconnaissent la nécessité d'en faire construire un nouveau, le plus tôt possible, alléguant la raison du transport du bois de chauffage pris à la seigneurie de Saint-Vallier.<sup>80</sup>

---

78 Procès-verbal de Collet sur la comodité et incommodité des paroisses de la Nouvelle-France, 30 janvier 1731, RAPQ, 1921-1922:335s.

79 Edits et ordonnances, III:291.

80 Actes capitulaires de l'Hôpital-Général, 56.

Les religieuses de l'Hôpital-Général pensent aussi aux avantages qu'il y aurait à utiliser un certain nombre d'arpents de terre pour semer du froment. A cette fin, on accepte d'employer 2,000 livres de dots de religieuses.<sup>81</sup>

Jusqu'à la fin du régime français, tout au moins, les religieuses continueront de s'occuper sérieusement de cette seigneurie et de ses bâtiments. En 1741, la maison de Saint-Vallier est-elle en mauvais état, la communauté décide d'en bâtir une en pierres.<sup>82</sup> Puis, en 1747, malgré les dettes qu'elles ont, les religieuses décident de construire un moulin à eau dans la seigneurie, pour remplacer le moulin à vent qui ne suffit plus aux besoins. En réalité, dit l'Annaliste, le moulin à eau s'avère plus commode pour les habitants, étant donné que la rivière passe au milieu de la seigneurie.<sup>83</sup> A cet effet on utilisera, encore une fois, quelques dots des religieuses.<sup>84</sup>

A la seigneurie de Saint-Vallier se rattache le nom de celle de Kamouraska.<sup>85</sup> En effet, Saint-Vallier achète la seigneurie de

---

81 Ibid., 82s.

82 Annales de l'Hôpital-Général, II.

83 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 27s.

84 Actes capitulaires de l'Hôpital-Général, 103.

85 La seigneurie de Kamouraska avait été concédée à Olivier Morol de La Durantaye en 1674. Elle comprenait trois lieues de front sur le Saint-Laurent: deux lieues au-dessus de la rivière Kamouraska et une lieue de l'autre. (P.-G. Roy, Inventaire des concessions en fief et seigneurie..., III:132s) En 1680, La Durantaye vendit cette seigneurie à Charles Aubert de Lachasnaye (Ibid., III:133) qui la revendit ensuite à Louis-Aubert de Forillon. (Ibid., III:133s) Celui-ci, le 20 juillet 1713, en fit don à Henri Hiché, marchand de Québec, à la condition, pour ce dernier, d'épouser Marguerite Le Gardeur, nièce du donateur. (Ibid., III:134) En 1723, la seigneurie

Kamouraska pour libérer celle de Saint-Vallier d'une redevance qui y est attachée. Il s'agit du douaire de 10,000 livres appartenant à madame de La Durantaye et resté sur le domaine de la seigneurie de Saint-Vallier; ce qui diminuerait d'autant le revenu, si Saint-Vallier ne pensait pas, en 1725, à acheter la seigneurie de Kamouraska pour y transporter le douaire en question, tout en laissant à la Communauté la jouissance du produit des terres.<sup>86</sup> En réalité, cette seigneurie produit peu de choses, selon les Annales. Néanmoins, elle fournit, chaque année, 500 cordes de bois à l'Hôpital-Général.

En somme, ces propriétés foncières de l'Hôpital-Général ont été une source de revenus pour la Communauté qui l'administrait; les religieuses ont su en tirer profit, tant en argent qu'en nature. Mais ces quelques seigneuries suffisaient-elles à compléter les secours de France? Nous en doutons. Sans les nombreuses aumônes sur lesquelles on pouvait presque compter comme un revenu régulier, quoique variable, l'Hôpital-Général n'aurait probablement pas pu survivre.

#### AUMONES

Au cours des premières années, on voyait "venir l'argent de tout côté par la libéralité des âmes charitables", déclare l'Annaliste de

---

était revendue, à nouveau, à Louis-Joseph, fils d'Olivier Morel de La Durantaye. (Ibid., III:134s) Puis, elle passa aux mains de Saint-Vallier.

86 Annales de l'Hôpital-Général, I:291s.

l'Hôpital-Général.<sup>87</sup> En effet, par l'examen des Livres des comptes, on constate que les bienfaits et les bienfaiteurs ont été plus nombreux dans le premier quart du siècle qu'après. Nous observons en particulier que la somme des aumônes est particulièrement élevée à partir de 1709 jusqu'au moment de la mort de Saint-Vallier, en 1728; après quoi elles ne seront jamais aussi considérables. Mais pour l'ensemble de la période envisagée, 1701-1764, il reste que la somme des aumônes contribue à diminuer la différence entre les recettes et les dépenses. Le tableau suivant<sup>88</sup> représente les aumônes données en argent:

<u>ANNEE</u>	<u>AUMONES</u> (livres)	<u>ANNEE</u>	<u>AUMONES</u> (livres)
1701	128	1713	5,859
1702	343	1714	48,302
1703	245	1715	5,000
1704	102	1716	3,348
1705	105	1717	45,323
1706	45	1719	2,000
1707	113	1720	51,326
1708	170	1721	1,907
1709	2,169	1722	8,279
1710	2,259	1723	4,878
1711	1,417	1724	8,800
1712	2,843	1726	10,912

---

87 Ibid., 205.

88 Tableau fait d'après les Livres des comptes et les Annales.

<u>ANNEE</u>	<u>AUMONES</u> (livres)	<u>ANNEE</u>	<u>AUMONES</u> (livres)
1727	12,329	1746	661
1728	3,964	1747	3,133
1729	950	1748	1,287
1730	1,260	1749	1,643
1731	840	1750	1,648
1732	673	1751	744
1733	270	1752	1,010
1734	1,015	1753	642
1735	1,555	1754	2,845
1736	1,834	1755	159
1737	909	1756	750
1738	500	1757	508
1739	500	1758	373
1740	640	1759	2,000
1741	617	1761	1,400
1742	1,184	1762	3,680
1743	1,370	1763	
1744	1,408	1764	3,516
1745	1,650		

---

Le fondateur de l'Hôpital-Général est vraiment le premier à donner l'exemple de générosité.<sup>89</sup> Les Livres des comptes nous révèlent

---

<sup>89</sup> Les archives de l'Hôpital-Général ont permis à Têtu de dresser une liste des aumônes connues qu'a faites Saint-Vallier au Canada:

qu'il donne à l'Hôpital-Général, certaines années, au-delà de 45,000 livres; signalons les années 1714, 1717 et 1720. Pourtant l'Evêque n'est pas très riche; en effet, à partir de 1713, il fixe sa résidence à l'Hôpital-Général, parce que, dit-il, ses revenus sont trop modiques pour maintenir les dépenses de la résidence du palais épiscopal. A vrai dire, il vient de perdre, à ce moment-là une somme considérable d'argent par une réduction de rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Par ailleurs, Têtu affirme que l'Evêque s'est endetté en France pour plus de 25,000 francs afin d'acheter des vivres aux pauvres.<sup>90</sup> Ce fait est plus que suffisant pour justifier, de sa part, la plus stricte austérité financière.

La première grande libéralité faite par Saint-Vallier à l'endroit de l'Hôpital-Général-nous tenons à le rappeler - consiste dans l'achat de la seigneurie de Notre-Dame des Anges en 1693 pour la somme de 19,000 livres. Elle sera suivie, trois ans plus tard, de l'achat du comté d'Orsainville au montant de 6,000 livres. Puis, en 1720, il fait l'acquisition de la seigneurie de La Durantaye pour 30,000 livres. La même année, il achète une rente foncière de 4,100 livres, encore en faveur de l'Hôpital-Général. Par la suite il constitue une autre rente de 2,700 livres afin de permettre à la Communauté de recevoir davantage de pauvres; malheureusement, la plus grande partie de ces rentes se

---

40,080 livres au Séminaire de Québec; 80,000 livres pour la construction du palais épiscopal; 60,000 livres pour la fondation de l'Hôpital-Général; 30,000 livres pour la fondation des Ursulines des Trois-Rivières; 20,000 livres aux prêtres du Séminaire de Montréal; 8,000 livres pour le soutien d'une école à Québec; 6,000 livres aux soeurs de la Congrégation Notre-Dame à Montréal. Le total des aumônes que Saint-Vallier a faites au Canada s'élève à 600,000 livres. (Têtu, Evêques de Québec, 149).

90 Têtu, Histoire du Palais épiscopal de Québec, 38s.

trouvent réduites, et même, plusieurs d'entre elles, anéanties. Il paie aussi quatre dots entières et aide au paiement de plusieurs autres. Enfin, comme nous le disions précédemment, il consacre, chaque année, des sommes considérables pour assurer l'existence de la Communauté.<sup>91</sup>

Saint-Vallier n'est pas le seul bienfaiteur de la Communauté. Quelques-uns de ses successeurs et des membres du clergé ont partiellement hérité de sa générosité, surtout vers la fin du régime français et après la Conquête. En particulier, nous pensons à Mgr de Pontbriand qui donne, de 1744 à 1757, 5,230 livres à la Communauté; l'ecclésiastique Desglis, 1,152 livres; Briand, grand-vicaire devenu évêque, donne, de 1761 à 1793, 17,895 livres.<sup>92</sup> D'autres ecclésiastiques offrent tour à tour soit des arpents de terres, soit des sommes d'argent pour payer des dots ou des pensions. Quant aux legs testamentaires des ecclésiastiques, ils sont plutôt maigres: 12 livres, 10 sols de Poncelet, prêtre, en 1712; 2 livres, 10 sols de Dauric, prêtre, en 1713. Les legs testamentaires faits à la Communauté par des personnes séculières sont plus nombreux: en 1694, 83 livres, 13 sols, 8 deniers de Charles Patu de Courneuve; en 1721, 8 livres, 6 sols, 8 deniers de Basset; la même année, 4 livres, 3 sols, 4 deniers de dame Foucault; en 1738, 95 livres, une sol, 8 deniers de Rolland Tessier, ancien serviteur de Saint-Vallier.<sup>93</sup> Puis, en 1744, les religieuses apprennent qu'on allait leur remettre la somme de 1,500 livres que feu Patu avait laissée aux pauvres au commencement de l'établissement de l'Hôpital-Général; cette somme

---

91 Les bienfaiteurs de notre Communauté, AHG-Q, Divers extraits, 62s.

92 Ibid., 64.

93 Ibid., 93.

qui a été hypothéquée leur est maintenant remboursée par ses héritiers.<sup>94</sup>

Il serait fastidieux d'énumérer la longue liste de tous les bienfaiteurs mentionnés par les Livres des comptes; retenons seulement les suivants: François Hazeur, négociant de Québec, Aubert de La Chesnaye, Soumande (marchand de Montréal), le conseiller au Conseil Souverain, Dupont de Neuville, Joseph et Guillaume de la Colombière, dame Le Gardeur de Repentigny, le chirurgien Gervais, Beaudoin, les intendants Raudot, Bégon, Hocquart, Bigot, les gouverneurs Beauharnois, LaJonquière, les Jésuites, les Ursulines de Québec, le Séminaire de Québec, le Chapitre de Québec, Vallier, confesseur des religieuses de l'Hôpital-Général, les évêques Dosquet, Pontbriand, Briand et le chanoine de Rigauville.

Les aumônes sont des plus variées, allant des provisions de bouche - qui sont les plus nombreuses - jusqu'à l'ameublement de la maison. On offre souvent du blé: chaque année, les religieuses en reçoivent plusieurs minots, la plupart du temps, avarié.<sup>95</sup>

À part le blé, le Roi leur donne, annuellement, quelques barriques d'anguilles et une certaine quantité de sel.<sup>96</sup> Pour les pauvres, les religieuses reçoivent de la toile, du coton, de la serge, de la flanelle, du vin, de l'eau-de-vie, du vinaigre, des peaux de chevreuil. Parmi les autres dons, on relève ceux de 120 paires de souliers de chevreuil, un poêle, des tuyaux, du fer, des clous, de l'huile à brûler, du bois etc. Quant à Pontbriand, il révèle un esprit pratique

---

94 Actes capitulaires de l'Hôpital-Général, 96s.

95 Il semblerait que les religieuses, assez souvent, vendent leur blé et consomment celui qu'elles reçoivent en aumônes.

96 Annales de l'Hôpital-Général, I:71.

par la nature de ses dons: pendant plusieurs années consécutives, il leur donne des planches. Ajoutons à cela le produit de quelques dispen- ses, de quêtes, et du tronc de l'église. En somme, toutes ces aumônes réunies, ajoutées aux dons en argent, permettent aux religieuses de se tirer d'affaires.

En outre, que de dons inopinés! Par exemple, un vieillard se pré- sente à Mère Soumande, en 1700, pour lui dire son désir de donner tous ses biens à l'Hôpital-Général. L'Annaliste rapporte que "la somme qu'offrait le bonhomme était 1,500 livres en argent" et que dans l'em- barras où se trouvaient les religieuses, "ce secours n'était pas à dé- daigner".<sup>97</sup> On accepta le vieillard et tous ses biens, sans discussion, il va de soi.

Il arrive parfois que les religieuses obtiennent quelque aumône en retour de privilèges accordés à certaines grandes familles. Théodore Denis, sieur de Viltrée, écuyer, épouse, en 1729, la fille du seigneur de Beauport, Thérèse Duchesnay; celle-ci, parce qu'elle est la soeur de Mère Saint-Augustin, supérieure, et de Mère de l'Enfant-Jésus, dépo- sitaire, obtient la permission de célébrer l'alliance dans l'église de l'Hôpital-Général, avec la dispense de trois bancs. En retour, cepen- dant, les époux doivent offrir une aumône de 70 livres aux pauvres de l'Hôpital-Général.<sup>98</sup>

Les religieuses trouvent une autre source de revenus chez leurs pensionnaires perpétuelles. Ces pensionnaires dont il sera question

---

97 Ibid., 97.

98 Annales de l'Hôpital-Général. II.

plus loin, sont des femmes pieuses qui demandent à être logées à l'Hôpital-Général. En retour, elles offrent leur argent et leurs effets. On accepte aussi des hommes comme pensionnaires; il s'agit généralement d'un ouvrier qui consent à rendre service pendant toute sa vie à la Communauté, sans exiger de rémunération. Ce qui diminue d'autant les prix des constructions entreprises à l'Hôpital-Général.

Pour être variable d'une année à l'autre, cet ensemble de bénéfices n'est pas moins considéré comme une source régulière de revenus pour la Communauté. De plus, ces aumônes, par la qualité aussi bien que par la quantité, nous montrent bien que les Québécois, en général, étaient contents d'avoir un Hôpital-Général dans leur ville.

De cet aperçu de la vie économique à l'Hôpital-Général ressort le caractère plutôt aléatoire de sa situation financière. Les longues séries de chiffres que nous avons présentées, pour être arides, n'en ont pas moins d'éloquence. Ces données nous font d'abord constater que la vie économique du Canada, comme certaines périodes de crise économique en France, conditionnent, jusqu'à un point, la variation des recettes à l'Hôpital-Général. Toutefois, nous avons pu observer que ce secteur de la population a été moins vulnérable que d'autres aux effets des crises périodiques, telles, par exemple, celles des années 1742-1744.

Mais il serait illusoire de penser que ce sont les secours de France qui ont immunisé l'Hôpital-Général aux difficultés économiques de la colonie. En effet, il est heureux que plusieurs bénéfices casuels soient venus s'ajouter aux revenus stables du Roi. D'ailleurs,

on s'en souvient, il a fallu plusieurs années au Roi pour doter l'Hôpital-Général! D'autre part, si les rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris avaient toute l'apparence de la solidité, nous avons vu quelle catastrophe a failli entraîner la crise financière du Royaume à l'Hôpital-Général de Québec, vers les années 1720, encore à une époque où les religieuses ne pouvaient pas tellement compter sur le revenu de leurs terres. La Communauté pouvait-elle alors assurer sa situation matérielle en acquérant des terres? Elle l'a cru, à bon droit. A cet effet, elle a acquis des seigneuries dont deux d'entre elles en particulier, celle des Islets et celle de Notre-Dame des Anges, ont à elles seules aidé à supporter la plus grande part du fardeau de dépenses de l'Hôpital-Général, malgré les fluctuations de leurs rendements annuels. Puis, pour être de nature encore plus variables, les aumônes ont largement contribué à amenuiser la différence entre les revenus et charges de la Communauté. Somme toute, les revenus de France qui représentent une part moins importante que ceux du Canada (par exemple, en 1735, 4,100 livres de revenus proviennent de France et 10,299, du Canada), ou même, comme en 1758, une part négligeable (en 1758, 2,981 livres proviennent de France et 107,663, du Canada), n'ont que légèrement aidé à maintenir l'équilibre financier de l'Hôpital-Général, au cours du XVIIIe siècle.

A la vérité, - malgré la mince documentation qui nous empêche de mieux juger - les religieuses de l'Hôpital-Général se sont montrées, dans leurs activités économiques, des femmes pratiques; elles ont surtout été habiles à multiplier les revenus et à les utiliser à bonne fin. Entre autres moyens, n'auraient-elles pas profité des liens de

parenté qui les unissaient à quelques hommes d'affaires de la colonie? Il est à propos de se demander si parce que les religieuses viennent de familles fortunées la Communauté n'attire pas les dons. Il y a surtout lieu de poser la question relativement aux rapports de parenté entre les supérieures et les bienfaiteurs de la Communauté, entendons par bienfaiteurs, ceux qui font des libéralités en argent ou en provisions et ceux qui prêtent à la Communauté. Or parmi les bienfaiteurs, nous avons remarqué que plusieurs représentent la bourgeoisie à l'aise: Soumande (plusieurs membres de la famille), François Hazeur, Ignace Juchereau, Peuvret du Mesnu, madame de Ramezay et madame Le Gardeur de Repentigny. Or nous savons que la première supérieure de la Communauté est une Soumande et que sa soeur, Anne-Marguerite, celle qui hérita de son père de 50,000 écus en 1716, était l'épouse du grand négociant François Hazeur. Quant au bienfaiteur Juchereau qui revient dans les Livres des comptes, il n'est nul autre que le père des deux supérieures de l'Hôpital-Général. De plus, la mère de ces deux dernières est une Peuvret de Mesnu; madame de Ramezay est la mère de la supérieure Marie-Charlotte de Ramezay. Enfin, nous trouvons une autre Repentigny supérieure qui est une Le Gardeur de Repentigny.

Il est tout à fait normal que ces religieuses aient tiré parti de ces liens de parenté, femmes pratiques qu'elles étaient, comme nous le disions. Mais pour savoir si, dans l'ensemble de leurs activités économiques, elles ont vraiment développé une grande habileté financière, il faudrait une étude de la vie économique beaucoup plus poussée, étude que ne facilite pas la pauvreté de documentation.

HISTOIRE SOCIALE D'UNE COMMUNAUTE EN NOUVELLE-FRANCE

L'HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC, 1692-1764

CHAPITRE PREMIER  
ORIGINE SOCIALE DES RELIGIEUSES  
DE L'HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC

1. Sources. 2. Méthode. 3. Résultats de l'étude.
4. Filles de grandes familles.

L'exposé des faits concernant l'établissement de l'Hôpital-Général de Québec et les considérations apportées sur certains aspects de sa vie économique nous ont été utiles dans la mesure où ils nous ont permis de bien situer la population soignante de l'Hôpital sur laquelle porte avant tout notre recherche. L'objet de notre étude suscite plusieurs questions, mais celle qui nous retient d'abord est l'origine sociale des religieuses de la Communauté. De quelles couches de la société proviennent-elles? de la classe dominante? de la classe dominée? Se fait-il une évolution sociale chez les religieuses de l'Hôpital-Général de 1693 à 1764? Les filles de grandes familles dont la présence fut signalée par plusieurs observateurs, sont-elles en grand nombre du commencement de l'établissement jusqu'à la fin du régime français? Les conclusions de Marcel Trudel sur l'aspect social de l'Hôpital-Général pendant le régime militaire sont-elles valables pour toute la période antérieure? Les soeurs converses viennent-elles du peuple, comme nous avons tendance à le croire? Pourquoi, enfin, les filles de grandes familles entrent-elles à l'Hôpital-Général plutôt que dans les autres communautés?

Sans point de repère, notre étude aurait manqué de rigueur; nous avons donc essayé de connaître les origines sociales des religieuses des deux autres communautés québécoises de la même époque afin d'en arriver à qualifier celle de l'Hôpital-Général. Les membres de cette communauté avaient-ils une origine plus relevée que les religieuses de cet Hôtel-Dieu de Québec d'où ils étaient venus ou que les religieuses ursulines? Y eut-il une communauté plus aristocratique que les autres? Cette supériorité ne variait-elle pas avec les périodes? C'est ce que nous allons voir.

Il va sans dire que nous avons été tentée de vérifier si la collectivité des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec ressemblait aux communautés de France de la même époque. Par ailleurs, jusqu'à quel point la communauté de l'Hôpital-Général représentait-elle l'ensemble de la colonie? La tache d'huile des questions continuant à s'étendre, nous avons dû restreindre notre étude comparative et nous borner à ne comparer entre elles que les trois communautés de femmes de Québec.

De plus, parce que les documents ne nous fournissaient pas toujours les éléments dont nous avons besoin et surtout parce que la population soignante est d'une dimension fort restreinte, nous avons pris garde de sauter à des conclusions plus brillantes que fondées: nos réponses seront le plus souvent des approximations.

- 1 -

On pourrait nous accuser d'avoir négligé certaines sources importantes. Soulignons que le but de notre recherche a été d'arriver à une appréciation plausible, sans pour autant être exhaustive. Ainsi avons-nous jugé inutile le dépouillement systématique de tous les actes civils qui, tout au plus, aurait apporté quelques précisions sans changer le caractère approximatif de l'étude. En d'autres termes, avec l'appui d'autres sources, notre travail eût sans doute été plus satisfaisant. Il aurait quand même donné des résultats imparfaits.

Nous n'avons pas fouillé les greffes des notaires. Nous n'avons pas davantage étudié les registres d'état civil pour les mariages, sépultures et décès des père et mère de nos 317 religieuses. Nous n'avons pas vu, non plus, la nécessité de chercher soigneusement des renseignements biographiques dans tous les registres des paroisses d'où originent les religieuses. Tout au plus nous sommes-nous renseignée auprès d'une vingtaine de paroisses de la région de Québec pour vérifier ou corriger certaines données douteuses prises dans les archives hospitalières et monastiques des trois communautés. Malheureusement, la majorité des informations que nous avions escompté tirer de ces registres paroissiaux ne nous ont pas été fournies, faute de documents pertinents. Bon nombre étaient plus ou moins bien tenus; d'autres étaient perdus. (Pensons, par exemple, à tous les documents sans double qui ont été perdus lors de l'incendie récent du presbytère de Beauport.) Mais ces négligences archivistiques n'ont rien d'étonnant

en Nouvelle-France, en tout cas pendant la première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est avec raison que le Conseil Supérieur, en 1727, émit un arrêt portant règlement au sujet des registres tenus par les curés pour les mariages, sépultures et autres actes. On sait que plusieurs registres étaient mal tenus, souvent sur des feuilles volantes, sans ordre précis. Ils comportaient même plusieurs pages blanches, ce qui pouvait permettre de fausses entrées. De toute façon, les registres d'état civil conservés sont plutôt pauvres en détails d'ordre social. Par ailleurs, on peut aussi trouver quelques défauts d'exactitude événementielle ou chronologique dans les registres des communautés de femmes. Nous avons dû constamment vérifier sur d'autres sources les données prises dans leurs registres ou dans leurs annales.

Notre principale source d'informations vient des registres mêmes des trois communautés. Aux archives de l'Hôpital-Général, nous avons dépouillé les Registres des entrées des religieuses et ce qu'elles ont apporté pour leurs dots (25 avril 1699-15 septembre 1907). Dans ce registre, nous avons trouvé, pour chaque religieuse: le nom en religion, le nom civil, les noms des père et mère, l'âge d'entrée, les dates de profession et de décès. Aux archives de l'Hôtel-Dieu nous avons examiné les Entrées, vêtures, examens, professions des Soeurs de choeur et des soeurs converses, depuis le mois de mars 1700 jusqu'en 1781. Ce manuscrit original étant incomplet, nous avons dû recourir à un Tableau contenant les noms des Religieuses de choeur de l'Hôtel-Dieu de Québec, leur entrée, prise d'habit, profession et décès, depuis la fondation de leur établissement, en 1639 et à un autre tableau semblable se

rapportant aux soeurs converses. En plus d'avoir mis à notre disposition ces deux derniers tableaux, les archivistes du monastère, fouillant dans leurs vieux papiers auxquels nous n'avons pas eu accès, nous ont fourni une foule de détails sur l'origine des parents des religieuses. De leur côté, les Ursulines de Québec, par leur Registre des entrées, vêtements et professions des religieuses, de 1647 à 1881, ont mis à notre disposition des renseignements analogues à ceux du registre de l'Hôpital-Général que nous venons de mentionner. Malheureusement, nous avons recueilli peu d'informations sur les religieuses sorties, en particulier sur les converses.

Les Annales de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu nous ont également aidée à situer socialement certaines personnes. Celles de l'Hôpital-Général couvrent toute la période étudiée, tandis que celles de l'Hôtel-Dieu s'arrêtent en 1717. Quant aux Annales des Ursulines publiées sous le titre de Les Ursulines de Québec, nous y avons puisé plusieurs renseignements.

Dans les trois communautés, les Actes capitulaires ont parfois laissé des détails significatifs concernant l'origine sociale des religieuses. Par exemple, lorsqu'il s'agissait de discuter l'acceptation d'une jeune fille au noviciat de la communauté, le chapitre assemblé apportait parfois, dans les discussions, des informations sur les parents de la future novice.

Enfin, les archives de deux communautés nous ont permis la lecture de contrats de dots dont la nature nous a parfois révélé l'occupation du père. Malheureusement, ces contrats de dots qui faisaient

partie des contrats de profession n'ont pas tous été conservés; nous n'avons cependant pas manqué d'utiliser ceux qui étaient disponibles, soit un peu plus de 100 pour les religieuses de l'Hôtel-Dieu et une vingtaine pour les religieuses de l'Hôpital-Général.

A titre de guides, le Dictionnaire biographique du Canada ainsi que les dictionnaires de Tanguay, de Godbout et de Le Jeune nous ont été utiles. Pour leur part, les recensements des années 1667, 1681 et 1744 nous ont révélé l'état de fortune ou le métier de certains pères. Puis, dans les revues destinées à l'histoire du Canada, nous avons trouvé plusieurs renseignements biographiques se rapportant aux parents de nos religieuses. Parmi ces revues, les BRH, MSG et Nova Francia nous ont surtout rendu service. A un moindre degré, les RAC et RAPQ nous ont fourni quelques documents intéressants. Les petites monographies de P.-G. Roy, telle La famille Pinguet de Vaucours, nous ont été utiles. Pour les religieuses originaires de Montréal, les archives judiciaires de cette ville nous ont aidée à compléter leurs dossiers. Soulignons encore Les Jugements et Délibérations du Conseil Souverain qui, par la nature des procès dans lesquels on pouvait être impliqué, nous ont parfois fourni des pièces intéressantes concernant certains pères de religieuse. Enfin, les Chevaliers Saint-Louis de A. Fauteux nous ont aidée à découvrir la noblesse de certaines personnes.

Avec cette documentation, nous avons pu constituer un dossier pour la plupart des religieuses et, à la fin, la somme des renseignements nous a paru suffisante pour arriver à une approximation valable de l'origine sociale de la communauté de l'Hôpital-Général par

comparaison avec celle du couvent des Ursulines de Québec et celle de l'Hôtel-Dieu de la même ville.

- 2 -

Pour tenter de qualifier les trois communautés religieuses sur le plan social, nous avons dû, au préalable, poser l'hypothèse de l'existence de certains groupes sociaux, plus ou moins distincts dans cette Nouvelle-France du XVIIIe siècle. D'une part, nous sommes consciente de courir un certain risque; d'autre part, la méthode suivie nous paraît adéquate pour répondre au but de l'étude.

Avant de bâtir notre hypothèse de travail, nous avons parcouru certaines études récentes concernant l'histoire sociale en France. Nous pensons en particulier aux ouvrages de Mousnier, Labatut, Durand, Chaunu, Mandrou, Mireaux, Pérouas. Toutefois, si ces derniers nous ont apporté des idées intéressantes au point de vue méthodologique, ils ne nous ont pas fourni les critères qu'il nous faut pour apprécier les habitants de la Nouvelle-France. Point n'est question de retrouver ici cette stratification sociale graduellement réalisée dans le Royaume du XIe au XVIIIe siècles. Il serait par ailleurs insensé d'apprécier le Canadien en se basant sur les mêmes critères d'estime sociale attachée au Français d'Europe.

Il reste qu'à titre d'orientation méthodologique, la définition de la "stratification sociale" donnée par les historiens Mousnier,

Labatut et Durand demeure fort utile pour le chercheur en histoire sociale.<sup>1</sup> Résumons, ici: ce serait avant tout un "ensemble de phénomènes psychologiques", une pensée collective, une conscience collective, par rapport aux "différences d'estime, de prestige, dans lesquels sont tenus les individus". Ces différences acceptées ou admises impliqueraient infériorité ou supériorité entre les individus. Enfin, le sentiment des individus qui ont le même comportement et qui reçoivent la même estime sociale formerait un groupe dont les individus seraient portés à vivre ensemble. L'essentiel de cette stratification, ajoutent ces historiens, c'est le statut social qui consiste dans les différences d'estime sociale, de prestige, de dignité, et "la reconnaissance mutuelle de ces différences". Comme méthode de travail pour étudier ce statut, ils suggèrent multiples observations sociales, entre autres l'examen des origines familiales, la profession, les comportements, les alliances matrimoniales, les symboles sociaux. Puis, pensent-ils, une étude sérieuse de la situation économique et politique s'impose pour définir le statut. Voilà une méthode intéressante dont les chercheurs d'histoire sociale de la Nouvelle-France pourraient s'inspirer avec profit.

Néanmoins, la France et la Nouvelle-France offrent des phénomènes d'observation très différents l'un de l'autre. Dans cette stratification en ordres de la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le consensus qui détermine l'importance des groupes d'individus ne se forme pas

---

<sup>1</sup> Mousnier, Labatut et Durand, Problèmes de stratification sociale. Deux cahiers de la noblesse (1649-1651), 44s.

d'après la capacité de consommer et de produire des biens matériels, mais bien d'après l'estime portée à un groupe social.<sup>2</sup> Nous approchons ici de la différence essentielle entre l'homme fort de la France et celui de la Nouvelle-France. Le Français n'est pas le Canadien. Vivant dans une nature rébarbative, celui-ci n'hésitera pas, pour apaiser sa misère, même s'il est noble, à se faire marchand ou à s'associer à eux; c'est chose normale de voir le gentilhomme canadien mêlé au commerce. C'est pourquoi l'idée de classes sociales sied mal dans la société française d'Amérique.

Acceptons tout de même, pour l'instant, l'idée d'une vague noblesse en Nouvelle-France, puisqu'il existe, effectivement, une noblesse, et qu'elle a même des ressemblances vérifiables avec la noblesse métropolitaine. Socialement, nous pouvons dire que les deux noblesses sont au sommet de la société. De plus, d'un côté comme de l'autre de l'Océan, il y a des gentilhommes pauvres. Mais la différence consiste en ce qu'ici, en Nouvelle-France, plusieurs riches marchands ont des lettres de noblesse, alors qu'en France, les nobles d'épée considèrent comme usurpatrices les personnes du tiers-état qui se qualifient de nobles.

L'anoblissement du colon canadien n'est cependant pas des plus impressionnants. Benjamin Sulte refuse même de voir des ressemblances entre la noblesse française et la noblesse canadienne. Dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, explique-t-il, la noblesse était divisée en deux classes bien distinctes: ceux qui exerçaient des fonctions importantes

---

2 Ibid., 15.

et qui possédaient des domaines, et ceux qui vivaient au crochet du Roi, sans talent ni fortune. Au Canada, on n'aurait reçu que des nobles de la deuxième catégorie, qui seraient venus ici à titre d'habitants, et qui, par conséquent, appartiendraient au peuple canadien-français et non à la noblesse. Comme tous les autres habitants, poursuit l'historien, ils devaient travailler pour vivre, et leurs titres de noblesse ne leur auraient pas servi.<sup>3</sup> Michel Rheault qui a étudié la noblesse en Nouvelle-France jusqu'en 1686, apporte une vision plus souple de la société, en affirmant qu'à défaut de classes sociales, il y avait une élite et une masse.<sup>4</sup> C'est justement cette division sociale vaporeuse qui allait offrir ce phénomène de capillarité permettant à des individus comme Pierre Boucher et Aubert de La Chesnaye de s'élever au sommet de la société.

L'ascension sociale de La Chesnaye illustre à elle seule la différence entre le bourgeois français et le bourgeois canadien. Le "bourgeois des villes" ou "honorabile homme" ou "honnête homme" n'est pas placé très haut dans la société française du XVIIe siècle: juste au-dessus des hommes de métier, le bourgeois est le dernier de la société à porter qualité d'honneur. On le place à côté des apothicaires, des orfèvres, des joailliers, des merciers, des drapiers, des bonnetiers, des pelletiers. Leur qualité de bourgeois signifie encore qu'ils habitent les villes et qu'ils ont droit aux honneurs de la cité.<sup>5</sup>

---

3 Sulte, Histoire des Canadiens-Français 1608-1880, III:76.

4 Rheault, La Noblesse au Canada (1636-1686), 40-47.

5 Mousnier, Labatut et Durand, op. cit., 25-28.

Nuançons, cependant, car la réalité n'est pas aussi simple que ce schéma. Il y a variété de sens au mot bourgeois du XVIIIe siècle, en France:

Les mots de "bourgeois", de "bourgeoisie", ont, comme toujours, plusieurs sens. Ils peuvent désigner "l'assemblage du peuple qui habite une ville", les citadins, par opposition aux ruraux, ou bien tous les hommes du Tiers-Etat à la distinction des gentilhommes et des ecclésiastiques. Ou encore, celui pour qui travaille un ouvrier. L'épithète de bourgeois peut être un simple titre juridique désignant celui qui réside dans une ville, participe à ses charges financières, fait partie de sa milice, a été reconnu comme bourgeois par le corps de la ville. En ce sens, un simple savetier peut être un "bourgeois de tel endroit". Dans certaines villes, il faut en outre remplir des conditions de fortune, de revenu et d'habitat. Mais il est un sens fréquent chez les auteurs d'histoire des villes au seizième et au dix-septième siècles, et très remarquable; le bourgeois, c'est le roturier, habitant d'une ville, qui vit noblement, de ses rentes, sans faire métier ni marchandise, et qui, de surcroît, a droit au titre de "bourgeois de telle ville", avec participation à ses honneurs, ses privilèges, voix à ses assemblées, et, éventuellement, possibilité de devenir magistrat municipal. Ces bourgeois-ci ne sont pas du tout un groupe social d'entrepreneurs capitalistes...<sup>6</sup>

Pas étonnant qu'il soit difficile de savoir ce qu'est un bourgeois en Nouvelle-France quand on voit les diverses significations attachées au mot bourgeois en France. Peut-être est-ce avant tout un titre juridique? Le jugement suivant du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, rendu le 28 juin 1677, peut aider à comprendre ce qu'il est sous le régime français:

---

<sup>6</sup> Ibid., 41s.

Sur la requête présentée au conseil par Simon Mars, marchand, contenant que depuis quatre à cinq ans il a presque toujours résidé dans cette ville de Québec et fait les fonctions d'habitant pour quoi il aurait dès l'année dernière fait soumission aux greffes de la juridiction ordinaire de faire sa résidence dans cette dite ville pour jouir des privilèges que le Roi accorde aux personnes qui y sont habitués. Ce qui lui fut accordé par le lieutenant général de la prévôté de cette ville, par acte du dixième novembre dernier, depuis lequel il aurait acquis du nommé Raimbaut et sa femme une maison avec ses appartenances située en la ville de Villemarie es l'île de Montréal pour la somme de 2,400 livres par contrat passé par devant Basset notaire royal du dit lieu le quinze de ce présent mois de juin. Requéran qu'il plaise au Conseil le faire jouir à l'avenir des privilèges accordés aux bourgeois et habitants de ce pays. Et de faire défense à toutes personnes de le troubler aux commerces et trafics qui leur appartiennent, vue la dite requête signée, Simon Mars, acte par lequel le dit lieutenant général ordonne qu'à l'avenir le dit Mars jouira des privilèges des bourgeois de cette ville...Le Conseil...a ordonné et ordonne que le dit Mars jouira des droits et privilèges attribués aux bourgeois et habitants de cette ville...<sup>7</sup>

D'après ce texte, qui confère le statut de bourgeois à Simon Mars, "bourgeois" et "habitant" sont synonymes. C'est justement ce qu'on lit dans certaines ordonnances d'intendants; par exemple, une ordonnance de 1721 fait défense à tous "les Marchands, Bourgeois ou Habitants" de vendre ou troquer des boissons enivrantes aux sauvages, à peine de 500 livres d'amende.<sup>8</sup> Le mot pourrait signifier bien autre chose encore. De toute façon, en plus d'avoir un sens juridique, le terme est associé de quelque manière aux affaires en général. A ce point de

---

7 BRH, 24 (1918), 348.

8 Edits et ordonnances, III:26 mai 1721.

vue, le bourgeois du Canada ressemble-t-il à celui de la France? L'historien Robert Mandrou dit qu'à la fin du XVIIIe siècle, sont bourgeois les marchands, les hommes d'affaires, les maîtres de corporations, les manufacturiers, les membres des professions libérales, médecins, hommes de loi etc.... Ces bourgeois, poursuit-il, "sont dans la société française un groupe qui nourrit toutes les contradictions, toutes les ambiguïtés".<sup>9</sup>

De toutes ces considérations, nous n'avons retenu que certains aspects dont nous tiendrons compte à l'intérieur d'une classification qui, sans trahir la réalité sociale, évite toute discussion juridico-sociale. Ainsi donc, notre étude n'entend pas considérer le comportement des différents groupes sociaux de la colonie et encore moins vouloir établir des critères d'appréciation valables de la noblesse, de la bourgeoisie et des autres couches de la société. Nous en serions d'ailleurs incapable. Eloignant alors ces concepts de noblesse et de bourgeoisie, nous avons supposé des catégories d'individus en leur donnant des appellations très larges. En d'autres termes, si nous acceptons l'idée de groupes constituants dans cette collectivité qu'est la Nouvelle-France, nous refusons d'identifier chaque bourgeois et chaque noble. Nous étiquetterons de nobles seulement ceux dont les titres et qualités révèlent d'une façon patente le caractère de noblesse. Il nous a paru également prudent d'éviter l'utilisation du mot "classe". On aurait peine, par exemple, à reconnaître la classe dominante de la

---

<sup>9</sup> Mandrou, Classes et luttes de classes en France au début du XVIIe siècle, 49.

Nouvelle-France, telle que l'historien Mandrou la définit.<sup>10</sup>

La classification pour laquelle nous avons opté ne fait pas ressortir les degrés de noblesse ou de bourgeoisie. Elle a simplement pour objectif de nous aider à découvrir dans quelle partie de la société se recrutait les religieuses: parmi les dominants ou parmi les dominés.<sup>11</sup> Voici les divisions qui serviront de base à nos graphiques et, conséquemment, à la démonstration des origines sociales<sup>12</sup> de la population étudiée:

- A) Elite de fonction et de dignité
- B) Entrepreneurs
- C) Gens de métier et artisans
- D) Cultivateurs
- E) Inconnus

S'il nous a été relativement facile de classer nos cultivateurs et nos hommes de métier, il n'en fut pas de même pour ceux que nous devons ranger dans les catégories de l'élite de fonction et de dignité et celle des entrepreneurs.

- 
- 10 Mandrou attribue à une classe dominante les caractéristiques suivantes:
- a) Pleine conscience et sécurité de moyens. (Sans qu'il soit nécessairement question d'argent)
  - b) Genre de vie caractéristique reconnu supérieur à d'autres groupes sociaux.
  - c) Conscience que sa culture est la plus riche.
  - d) Prise de conscience face au reste de la collectivité.
- 11 Ces termes "dominants" et "dominés" ont été utilisés par Chaunu dans La civilisation de l'Europe classique.
- 12 Les appendices A, B et C présentent un résumé des dossiers de chaque religieuse.

Lorsqu'il s'agissait d'un noble - par rapport à la Nouvelle-France - soit un écuyer décoré de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, soit un officier des troupes régulières de la Marine, la classification s'établissait aisément; lorsqu'il s'agissait d'une personne investie d'une fonction importante, comme celle de gouverneur ou conseiller au Conseil Souverain, le regroupement s'opérait également bien. Mais il nous a été parfois difficile d'évaluer l'importance de la fonction; par exemple, un écrivain du roi pouvait être plus ou moins important selon la fonction qu'il exerçait comme écrivain. Toutefois, malgré les hésitations et même les risques, nous pouvons, dans l'ensemble, arriver à des résultats plausibles.<sup>13</sup>

La catégorie B ne comprend pas nécessairement des personnes fortunées, puisqu'on ne sait pas qui était riche, en Nouvelle-France: on pouvait l'être pendant cinq ans et devenir pauvre par la suite. L'exemple de La Chesnaye est typique. Par ailleurs, l'ensemble de nos entrepreneurs n'offre pas un aspect quantitatif suffisant pour diviser en élite riche et en élite moins riche. Sans compter que le montant de la dot pouvait bien nous donner quelque indice de l'état de fortune au moment même de la dotation, mais c'était insuffisant pour amener à conclure sur la valeur de tel entrepreneur en particulier. La catégorie B ne vise donc pas à donner une image réelle du milieu des affaires;

---

13 Nous pouvons nous demander, par exemple, s'il est exact de placer le père de la religieuse No 45 de l'Hôtel-Dieu, notaire royal et greffier de la prévôté de Québec, dans la catégorie A. Nous nous sommes posée la même question pour le père de la religieuse No 80 du même monastère. Voir appendice B.

c'est pourquoi nous avons choisi le terme très large de "entrepreneur". La caractéristique commune des personnes qui en font partie, c'est qu'elles agissent dans la société en participant d'une façon quelconque à la consommation. Un entrepreneur, à notre sens, c'est celui qui effectue, par lui-même ou par l'intermédiaire d'employeurs, un travail rémunérateur; ce serait encore un commerçant. Au sens le plus large, un entrepreneur, c'est celui qui dirige une entreprise quelconque en acceptant les risques et en profitant des bénéfices.

Il nous est parfois arrivé de pouvoir placer un nom tant dans la catégorie A que dans la catégorie B. Dans ces cas, nous avons opté pour celle qui semblait davantage qualifier la personne. Par ailleurs, quand la mère était noble et le père bourgeois, nous avons considéré le père seulement.

Quant à la catégorie D, nous faisons remarquer que l'épithète de "cultivateur" est loin d'être indiquée constamment dans les actes ou contrats. Par le biais, nous sommes tout de même arrivés à savoir qui était cultivateur, d'après le lieu d'origine, la dot ou le genre de procès dans lesquels étaient impliqués certains pères de religieuse.

Nous pouvons maintenant présenter quatre séries de graphiques dont trois portent sur chacune des communautés étudiées; la quatrième rassemble les données pour tenter d'établir une comparaison des origines sociales de ces différentes collectivités. Examinons d'abord les graphiques concernant la communauté de l'Hôpital-Général de Québec.

- 3 -

## HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC

Les six premiers graphiques ont pour objet de représenter, décade par décade, de 1693 à 1764, le nombre de pères de religieuse appartenant à chaque groupe social.

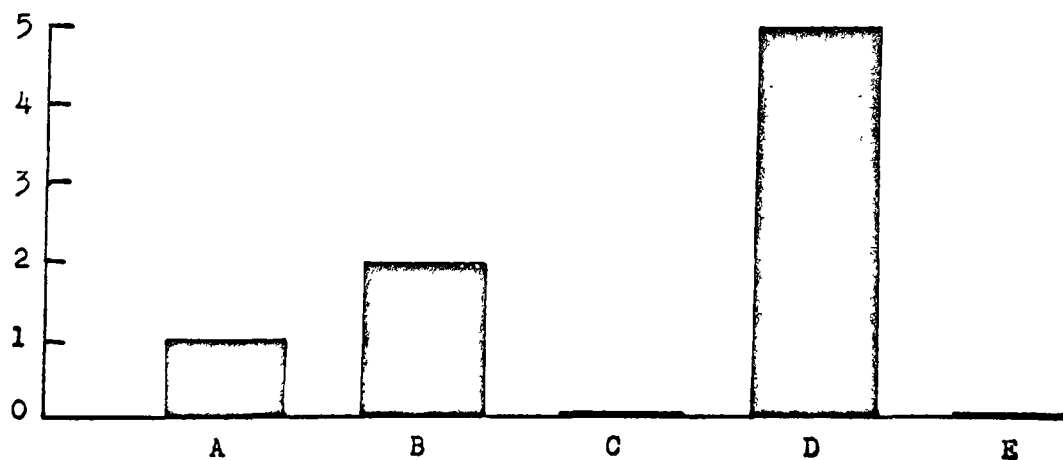
De 1693 à 1702 (graphique 1), on assiste au tout début de la fondation: les religieuses s'établissent et la jeune communauté ne devient indépendante qu'à la fin de la décade, en 1701. Pendant ces dix premières années, on ne compte qu'une seule religieuse faisant partie du groupe A, et c'en est une venue de l'Hôtel-Dieu de Québec, lors de la fondation.<sup>14</sup> Que les cultivateurs soient en plus grand nombre, ce n'est pas étonnant, car, au cours de ces années, le quart de la Communauté est constitué de soeurs converses, sujets sans doute très utiles en période d'établissement. Le peu d'exigence de la Communauté concernant les dots, a, par ailleurs, l'effet d'attirer les filles de familles pauvres.

Un seul élément nouveau marque la deuxième décade, 1703-1712, (graphique 2): c'est l'entrée de deux filles d'artisans. La période de tâtonnement se continue et correspond aux années d'absence prolongée de Saint-Vallier. Toutefois, l'oeuvre est sur le point de progresser

---

14 Dans une étude que nous entendons publier, nous y ajouterons le cas de Marie-Gabrielle Denys de la Ronde qui vint aider les fondatrices de l'Hôpital-Général.

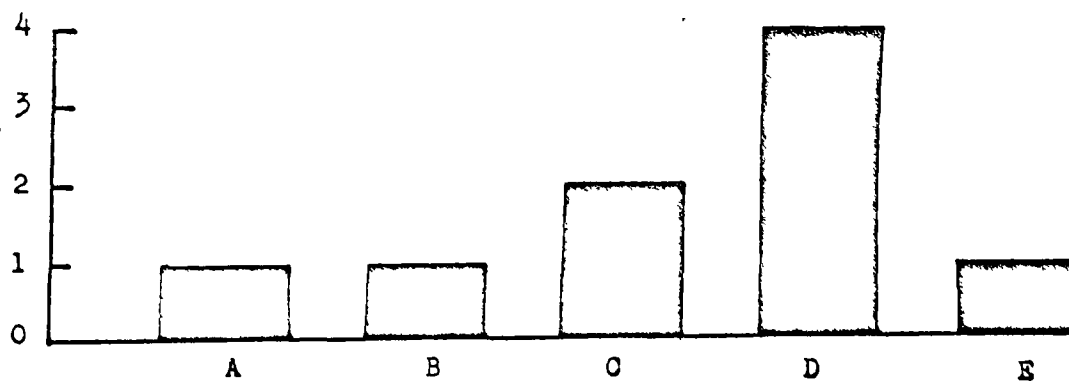
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 1: Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1693-1702

Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

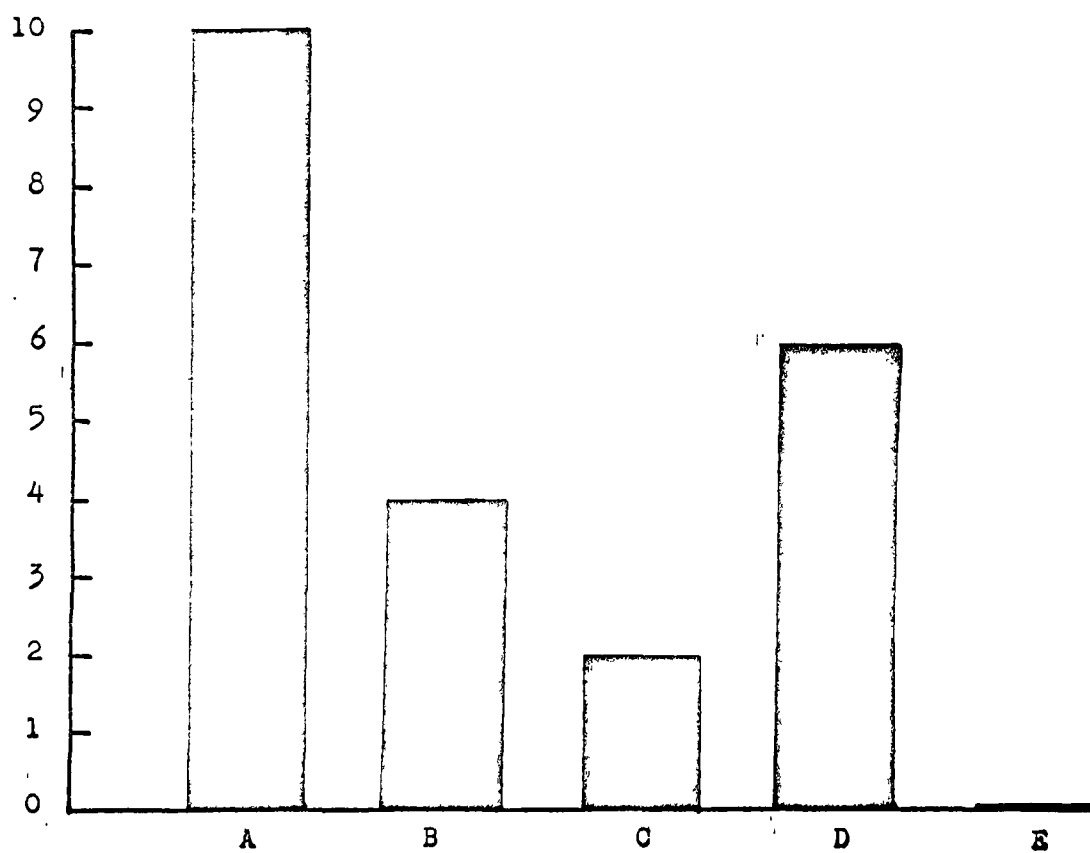
Graphique 2: Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1703-1712

sensiblement, l'Evêque n'ayant pas cessé un seul instant de diriger, même de loin, les travaux de son Hôpital-Général.

Son retour serait-il partiellement la cause de l'augmentation subite des effectifs de la Communauté? Nous sommes portée à le croire puisqu'il est bien placé, à titre d'Evêque, pour faire le recrutement dans les paroisses. Par ailleurs, les constructions des deux nouvelles ailes de l'Hôpital sont maintenant terminées, en plus de la maison que Saint-Vallier a fait bâtir en 1717 pour recevoir les personnes atteintes d'aliénation mentale; on a donc davantage besoin de religieuses pour assumer ces nouvelles responsabilités. Remarquons surtout l'augmentation du nombre de religieuses issues de l'élite de fonction et de dignité (graphique 3); même si le nombre de la période précédente était petit, il reste qu'il s'est multiplié par dix. Quant au groupe des cultivateurs, il augmente en nombre, mais baisse relativement à la moyenne des autres groupes.

La décade 1723-1732 n'enregistre aucune entrée de postulantes au monastère. De fait, de 1721 à 1736, il n'y a aucune profession, ni de choristes, ni de converses. C'est que le Roi, à partir de 1721, exige une surveillance rigoureuse des stipulations relatives aux dots des religieuses en même temps qu'il décide d'en porter le minimum à 5,000 livres. Quand on connaît l'état de pauvreté de l'Hôpital-Général et quand on sait les minces dots apportées par les religieuses qui s'y présentent, la raison est bien suffisante pour faire fermer les portes du noviciat pendant quatorze ans.

Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 3: Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1713-1722

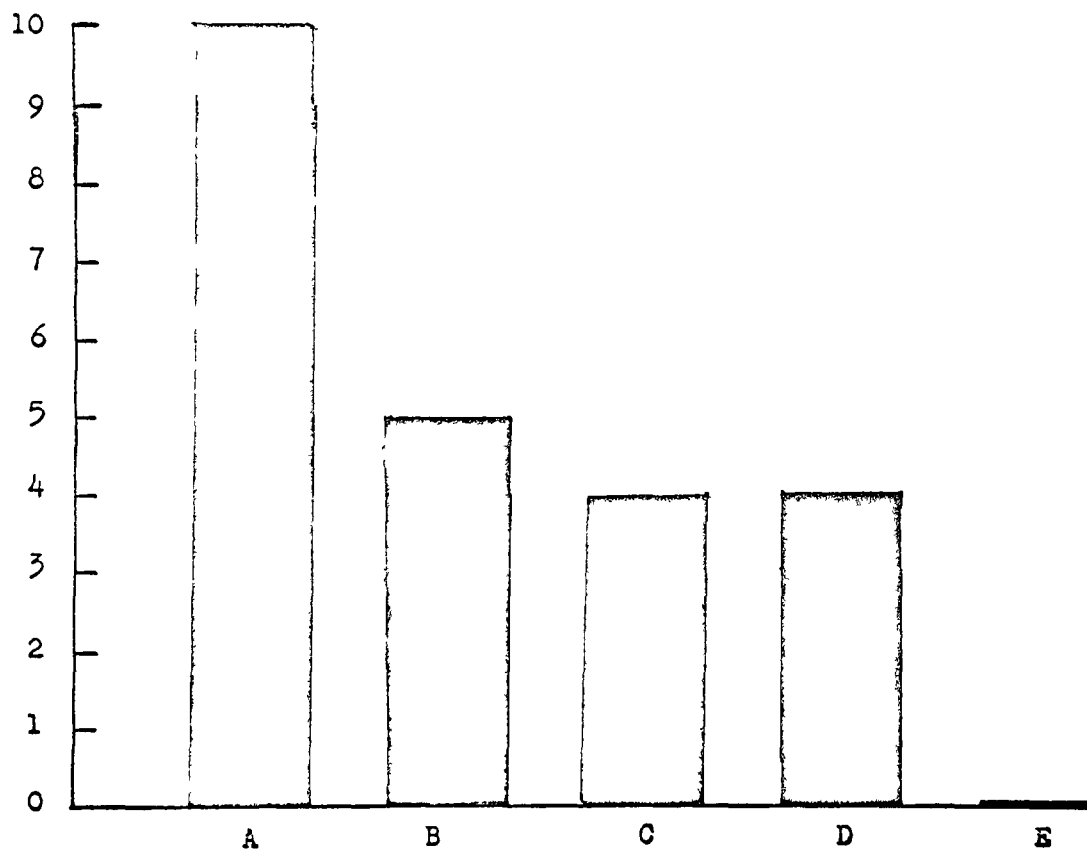
A partir de 1734, on accueillera à nouveau des postulantes. Pendant les huit années qui suivront (graphique 4), la colonne de l'élite de fonction et de dignité se maintient au même niveau alors que celle des entrepreneurs monte d'un échelon. Par contre, on voit baisser le nombre des cultivateurs à l'avantage des gens de métier. Dans l'ensemble, le nombre de recrues relativement élevé, si l'on tient compte des circonstances que nous venons d'exposer, s'explique en partie par la proposition de la Cour à la Communauté, en 1734, de recevoir des militaires hors d'état de faire leur service. Tous ces soins vont naturellement exiger un plus grand nombre de religieuses.

La colonne des hommes de métier monte de deux crans pendant la décade 1743-1752 (graphique 5), alors que les colonnes A, B et C accusent des diminutions. Remarquons que les quatre religieuses dont l'origine demeure inconnue peuvent légèrement faire varier ces différentes colonnes.

Enfin, pendant la dernière décade, 1753-1764 (graphique 6), le groupe A l'emporte encore, même si la colonne qui le représente a subi une diminution. A côté de celle-ci, nous constatons que les colonnes C et D ensemble prennent de l'importance tant en nombre qu'en valeur relative aux autres groupes.

Le graphique 7 illustre la courbe du nombre de religieuses appartenant à l'élite de fonction et de dignité, pour toute la période 1693-1764. Pour rendre cette courbe plus éloquente et plus près de la vérité, nous avons soustrait le cône renversé de la période 1723-1732, où l'on n'enregistre aucune entrée de religieuses. La ligne suit ainsi

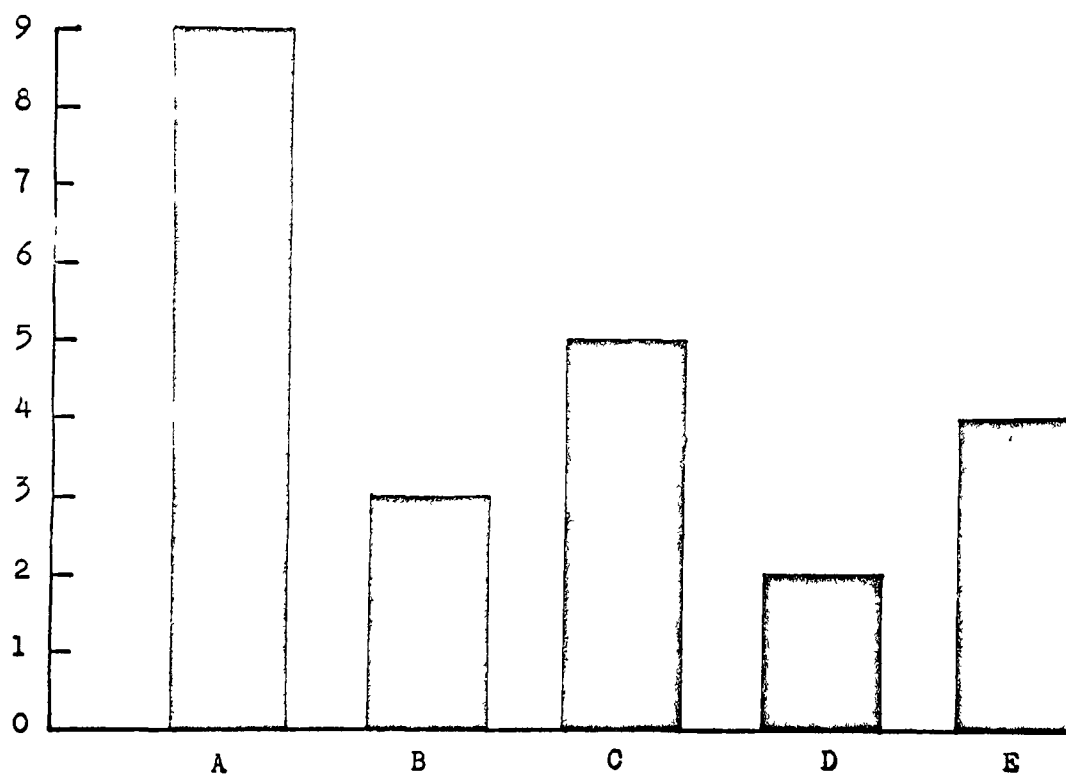
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 4: Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1733-1742

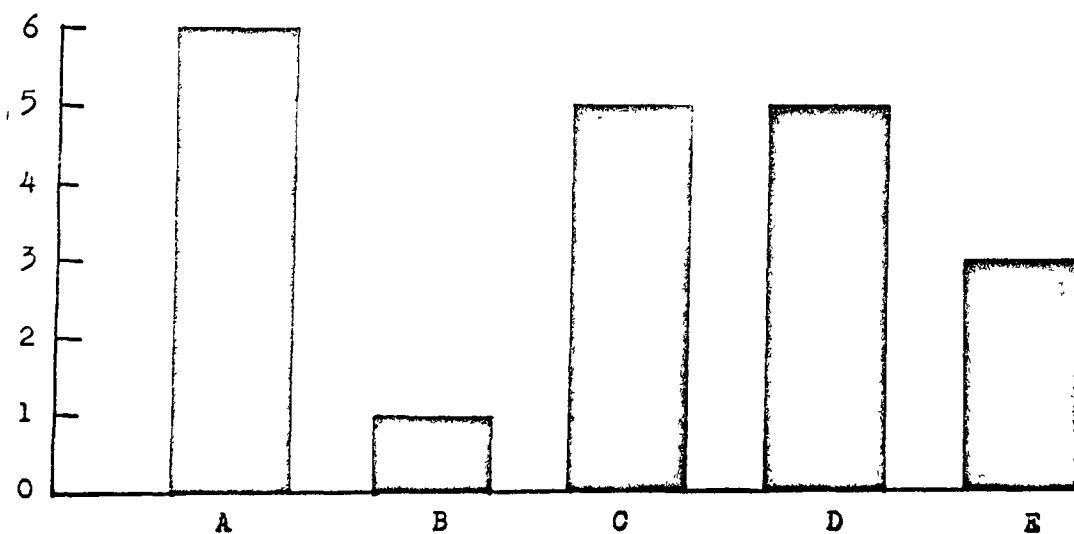
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 5: Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1743-1752

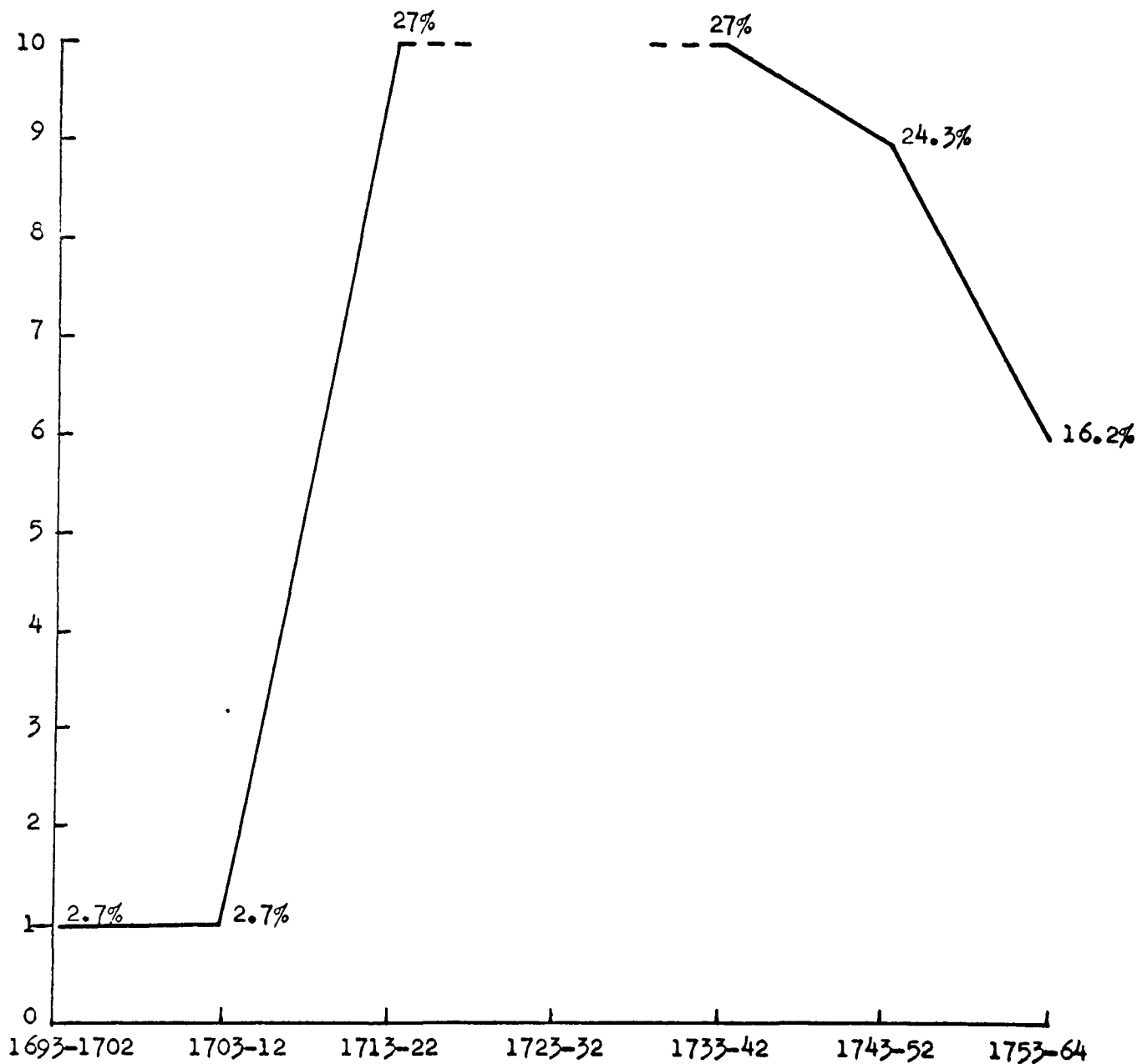
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 6: Origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général: 1753-1764

Nombre d'individus



N.B. Aucune entrée de 1720 à 1734

Graphique 7: Religieuses de l'Hôpital-Général, 1693-1764; groupe de l'élite de fonction et de dignité

un cours plus normal: elle monte brusquement, une fois la période d'établissement achevée, se maintient pour ne subir qu'un seul fléchissement qui s'accroît pendant la guerre: plusieurs filles de grandes familles sont disparues.

Pour la même période, le groupe des entrepreneurs (graphique 8) présente une ligne dont le mouvement s'approche de celle du graphique précédent, si l'on excepte la différence dans le nombre de recrues qui est inférieure de plus de la moitié.

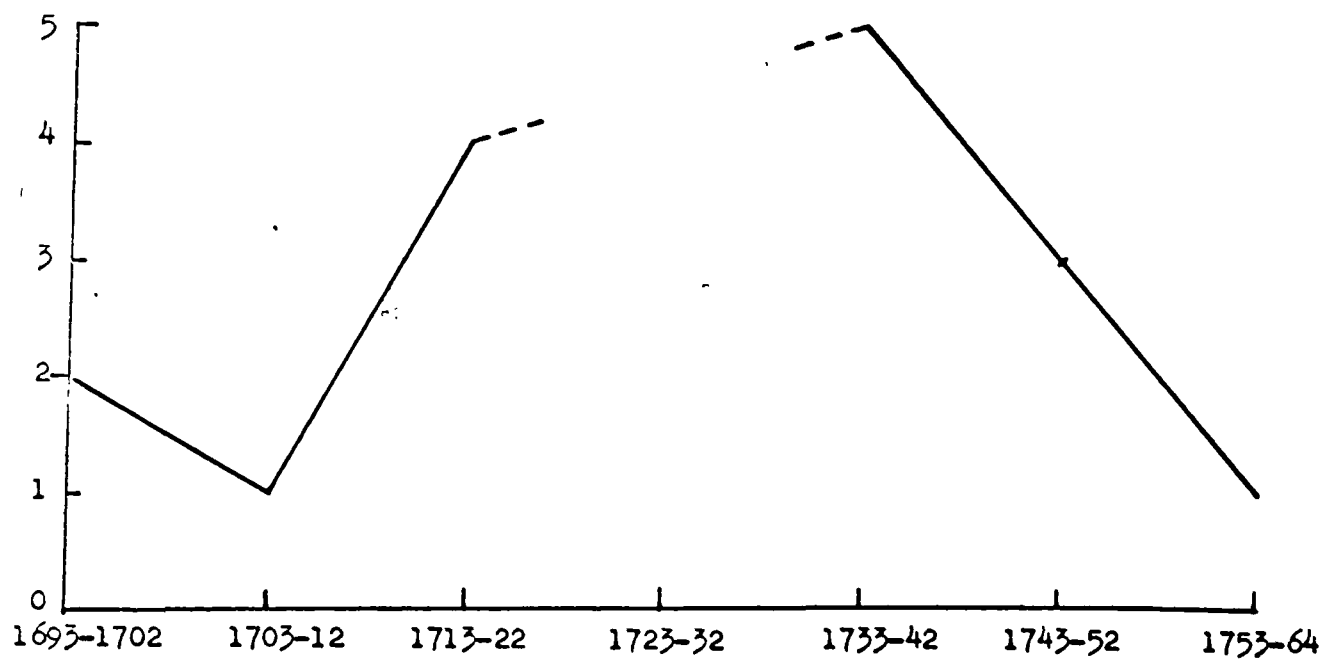
Au contraire, pour l'ensemble de la période, on constate un accroissement léger mais constant du groupe des hommes de métier et artisans (graphique 9). Cependant, par rapport aux autres groupes, il y a fluctuation dans les pourcentages.

Il est intéressant d'observer chez le groupe des cultivateurs, pour la même période (graphique 10), une ligne coupée et relativement élevée au début et à la fin de la période, contrairement à la courbe de groupe A.

Les graphiques 11 et 12 se veulent plus éloquents que les précédents. Le premier illustre le pourcentage de chaque groupe pour l'ensemble de la période 1693-1764. La colonne A apparaît nettement supérieure aux autres, représentant 35.2% des effectifs de la Communauté. Quant à la colonne des inconnus, une fois répartie sur l'ensemble de la population, elle ne peut altérer que légèrement les différents groupes.

Enfin, le regroupement final, illustré par le graphique 12, laisse entrevoir la réponse à la question du début, à savoir si la

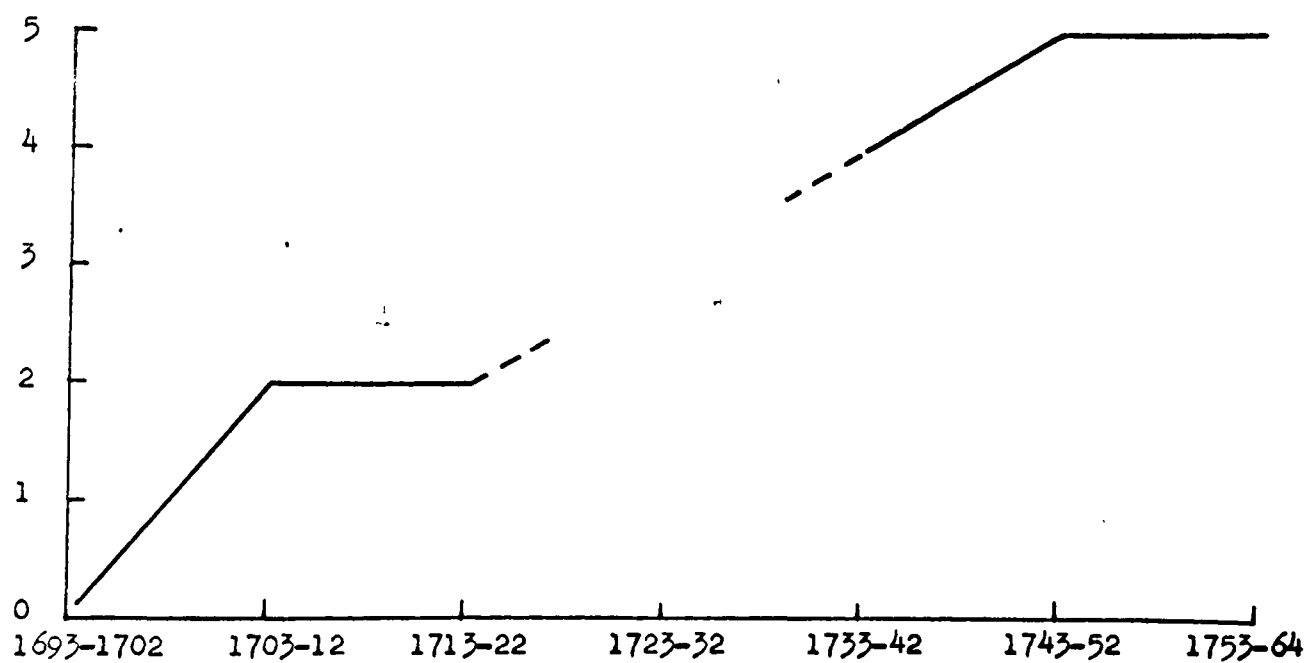
Nombre d'individus



N.B. Aucune entrée de 1720 à 1734

Graphique 8: Religieuses de l'Hôpital-Général, 1693-1764;  
groupe des entrepreneurs

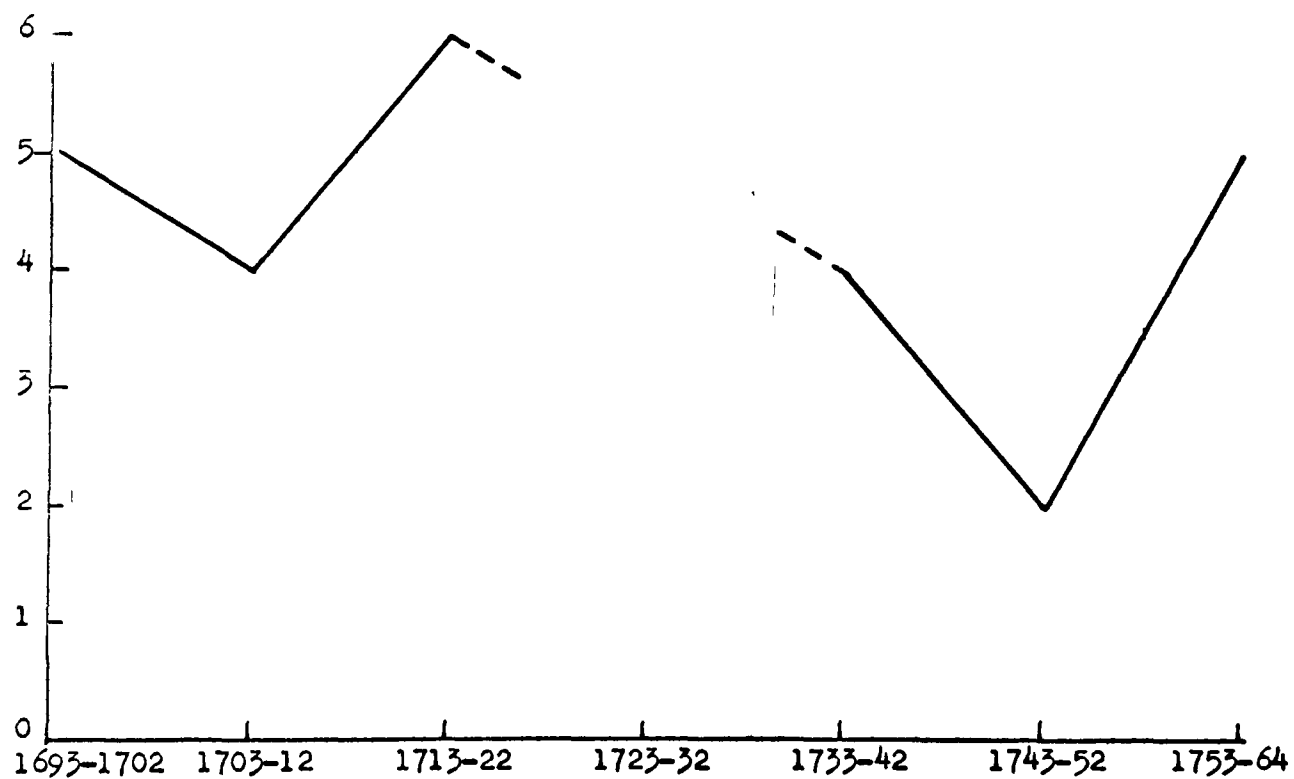
Nombre d'individus



N.B. Aucune entrée de 1720 à 1734

Graphique 9: Religieuses de l'Hôpital-Général, 1693-1764:  
groupe des hommes de métier et artisans

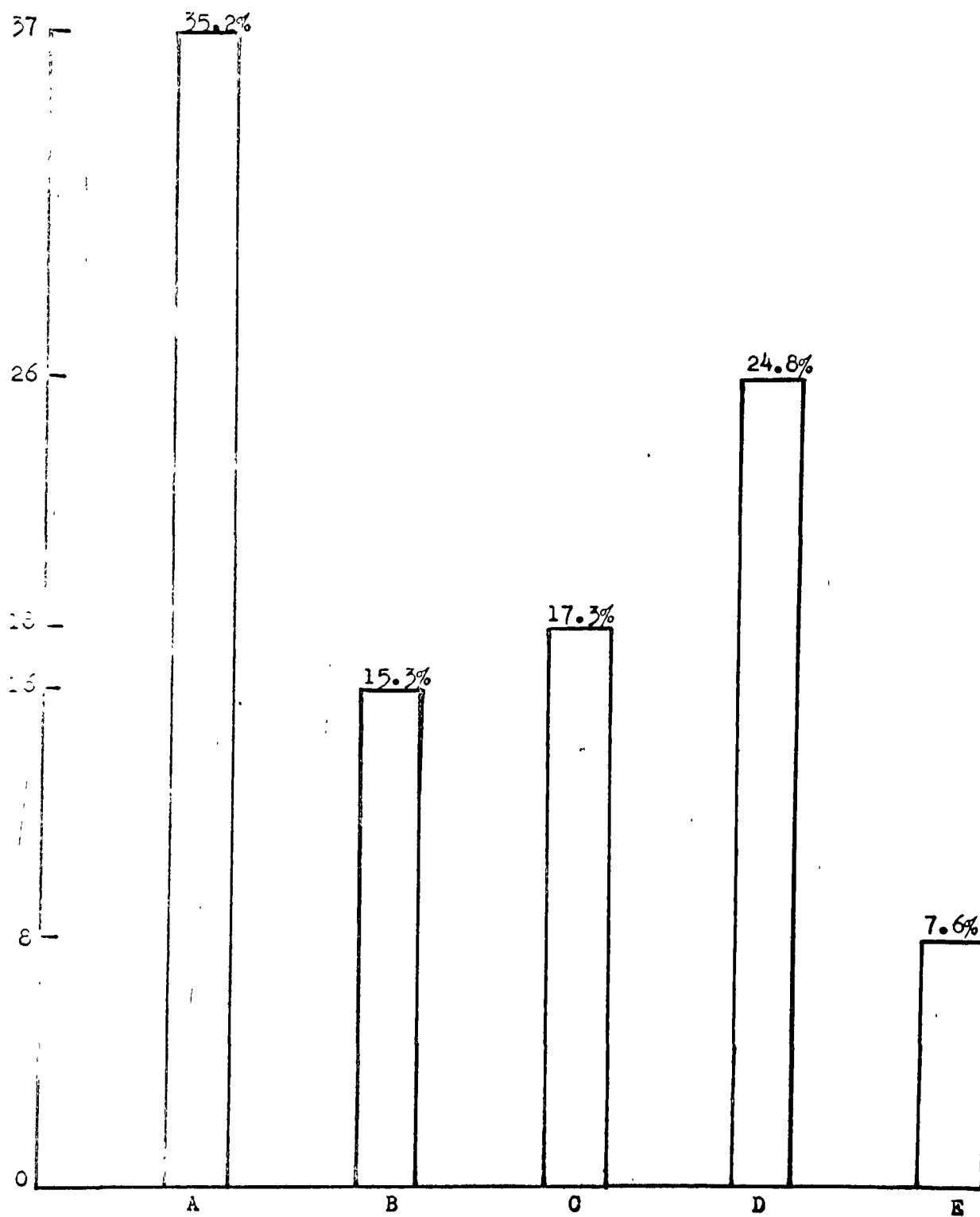
Nombre d'individus



N.B. Aucune entrée de 1720 à 1734

Graphique 10: Religieuses de l'Hôpital-Général, 1693-1764:  
groupe des cultivateurs

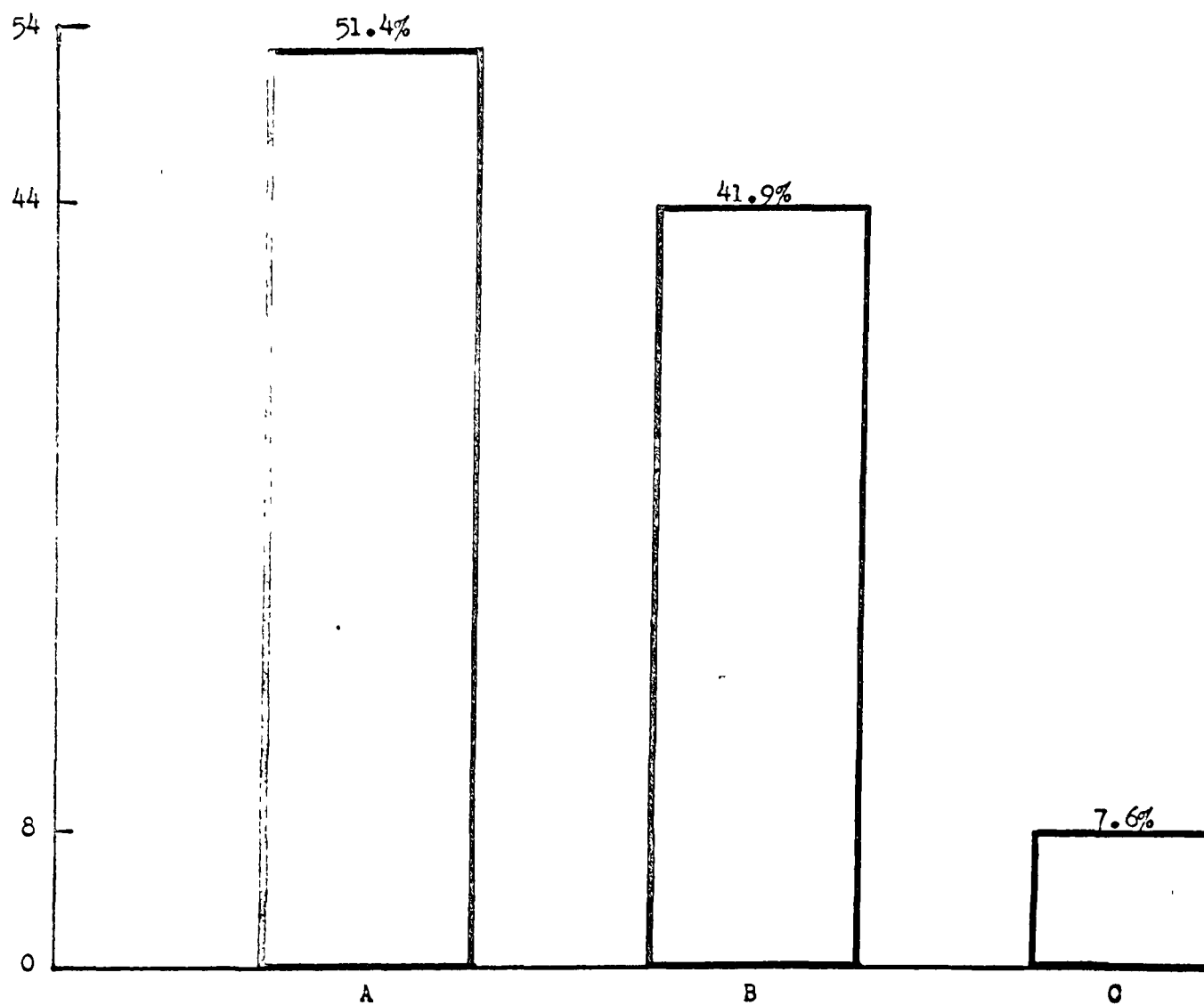
Nombre d'individus



- A: Clite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

11: Groupes sociaux de l'Hôpital-Général: 1693-1764

Groupe d'individus



A: dominants (élite de fonction et de dignité, entrepreneurs)  
B: dominés (hommes de métier et artisans, cultivateurs)  
C: inconnus

Graphique 12: Groupes des "dominants" et des "dominés"  
à l'Hôpital-Général: 1693-1764

Communauté de l'Hôpital-Général est davantage constituée de religieuses recrutées parmi les "dominants" ou parmi les "dominés" de la société. Par dominants, nous entendons les personnes appartenant à l'élite de fonction et de dignité et au groupe des entrepreneurs; par dominés, nous entendons les hommes de métier et les cultivateurs. Au cours de la période 1693-1764, le groupe A (dominants) enregistre 53 religieuses et le groupe B (dominés), 44: la supériorité revient donc au groupe des dominants avec une différence de 9.5%. Reste à voir si la même démonstration faite pour la communauté de l'Hôtel-Dieu aboutit à des résultats à peu près identiques.

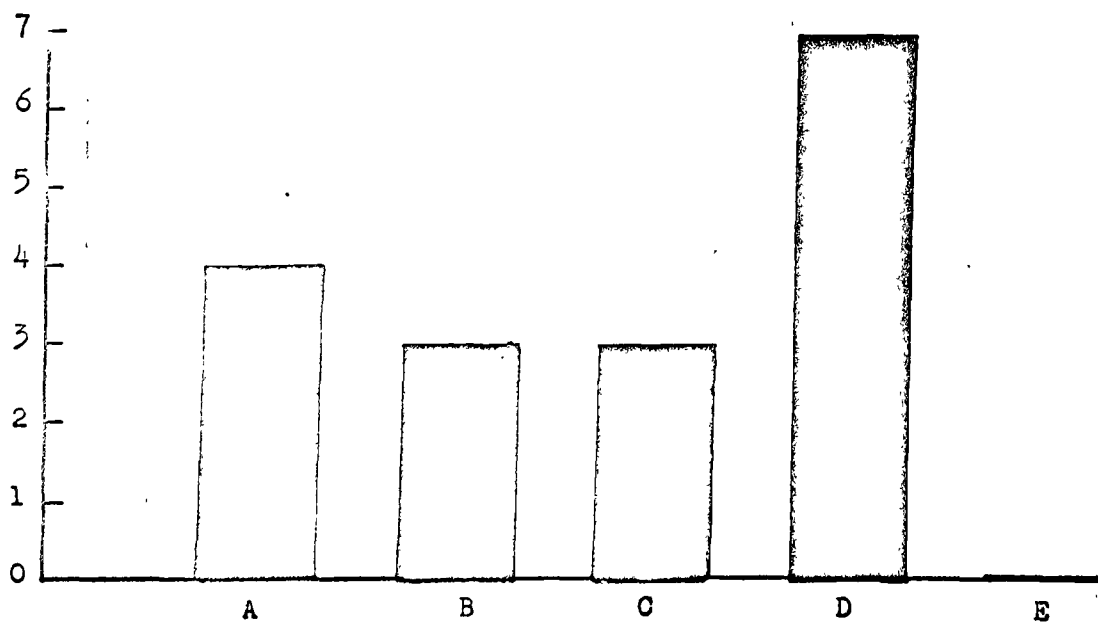
#### HOTEL-DIEU DE QUEBEC

Les graphiques 13 à 25 apportent un premier élément de comparaison entre les origines sociales des religieuses de l'Hôpital-Général et celles de l'Hôtel-Dieu. Encore ici, nous avons d'abord illustré, au moyen des graphiques 13 à 19, le nombre de religieuses appartenant aux différents groupes sociaux, décade par décade.

Le graphique 13 dessine la colonne du groupe des cultivateurs plus élevée que les trois autres. Soulignons que l'entrée de quatre converses, pendant cette décade 1693-1702, contribue à lui donner de l'importance, alors que toutes quatre sont filles de cultivateurs.

Au cours de la décade 1703-1712 (graphique 14), la colonne D demeure au même niveau, encore une fois formée en grande partie de converses; toutefois, le nombre des cultivateurs baisse en importance relativement à la montée des hommes de métier et artisans dont le

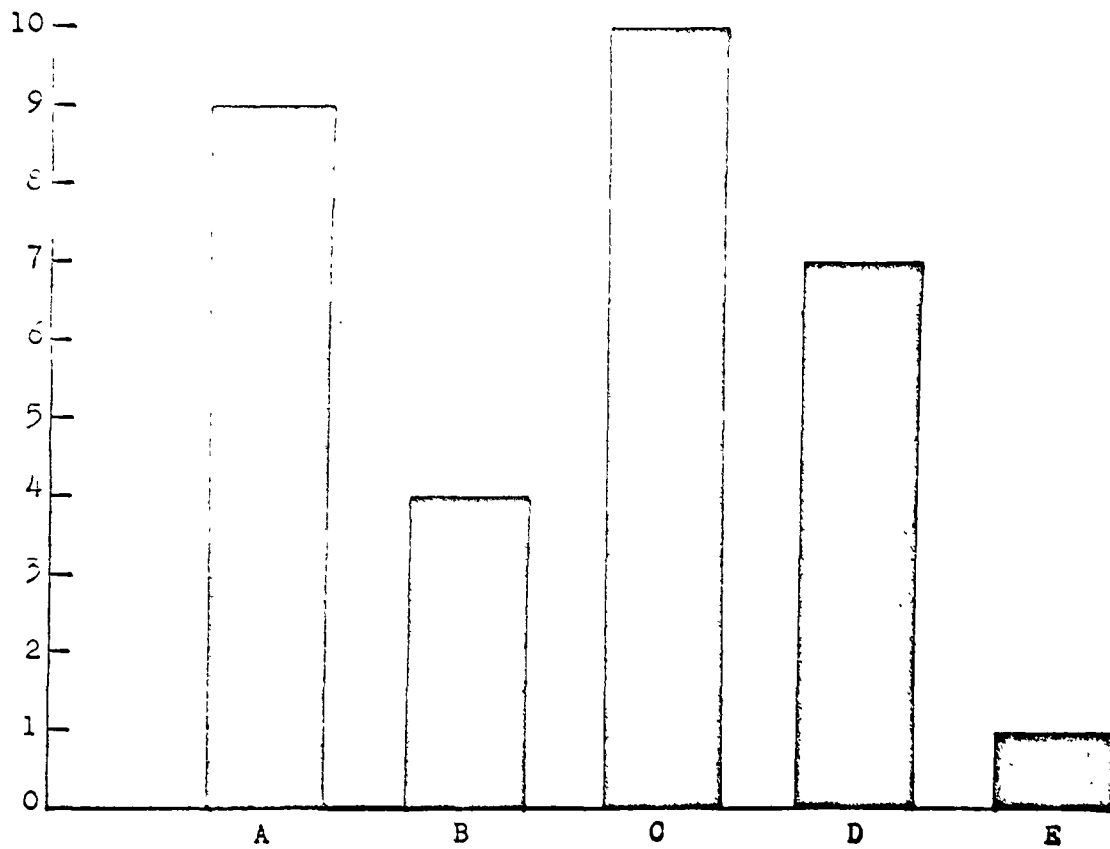
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 13: Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1693-1702

Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 14: Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1703-1712

nombre s'est multiplié par plus de trois. De son côté, le groupe de l'élite de fonction et de dignité a plus que doublé ses effectifs.

Au graphique 15 qui illustre la décade 1713-1722, le nombre de cultivateurs augmente d'un cran; cette fois, les converses, filles de cultivateurs, viennent hausser la colonne de plus de la moitié. Dans l'ensemble, le graphique présente une figure semblable à celle de la première décade, si ce n'est que la catégorie A perd un sujet au profit de la colonne D.

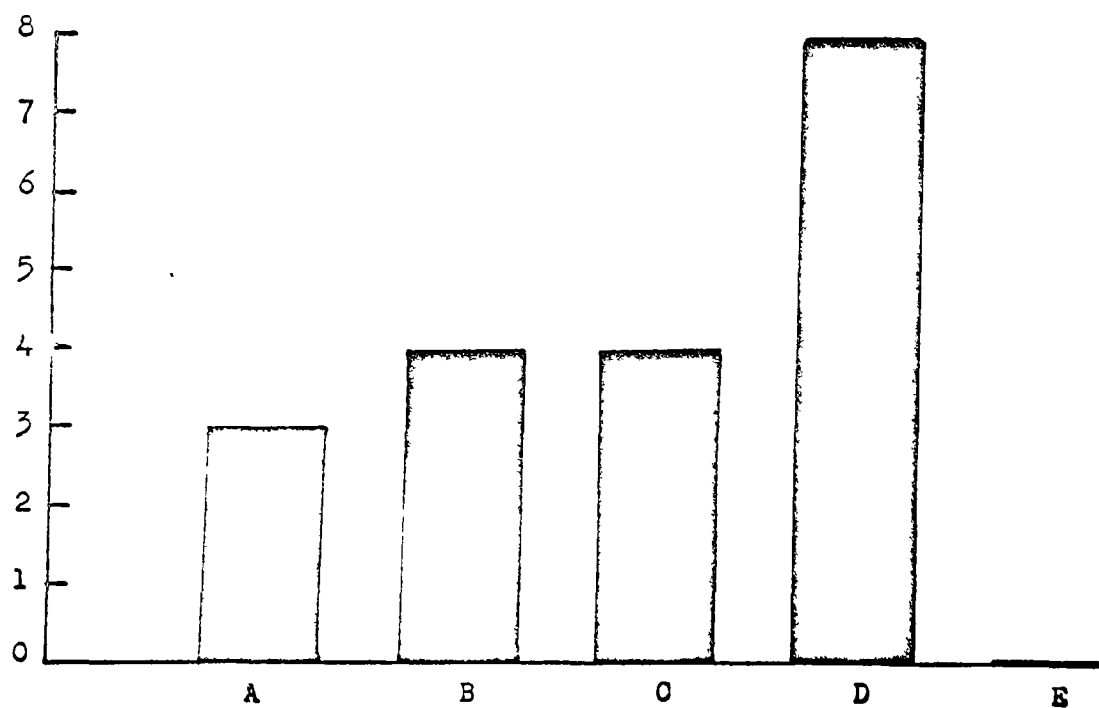
Ce groupe A descend jusqu'à s'annuler pendant la période 1723-1732 (graphique 16), tandis que le groupe D n'enregistre qu'un seul sujet. Les colonnes B, C et D se partagent donc inégalement le petit nombre (sept) d'entrées de la période. Cette diminution de recrues s'explique par les mêmes raisons qui ont amené la fermeture du noviciat de l'Hôpital-Général de Québec de 1720 à 1734.

Pendant la décade 1733-1742 (graphique 17), le nombre des cultivateurs augmente d'un cran mais perd de sa supériorité face à la montée de la colonne A qui enregistre la moitié des entrées de la période. Par ailleurs, une seule fille d'hommes de métier se présente, et aucune d'entrepreneur.

Le graphique 18, illustrant la décade 1743-1752, montre que le nombre d'entrées des filles appartenant au groupe A a baissé des  $2/3$ , tandis que les filles d'entrepreneurs et d'hommes de métier entrent en plus grand nombre qu'au cours de la période précédente. Quant à la colonne des cultivateurs, elle demeure stable.

Enfin, la dernière décade, illustrée par le graphique 19, annule

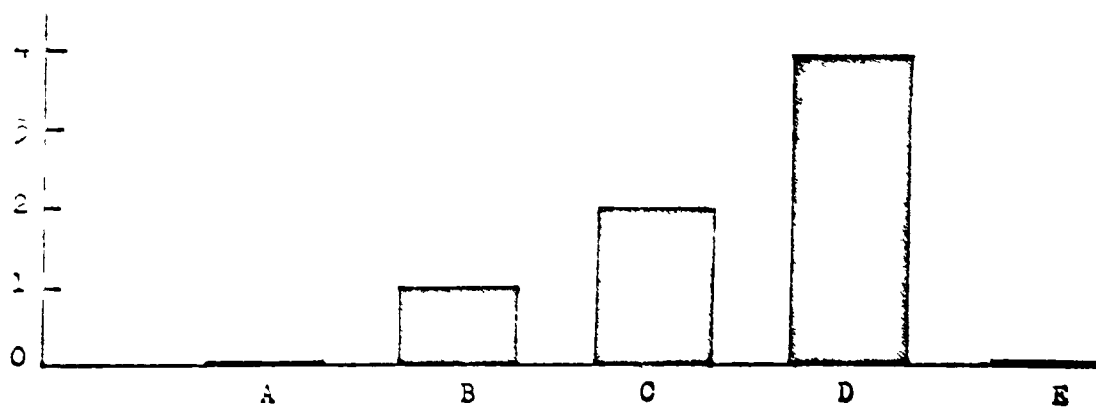
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 15: Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1713-1722

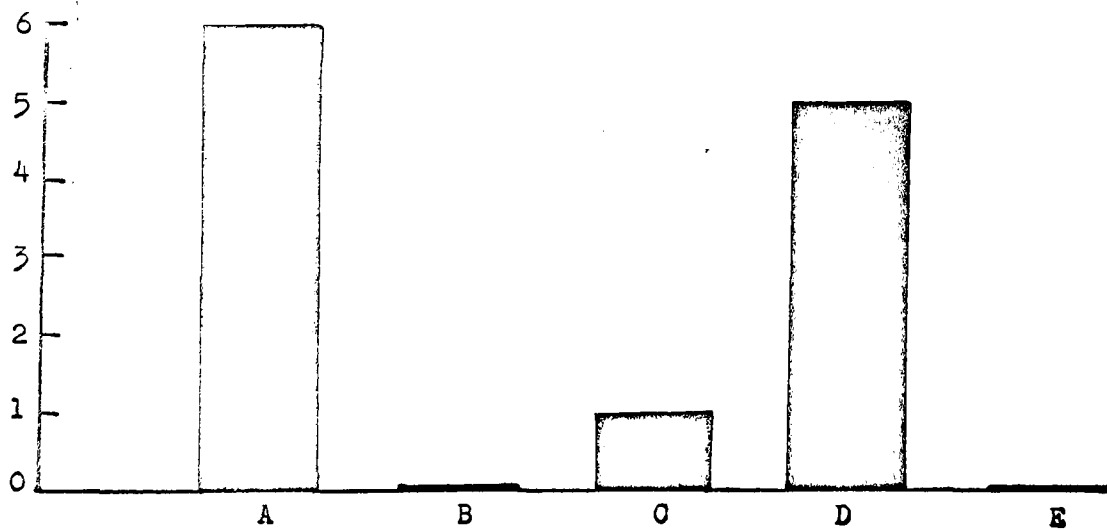
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 16: Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1723-1732

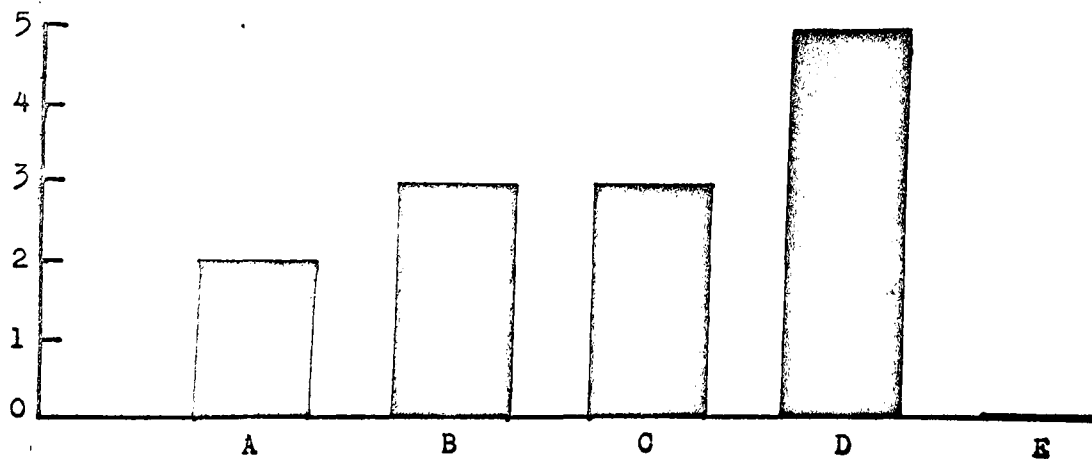
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 17: Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1733-1742

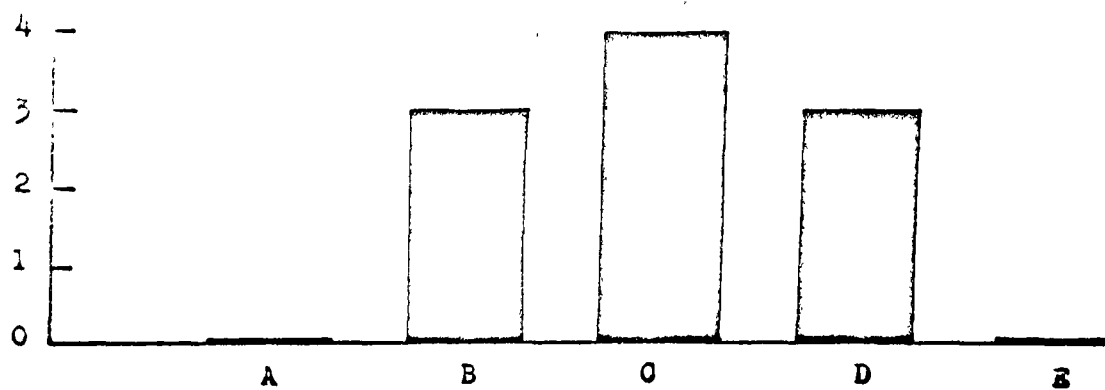
Groupe d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 18: Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1743-1752

Groupe d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 19: Origine sociale des religieuses de l'Hôtel-Dieu: 1753-1764

tout à fait la colonne A; les hommes de métier et artisans prennent la vedette et les colonnes B et D se partagent également le reste.

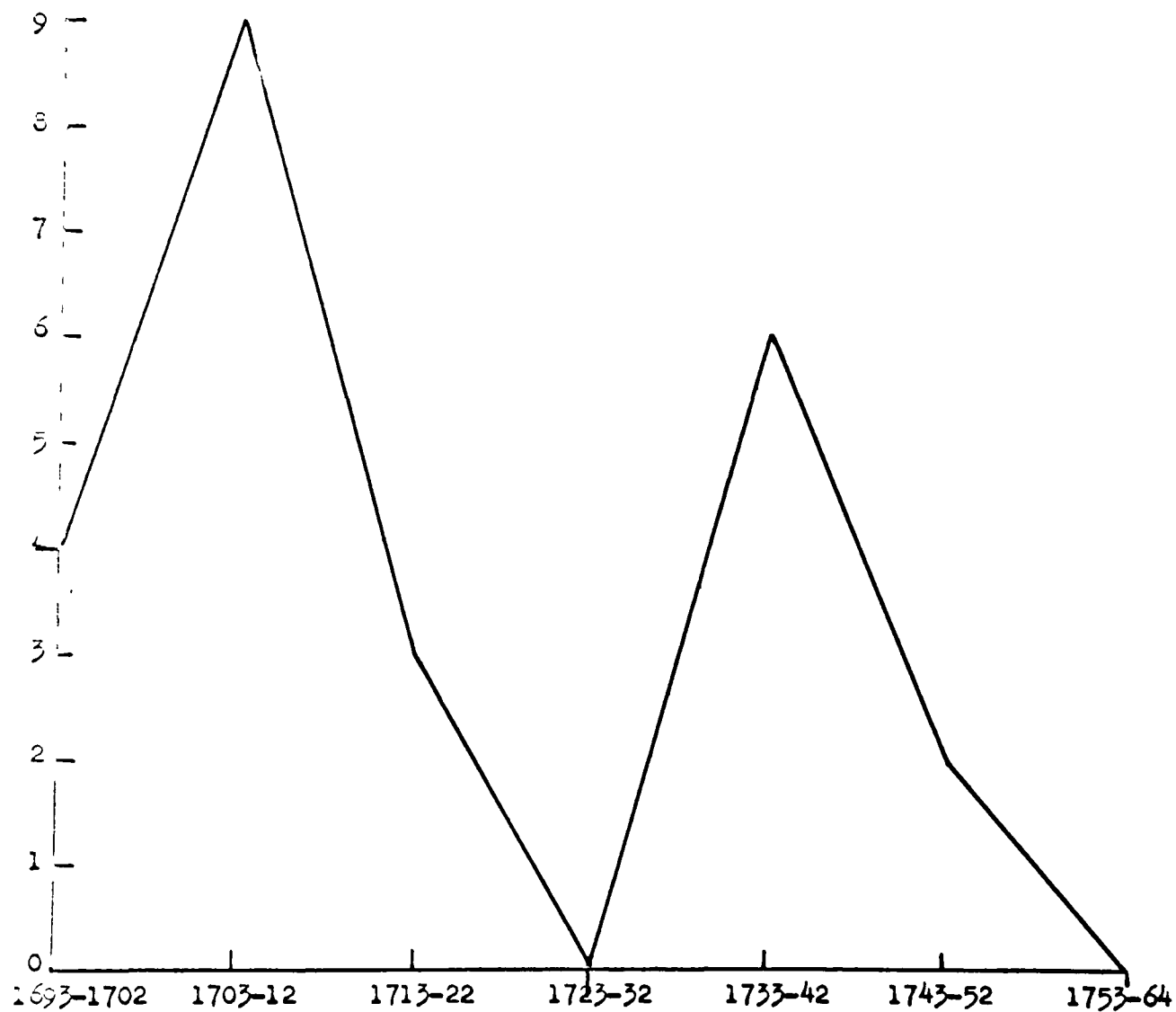
Si nous suivons maintenant la trajectoire de chaque groupe social pour l'ensemble de la période 1693-1764 (graphiques 20 à 23), nous constatons que ces lignes courent bien différemment les unes les autres.

Le graphique 20, illustrant les entrées des filles de grandes familles, dessine une ligne accidentée formée de deux sommets. La pointe subite de la décade 1703-1712 se situe immédiatement après la querelle entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général au sujet de la séparation des deux maisons. Cette querelle retentissante qui a fait du bruit dans le public porterait-elle les filles de grandes familles à entrer dans une maison plutôt que dans une autre? Nous sommes portée à le croire. Mais la ligne redescend rapidement au cours des années 1713-1722 pour s'annuler complètement pendant la décade 1723-1732. Après un dernier sursaut d'importance, de 1733 à 1742, elle redescend jusqu'à la fin de la période où elle n'enregistre aucune entrée pendant les onze dernières années.

Le groupe des entrepreneurs (graphique 21) dessine également deux sommets, quoique d'une façon moins accentuée, étant donné, avant tout, le nombre inférieur des sujets appartenant à ce groupe. Le plus haut sommet se maintient pendant deux décades, de 1703 à 1722, pour ensuite descendre et tomber à rien pendant la décade 1733-1742; puis la ligne remonte pour former un second plateau peu élevé mais stable jusqu'à la fin de la période.

La trajectoire du graphique 22, illustrant les entrées des filles

Groupe d'individus



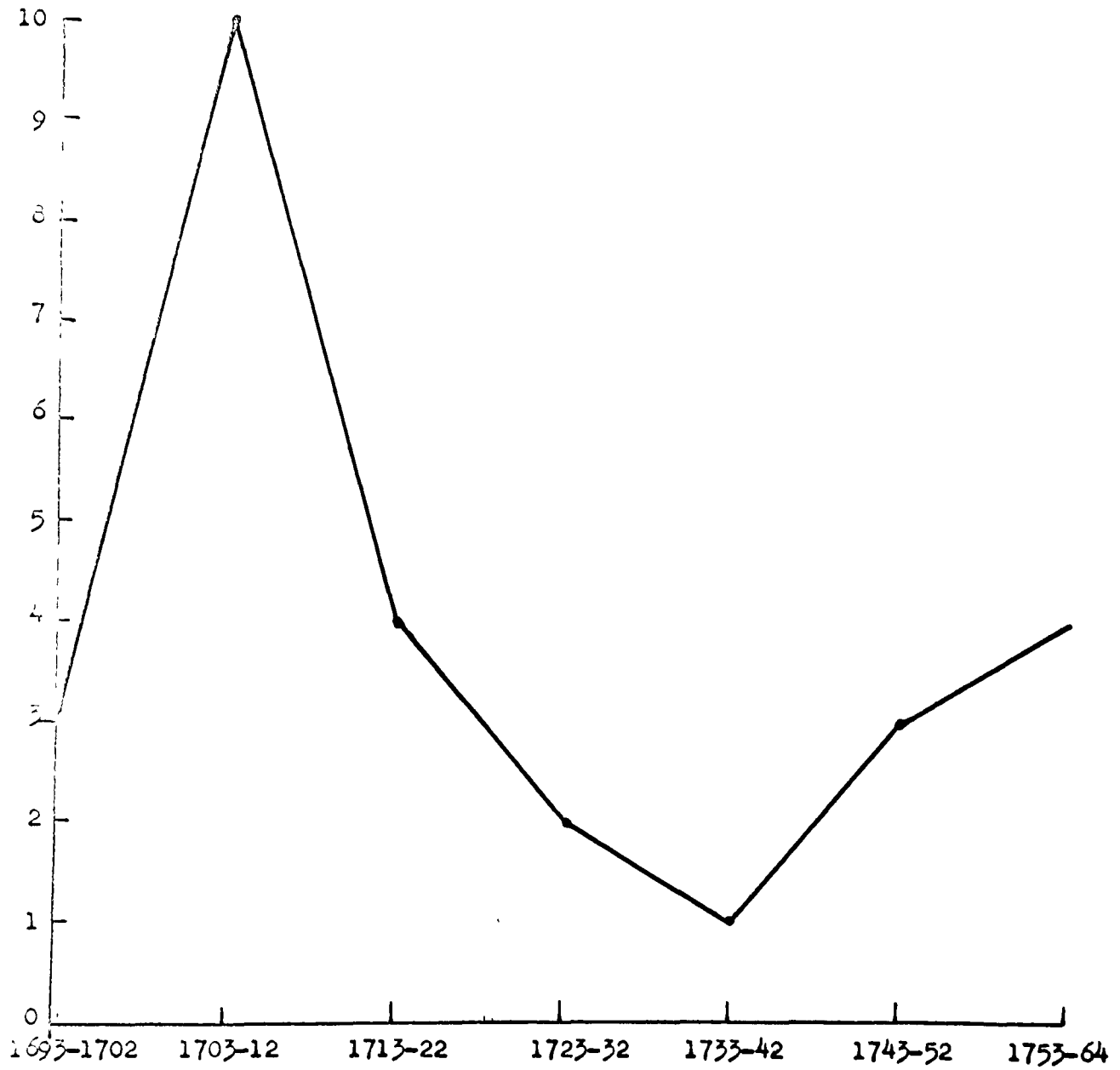
Graphique 20: Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 1693-1764;  
groupe de l'élite de fonction et de dignité

Nombre d'individus



Graphique 21: Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 1693-1764:  
groupe des entrepreneurs

Nombre d'individus



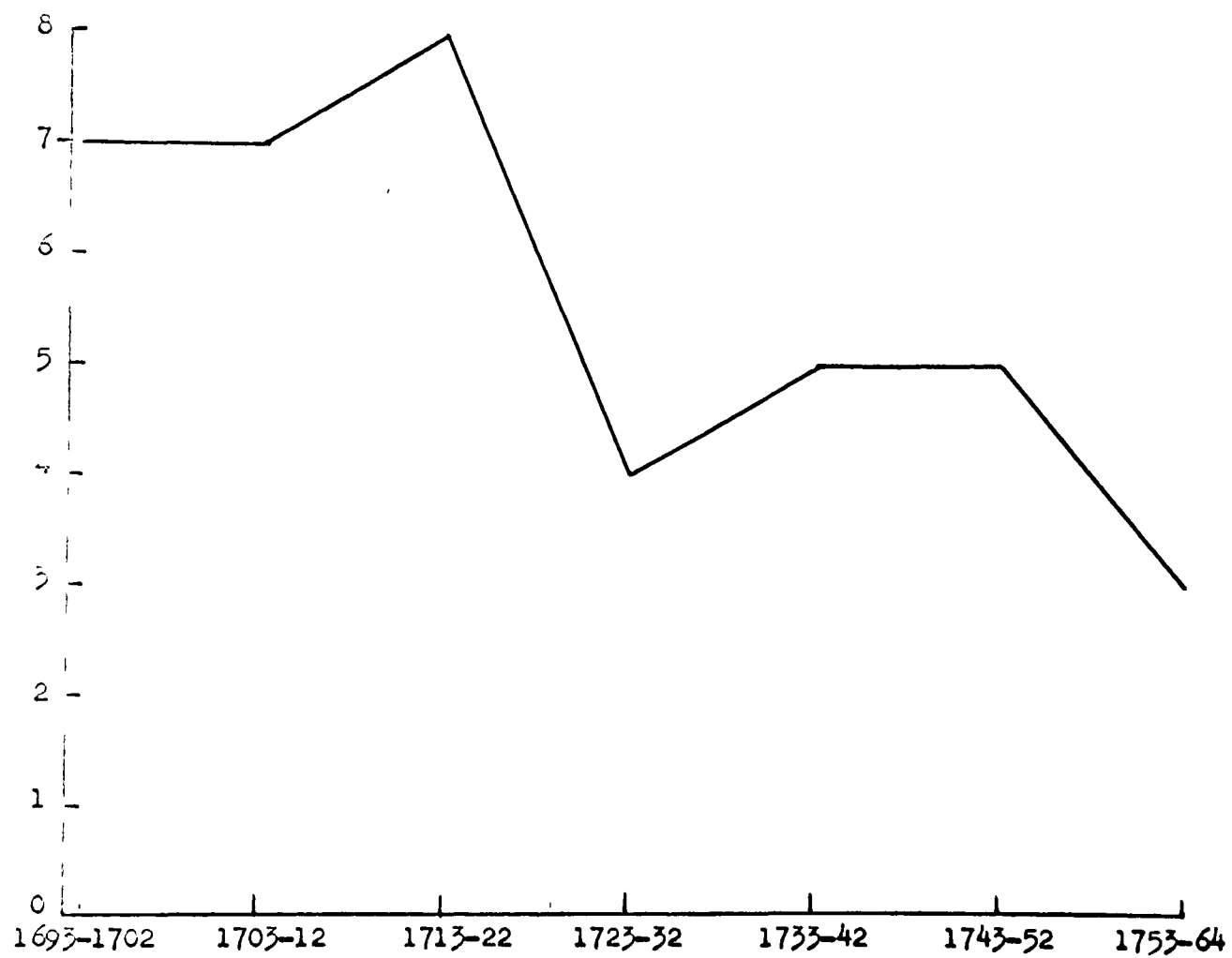
Graphique 22: Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 1693-1764:  
groupe des hommes de métier et artisans

d'hommes de métier et d'artisans, ressemble quelque peu à celle du graphique précédent; la différence réside dans l'absence de plate-forme de stabilité pendant deux décades consécutives. La loi du hasard jouerait-elle davantage ici? Il reste que la montée des hommes de métier, très forte pendant la décade 1703-1712, devait connaître une descente abrupte, en nombre plus qu'en pourcentage, cependant, comme nous le verrons.

Le graphique 23 illustre la courbe tracée par les entrées des filles de cultivateurs pour l'ensemble de la période 1693-1764. Nous constatons immédiatement leur nombre plutôt élevé dans l'ensemble, même si la ligne subit une chute après 1713; tenant compte du peu de population de la Communauté, le nombre des cultivateurs, quoique diminué vers la fin de la période, demeure assez fort relativement aux autres groupes sociaux.

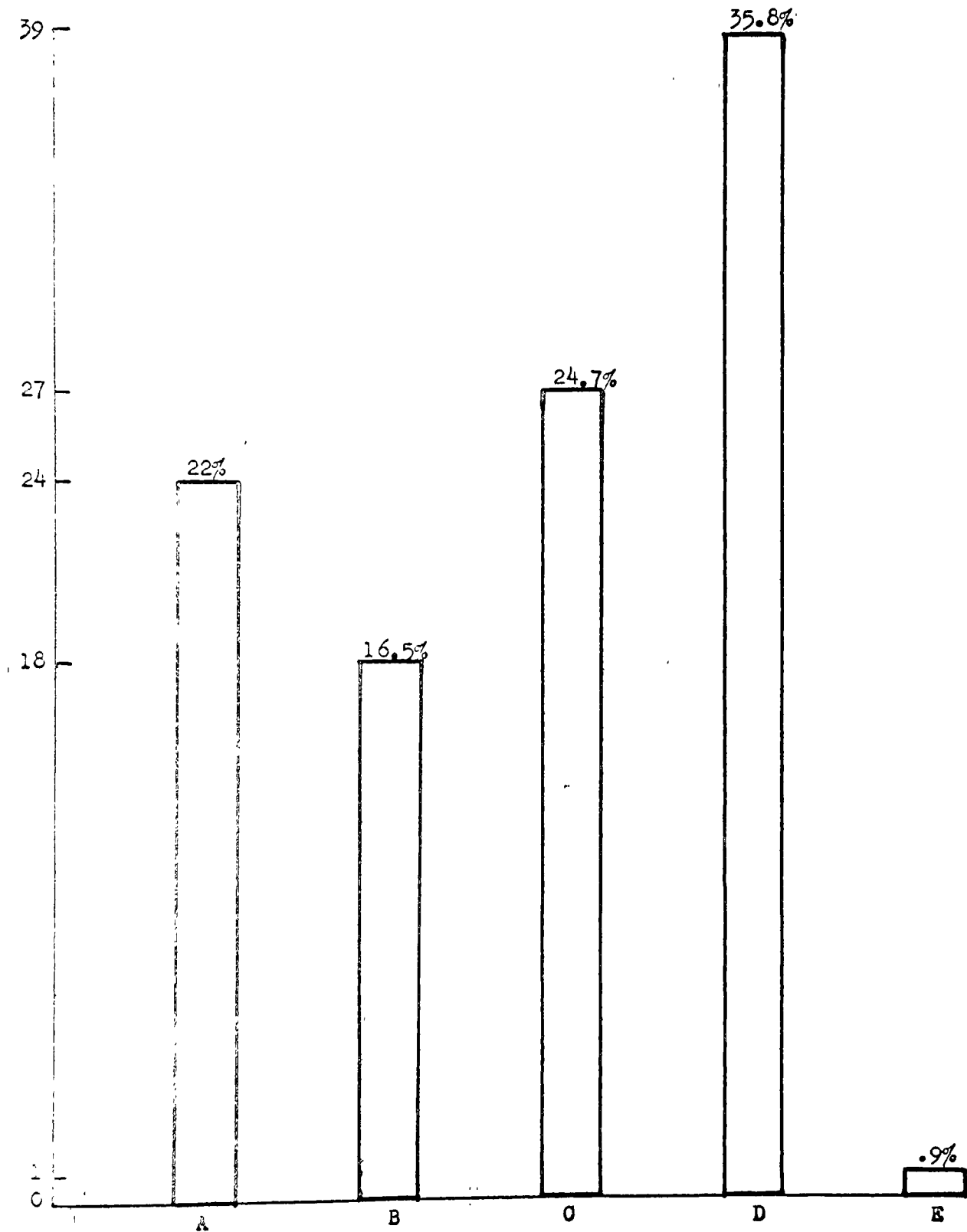
Comme pour la communauté de l'Hôpital-Général, nous avons voulu, pour celle de l'Hôtel-Dieu, illustrer le pourcentage de chaque groupe social pour l'ensemble de la période 1693-1764 (graphique 24). Nous constatons d'abord que la colonne D, représentant les cultivateurs, l'emporte de beaucoup sur les trois autres avec un pourcentage de 35.8%. Nous verrons, dans un chapitre suivant, que le gros contingent de ce groupe est formé par des soeurs converses; comme le révèle les dossiers de l'appendice D, celles-ci étaient en majorité filles de cultivateurs. Puis, vient au second rang la colonne C illustrant le nombre de filles d'artisans avec un pourcentage de 24.7%. C'est seulement en troisième place que se range la colonne A représentant les religieuses recrutées

Nombre d'individus



Graphique 23: Religieuses de l'Hôtel-Dieu, 1693-1764:  
groupe des cultivateurs

Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

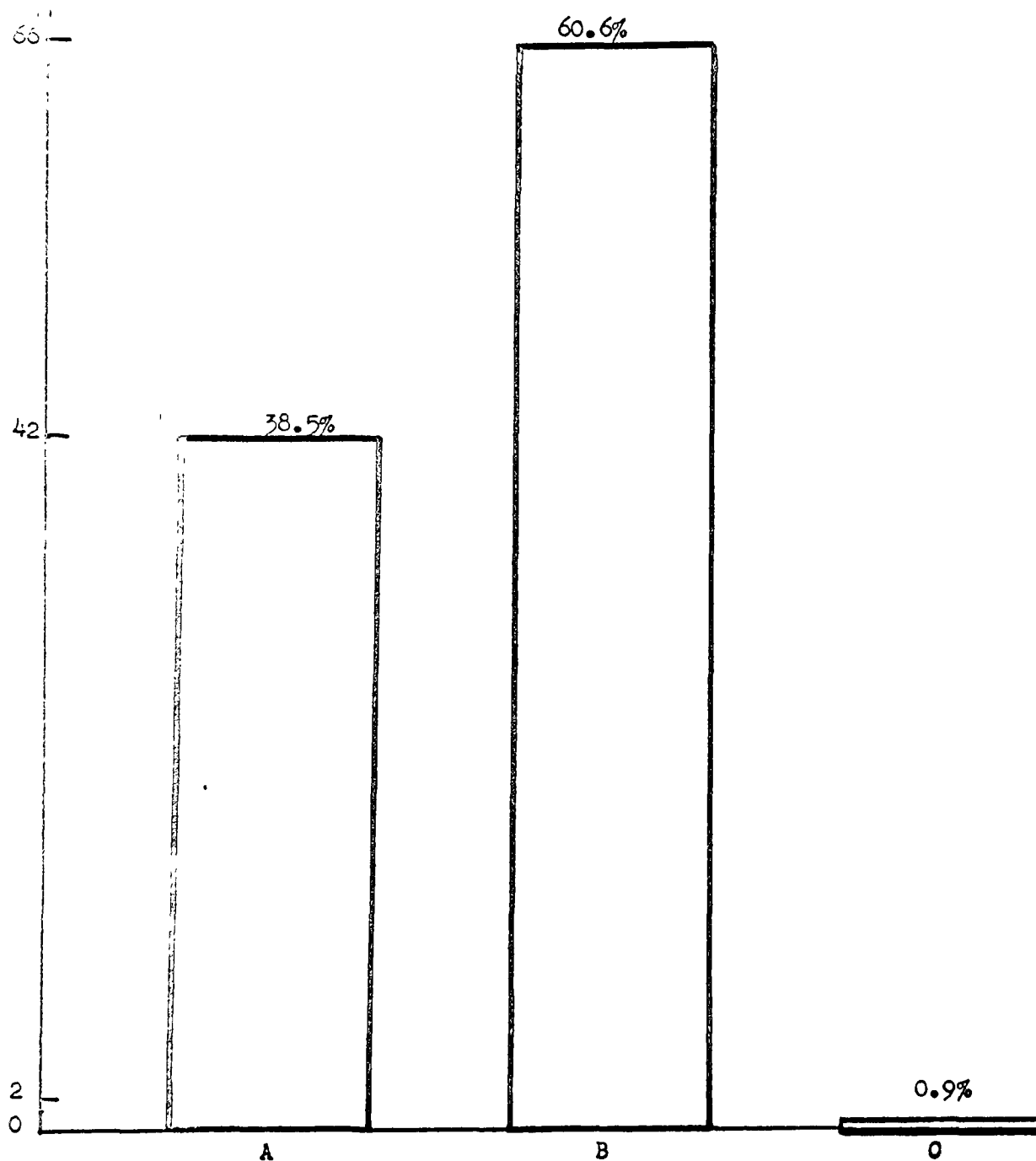
Graphique 24: Groupes sociaux de l'Hôtel-Dieu: 1693-1764

parmi l'élite de fonction et de dignité, avec un pourcentage de 22%. Enfin, la colonne D, celle des entrepreneurs, se situe en dernier lieu avec 16.5% de l'ensemble des effectifs. La colonne des inconnus, avec son léger pourcentage de 0.93%, ne peut nullement modifier, d'une façon sensible, l'un ou l'autre groupe.

Nous pouvons enfin observer une colonne de dominants et une colonne de dominés sur le graphique 25. La colonne A, celle des dominants, comprend l'élite de fonction et de dignité ainsi que le groupe des entrepreneurs; la colonne B, celle des dominés, comprend les hommes de métier, les artisans et les cultivateurs. Il est bien entendu qu'un cultivateur riche et entrepreneur - par hypothèse, celui qui aurait plus de 100 arpents en valeur - a pu être placé dans la catégorie B et non dans D. Le graphique nous révèle donc la supériorité très nette de l'élément dominé à l'Hôtel-Dieu de Québec, avec un pourcentage de 60.5%. Encore ici, cette colonne est formée davantage de cultivateurs dont le nombre représente 59.1% de l'ensemble du groupe des dominés. De son côté, la colonne A, celle des dominants, comprend 38.6% des sujets de la Communauté. Dans la constitution de ce groupe des dominants, l'élite de fonction et de dignité l'emporte sur le groupe des entrepreneurs, avec un pourcentage de 57.1%.

Voilà deux communautés - Hôpital-Général et Hôtel-Dieu - qui, appartenant au même Ordre, devraient normalement avoir développé un esprit fort semblable; nous venons pourtant d'observer que le recrutement de chaque maison s'opère différemment. La suite de l'exposé devrait nous éclairer sur cette question.

Nombre d'individus



A: dominants (élite de fonction et de dignité, entrepreneurs)  
 B: dominés (hommes de métier et artisans, cultivateurs)  
 C: inconnus

Graphique 25: Groupes des "dominants" et des "dominés"  
 à l'Hôtel-Dieu: 1693-1764

## URSULINES DE QUEBEC

Face à cette communauté vouée à l'éducation, et par conséquent différente d'esprit et de mentalité, nous serions portée à préjuger des origines plus aristocratiques de ses religieuses. Hâtons-nous alors d'examiner les résultats de nos recherches.

L'analyse des graphiques 28 à 38 sert de deuxième élément de comparaison pour l'étude des origines sociales de la communauté de l'Hôpital-Général. La méthode utilisée demeure la même: les graphiques 26 à 33 illustrent, décade par décade, le nombre de religieuses appartenant aux différents groupes sociaux.

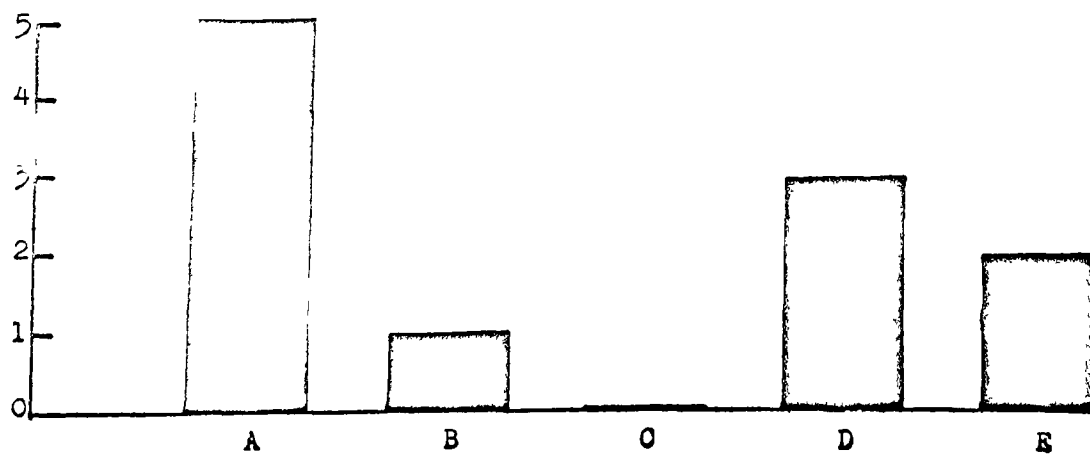
Déjà, pendant la première décade, 1693-1702 (graphique 26), le monastère des Ursulines enregistre l'entrée de plusieurs filles appartenant à l'élite de fonction et de dignité par comparaison avec les autres groupes sociaux. Quant à la colonne D, celle des cultivateurs, elle n'est formée que de religieuses converses.

C'est le niveau de la colonne B qui, pendant la décade 1703-1713 (graphique 27), gagne en nombre ce que perd la colonne A. Celle des hommes de métier commence à se dessiner par l'arrivée d'un sujet, alors que la même addition se fait au groupe des cultivateurs.

Si la colonne A augmente considérablement pendant la période 1713-1722 (graphique 28), l'équilibre du graphique se rétablit par la colonne des cultivateurs qui double ses effectifs par rapport à la décade précédente. A la colonne C s'ajoute un sujet.

Au cours de la décade suivante, 1723-1732 (graphique 29), on

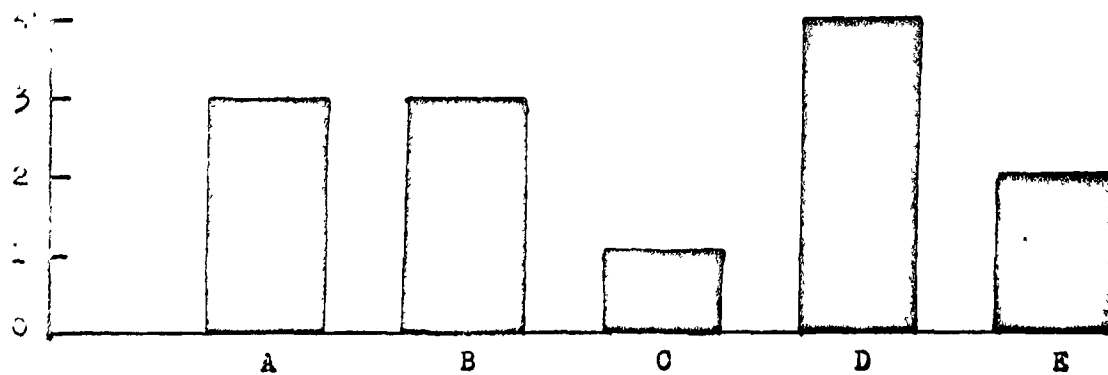
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 26: Origine sociale des Ursulines: 1693-1702

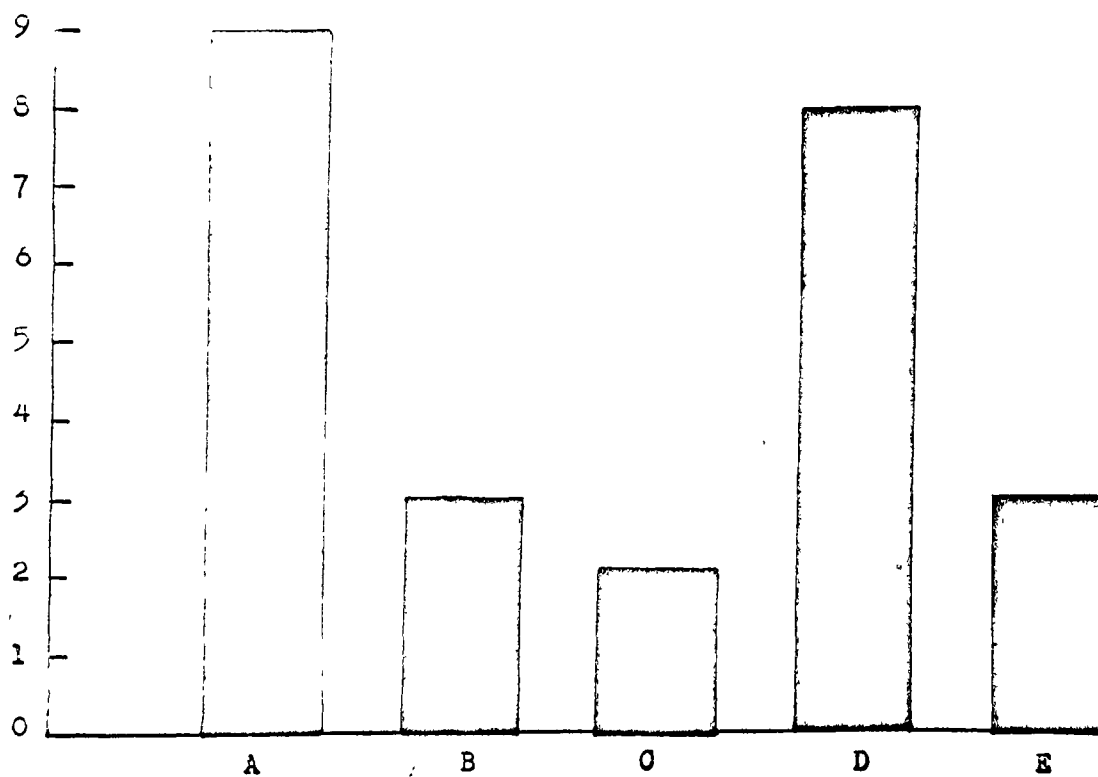
Nombre d'individus



- A: Elite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 27: Origine sociale des Ursulines: 1703-1712

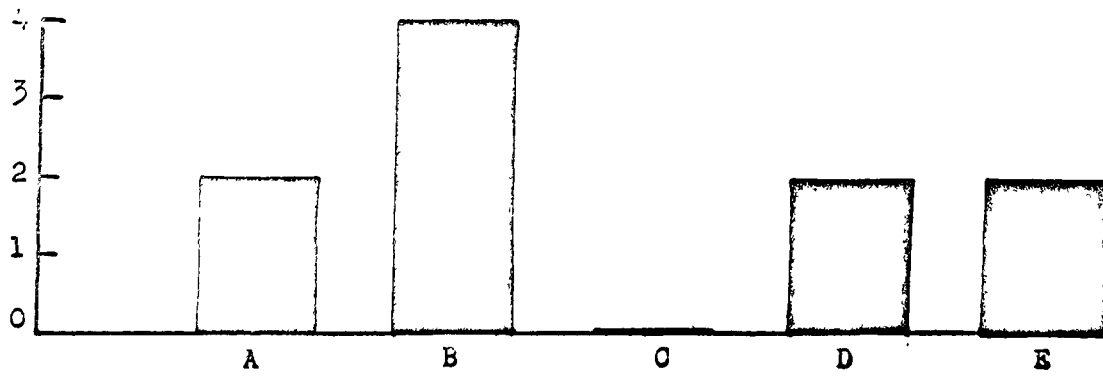
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 28: Origine sociale des Ursulines: 1713-1722

Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: / hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 29: Origine sociale des Ursulines: 1723-1732

constate le peu de nouveaux sujets au monastère: apparemment, la politique de surveillance rigoureuse des dots affecte aussi la communauté des Ursulines. La colonne des entrepreneurs monte d'un échelon pour prendre la vedette, tandis que les colonnes A et D se partagent également le peu de sujets connus qui restent.

Il est impossible de percevoir quelque accent mis sur un groupe social en particulier pendant la période 1733-1742, puisque - sans tenir compte des sujets inconnus - la colonne A étant disparue complètement, les colonnes B, C et D se partagent également les nouveaux sujets de la Communauté. Portons, cependant, quelque attention à la colonne des inconnues qui peut changer la figure des trois groupes représentés.

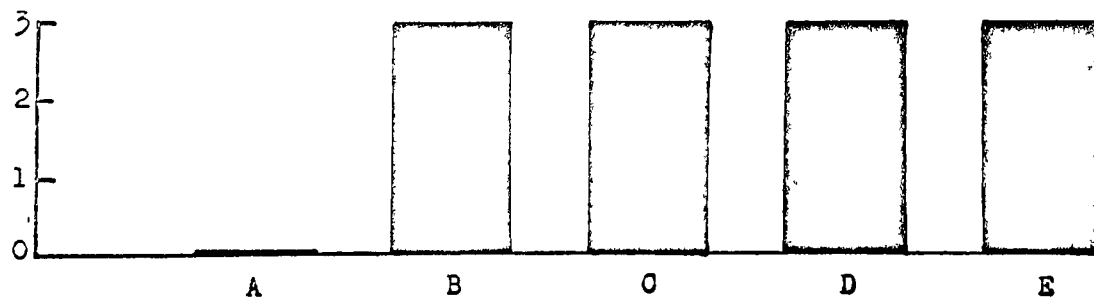
Le monastère accueille un plus grand nombre de sujets pendant la décade 1743-1752 (graphique 31). Si l'on excepte les trois inconnues, la moitié des nouvelles recrues font partie du groupe des entrepreneurs, tandis que la colonne A compte peu de sujets. Quant à la colonne D, elle est formée en entier par les nouvelles converses.

Enfin, nous remarquons le peu de nouvelles postulantes pendant la période 1753-1764 (graphique 32). Les colonnes se partagent symétriquement les sujets de façon à donner une égale importance au groupe des entrepreneurs et à celui des cultivateurs.

A leur tour, les graphiques 33 à 36 illustrent la courbe de chaque groupe social pris séparément, pour l'ensemble de la période 1693-1764.

Les graphiques 33 et 36 se présentent un peu de la même façon: jusqu'à la décade 1723-1732, les deux trajectoires forment deux

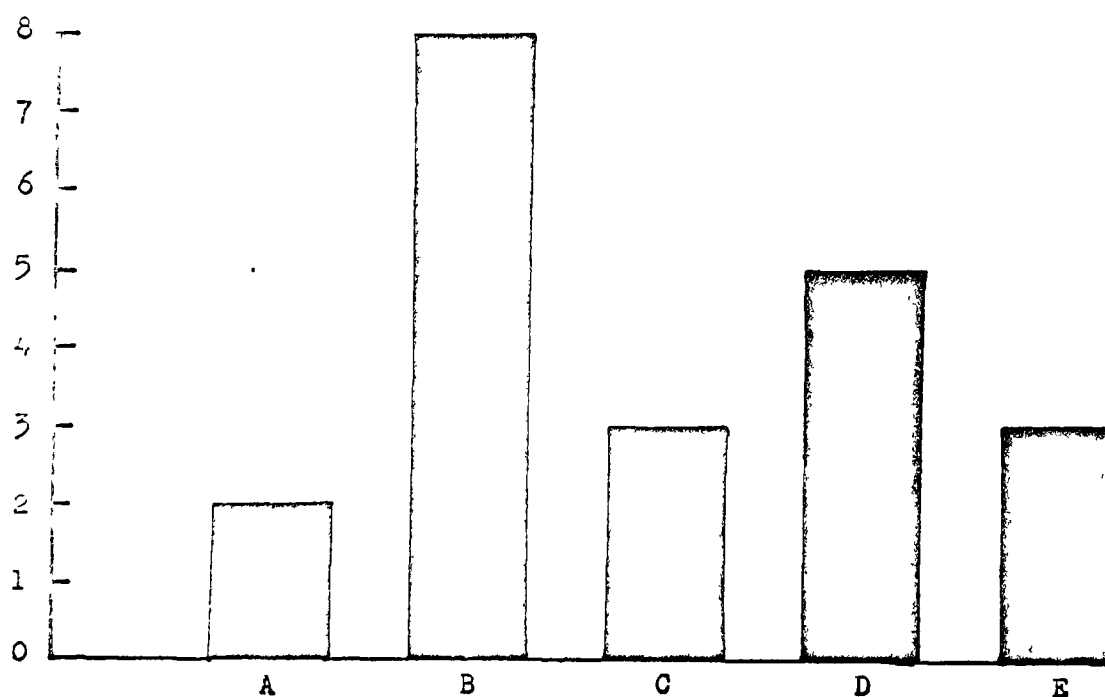
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 30: Origine sociale des Ursulines: 1733-1742

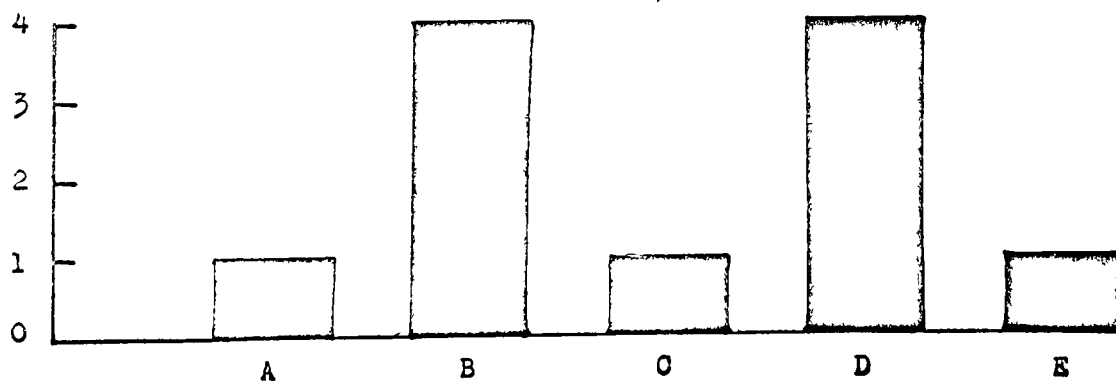
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 31: Origine sociale des Ursulines: 1743-1752

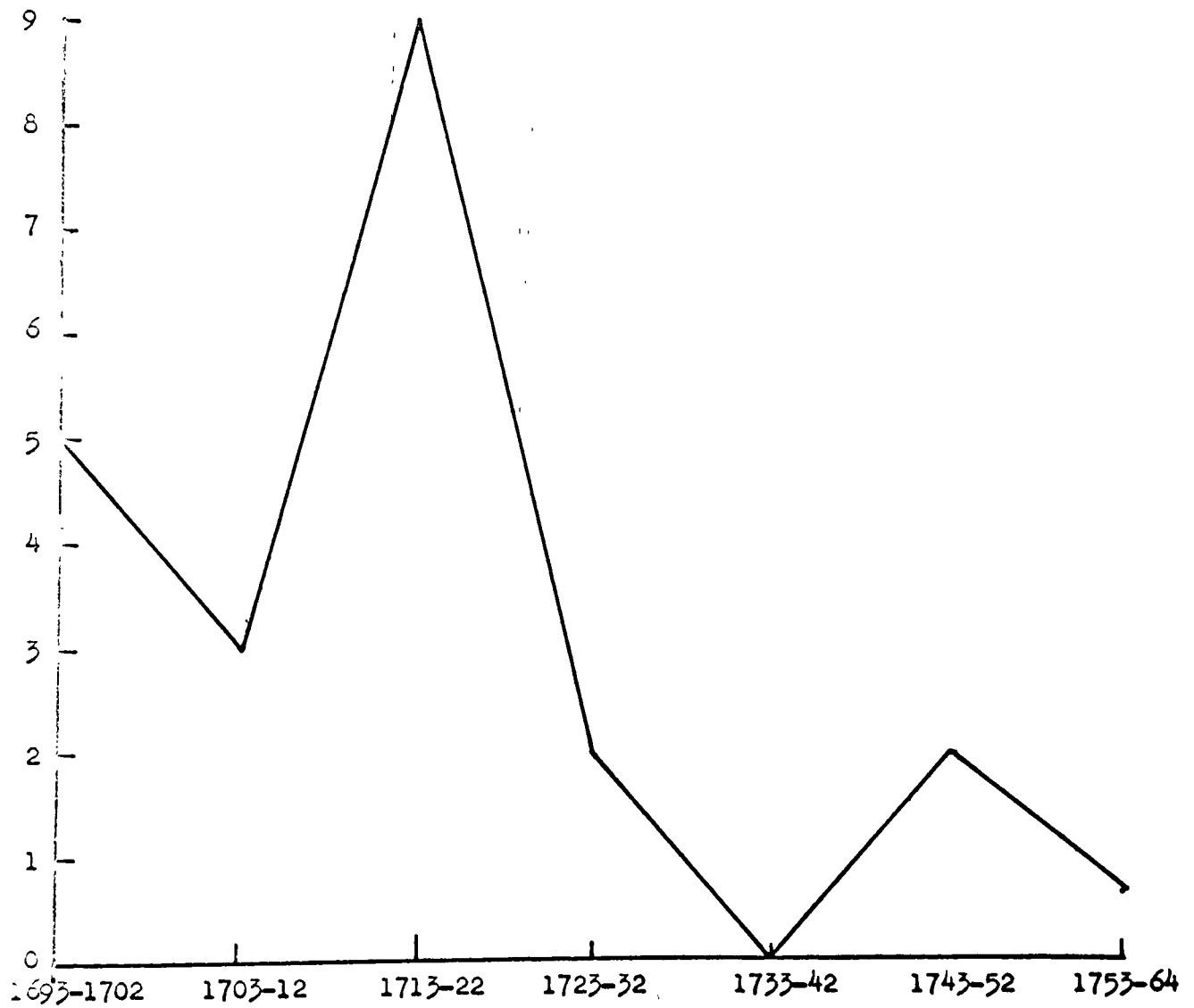
Nombre d'individus



- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 32: Origine sociale des Ursulines: 1753-1764

Nombre d'individus



Graphique 33: Ursulines, 1693-1764: groupe de l'élite de fonction et de dignité

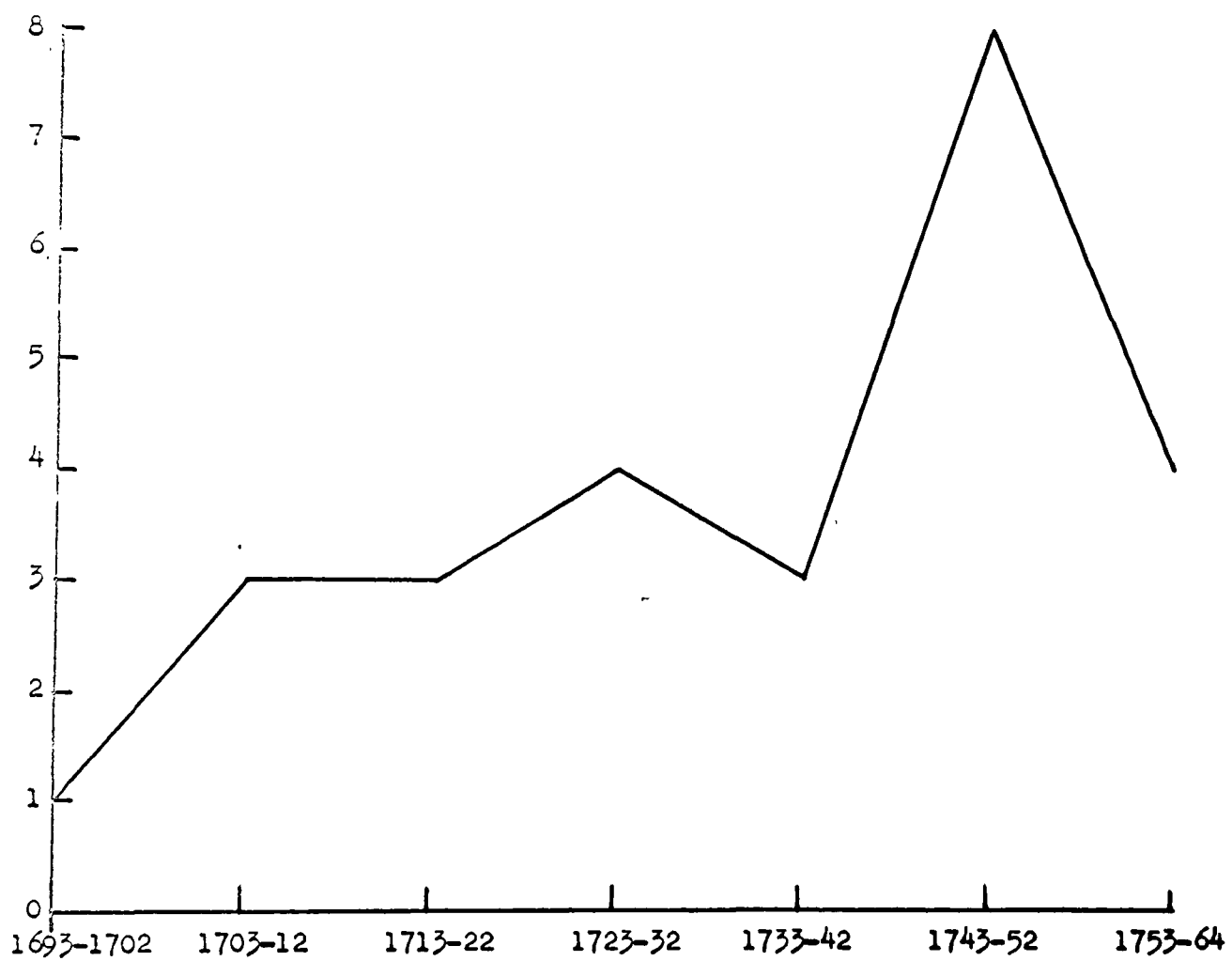
pyramides accentuées pour ensuite redescendre; mais alors que le nombre des cultivateurs subit une augmentation par la suite, la ligne du groupe de l'élite de fonction et de dignité s'écrase à zéro pour ne connaître ensuite qu'une légère montée, ne représentant qu'un faible pourcentage des effectifs de la Communauté. Si cette dernière courbe dessine une pointe plus élevée pendant la décade 1713-1722, celle des cultivateurs, moins accentuée, manifeste plus de régularité dans les entrées de nouveaux sujets.

Le groupe B (graphique 34) nous fait voir, pour la période 1693-1764, l'entrée constante et progressive de l'élément entrepreneur dans la communauté des Ursulines. Nous remarquons que la trajectoire formée par le groupe de l'élite de fonction et de dignité (graphique 33) et celle formée par le groupe des entrepreneurs (graphique 34) se présentent d'une façon à peu près inverse au cours des différentes périodes.

Ce qui frappe d'abord sur le graphique 35, c'est le peu de filles d'hommes de métier et d'artisans entrées au monastère des Ursulines. Toutes proportions gardées, nous observons que la courbe de ce groupe social suit à peu près le même mouvement que celle du graphique 36, illustrant le groupe des cultivateurs.

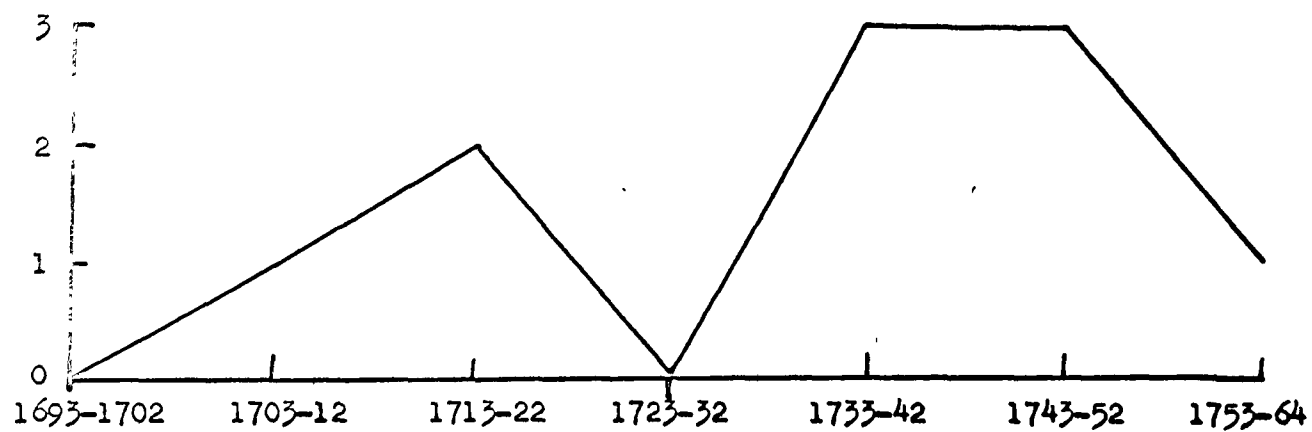
Le graphique 37 rassemble les données des différents groupes sociaux illustrés par les tableaux 33 à 36 en un seul graphique comparatif pour l'ensemble de la période 1693-1764. La priorité revient au groupe des cultivateurs dont la colonne s'élève à 28.2% de l'ensemble de la population. Suit le groupe des entrepreneurs avec un décalage

Nombre d'individus



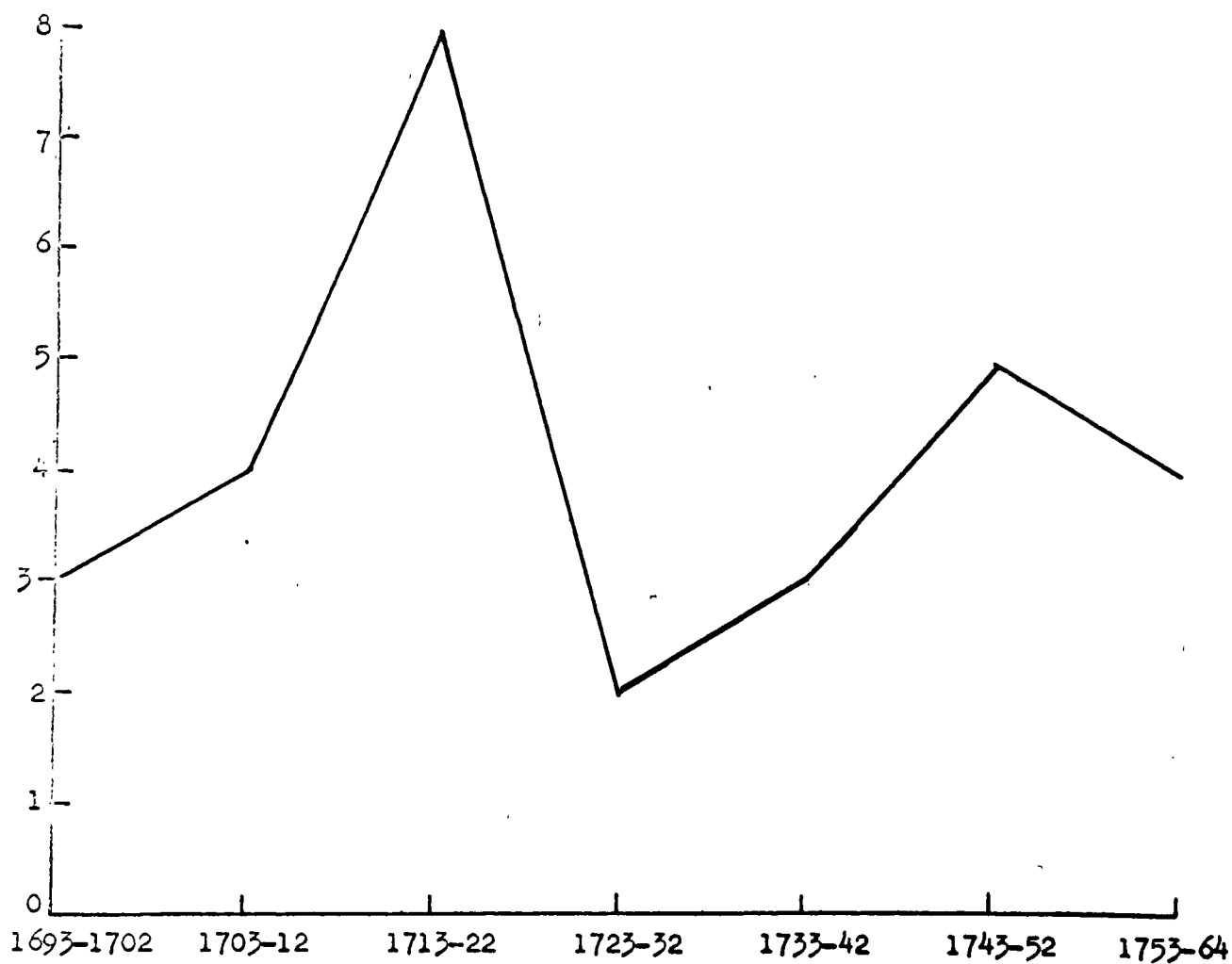
Graphique 34: Ursulines, 1693-1764: groupe des entrepreneurs

Nombre d'individus



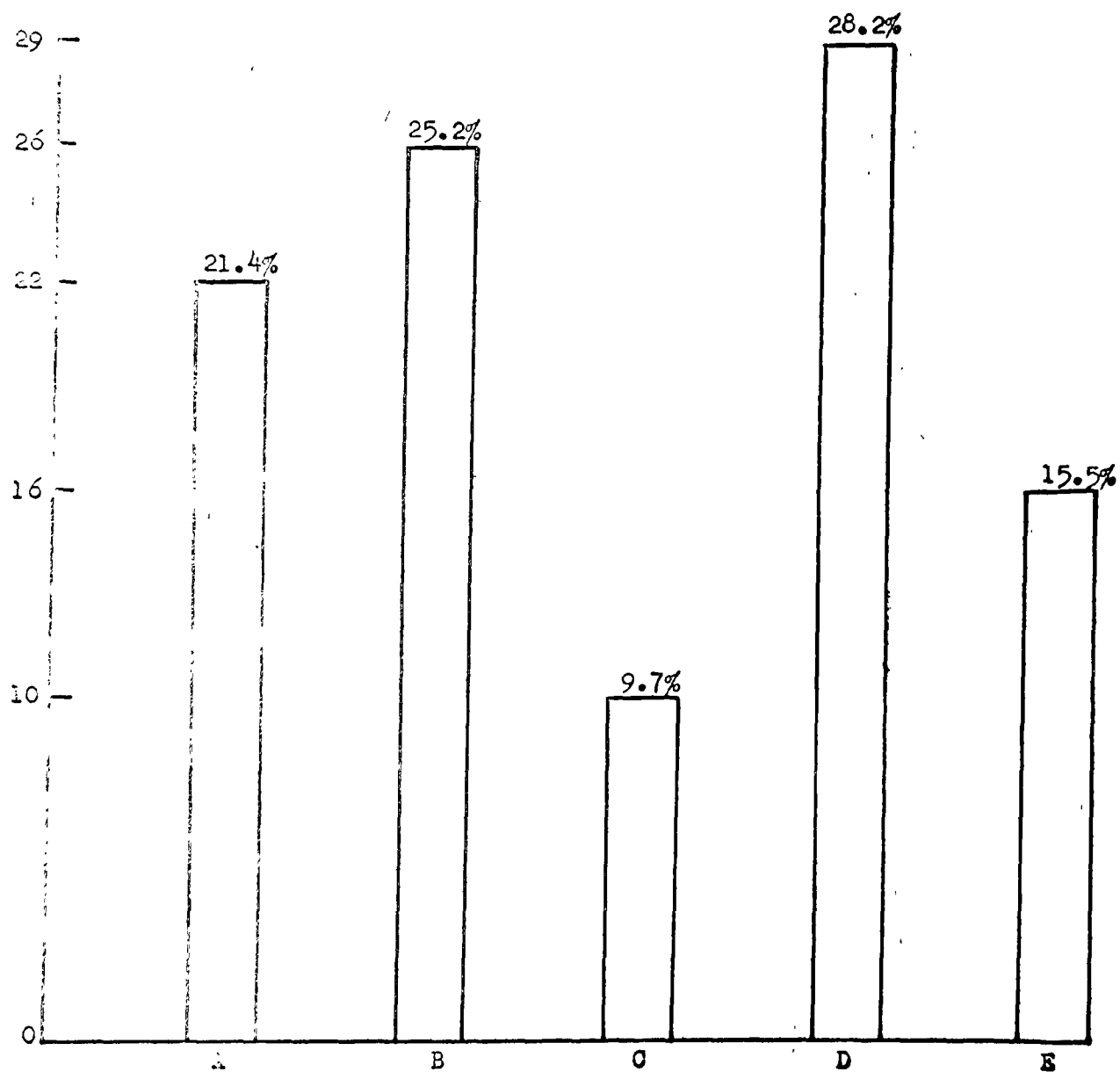
Graphique 35: Ursulines, 1693-1764: groupe des hommes de métier et artisans

Nombre d'individus



Graphique 36: Ursulines, 1693-1764: groupe des cultivateurs

Nombre d'individus



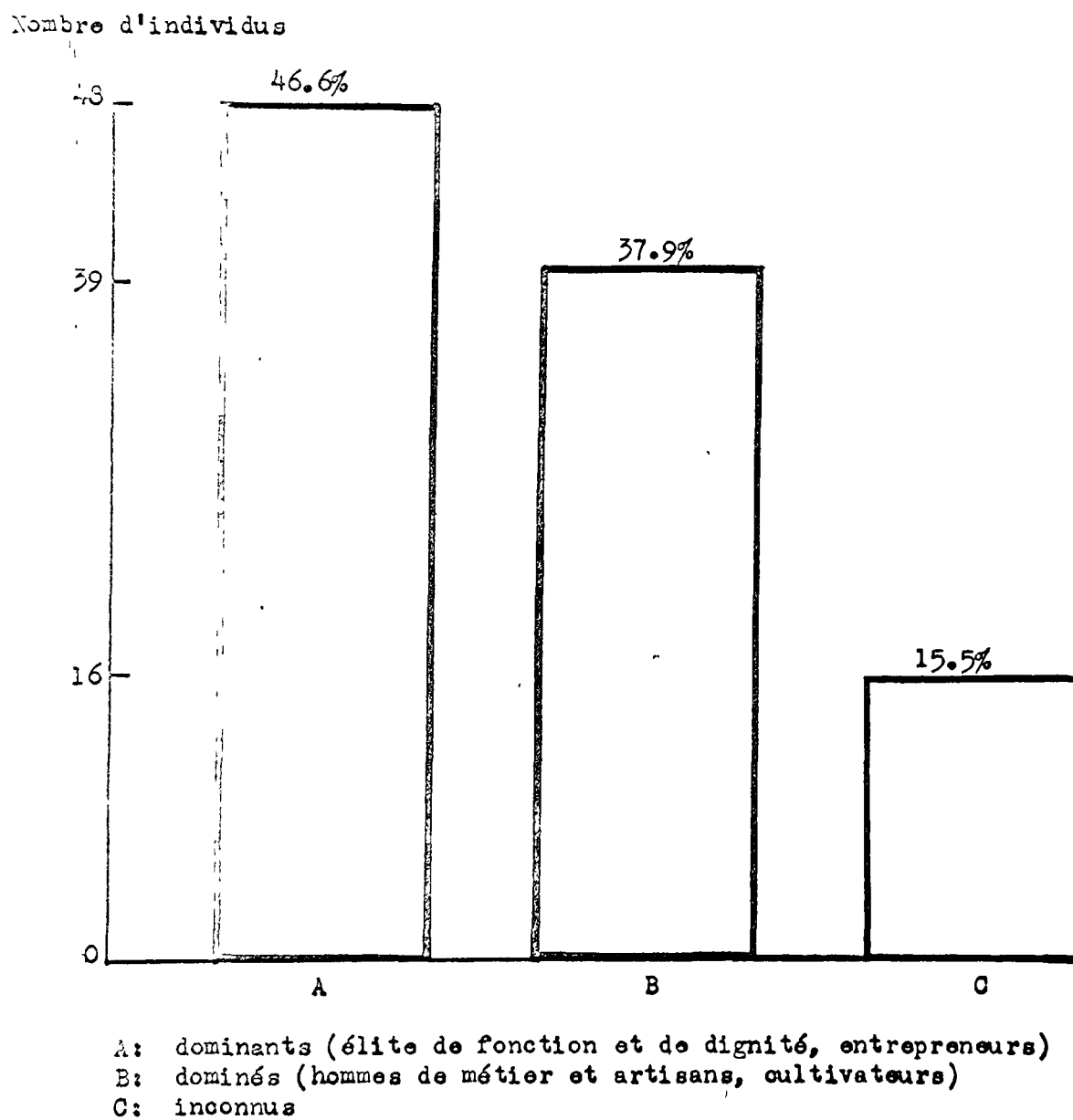
- A: élite de fonction et de dignité
- B: entrepreneurs
- C: hommes de métier et artisans
- D: cultivateurs
- E: inconnus

Graphique 37: Groupes sociaux des Ursulines: 1693-1764

d'environ 3%. C'est seulement au troisième rang que se place le groupe de l'élite de fonction et de dignité avec un pourcentage de 21.4% de l'ensemble de la communauté des Ursulines. Quant au groupe des hommes de métier et d'artisans, il y est faiblement représenté par une colonne qui s'élève à peine au tiers de celle des cultivateurs. La colonne des inconnus prend une place importante dans ce graphique, étant donné son haut pourcentage de 15.5% des effectifs de la Communauté; la lacune de documentation peut certainement transformer l'allure du graphique, à supposer, par exemple, que la majorité des inconnus se situeraient dans le groupe des cultivateurs.

Le dernier graphique se rapportant à la communauté des Ursulines (graphique 38) est celui qui sert vraiment de point de comparaison entre les trois communautés. Suivant la même méthode que celle utilisée pour les deux autres communautés, nous fondons en un seul groupe A, appelé "dominants", les personnes faisant partie de l'élite de fonction et de dignité, et les entrepreneurs; la colonne dessinée, et qui compte davantage d'entrepreneurs que de personnes appartenant à l'élite de fonction, représente 46.6% des sujets de la Communauté, pour l'ensemble de la période 1693-1764. La colonne B dite des "dominés", groupe à son tour les hommes de métier, les artisans et les cultivateurs pour représenter 37.9% de la collectivité, pendant la même période. Il faut avant tout voir ici la présence des cultivateurs qui forment à eux seuls, environ 75% de ce groupe de dominés.

Si nous laissons de côté le nombre des inconnues, l'élément dominant l'emporte dans la communauté des Ursulines de Québec. Mais



Graphique 38: Groupes des "dominants" et des "dominés" chez les Ursulines: 1693-1764

s'il était possible de vraiment connaître les éléments qui forment la colonne C, celle des inconnues, on peut supposer que la distribution des sujets se ferait à l'avantage du groupe des dominés.

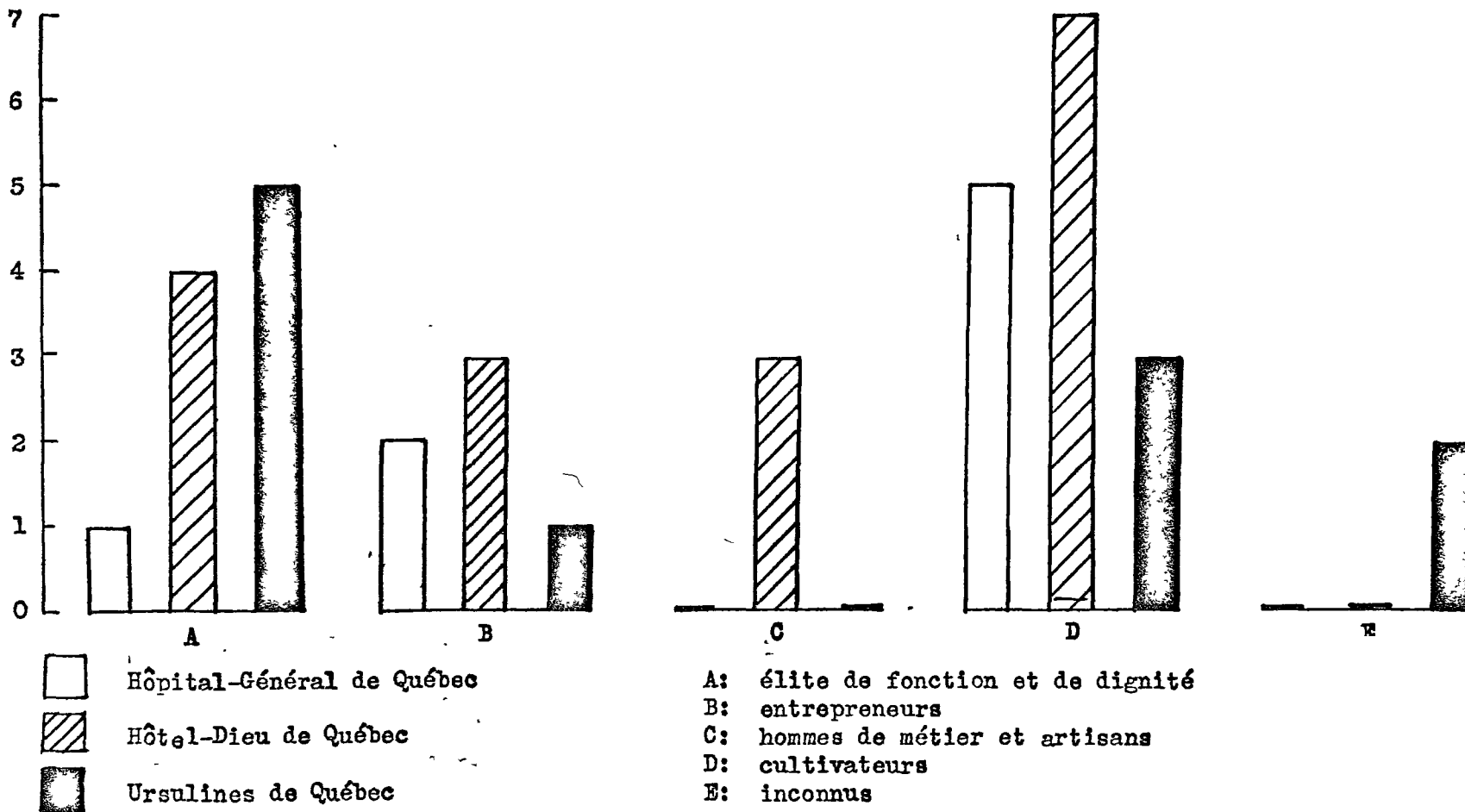
Voilà donc, pour l'instant, une communauté qui nous paraît d'assez noble origine. Jusqu'à quel point l'est-elle, comparée aux deux autres?

#### COMPARAISON DES TROIS COMMUNAUTÉS

La série de graphiques 39 à 55 que nous présentons maintenant a pour but d'établir la comparaison des origines sociales entre les trois communautés de femmes de Québec, en illustrant leurs différences quantitatives et qualitatives. Nous avons d'abord voulu comparer, décade par décade, les trois communautés par rapport aux différents groupes sociaux auxquels appartiennent les religieuses (graphiques 39 à 45). Nous nous sommes bornée à montrer ces différences au moyen de colonnes représentant que des nombres absolus, car l'insuffisance de population ne nous a pas permis de les illustrer en pourcentage.

Le graphique 39 représente le nombre de religieuses appartenant au groupe de l'élite de fonction et de dignité, pour la décade 1693-1764. On constate que la communauté de l'Hôpital-Général y est faiblement représentée; le fait est normal pour un tout début de fondation. A côté, la colonne des Ursulines ne nous surprend pas davantage par sa hauteur relativement forte, leur établissement existant depuis déjà 1639; d'autant plus qu'il s'agit d'une communauté enseignante, c'est-à-dire qui cherche à recruter des filles instruites, appartenant souvent à l'élite de fonction et de dignité. Quant au nombre des

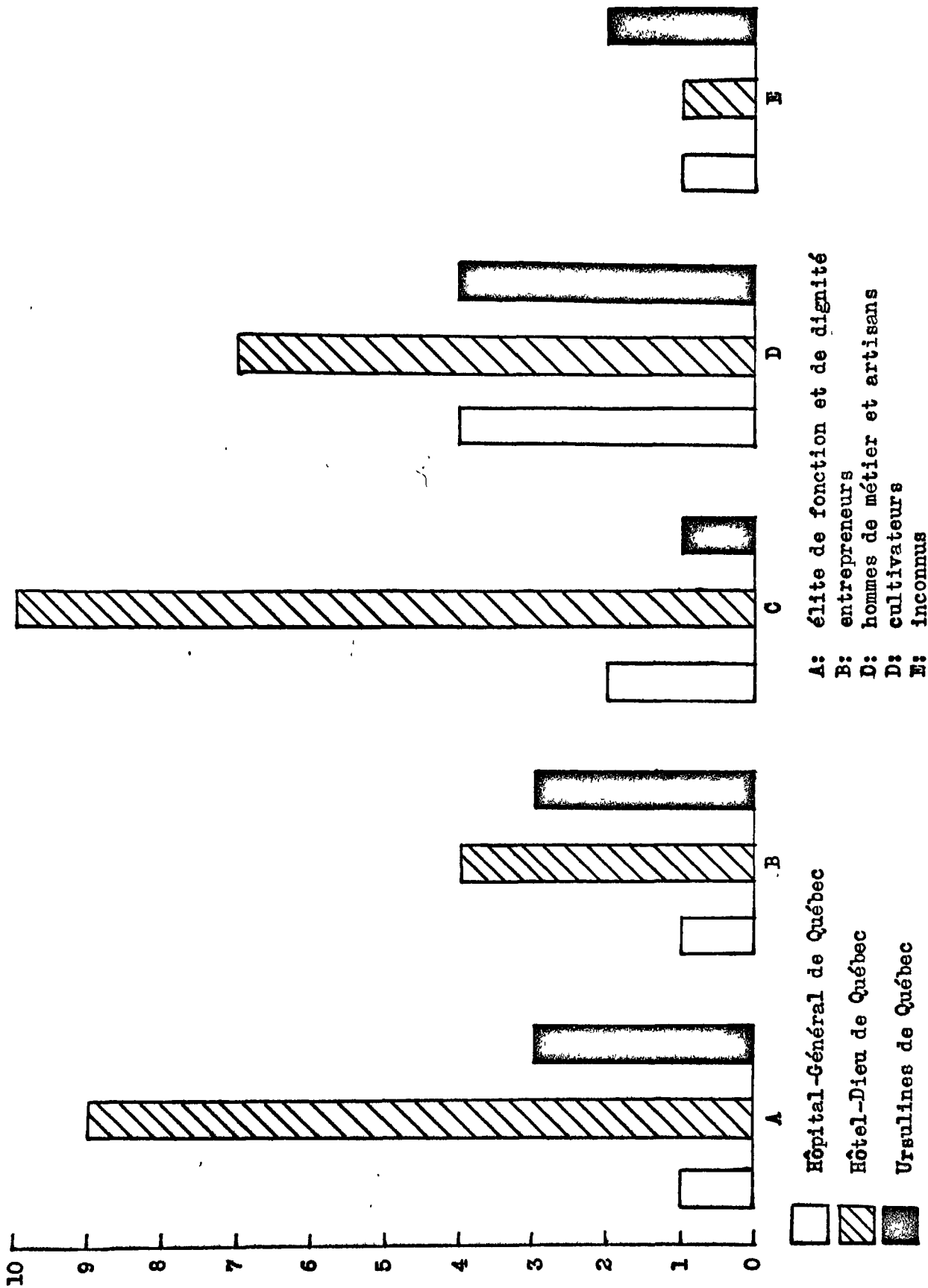
Nombre d'individus



Graphique 39: Groupes sociaux des trois communautés: 1693-1702

religieuses de l'Hôtel-Dieu faisant partie de ce groupe, il apparaît normal et ne se prête à aucun commentaire. Dans le groupe B représentant les entrepreneurs, l'Hôpital-Général - et pour les mêmes raisons énoncées au groupe précédent - est encore faiblement représenté. On constate, par ailleurs, que les deux autres communautés comptent peu de sujets appartenant à ce groupe; l'observation du nombre des entrepreneurs chez les Ursulines nous amène déjà à penser que les familles d'entrepreneurs ne sont pas nécessairement les plus instruites de la colonie. Que la communauté de l'Hôtel-Dieu soit la seule à compter des filles d'artisans ou d'hommes de métier, ne doit pas nous surprendre: le nombre plus élevé de nouveaux sujets risque tout simplement de compter des personnes de milieux sociaux variés. Enfin, le groupe D présente des colonnes relativement élevées pour chacune des communautés. Si la communauté de l'Hôtel-Dieu a la priorité en nombres absolus, l'Hôpital-Général dépasse sensiblement les autres si l'on considère le rapport du groupe à chaque communauté.

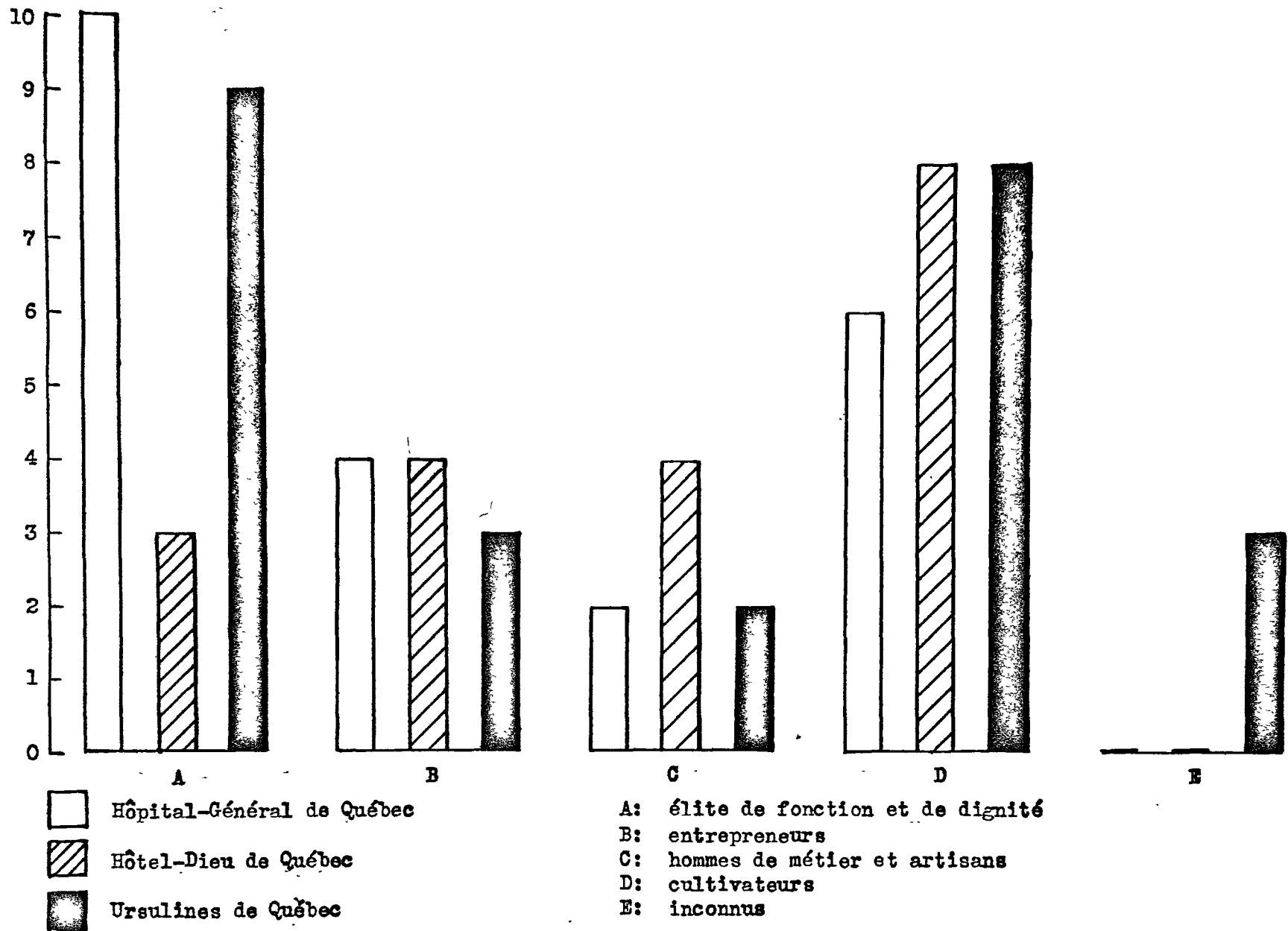
Au premier coup d'oeil, on aperçoit, sur le graphique 40, quelques colonnes nettement mises en évidence: ce sont celles de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Québec qui a la supériorité dans les quatre groupes. Il va sans dire que son nombre élevé en nouvelles recrues pour la période 1703-1712 en est la principale cause: alors que la communauté de l'Hôpital-Général reçoit 9 postulantes, celle des Ursulines en reçoit 13, et celle de l'Hôtel-Dieu, 31. Nous avons déjà fait remarquer qu'après le scandale de 1701, les filles de familles appartenant à l'élite de fonction et de dignité semblent se diriger vers



Graphique 40: Groupes sociaux des trois communautés: 1703-1712

l'Hôtel-Dieu de préférence à l'Hôpital-Général. Il reste que par rapport à la communauté elle-même, le pourcentage des religieuses de digne origine n'est pas très élevé. La colonne A est même dépassée par celle des hommes de métier et suivie, à peu de sujets près, par le groupe des cultivateurs. Ce dernier groupe est fortement représenté à l'Hôpital-Général de Québec si l'on tient compte de sa petite population: environ la moitié des nouveaux sujets sont filles de cultivateurs. Les religieuses Ursulines en enregistrent aussi un pourcentage assez élevé par rapport à l'ensemble de leurs recrues; leur groupe de cultivateurs dépassent même celui de l'élite de fonction et de dignité. Sans compter que le nombre de cultivateurs serait probablement plus élevé si l'on pouvait caser les deux sujets inconnus. Enfin, compte tenu des différences dans le nombre des entrées, la répartition des religieuses se fait d'une façon normale dans le groupe des entrepreneurs et dans celui des hommes de métier.

Ce qui attire d'abord l'attention dans le graphique 41, c'est la montée en flèche de la colonne A de la communauté de l'Hôpital-Général: en plus de s'être décuplée par rapport à la décade précédente, elle détient la supériorité sur les deux autres communautés. Cette montée s'est surtout faite aux dépens de la communauté de l'Hôtel-Dieu qui a vu diminuer ses effectifs de l'élite des deux tiers. La hausse de recrues appartenant à l'élite de fonction et de dignité s'expliquerait-elle partiellement par le retour de Saint-Vallier dans la colonie? Etant allé s'installer à l'Hôpital-Général dès 1713, on peut supposer que des jeunes filles à l'esprit plus pratique y voyaient certains



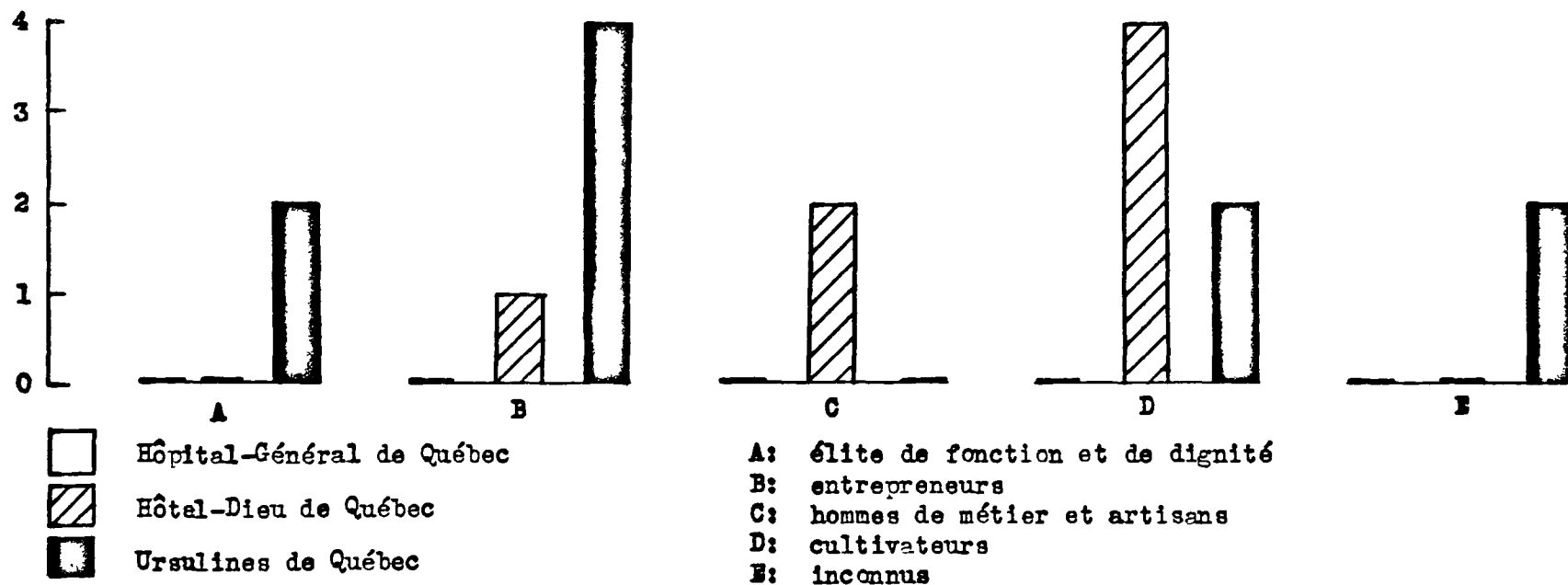
Graphique 41: Groupes sociaux des trois communautés: 1713-1722

avantages à faire partie d'une communauté privilégiée par l'Evêque. Mais notre hypothèse n'est pas tellement sûre, quand on voit le monastère des Ursulines ouvrir aussi ses portes à plusieurs nouveaux sujets appartenant à l'élite. Par ailleurs, le nombre plutôt élevé de recrues pendant cette décade permet une distribution assez normale des sujets dans les colonnes représentant les entrepreneurs et les hommes de métier. Enfin, le graphique peut mentir à vouloir représenter la communauté de l'Hôtel-Dieu et celle des Ursulines comme étant constituées de filles de cultivateurs en nombre égal puisqu'il est possible que les trois Ursulines d'origine inconnue soient des filles de cultivateurs. Quant au groupe de cultivateurs pour la communauté de l'Hôpital-Général, s'il perd de l'importance par rapport au groupe de l'élite, il gagne en nombre sur la décade précédente.

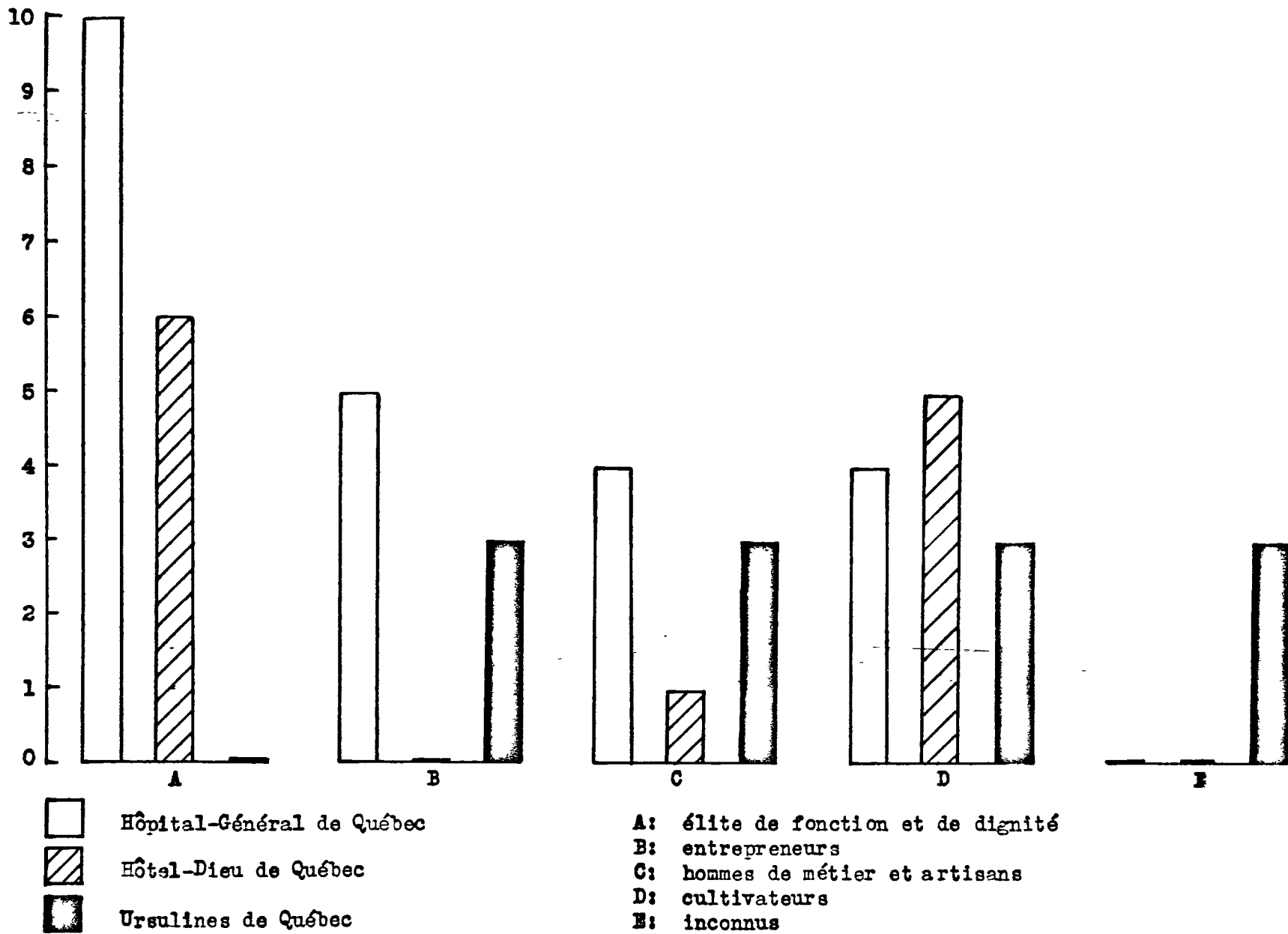
Le graphique 42 est plutôt nu. Sa simplicité tient au peu de nouvelles recrues au cours de la décade 1723-1732; pendant dix ans les trois communautés ensemble ne reçoivent que 17 sujets. Il faut noter ici que l'Hôpital-Général n'enregistre aucune entrée avant 1734. Dans les deux autres communautés, on remarque le peu d'entrées des filles appartenant à l'élite: il y en a deux en tout et les deux entrent chez les Ursulines. Cette dernière communauté attire aussi quatre filles d'entrepreneurs, tandis qu'elle ne reçoit que deux filles de cultivateurs. La communauté de l'Hôtel-Dieu n'enregistre que sept nouveaux sujets en tout dont plus de la moitié sont filles de cultivateurs.

Le total des entrées ayant triplé pendant la décade suivante; 1733-1742 (graphique 43); les colonnes, dans l'ensemble, se dessinent

Nombre d'individus



Graphique 42: Groupes sociaux des trois communautés: 1723-1732

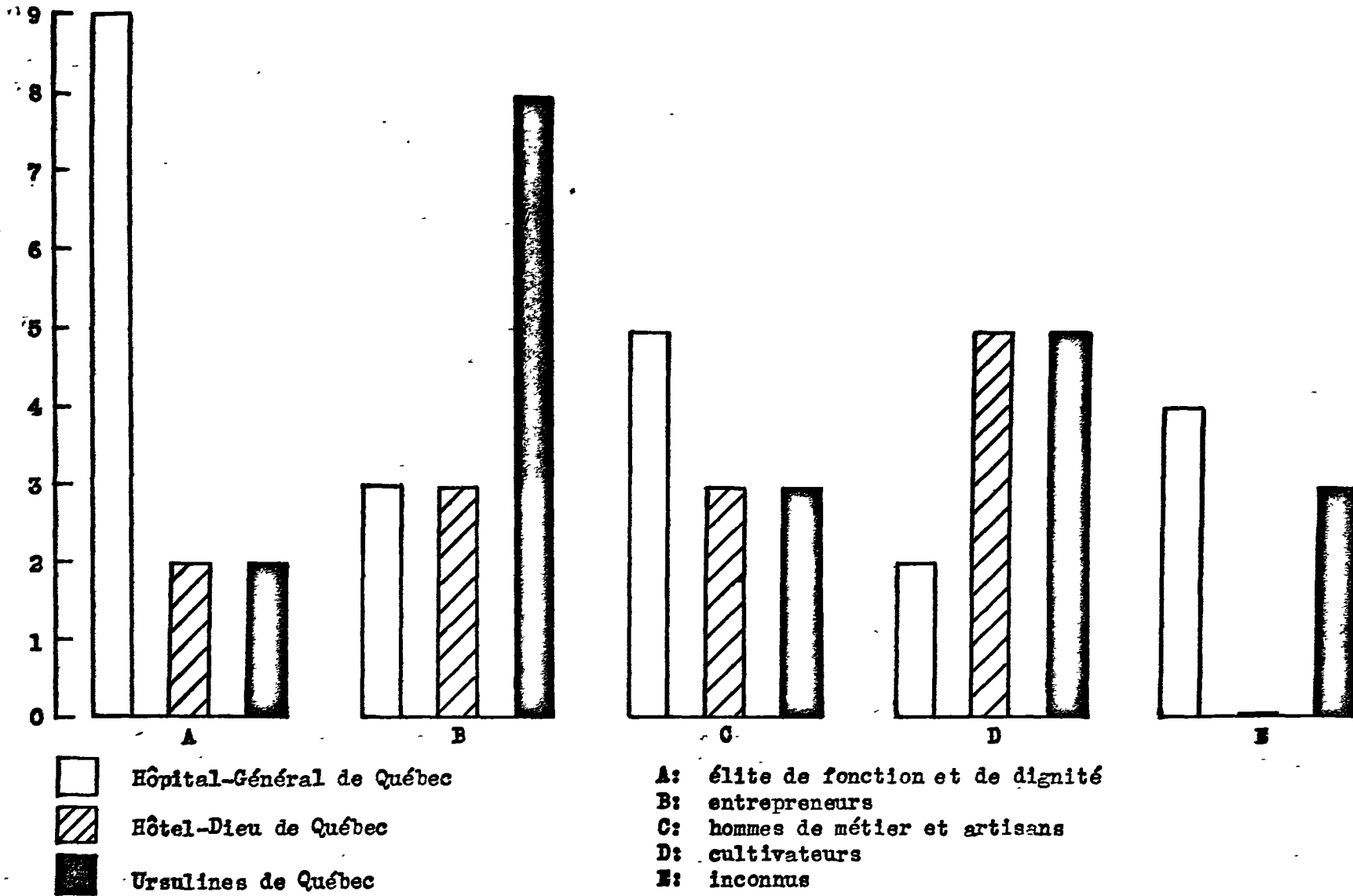


Graphique 43: Groupes sociaux des trois communautés: 1733-1742

d'une façon mieux équilibrée et plus régulière. Après la fermeture prolongée de son noviciat, l'Hôpital-Général ouvre ses portes pour accueillir surtout des filles de l'élite de fonction et de dignité: dix y entrent, tandis que l'Hôtel-Dieu reçoit six nouvelles religieuses du même groupe social et les Ursulines, aucune. Remarquons ici, que le nombre des nouvelles religieuses dans cette dernière communauté est moins élevé que dans les deux autres; de plus, le nombre des inconnus peut faire varier la figure. La communauté de l'Hôpital-Général est encore à la tête du groupe des entrepreneurs et d'ailleurs la seule à y être représentée. La colonne C distribue à son tour des sujets aux trois communautés; encore ici, l'Hôpital-Général dépasse les deux autres colonnes par le nombre de sujets recrutés parmi le groupe des hommes de métier. Enfin, le groupe des cultivateurs dessine une colonne un peu plus longue pour l'Hôtel-Dieu que pour les autres communautés. A cause de son grand nombre d'entrées pour cette décade, nous notons que l'Hôpital-Général compte aussi plusieurs filles de cultivateurs, représentant toutefois un pourcentage peu élevé par rapport à la communauté elle-même. Si l'on excepte les inconnus, la communauté des Ursulines compte le tiers des nouvelles religieuses faisant partie du groupe des cultivateurs.

Le graphique 44 illustrant la décade 1743-1752 détache aussi quelques colonnes. L'Hôpital-Général domine d'assez haut le groupe de l'élite; par comparaison, les deux autres communautés enregistrent peu d'entrées de religieuses appartenant au même groupe: les communautés de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines en comptent chacune deux alors que

Nombre d'individus

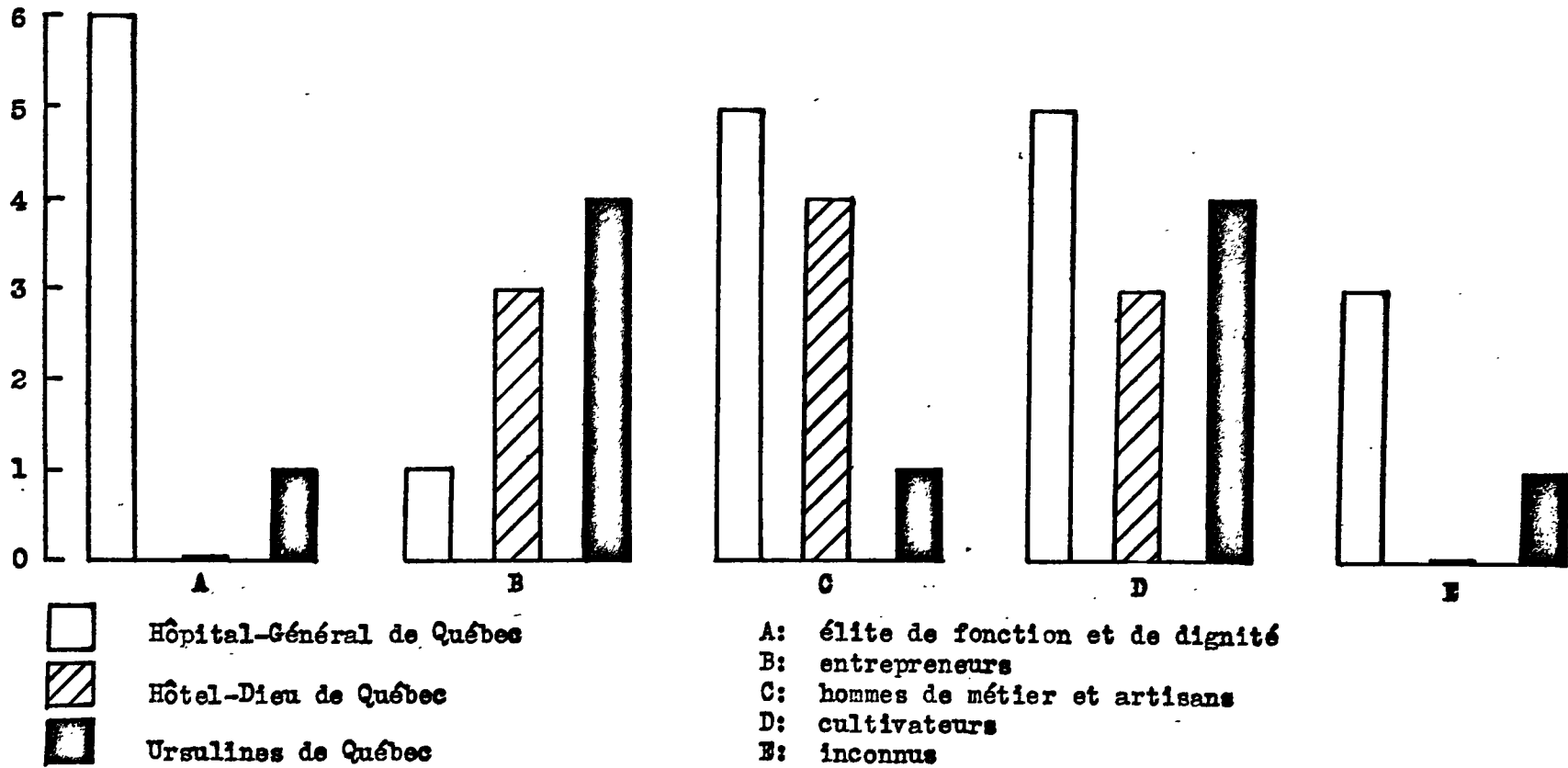


Graphique 44: Groupes sociaux des trois communautés: 1743-1752

celle de l'Hôpital-Général en compte neuf. Il est vrai que cette dernière reçoit davantage de nouvelles recrues. Cependant, elle perd sa supériorité par rapport au groupe des entrepreneurs: de neuf sujets, elle tombe à trois, se plaçant au même niveau que la communauté de l'Hôtel-Dieu, à côté d'une colonne de huit filles d'entrepreneurs entrées chez les Ursulines. Mais l'Hôpital-Général reprend sa place à la tête du groupe des hommes de métier, comptant 5 sujets, tandis que les deux autres communautés n'en comptent respectivement que trois. La colonne de l'Hôtel-Dieu reprend enfin un peu d'élan dans le groupe des cultivateurs, comptant, tout comme les Ursulines, cinq sujets; celle de la communauté de l'Hôpital-Général, à côté, n'en compte que deux. Toutefois, on peut supposer que les sept religieuses dont l'origine est inconnue, peuvent changer la figure du groupe des cultivateurs, en allongeant les colonnes de l'Hôpital-Général et des Ursulines.

La dernière décade étudiée, 1753-1764 (graphique 45), présente, dans le premier groupe, une répartition tout à fait inégale entre les trois communautés: la supériorité revient sans difficulté à l'Hôpital-Général qui compte six sujets originaires de l'élite, alors que les Ursulines n'en comptent qu'un et l'Hôtel-Dieu, aucun. Le groupe B dessine une gradation, mettant cette fois, l'Hôpital-Général en état d'infériorité avec un seul sujet comparé à l'Hôtel-Dieu et les Ursulines qui en comptent respectivement trois et quatre. Puis la gradation se dessine en sens inverse au groupe des hommes de métier, pour redonner la priorité à l'Hôpital-Général avec cinq sujets, en laissant quatre à l'Hôtel-Dieu et un aux Ursulines. Avec un nombre égal à celui des

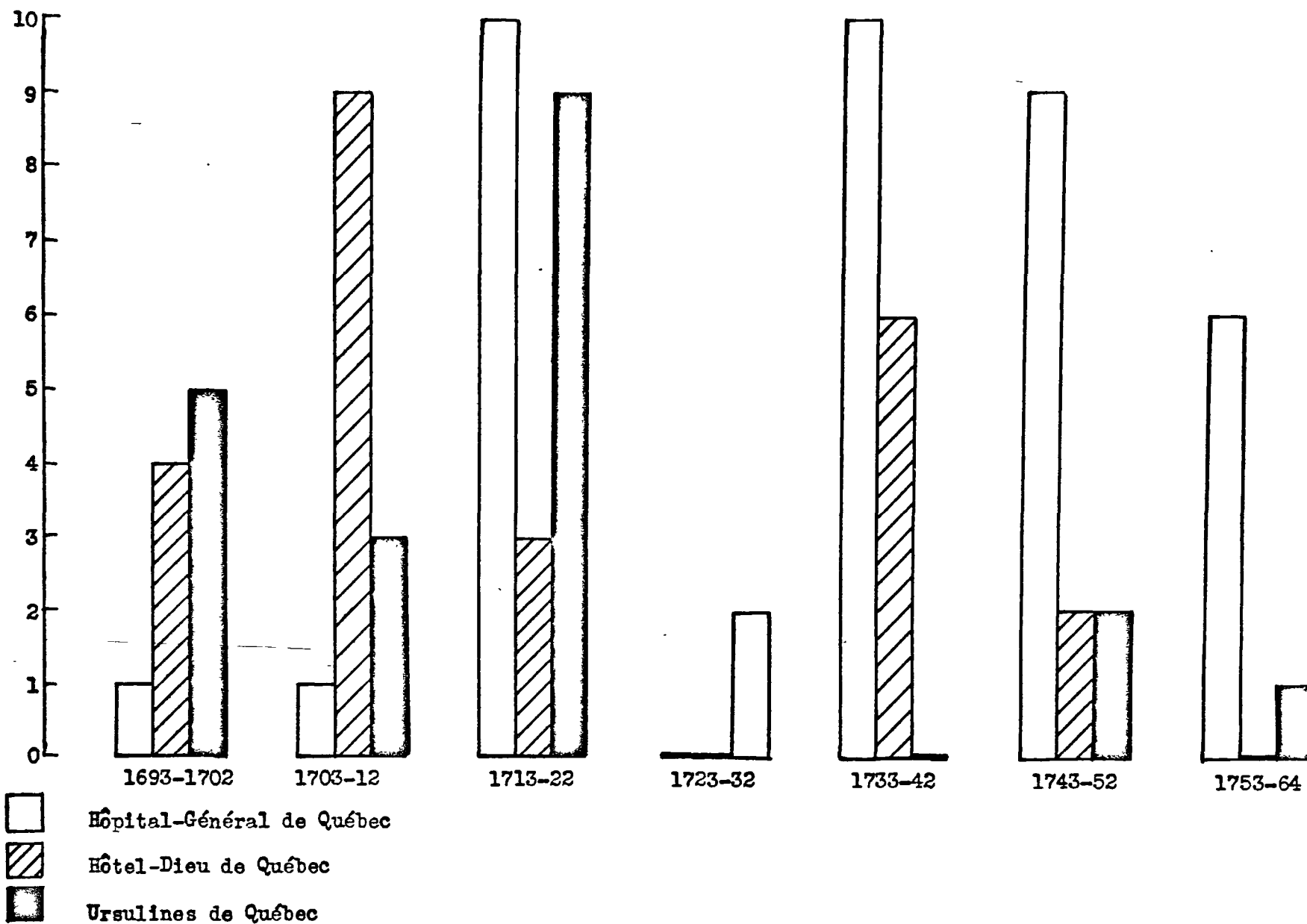
Nombre d'individus



Graphique 45: Groupes sociaux des trois communautés: 1753-1764

hommes de métier, l'Hôpital-Général conservera sa supériorité dans le groupe des cultivateurs, alors que les Ursulines enregistrent un sujet en moins sur l'Hôpital-Général, et l'Hôtel-Dieu, deux.

Le graphique 46 compare les trois communautés entre elles pour la période 1693-1764, par rapport au groupe de l'élite de fonction et de dignité d'où origine une partie de leur population respective. La première observation qui s'impose, c'est que, quatre fois sur sept, l'Hôpital-Général atteint le sommet des trois éléments de comparaison. Nous remarquons que ces sommets se situent après les années de fondation et d'établissement, en particulier après le retour de Saint-Vallier dans la colonie. Au tout début, pendant la première décade, ce sont les Ursulines qui l'emportent avec quatre sujets de plus que la communauté de l'Hôpital-Général et un de plus que celle de l'Hôtel-Dieu. A son tour, l'Hôtel-Dieu prend la tête lors de la deuxième décade avec neuf sujets, laissant l'Hôpital-Général au même niveau qu'il était et ravissant deux sujets aux Ursulines. Celles-ci se multiplient par trois pendant la décade suivante, mais, toutefois, laissent la priorité à la communauté de l'Hôpital-Général avec dix sujets. La décade 1723-1732 est dépourvue de signification, à cause du petit nombre d'entrées enregistrées par les trois maisons. Pendant la période 1733-1742, l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu se partagent les filles de grandes familles, mais inégalement, la première communauté en comptant dix et la deuxième six. La décade suivante n'amène que deux recrues à chacune des communautés de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines, tandis que l'Hôpital-Général accapare le reste, soit neuf sujets. Enfin, cette dernière

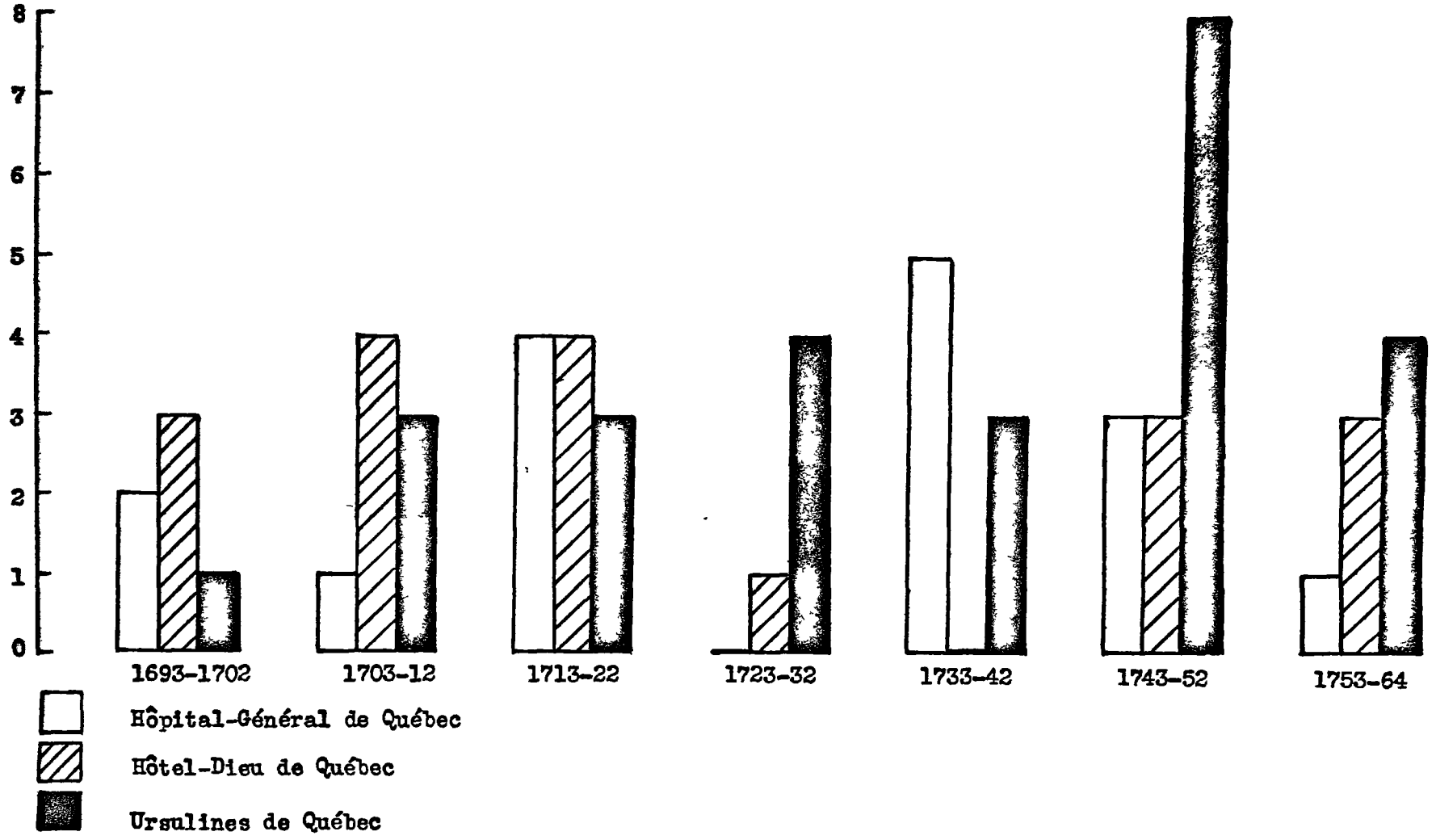


Graphique 46: Groupe de l'élite de fonction et de dignité chez les trois communautés: 1693-1764

communauté tient nettement la tête des trois communautés ensemble, recrutant six sujets parmi l'élite et en laissant un seul aux Ursulines.

Comparer les trois communautés par rapport au nombre de leurs sujets recrutés parmi le groupe des entrepreneurs de la société, voilà ce que veut illustrer le graphique 47. Comme pour le graphique précédent, nous n'avons pu établir de pourcentage, étant donné le nombre insuffisant des données. La comparaison se fera donc au moyen de nombres absolus seulement. Ce graphique demande une plus longue observation que le précédent pour découvrir l'importance du groupe de l'Hôpital-Général par rapport aux trois communautés. Le manque de relief vient de ce que le nombre de sujets y est inférieur et, la répartition, plus égale. Néanmoins, le graphique demeure tout de même significatif. La supériorité numérique des novices ursulines est bien marquée: l'élément entrepreneur y est représenté à chaque décade par un sujet pendant la première et au minimum trois pendant les autres. Cette communauté atteint un sommet de huit, de 1743 à 1752. La question de fortune peut-elle partiellement expliquer le nombre relativement élevé de filles d'entrepreneurs? Nous nous demanderons, dans un chapitre suivant, si la dot n'était pas moins exigeante dans les deux autres communautés. On peut également supposer que les filles d'entrepreneurs allaient recevoir leur instruction chez les Ursulines qui en attireraient ensuite un certain nombre au noviciat. Encore une fois, les hypothèses sont peu sûres et ne se posent qu'en comparaison avec les deux autres communautés. Quant à l'Hôpital-Général, le groupe des entrepreneurs qui y est représenté ne nous suggère aucune espèce d'interprétation, leur petit

Nombre d'individus

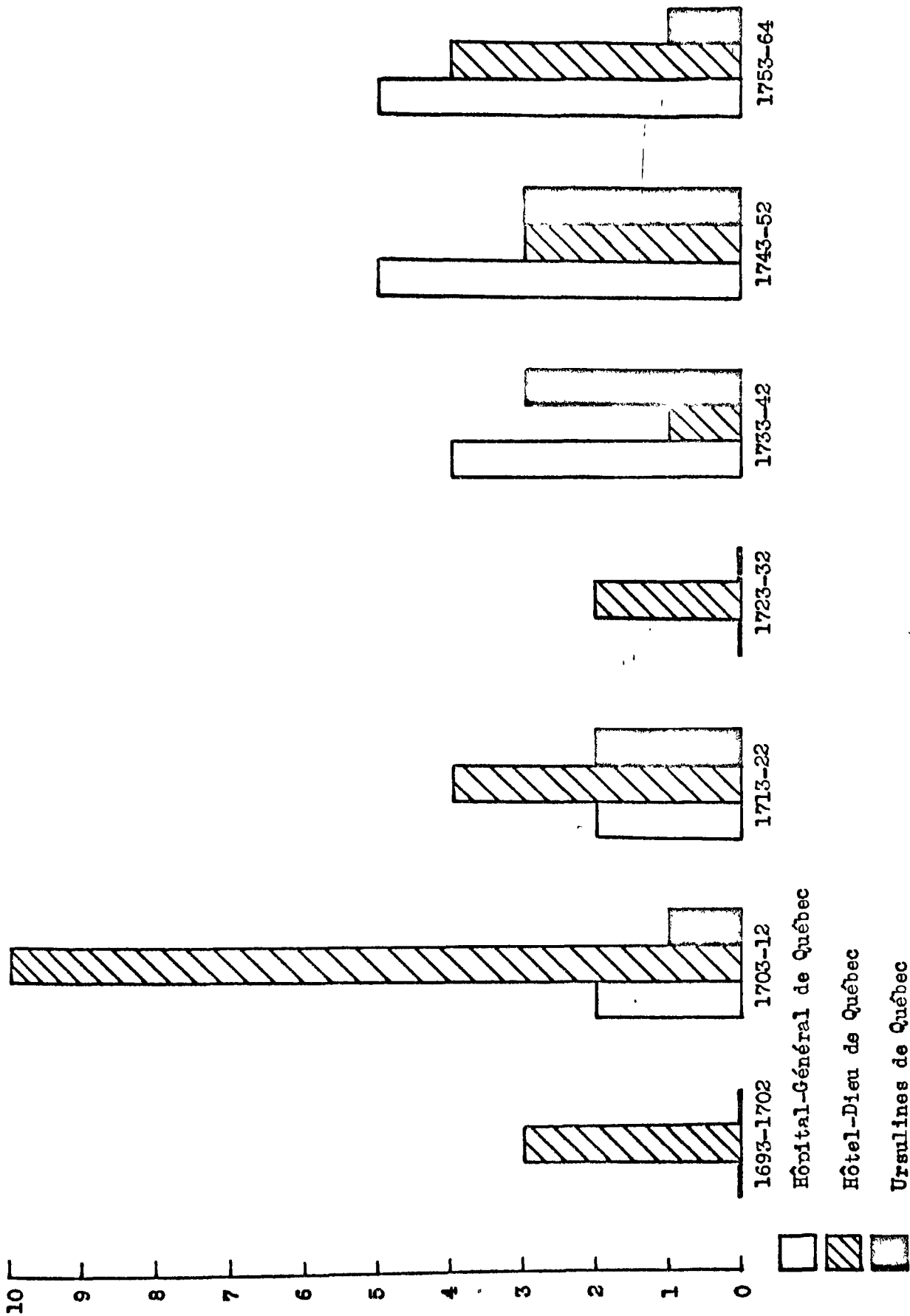


Graphique 47: Groupe des entrepreneurs chez les trois communautés: 1693-1764

nombre risquant trop de faire jouer le hasard: son sommet le plus élevé compte cinq sujets seulement. Les mêmes remarques s'imposent pour la communauté de l'Hôtel-Dieu.

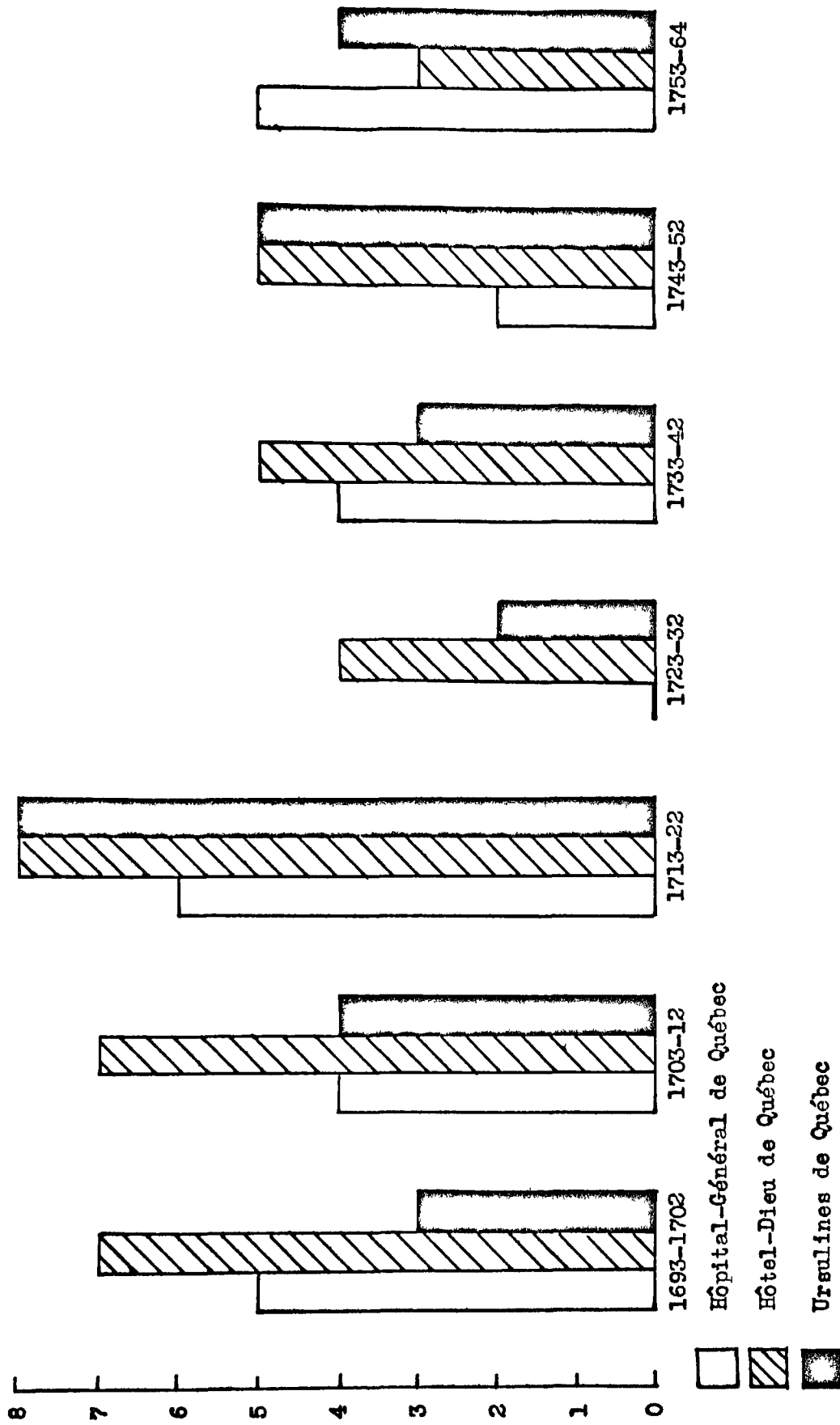
La comparaison entre les trois communautés se poursuit par rapport au groupe des hommes de métier et artisans (graphique 48). Encore ici, nous ne pouvons établir de comparaison qu'au moyen de nombres absolus, les données étant trop peu nombreuses. Une seule colonne est en évidence, c'est celle de l'Hôtel-Dieu pour la décade 1703-1712. Cette communauté garde d'ailleurs une forte supériorité sur les deux autres jusqu'à la décade 1733-1742, alors que l'Hôpital-Général la supplantera pendant les trois dernières décades. Nos observations s'arrêtent ici, étant donné la faible représentation à l'Hôtel-Dieu, et qui l'est davantage chez les Ursulines.

Les filles de cultivateurs sont fortement représentées dans les trois communautés (graphique 49). Une seule colonne est absente du graphique qui compare les communautés par rapport au groupe des cultivateurs, et c'est celle de l'Hôpital-Général au moment où les portes du monastère sont fermées aux novices. Mais la plus forte représentation se fait à l'Hôtel-Dieu où ce groupe social prédomine au cours de six décades sur sept. Il est opportun de remarquer ici que le nombre de cultivateurs, s'il apparaît plus élevé que celui des autres communautés, est certainement majoré relativement à elles; le grand nombre pourrait partiellement s'expliquer par la documentation plus abondante qui nous a permis de trouver l'origine sociale de presque toutes les filles de cultivateurs; tandis que la proportion d'inconnues des autres



Graphique 48: Groupe des hommes de métier et artisans chez les trois communautés: 1693-1764

Nombre d'individus



Graphique 49: Groupe des cultivateurs chez les trois communautés: 1693-1764

communautés diminuent certainement leur nombre de filles de cultivateurs. Il reste que la communauté de l'Hôpital-Général, comme celle des Ursulines, malgré le nombre d'inconnues qu'elles comptent, ont malgré tout des entrées régulières et assez nombreuses de filles de cultivateurs.

Le graphique 50 illustre le pourcentage des différents groupes sociaux par rapport à chaque communauté respective, pour l'ensemble de la période 1693-1764.

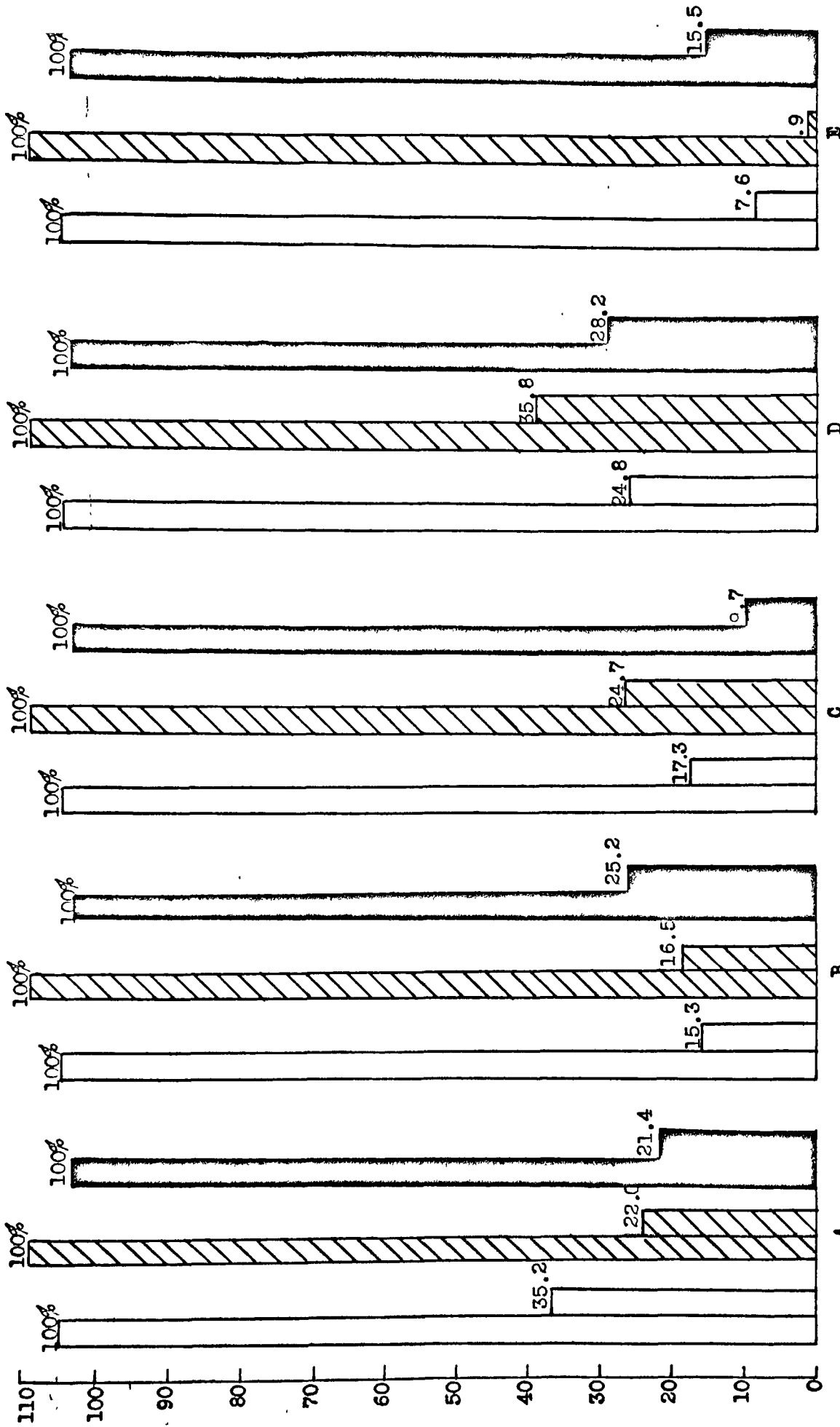
Dans le groupe A, celui de l'élite de fonction et de dignité, la supériorité est donnée à la communauté de l'Hôpital-Général dont 35.2% de la population origine de l'élite de fonction et de dignité. La communauté de l'Hôtel-Dieu se place au second rang, avec un décalage d'environ 13%; suit de très près celle des Ursulines qui a recruté 21.4% de sa population parmi le groupe de l'élite.

Passant au groupe des entrepreneurs, l'ordre se trouve inversé: les Ursulines ont maintenant la supériorité avec 25.2% de population appartenant au groupe des entrepreneurs; l'Hôtel-Dieu en compte 16.5% et l'Hôpital-Général, 15.3%.

Vient le tour de la communauté de l'Hôtel-Dieu de prendre la tête des trois communautés quand il s'agit du nombre de religieuses, filles d'hommes de métier et d'artisans: elle en enregistre 24.7% de sa population, alors que l'Hôpital-Général se situe au second rang avec 17.3% et la communauté des Ursulines au dernier rang, avec le faible pourcentage de 9.7%.

Enfin, le groupe des cultivateurs monte le niveau des trois communautés sur le groupe précédent tout en donnant encore la priorité à

Nombre d'individus



A: élite de fonction et de dignité  
 B: entrepreneurs  
 C: hommes de métier et artisans  
 D: cultivateurs  
 E: inconnus

□ Hôpital-Général de Québec  
 ▨ Hôtel-Dieu de Québec  
 ■ Ursulines de Québec

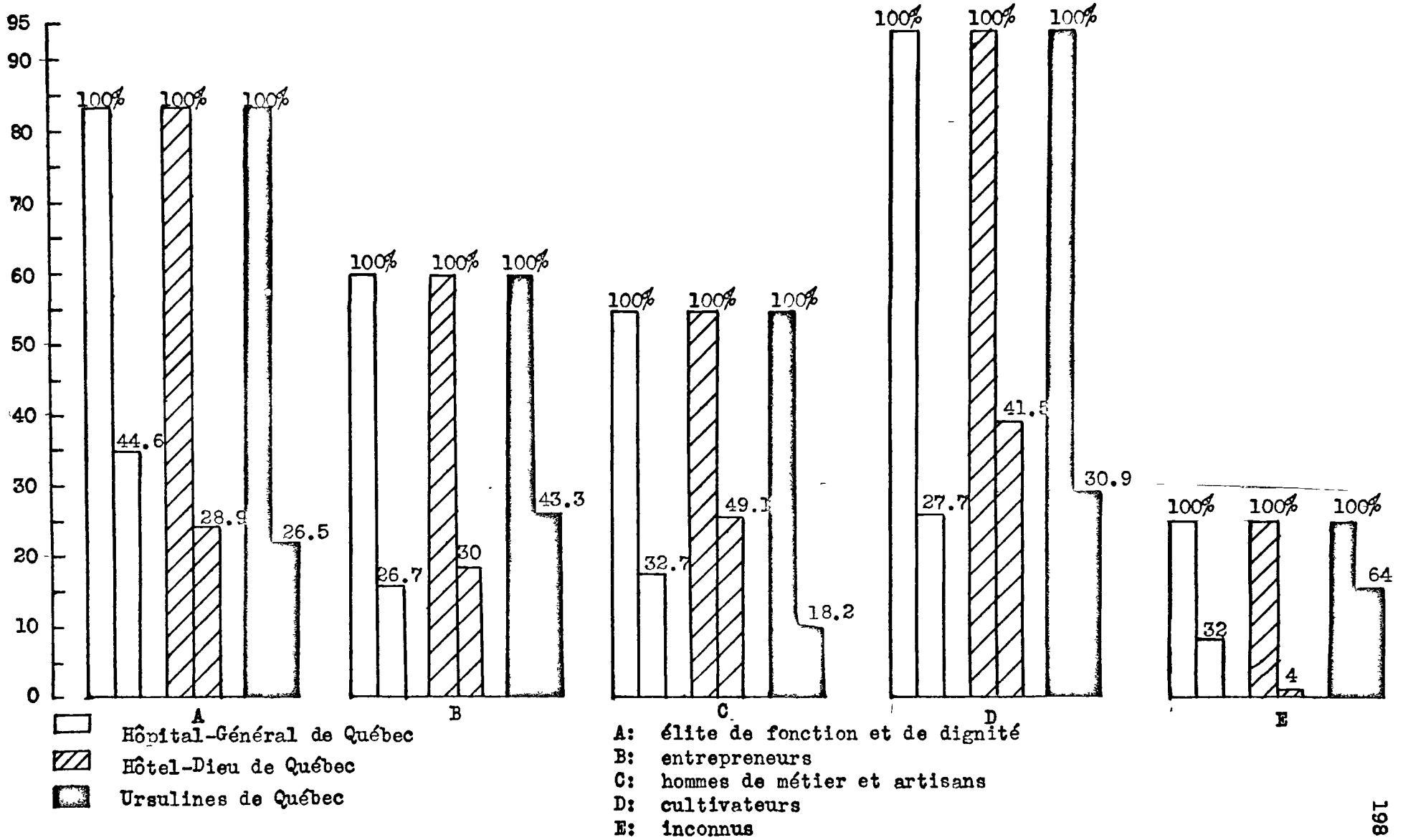
Graphique 50: % des groupes sociaux par rapport à chaque communauté: 1693-1764

l'Hôtel-Dieu dont la population se compose de 35.8% de filles de cultivateurs, tandis que la communauté des Ursulines en compte 28.1% et celle de l'Hôpital-Général, 24.8%.

Un des objectifs de notre étude étant de comparer la population des trois communautés, voici le pourcentage des différents groupes sociaux par rapport à l'ensemble des communautés (graphique 51).

Les trois communautés ensemble comptent 83 religieuses appartenant au groupe de fonction et de dignité, sur un total de 317 (dont 25 d'origine inconnue). Nous constatons que la communauté de l'Hôpital-Général, avec un pourcentage de 44.5% par rapport aux 83 religieuses, dépasse l'Hôtel-Dieu d'environ 16% et la communauté des Ursulines d'environ 18%. Cependant, la colonne de l'Hôpital-Général baisse en nombre et en importance relative aux deux autres communautés quand nous considérons la somme des filles d'entrepreneurs: le bilan de l'Hôpital-Général s'élève à 26.7% de l'ensemble, l'Hôtel-Dieu à 30% et la communauté des Ursulines à 43.3%. Remarquons que l'ensemble des trois communautés compte peu de sujets faisant partie du groupe des entrepreneurs: 60 religieuses réparties dans les trois communautés. Les colonnes du groupe C en comptent encore moins: 55 seulement. Il va sans dire que l'interprétation des pourcentages de distribution demande beaucoup de prudence. Cette fois, au groupe C, c'est la communauté de l'Hôtel-Dieu de Québec qui domine avec un pourcentage de 49.1%; celle de l'Hôpital-Général suit avec 32.7% et celle des Ursulines se situe en dernier avec 18.2%. Le groupe D est peut-être un élément de comparaison plus intéressant que les autres étant donné une certaine

Nombre d'individus



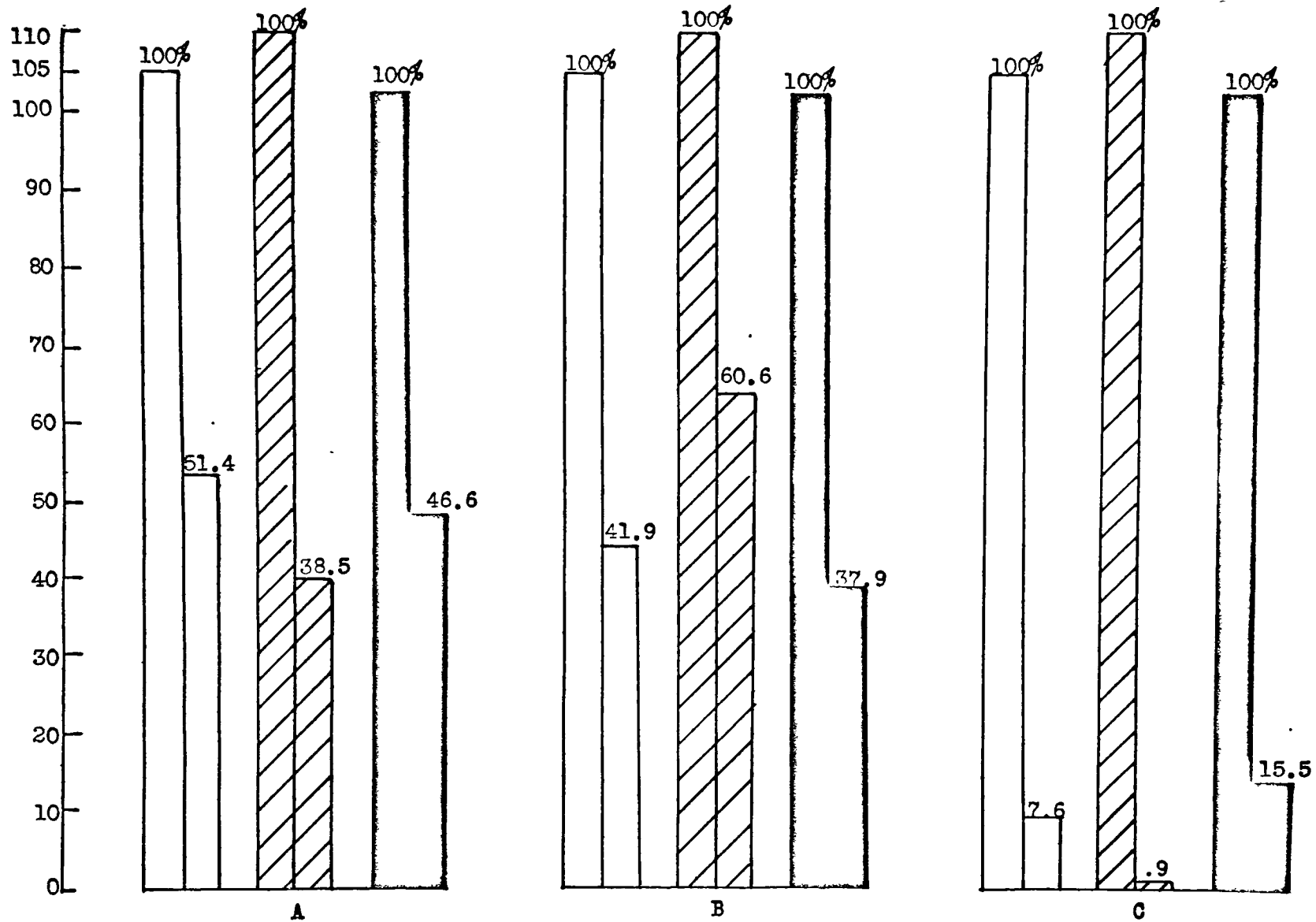
Graphique 51: % des groupes sociaux par rapport à l'ensemble des communautés: 1693-1764

consistance de population qui le constitue: 96 personnes pour l'ensemble des communautés. C'est encore la colonne de l'Hôtel-Dieu qui se coiffe du plus haut pourcentage: 41.5% de l'ensemble des filles de cultivateurs connus; la communauté des Ursulines se place en deuxième avec 30.9% et suit celle de l'Hôpital-Général avec 27.7%. La colonne des inconnues enfin, n'est pas dépourvue de signification, surtout en ce qui concerne la communauté des Ursulines. Que cette dernière communauté enregistre 64% de l'ensemble des religieuses dont l'origine nous demeure inconnue, cela peut sembler énorme; en réalité, c'est par comparaison avec l'Hôpital-Général qui compte 8 inconnues seulement et celle de l'Hôtel-Dieu qui n'en compte qu'une seule.

Le tableau que nous venons de présenter laisse déjà deviner vers quel monastère s'orientaient surtout les jeunes filles de la colonie recrutées dans tel ou tel groupe social. Le graphique 52 a pour but de représenter, d'une façon plus nette, la constitution sociale de chaque communauté, en groupant, sous le nom de "dominants" les religieuses recrutées parmi l'élite de fonction et de dignité et parmi les familles d'entrepreneurs, et sous le nom de "dominés" les religieuses dont les pères sont soit artisans, soit homme de métier, soit cultivateur. Encore ici, nous commençons par illustrer les pourcentages de ces dominants et dominés par rapport à chaque communauté, toujours pour la période 1693-1764.

La supériorité de l'élément dominant est donc accordée à l'Hôpital-Général (graphique 52) qui compte 51.4% de sa propre population, originaire du groupe dominant de la société. Du côté des dominés, la

Nombre d'individus



Hôpital-Général de Québec  
 Hôtel-Dieu de Québec  
 Ursulines de Québec

A: dominants  
 B: dominés  
 C: inconnus

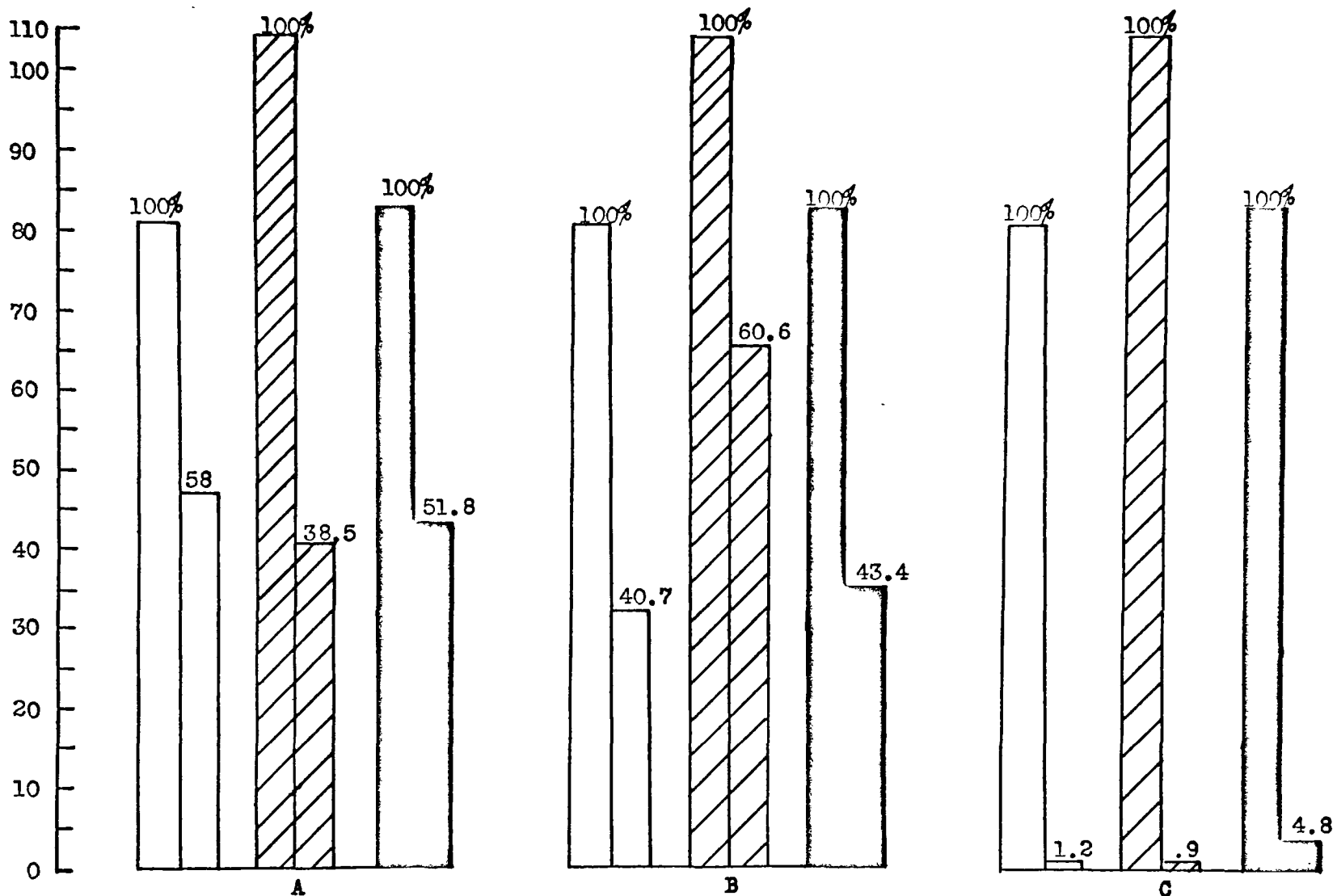
Graphique 52: % des "dominants" et des "dominés" par rapport à chaque communauté: 1693-1764

supériorité revient à la communauté de l'Hôtel-Dieu qui enregistre un pourcentage élevé de 60.5% par rapport à sa population. La communauté des Ursulines, relativement à sa population, rassemble 46.6% d'éléments dominants et 37.9% de dominés. Comme quelques remarques précédentes l'ont souligné, le nombre d'inconnues de cette dernière communauté peut transformer ce partage entre dominants et dominés, en haussant très probablement la colonne des dominés.

Le graphique 53 sert à illustrer le pourcentage de dominants et de dominés, comme le graphique précédent, mais, cette fois, en soustrayant le nombre de postulantes sorties des trois communautés. Le graphique donne alors une image un peu différente à cause des pourcentages qui en sont modifiés. La communauté de l'Hôtel-Dieu demeure intouchée, gardant les mêmes pourcentages qu'au graphique précédent. (Le calcul est déjà fait, puisque les registres n'ont pas conservé les noms des postulantes sorties.) Par ailleurs, il est intéressant de constater que la colonne des dominants de la communauté de l'Hôpital-Général s'est haussée d'environ 7%, tandis que le nombre de dominés n'a subi qu'une diminution d'environ 1%. Quant à la communauté des Ursulines, sa colonne de dominants monte de 5% environ et celle des dominés d'environ 6%. Nous remarquons, à l'occasion, que la soustraction des postulantes sorties a baissé de beaucoup la colonne des inconnues des Ursulines qui n'en compte plus que quatre, représentant ainsi un trop faible pourcentage pour vraiment influencer la figure du graphique.

Les derniers graphiques, 54 et 55, sont naturellement les plus significatifs de la série puisqu'ils tentent, enfin, de qualifier

Nombre d'individus



- Hôpital-Général de Québec
- Hôtel-Dieu de Québec
- Ursulines de Québec

- A: dominants
- B: dominés
- C: inconnus

Graphique 53: % des "dominants" et des "dominés" par rapport à chaque communauté, sans compter les sorties: 1693-1764

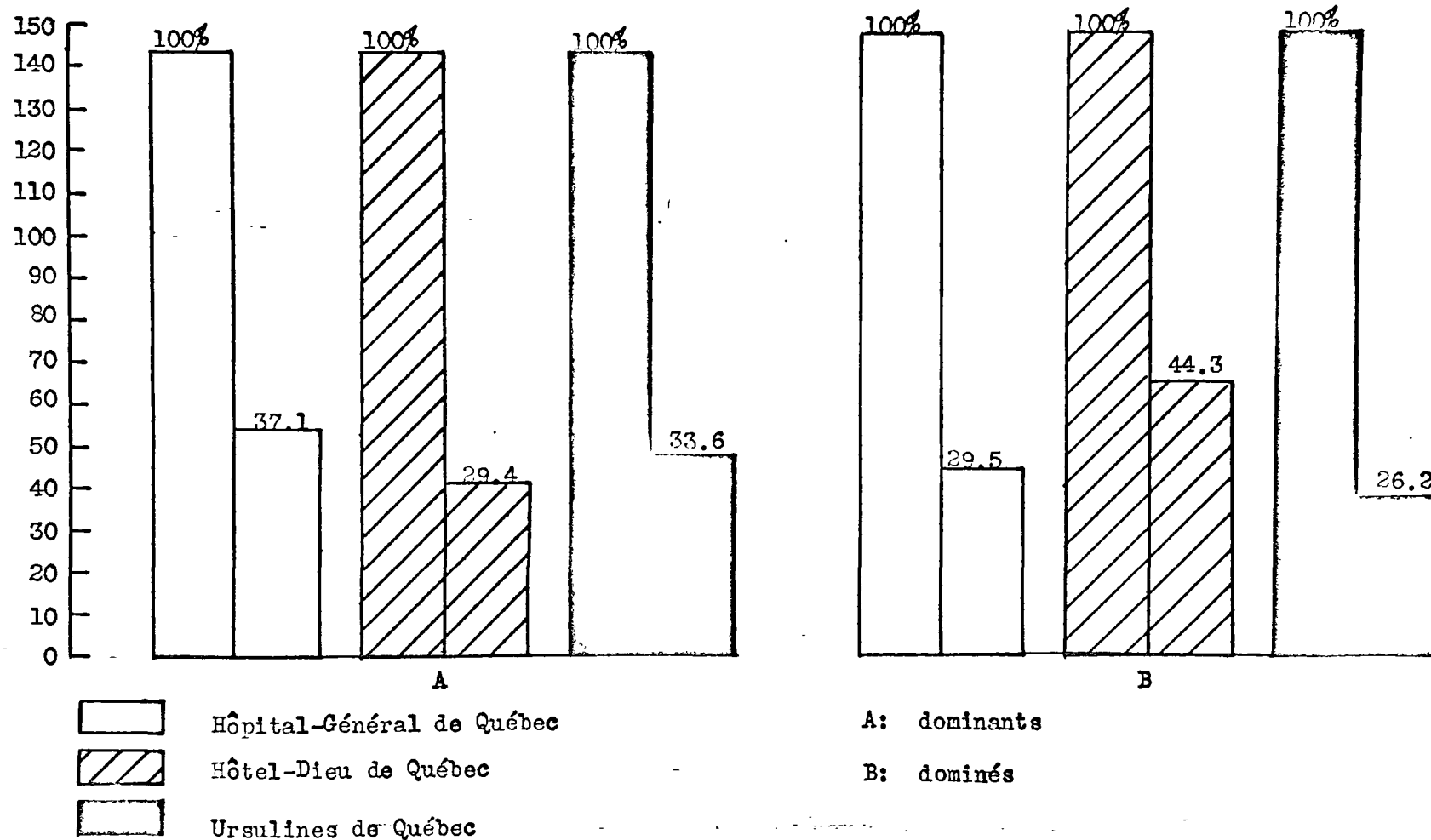
sociallement la communauté de l'Hôpital-Général par rapport aux deux autres communautés de femmes de Québec.

Dans le graphique 54 où nous n'avons pas tenu compte des religieuses inconnues, l'Hôpital-Général, selon nos résultats, serait la communauté qui posséderait le plus d'éléments dominants - relativement aux trois communautés - pour l'ensemble de la période 1693-1764: 37.1% de sa population. Suivrait la communauté des Ursulines avec un pourcentage de 33.6% et celle de l'Hôtel-Dieu avec 29.4%. Il y a donc une différence d'environ 4% entre chacune d'elles.

Le groupe des dominés accuse des différences plus grandes encore étant donné la colonne de la communauté de l'Hôtel-Dieu qui s'élève à 44.3% de l'ensemble, laissant 29.5% de dominés à la communauté de l'Hôpital-Général et 26.2% à celle des Ursulines.

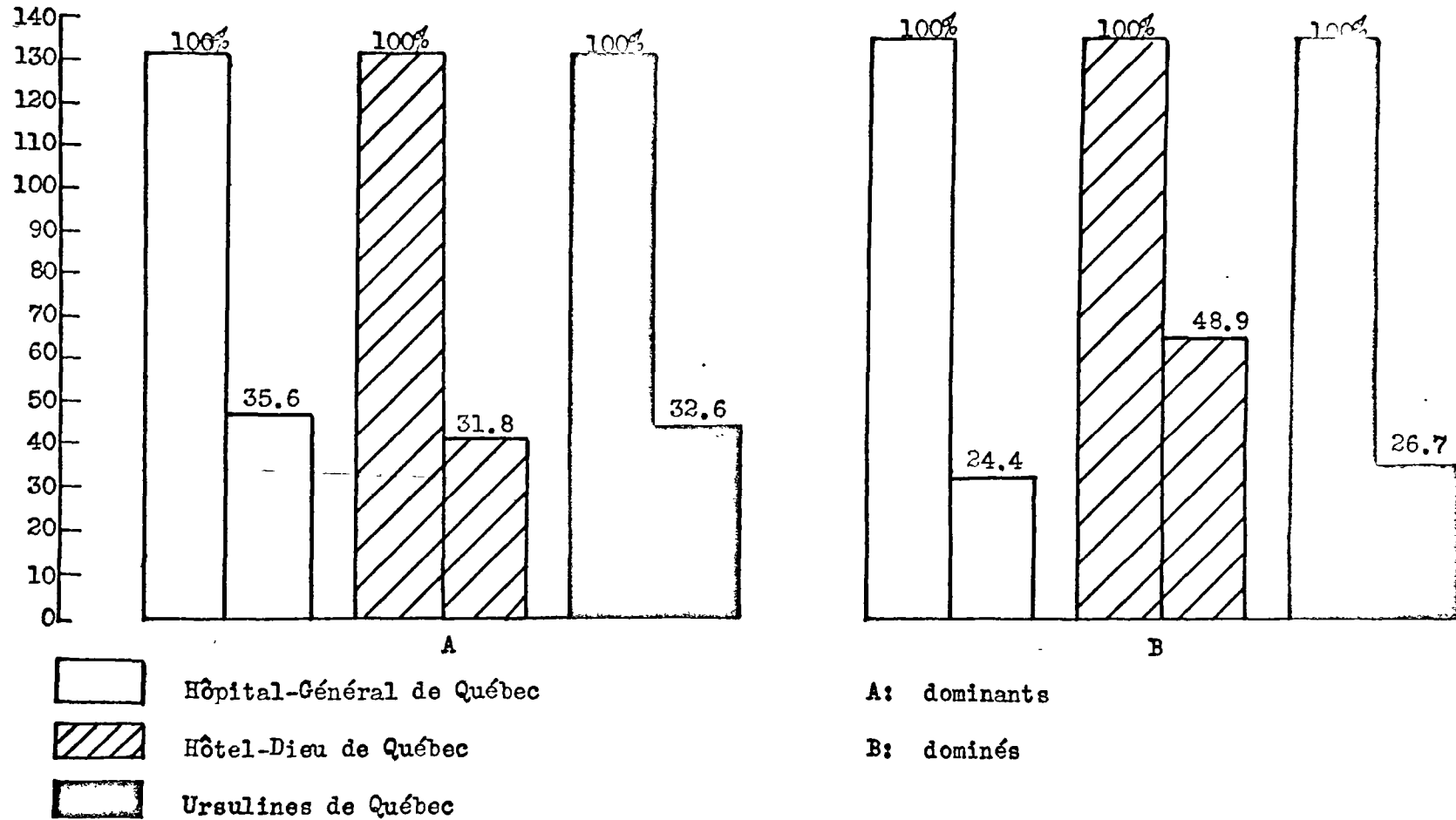
Si, en plus des inconnues, nous soustrayons les sorties (graphique 55), nous voyons une figure encore différente de la constitution sociale des communautés comparées. Les communautés de l'Hôpital-Général et des Ursulines voient quelque peu monter leur pourcentage de dominants aux dépens de la communauté de l'Hôtel-Dieu qui baisse d'environ 2.5%. Cependant chaque communauté garde le rang qu'elle avait. Par contre, si du côté des dominés la communauté de l'Hôtel-Dieu garde la première place avec une diminution d'environ 4.5%, celle de l'Hôpital-Général passe au deuxième rang avec une augmentation d'environ 5% sur ce qu'elle était au graphique précédent; la communauté des Ursulines enregistre maintenant le plus faible pourcentage avec une légère diminution par rapport à celui qu'elle avait au graphique précédent.

Nombre d'individus



Graphique 54: % des "dominants" et des "dominés" par rapport à l'ensemble des communautés, sans compter les inconnues: 1693-1764

Nombre d'individus



Graphique 55: % des "dominants" et des "dominés" par rapport à l'ensemble des communautés, sans compter les sorties et les inconnues: 1693-1764

L'approximation étant montrée en termes plutôt techniques, il nous reste maintenant à en tirer quelques explications et conclusions.

- 4 -

Les résultats où nous conduit notre étude sont approximatifs; ce dont nous étions consciente dès le début de la recherche. Nous pensons en particulier à deux obstacles qu'il nous a été impossible de surmonter: le caractère inadéquat des données sociales recueillies d'une part et, d'autre part, l'aspect quantitatif restreint de l'ensemble des personnes sur lesquelles porte notre étude. Nous savons par ailleurs que les origines sociales demeurées inconnues faussent un peu le pourcentage de chaque groupe, en particulier quand il s'agit de la communauté des Ursulines dont les registres ne nous permettent pas d'identifier au moins seize personnes. Néanmoins, les graphiques demeurent assez éloquents puisque nous avons comparé ceux qui incluent les origines sociales inconnues et ceux qui les excluent: nous avons ainsi constaté que l'image demeure à peu près la même. Il y a cependant lieu de croire que plusieurs religieuses inconnues quant à leur origine sociale proviennent de la campagne et qu'elles sont filles de cultivateurs. A ce propos, il faut remarquer que le groupe des cultivateurs d'où origine une forte proportion de la communauté de l'Hôtel-Dieu correspond à la réalité; néanmoins, son importance se trouve exagérée parce que, comparée aux deux autres communautés, cette communauté ne

compte que deux inconnues dont l'une est étrangère. Ajoutons, par ailleurs, que nous ignorons tout des postulantes sorties de l'Hôtel-Dieu. Nous supposons toutefois, ici, que la répartition se serait faite proportionnellement à la classification déjà établie à l'intérieur de chaque groupe.

Même si nous possédions des données suffisantes sur chacun des sujets constituant des communautés, le nombre restreint nous inciterait quand même à user d'une grande prudence dans les conclusions à tirer sur les origines sociales des religieuses. Étudier un groupe d'environ 300 personnes sur une longue période de 71 ans risque un peu de faire confondre déterminisme et hasard. Mais l'objectif global de notre étude nous a amenée à poursuivre des recherches en ce sens, recherches que nous considérons utiles quoique imprécises. Cette petite collectivité de l'Hôpital-Général qui fait l'objet de nos recherches souffre de la même faiblesse que les groupes de la société coloniale: elle manque d'envergure.

La série de graphiques que nous avons présentée a pour but d'illustrer la physionomie sociale des trois communautés, afin que nous soyons en mesure de qualifier ensuite l'Hôpital-Général. En même temps, cette présentation permet au lecteur de connaître la méthode d'investigation qui a été suivie; sans compter que l'examen des graphiques peut faire toucher du doigt les difficultés dont il vient d'être question.

Au terme de notre recherche donc, nous arrivons à un ensemble de résultats dont le poids n'est pas négligeable. Si nous n'avons pas découvert avec exactitude la provenance sociale des religieuses des trois communautés de femmes de Québec, il reste que nous pourrions

maintenant présenter une certaine image de chacune d'elles pendant la période 1693-1764. Pour répondre à l'objet plus précis de notre étude, nous ne nous limiterons cependant à commenter que les résultats des graphiques concernant l'Hôpital-Général.

Nous remarquons avant tout la supériorité de l'Hôpital-Général par rapport au nombre de sujets recrutés parmi l'élite de fonction et de dignité. Une fois établi, l'Hôpital-Général attire les filles de familles importantes: excepté la chute totale qui se produit pendant la décade 1723-1732, au moment de la fermeture du noviciat, la courbe des sujets originaires de l'élite se maintient à un degré assez élevé et conserve la supériorité sur les deux autres communautés (graphique 46). De son côté, le groupe des entrepreneurs est beaucoup moins représenté à l'Hôpital-Général que ne le sont les grandes familles de la colonie; il est à propos de s'interroger sur la raison du peu d'attrait produit par l'Hôpital-Général sur ces filles d'entrepreneurs. Si, par ailleurs, les filles d'artisans entrent régulièrement et progressivement à l'Hôpital-Général, il reste qu'elles forment une minorité dans la Communauté; mais ce fait est aussi vérifiable dans les deux autres communautés. Enfin, les nouvelles recrues, filles de cultivateurs, ne sont supérieures en nombre que pendant la dernière décade, de 1753 à 1764. Ces observations demandent quelques explications.

La compilation finale représentant les divers groupes de la société nous fait constater que la communauté de l'Hôpital-Général est celle qui compte le plus de sujets appartenant à la partie dominante de la société, soit 58% relativement à la population de la communauté

elle-même et sans compter les religieuses sorties. Si ce pourcentage baisse par rapport à l'ensemble des religieuses des trois communautés, il demeure tout de même supérieur aux deux autres: sans compter les religieuses inconnues et les postulantes sorties, l'Hôpital-Général enregistre encore 35.6% de religieuses originaires du groupe dominant de la société.

Deux conclusions s'imposent: il y a une nette évolution sociale chez les religieuses de l'Hôpital-Général de 1693 à 1764;<sup>15</sup> l'origine sociale de l'Hôpital-Général est de qualité supérieure, dans l'ensemble de la période, aux communautés de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines.

S'il nous a été impossible de connaître le degré d'aristocratie des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, à cause des critères plutôt lâches<sup>16</sup> que nous avons dû établir pour découvrir les nobles de la société, nous pouvons tout de même nous faire une idée de ce caractère aristocratique. Pour y arriver, nous avons comparé, quant aux trois communautés toujours, le nombre de religieuses dont le père est soit chevalier de l'Ordre royal et militaire de saint Louis, soit écuyer, soit noble, c'est-à-dire officier des troupes de la Marine royale, soit l'un et l'autre à la fois. Pour l'ensemble de la période 1693-1764, la communauté de l'Hôpital-Général compte alors 16 filles de chevaliers de Saint-Louis, alors que celle des Ursulines en compte sept

---

15 Voir les graphiques 7, 8, 9, 10.

16 Le titre d'écuyer ne révèle pas avec certitude le caractère de noble, car on s'intitule parfois écuyer sans l'être ou avant de recevoir ses titres. Cependant, un écuyer qui est à la fois chevalier Saint-Louis a de très grandes chances d'être vraiment noble.

et celle de l'Hôtel-Dieu, une seule. Le nombre de filles d'écuyers est également significatif, car, même en supposant qu'ils ne sont pas tous authentiques, la proportion de faux écuyers devrait normalement être partagée dans les trois communautés. Or la communauté de l'Hôpital-Général compte 22 écuyers, tandis que celles de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines en comptent respectivement neuf et trois. Quant aux religieuses, filles de nobles militaires, la communauté de l'Hôpital-Général en compte 15, les Ursulines, treize et l'Hôtel-Dieu, cinq. Il serait superflu d'ajouter des commentaires pour tâcher de démontrer le caractère plus aristocratique de la communauté de l'Hôpital-Général.

Quand on songe à tout le renoncement et dévouement que le soin des malades, vieillards, invalides, insensés, femmes de mauvaise vie - en somme toute une population de condition très humble - exige des religieuses de l'Hôpital-Général, on est surpris de constater que plus de 50% de la Communauté vient de l'élite de fonction et de dignité de la société coloniale. Y sont-elles attirées par l'ambiance spirituelle qui règne au monastère? ou par le désir de la sainte abjection? En effet, c'est l'époque où l'on voit des âmes en quête de l'humilité la plus parfaite. En outre, la présence de Saint-Vallier, pendant plus de 15 ans à l'Hôpital-Général, ne contribue-t-elle pas à la popularité de la jeune Communauté? Effectivement, il se fait lui-même l'exemple vivant du plus grand renoncement. Par ailleurs, il faut songer que l'Evêque est bien placé pour faire du recrutement auprès des curés et peut-être, aussi, parmi des grandes familles de la société.

Des facteurs plus matériels peuvent aussi contribuer à attirer

des filles de grandes familles. Nous pensons pour l'instant à l'ouverture de leur pensionnat en 1725, ce qui va certainement servir de champ de recrutement à la Communauté; les Annales nous soulignent justement le nom de plusieurs religieuses ayant étudié à leur pensionnat. Or ces jeunes filles instruites viennent souvent de familles importantes de la société. D'autre part, l'éloignement de la ville n'influencerait-il pas quelque peu l'option des jeunes filles désireuses de devenir religieuses? En effet, elles peuvent craindre les invasions et les guerres en plein cœur de Québec, c'est-à-dire autour des monastères de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines, mais beaucoup moins à la campagne où se situe l'Hôpital-Général.

Voilà autant de suppositions et d'hypothèses qui servent de rudiments d'explication. Pour poursuivre la recherche, il faut attendre le résultat de l'étude des dots. Nous comprendrons peut-être mieux pourquoi plusieurs filles de grandes familles entrent au monastère de l'Hôpital-Général plutôt qu'aux autres. A son tour, l'étude de certaines caractéristiques de la population religieuse de l'Hôpital-Général nous apportera peut-être des éclaircissements.

La démonstration que nous venons de faire corrobore quelques témoignages intéressants relativement à l'origine sociale de la communauté de l'Hôpital-Général. Entre autres, Charlevoix affirme que la plupart des religieuses sont des filles de condition.<sup>17</sup> Ecrivant au Ministre, en 1731, Beauharnois et Hocquart disent que la moitié des

---

17 Charlevoix, Histoire générale de la Nouvelle-France, III:78.

religieuses sont des filles d'officier et le reste, de familles bourgeoises.<sup>18</sup> A son tour, Kalm, en plus d'affirmer qu'il y a quelques jeunes et jolies religieuses, dit que la plupart d'entre elles appartiennent à des familles nobles.<sup>19</sup> Puis, selon Bougainville, l'Hôpital-Général de Québec serait, en 1757, le plus considérable des cinq hôpitaux du Canada: on n'y compterait guère que des filles de condition.<sup>20</sup>

Enfin, nos conclusions rejoignent celles de Marcel Trudel qui a étudié la communauté de l'Hôpital-Général de Québec sous le régime militaire. L'historien affirme que parmi les communautés de femmes de l'époque, c'est celle de l'Hôpital-Général qui réunit le plus grand nombre de représentantes des grandes familles.<sup>21</sup> Selon les résultats de notre étude, les conclusions qu'il dégage pour la période 1759-1764 valent pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle.

---

18 Beauharnois et Hocquart à Mauropas, 1731, AC, C11A, 54:30-37.

19 "Most of the nuns here are of noble families and one was the daughter of a governor. She had a grand air. Many of them are old, but there are likewise some very young ones among them, who looked very well. They all seemed to be more polite than those in the other nunnery." (Hôtel-Dieu) Kalm, Travels, II:454-5.

20 Bougainville, Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France, en 1757, RAPQ (1923-1924), 60.

21 Trudel, L'Église canadienne sous le Régime militaire 1759-1764, II:301s.

1314/2

PH.D. (HISTOIRE)

Histoire sociale d'une communauté en Nouvelle-France  
L'Hôpital-Général de Québec, 1692-1764

par

Micheline D'Allaire  
M.A. (histoire) de l'Université de Montréal



*Grade conféré  
le 7 octobre 1968  
M. Beauchamp  
Secrétaire*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts  
Université d'Ottawa

1968

## CHAPITRE II

### ETUDE DES DOTS

1. Régime des dots.
2. Utilisation des dots.
3. Sources et méthode.
4. Résultats de la recherche.
5. Modicité des dots.

L'origine sociale des religieuses nous a amenée à celle des dots: nous avons supposé une certaine corrélation entre le niveau social des grandes familles et leur état de fortune. Rencontrons-nous, à la fois, la dignité et la richesse chez les familles importantes de la Nouvelle-France? Ne faudrait-il pas plutôt dissocier tout à fait ces deux attributs?

- 1 -

En principe, lorsqu'une candidate se présentait au noviciat, elle devait être en mesure de donner une pension temporaire pour la durée de son noviciat, un mobilier pour sa chambre ou cellule, un trousseau dont l'évaluation pouvait varier de 500 à 600 livres,<sup>1</sup> - même davantage à

---

1 Par exemple, le chapitre des Ursulines décide, en 1691, de demander, à l'avenir, 600 livres pour les meubles et pensions; (Actes capitulaires, 22) auparavant, les novices donnaient un seul montant pour la dot, les meubles et les pensions.

certaines époques - et une dot pour pourvoir à son entretien, une fois religieuse. Cette dot était requise au moment de la profession religieuse.

A qui appartenait-il le droit de fixer le montant de la dot? Les Constitutions des Ursulines disent: "On modérera la dot & tous les frais selon le tems & la nécessité du Monastere, se donnant bien de garde qu'il n'y soit rien commis contre les saints canons..."<sup>2</sup> Puis on demande de n'en recevoir aucune qui soit à charge à la maison, c'est-à-dire, sans dot; on insiste pour ne pas céder sur ce point, sans le consentement de la Communauté. A l'Hôpital-Général, encore selon les Constitutions, le droit de régler le montant que les novices devaient apporter comme dot, appartenait au chapitre, comme il est mentionné au traité de la seconde partie des Constitutions, chapitre X: "On y doit régler au changement de chaque supérieure, par acte particulier la dot des filles de choeur et ce que doivent apporter les soeurs converses."<sup>3</sup> La lecture des Actes capitulaires nous montre cependant que le chapitre ne s'est jamais prévalu de ce droit, car ses registres, pour les années que nous étudions, ne contiennent aucun acte concernant cette fixation. Pourtant, nous voyons le chapitre prendre des mesures plutôt rigoureuses quand il s'agit, au moment de l'acceptation d'une novice, d'exiger la somme requise pour constituer une dot. Cette attitude de la Communauté s'explique par une pression exercée sur elle par le Conseil

---

2 Constitutions des Ursulines, 77s.

3 Constitutions de la congrégation des hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin, 239s.

d'Etat qui intervient dans cette affaire des dots.

Avant de procéder, le Conseil d'Etat consulte les autorités coloniales. Celles-ci ont pour charge, une fois les décisions prises, d'exécuter les ordres du Ministre. Ainsi, Sa Majesté demande, en 1721, que les stipulations de dots soient communiquées au gouverneur et à l'intendant avant la profession des religieuses.<sup>4</sup> C'est là une précaution jugée nécessaire pour empêcher que les religieuses soient à charge au bien des pauvres et au public. Bien que Vaudreuil et Bégon tombent d'accord pour répondre qu'ils veilleront exactement à l'exécution de ces stipulations, ils ne s'entendent pas sur le montant de la dot à proposer au Ministre. Bégon et Saint-Vallier sont d'avis qu'on devrait exiger 5,000 à 6,000 livres de dot pour empêcher les communautés d'avoir recours aux familles du pays.<sup>5</sup> Saint-Vallier se dit même surpris d'apprendre que Vaudreuil pense qu'on devrait demander seulement 3,000 livres comme par le passé. Il va sans dire que l'Evêque et l'Intendant ne sont pas tout à fait réalistes: désirer ne recevoir dans les monastères que des filles bien dotées est peut-être légitime, mais encore faut-il que les habitants de la colonie soient en mesure de réunir ces sommes. En tout cas, ils affirment au Conseil de la Marine qu'on ferait très bien d'ordonner aux communautés de ne recevoir que les filles capables d'offrir au moins 5,000 livres. Méfiant envers le Gouverneur sur cette question, l'Evêque va même jusqu'à dire que le désir de

---

4 Vaudreuil et Bégon au Conseil de la Marine, 8 octobre 1721, AC, C11A, 43:237-245.

5 Doc. cité.

Vaudreuil de vouloir faire entrer ses deux filles en religion expliquerait son souhait de ne pas augmenter les dots. Si telle est la raison de l'attitude de Vaudreuil, le Ministre devrait justement réfléchir. Toutefois, si Vaudreuil adopte une position réaliste, celle de Saint-Vallier n'est pas dépourvue de sens commun. En effet, n'est-il pas un peu extravagant d'exiger 4,000 livres de dot des religieuses séculières alors que les moniales - qui ne peuvent vaquer à aucune occupation rémunératrice à l'extérieur - n'offrent même pas 3,000 livres.<sup>6</sup>

Quelque temps après, allait être rendu un arrêt du Conseil d'Etat fixant à 5,000 livres la dot exigible de toute personne qui voulait devenir religieuse. En voici la teneur:

Le Roi s'étant fait représenter en son conseil, les lettres patentes du mois d'avril 1720, mil sept cent vingt, portant permission à la supérieure des religieuses établies à l'Hôpital-Général de Québec, d'augmenter de dix le nombre des religieuses du dit hôpital, après néanmoins que la nourriture et entretien de chacune des religieuses qui y seront reçues, auront été fondées dans le dit hôpital, et Sa Majesté estimant qu'il convient et est nécessaire de fixer les dots qui seront portées à l'avenir par les religieuses qui seront reçues, tant au dit hôpital que dans les autres maisons religieuses établies en Canada, et après avoir fait examiner en son conseil ce qui

---

6 Trois mois avant que le Conseil d'Etat promulgue l'arrêt relatif aux dots des religieuses du Canada, Saint-Vallier émet une ordonnance concernant les dots des Filles de la Congrégation: il leur défend de recevoir aucune postulante sans sa permission et les oblige à exiger de ces filles une dot suffisante d'au moins 2,000 livres, suivant un contrat passé avec chacune d'elles et enregistré par lui-même ou par un de ses grands-vicaires. Si l'on compare ces exigences à celles requises pour les religieuses cloîtrées, l'Evêque a raison de régler à moitié le montant de la dot demandée, les religieuses professes séculières ayant été obligées de donner, jusqu'à cette date, au moins 4,000 livres. (Saint-Vallier, 15 février 1722, AAQ, Copies de Lettres, II:132s.)

lui a été écrit à ce sujet par le sieur marquis de Vaudreuil... et le sieur évêque de Québec, et le sieur Begon, intendant, elle auroit connu pour que les dites maisons puissent se soutenir, qu'il étoit nécessaire de régler la dot de chaque religieuse, à la somme de cinq mille livres ou<sup>7</sup> le rapport et tout considéré, Sa Majesté étant en son conseil, de l'avis de Monsieur le duc d'Orléans, régent, à ordonné et ordonne qu'à l'avenir la dot de chacune des religieuses qui seront reçues tant au dit Hôpital-Général de Québec, que dans les autres maisons religieuses, ne pourra être moindre que la somme de cinq mille livres en principal, à laquelle Sa Majesté les a fixées, sans qu'elles puissent diminuer pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce soit, veut à cet effet Sa Majesté, que les stipulations de dotes qui seront faites à l'avenir pour les filles qui se présenteront, pour entrer dans les couvens établis dans la Nouvelle-France, soient communiquées au gouverneur-général et à l'intendant de la colonie, pour être par eux, ou par ceux chargés de leur pouvoir, visées avant la profession; défend Sa Majesté, aux supérieures des dites maisons religieuses de recevoir et admettre à la profession aucunes filles à moins que leurs stipulations de dotes ne soient visées comme il est dit ci-dessus; enjoint Sa Majesté aux officiers du conseil supérieur de Québec de tenir la main à l'exécution du présent arrêt, qui sera enregistré aux greffes du dit conseil, lu, publié et affiché où besoin sera.<sup>7</sup>

Cette décision qui réglait la dot de chaque religieuse reçue à l'Hôpital-Général et dans les autres communautés religieuses de femmes de la colonie à la somme de 5,000 livres pouvait faire craindre un danger pour les vocations. Mais il faut admettre qu'il était sage et même nécessaire d'agir de cette façon, à un moment où toutes les communautés religieuses du Canada connaissaient la gêne financière, par suite des mauvaises affaires en France.

---

7 Edits et ordonnances, I:464-465.

Le mince recrutement des religieuses allait justifier les craintes exprimées: l'Hôpital-Général ne reçut aucune postulante de 1720 à 1734. Un mémoire que l'on situe vers les années 1728-1730, et qui a pour but d'exposer les raisons des grandes dépenses de l'Evêque du Canada, affirme qu'il n'y a pas dix familles dans la colonie en état de payer la dot d'une religieuse; c'est l'Evêque qui paie les dots.<sup>8</sup> L'affirmation n'est pas tellement exagérée et rejoint, en un sens, le témoignage de Charlevoix parlant des dots des Ursulines: les dots qu'on reçoit des filles de ce pays, dit-il, sont si modiques, que dès le premier incendie de leur maison, on pensa les renvoyer en France.<sup>9</sup>

Dix ans plus tard, on s'aperçut que le montant exigé pour ces dots était excessif. Aussi, un arrêt du Conseil d'Etat vint à nouveau fixer les dots à 3,000 livres en principal. On doit considérer cette déclaration concernant les futures religieuses reçues dans toutes les communautés de la Nouvelle-France, comme le document officiel, essentiel par rapport à la réglementation civile des dots. Son importance est assez considérable pour que nous reproduisions l'arrêt:

Vu par le roi, étant en son conseil, les représentations faites à Sa Majesté de la part des religieuses des communautés établies en la Nouvelle-France, contenant que par arrêt du trente-un mai, mil sept cent vingt-deux, Sa Majesté aurait jugé à propos de fixer à cinq mille livres la dot de chacune des religieuses qui seraient reçues dans les dites communautés, et d'ordonner en même tems que les stipulations de dot qui seraient faites à l'avenir par les filles qui se présenteraient pour

---

8 Il s'agit d'un mémoire de Dosquet préparé pour le Cardinal de Fleury, rapporté dans Gosselin, L'Eglise du Canada, II:207.

9 Charlevoix, Histoire générale de la Nouvelle-France, III:75.

y entrer, seraient communiquées au gouverneur-général et à l'intendant pour être par eux, ou par ceux chargés de leurs pouvoirs, visées avant la profession, avec défenses aux supérieures des mêmes communautés d'admettre aucunes filles à la profession, à moins que leurs stipulations de dot ne fussent ainsi visées; qu'il se trouve peu d'habitans dans la colonie qui soient en état de donner cinq mille livres à une fille qui veut se consacrer à la religion; qu'en effet depuis l'arrêt qui a fixé à cette somme les dots des religieuses, il s'en est présenté très peu pour entrer dans les communautés, et qu'il y en est mort plus qu'il n'en a été reçu; que par ce moyen les dites communautés, ne se trouvant présentement remplies que de filles âgées et infirmes, tombent insensiblement; que le public en souffre par rapport à l'éducation de la jeunesse et au soin des malades, dont le nombre augmente à mesure que la colonie se peuple; que la religion se trouve privée par là de sujets qui y sont véritablement appelés, et qui par la médiocrité de leur fortune, se trouvent hors d'état de suivre leur vocation; et que dans ces circonstances, l'intérêt des communautés, le bien de la colonie et l'avantage de la religion demandent la révocation de l'arrêt du dit jour trente-un mai, mil sept cent vingt-deux, que les dites communautés suppliaient très-humblement Sa Majesté de vouloir bien ordonner.

Vu aussi le dit arrêt, ou le rapport, et tout considéré, Sa Majesté étant en son conseil, ayant égard aux dites représentations, sans s'arrêter quant à ce à l'arrêt du dit jour trente-un mai, mil sept cent vingt-deux, a ordonné et ordonne, qu'à l'avenir la dot de chacune des religieuses qui seront reçues dans les communautés établies en la Nouvelle-France, ne sera que de trois mille livres en principal, à laquelle somme Sa Majesté a fixé les dites dots, sans que pour quelque raison, ni sous quelque prétexte que ce soit, elles puissent être diminuées.

Veut et entend Sa Majesté que l'arrêt du dit jour trente-un mai, mil sept cent vingt-deux, soit au surplus exécuté selon sa forme et teneur, et qu'en conséquence toutes les stipulations de dot qui seront faites pour les filles qui se présenteront pour entrer dans les dites communautés, soient communiquées au gouverneur-général et à l'intendant de la colonie, pour être par eux, ou par ceux chargés

de leurs pouvoirs, visées avant la profession; faisant très expresses inhibitions et défenses aux supérieures des mêmes communautés de recevoir et admettre aucunes filles à la profession, à moins que leurs stipulations de dot ne soient ainsi visées.<sup>10</sup>

La nouvelle attitude de la Cour est claire: après dix ans, elle constate les conséquences de sa législation trop sévère de 1722 et veut y remédier. En effet, à partir du moment où les maigres fortunes des habitants ne peuvent plus répondre aux exigences de la dot religieuse, il s'est présenté très peu de sujets dans les communautés. Celles-ci, par conséquent, comptent de plus en plus de personnes infirmes et âgées. Or la crainte de voir dépérir les institutions nécessaires à la colonie a suffi pour modifier les intentions du Roi. Il décide donc de révoquer l'arrêt du 31 mai 1722. Toutefois, il n'entend pas céder sur la surveillance que les autorités coloniales doivent exercer sur le régime des dots; à cet effet, chaque religieuse doit s'engager, par contrat, lors de sa profession, à effectuer le montant total de sa dot.

Ou bien les conjectures de la Cour sont un peu fausses, ou bien on avait, en dix ans seulement, perdu le goût de la vie religieuse: la nouvelle législation n'amène aucune affluence de postulantes dans les couvents. Vers la fin de l'année 1732, Beauharnois et Hocquart laissent savoir au Ministre que la réduction des dots de 5,000 à 3,000 livres n'a pas eu pour effet d'augmenter le nombre de religieuses dans la colonie, "car on a très peu le goût pour le cloître"; il ne s'en présente, ajoutent-ils, que deux ou trois dans les couvents; "l'amour

---

<sup>10</sup> Edits et ordonnances, I:529s.

de la liberté naturelle en est la cause autant que le manque de facultez".<sup>11</sup> L'année suivante, le gouverneur et l'intendant continuent d'expliquer le peu de recrues religieuses dans la colonie: non seulement les habitants du Canada s'éloignent du cloître, mais encore, les discordes intérieures de ces maisons les repoussent.<sup>12</sup> Nous serons à même de comprendre, plus loin, ce que cette affirmation peut contenir de vérité.

Quoi qu'il en soit, le Conseil de la Marine suivra de près l'application de l'arrêt fixant la dot à 3,000 livres. Pour ne mentionner qu'un exemple, le Ministre signale à l'Evêque de Québec, en 1742, que Sa Majesté a accepté avec peine que la fille du sieur de Rigauville puisse être admise chez les Hospitalières de Québec avec une dot de 1,500 livres seulement.<sup>13</sup> De toute façon, il faudra trouver des moyens de suppléance pour pouvoir obéir au Ministre, car les habitants de la Nouvelle-France sont vraiment trop pauvres pour offrir, à chaque nouvelle professe, une dot complète. Qu'advient-il donc?

On essaiera d'appliquer rigoureusement l'arrêt de 1732 pendant plus de vingt-cinq ans, mais, encore une fois, le Roi se verra obligé de manquer à son propre arrêt. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu lui demandent, en janvier 1748, la permission de recevoir quatre religieuses de chœur, chacune dotée de 1,500 livres seulement. Sa Majesté

---

11 Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 1er octobre 1732, AC, C11A, 57:3-35.

12 Les mêmes au même, 14 octobre 1733, AC, C11A, 59<sup>1</sup>:126s.

13 Maurepas à Pontbriand, 17 avril 1742, AC, B 74<sup>2</sup>:239s; 27 avril 1742, AC, B 74<sup>2</sup>:553-558.

y consent, mais exige qu'elles reçoivent les demoiselles Sacquespée, Vaucour de Louvières, de Bellugard et une quatrième choisie par l'Evêque et le Gouverneur, parmi les filles d'officiers. Puis, pour combler la différence, on autorise la Communauté à prendre les 1,500 livres sur les produits des congés.<sup>14</sup>

Un mois plus tard, un arrêt du Conseil d'Etat vient permettre aux Hospitalières d'admettre à la profession quatre novices choisies parmi les filles d'officiers de la colonie, moyennant une dot réduite de 1,500 livres.<sup>15</sup>

Si le Roi se dit satisfait de l'arrangement, il fait savoir aux autorités coloniales qu'il ne désire plus se prêter à de nouvelles demandes de ce genre. De toute façon, le régime des dots a suffisamment subi de transformations depuis 35 ans.

- 2 -

A l'obligation, pour la communauté de l'Hôpital-Général, d'exiger une dot minimum de la part des religieuses acceptées à la profession, viennent se greffer des mesures concernant l'utilisation des dots. Sur cette question, deux textes nous éclairent.

Parlant du soin qu'on doit avoir des biens du monastère, les

---

14 Maurepas à La Galissinière et Hocquart, 18 janvier 1748, AC, B 87:59-62.

15 Arrêt du Conseil d'Etat, 12 février 1748, AC, B 87:105s.

Constitutions de la communauté de l'Hôpital-Général disent:

Il se fera un fonds du bien qu'apporteroient les Filles pour leur dot, qui ne pourra estre employé en bastiments, ou choses semblables, sans tres grande nécessité; et du consentement de plus de la moitié des Vocales; le revenu en devant estre ménagé pour subvenir aux frais communs de la Maison, et à l'entretien des Religieuses.<sup>16</sup>

Les dots avient avant tout pour but de subvenir à l'entretien des religieuses de la maison. C'est d'ailleurs pour cette raison que Saint-Vallier émet une ordonnance, le 4 septembre 1694, pour régler la manière dont les religieuses du diocèse doivent administrer leur temporel:

La troisième règle est que vous ne fassiez jamais entrer dans vos comptes les fonds des dots des filles que vous recevrez, de peur que les consommant vous ne nous trouviez surchargés d'un grand nombre de personnes que votre revenu n'en peut faire subsister.<sup>17</sup>

Les religieuses donc, en principe, ne peuvent utiliser les dots à leur guise. Pourtant, poussées par la nécessité, elles feront, à plusieurs reprises, différentes transactions dont quelques-unes sont intéressantes à relever.

Dès 1710, selon les Actes capitulaires, la Communauté de l'Hôpital-Général commence à placer des dots de religieuses chez des marchands afin de les faire profiter. Il s'agit, non pas d'un prêt à intérêt à des individus, puisque c'est interdit, mais d'un placement chez des marchands qui, à leur tour, placent cet argent par voie de courtage,

---

16 Constitutions de la congrégation des hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Ordre de Saint-Augustin, 261s.

17 Mandements des Evêques, I:339.

Ces marchands s'entremettent donc pour faire profiter les biens de la Communauté. Ainsi, les 2,000 livres de dot de Louise Soumande sont placées chez M. Haimard, marchand. N'ayant nullement profité, en 1712, on décide de les retirer.<sup>18</sup>

Par ailleurs, la Communauté essaie de tirer le plus grand profit des dots données en terre. Par exemple, la terre que donnent les soeurs Maufait (14 et 16) est vendue pour la somme de 3,000 livres parce qu'elle n'a pas rapporté de bénéfice.<sup>19</sup>

Toujours dans le but de faire profiter les dots, les religieuses, pour compenser les pertes causées par l'interdiction du prêt, constituent des rentes avec des marchands. Elles leur prêtent de l'argent dont elles retirent des rentes fixes en attendant de le récupérer. Mais c'est surtout sur l'Hôtel de Ville de Paris que les religieuses constituent des rentes. Il s'agit alors de placements faits avec l'intention d'en retirer une rente viagère payée par l'Etat. Ce capital est alors aliéné, c'est-à-dire qu'il ne leur sera pas remboursé.

La supérieure habile peut d'ailleurs facilement amener les vocales à accepter l'utilisation de dots, tout en demeurant fidèle à l'esprit des Constitutions: elle n'a qu'à démontrer, avec assurance, les avantages à tirer de la conversion d'une ou de plusieurs dots. Ainsi faut-il, en 1738, semer le froment sur le domaine Saint-Vallier, aussitôt, les vocales acceptent d'utiliser 2,000 livres prises sur les dots

---

18 AHG-Q, Actes capitulaires, 15.

19 Ibid., 19.

de deux religieuses pour répondre à ces nécessités.<sup>20</sup>

L'argent des dots sert encore à payer des dettes quand on juge qu'il y a "grande nécessité" de le faire. Voici qu'en 1741, les vocales délibèrent sur l'utilisation de la somme de 2,000 livres provenant de la dot de Claire-Agathe de la Chesnaye (59) afin de payer des dettes. Leurs considérations font preuve de sens commun: si les rentes au taux du Roi qui est de 5% peuvent tantôt rapporter, elles ne sont plus profitables face à l'obligation de payer un intérêt de 8 ou 9%. C'est pour la même raison que le chapitre des vocales décide, en 1745, d'employer la dot de 3,000 livres de Jeanne Bastien (66) pour payer des dettes.<sup>21</sup> L'année suivante encore, toujours gênées dans leurs affaires par les marchands qui leur chargent de gros intérêts à cause de la guerre, les religieuses emploient une autre dot pour éteindre une partie de leurs dettes.<sup>22</sup>

Pour parer à ce déséquilibre financier qui provient des profits disproportionnés des marchands par rapport aux maigres intérêts que les religieuses retirent de leurs rentes, la dot devient donc un palliatif. Devant le chapitre assemblé, en 1744, la Supérieure représente la disette du blé et démontre le peu de rentes avec lesquelles la maison doit subsister, étant donné que la Communauté doit contracter de nouvelles dettes chez les marchands; par conséquent, explique-t-elle, il

---

20 Ibid., 82s.

21 Ibid., 100-102.

22 Annales de l'Hôpital-Général, 1743-1793:22.

serait plus avantageux de payer ses dettes aux créanciers qui exigent 7% d'intérêt que de retirer seulement 5% de rentes placées au taux du Roi. D'un commun accord, les religieuses acceptent d'utiliser des contrats de dots de religieuses décédées, pour la somme de 3,450 livres.<sup>23</sup> L'année suivante, on emploiera encore 3,000 livres de dots pour payer des marchands qui, selon les Annales de la Communauté, demandent cette année-là 9% d'intérêt, alors que les religieuses ne peuvent placer leurs dots qu'au taux de 2%.<sup>24</sup>

Les dots peuvent encore aider à la construction de bâtiments nécessaires à la Communauté. Ainsi, la seule façon de bâtir un moulin à eau dans la seigneurie de Saint-Vallier, pour remplacer le moulin à vent, en 1747, c'est d'utiliser, encore une fois, des dots pour une somme de 3,500 livres.<sup>25</sup> Six ans plus tard, la nécessité de rebâtir quelques parties de la ménagerie et de la basse-cour, obligera encore les religieuses à porter la main à la caisse des dots.<sup>26</sup> C'est à se demander comment la Communauté de l'Hôpital-Général pourrait survivre et se développer sans le secours de ces dots dont le total nous semble pourtant faible.

La communauté de l'Hôtel-Dieu de Québec utilisera les dots d'une

---

23 AHG-Q, Actes capitulaires, 95s.

24 Ces rentes dont nous parlons pouvaient être placées sur la Fabrique de Québec. Tel est le cas en 1747, alors qu'on y place pour 5,000 livres. (Actes cap., 102).

25 AHG-Q, Actes capitulaires, 103.

26 Ibid., 111.

façon identique. En 1704, avec 1,800 livres provenant de la dot d'Elisabeth Toupin (4), on fait venir des marchandises et effets pour remplacer ceux pris dans la Seine en 1704. Aussitôt donnée, la grosse dot de la fille d'Aubert de la Chesnaye (5) est utilisée à des fins de construction: 7,000 livres servant à la construction d'un édifice neuf et 3,000 livres à celle d'un moulin. Que de dots encore serviront à bâtir la maison de l'Hôtel-Dieu: celles des demoiselles Tibierge (6), d'Ailleboust des Muesaux (7), Gauvreau (10) et (21), Denys de Saint-Simon (13), Cheron (27) et (37) etc.

Quand les parents paient par petits montants à la fois, la tentation est forte, pour les religieuses, de consumer immédiatement la dot en provisions; tel est le cas de Marie-Françoise Ledic (14) dont les parents ont été incapables de payer d'une seule fois.

Plusieurs dots servent, soit à l'achat de terres, soit au défrichement; l'Île-aux-Oies est achetée en grande partie avec l'argent des dots des religieuses suivantes: Marie-Elisabeth Le Moyne de Longueuil (32), Marie-Andréo Regnard-Duplessis (53), Geneviève Regnard-Duplessis (49), Marie-Madeleine Dupui (41), Marie-Anne Corriveau (48).

Comme l'Hôpital-Général, l'Hôtel-Dieu emploie des dots partielles ou entières pour payer des dettes de la Communauté; telles sont les dots de Angélique Tibierge (52), Louise-Stienne Corriveau (60), Marie-Thérèse Fornal (61), Marie-Anne Viennay-Pachot (65), Marie-Louise Prud'homme (68). Notons que la majorité de ces dots est constituée de monnaie de cartes dont on veut se débarrasser le plus tôt possible.

A partir de 1715, on remarque que les religieuses utilisent des

dots pour l'achat de vin et de blé, surtout en 1718, alors que l'épidémie de sauterelles a dévasté toutes les récoltes.

Enfin, quelques dots sont mises en rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, celles des religieuses Angélique Tibierge (8) et Marguerite-Angélique de La Chesnay (12); d'autres sont prêtées à la Fabrique de Québec, comme c'est le cas de la dot de Louise-Marie-Madeleine Baudouin (93).

Nous ne pouvons malheureusement pas comparer la communauté des Ursulines de Québec avec ces deux dernières institutions, leurs archives ne nous ayant pas fourni de documents concernant l'utilisation des dots; mais tout nous laisse croire que cette Communauté procède d'une façon assez semblable pour arriver à tirer le meilleur parti possible des dots.

- 3 -

Pour tenter de découvrir le lien possible entre l'état de fortune et la condition sociale des familles de religieuses, nous avons essayé de connaître la valeur de la dot donnée par chaque professe. Comme au chapitre précédent, nous avons, pour cette étude des dots, établi une comparaison entre les trois communautés de femmes de la ville de Québec.

La méthode que nous avons suivie dépend, en partie, de la disponibilité des sources concernant l'étude en question. Nous avons

d'abord dépouillé, pour chaque institution, les registres où pouvaient être inscrites les promesses ou donations de dots. Celui qui nous a été le plus utile à l'Hôpital-Général, est le registre qui contient les entrées des religieuses et la valeur des dots apportées à la Communauté. A l'Hôtel-Dieu, nous avons parcouru les registres des recettes et de l'emploi des dots des religieuses, alors qu'aux archives du monastère des Ursulines nous avons lu les registres des entrées et professions des religieuses. Nous avons ensuite réuni d'autres données, après examen des Actes capitulaires de chaque communauté, où nous avons puisé de précieux renseignements; par exemple, lorsqu'il s'agissait de délibérer sur l'acceptation d'une jeune fille au monastère, il était souvent question de la somme d'argent ou de biens qu'elle promettait de donner au moment de sa profession. Puis nous avons étudié les contrats de dots ou de profession qui étaient accessibles. La tâche nous fut relativement facile à l'Hôtel-Dieu où les archives nous ont fourni plusieurs de ces contrats conservés, malgré le feu de 1755 qui a brûlé de nombreux registres. Pour des raisons que nous ignorons, les contrats de dots des Ursulines ne sont pas accessibles aux chercheurs. Quant à l'Hôpital-Général, les archives n'ont conservé que dix-neuf contrats de professions religieuses, avant 1764; cette petite somme de documents nous surprend quelque peu, étant donné que cette maison n'a jamais connu d'incendie depuis sa fondation. Enfin, les Annales de l'Hôtel-Dieu et surtout celles de l'Hôpital-Général ont ajouté des informations biographiques concernant plusieurs religieuses, et parmi lesquelles nous avons pu extraire quelques indications sur leur état de fortune.

Nous avons également fouillé les Edits et ordonnances qui nous ont fourni des faits intéressants concernant les dots. Puis, à titre de vérification, nous avons souvent référé aux livres de recettes des communautés pour savoir si la promesse de dot avait été tenue. Voilà les sources essentielles sur lesquelles repose notre étude des dots.

Toutes ces données, nous avons dû les manipuler avec beaucoup de prudence, et le lecteur aurait tort d'attacher à chaque chiffre un caractère de vérité absolue. Nous avons voulu, avant tout, atteindre une approximation valable, ce qui déjà n'était pas une tâche facile. A cet effet, nous avons considéré chaque dossier de religieuses et essayé de découvrir, au moyen de comparaison, la signification des données tirées des registres, annales, contrats et actes. Cependant, les instruments de recherches étant différents d'une communauté à l'autre, il nous a fallu utiliser différentes méthodes pour évaluer les dots. Comparons pour l'instant les registres des entrées des religieuses de l'Hôpital-Général avec ceux des Ursulines. A l'Hôpital-Général, c'est immédiatement à l'arrivée de la postulante au couvent que l'on inscrit, dans les registres, sa promesse de dot et l'acompte donné; tandis que chez les Ursulines, les registres sont tenus à la profession seulement, c'est-à-dire au moment où la dot est effectivement donnée. C'est la condition pour prononcer les vœux. Il est évident que les registres de ce dernier couvent offrent une plus grande sécurité intellectuelle au chercheur. Toutefois, pour compenser, les Annales de l'Hôpital-Général nous donnent, de temps à autre, le montant effectivement apporté à la profession.

Trop souvent nous nous sommes butée au facteur inconnu de la dot promise ou reçue; c'est là un autre obstacle que nous n'avons pas réussi à surmonter tout à fait. Nous serions crédule, par ailleurs, de penser que tous les contrats de dots ont été respectés à la lettre; nous nous proposons justement de le souligner plus loin en expliquant le résultat de nos recherches. Il nous a donc fallu évaluer ce décalage entre la promesse et la donation elle-même. Pour y arriver, nous avons essayé de calculer ces différences en prenant, comme échantillon, la communauté où les archives mettaient à notre disposition davantage de contrats de profession et où, également, il nous était possible de lire diverses transactions relatives aux dots des religieuses: il s'agit de la communauté de l'Hôtel-Dieu qui servit ensuite de modèle pour les autres communautés. Le résultat de l'étude a montré que la différence entre les dots promises et les dots reçues égalait un peu plus que la valeur d'une dot et demie, soit 4,700 livres environ, et cela pour toute la période 1693-1764. Si ce chiffre apparaît plutôt minime, à priori, il faut penser que la somme donnée dépassait parfois le montant de la dot promise. Nous avons donc conclu que dans le total des dots enregistrées au cours d'une période de 70 ans, cette différence devenait peu perceptible. Nous n'avons pas hésité à faire valoir ces résultats pour les deux autres communautés, n'ayant trouvé aucune raison pour croire que les religieuses d'un monastère pouvaient être filles de parents plus vantards que dans l'autre monastère. En d'autres termes, la marge d'erreurs devrait être proportionnellement la même dans les trois communautés qui font l'objet de notre étude. Le risque d'erreurs

joue aussi dans l'enregistrement lui-même de la dot dont la valeur peut varier dans différents documents d'une même institution. Ces cas demeurent tout de même rares.

Consciente de la nécessité d'utiliser nos sources avec précaution, nous avons cru tout de même possible de faire un travail d'évaluation plausible. Comme la formulation des registres relative à la somme offerte par les parents ou les tuteurs était souvent vague et ambiguë, nous avons, par la confrontation de différents documents, essayé de déceler les formules qui pouvaient inclure à la fois la dot, les pensions et les ameublements.<sup>27</sup> Nous y sommes parvenue jusqu'à un certain point, mais il s'agissait encore de savoir le montant généralement exigé pour les pensions et le trousseau. Quand les parents pouvaient disposer de la somme, nous avons remarqué qu'ils donnaient 200 livres pour les pensions. Pour les meubles et trousseau, la Communauté exigeait généralement 500 livres. Mais encore là, nous avons observé ce fait un peu surprenant, qu'à certaines périodes l'Hôpital-Général exigeait un montant plus important pour le trousseau. Peut-on y voir un indice de mœurs somptueuses? Enfin, nous sommes parvenue à établir une moyenne de l'argent exigé pour chaque religieuse des trois communautés: 200 livres pour les pensions de noviciat (pendant deux ans) et 500 livres pour le trousseau et l'ameublement.

---

27 Par les formules "a donné en tout" ou "pour toutes choses", nous avons compris que le montant qui semblait être celui de la dot, était, en réalité, diminué du montant des pensions et trousseau qui y était indûment inclus.

Rappelons que le but de notre investigation est de découvrir l'état de fortune des familles de religieuses. Or quelques dots complètes données lors de la profession religieuse ne sont pas entrées dans nos compilations statistiques pour la raison qu'elles provenaient soit d'un pur étranger, soit d'une personne anonyme, ce qui, de toute façon, ne nous renseignait nullement sur l'état de fortune de la famille. L'unique signification que l'on pouvait tirer de cette provenance de dot, c'est que les pères ou tuteurs de ces religieuses étaient dans l'impossibilité de constituer une dot.<sup>28</sup> Toutefois, nous avons considéré qu'un oncle, une tante et un frère faisaient partie de la famille immédiate de la religieuse, et par le fait même, une dot provenant de ces personnes était propre à nous fournir quelque indice sur la situation matérielle de la famille. Enfin, il va sans dire que les promesses de dot des religieuses sorties ont été exclues de notre compilation.

Ces remarques ne valent que pour les religieuses de chœur. Les soeurs converses n'étaient pas tenues, comme les autres, à acquitter une dot fixée d'avance: c'est le chapitre de la Communauté qui, après délibération, décidait du montant à donner pour chaque individu. De sorte que la converse pouvait tout aussi bien offrir des hardes que de l'argent ou un métier. Il reste que la formulation des délibérations des Actes capitulaires nous a laissé deviner qu'une vague entente fixait la dot ordinaire de la converse à 500 livres.

---

28 Les montants de dots qui apparaissent dans les appendices A, B et C ne sont pas tous entrés tels quels dans notre travail de statistiques; quelques-uns même, ceux qui ont été donnés par des étrangers, ont été complètement omis.

Notre étude qui s'est portée successivement sur chacune des trois communautés de femmes, a d'abord essayé d'établir une moyenne de dot par religieuse de choeur et par soeur converse, décade par décade; puis, le calcul de la moyenne par religieuse s'est ensuite fait par rapport à toute la période 1693-1764. Il nous a été ensuite possible de dresser un tableau comparatif des trois communautés.

Présentons maintenant le résultat de nos recherches.

- 4 -

HOPITAL-GENERAL DE QUEBEC

GRAPHIQUE 56:

Moyenne des dots décade par décade; Hôpital-Général de Québec <sup>29</sup>

<u>Années</u>	<u>Nombre de religieuses de choeur</u> <sup>30</sup>	<u>Moyenne</u>	<u>Nombre de converses</u> <sup>31</sup>	<u>Moyenne</u>
1693-1702	4	575 livres	---	---
1703-1712	6	1,188,5 "	---	---
1713-1722	12	1,650,7 "	6	336,7 livres
1723-1732	---	---	---	---
1733-1742	10	2,490 "	5	470 "
1743-1752	15	2,850 "	2	500 "
1753-1764	8	2,812,5 "	4	137,5 "

<sup>29</sup> Voir le montant de chaque dot des religieuses - que nous numérotions dans le texte - dans l'appendice A.

<sup>30</sup> Ce nombre ne représente que les religieuses dont nous connaissons, d'une façon assez certaine, le montant de la dot.

Les archives de l'Hôpital-Général ne nous permettent qu'une vague approximation. Nous n'avons pas toujours réussi à savoir avec certitude si le montant donné incluait les pensions et le trousseau. Prenons le cas de la religieuse No 105: incapable de payer sa dot, le chapitre de la Communauté lui fait grâce de 1,000 livres en l'honneur de Saint-Joseph, et son père complète par la somme de 2,000 livres. Or le contrat de dot ne parle pas des pensions et du trousseau de la religieuse; si le montant donné comptait alors pour l'ensemble des obligations matérielles, la dot reçue par la Communauté ne représentait plus que 1,300 livres. Si donc, pour l'appréciation des dots des 105 religieuses de l'Hôpital-Général nous avons faussé la réalité, c'est certainement par majoration.

Pendant la première décade, 1693-1703, la moyenne des dots des religieuses de chœur est très basse. Parmi les quatre religieuses de l'Hôtel-Dieu qui viennent s'établir à l'Hôpital-Général, une seule y apporte sa dot, Louise Soumande; les autres la laissent à leur ancien monastère. Par ailleurs, on enregistre deux acceptations gratuites; une autre religieuse ne donne que 300 livres.

La religieuse No 5, Angélique Hayot, qui apporte une dot de 300 livres seulement, obtient le privilège d'être reçue en l'honneur de Saint-Joseph. Cette prérogative, inscrite dans les Constitutions de l'Hôpital-Général, permet à la Communauté de recevoir quelques sujets sans dot en l'honneur de la Sainte-Vierge ou de Saint-Joseph, ainsi qu'il est mentionné au traité 1<sup>or</sup> de la seconde partie, chapitre X: "La dévotion que nos maisons portent à la très Ste-Vierge et St-Joseph,

sous la protection desquels nous vivons toutes, demande que le chapitre reçoive quelquefois en leur honneur, une fille de chœur gratuitement et sans dot.<sup>32</sup> Il semble bien que la Communauté n'ait pas abusé de ce privilège puisque nous n'avons compté que deux religieuses à s'en être prévaluës pour la période que nous étudions (religieuses No 5 et No 105).

Cependant, Angélique Hayot apporte à la Communauté un certain montant d'argent qui nous surprend par l'usage qu'on se propose d'en faire: 1,000 à 2,000 livres "aquoy monteroient ses nippes en hardes lorsqu'elle seroient rendües", et n'ayant seulement "pas moyen de faire une dot".<sup>33</sup> Cette somme nous semble fort élevée pour l'achat ou la confection de vêtements de religieuses. Peut-on y voir une expression de moeurs somptuaires?

La générosité de Saint-Vallier a sans doute eu pour effet d'attirer quelques postulantes dépourvues des biens suffisants pour pouvoir devenir professes; c'est au moins le cas des religieuses Nos 6, 21, 30, 31 qui, grâce à l'Evêque, reçoivent soit des dots entières, soit des dots partielles, soit encore des parties de dots de fondation.

Qu'est-ce que la dot de fondation? Au moment de la fondation de l'Hôpital-Général, Saint-Vallier, par un contrat de donation daté du 10 janvier 1693, affecte 1,000 livres de rentes annuelles, montant auquel il ajoute 100 livres en 1697, pour servir, à perpétuité, à l'entretien de quatre religieuses, suivant la clause du contrat:

---

32 AHG-Q, Divers extraits, 54.

33 AHG-Q, Actes capitulaires, 1.

Celle de 1,000 livres à prendre et percevoir sur le trésorier des revenus casuels; suivant le transport de rente, à prendre sur Sa Majesté... et ce pour fonder la nourriture et entretien de 4 religieuses du monastère de la Miséricorde de Jésus, à toujours, à perpétuité.<sup>34</sup>

Plus tard, par son testament du 18 novembre 1717 qu'il ratifie le 25 mars 1725, Saint-Vallier décharge la Communauté de cette obligation en réduisant ces quatre dots à une seule. Il s'explique comme suit:

"Attendu la grande pauvreté de la communauté, l'intention du testateur est que la dite communauté ne soit tenue de prendre, nourrir et entretenir qu'une religieuse gratis à perpétuité, la déchargeant de ces présentes des 3 autres".<sup>35</sup> Un tableau extrait des registres capitulaires nous fait connaître les noms des privilégiées.

Les trois premières religieuses qui ont joui de la dot de fondation sont trois des quatre fondatrices venues de l'Hôtel-Dieu en 1693; voici la liste des autres sujets reçus en faveur de cette dot:

<u>Religieuses:</u>	<u>Entrées:</u>
Marie-Thérèse Langlois, Mère Saint-Jean-Baptiste, No 15	1706, 29 décembre
Marie-Joseph Godefroy de Saint-Paul, Mère Saint-François, No 21	1715, 26 juillet
Joanne-Françoise Bermen de la Martinière, Mère Sainte-Hélène, No 26	1716, 23 novembre
Marie-Joseph Desgoutins, Mère Sainte-Marie, No 31	1717, 15 septembre

---

<sup>34</sup> AHG-Q, Divers extraits, 49.

<sup>35</sup> Ibid., 50.

Louise Chartier de Lotbinière, Mère Saint-Eustache, No 40	1734, 6 décembre
Angélique Deschaillons de Saint-Ours, Mère Sainte-Radégonde, No 45	1735, 1er octobre
Marie-Louise-Michel Gâtin, Mère Sainte- Thérèse, No 50	1736, 1er mai
Claire-Agathe Aubert de la Chesnaye, Mère Saint-Michel, No 59	1739, 15 mai
Marie-Joseph-Antoinette Chaussegros de Léry, Mère Sainte-Marie, No 71	1745, 21 juillet
Marie-Madeleine Renaud, Mère Saint- Pierre, No 83	1752, 24 janvier

Ces dots de fondation ont certainement facilité le recrutement des religieuses qui avaient toutes les dispositions nécessaires pour embrasser la vie monastique et les aptitudes requises pour remplir les fonctions hospitalières, sans pour autant avoir suffisamment de fortune pour constituer la dot d'acceptation.

L'étude des dots - promises ou données - de l'Hôpital-Général indique justement par leur nature le peu d'argent qu'il y a dans la colonie. Madame Baudouin, par exemple, mère de Charlotte (11) propose pour la dot de sa fille, des contrats de rentes, soit sur ses deux terres, soit sur la communauté de l'Hôtel-Dieu qui lui est débitrice, soit encore sur des maisons qu'elle possède à la ville, ne pouvant donner que 2,000 livres en entier, au comptant.<sup>36</sup>

Cette religieuse n'est d'ailleurs pas la seule à offrir des terres comme dot: Pierre Maufait donna, pour les dots de ses deux filles,

---

36 AHG-Q, Actes capitulaires, 7s.

Catherine et Marie-Anne (14 et 16), une terre de quatre arpents située à Sainte-Foy. Il est, semble-t-il, assez habile à séduire la Communauté en faisant miroiter la bonté de sa terre devant les religieuses qui vont être sans aucun doute déçues, quand, six ans plus tard, elles la vendront pour la somme ridicule de 125 livres! Cela pour compléter à deux dots.

Ce genre de prétention qui se manifeste plusieurs fois au cours des années nous laisse croire que les habitants de la Nouvelle-France s'adonnent avec aisance à la vantardise. En 1717, Jacques Vaucours, résolu de faire valoir à son tour ses biens, promet, pour la dot de sa fille Marie-Charlotte (27) qui demande à être reçue religieuse de chœur, une terre qu'il possède dans la paroisse de Saint-Michel et qu'il dit valoir 3,000 livres de bon argent.<sup>37</sup> Un an après la profession de la religieuse, la terre est vendue par la Communauté à Jean-Baptiste Brassard, pour la modique somme de 83 livres, 6 sols, 8 deniers. Fier de ce marché avantageux, Jacques Vaucours qui désire voir faire profession à une autre de ses filles (37) quatre ans plus tard, ose, encore une fois, offrir pour dot une terre qui, selon lui, peut valoir 2,000 livres.<sup>38</sup> On devine bien que les religieuses ne vont pas se laisser prendre au piège une seconde fois: un mois avant la profession de sa fille, le chapitre décide de lui remettre la terre qui n'est pas profitable et d'exiger de lui 1,200 livres à la place, en

---

37 Ibid., 23s.

38 Ibid., 30.

plus de 1,000 livres pour accéder à la profession.<sup>39</sup>

Par contre, on peut considérer comme un bon marché pour les religieuses l'acceptation de Jeanne-Angélique Le Marié (28) à la profession de converse. Elle emporte, pour dot, une terre qui sera plus tard vendue par la Communauté pour la somme de 600 livres, ce qui, pour une converse, constitue une dot assez élevée.

La dot en terre n'est pas la plus singulière qui soit. Que penser de l'acte capitulaire concernant la dot de Marie-Charlotte de Ramezay (25)? Son père, ayant déjà donné un acompte de 1,000 livres, se rend auprès de la Supérieure pour compléter la dot de sa fille: il propose de payer les 2,000 livres qui lui restent en planches et en mardriers, en plus d'une rente de 200 livres qui lui est redevable à chaque année par les Ursulines des Trois-Rivières.<sup>40</sup>

Les parents ou tuteurs des futures professes s'engagent souvent à payer en rentes la dot de la religieuse. Jacques Langlois, par exemple, père de Marie-Thérèse (15) ne promet qu'une dot de 1,000 livres dont il paiera la rente et pour laquelle il devra hypothéquer deux maisons qu'il possède dans la ville de Québec.<sup>41</sup> C'est parfois Saint-Vallier qui procure des avantages de rentes: Marie d'Ailleboust de Manthet (30), par exemple, se fait aider par le fondateur, vu que son père est incapable de s'obliger à la dot exigée pour la profession

---

39 Ibid., 44.

40 Ibid., 35s.

41 Ibid., 9.

religieuse. Pour lui permettre de faire profession, Saint-Vallier utilise alors une de ses rentes en France.<sup>42</sup> Il arrive aussi qu'on donne une rente viagère pour compléter une dot: afin de constituer la dot de Marie-Madeleine Lefebvre-Duplessis-Faber (38), le lieutenant Duplessis-Faber, son frère, et le lieutenant Saint-Michel, s'engagent, par acte passé le 18 octobre 1721 devant le notaire Dubreuil, à lui faire toucher une rente annuelle et viagère de 60 livres accordée par le Roi, à chaque membre de leur famille.<sup>43</sup>

Les dots peuvent encore être complétées par des dons de communauté religieuse: les Pères Jésuites offrent 500 livres à mademoiselle Gaillard (36) pour lui permettre d'être acceptée à la profession.<sup>44</sup> Mais bien plus souvent c'est le gouverneur qui vient au secours des filles de grandes familles sur le point de faire profession. Ainsi, la fille de Nicolas d'Ailleboust de Manthet (30) reçoit une partie de sa dot du marquis de Vaudreuil.<sup>45</sup> C'est encore ce dernier qui complète la dot de la fille de René le Gardeur de Beauvais (35) en lui accordant, cette fois, un congé.

Il existe, en effet, une relation entre la politique des congés et le système des dots. On peut, d'après l'autorisation donnée par le Roi, puiser dans le produit des congés pour compléter des dots de

---

42 Annales de l'Hôpital-Général, II. (pagination désordonnée)

43 AHG-Q, Contrat de dot No 3.

44 AHG-Q, Actes capitulaires, 31.

45 Annales de l'Hôpital-Général, I:281-293.

religieuses. En 1737, par exemple, Maurepas informe Beauharnois qu'il pourra aider les deux filles (45 et 46) de Jean-Baptiste Deschailions de Saint-Ours, lieutenant de Roi à Québec, à devenir professes en leur accordant une somme de 1,000 livres prise sur le produit des congés. Dans ce cas, la religieuse ne reçoit pas l'argent comptant, mais lorsqu'elle est gratifiée du congé, ses parents en disposent à la Communauté pour le prix convenu. On voit donc des aspirantes apporter, en guise de dot, des congés obtenus par le Gouverneur. A son tour, la Communauté "en tirait partie en le cédant à un tiers, pour une somme plus ou moins considérable, selon l'étendue du privilège qui y était accordé".<sup>46</sup>

Voilà autant de moyens de suppléance pour tirer d'embarras certains pères incapables d'offrir des dots complètes à leur fille religieuse. Le nombre de filles de grandes familles en peine d'argent pour pouvoir faire profession est d'ailleurs un fait qui a attiré notre attention: la fille de Charles Damours de Louvrières (41) est même obligée de quêter sa dot chez des amis. Incapable de donner une dot entière à sa fille (52), Aubert de La Chesnaye en reçoit une partie prise sur la dot de fondation et le reste sera complété à même le patrimoine de la professe.<sup>47</sup>

Il arrive aussi - et plus d'une fois - qu'on demande grâce des pensions et du trousseau. Par le fait même, quand la Communauté accède à cette demande, elle agit contre la volonté du Roi qui veut, à tout prix, empêcher que les religieuses deviennent à charge au bien des

---

46 Saint-Vallior et l'Hôpital-Général, 251.

47 AHG-Q, Actes capitulaires, 76; Contrat de dot No 6.

pauvres; car dans la mesure où l'on soulage le père ou le tuteur du montant des pensions et du trousseau, on diminue d'autant la valeur de la dot. Par conséquent, le montant omis des pensions, pour ne parler que de celles-ci, doit être payé par la Communauté elle-même. C'est le cas de la fille d'Aubert de La Chesnaye (52), des filles de Gaspard Adhémar de Lantagnac (61, 78 et 90), de Claude-Antoine Bermen de la Martinière (70) et d'autres encore.

Notre étude des dots s'intéresse peu aux converses; les petites sommes qu'elles apportent parlent d'elles-mêmes: nous le savons déjà, les converses ne sont pas recrutées parmi les familles fortunées de la colonie. Or on les voit, faute d'argent, offrir pour dot soit une terre, soit des hardes, soit un métier. Tel est le cas de Marie-Françoise Moreau (44) qui est acceptée par le chapitre parce qu'elle sait bien le métier de cordonnier. Il arrive aussi à la Communauté de recevoir une converse (22) sur ses droits de patrimoine.<sup>48</sup>

Si plusieurs dots de religieuses apparaissent insignifiantes quant à leur valeur, d'autres représentent des montants quelque peu surprenants. Tel est le cas de la jeune Marie-Joseph Juchereau Duchesnay (18) dont le père offre de donner 3,500 livres en argent pour lui faciliter l'entrée au monastère, étant donné son âge de quatorze ans et demi.<sup>49</sup> Concernant la dot de Thérèse de Lantagnac (93), la dépositaire de la Communauté enregistre une somme généreuse de 4,000 livres dans

---

48 AHG-Q, Actes capitulaires, 21.

49 Ibid., 16.

les livres de recettes. Pourtant, on apprend que ses parents ne peuvent, d'aucune façon, lui constituer une dot: c'est une personne anonyme qui lui fait la charité de cette somme considérable.<sup>50</sup> Enfin, nous avons trouvé une dot impressionnante, celle de Marie-Anne Chapt de Lacorne (96) qui retournera en France en 1766. Toutefois, ses 8,000 livres - l'une des deux plus grosses dots du régime français - sont loin d'être profitables à la Communauté puisque, si l'on en croit ses Annales, cette somme n'aurait même pas suffi à lui payer un trousseau, une rente de 200 livres pendant 32 ans et la plus grande partie de sa traversée en France.

Nous devons également prendre garde de ne pas nous laisser tromper par les montants de dots offerts en monnaie de cartes. Nous remarquons, en effet, qu'à partir de 1718 les religieuses commencent à payer en cartes, argent déprécié qui n'est certes pas avantageux pour la Communauté puisque "Monsieur engagea la communauté à en faire immédiatement usage pour l'achat des provisions, etc., se réservant de rembourser plus tard cet argent de manière à couvrir toutes les pertes".<sup>51</sup> L'Annaliste va jusqu'à affirmer que la réduction des cartes devient telle qu'en 1719 on peut à peine retirer 100 livres en argent pour 500 livres en cartes.<sup>52</sup>

De fait, l'Hôpital-Général - comme toute la colonie d'ailleurs -

---

50 Ibid., 115.

51 Annales de l'Hôpital-Général, I:293.

52 Loc. cit.

est sur le point de connaître une période très difficile au point de vue financier, et c'est justement ce qui explique pourquoi on ne reçoit aucune novice de 1720 à 1734. D'une part, les filles qui se présentent sont trop pauvres pour payer leur dot; d'autre part, la Communauté ne peut, en aucune façon, les aider financièrement. Même Saint-Vallier s'en trouve incapable. Il faut songer que la grande crise financière qui sévit en France en 1720 réduit considérablement les rentes sur l'Hôtel-de-Ville. "Au lieu de quatre mille livres que Sa Majesté percevait chaque année pour être appliquées à notre établissement, elle n'en toucha plus que quinze cents."<sup>53</sup> Aussi, quand Saint-Vallier, incapable de créer de nouvelles rentes, se tourne vers la Cour de France pour solliciter une gratification, le Roi se voit obligé de répondre à sa demande en lui accordant 2,000 livres en tout, dont la moitié pour les pauvres et l'autre pour les religieuses.

Pour compléter cette étude, il faut maintenant comparer cette application du système des dots avec les autres communautés de femmes de Québec, pour la même période.

---

53 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 254.

## HOTEL-DIEU DE QUEBEC

GRAPHIQUE 57:  
Moyenne des dots décade par décade: Hôtel-Dieu de Québec <sup>54</sup>

<u>Années</u>	<u>Nombre de religieuses de chœur</u> <sup>55</sup>	<u>Moyenne</u>	<u>Nombre de converses</u> <sup>56</sup>	<u>Moyenne</u>
1693-1702	13	2,215.4 livres	4	475 livres
1703-1712	25	1,694 "	5	480 "
1713-1722	16	2,793.8 "	3	633.3 "
1723-1732	1	4,000 "	5	540 "
1733-1742	7	2,885.7 "	4	625 "
1743-1752	10	2,195 "	3	366.7 "
1753-1764	7	1,926.1 "	2	150 "

Comme à l'Hôpital-Général, la communauté de l'Hôtel-Dieu reçoit quelques religieuses sans dot à la profession; toutefois, les motifs peuvent différer. Louise Roussel (2) est acceptée gratuitement en considération des services rendus par son père pendant trente ans, comme chirurgien de l'Hôpital.<sup>57</sup> Pour la même raison, Angélique De Mosny (11) est acceptée sans dot. Marie-Anne de la Jolie (30) sera aussi privilégiée

<sup>54</sup> Voir le montant de chaque dot des religieuses dans l'appendice B.

<sup>55</sup> Ce nombre ne représente que les religieuses dont nous connaissons, d'une façon assez certaine, le montant de la dot.

<sup>56</sup> Même remarque que la précédente.

<sup>57</sup> AHD-Q, Recette et emploi des dots.

de la même façon, en considération des services que son père a rendus à la Communauté comme architecte pendant quatre ans, sans être rétribué.<sup>58</sup> A vrai dire, la Communauté a peut-être tiré plus d'avantages de ces religieuses reçues gratuitement que de la plupart des autres religieuses dotées. La charité de la Communauté est plus tangible au moment de l'acceptation vraiment gratuite de Marie-Françoise Leborgne dit Bellisle (43), originaire d'une famille d'Acadie, ruinée par les Anglais; ou encore, quand on admet une religieuse à la profession, en l'honneur de Saint-Joseph et de la Sainte Vierge (92).

Les liens de parenté d'une religieuse avec la future professe peuvent également influencer la fixation de la dot. Madeleine-Geneviève Rageot (45), par exemple, est acceptée avec ses meubles et pensions seulement par égard pour ses tantes, mortes assez jeunes dans la Communauté et ayant elles-mêmes apporté leur dot. Pour d'autres motifs encore, la Communauté consent à diminuer le montant de la dot ordinaire. Tel le cas de Marie-Josette Viannay-Pachot (54) qui est acceptée avec une dot réduite; cela n'a rien d'étonnant quand on connaît le contexte familial: François Pachot, son père, seigneur et commerçant a épousé Françoise Juchereau de Saint-Denis. Or c'est probablement par considération pour la famille Juchereau que s'explique "pour le surplus, la Comté l'a reçue gratis",<sup>59</sup> quand on sait, en outre, que la Supérieure de l'époque était la cousine de madame Pachot.

---

58 Doc. cité.

59 Doc. cité.

Enfin, le chapitre de la Communauté a parfois des égards bienveillants envers certaines religieuses converses. Il est toutefois intéressant d'en connaître les motifs. Au dossier de Marie-Louise Parant (101), converse, on lit:

...après les poursuites de ses parents, elle a été reçue gratis, en considération des services utiles et affectueux que son père Estienne Parent, et son oncle Joseph Parent, ont rendu et ne cessent de rendre à notre Comté, par des ouvrages qui nous sont très nécessaires et dont ils se tiennent bien payer quand ils s'aperçoivent qu'ils nous font plaisir.<sup>60</sup>

Ici plus qu'ailleurs, le manque d'argent comptant dans la colonie est manifesté par l'abondance de rentes données pour constituer les dots des futures professes. Geneviève Delaunay (18) et Marie-Thérèse Mesnage (26) offrent, pour leur dot, des rentes sur la seigneurie de Demaure: la première 1,800 livres et la seconde 2,000 livres.<sup>61</sup> Puis une dot de 3,000 livres constituée de trois parties de rentes placées sur l'Ile-aux-Oies est offerte par François-Marie Renaud d'Avène des Meloizes (20); Jean Amyot promet de donner pour la dot de sa fille Louise (25), la somme de 2,000 livres en constitution de rente sur une maison à la Basse-Ville; Louise Chorel dit Dorvilliers, explique les registres, "a donné pour sa dote deux mille cinq cent livre qu'on a laissées en constitution de rente entre les mains de ses parents qui n'ayant pu nous rembourser le principal tout à la fois nous l'ont payé

---

60 AHD-Q, Dossier C 34.

61 AHD-Q, Recette et emploi des dots.

par petites somme que nous avons consommé à cause de la chéreté du temps".<sup>62</sup> Dans plusieurs cas, la rente annuelle peut compenser pour les 500 ou 600 livres qui manquent au montant de la dot exigée par la Communauté. A son tour, Marie-Thérèse Renaud d'Avène des Meloizes (31) offre une dot en rente sur la seigneurie de son grand-père. Veuve, lors de l'entrée de sa fille, madame Pinguet "a donné pour sa dote (Louise Pinguet (36) ) quinze cent livre dont (elle a) fait 75 livres de rente". Enfin, Marie-Catherine Gaillard donne 3,000 livres "qui sont en constitution de rente sur la terre que Grelon a achetée de l'hôpital général pour laquelle nous luy avons fourni mille écus et il nous en fait la rente".<sup>63</sup>

Outre les constitutions de rentes, les dots offertes sont de nature plutôt variée. Il arrive même, comme c'est le cas d'Elisabeth Toupin (4), qu'on ramasse tous ses biens pour en faire une donation entière à la Communauté. Cette dernière offre "la portion quelle pretend avoir sur sa maison située dans le Cu de sac a la basse ville qui monte a un 1100 livres de plus pour un héritage la somme de 300 livres et 300 livres que ladite Dame Toupin sa belle mere a promis de luy donner après sa mort".<sup>64</sup> Mais la donation de terre est encore la plus fréquente. Les parents de Genoviève Baudry (16) promettent de donner pour la dot de leur fille "la somme de quinze ou seize cents livres tant pour sa

---

62 AHD-Q, Dossier C 54, contrat No 8-F.

63 AHD-Q, Recette et emploi des dots.

64 AHD-Q, Actes de réception des religieuses, 1677 à 1834:28.

dotte que pour ses ameublements dont ils ont promis pour cela une portion de terre située à la Pointe aux Trembles de Montréal estimée à la dite somme de quinze cents livres..."<sup>65</sup> Quant à la converse Geneviève Buisson (34), "sa mère a promis de luy donner pour sa dotte la sonne de trois Cents Livres a prendre sur une terre dont elle a sa part de patrimoine qu'on estime à trois ou quatre cents Livres".<sup>66</sup> Apparemment, son oncle du Séminaire trouve la somme un peu petite et, craignant peut-être que sa nièce ne soit pas accueillie avec bienveillance, il y ajoute un pot de vin!... de cent messes à dire à l'intention de la Supérieure. A son tour, Marie-Joseph Damours De Louvières est acceptée avec une dot réduite de 2,000 livres, en considération de sa soeur aînée morte encore jeune dans la Communauté et qui a reçu pour sa dot une partie de la seigneurie de Godarville en 1735; "madame sa mère a hypotiqué cette somme sur l'héritage qu'elle a eu de feu Mr Dartigni et elle en paye la rente jusqu'au parfait payement".<sup>67</sup> Enfin, les parents de Marie-Brigitte Patenôtre (108) donnent pour la dot de leur fille trois arpents de terre estimés à 1,500 livres; par générosité, Jacques Flamand l'achète au prix de 3,000 livres "pour luy procurer le bonheur d'être religieuse".<sup>68</sup>

A l'Hôtel-Dieu comme à l'Hôpital-Général, on reçoit des dots en

---

65 AHD-Q, Actes capitulaires, 1700-1711:76.

66 AHD-Q, Entrées, vêtements, professions, 1700-1781:127.

67 AHD-Q, Recette et emploi des dots.

68 AHD-Q, Chroniques, 1639-1930:42.

monnaie de cartes; néanmoins, les cartes y semblent moins populaires. Mais ici également, on se hâte de l'utiliser dès la réception: Marie-Madeleine Lepage offre une dot de 6,000 livres en cartes - en plus de plusieurs pelleteries - dont on se sert immédiatement pour approvisionner la Communauté en vin et en blé.<sup>69</sup>

La nature d'un bon nombre de dots est une véritable manifestation du commerce de troc qui se fait dans la colonie. La mère d'Ursule Bédard, (40) "a promis de donner pour sa dotte (de sa fille) la somme de trois cent livres et cents francs avec quarante livres de filasse pour ces ameublements..."<sup>70</sup> Pour payer les pensions et le trousseau de sa soeur, Marie-Madeleine (58), M. Lepage donne une barrique de vin d'une valeur de 400 livres.<sup>71</sup> Marie-Anne Viannay-Pachot (65) "a donné pour sa dote six mille livres en monnoye de cartes, et quelque chose au dela, qui joint avec une bonne quantité de linge qu'elle avait qui a servi à l'infirmerie a passé pour ses pensions et son trousseau".<sup>72</sup> Au dossier de Marie-Catherine Lomay (66), on lit que ses parents n'ayant pas les moyens de lui donner ses pensions et son trousseau, la Communauté l'a reçue "gratis, à condition seulement qu'elle s'occupera à nous faire des souliers et quelle se perfectionnera dans le métier de la cordonnerie quelle a déjà appris"...<sup>73</sup> Tout aussi pauvres, les pères

---

69 AHD-Q, Recette et emploi des dots.

70 AHD-Q, Actes de réception des religieuses, de 1677 à 1834:182.

71 AHD-Q, Recette et emploi des dots.

72 Ibid., 38.

73 AHD-Q, Entrées, vêtements, professions, 1700-1781:139.

des converses Marie-Madeleine Marion (75), Marie-Anne Bédard (76) et Marie-Madeleine Rocheron (79) doivent payer en nature ou en travail. La première offre une dot de 200 livres payée en bois par ses frères, en retour d'un morceau de terre qui doit lui revenir, tandis que son cousin Michel lui fournit un lit.<sup>74</sup> La deuxième est acceptée avec un lit et un peu de linge seulement, la dot elle-même étant payé "party en faisant le hangard de notre prairie de la Canardière pour 300 livres et le reste en denrées".<sup>75</sup> La troisième paye sa dot avec 400 livres de blé et d'autres denrées dont les religieuses ont besoin; elle emporte, en outre, un peu de linge, un lit, des rideaux et les petits meubles nécessaires.<sup>76</sup>

Quelques remarques s'imposent au sujet de certains montants de dots inscrits aux dossiers des religieuses de l'Hôtel-Dieu. La fille de Charles Aubert de La Chesnaye (5) donne 10,000 livres de dot, soit la dot la plus élevée que nous ayons trouvée aux registres des trois communautés avant 1764. Toutefois cette somme ne doit pas nous laisser présumer de l'état de fortune du père; au dossier de la religieuse, nous lisons que celui-ci n'a, à sa mort en 1702, qu'une rente viagère de 325 livres à laisser à sa famille.

Pour chaque montant de dot trouvé dans les registres, contrats, livres de recettes etc., nous avons dû essayer de vérifier tant le

---

74 AHD-Q, Recette et emploi des dots.

75 Ibid.

76 Ibid.

montant lui-même que la donation effective, analyser celles qui nous sont apparues ou trop élevées ou pas assez, expliquer quelques dots de nature à nous surprendre. Ainsi, il ne faut pas croire que toutes les dots, enregistrées comme promises ou même reçues par la Communauté, sont effectivement données par les parents de la professe. Marguerite Dézy dit Montplaisir (86), par exemple, apporte "pour tout, milles écus" disent les Actes de réception de la Communauté. Ce n'est pas faux, mais trompeur, car une telle dot peut laisser penser que les parents sont plutôt à l'aise. Pourtant, les Livres de recettes et emploi des dots nous apprennent que c'est M. Philibert qui lui fait la charité de 3,000 livres. Cette information devient donc précieuse, puisqu'elle montre que les parents ne sont pas riches. Il y a aussi d'autres indices du peu d'argent que possèdent les familles des religieuses; entre autres, les paiements en plusieurs termes sont assez révélateurs. Tel est le cas, par exemple, de Marie-Joseph Delouches (87) qui donne "pour sa dote et pour tout, mille écus dont on a reçu dix-huit cents livres et les douze cents livres qui reste, Mme sa mère les doit payer en trois termes".<sup>77</sup>

D'autres dots, inférieures au montant exigé, s'expliquent encore par la permission accordée par la Cour de recevoir des religieuses à demi-dot, comme il arrive à Marguerite-Ursule Chevigny (91) dont le père offre, pour payer une partie de dot, 650 livres en rente viagère qui, à longue échéance, permet d'atteindre le montant régulier de la

---

77 AHD-Q, Actes de réception des religieuses, de 1677 à 1834.

dot; malheureusement, la mort de la religieuse vient quinze ans trop tôt.

Plusieurs pères se croient certainement plus riches qu'ils ne le sont! Joseph Parant promet pour sa fille Marie-Geneviève (105) une dot de 3,000 livres; au moment de la profession, il ne peut plus donner que 2,500 livres et doit accepter 500 livres de la fondation de l'abbé de Queylus. La Communauté devrait pourtant se méfier des personnes qui, au point de départ, demandent grâce des pensions et du trousseau de la future professe. Cela peut laisser présager quelques difficultés de paiements.

Il arrive parfois de trouver une converse dont la dot nous étonne par le montant élevé qu'elle représente; c'est le cas de Marie-Madeleine-Angélique Vivien (51) qui se fait converse avec une dot de 1,500 livres. D'une part, cette somme, trop modique pour une choriste, peut s'expliquer par l'origine sociale très humble de la personne; d'autre part, ce montant élevé pour une converse compense probablement pour son âge un peu avancé de 33 ans. La Communauté calculerait-elle qu'il lui reste peu d'années de service à offrir?

Par contre, quelques petites dots sont de nature à nous surprendre. Le père de Marie-Angélique Parant (103), armurier du roi, n'offre que 383 livres; pourtant, nous n'avons trouvé aucun indice de sa pauvreté.

Comme dernier élément de comparaison, il reste à voir le résultat de l'étude des dots au couvent des Ursulines.

GRAPHIQUE 58:  
Moyenne des dots décado par décado: Ursulines de Québec <sup>78</sup>

<u>Années</u>	<u>Nombre de religieuses de chœur</u> <sup>79</sup>	<u>Moyenne</u>	<u>Nombre de converses</u> <sup>80</sup>	<u>Moyenne</u>
1693-1702	7	2,414.3 livres	4	350 livres
1703-1712	5	2,400 "	3	716.7 "
1713-1722	18	2,944.4 "	4	575 "
1723-1732	5	4,000 "	2	550 "
1733-1742	6	2,583.3 "	3	396.7 "
1743-1752	12	2,008.3 "	5	500 "
1753-1764	5	2,100 "	2	350 "

Chez les Ursulines, comme dans les deux autres institutions, plusieurs postulantes offrent des terres comme dot ou partie de dot. Citons l'exemple de Geneviève Boucher (4), fille du gouverneur des Trois-Rivières: le chapitre accepte ce que Pierre Boucher veut donner pour la dot de sa fille, savoir, une promesse de 400 livres à son entrée pour ses pensions et ses meubles et des terres pour une valeur de 3,000 livres.<sup>81</sup> Ce genre de dotation est plus courant chez les converses:

78 Voir le montant de chaque dot des religieuses dans l'appendice C.

79 Ce nombre ne représente que les religieuses dont nous connaissons, d'une façon assez certaine, le montant de la dot.

80 Même remarque que la précédente.

81 AUQ, Actes capitulaires, 30.

le père de Louise Gravel (54) donne, pour la profession de sa fille, une terre de dix arpents en superficie dont quatre et demie sont en valeur.<sup>82</sup> Concernant les converses, la Communauté en reçoit quelques-unes sans dot, "gratis par besoin", comme on le lit au dossier de Marie-Marguerite Hamel (102). Cette Communauté semble plus capable d'assumer ces frais d'entretien.

On remarque justement que malgré les difficultés économiques des années 1715, les Ursulines contrairement à l'Hôpital-Général vont continuer de recevoir des filles capables de donner leur dot entière, comme l'illustre le graphique 58, pour la décade 1713-1722. Néanmoins, on constate que plusieurs dots sont constituées en cartes; au moins la moitié des nouvelles recrues, pendant cette décade, offrent des cartes: Marie-Anne Buteau (30) donne 4,000 livres en cartes; Marie-Renée Noray Dumesnil (36), 6,000 livres; Anne-Louise-Thérèse Juchereau de Beaumarchais (37), 4,000 livres; Madeleine Le Gardeur de Repentigny (38), 6,000 livres; Marie-Agathe Leclerc (39), 6,000 livres; Marie-Louise-Claire Gaillard (40), 6,000 livres; Angélique-Françoise Langlois (41), 2,000 livres; Angélique-Victoire Perthuis (43), 6,000 livres. On voit la gêne financière dans laquelle se trouvent plusieurs grandes familles avec cette monnaie de cartes sur laquelle on perd la moitié de la valeur.<sup>83</sup>

---

82 AUQ, Registres des entrées, vêtements et professions.

83 Le montant de la dot n'apparaît pas en cartes, dans l'appendice C puisque nous l'avons déjà converti en monnaie courante, avant de l'insérer au dossier, en divisant ce montant par deux.

Nous rencontrons, chez les Ursulines, des converses assez généreusement dotées. La lecture des registres attire notre attention sur les dots des deux demoiselles Gravelle, Madoleine (17) et Marguerite (19), qui offrent chacune 1,000 livres en plus de leurs meubles. Nous savons cependant que ces petites-filles de Joseph-Macé Gravelle et de Marguerite Tavernier sont richement pourvues, mais qu'elles refusent d'entrer au noviciat pour devenir choristes en dépit de leur instruction et de leur fortune. Voilà qui explique ces dots élevées, bien qu'elles ne soient que converses.

N'y a-t-il pas un autre motif pour expliquer certaines dots élevées? Philippe Gauthier de Comporté ajoute pour sa fille Anne (2), 1,000 livres à la dot ordinaire, "afin que son aimable préférée n'eût aucune inquiétude au sujet des travaux auxquels elle ne pourrait prendre part".<sup>84</sup> C'est là l'attitude significative d'une religieuse qui désire être mieux traitée que les autres.

Si les dots sont plus élevées chez les Ursulines, il ne faut pas croire toutefois que les transactions se font simplement. Ces religieuses ont le sens des affaires quand il s'agit de l'acquittement d'une dot comme celle de Catherine-Madeleine Renaud d'Avène des Meloizes, par exemple (44). C'est le frère de la religieuse, le capitaine Nicolas-Marie des Meloizes qui s'est chargé de transiger au sujet de la dot de sa jeune sœur. Les religieuses commencent par refuser des terres de la seigneurie de Neuville, appartenant à la famille des Meloizes, parce

---

84 Ursulines de Québec, II:274.

qu'elles ont à cette époque plus de terres que de revenus; elles exigent, de préférence, une rente payable en blé, dont la valeur égale un tiers de la dot ordinaire. Pour les 2,000 livres qui restent, elles refusent l'offre d'un moulin situé sur le Cap-aux-Diamants, parce qu'il fonctionne mal, faute de vent. Toutefois, elles conviennent des arrangements suivants:

savoir, que nous recevrons des mains du meunier des moulins de Neuville la quantité de 180 minots de blé, et que nous enverrons chercher le dit blé en deux saisons savoir: 90 minots l'automne aux premières traînes, et les 90 autres minots au printemps à la première navigation... De même aussi, nous promettons de prendre pendant le temps que le dit sieur des Meloises sera absent de cette ville, toutes les planches et les mardriers qui nous seront rendus au bord de l'eau à Québec.<sup>85</sup>

Dans l'ensemble nous constatons qu'en dépit du statut social important de plusieurs Ursulines, on n'arrive pas toujours à donner la dot ordinaire; nous pensons à la fille de René Gauthier de Varennes (9) et de Marie Boucher qui n'offrent qu'une dot de 1,600 livres. Vers les années 1715, on qualifiera de "grosse dot" une dot ordinaire de 3,000 livres ainsi que l'attestent les Actes capitulaires des Ursulines, en 1715; les religieuses acceptent Anne Boucher de Boucherville (29) avec la dot ordinaire de 3,000 livres et s'empressent de souligner "malgré la misère du tems".<sup>86</sup> Cette réflexion rejoint certains commentaires passés par les religieuses de l'Hôpital-Général qui qualifient

---

85 Ibid., 255s.

86 AUQ, Actes capitulaires, 130.

de gens "à l'aise" les personnes qui peuvent payer la dot ordinaire de 3,000 livres.

L'étude comparative des dots des trois communautés de femmes de Québec ne nous a pas apporté les résultats espérés: trop de documents vagues et imprécis nous éloignent de la réalité. Notre recherche ne fournit qu'une certaine indication sur l'état de fortune des familles des religieuses et, encore là, l'information ne vaut que pour le moment où la dot est donnée. Malgré tout, le parallèle, dont voici le tableau final, n'est pas dépourvu de signification.

---

GRAPHIQUE 59:  
Tableau comparatif des moyennes de dots par religieuse

		<u>Rel. de chœur</u>	<u>Converses</u>
1693-1702	Hôpital-Général	575 livres	---
	Hôtel-Dieu	2,215.4 "	475 livres
	Ursulines	2,415 "	350 "
1703-1712	Hôpital-Général	1,188.5 "	---
	Hôtel-Dieu	1,694 "	480 "
	Ursulines	2,400 "	716.7 "
1713-1722	Hôpital-Général	1,650.7 "	336.7 "
	Hôtel-Dieu	2,793.8 "	633.3 "
	Ursulines	2,944.4 "	575 "

1723-1732	Hôpital-Général	---	---		
	Hôtel-Dieu	4,000	livres	540	livres
	Ursulines	4,000	"	550	"
1733-1742	Hôpital-Général	2,490	"	470	"
	Hôtel-Dieu	2,885.7	"	625	"
	Ursulines	2,583.3	"	396.7	"
1743-1752	Hôpital-Général	2,850	"	500	"
	Hôtel-Dieu	2,195	"	366.7	"
	Ursulines	2,008.3	"	500	"
1753-1764	Hôpital-Général	3,388.9	"	137.5	"
	Hôtel-Dieu	1,926.1	"	150	"
	Ursulines	2,100	"	350	"

---

Si approximatifs soient-ils, ces chiffres sont significatifs. Ils montrent d'abord que la moyenne des dots de l'Hôpital-Général est inférieure à celles des deux autres institutions depuis la décade 1693-1702 à la décade 1743-1752, alors que l'Hôpital-Général l'emporte remarquablement pendant les deux dernières décades. Nous serions en peine d'insister sur les raisons qui conditionnent cette infériorité du début si nous n'observions, en même temps, la progression constante de la moyenne des dots depuis la fondation jusqu'à la fin du régime français. Tout nous apparaît alors normal quand on songe qu'au moment de la fondation de l'Hôpital-Général, les deux autres institutions existent depuis déjà 54 ans. Par conséquent, il y a déjà une tradition

d'établie dans ces anciennes maisons, ce qui peut attirer les filles de familles fortunées, de préférence à la nouvelle. Bien sûr, l'explication demeure partielle. Nous observons d'autre part, que le bond se fait surtout sentir à partir de la décade 1733-1742: l'ouverture du pensionnat en 1725 y a-t-il déjà fourni des sujets plus fortunés que ne l'ont été les postulantes d'avant 1720? Les troubles causés par la mort de Saint-Vallier - et toutes les factions qui se sont créées dans la colonie - ont-ils discrédité le monastère de l'Hôtel-Dieu au profit de l'Hôpital-Général? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Chose certaine, l'état général des finances commence à se rétablir.

Concernant l'Hôtel-Dieu, le tableau 57 enregistre une variation dans les moyennes de dots, par décade; nous remarquons notamment que les deux dernières décades présentent, contrairement à l'Hôpital-Général, une diminution prononcée. Soulignons que la moyenne élevée pour l'Hôtel-Dieu, pendant la décade 1723-1732, n'est pas très significative vu que ce 4,000 livres ne représente qu'une seule dot; par contre, le sommet qu'atteignent les Ursulines pendant la même décade correspond davantage à la réalité, puisque la moyenne est calculée à partir de cinq dots. Comme pour l'Hôtel-Dieu, nous remarquons, chez les Ursulines, une diminution de la valeur des dots à partir de la décade 1733-1742.

Pour l'ensemble de la période 1693-1764, les moyennes totales des dots des trois communautés se présentent comme suit:

	<u>Rel. de chœur</u>	<u>Converses</u>
Hôpital-Général	2,170.7 livres	358.8 livres
Hôtel-Dieu	2,221.3 "	492.3 "
Ursulines	2,576.4 "	493.1 "

La différence entre la moyenne de l'Hôpital-Général et celle de l'Hôtel-Dieu, pour les religieuses de chœur, est de 50.6 livres. Ce montant n'est pas énorme comparé à la différence qui existe entre l'Hôpital-Général et la Communauté des Ursulines: 405.7 livres.

Il est intéressant de connaître la moyenne approximative des dots provenant des sujets recrutés dans la classe dominante de la société. Encore une fois, les religieuses ursulines se placent en tête avec une moyenne de 2,653.7 livres par professe de chœur; l'Hôtel-Dieu suit avec 2,500 livres et l'Hôpital-Général avec 2,310 livres; l'ordre demeure le même, mais le décalage est moins grand.

N'y aurait-il pas une corrélation entre ces moyennes de dots et l'origine sociale des religieuses des différentes communautés? Nous essaierons d'en dégager quelques affirmations générales.

- 5 -

La dot de 3,000 livres exigée par les autorités métropolitaines est loin d'avoir été fidèlement donnée sous le régime français, dans les communautés de femmes de Québec. A fortiori, l'exigence d'une dot de 5,000 livres devait s'avérer utopique. La Cour s'en rendit bien

compte. Que signifie donc cette impossibilité d'appliquer les règlements, sinon une manifestation de la pauvreté des familles en Nouvelle-France. Une première question surgit dans notre esprit: le même phénomène se produisait-il en France, à la même époque? Nous l'ignorons; notre étude serait plus complète si nous avions pu comparer ce régime des dots appliqué en Nouvelle-France avec quelques communautés de femmes de France; malheureusement, les travaux historiques traitant de ce sujet, plutôt mal connu, se font extrêmement rares: nous n'avons réussi à mettre la main que sur un seul volume touchant la question,<sup>87</sup> et encore s'agissait-il, par ce travail, de faire l'historique des dots beaucoup plus que d'étudier l'application du système dans des communautés précises.

De toute façon, en ce qui concerne les communautés de femmes de la Nouvelle-France et en particulier celles de Québec, nous pouvons conclure, malgré le nombre restreint de personnes à la base de notre étude, que les dots sont modiques. Il s'agit évidemment des dots des religieuses de chœur, car aucune exigence, autre qu'une vague entente de la Communauté, n'est requise pour les dots des converses. Or, comme l'ont révélé nos recherches, aucune moyenne des trois communautés de femmes étudiées n'atteint 3,000 livres, montant de la dot réglementaire fixé par l'Etat. Par ailleurs, les commentaires et précisions qui accompagnent les promesses de dots montrent bien qu'une dot de 3,000 livres et plus est de nature à suggérer un état de fortune assez élevé

---

87 Kealy, Dowry of Women Religious.

chez celui qui l'offre. Mais les dots supérieures à 3,000 livres ne sont pas légion.

Bien au contraire, nous avons vu que les donations et transactions concernant les dots constituent une manifestation d'un véritable commerce de troc dans la colonie; l'objet d'échange le plus courant avec les communautés était, comme nous l'avons constaté, la terre que les habitants possédaient en abondance. Le vin et le blé se substituaient aussi à l'argent pour former des dots; mais nous n'avons pas trouvé une seule offre de castor: si les religieuses pouvaient négocier des congés de traite, pourquoi n'auraient-elles pas aussi accepté des fourrures? Or il n'en est fait nulle part mention.

La bonne volonté ne manquait pourtant pas à ces braves pères qui allaient confier leur fille à la tutelle de la Communauté; c'est le pécule qui faisait défaut. Toutefois, ces messieurs ne semblaient pas toujours se rendre compte de la légèreté de leur gousset: ils offraient souvent au monastère une dot supérieure à leurs moyens. Ces pères optimistes escomptaient-ils voir leur fille mieux traitée que les autres? C'est une question que nous nous sommes posée, mais à laquelle il est difficile de répondre; nous n'avons, en effet, trouvé qu'un seul cas du genre.

Si minimes que fussent les biens apportés par les religieuses en entrant au couvent, ils n'en furent pas moins utiles à la Communauté. Détournée de son premier but qui était de subvenir aux besoins de la religieuse et aux nécessités de la maison, la modicité de la dot revêt une signification beaucoup plus large, si l'on considère son utilisation

pratique. N'est-ce pas là l'expression de la pénurie d'argent des communautés de femmes de Québec? Nous avons bien constaté qu'elles utilisaient le plus souvent les dots pour se sortir de difficultés économiques et non pas seulement pour des nécessités domestiques. De toute façon, l'utilisation des dots montre que les religieuses avaient le sens des affaires dont elles ont su tirer bon parti.

Que la communauté de l'Hôpital-Général soit celle où l'on enregistre la plus basse moyenne de dots, voilà un autre fait significatif. On a déjà constaté que Saint-Vallier avait doté des filles de grandes familles; nous observons maintenant que plusieurs d'entre elles sont pauvres. Cela nous éclairerait-il un peu sur ces grands noms sans dots?

Nous voici donc en mesure d'établir une corrélation entre l'origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général et leur état de fortune. Comparée aux deux autres communautés, l'importance de l'origine sociale des religieuses de l'Hôpital-Général est inversement proportionnelle à la valeur de la fortune familiale: plus de 50% de la Communauté vient de l'élite de dignité de la société, alors que ces religieuses ne donnent, en moyenne, qu'une dot d'environ 2,170 livres, c'est-à-dire une dot inférieure de 51 livres environ à la dot moyenne de l'Hôtel-Dieu et de 406 livres à celle des religieuses ursulines. Une conclusion très nette s'en dégage: une bonne proportion de la Communauté provient de familles aristocrates, mais sans abondance de biens. A priori, il semblerait donc plus facile, pour une jeune fille, de se faire accepter avec une petite dot par la communauté de l'Hôpital-

Général que par les deux autres communautés. Il ne faut pas croire toutefois que la Communauté était assez riche pour se passer de l'argent reçu des dots: c'est probablement qu'il était plus facile de trouver des bienfaiteurs capables de compléter les dots. Ce qui nous amène à le croire, c'est que du temps de Mgr de Saint-Vallier, la moyenne des dots effectivement touchées était demeurée basse: l'Evêque trouvait aisément des dons pour faire subsister la Communauté. De plus, certaines supérieures, telle Louise Soumande, profitaient parfois de leurs liens de parenté avec des hommes d'affaires importants. Il y avait sans doute aussi d'autres motifs pour inciter les filles de grandes familles à préférer ce monastère aux autres.

L'augmentation considérable des dots offertes par les nouvelles professes à partir de 1740 nous laisse enfin croire que l'évolution sociale de cette Communauté a été accompagnée d'une évolution assez remarquable du niveau économique des familles où se faisait le recrutement.

### CHAPITRE III

#### CERTAINES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1. Parties constituantes de la population.
2. Evolution numérique de la population soignante.
3. Moyennes d'âge.
4. Mortalité et années de service.
5. Phénomène de regroupement familial.

Nous avons dégagé l'image d'une Communauté dont les membres, d'une part, sont recrutés en grande partie parmi l'élite mais qui, d'autre part, ignorent l'aisance financière. Avant d'observer cette Communauté dans la vie quotidienne, - vie de contemplation et d'action - nous voulons brièvement décrire la population sur laquelle les religieuses exercent leur dévouement. Puis, nous verrons certaines caractéristiques de la population soignante elle-même.

De qui donc est composée la population qui loge à l'Hôpital-Général? Quelles sont ces personnes qui profitent de la charité des Hospitalières? Les religieuses sont-elles aidées par des laïcs? Hébergent-elles des ecclésiastiques? Si les réponses à ces questions nous apprennent de qui est composée la population de l'Hôpital-Général, elles demeurent toutefois incapables de nous livrer des chiffres précis illustrant le volume de chaque partie constituante. Nous pouvons tout de même nous faire une idée de cette population, par le tableau ci-contre (60) qui montre le nombre des effectifs permanents de l'Hôpital-Général, année par année, de 1694 à 1764.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Voir le tableau 60 à la page 268.

Tableau 60:

DENOMBREMENT DE LA POPULATION AUTRE QUE CELLE DES RELIGIEUSES<sup>2</sup>

<u>Année</u>	<u>Pauvres</u>	<u>Domestiques</u>	<u>Pensionnaires</u> <sup>3</sup>	<u>Ecclésiastiques</u>
1694	40	2	-	-
1695	40	2	-	-
1696	35	3	-	-
1697	40	4	-	-
1698	35	4	-	1
1699	35	4	-	1
1700	36	4	-	1
1701	18	4	-	1
1702	20	4	-	1
1703	30	4	-	1
1704	30	4	2	1
1705	35	4	1	1
1706	35	6	3	1
1707	35	7	3	1
1708	32	7	2	1

2 Les Annales ne correspondent pas toujours aux données des registres de l'Hôpital-Général. Cependant, comme les Annales sont les seules sources d'information concernant le nombre de pauvres, de domestiques, de pensionnaires et d'ecclésiastiques que nous ayons trouvées, nous avons crû bon de les utiliser, demeurant consciente de la possibilité d'erreurs.

3 Ce groupe comprend à la fois les dames qui vivent à l'Hôpital-Général comme pensionnaires perpétuelles et les jeunes filles pensionnaires qui fréquentent le pensionnat érigé en 1725.

<u>Année</u>	<u>Pauvres</u>	<u>Domestiques</u>	<u>Pensionnaires</u>	<u>Ecclésiastiques</u>
1709	34	7	2	1
1710	32	8	2	1
1711	36	8	2	1
1712	32	7	3	1
1713	32	8	2	-
1714	46	8	2	-
1715	46	13	1	-
1716	56	12	3	-
1717	55	10	5	-
1718	52	10	7	-
1719	46	8	4	-
1720	43	8	3	-
1721	43	10	3	-
1722	43	10	3	-
1723	53	10	4	-
1724	54	10	3	-
1725	43	10	4	-
1726	40	10	13	-
1727	41	10	12	-
1728	52	10	12	-
1729	48	10	17	-
1730	48	9	18	1
1731	44	9	15	1
1732	48	10	12	1

<u>Année</u>	<u>Pauvres</u>	<u>Domestiques</u>	<u>Pensionnaires</u>	<u>Ecclésiastiques</u>
1733	52	12	11	2
1734	50	10	16	-
1735	50	10	10	2
1736	50	10	13	2
1737	48	10	16	2
1738	47	10	15	2
1739	47	10	16	2
1740	46	10	16	2
1741	45	10	16	2
1742	43	10	16	2
1743	43	10	15	2
1744	43	10	14	1
1745	44	10	16	2
1746	44	10	15	2
1747	44	10	15	2
1748	44	10	15	2
1749	44	11	16	1
1750	43	11	15	-
1751	36	10	14	1
1752	36	11	15	1
1753	38	11	16	1
1754	38	11	16	1
1755	37	10	17	1
1756	37	10	17	1

<u>Année</u>	<u>Pauvres</u>	<u>Domestiques</u>	<u>Pensionnaires</u>	<u>Ecclésiastiques</u>
1757	37	10	17	1
1758	36	10	18	1
1759	34	10	18	2
1760	26	9	18	2
1761	25	9	18	8
1762	25	9	18	2
1763	24	9	18	2
1764	23	9	17	2

La fondation de l'Hôpital-Général en 1692 prévoit loger 30 pauvres dont les Hospitalières s'engagent à avoir soin. Pourtant, le tableau 60 laisse voir que les pauvres dépassent très tôt ce nombre fixé au moment de la fondation. En effet, les religieuses acceptent de recevoir autant de pauvres que leur économie leur peut permettre d'en nourrir. C'est d'ailleurs pour loger un plus grand nombre de pauvres que Saint-Vallier fait procéder, en 1710, à l'agrandissement de l'Hôpital-Général; en même temps, l'Evêque fonde une rente de 1,540 livres dans l'intention qu'explique une clause du contrat de cette rente:

Veut le dit Seigneur Eveque que le revenu de la dite acquisition, montant à 1,540 livres servent à l'augmentation de 20 pauvres qui seront nourris et entretenus dans le dit hopital, dont le dit Eveque et ses successeurs, auront la nomination; sauf à diminuer le nombre des dits 20 pauvres, selon leur prudence et les

besoins du dit hospital... Ce nombre de 20 sera autre et par-dessus les 30 que le dit Eveque a réglé devoir être nourris et entretenus...sur le revenu de la première fondation, la nomination desquels a été laissée aux administrateurs.<sup>4</sup>

La Communauté peut donc maintenant recevoir 50 pauvres si la situation matérielle le lui permet.

Si l'on excepte la chute des années 1701 et 1702, les variations du nombre de pauvres à l'Hôpital-Général ne sont pas très prononcées, et les quelques diminutions et augmentations subites peuvent partiellement s'expliquer. En effet, nous savons pourquoi le nombre de pauvres tombe de moitié de 1700 à 1701: Saint-Vallier vient de donner l'ordre d'en renvoyer 18, faute d'argent pour les entretenir.<sup>5</sup> Mais, deux ans plus tard, en l'absence de l'Evêque, la Supérieure prend elle-même l'initiative de rouvrir les portes aux pauvres qui ne tardent pas à revenir à l'Hôpital-Général. Puis, de 1713 à 1714, le nombre de pauvres augmente subitement de 32 à 46. Nous supposons que l'Evêque, de retour en Nouvelle-France, a rapporté plusieurs aumônes d'Europe à la Communauté, qui, ajoutées à la rente fondée en 1710, expliqueraient pourquoi les religieuses sont maintenant aptes à accepter davantage de pauvres. Malheureusement, de 1718 à 1719, les fièvres malignes moissonneront, selon l'Annaliste, le tiers des pauvres.<sup>6</sup> Mais l'année 1723 enregistre un bond considérable du nombre de pauvres: de 43

---

4 Annales de l'Hôpital-Général, I:234-236.

5 Annales de l'Hôpital-Général, II:74.

6 Annales de l'Hôpital-Général, I:284.

qu'ils étaient l'année précédente, on en compte maintenant 53. Encore une fois, cela dépend du volume de ressources dont la Communauté peut disposer pour eux. Jusqu'à 1723, l'Hôpital-Général ne subsiste que par les bienfaits de son fondateur; mais voici qu'en 1723, la Cour commence à accorder une gratification de 2,000 livres aux religieuses, à la condition que la Communauté se charge du soin d'un certain nombre d'insensés. Puis, jusqu'en 1750, le nombre de pauvres oscillera entre 40 et 50 pour ensuite diminuer constamment jusqu'à 1764, - fin de la période que nous étudions - année où l'on ne compte plus que 23 pauvres.

Avant que la Cour parle d'asile pour les aliénés, Saint-Vallier a déjà fait bâtir, près de l'Hôpital, en 1717, une petite maison pour eux. Les religieuses consentent alors à donner à quelques femmes un lieu de refuge que la colonie n'a pas encore offert à ce genre d'infortunés; ces aliénés<sup>7</sup> viendront s'ajouter aux pauvres pour réclamer des soins. Mais la Cour qui songe aussi aux aliénés de l'autre sexe explique à l'Evêque de Québec:

(le Conseil) a été informé que le logement que vous avez fait faire a cet hospital pour y loger les fols n'est pas assez grand pour contenir ceux des deux sexes et que les Religieuses ny veulent recevoir que les Femmes sur le Comte qui en a été rendu à M<sup>r</sup> le Regent S.A.S. a destiné la gratification de 1,000 livres pour cette année seulement a la dépense nécessaire pour faire un logement pour les hommes.<sup>8</sup>

7 Il ne nous est pas possible de connaître le nombre annuel d'aliénés qui vivent à l'Hôpital-Général, parce qu'il est compris dans le dénombrement général des pauvres.

8 Le Conseil de la Marine à Saint-Vallier, 14 juin 1721, AC, B 44: 314-316.

Cette maison de force dont les plans ont été dessinés par Chaussegros de Léry, est construite dès l'année suivante, en 1722: elle comprend quatre loges voûtées, comme le bâtiment qui abrite les folles.<sup>9</sup> Il reste que l'Hôpital-Général ne semble pas avoir reçu plus de douze aliénés à la fois, sous le régime français. C'est déjà beaucoup, en plus de toutes les autres personnes misérables, et le dévouement que les religieuses ont exercé à l'égard de cette catégorie de malheureux est d'autant plus remarquable qu'elles ont souvent eu affaire à des fous furieux.<sup>10</sup>

Des femmes pécheresses viennent aussi augmenter la population de l'Hôpital-Général où un logement spécifique leur est réservé. Ces femmes y vivent un certain temps, puis, quand Saint-Vallier juge qu'elles sont moralement rétablies, il leur procure de quoi vivre honnêtement, les renvoie et même en marie plusieurs à des soldats; ce qui ne manque pas de lui attirer quelques désagréments de la part du gouverneur.<sup>11</sup>

Outre ces "victimes du vice", l'Hôpital-Général reçoit des soldats invalides qui y apportent leur demi-solde.<sup>12</sup> En effet, si

---

9 Le Conseil de la Marine à Saint-Vallier, 15 juin 1722, AC, B 45<sup>2</sup>: 82-84.

10 Des menottes de fer destinées à ces fous furieux sont conservées à l'Hôpital-Général.

11 Annales de l'Hôpital-Général, I:267.

12 Ces soldats invalides demeurent chez des habitants ou bien, comme c'est le plus fréquent, sont placés dans un hôpital de Montréal ou de Québec. Chaque année, le Roi doit accorder à l'habitant ou à l'hôpital un paiement correspondant au montant de la demi-solde des invalides de la Marine entretenus; le total, pour l'année 1726, par exemple, s'élève à 1,224 livres. (12 octobre 1726, AC, C11A, 48:182)

l'Hôpital-Général a été fondé avant tout pour être un hospice et un hôpital, cela n'empêche pas les religieuses, avec la permission de Louis XIV, de recevoir des soldats et des matelots pour aider à supporter financièrement leur œuvre d'hospitalisation. Cette pratique qui commence au tout début du XVIIIe siècle, ne profite à l'Hôpital-Général qu'à partir du moment où le Roi décide d'accorder une gratification suffisante pour pourvoir à la subsistance de ces invalides. Cette aide n'arrive qu'en 1722, après que Vaudreuil et Bégon ont appris au Roi que l'Hôpital-Général devra désormais recevoir une gratification:

... quatre soldats Invalides pour cet hopital outre ceux qui y ont esté mis en 1720 et les années precedentes, les uns et les autres sans couverture pour coucher sans chemise et presque sans habits cet hopital oberé par les pertes qu'il a faites peut-il nourrir et fournir l'entretien necessaire qui valoist pour 48.<sup>11</sup> que le Roy donne pour chacun et Lorsque la gratiffication de 1000.<sup>11</sup> a été accordée a cet hopital il a été marquée que ce seroit a conditions que les soldats Invalides y seroient receus moyennement leur demy solde qui est de 54.<sup>11</sup> par an, on a accordé cette année une augmentation de pareille gratiffication en sorte que cet hopital jouira annuellement de 2000.<sup>11</sup> et il ne laisse pas de tirer quelque service des soldats Invalides qu'on y met.<sup>13</sup>

Les Annales de l'Hôpital-Général ne sont malheureusement pas fidèles à enregistrer le nombre de soldats invalides y vivant à chaque année: seule l'année 1706 souligne la présence de quatre soldats à l'Hôpital. De plus, les archives hospitalières marquent, en 1730, l'inhumation d'un soldat, en 1732, celles d'un sergent et de deux soldats.<sup>14</sup>

---

13 Vaudreuil et Bégon au Roi, 28 avril 1722, AC, C11A, 44:230-232.

14 AHG-Q, Différents Papiers, No 40.

En 1734, la Cour propose à l'Hôpital-Général de recevoir des soldats hors d'état de faire leur service et répandus ici et là dans les campagnes. En retour, l'Hôpital-Général recevrait la demi-solde de chaque soldat hospitalisé. A priori, cette proposition ne semble pas tellement réjouir les religieuses, car, comme le souligne l'Annaliste, "la plupart de ces pauvres gens étaient perclus de leurs membres, et infectés de plusieurs maladies souvent dangereuses".<sup>15</sup> Toutefois, à partir de cette date, l'Hôpital-Général va régulièrement compter quelques soldats invalides dont les religieuses auront soin. Le logement de ces soldats est sans doute profitable à la Communauté. Nous ne connaissons pas le nombre exact de soldats accueillis à l'Hôpital-Général; mais le registre des inhumations nous montre que la Communauté en a reçus au moins 14, de 1740 à 1750: un enseigne des troupes, en 1740; un soldat et un matelot, en 1741; un matelot, en 1742; un soldat en 1745; trois matelots en 1746; un chevalier Saint-Louis et un matelot en 1747; un matelot en 1750; un canonnier et deux soldats en 1751 sont inhumés à l'Hôpital-Général.<sup>16</sup> Evidemment, notre affirmation serait mieux fondée si nous pouvions déterminer les rentrées d'argent d'après la longueur du séjour des soldats. Ce que nous ignorons. Mais ajoutons qu'à côté de ces militaires décédés, un certain nombre d'autres y font des séjours plus ou moins prolongés, ce qui rapporte encore quelques profits.

---

15 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 301.

16 AHG-Q, Différents Papiers, No 40.

Toujours gênées par les dettes qui s'accumulent, les religieuses décident, en 1752, de demander la permission de recevoir les malades des troupes et, à cet effet, elles présentent une requête à la Cour.<sup>17</sup> Le Roi accède volontiers à leur demande. Malgré tout, jusqu'à 1755, la maison gardera l'allure d'un hôpital et d'un hospice.

Mais à partir de cette date, l'Hôpital-Général va revêtir un véritable caractère d'hôpital militaire, à cause du grand nombre de soldats et de matelots qui commencent à y affluer. Les vaisseaux arrivés à la mi-juin 1755, ont amené, en effet, des centaines de malades que les autorités doivent acheminer à l'Hôpital-Général, l'Hôtel-Dieu ayant été détruit par les flammes quelques jours auparavant. D'un seul coup, les religieuses de l'Hôpital-Général accueillent 400 soldats et marins.<sup>18</sup> A la fin de l'année, on compte avoir inhumé un sergent et 15 soldats et matelots. La hausse de mortalité va surtout se faire sentir au cours de l'année suivante, alors qu'on enregistrera, à l'Hôpital-Général, un total de 60 inhumations.<sup>19</sup> Ce nombre de décès n'est pas tellement élevé quand on songe à la terrible épidémie de la peste qui a infecté le vaisseau Léopard. A lui seul, en effet, il a amené 280 malades à l'Hôpital-Général. Cette recrue de pestiférés suffit à changer l'allure du monastère et de l'Hôpital, quand on sait que les religieuses - dont treize sont elles-mêmes victimes de cette peste - se privent de "leurs lits, de leur linge, et du plus simple nécessaire

---

17 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 46.

18 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 325.

19 AHG-Q, Différents Papiers, No 40.

à leur usage pour secourir les malades".<sup>20</sup>

L'année 1757 vient finir de transformer l'atmosphère de l'Hôpital-Général. Le 30 juillet, le curé Richer de Québec rapporte, dans son Journal, que le nombre des malades, matelots ou soldats, transportés ce jour-là à l'Hôpital, s'élève à 420; on les place aux dortoirs, au noviciat et dans l'église. Le lendemain, on en amène encore 80.<sup>21</sup> Le 2 août suivant, Richer inscrit, dans son Journal, 530 malades, soldats ou matelots, arrivés de France et conduits à l'Hôpital.<sup>22</sup> C'est plus qu'il n'en faut pour décider l'Evêque d'envoyer sept religieuses de l'Hôtel-Dieu aider la communauté de l'Hôpital-Général. Toutes ensemble, les religieuses doivent prodiguer des soins exceptionnels, car, comme le fait remarquer Montcalm dans son Journal, la mortalité n'a certainement pas été aussi forte qu'elle aurait pu l'être dans les hôpitaux d'Europe. Tout de même, le bilan des inhumations pour 1757 monte à 491.<sup>23</sup>

Mais tout va relativement bien jusqu'au moment où la petite Communauté peut continuer à se dévouer aux malades. Mais quel désastre quand, à la fin de l'année 1757, 22 religieuses, soit la moitié de la Communauté, sont atteintes en même temps des fièvres qui emportent sept

---

20 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 328.

21 ASQ, Journal du curé Richer, 1er cahier, du 5 juin 1757 au 21 novembre 1758, Séminaire 7, No 72a.

22 Doc. cité.

23 AHG-Q, Différents Papiers, No 40.

d'entre elles, en l'espace de deux mois.<sup>24</sup>

Pourtant, en 1758, 600 à 700 malades occupent encore la maison et demandent des soins; le chiffre des inhumations pour la même année s'élève à 300 personnes dont 144 militaires et 97 matelots; les autres sont de la ville de Québec ou de l'Hôpital-Général lui-même.<sup>25</sup>

Les fièvres cessent en mars 1759. L'Hôpital ne va pas moins s'emplier de fond en comble six mois plus tard. C'est à se demander où et comment, en 1759, on réussit à entasser toute cette population à l'Hôpital-Général. Selon le récit des Ursulines, le nombre des malades s'élève à près de 1,000 au lendemain des 13 et 14 septembre.<sup>26</sup> Le 10 octobre suivant, Bernier fait parvenir à Lévis des détails concernant les entrées des soldats français à l'Hôpital-Général, au lendemain de la bataille; d'un seul coup, 183 militaires y seraient hospitalisés.<sup>27</sup>

En plus des blessés et des militaires, l'Hôpital-Général compte, pendant le siège, les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines, toutes réunies au même monastère. Les religieuses de l'Hôpital-Général cèdent leur chambre à ces réfugiées et couchent dans les dortoirs. En outre, la maison

s'emplissait chaque jour par l'arrivée d'un grand nombre de personnes, pour la plupart parents ou amis des religieuses; ne se trouvant

---

24 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 329s.

25 AHG-Q, Différents Papiers, No 40.

26 Ursulines de Québec, II:388.

27 Casgrain, Lettres de divers particuliers à Lévis, 16s.

pas en sûreté dans Québec, elles venaient demander ici un asile. Le pauvre peuple aussi ne manqua pas d'affluer de ce côté. Ces malheureux se logèrent comme ils le purent, avec leurs grabats, dans les greniers, à la maison des domestiques, dans nos étables, nos hangards, nos granges.<sup>28</sup>

Pour empirer cette misérable situation, les généraux anglais, le 18 septembre, chargent les religieuses de leurs blessés et de leurs autres malades, et les obligent à loger une garde de trente hommes.<sup>29</sup>

Les fièvres qui ont fait beaucoup de ravages pendant l'année 1758 causent beaucoup de décès jusqu'à la fin de mars 1759. Puis les décès diminuent considérablement. Malgré tout, l'Hôpital-Général enregistre, pour l'année 1759, au-delà de cent inhumations.<sup>30</sup>

Au cours de l'année 1759-1760, les religieuses ne cessent de s'occuper des blessés du 13 septembre, avec d'autant plus de mérites que les événements laissent prévoir la prolongation du caractère militaire de l'Hôpital: tandis que les Français se disposent à reprendre la ville, les Anglais font tout pour s'y maintenir. On voit tout à coup, à l'Hôpital, un véritable embouteillage d'êtres humains. En voici la situation plutôt abrutissante:

Après avoir dressé plus de 500 lits... il en restait encore autant à placer. Nos granges et nos étables étaient remplies de ces pauvres malheureux. Nous avions dans nos infirmeries 72 officiers; il en mourut 33. On ne voyait que bras et jambes coupées... Il nous vint encore une

---

28 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 348.

29 Ibid., 353.

30 AHG-Q, Différents Papiers, No 40.

vingtaine d'officiers (Anglais), qu'ils n'eurent pas le temps d'enlever, et dont il nous fallut aussi nous charger. En outre, plusieurs officiers de l'heure nous avaient été envoyés pour les loger.<sup>31</sup>

Dans ce tumulte indescriptible, il devient difficile d'avoir le nom de tous ceux qui succombent. L'officier anglais qui commande la garde des trente soldats postés à l'Hôpital-Général a sans doute pris les noms des blessés qui y meurent, mais la liste n'a pas été conservée. Impossible aussi d'enregistrer les noms de tous les Français catholiques inhumés. Parmi ces morts, on compte 26 officiers de garde et 106 matelots; le reste comprend des miliciens canadiens et français.<sup>32</sup>

A partir de 1761, la courbe des inhumations à l'Hôpital-Général reprend son mouvement normal: elle ne représente maintenant que les personnes de la maison. En 1761, on enregistre 8 inhumations; en 1762, deux seulement; en 1764, cinq.<sup>33</sup> L'Hôpital-Général vient de perdre son caractère "militaire" pour reprendre ses fonctions normales d'asiles pour vieillards et invalides.

Outre ces militaires, l'Hôpital-Général loge, la plupart du temps, sous le régime français, un ou deux ecclésiastiques, sans compter la présence de Saint-Vallier qui y fait sa demeure permanente à partir de 1713. Un seul chiffre ressort de la longue liste des ecclésiastiques

---

31 AHG-Q, Lettres, notes généalogiques, Copie de documents etc. au sujet de Mgr de Saint-Vallier.

32 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 166s. Les archives de l'Hôpital-Général possèdent la liste des noms français des morts inhumés à l'Hôpital-Général, immédiatement après les 28 et 29 avril 1759. (AHG-Q, Différents Papiers, No 40)

33 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 167-180.

au tableau 60, c'est celui de l'année 1761 où huit ecclésiastiques se retirent à l'Hôpital-Général, immédiatement après la défaite de 1760.

A cette population de l'Hôpital-Général au XVIII<sup>e</sup> siècle s'ajoutent, après 1713, quelques réfugiés d'Acadie. L'Annaliste raconte que Saint-Vallier trouva à Québec

plusieurs familles étrangères qui implorèrent son secours: elles venaient de l'Acadie, alors sous la domination des Anglais...Monsieur de Saint-Vallier accueillit avec empressement les familles dont nous parlons; il conçut une estime particulière pour des personnes qui avaient abandonné leurs biens et leurs établissements, en vue de conserver leur foi; il en plaça six dans son hôpital, et les recommanda d'une manière pressante aux soins des religieuses.<sup>34</sup>

Une partie de la population de l'Hôpital-Général vient, heureusement, aider la Communauté dans son œuvre: ce sont les pensionnaires perpétuels (hommes et femmes) et les petites pensionnaires.

Selon les Constitutions de la Communauté,

chaque maison neantmoins peut recevoir des Pensionnaires; à condition que le nombre en sera tel, qu'il ne puisse empêcher les Observances Régulières, n'y le service des Pauvres; et qu'elles n'excéderont point vingt-cinq ans, et n'en auront pas moins de cinq.<sup>35</sup>

L'Hôpital-Général commence à recevoir des pensionnaires en 1704. Ce sont habituellement des personnes qui cherchent un asile et qui, en plus d'être "respectables" et "vertueuses", sont en mesure d'offrir une dot en bonne et due forme, avec contrat devant notaire. Cette entente a pour effet d'aider financièrement la Communauté tout en assurant la

---

<sup>34</sup> Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 238.

<sup>35</sup> Constitutions de l'Hôpital-Général, 195.

pensionnaire d'un lieu de retraite jusqu'à sa mort. Cependant, elle doit accepter de faire certains travaux, selon ses aptitudes.

En effet, ces femmes, en devenant pensionnaires perpétuels, s'engagent à travailler pour la Communauté. Par exemple, le chapitre accepte, en 1722, Jeanne Chorol de Saint-Germain qui demeure dans la maison depuis dix ans. Cette pensionnaire offre de donner les 2,800 livres qu'elle a reçues en héritage de son père, une rente de 140 livres payée par son frère et, de plus, elle s'engage à travailler de son mieux pour la Communauté, "à la réserve du temps qu'il faudra pour Raccomoder son linge et ses hardes".<sup>36</sup> A son tour, Hélène Mercier, n'ayant pu obtenir sa dot légitime, sort du noviciat après quatre ans; une fois en possession d'une somme d'environ 350 livres, elle s'engage, comme pensionnaire perpétuelle, "à travailler au service des pauvres selon ses forces".<sup>37</sup> Nous avons même trouvé une pensionnaire du nom de Saint-Romain, reçue en 1712, qui tient lieu d'un zélé procureur-général pour la seigneurie de Saint-Vallier: elle s'y rend chaque année pour retirer les cens et rentes et voir à tout; elle fait même la quête dans différentes paroisses.<sup>38</sup>

Ces précieuses auxiliaires de travail sont en même temps une source de profits pour la Communauté, car les dots apportées par les pensionnaires perpétuels sont généralement élevées, allant jusqu'à

---

36 Actes capitulaires de l'Hôpital-Général, 46.

37 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 17.

38 Annales de l'Hôpital-Général, II.

8,000 livres et même au-delà de 10,000 si l'on calcule les pensions;<sup>39</sup> tel est le cas de madame de Saint-Simon reçue en 1738 avec une dot de 7,000 à 8,000 livres, son linge et effets et aussi une pension de 2,050 livres.<sup>40</sup>

Le plus souvent, toutefois, ces personnes nous apparaissent comme des déshérités de la vie ou, pour le moins, peu favorisées. Charlotte de la Porte de Louvigny, par exemple, orpheline de père et de mère, est acceptée par la Communauté en 1731, avec une dot de 4,000 livres.<sup>41</sup> (Elle meurt deux mois après cependant, alors que le contrat n'est pas signé.) Mademoiselle Duvivier, entrée en 1736, à l'âge de 30 ans, avec une dot de 3,500 livres et son linge, est une estropiée, mais qui jouit d'une assez bonne santé pour s'occuper de la couture.<sup>42</sup> Quant à la veuve Hazeur, acceptée comme pensionnaire perpétuelle en 1738, elle est "âgé et fort infirme".<sup>43</sup>

---

39 Les pensions exigées des pensionnaires perpétuels semblent varier entre 120 et 150 livres. (Voir, dans les Livres des comptes, les pensions de Mlle de Louvigny pour les années 1716-1717, 1721-1722, 1724-1725; voir aussi les pensions de Mlle de Saint-Romain pour l'année 1717-1718.) Les Hôpitaux Généraux de France, tel celui de Niort, ont également reçu des pensionnaires perpétuels. Louis Merle nous apprend que nombre de personnes de condition relativement aisée demandaient à s'y retirer. Ces pensionnaires payants étaient en général bien accueillis par les administrateurs qui voyaient dans leur admission une source de revenus parfois non négligeable. De surcroît, ces personnes s'offraient fréquemment à participer bénévolement et par esprit de charité à la gestion de la maison. (Merle, L'Hôpital du Saint-Esprit de Niort, 76.)

40 Annales de l'Hôpital-Général, II.

41 Ibid.

42 Ibid.

43 Ibid.

Elles sont cependant loin d'être toutes âgées: Charlotte Michelson est reçue comme pensionnaire perpétuelle à l'âge de 15 ans à raison de 100 livres par année, à la condition de "travailler au service de la salle autant que sa capacité".<sup>44</sup> C'est aussi le cas d'Angélique Dégoutins, fille de François Dégoutins, chevalier de Saint-Louis; âgée de 14 ans seulement, elle se présente avec sa dot à l'Hôpital-Général en 1752, pour se faire religieuse; mais, disent les Annales, "la faiblesse de sa vie ne lui permit pas d'accomplir son dessein".<sup>45</sup> Néanmoins, la Communauté l'accepte comme pensionnaire perpétuelle, quoique bien jeune.

Ce privilège d'être reçu comme pensionnaire perpétuel n'est pas exclusif aux femmes: à la demande de l'Evêque, en 1745, la Communauté accepte M. de Losclaches; infirme qu'il est, Eustache Chartier de Lotbinière, doyen du chapitre de la cathédrale, demande à se retirer dans les appartements destinés au clergé: il y demeure deux ans, jusqu'à 1749 au moment de son décès, à titre de "pensionnaire perpétuel".<sup>46</sup>

Sur le tableau 60, nous remarquons une augmentation considérable de pensionnaires, à partir de 1726. La raison en est que les Annales, dans leur dénombrement annuel, ne distinguent pas entre les pensionnaires perpétuels et les petites pensionnaires du pensionnat ouvert en 1725.<sup>47</sup>

---

44 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 49.

45 Ibid., 45s.

46 Ibid., 25s.

47 En 1725, on ouvre un pensionnat pour jeunes filles à l'Hôpital-Général, afin d'aider à l'oeuvre d'hospitalisation. Il en sera question au chapitre suivant.

La population de l'Hôpital-Général comprend enfin un certain nombre de domestiques comme l'indique le tableau 60. Nous entendons par domestiques, soit des travailleurs engagés au temps des foins, soit des ouvriers payés pour réparer la maison, soit des filles de service, autres que les données. Certaines années, on engage, comme domestiques, des laveuses et des infirmiers; ces derniers sont nécessaires aux salles des hommes.

L'Hôpital-Général reçoit donc toute une population de gens misérables à laquelle la Communauté doit donner son temps et ses forces. Pour répondre à tant de besoins, la Communauté peut-elle augmenter le nombre de ses religieuses à volonté? N'est-elle pas plutôt limitée dans son recrutement?

- 2 -

Pour une jeune communauté—par rapport aux deux autres communautés de femmes de Québec — l'Hôpital-Général reçoit un nombre respectable de candidates au cours de la période 1693-1764. Avant de décrire la politique de la Cour concernant l'augmentation des religieuses à l'Hôpital-Général, il peut être intéressant de comparer le nombre d'entrées de religieuses dans les trois communautés, de 1693 à 1764:

Tableau 61:

NOMBRE D'ENTREES A L'HOPITAL-GENERAL

	<u>Rel. de choeur</u>		<u>Converses</u>		<u>Total</u>
	professes	sorties	professes	sorties	
1693-1702	6	-	1	1	8
1703-1712	6	2	1	-	9
1713-1722	12	1	7	2	22
1723-1732	aucune entrée				
1733-1742	11	4	6	2	23
1743-1752	15	3	2	3	23
1753-1764	<u>10</u>	<u>5</u>	<u>4</u>	<u>1</u>	<u>20</u>
<u>Total</u>	60	15	21	9	105

Tableau 62:

NOMBRE D'ENTREES A L'HOTEL-DIEU

	<u>Rel. de choeur</u>		<u>Converses</u>		<u>Total</u>
	professes	sorties	professes	sorties	
1693-1702	13	-	4	-	17
1703-1712	26	-	5	-	31
1713-1722	16	-	3	-	19
1723-1732	2	-	5	-	7
1733-1742	8	-	4	-	12
1743-1752	10	-	3	-	13
1753-1764	<u>8</u>	-	<u>2</u>	-	<u>10</u>
<u>Total</u>	83		26		109

Tableau 63

NOMBRE D'ENTREES CHEZ LES URSULINES

	<u>Rel. de chœur</u>		<u>Converses</u>		<u>Total</u>
	professes	sorties	professes	sorties	
1693-1702	7	-	4	-	11
1703-1712	6	4	3	-	13
1713-1722	18	2	4	1	25
1723-1732	5	-	3	2	10
1733-1742	6	1	4	1	12
1743-1752	12	3	5	1	21
1753-1764	<u>5</u>	<u>3</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>11</u>
<u>Total</u>	59	13	25	6	103

Si nous exceptons la période 1723-1732, nous remarquons que les entrées de postulantes à l'Hôpital-Général (tableau 61) se font plutôt graduellement jusqu'à la fin du régime français, alors que les deux autres communautés (tableaux 62 et 63) subissent quelques fléchissements marqués. Nous observons aussi qu'après la période de contrôle rigoureux exercé par l'Etat, de 1723 à 1732, le recrutement se fait d'une façon plus intense à l'Hôpital-Général que dans les deux autres communautés. Nous pouvons supposer que l'œuvre de la Communauté, par sa nature ou par sa nouveauté, excite le zèle des filles de la colonie qui désirent se faire religieuses. Nous savons de plus qu'après 1725, la Communauté recrute quelques postulantes parmi les petites pensionnaires de l'Hôpital-Général.

Le tableau 61 ne fait connaître que le nombre des entrées à l'Hôpital-Général, décade par décade; cependant, quelques considérations s'imposent sur le nombre de religieuses, à certaines années en particulier.<sup>48</sup> De 1713 à 1720, la Communauté fait plus que doubler ses effectifs: le nombre de religieuses passe de 13 à 28, pour ensuite demeurer stable de 1720 à 1729; il y a ensuite une diminution de trois sujets jusqu'à 1734. Cette régression s'explique par la fermeture du noviciat de 1720 à 1734:<sup>49</sup> on ne reçoit aucune postulante, alors que trois religieuses meurent pendant la période. Lorsqu'on rouvrira le noviciat en 1734, on verra le nombre de religieuses s'accroître constamment jusqu'à 1741, passant de 28 à 46. De 1741 à 1743, il y a une descente notable due aux décès de six religieuses, presque toutes meurent à un âge relativement avancé. Puis la courbe de la population remonte jusqu'à 1750, passant de 37 à 47 sujets; en 1750, la Communauté perd six religieuses dont les âges varient de 20 à 47 ans: ces religieuses sont emportées en l'espace de 15 jours par l'épidémie qui a couru dans la colonie et qui a infecté la Communauté avec violence.<sup>50</sup> Au cours des années 1753-1754, il se produit une augmentation un peu

---

48 Ces considérations sont basées sur un relevé fait à partir des Annales. Comme nous l'avons déjà souligné, les Annales enregistrent une certaine marge d'erreurs, mais cela ne change pas les remarques générales que nous voulons dégager.

49 La documentation n'est pas claire sur cette question. Il reste difficile de savoir si le noviciat est fermé, faute de novices ou si les aspirantes ne se présentent pas à cause de la fermeture du noviciat. Mais selon nous, comme nous l'avons vu antérieurement, c'est l'exigence de la dot assez élevée qui va fermer le noviciat de l'Hôpital-Général pendant 14 ans.

50 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 37-39.

surprenante: les religieuses passent de 47 à 55 en un an. La population de la ville de Québec étant de 8,000 habitants en 1754, il y a donc 6.8 personnes sur 1,000 qui sont religieuses à l'Hôpital-Général. La crainte de la guerre ne pourrait-elle pas inciter les filles de la colonie à chercher la sécurité dans une communauté, particulièrement dans une communauté située loin de la ville où doit normalement se dérouler le feu? On se souvient que les religieuses de l'Hôtel-Dieu ont déjà souligné cet avantage géographique de l'Hôpital-Général. Toutefois, la crainte qui pourrait faire rechercher la sécurité dans un monastère, pourrait aussi bien éloigner les jeunes filles du cloître. C'est difficile à savoir. Enfin, au cours de la guerre, les effectifs ne cessent de diminuer, au moins jusqu'à 1764, passant de 55 sujets en 1754 à 30, en 1764. Si d'une part plusieurs religieuses sont décédées au cours de cette période, nous pouvons supposer, d'autre part, que l'attrait à la vie monastique diminue. Mère Claude de Ramezay, en 1758, se plaint à ses consœurs de France, qu'"il est à craindre que ces tems critiques Eloigne les sujets d'entré dans notre maison tous le monde sen Eloigne et nous regarde comme des pestiferez".<sup>51</sup>

De plus, la crise économique extrêmement grave des années 1760 explique aussi, en partie, cette diminution des membres de la Communauté. Si la moyenne des dots enregistrées est assez élevée, sans doute que plusieurs jeunes filles ne peuvent aspirer à franchir le seuil du monastère, faute de dot à pouvoir offrir, en particulier à partir de

---

51 AHG-Q, Lettres reçues des Evêques, I, 1725-1868.

1757, année où la population de Québec meurt de faim. Les embarras économiques créés par la guerre affectent certainement le régime des dots des communautés religieuses, d'autant plus que certaines de ces communautés vivent dans un marasme économique tel, qu'il serait superflu de souligner leur impuissance à aider les postulantes qui sont dépourvues d'argent.

Ces considérations que nous venons d'apporter ne doivent pas laisser croire que le recrutement se fait d'une façon spontanée, au gré des événements sociaux et dans la mesure où les candidates se présentent d'elles-mêmes. Au contraire, des politiques de contrôle peuvent, en partie, causer les augmentations comme les diminutions du nombre de postulantes. N'avons-nous pas vu, par exemple, le lien direct qui existe entre le nombre de religieuses admises à l'Hôpital-Général et le système des dots: on admettra un certain nombre de religieuses, à la condition expresse qu'elles soient dotées. En d'autres termes, si l'aspect quantitatif du recrutement est en rapport avec le nombre de vocations religieuses dans la colonie, il est aussi subordonné au contrôle de l'Etat et des autorités locales. Voyons, à cet effet, les principales législations.

Dans les lettres patentes de 1701 qui rendent distincte, d'une façon définitive, la communauté de l'Hôpital-Général de celle de l'Hôtel-Dieu, le Roi permet à la nouvelle Communauté de recevoir dix religieuses de chœur et deux converses.<sup>52</sup> La Communauté est encore à une période où le recrutement ne se fait pas aisément, car ce nombre

---

52 Lettre patente du Roi, 31 mai 1701, AC, B 22<sup>4</sup>:264-268.

de dix ne sera atteint qu'en 1705. De toute façon, une fois ce maximum atteint, Vaudreuil et Bégon, dès 1706, se font intercesseurs des religieuses pour demander d'ajouter deux professes et quatre converses.<sup>53</sup> Malheureusement, Sa Majesté ne juge pas à propos de permettre aux religieuses de l'Hôpital-Général une augmentation, parce que, dit-elle, cela causerait un accroissement de dépenses; d'ailleurs, leur nombre lui semble suffisant pour secourir les 35 pauvres de l'Hôpital.<sup>54</sup> De fait, en 1706, si l'on ajoute aux onze religieuses de l'Hôpital six domestiques et trois pensionnaires, il se trouve 20 personnes pour avoir soin de 40 personnes, (35 pauvres, un ecclésiastique et quatre soldats). Il reste que la principale raison pour laquelle le Roi refuse l'augmentation, tient à la crainte que l'Hôpital-Général soit à charge au Roi.

Dix ans plus tard, en 1716, Saint-Vallier réussit à obtenir, du Conseil de la Marine, la permission d'augmenter de quatre le nombre des religieuses.<sup>55</sup> Ces quatre religieuses s'ajoutent au nombre de 12 qui a été fixé en 1701, savoir 10 religieuses de choeur et deux converses. La lettre patente datée de mai 1716 règle donc, pour l'avenir, le nombre des religieuses à celui de 14, la Supérieure comprise, et deux converses.<sup>56</sup> Ce nouvel ordre ne va certainement pas contenter la

---

53 Vaudreuil et Bégon à Pontchartrain, 3 novembre 1706, RAPQ (1938-1939), 138-158.

54 Mémoire du Roi à Vaudreuil et Bégon, 30 juin 1707, AC, B 29<sup>1</sup>:93-149.

55 Le Conseil de la Marine à Saint-Vallier, 5 mai 1716, Moreau Saint-Méry, 92:361.

56 AHG-Q, Lettres patentes, 38-40.

Communauté, quand on connaît l'accroissement considérable de la population de l'Hôpital: si l'on en croit les Annales, la population totale serait passée de 74, en 1716, à 90, en 1717, les pauvres ayant augmenté de plus de 20%, c'est-à-dire de 46 à 56.

Aussi, six mois après la réception de la lettre patente, Mère Saint-Joseph, supérieure de l'Hôpital-Général, use d'un peu d'audace pour demander au Conseil de la Marine, la permission générale de recevoir toutes les filles qui se présenteraient pour être religieuses. Elle expose la situation ainsi:

Il y a actuellement plus de 60 pauvres dans cet hôpital presque tous hors d'état de rendre aucun service. Le nombre des Religieuses est fixé et ne suffit pas pour servir cet hôpital, elles ne sont que 12 professes et 4 novices presque toutes infirmes par le travail dont elles sont surchargées.<sup>57</sup>

Si la Supérieure a fait preuve d'audace, la demande n'est pas inutile, puisqu'une nouvelle lettre patente, datée de mars 1717, accorde la permission de recevoir deux converses de plus.<sup>58</sup> C'est donc que la Cour voit, encore une fois, la nécessité de faire un effort pour ajuster le nombre de religieuses à l'ampleur de la responsabilité.

Toutefois, ces permissions successivement accordées ne règlent pas le problème du recrutement, puisque l'Hôpital-Général demeure sans ressources suffisantes pour poursuivre son oeuvre. Or Saint-Vallier qui a fait construire de petites loges pour y recevoir des aliénés,

---

57 Mère Saint-Joseph au Conseil de la Marine, 12 et 14 novembre 1716, AC, C11A, 36:187s.

58 AHG-Q, Lettres patentes, 41-43; Edits et ordonnances, I:366.

"sur les instances réitérées que font les familles chargées d'orphelins et d'un grand nombre d'infirmes d'esprit", demande au Conseil de la Marine une gratification spéciale pour l'Hôpital-Général, en même temps que la permission d'augmenter le nombre de religieuses. On lui accorde cette permission jusqu'au nombre de 30, mais à la condition qu'elles soient toutes dotées.<sup>59</sup> Loin de s'affliger de cette dernière exigence, l'Evêque remercie le Conseil de la Marine: c'est pour lui un moyen de ne plus se faire importuner par les nombreuses sollicitations de la part des familles pauvres.<sup>60</sup> De leur côté, Vaudreuil et Bégon vont veiller à ce qu'on n'admette pas plus de 24 religieuses de chœur et six converses à l'Hôpital-Général, chacune avec une dot pour sa nourriture et son entretien. Encore une fois, on perçoit cette crainte de voir les religieuses à charge au bien des pauvres.<sup>61</sup>

En 1721, l'Hôpital-Général compte 28 religieuses, dont 20 de chœur. A partir de cette date jusqu'à juin 1736, il n'y aura aucune profession, ni chez les choristes, ni chez les converses. Que le monastère se vide alors de novices pendant 14 ans, cela ne tient qu'à une explication: le Roi demande une surveillance rigoureuse des stipulations de dots qui doivent être communiquées au gouverneur et à

---

59 Edits et ordonnances, I:403.

60 Saint-Vallier au Conseil de la Marine, 7 octobre 1719, AC, C11A, 41:168-172.

61 L'Hôpital-Général semble la seule communauté où le nombre de religieuses soit fixé par l'Etat; à preuve, le Conseil de la Marine, en 1719, avertit l'Evêque que l'intention de Sa Majesté est de fixer aussi le nombre des religieuses des autres communautés. (26 octobre 1719, AC, C11A, 41:74.)

l'intendant; en même temps, pour éviter quelques catastrophes financières des communautés, la Cour décide de porter la dot à 5,000 livres. Si la mesure est rigoureuse, elle ne manque pas de prudence, quand on songe aux divers fléaux qui s'abattent sur la colonie de 1715 à 1722: disettes, maladies, incendies, sécheresses, etc. Ce n'est d'ailleurs pas le moment de mécontenter les autorités métropolitaines, étant donné le désordre intérieur<sup>62</sup> de la Communauté qui leur déplaît au point que le Conseil de la Marine, en 1731, pense sérieusement réduire la Communauté à 12 religieuses, c'est-à-dire de la remettre sur le même pied qu'elle était lors de son établissement.<sup>63</sup> Ajoutons, enfin, que la situation économique de l'Hôpital-Général pour la même année n'est pas de nature à donner confiance à Sa Majesté, car, comme le pensent le gouverneur et l'intendant, il est à craindre que l'Hôpital puisse se maintenir avec un mince revenu de 2,000 livres seulement.<sup>64</sup>

En 1732, la Cour fait volte-face: elle réalise que sans Hôpital-Général, la colonie peut souffrir par rapport à l'éducation de la jeunesse et à l'hospitalisation des malades. Par conséquent, Sa Majesté réduit à 3,000 livres les dots des religieuses, de 5,000 livres qu'elles étaient; en même temps, pour remédier à la situation fâcheuse

---

62 Nous verrons, au chapitre suivant, comment les troubles qui suivirent la mort de Saint-Vallier avaient contribué à semer un peu de désordre à l'intérieur de la Communauté, en créant des factions parmi les religieuses.

63 Le Conseil de la Marine à Beauharnois et Hocquart, 17 avril 1731, AC, B55<sup>2</sup>:488s.

64 Beauharnois et Hocquart au Conseil de la Marine, 15 janvier 1731, AC, C11A, 54:3-10.

de l'Hôpital-Général, elle lui accorde une somme de 6,000 livres au rythme de 1,500 livres par année.<sup>65</sup> A partir de cette date, le Conseil de la Marine aura des égards envers l'Hôpital-Général.

En avril 1737, la Cour de France accorde une autre augmentation du nombre de religieuses de l'Hôpital-Général: la nouvelle lettre patente permet de recevoir jusqu'à 34 religieuses de chœur et 6 converses, c'est-à-dire un total de 40 religieuses. Sa Majesté explique que cette décision tient au nombre grandissant des mendiants et des invalides admis à l'Hôpital.<sup>66</sup>

Il faut croire que Sa Majesté a peu à peu pris confiance dans le fonctionnement de l'institution. Cependant, ces réglementations successives nous laissent percevoir la crainte de la Cour qui considère l'Hôpital-Général de Québec comme une institution fragile. De fait, le Roi ne peut pas se fier naïvement au zèle des religieuses: ne pourrait-il pas arriver que ces femmes qui ont prononcé des vœux tombent à charge à l'Etat ou qu'elles subsistent avec les biens des pauvres? C'est pourquoi le Roi essaie de limiter le nombre à un chiffre tout juste suffisant pour satisfaire aux besoins de la colonie. Puis, pendant longtemps, il pensera qu'il vaudrait bien mieux inciter les jeunes filles à se marier plutôt qu'à entrer dans les communautés religieuses.

Ce contrôle de l'Etat met aussi en relief une différence qui existe entre la France et le Canada concernant la surveillance du

---

65 Mémoire du Roi à Beauharnois et Hocquart, 22 avril 1732, AC, B 57<sup>1</sup>: 181-211.

66 Edits et ordonnances, I:553.

nombre des religieuses et de leurs dots: là-bas, ce sont les évêques qui règlent cette sorte d'affaires, alors qu'ici, l'Evêque n'en a pas la liberté. C'est ce que souligne d'ailleurs l'intendant Bégon au Conseil de la Marine en 1717, disant qu'on ne devrait pas refuser cette faveur à l'Evêque. Il serait cependant dangereux de voir une main-mise de l'Etat sur les affaires temporelles de l'Hôpital-Général. Il faut y voir tout au plus une surveillance rigoureuse de sa part; cette attitude ne doit pas nous surprendre non plus, puisqu'en Nouvelle-France l'Etat a l'habitude d'imposer son point de vue à l'Eglise.

- 3 -

L'Etat laisse toutefois, à chaque communauté, la prérogative de fixer l'âge d'entrée des postulantes.

Les Constitutions des Ursulines de Québec refusent l'entrée au monastère à toute jeune fille qui n'a pas 15 ans révolus et à celles qui en ont plus de 35. Néanmoins, pour des raisons extraordinaires, les Constitutions prévoient des dispenses possibles.<sup>67</sup>

Les Constitutions des communautés de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu se font moins sévères par rapport à l'âge de probation; le texte suivant qui décrit les exigences requises de la postulante vaut la peine d'être cité:

---

67 Constitutions des Ursulines, 79.

Le corps doit estre bien sain, et assez robuste, droit, et non contrefait; n'estoit que la personne excellast en belles qualitez d'esprit et de vertu, ou qu'elle apportast quelque notable utilité à la maison, lors qu'elle est on nécessité.

L'esprit doist être bon, doux, et traictable, humble et courageux, pour supporter les fatigues de la Religion, et l'humeur plus gaye que sombre et morne: et pour ce qui est de l'aage, qu'elle soit au moins de quatorze-ans, et ne passe point quarante, n'estoit que la Postulante fust de telle consideration qu'on y deust avoir esgard et pour celles qui doivent estre de choeur, qu'elles sachent lire et escrire du moins passablement, et qu'elles ayent un grand desir de servir Dieu, et d'assister les Pauvres.<sup>68</sup>

A partir de données fournies par les registres des trois communautés et de plusieurs paroisses, nous avons calculé les moyennes d'âge d'entrée des religieuses de chaque communauté, pour ensuite les comparer entre elles. En voici le tableau:

Tableau 64:

MOYENNES D'AGE D'ENTREE DES RELIGIEUSES, DECADE PAR DECADE

		<u>Rel. de choeur</u>	<u>Converses</u>	<u>Total</u>
1693-1702	Hôpital-Général	19.3 ans	19.3 ans	19.3 ans
	Hôtel-Dieu	17.3 "	16.5 "	17.2 "
	Ursulines	16.1 "	19.9 "	17.5 "
1703-1712	Hôpital-Général	20.8 "	19 "	20.6 "
	Hôtel-Dieu	16.9 "	18.4 "	17.1 "
	Ursulines	16.4 "	22.5 "	18.1 "

68 Constitutions de l'Hôpital-Général, 250s.

		<u>Rel. de choeur</u>	<u>Converses</u>	<u>Total</u>
1713-1722	Hôpital-Général	19.9 ans	20.6 ans	20.2 ans
	Hôtel-Dieu	17.5 "	24.7 "	18.7 "
	Ursulines	18.8 "	17.3 "	18.6 "
1723-1732	Hôpital-Général	----	----	----
	Hôtel-Dieu	19 "	17.4 "	17.9 "
	Ursulines	20 "	19.3 "	19.9 "
1733-1742	Hôpital-Général	18 "	19 "	18.4 "
	Hôtel-Dieu	19.1 "	20.6 "	19.6 "
	Ursulines	19.9 "	23.9 "	21.3 "
1743-1752	Hôpital-Général	17.6 "	18.2 "	17.7 "
	Hôtel-Dieu	20.5 "	21.3 "	20.7 "
	Ursulines	17.1 "	21.9 "	18.6 "
1753-1764	Hôpital-Général	18.4 "	20.3 "	18.9 "
	Hôtel-Dieu	19.4 "	19 "	19.3 "
	Ursulines	18.8 "	22.3 "	19.5 "

---

Tableau 65:

MOYENNES D'AGE D'ENTREE DES RELIGIEUSES: 1693-1764

	<u>Rel. de choeur</u>	<u>Converses</u>	<u>Total</u>
Hôpital-Général	18.8 ans	19.7 ans	19.1 ans
Hôtel-Dieu	18 "	19.4 "	18.4 "
Ursulines	18.1 "	21.1 "	19 "

Nous n'avons trouvé qu'une seule candidate entrée avant l'âge de probation: il s'agit de Marie-Thérèse Renaud d'Avène des Meloizes, entrée à treize ans et six mois, à l'Hôtel-Dieu de Québec.<sup>69</sup> Toutefois, nous rencontrons plusieurs postulantes âgées de 14 et 15 ans: la communauté de l'Hôpital-Général enregistre 22.5%, celle de l'Hôtel-Dieu, 28.7% et celle des Ursulines, 15.5%.

Nous remarquons, par ailleurs, que la moyenne d'âge des converses est généralement supérieure à celle des religieuses de choeur; néanmoins, elle n'est pas suffisamment élevée pour nous permettre de supposer que ces filles quittent le monde, faute de n'avoir pas trouvé à se marier. Nous pouvons tout au plus penser que ces converses, originaires pour la plupart de la campagne, doivent rester plus longtemps que d'autres parmi leur famille, afin d'aider aux divers travaux.

Le tableau comparatif des moyennes d'âge d'entrée des religieuses

<sup>69</sup> La jeune fille a probablement arrondi son âge; à moins que les religieuses ne l'aient fait à sa place. Elle est baptisée le 14 juin 1692 et entre le 21 décembre 1706.

pour toute la période 1693-1764 (tableau 65), accorde une légère supériorité à la communauté de l'Hôpital-Général dont la moyenne d'âge est de 19.1 ans. Pour décider de donner sa vie au service de la population la plus misérable de la société, il faut sans doute une certaine maturité d'esprit. Cela peut nous aider à comprendre pourquoi les filles entrent à l'Hôpital-Général à un âge que nous pourrions juger raisonnable. Mais, au fait, comment déterminer que cet âge est convenable ou non pour entrer en religion?

Pour affirmer que les jeunes filles de Québec entrent tôt ou tard au monastère, il importe de comparer leur âge d'entrée avec celui des jeunes filles qui, à la même époque, se destinent au mariage. Nous savons alors qu'au début du XVIIIe siècle, les femmes se marient à un âge plus avancé que celui auquel elles entrent en religion. En effet, la moyenne d'âge des femmes célibataires qui épousent des hommes célibataires est de 21.9 ans.<sup>70</sup> Par comparaison, l'âge moyen des femmes à leur premier mariage en France, au XVIIIe siècle, est de 24 ans, 9 mois.<sup>71</sup>

A la lumière de ces comparaisons, nous pouvons conclure que les filles qui entrent à l'Hôpital-Général sont un peu plus âgées que celles qui optent pour l'une ou l'autre des deux autres communautés de femmes de Québec, quoique relativement jeunes par rapport à celles qui se destinent au mariage. En d'autres termes, nous constatons, d'une

---

70 Henripin, La Population canadienne au début du XVIIIe siècle, 96.

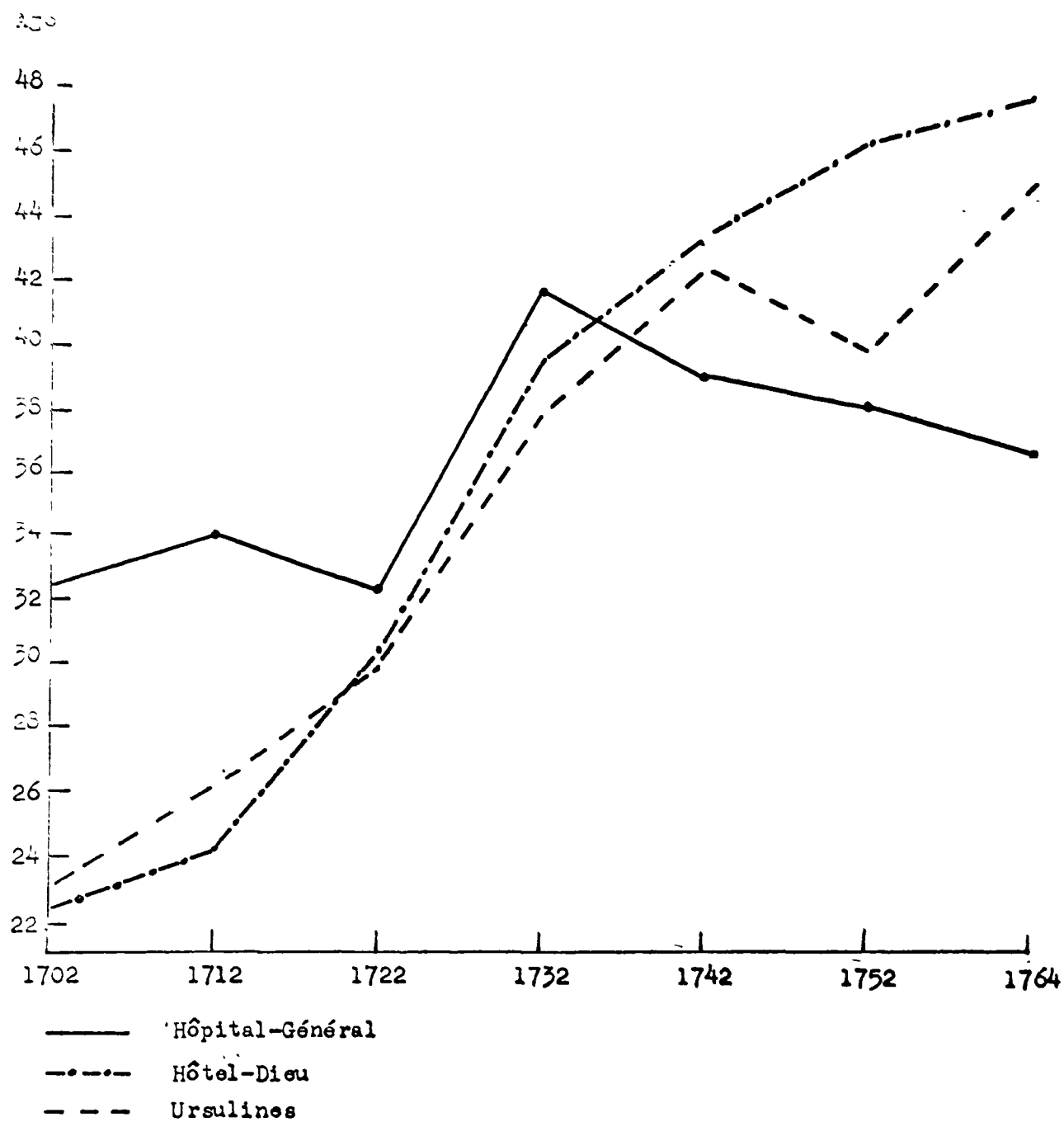
71 J. Bourgeois-Pichet, Population, No 4, 1951:647, cité par Henripin, op. cit., 96.

part, que ces filles ont le mérite d'opter à un âge où l'alternative de la vie religieuse et de celle du mariage les place encore devant un choix; d'autre part, l'option se prend à un moment où elles ont l'avantage de le faire avec discernement. Toutefois, il faut penser qu'il est plus facile, en Nouvelle-France, de réaliser rapidement son idéal de religieuse que celui de mère ou épouse, étant donné que la femme doit attendre la normalisation de la situation du jeune homme pour se marier. C'est le manque d'argent qui, dans la colonie, retarde le mariage des hommes; aussi l'âge moyen, au mariage, pour ces derniers, est de 26.8 ans au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>72</sup>

Si la moyenne d'âge d'entrée des religieuses à l'Hôpital-Général est supérieure à celle des deux autres communautés, il reste que l'âge de la Communauté n'a jamais été très élevé. En effet, calculant l'âge de la Communauté à tous les dix ans, à partir de 1702, nous constatons que l'âge de la Communauté n'a pas dépassé 41.5 ans. Laissons parler le tableau suivant:

---

72 Henripin, op. cit., 96.



Graphique 66: Moyennes d'âge des trois communautés de femmes de Québec

A partir de 1742, la communauté de l'Hôpital-Général est nettement plus jeune que les deux autres communautés, en particulier à la fin du régime français alors que les Augustines de l'Hôpital-Général ont, en moyenne, 12 ans plus jeunes que celles de l'Hôtel-Dieu.

La communauté de l'Hôpital-Général est, par ailleurs, dirigée par des supérieures qui sont franchement plus jeunes que celles des deux autres communautés. Voici la comparaison des âges des supérieures à tous les dix ans:

---

Tableau 67:

MOYENNE D'AGE DES SUPERIEURES

1702	Hôpital-Général	38 ans
	Hôtel-Dieu	55 "
	Ursulines	58 "
1712	Hôpital-Général	45 "
	Hôtel-Dieu	62 "
	Ursulines	71 "
1722	Hôpital-Général	39 "
	Hôtel-Dieu	47 "
	Ursulines	71 "
1732	Hôpital-Général	48 "
	Hôtel-Dieu	41 "
	Ursulines	88 "

1742	Hôpital-Général	44 ans
	Hôtel-Dieu	51 "
	Ursulines	57 "
1752	Hôpital-Général	54 "
	Hôtel-Dieu	61 "
	Ursulines	67 "
1764	Hôpital-Général	68 "
	Hôtel-Dieu	57 "
	Ursulines	63 "

---

Nous remarquons qu'au moment où l'âge moyen des religieuses de l'Hôpital-Général diminue, à partir de 1742, celui de ses supérieures augmente, sans toutefois être très élevé.

Ces caractéristiques de moyennes d'âge n'expliqueraient-elles pas certains traits de mentalité? Pour l'instant, voyons si les religieuses de l'Hôpital-Général meurent plus jeunes que les autres.

- 4 -

L'étude des moyennes d'âge de mortalité<sup>73</sup> nous a paru utile à

---

73 Il nous a été impossible d'étudier les causes de mortalité à l'Hôpital-Général, faute de documentation. Toutefois, les Annales qui sont discrètes sur les causes en général, nous renseignent assez bien quand il s'agit des victimes des fièvres. En effet,

cause des lumières qu'elle peut apporter sur certaines questions comme celle de l'application du système des dots ou encore celle du poids des responsabilités qui pèsent sur chaque communauté.

Encore une fois, les chiffres sur lesquelles nous avons basé notre étude ont été établis d'après les registres des trois communautés et complétés par des registres paroissiaux. Nous avons essayé d'illustrer deux choses: la moyenne d'âge au décès des religieuses et la moyenne d'années de service en communauté (tableaux 70 et 71).

L'étude repose malheureusement sur une trop petite population pour que nous puissions tirer des conclusions finales sans risquer de fausser un peu la réalité. Par exemple, si nous voulons calculer la moyenne d'âge au décès, il nous est impossible de le faire pour les converses entrées de 1693 à 1702, à l'Hôpital-Général, puisqu'il n'y en a qu'une seule, âgée de 74 ans, qui entre au monastère pendant cette période.

---

nous apprenons que les religieuses à avoir succombé aux fièvres dites "malignes" sont nombreuses. Ces maladies qui sont généralement apportées à chaque année par les vaisseaux, causent beaucoup de ravages à certaines années: en 1750, parmi les religieuses qui tombent malades, soit par la fatigue causée par les soins donnés aux pestiférés, soit par les maladies contractées auprès des malades, six religieuses succombent, minées par les fièvres. (Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 37-39.) L'âge de ces victimes varie entre 21 et 47 ans. C'est avec autant de violence que les fièvres s'abattent sur la Communauté en 1757: près de la moitié de la Communauté, 22 religieuses sur 24, est atteinte, en même temps, et sept en meurent. (Ibid., 86-109.)

Tableau 68:

MOYENNE D'AGE AU DECES ET NOMBRE D'ANNEES EN RELIGION

		<u>Age au décès</u>			<u>Années en religion</u>		
		Rel. de choeur	Conv.	Total	Rel. de choeur	Conv.	Total
1693-1702	Hôpital-Général	55.8	--	58.4	36.4	59.5	39.7
	Hôtel-Dieu	47.7	45.6	47.2	30.7	29.4	30.3
	Ursulines	61.6	55.3	59.1	45.6	35.2	41.5
1703-1712	Hôpital-Général	63.7	73	65	41.8	54.5	43.6
	Hôtel-Dieu	49.9	62.8	52	33	44.2	34.8
	Ursulines	65	60.2	63.4	48.2	37.5	44.6
1713-1722	Hôpital-Général	51.8	64.3	56.4	31.8	42.4	35.7
	Hôtel-Dieu	44	58.3	46.3	26.4	33.7	27.6
	Ursulines	52.7	78	56.5	33.9	53.1	37.4
1723-1732	Hôpital-Général	--	--	--	--	--	--
	Hôtel-Dieu	37.5	41.7	40.5	17.3	24.3	22.3
	Ursulines	49.2	41	46.1	28.2	20.7	25.4
1733-1742	Hôpital-Général	36.3	60.8	45.5	18.2	41.6	26.9
	Hôtel-Dieu	58.8	56.6	58.1	39.7	36	38.5
	Ursulines	65.7	60.2	63.8	46.3	35	42.5
1743-1752	Hôpital-Général	54.8	52.5	54.5	37.1	33.8	36.7
	Hôtel-Dieu	40.6	49.7	42.7	20.1	28.5	22
	Ursulines	46	49.1	46.9	27.6	27.7	27.6
1753-1764	Hôpital-Général	54.7	62.4	57.1	38.1	42.1	39.3
	Hôtel-Dieu	58.1	48.8	56.3	38.1	32.5	37.4
	Ursulines	49.4	47.3	48.8	29.8	24.8	28.4

Il y a une corrélation entre les années de service en communauté et la valeur de la dot. En un sens, à chaque fois que la Communauté accepte une dot, elle prend un risque puisque la valeur de la dot varie en importance suivant le nombre d'années que la religieuse vivra en religion.<sup>74</sup> Au chapitre précédent, nous avons établi que les religieuses de choeur ont donné, en moyenne, environ 2,170 livres à l'Hôpital-Général, 2,221 livres à l'Hôtel-Dieu et 2,576 livres chez les Ursulines, pour toute la période antérieure à 1764. Si nous établissons la moyenne des biens que les religieuses donnent par année, nous projettons une nouvelle image de la situation matérielle de chaque communauté:<sup>75</sup>

Tableau 69:  
MOYENNES DES DOTS PAR RAPPORT AUX ANNEES DE SERVICE

	<u>Moyenne des dots</u>	<u>Moyenne d'années en religion</u>	<u>Biens donnés par année</u>
Hôpital-Général	2,170.7 livres	33.3 ans	65.2 livres
Hôtel-Dieu	2,221.3 "	30.6 "	72.6 "
Ursulines	2,576.4 "	35.7 "	72.2 "

74 Pour les moyennes d'années en religion, voir le tableau 71, p. 309.

75 Nous n'avons pas oublié que les religieuses travaillent pour la Communauté; mais notre intention n'est pas de découvrir si chacune d'elles donne sa juste part, sa vie durant, mais bien de savoir si, d'une façon globale, la Communauté retire grand profit des dots. Que représentent donc ces moyennes de dots, par année? Peu de choses. Ouvrons les Livres des comptes à différentes années et calculons la moyenne de dépenses par personne vivant à l'Hôpital-Général; le résultat est le suivant:

<u>Année</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Moyenne par personne</u>
1699-1700	6,322 livres	46	137.8 livres
1709-1710	9,719 "	54	179.2 "

Il n'est point nécessaire d'insister sur la quantité minime de biens apportés par les religieuses, en particulier par celles de l'Hôpital-Général. On comprend, par conséquent, que l'Etat a eu raison d'exercer un contrôle sévère sur le système des dots.

Tableau 70:

MOYENNES D'AGE DES RELIGIEUSES AU DECES: 1693-1764

	<u>Rel. de chœur</u>	<u>Converses</u>	<u>Total</u>
Hôpital-Général	52	62.7	54.8
Hôtel-Dieu	48.6	52.1	49.5
Ursulines	54.3	55.6	54.7

Tableau 71:

MOYENNES DU NOMBRE D'ANNEES EN RELIGION: 1693-1764

	<u>Rel. de chœur</u>	<u>Converses</u>	<u>Total</u>
Hôpital-Général	33.3	42.7	35.8
Hôtel-Dieu	30.6	33	31.2
Ursulines	35.7	34.2	35.3

1720-1721	18,147 livres	82	221.6 livres
1729-1730	16,395 "	103	160 "
1739-1740	23,977 "	115	239.8 "
1745-1746	29,392 "	112	208.1 "
1751-1752	41,147 "	102	403.8 "
1757-1758	110,705 "	111	997.6 "

Le salaire que reçoivent certains habitants de la Nouvelle-France peuvent nous servir de points de repère; un tonnelier professionnel, recruté par les marchands entre 1662 et 1714 gagne 120 livres par année. (Jean Hamelin, Economie et société en Nouvelle-France, 81 et 92.) Ce salaire serait considéré comme élevé. Pour la même période, un boulanger, un menuisier, un taillandier reçoivent chacun 100 livres; un menuisier en reçoit 150. (Ibid., 93)

Que les Ursulines (religieuses de chœur) enregistrent la plus haute moyenne d'âge au décès, 54.3 ans (tableau 70), cela nous paraît normal, puisqu'elles ont moins l'occasion de contracter des maladies que les autres, n'ayant pas à se dévouer auprès des malades. Quant aux religieuses de l'Hôtel-Dieu dont la moyenne d'âge au décès n'est que de 48.6 ans, le fait nous semble aussi normal: cette Communauté prend soin des malades de toutes sortes, reçoit des soldats des troupes souvent infectés de maladies, soignent des centaines de victimes d'épidémies. Comparé à l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général commencera tard à recevoir des soldats; par ailleurs, les invalides, aveugles, insensés et vieillards en général ne sont pas de nature à communiquer des maladies mortelles aux religieuses. Ces faits peuvent expliquer, en partie, sa moyenne d'âge assez élevée de 52 ans.

Notre dernière remarque porte sur l'âge moyen des converses au décès. En général, on constate qu'elles meurent plus tard que les religieuses de chœur. Les seules explications que nous sommes en mesure d'apporter se basent sur leur constitution physique et sur leur régime de vie. Pour accepter une converse, en effet, il faut avant tout s'assurer de sa santé robuste qui devrait normalement entraîner une vie assez longue.

Cette étude des âges de décès et des années de service en communauté intéresse avant tout par l'élément descriptif qu'elle ajoute à l'étude d'ensemble de l'Hôpital-Général. Nous sommes consciente que les explications apportées sont assez peu précises, mais la petite population nous empêche d'expliquer les courbes d'âge au décès. Par

ailleurs, des données dans ce domaine de la démographie pourraient nous servir d'utiles points de comparaison; malheureusement, aucune étude concernant la longévité des habitants de la Nouvelle-France n'est encore faite.

- 5 -

Peut-on observer, à l'Hôpital-Général, un phénomène de regroupement familial à l'intérieur de la Communauté? La constitution des dossiers de religieuses nous a fait deviner un peu, en effet, qu'une religieuse pouvait parfois attirer sa soeur, sa cousine ou sa nièce.<sup>76</sup> Partant de cette hypothèse, nous nous sommes demandée si véritablement une religieuse pouvait inciter une parente à entrer en religion. Ne serait-ce pas plutôt la Communauté elle-même qui attirerait la parente? Si oui, cette caractéristique serait-elle exclusive à l'Hôpital-Général? De quelle façon, enfin, la distribution des familles s'est-elle faite à l'intérieur des trois communautés de femmes de Québec?<sup>77</sup>

---

76 L'historien Pérouas, dans La Rochelle, p. 187, souligne la même idée pour les communautés religieuses de La Rochelle vers 1648, mais n'en fait pas l'étude.

77 Quoique intéressée avant tout à l'étude de l'Hôpital-Général, nous avons dû, dans cette étude, envisager les trois communautés de femmes de Québec, étant donné la petite population de religieuses qui fréquente les monastères de cette ville. L'étude du regroupement familial exige nécessairement la confrontation des trois communautés dont le recrutement se fait dans une même colonie restreinte.

Pour vérifier les hypothèses posées, nous avons commencé par dresser la liste des familles de dominants qui comptent plus d'une fille en religion.<sup>78</sup> Puis, pour chacune de ces cellules familiales, nous avons fait la distribution des religieuses, par communauté,<sup>79</sup> en prenant le grand-père comme souche. En d'autres termes, le rassemblement familial que nous avons tenté de faire porte sur deux générations pour s'occuper des soeurs, tantes, nièces et cousines germaines seulement.

#### FAMILLES DE DOMINANTS COMPTANT PLUS D'UNE FILLE EN RELIGION

##### Nom de famille

- ADHEMAR DE LANTAGNAC, Gaspard: cinq soeurs Lantagnac entrent en communauté; Jeanne, Marie-Thérèse et Mlle (?) entrent à l'Hôpital-Général; Geneviève-Françoise et Angélique entrent chez les Ursulines.
- AUBERT DE GASPE, Pierre-Henri: une de ses filles, Marie-Joseph entre à l'Hôpital-Général; une autre, Angélique à l'Hôtel-Dieu.
- AUBERT DE LA CHESNAYE, Charles: sa fille Marie-Charlotte entre à l'Hôtel-Dieu; celle-ci est la demi-soeur de Marie-Angélique entrée au même couvent ainsi que la tante de Thérèse et Claire-Agathe, toutes deux filles de François Aubert de La Chesnaye et religieuses à l'Hôpital-Général.
- BASTIEN, Philippe: sa fille Jeanne entre à l'Hôpital-Général ainsi que les trois cousines de celle-ci: les trois soeurs Cotton, Hélène, Louise-Elisabeth et Jeanne.

---

78 Notre méthode se rattache aux normes que nous avons déjà établies au chapitre I, concernant des dominants des dominés.

79 Nous reportons, dans les appendices D et E le tableau plus détaillé, ne laissant dans le texte que l'essentiel des regroupements.

- BAUVE, Nicolas: ses deux filles, Louise-Geneviève et Marie-Angélique, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- BERMEN DE LA MARTINIÈRE, Claude: sa fille, Jeanne-Françoise, entre à l'Hôpital-Général; elle est la tante de Marie-Catherine, fille de Claude-Antoine Bermen de la Martinière, et entrée au même couvent.
- BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Pierre: sa fille Geneviève entre chez les Ursulines; elle est la tante de Marie-Anne de Boucherville et de Anne-Marguerite Gautier de Varennes; toutes deux sont chez les Ursulines.
- BRASSARD, Jean-Baptiste: ses deux filles, Marie-Charlotte et Marie-Anne entrent chez les Ursulines.
- CHAPT DE LACORNE, Jean-Louis: sa fille Marie-Anne entre à l'Hôpital-Général; elle est la tante de Charlotte Chapt de Lacorne du même couvent.
- CHERON, Martin: ses trois filles, Marie-Elisabeth, Angélique et Marie-Ursule entrent à l'Hôtel-Dieu.
- CUREUX DIT SAINT-GERMAIN, Michel: ses deux filles, Marie-Madeleine et Françoise entrent chez les Ursulines; leur soeur Marie-Charlotte entre à l'Hôtel-Dieu.
- D'AILLEBOUST DE MANTHET, Nicolas: une de ses filles, Marie, entre à l'Hôpital-Général, une autre, Marie-Joseph, chez les Ursulines; leur nièce, Angélique, fille de Joseph d'Ailleboust des Musseaux, entre à l'Hôtel-Dieu.
- DAMOIRS DE LOUVIÈRES, Charles: sa fille Magdeleine entre à l'Hôpital-Général; elle est cousine de Marie-Anne-Judith Damours de Clignancour de l'Hôtel-Dieu et tante des deux soeurs Geneviève-Charlotte et Marie-Joseph Damours de Louvières également de l'Hôtel-Dieu.
- DANEAU DE MUY, Nicolas: sa fille Charlotte entre chez les Ursulines; elle est la tante de Marie-Louise, fille de Jacques-Pierre Daneau de Muy, de l'Hôpital-Général.

- DESCHAILLONS DE SAINT-OURS,  
Jean-Baptiste: ses filles Angélique et Elisabeth  
entrent à l'Hôpital-Général.
- DROUARD, Michel: sa fille, Louise-Charlotte ainsi que  
sa demi-soeur, Louise-Geneviève de  
Salaberry, entrent à l'Hôpital-Général.
- DUFOIS, Paul: une de ses filles, Marie-Madeleine,  
entre à l'Hôtel-Dieu, une autre, Marie,  
chez les Ursulines.
- FOURNEL, Jean: ses filles Marie-Louise Catherine et  
Marie-Thérèse entrent à l'Hôtel-Dieu.
- GAILLARD, Guillaume: cinq soeurs Gaillard entrent en commu-  
nauté: une à l'Hôpital-Général, Marie-  
Louise et Marie-Louise-Claire chez  
les Ursulines, Marie-Catherine et  
Marie-Madeleine à l'Hôtel-Dieu.
- GOSSELIN, Gabriel: sa fille Marie-Geneviève entre à  
l'Hôpital-Général; elle est la tante  
de Marie-Louise Gosselin de l'Hôtel-  
Dieu.
- HICHE, Henri: quatre soeurs Hiché entrent à l'Hôpi-  
tal-Général: Marie-Louise, Madeleine,  
Françoise et Félicité.
- JUCHEREAU DUCHESNAY, Ignace: ses deux filles, Geneviève et Marie-  
Joseph entrent à l'Hôpital-Général.
- LE GARDEUR DE REPENTIGNY, Pierre: Marie-Joseph, sa fille, entre, à  
l'Hôpital-Général, sa soeur Madeleine  
entre chez les Ursulines.
- PERTHUIS, Charles: ses deux filles, Angélique-Victoire  
et Marie-Madeleine-Geneviève entrent  
chez les Ursulines.
- PINGUET DE VAUCOUR, Jacques: cinq filles de Jacques Pinguet entrent  
en communauté: Marie-Charlotte, Jeanne  
et Marie-Thérèse à l'Hôpital-Général;  
Charlotte et Catherine-Louise chez les  
Ursulines. Leur cousine, Louise, fille  
de Charles Pinguet de Montigny entre  
à l'Hôtel-Dieu.

- RAMEZAY, Claude de: sa fille Marie-Charlotte entre à l'Hôpital-Général; une autre, Catherine, entre chez les Ursulines.
- REGNARD-DUPLESSIS, Georges: ses deux filles, Marie-Andrée et Geneviève, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- RENAUD D'AVENE DES MELOIZES: quatre soeurs Renaud d'Avène entrent en communauté: Louise-Thérèse et Marie-Thérèse entrent à l'Hôtel-Dieu; Jeanne et Catherine-Madeleine entrent chez les Ursulines.
- ROUSSEL, Joseph: sa fille, Marie-Anne, entre à l'Hôtel-Dieu; Louise et Catherine, filles de Timothée Roussel, entrent aussi à l'Hôtel-Dieu: sont les tantes de Marie-Anne.
- TIBIERGE, Hippolyte: ses filles Marie-Catherine et Angélique entrent à l'Hôtel-Dieu.
- TINON DIT DESROCHES, François: trois de ses filles entrent en communauté: Marie-Joseph et Marie-Marthe à l'Hôtel-Dieu; Marie-Joseph chez les Ursulines.
- VIENNAY-PACHOT, François: ses filles Marie-Joseph et Marie-Anne entrent à l'Hôtel-Dieu.

FAMILLES DE DOMINES COMPRENANT PLUS D'UNE FILLE EN RELIGION

Nom de famille

- AUCLAIR, Pierre: les trois soeurs Auclair, Françoise, Thérèse et Anne-Thérèse, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- BAUDOUIN, Gervais: trois de ses filles entrent en communauté: Charlotte entre à l'Hôpital-Général, Geneviève et Françoise-Elisabeth chez les Ursulines; trois de leurs tantes, les soeurs Baudouin, sont aussi religieuses: Marie-Angélique et Louise-Marie-Madeleine entrent à l'Hôtel-Dieu, Anne-Thérèse-Marguerite entre chez les Ursulines.

- BEDARD, Jacques-Joseph: sa fille, Marie-Louise, entre à l'Hôpital-Général; les deux tantes de celle-ci, Ursule, fille de Louis Bédard et Marie-Anne, fille de Jacques Bédard, entrent à l'Hôtel-Dieu. Marie-Louise est encore la cousine des deux soeurs Marie-Jeanne-Claire et Rosalie, filles de Thomas Bédard, entrées chez les Ursulines. Une autre cousine de Marie-Louise, Marguerite-Elisabeth, fille de Charles Bédard, entre chez les Ursulines.
- CORRIVEAU, Jacques: les deux soeurs, Louise-Etienne et Marie-Anne entrent à l'Hôtel-Dieu.
- COTE, Jean: les trois soeurs, Marguerite, Marie et Anne, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- COTTON, Michel: les trois soeurs Cotton, Françoise-Hélène, Louise-Elisabeth et Jeanne-Françoise entrent à l'Hôpital-Général; leur cousine, Jeanne Bastien, entre au même couvent.
- DELOFME, Joseph: les deux soeurs, Geneviève et Marie-Anne, entrent à l'Hôpital-Général.
- GAUVREAU, Nicolas: les trois soeurs, Catherine, Marie-Anne et Marie-Catherine, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- GOSSSELIN, Gabriel: sa fille, Marie-Geneviève, entre à l'Hôpital-Général; elle est la tante de Marie-Louise, fille de Pierre Gosselin, entrée à l'Hôtel-Dieu.
- GRAVELLE, Joseph: les deux soeurs, Madeleine et Marguerite, entrent chez les Ursulines.
- GUERARD, Charles: les deux soeurs, Marie-Madeleine et Marie-Thérèse, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- HARNOIS, Laurent: les deux soeurs, Agnès et Louise, entrent à l'Hôpital-Général.
- JOURDAIN, Michel: les deux soeurs, Marie-Claire et Marie-Louise, entrent à l'Hôtel-Dieu.

- LA JOUE, François de: les deux soeurs, Marie-Anne et Marie-Françoise, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- LANGLOIS, Jacques: une de ses filles, Marie-Thérèse, entre à l'Hôpital-Général; une autre, Angélique-Françoise, entre chez les Ursulines.
- LEUC, René: les deux soeurs jumelles, Marie-Françoise et Marie-Madeleine, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- MAILLOU DESMOULINS, Joseph: sa fille, Geneviève, entre à l'Hôpital-Général; celle-ci est la cousine de Marie-Joseph Maillou, fille de Jean-Baptiste Maillou, entrée à l'Hôtel-Dieu.
- MAUFAIT, Pierre: les deux soeurs, Catherine et Marie-Anne, entrent à l'Hôpital-Général.
- PARANT, Etienne: les deux soeurs, Marie-Anne et Marie-Louise, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- PATENÔTRE, Marin: les deux soeurs, Marie-Geneviève et Marie-Joseph, entrent, la première à l'Hôtel-Dieu, la seconde chez les Ursulines; leur nièce, Brigitte, fille de François Patenôtre, entre chez les Ursulines.
- RENAUD, Pierre: les deux soeurs, Marie-Madeleine et Marguerite, entrent à l'Hôpital-Général.
- ROCHERON, Gervais: les deux soeurs, Marie-Madeleine et Marie-Anne, entrent à l'Hôtel-Dieu.
- ROUSSEL, Timothée: les deux soeurs, Louise et Catherine, entrent à l'Hôtel-Dieu; leur nièce, Marie-Anne, fille de Joseph Roussel, entre au même couvent.
- SOUPIRAN, Simon: les deux soeurs, Louise-Françoise et Charlotte, entrent chez les Ursulines.
- TIBIERGE DIT LALIMERAY, Etienne: quatre de ses filles entrent à l'Hôtel-Dieu: Marie-Jeanne, Marie-Elisabeth, Angélique et Marie-Thérèse.

L'attraction exercée par la parenté se fait surtout sentir chez les familles de dominants dans la société: parmi les 57 familles étudiées qui comptent plus d'une religieuse dans les trois communautés de Québec, 32 familles, considérées comme appartenant à l'élite, présentent, en tout, 60 femmes consanguines ou utérines, divisées dans au moins deux des trois communautés; de leur côté, les 25 familles, faisant partie du groupe des dominés en comptent 33 seulement, aussi divisées dans deux des trois communautés au moins. Ce chiffre est d'autant plus petit que l'ensemble des communautés est formé d'environ 150 religieuses provenant de ce dernier groupe contre environ 140 provenant de l'élite.

N'y aurait-il pas, outre l'attraction à la vie religieuse en général exercée par des parentes religieuses, un appel particulier au monastère où vivent déjà ces parentes? A ce sujet, nous avons essayé de déceler de quelle façon s'opérait le partage des sujets d'une même famille dans les différentes communautés. Voici d'abord la répartition des filles de même famille entre l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu:

Aubert de Gaspé:	2	Gossolin:	2
Aubert de La Chesnaye:	4	Pinguet de Vaucour:	4
d'Ailleboust de Manthet:	2	Baudouin:	4
Damours de Louvières:	4	Bédard:	4
Gaillard:	3	Langlois:	2

De sorte que l'attrait d'une même famille à la fois à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu s'exerce sur 10 familles, représentant 15.2% de

l'ensemble des religieuses des deux communautés pour toute la période 1693-1764. (31 religieuses sur 204)

Le partage des filles de mêmes familles entre l'Hôtel-Dieu et les Ursulines se traduira comme suit:

Cureux dit Saint-Germain:	3	Gaillard:	4
d'Ailleboust de Manthet:	2	Pinguet de Vaucour:	3
Renaud d'Avène des Meloizes:	4	Baudouin:	5
Tinon dit Desroches:	3	Bédard:	5
Dupuis:	2	Patenoître:	3

On compte donc dix familles représentées à la fois à l'Hôtel-Dieu et chez les Ursulines, c'est-à-dire groupant 17.5% de l'ensemble des religieuses des deux communautés, de 1693 à 1764. (34 religieuses sur 194)

Il reste à voir la répartition des filles de même famille à la fois à l'Hôpital-Général et chez les Ursulines:

d'Ailleboust de Manthet:	2	Pinguet de Vaucour:	4
Daneau de Muÿ:	2	Baudouin:	3
Gaillard:	3	Bédard:	3
Lantagnac:	5	Gravelle:	2
Ramezay:	2	Soupiran:	2

Dix familles fournissent donc 28 sujets répartis dans ces deux institutions, représentant 15.2% des deux populations pour la période 1693-1764. (28 religieuses sur 184)

Cinq familles seulement seront représentées à la fois dans les trois communautés; il s'agit des familles d'Ailleboust de Manthet: trois religieuses, également divisées dans les trois communautés; Gaillard: 5 religieuses dont une à l'Hôpital-Général, 2 à l'Hôtel-Dieu et 2 chez les Ursulines; Pinguet de Vaucour: 6 religieuses dont une à l'Hôpital-Général, 2 à l'Hôtel-Dieu et 3 chez les Ursulines; Baudouin: 6 religieuses dont une à l'Hôpital-Général, 2 à l'Hôtel-Dieu et 3 chez les Ursulines; Bédard: 6 religieuses dont une à l'Hôpital-Général, 2 à l'Hôtel-Dieu et 3 chez les Ursulines.

Cette description de l'attrait des religieuses parentes tient compte des soeurs,<sup>80</sup> des tantes et nièces ainsi que des cousines germaines. Au total, les religieuses des trois communautés, ayant un de ces liens de parenté, représentent 31.9% de l'ensemble des communautés pour la période 1693-1764.

Restreignons maintenant notre observation aux soeurs d'une même famille, en procédant par communauté. Pour toute la période 1693-1764, l'Hôpital-Général compte 29 soeurs de même sang appartenant à 12 familles: 2 filles de Charles Aubert de La Chesnaye; 2 filles de Jean-Baptiste Deschaillons de Saint-Ours; 2 filles de Michel Drouard; 4 filles de Henri Hiché; 2 filles d'Ignace Juchereau Duchesnay; 3 filles de Gaspard Adhémar de Lantagnac; 3 filles de Jacques Pinguet de Vaucour; 3 filles de Michel Cotton; 2 filles de Joseph Delorme; 2 filles de

---

80 Dans l'étude que nous faisons, nous parlons de "religieuse" quand il s'agit de la professe ou de la postulante en religion; le mot "soeur" signifie, soeur de même sang.

Laurent Harnois; 2 filles de Pierre Maufait; 2 filles de Pierre Renaud.  
Le tout représente 29.9% de la communauté.

Les Ursulines comptent 11 familles différentes, groupant, dans l'ensemble, moins de soeurs de même sang que la communauté de l'Hôpital-Général: 2 filles de Jean-Baptiste Brassard; 2 filles de Michel Cureux dit Saint-Germain; 2 filles de François Renaud d'Avène des Meloizes; 2 filles de Guillaume Gaillard; 2 filles de Gaspard Adhémar de Lantagnac; 2 filles de Charles Perthuis; 2 filles de Jacques Pinguet de Vaucour; 2 filles de Gervais Baudouin; 2 filles de Jacques-Joseph Bédard; 2 filles de Joseph Gravelle; 2 filles de Simon Soupiran. Ces 11 familles ont fourni 22 sujets, c'est-à-dire 31% des religieuses de la communauté.<sup>81</sup>

Parallèlement, les soeurs de même sang sont en très grand nombre à l'Hôtel-Dieu où l'on en compte 54 appartenant à 25 familles, savoir: 2 filles de Charles Aubert de La Chesnaye; 2 filles de Nicolas Baue; 3 filles de Martin Cheron; 2 filles de Charles Damours de Louvières; 2 filles de François Renaud d'Avène des Meloizes; 2 filles de François Tinon dit Desroches; 2 filles de George Regnard-Duplessis; 2 filles de Jean Fournel; 2 filles de Guillaume Gaillard; 2 filles de François Viannay-Pachot; 2 filles de Timothée Roussel; 2 filles d'Hippolyte Tibierge; 3 filles de Pierre Auclair; 2 filles de Gervais Baudouin; 2 filles de Jacques Corriveau; 3 filles de Jean Côté; 3 filles de Nicolas Gauvreau; 2 filles de Charles Guérard; 2 filles de Michel Jourdain;

---

<sup>81</sup> Ce pourcentage ne représente pas tout à fait la réalité, étant donné le grand nombre de religieuses dont nous ignorons l'origine.

2 filles de François la Joue; 2 filles de René Leduc; 2 filles d'Etienne Parant; 2 filles de Gervais Rocheron; 4 filles de Etienne Tibierge dit Lalimeray. Ces soeurs religieuses constituent, pendant toute la période 1693-1764, 49.5% de la communauté entière.

Il est indéniable que les religieuses recrutent de leurs soeurs au monastère: 33.1% de la population des trois communautés ensemble sont formés par des groupes d'au moins deux personnes originaires de la même famille, sans compter les tantes et les cousines.

Par ailleurs, alors que les nièces, tantes et cousines se trouvent assez bien distribuées dans les différentes communautés, les soeurs d'une même famille le sont beaucoup moins: la répartition des soeurs de même sang entre l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu ne se fait que pour 2 filles de Pierre-Henri Aubert de Gaspé et 3 de Guillaume Gaillard, soit cinq religieuses en tout, sur 204, représentant un petit pourcentage de 2.5%; les religieuses de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines se partagent, de leur côté, 18 soeurs de même sang, représentant 9.3% de la population des deux communautés. Ce sont trois filles de Michel Curaux dit Saint-Germain, 4 filles de François Renaud d'Avène des Meloizes, 3 filles de François Tinon dit Desroches, 2 filles de Paul Dupuis, 4 filles de Guillaume Gaillard, 2 filles de Marin Patenôtre. Voici, enfin, la répartition des soeurs de même sang entre l'Hôpital-Général et les Ursulines: 2 filles de Nicolas d'Ailleboust de Manthet, 3 filles de Guillaume Gaillard, 5 filles de Gaspard Adhémar de Lantagnac, 2 filles de Pierre Le Gardeur de Repentigny, 2 filles de Claude de Ramezay, 5 filles de Jacques Pinguet de Vaucour, 3 filles de

Gervais Baudouin, 2 filles de Jacques Langlois, soit 24 religieuses sur 184, représentant 13% de l'ensemble des deux communautés. Il y a donc pour la période 1693-1764, 47 soeurs de même sang, appartenant à 16 familles différentes, et qui sont dispersées dans 3 communautés distinctes.

De toutes ces données, il ressort que le climat de vie familiale peut inciter les jeunes filles à opter pour la vie religieuse. Cependant, si la professe peut contribuer à éveiller une vocation religieuse chez sa jeune soeur, celle-ci reste libre de se dévouer soit à l'oeuvre d'éducation, soit à l'oeuvre d'hospitalisation. C'est ce qui explique, en partie, les divisions assez nombreuses de familles entre l'Hôpital-Général et les Ursulines d'une part et l'Hôtel-Dieu et les Ursulines d'autre part, et le peu de soeurs de sang réparties entre l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu.<sup>82</sup> Néanmoins, quand la postulante a opté pour l'une ou l'autre oeuvre, elle choisit, en général, le monastère où vit déjà une ou plusieurs de ses soeurs.

Le fait de la forte attraction des soeurs d'une même famille à l'Hôtel-Dieu, relativement aux deux autres maisons, nous laisse un peu perplexe. La première explication plausible vient de la population plus élevée à l'Hôtel-Dieu qu'ailleurs:<sup>83</sup> il semble normal que l'attraction

---

82 Même s'il y a une différence dans la sorte d'hospitalité exercée à l'Hôpital-Général et celle exercée à l'Hôtel-Dieu, il reste que les deux communautés font oeuvre d'hospitalisation.

83 Les 109 dossiers de religieuses que nous avons relevés ne comprennent pas ceux des religieuses sorties, alors que, pour les deux autres communautés, comptent respectivement 103 et 105 religieuses, y compris les sorties.

exercée soit plus forte qu'ailleurs. De plus, la tradition contribue sans doute, dans une certaine mesure, à attirer les personnes d'une même famille à cet Hôtel-Dieu dont le monastère existe depuis 1639. Toutefois, la différence d'hospitalité exercée par les deux communautés d'Augustines pourrait divertir davantage les soeurs d'une même famille... Serait-ce que l'aspect déprimant de l'Hôpital-Général rebute certaines aspirantes à la vie religieuse? Nous ne pouvons répondre.

Enfin, que 55.4% de l'ensemble des soeurs d'une même famille, à l'Hôtel-Dieu soit recruté parmi le groupe de dominés, cela ne doit pas nous surprendre, puisque l'ensemble même de la Communauté est composé en majeure partie par des religieuses appartenant à des familles de dominés.

Somme toute, ces quelques caractéristiques démographiques de la communauté de l'Hôpital-Général, en comparaison avec les deux autres communautés de femmes, apportent quelques éléments nouveaux à l'histoire sociale - et aussi, par le biais, à l'histoire économique - de cette institution, pour la période 1693-1764. Nous avons vu que cette communauté qui doit s'occuper des personnes les plus misérables de la société est sévèrement contrôlée par l'Etat dans ses possibilités de recrutements. Quant aux religieuses qui la constituent, elles sont plus jeunes que celles des deux autres communautés, après les années 1730. Parallèlement, nous avons constaté que la moyenne d'âge au décès est plus élevée de 1693 à 1732 que de 1732 à 1764. Il serait certainement intéressant de pouvoir comparer ces moyennes d'âges de la communauté avec celles de la colonie en général; malheureusement,

aucune étude démographique n'est encore faite à ce sujet. Enfin, nous avons essayé de décrire l'attrait familial exercé par les religieuses sur leurs parentes laïques.

Mais la plus grande utilité de l'étude que nous venons de faire consiste à poser une foule de questions qui incitent à pousser les recherches sur plusieurs points demeurés obscurs: y avait-il trop ou trop peu de religieuses à l'Hôpital-Général pour le fardeau qui retombait sur la Communauté? l'augmentation des religieuses se faisait-elle proportionnellement à l'augmentation de la colonie en général? quels étaient les moyens de recrutement utilisés? de quoi les religieuses mouraient-elles exactement? les règles d'hygiène élémentaires étaient-elles observées? Voilà autant de questions auxquelles une documentation plus abondante et une étude fouillée pourraient nous aider à répondre.

## CHAPITRE IV

### VIE INTIME DE LA COMMUNAUTÉ

1. Hiérarchie et préséance. 2. Logement et vêtement.
3. Alimentation. 4. Régime de vie et occupations journalières. 5. Éléments pour l'étude d'une mentalité.

Les considérations politiques, économiques et sociales qui précèdent nous ont appris peu de choses sur la vie même de la Communauté, à l'intérieur de l'Hôpital et du monastère. Notre curiosité nous amène maintenant à vouloir pénétrer cette société religieuse: forme-t-elle un corps monolithique? n'est-elle pas plutôt constituée de groupes d'individus jouissant d'estime inégale? quel confort matériel les religieuses reçoivent-elles de la maison qu'elles habitent? peut-on savoir comment on s'habille à l'Hôpital-Général? que savons-nous des boissons et des aliments qui y sont consommés? quelles sont les activités qui remplissent la journée d'une religieuse? enfin, peut-on percevoir certains traits de mentalité?

Il n'est pas facile de répondre à toutes ces questions. Néanmoins, pour tenter de découvrir un peu la vie intime de la Communauté, nous avons exploité les Livres des comptes de l'Hôpital-Général qui indiquent, au fil des années, ce que les religieuses et toute la population de l'Hôpital consomment pour les diverses nécessités quotidiennes. De plus, les Constitutions, les Annales et les Actes capitulaires de la

Communauté y ont ajouté plusieurs données sociales intéressantes. A côté de ces documents écrits, quelques témoignages oraux et des pièces antiques conservées au monastère des Augustines nous ont permis de reconstituer partiellement une époque dans la vie de la Communauté.

- 1 -

Comme dans les autres communautés d'hommes et de femmes de l'époque, une espèce de hiérarchie sociale existait à l'intérieur de la communauté de l'Hôpital-Général: ensemble vivaient des religieuses de chœur, des converses et des personnes dites "données". Il va sans dire que cette stratification entraînait des droits de préséance.

Les donnés sont des laïcs, hommes ou femmes, qui viennent vivre avec les religieuses, dans la Communauté. <sup>Quel a été le rôle de ?</sup> (Nous n'avons pas trouvé de document, <sup>depuis</sup> ~~aux~~ archives de l'Hôpital, indiquant l'obligation, pour la personne donnée, de faire un stage de probation avant de recevoir le titre. Pourtant, chez les Ursulines de Québec, ce noviciat semble durer une année entière.<sup>1</sup> Un passage des Annales l'atteste:

1 Il est à propos de souligner la confusion qui existe autour du terme "donné". Par exemple, lorsque les Ursulines - communauté encline à imiter l'esprit de la Compagnie de Jésus - parlent de donnés, sans doute s'approchent-elles du sens attaché aux donnés, tels qu'érigés en système par les Jésuites, en 1638. En quoi consiste donc ce système?

Pour répondre aux besoins de leurs missions en Nouvelle-France, les Jésuites conçoivent un système propre à substituer, aux frères coadjuteurs, (à qui il est défendu de porter l'arquebuse) des "Domestiques Seculiers, qui se donnassent pour le reste de leur vie aux services de nos Peres...". (Relations, XXI:292) Ces donnés

En mars, (1709), la mère Cath. de l'Incarnation, supérieure, a assemblé les vocales, pour les avertir que l'année donnée au sieur Breloton et à sa femme pour s'éprouver, était écoulée, et qu'il fallait voir, de notre côté, s'ils allaient être reçus à titre de donnés. La conclusion a été affirmative.<sup>2</sup>

Quant aux donnés de l'Hôpital-Général, nous avons compris qu'il s'agit de personnes dévotes et dévouées qui donnent leur vie au service de la Communauté et qui acceptent de partager, jusqu'à un certain point, le régime de vie monastique, mais sans toutefois prononcer de voeux. Ces donnés s'engagent à travailler gratuitement, exigeant en retour, le logement et l'entretien pendant toute leur vie. En 1699, par exemple, les Actes capitulaires de l'Hôpital-Général inscrivent l'acte d'acceptation de Catherine Gobeil en qualité de "soeur donnée".

---

signent d'abord un contrat civil. Puis, en 1640, on exige d'eux une sorte d'engagement religieux qui ne consiste pas en un voeu de Religion mais en un voeu qui ressemble à "quelque Penitent, qui les voudroit faire à son Confesseur". (Ibid., 294) Il s'agit donc de voeux particuliers que le donné doit prononcer pour son avantage en même temps que celui du pays, car, à l'avis des Jésuites, il est impossible de trouver "aucun moyen de retirer le monde en bride, que par la voye de la conscience". (Ibid., 300) Une fois ces engagements religieux acceptés, les donnés "font une declaration de ce qu'ils ont, et leur appartient, et de ce qu'ils desirent qu'il en soit fait: de quoy on fait un memoire signé de la main de celui qui fait cette disposition..." (Ibid., 300) Mais ces donnés n'ont jamais vraiment fait partie de la Compagnie de Jésus elle-même.

Or l'institution des donnés tombera, mais l'appellation survivra. De sorte qu'on retrouve, par la suite, différentes sortes de donnés dans les communautés religieuses, correspondant plus ou moins à l'ancien système des Jésuites. Par exemple, nous retrouvons la personne "donnée" au Séminaire de Québec; en effet, c'est bien d'un donné qu'il s'agit, quand Têtu parle du sieur Lamarche (neveu de Boucher, gouverneur des Trois-Rivières) employé au service de la maison en 1705, sans autre salaire que sa nourriture et son entretien. (Têtu, Palais épiscopal, 17) Toutefois, nous ignorons à quelle catégorie de donnés appartient ce Lamarche.

2 Ursulines de Québec, II:141.

D'après les résolutions du chapitre, cette personne se serait dévouée pendant cinq ans auprès de la Communauté et des pauvres avant de demander son acceptation; les religieuses décident alors de la garder à vie, de l'entretenir et de la considérer comme une des leurs; "elle mangera au réfectoire à la seconde table... et suivra en santé le petit règlement de vie qui luy sera prescrit".<sup>3</sup> Plus tard, en 1706, Louise Colombe, âgée de 25 ans, demande à être admise en qualité de "soeur donnée". Le chapitre l'accepte pour remplacer la défunte Catherine Gobeil, "étant donné le besoin".<sup>4</sup>

A côté de ces personnes séculières, il y a des professes religieuses qui exercent à peu près la même charge de DOMESTICI PERPETUI: on les appelle converses. Voici le statut des soeurs converses:

Les Soeurs Converses feront seulement<sup>5</sup> les Voeux solennels de Pauvreté, Chasteté et Obéissance, en perpétuelle Closture: elles auront neantmoins grand soin, par obeïssance et par charité, de ce qu'on leur donnera à faire, ou à apprester pour les pauvres, soit dans le Monastere, ou à la Cuisine de l'Hospital.<sup>6</sup>

Véritables domestiques, les converses doivent avoir soin de l'étable, de la basse-cour et s'appliquer aux gros travaux de la maison; elles s'occupent particulièrement de tout ce qui a rapport à la subsistance

---

3 AHG-Q, Actes capitulaires, 1s.

4 Ibid., 8s.

5 Les religieuses de chœur font, en plus, le vœu de s'employer au service des pauvres pendant toute leur vie. (Constitutions de l'Hôpital-Général, 29s)

6 Constitutions de l'Hôpital-Général, 125s.

de la Communauté: jardins, cuisine, lessive. De plus, ces charges doivent être remplies avec obéissance et humilité, vertus hautement développées chez les converses:

Qu'elles respectent grandement, et parlent avec beaucoup de modestie à leurs Mères et Sœurs de Chœur, s'estimant heureuses de participer aux merites de nostre sainte Congregation...

Elles se garderont soigneusement de toutes sortes de vices; et particulièrement de ceux qui sont contraires aux vertus suivantes, qui doivent estre singulièrement remarquables en elles; l'humilité, la douceur, la docilité, l'obéissance prompte et alaigne à tout ce qui leur sera commandé, la ferveur au travail...<sup>7</sup>

Cette caractéristique n'est pas propre à la communauté de l'Hôpital-Général. Les Constitutions des Ursulines demandent aussi:

Que les S<sup>rs</sup> Converses prennent soigneusement garde de ne point perdre le caractère de leur condition tenant toujours dans le descendant et dans le bas, sans s'élever au dessus de leur condition; autrement on feroit tort a celuy qui dans les ames de ses Elus... a establi les divers Ordres et fonctions. Si l'obéis<sup>se</sup> doit estre a toutes recommandée beaucoup davantage aux S<sup>rs</sup> Converses, selon leur estat, et cest un souverain moyen de se mettre a couvert des reproches de toutes celles qui auront a faire a elles....<sup>8</sup>

Quoiqu'il en soit, la converse, pour être reçue professe, doit avoir deux qualités sine qua non, tel que nous le font voir les délibérations et acceptations du chapitre de la Communauté: elle doit être "robuste" et "docile". Par exemple, le chapitre accepte Magdeleine

---

7 Ibid., 131s.

8 Constitutions des Ursulines, 155-159.

Fournier, en 1699, à cause du "tempérament fort robuste qu'elle pouvait avoir".<sup>9</sup> En 1735, Agnès Harnois, une illettrée, demande à être acceptée au Monastère. Toutes les vocales consentent "veu le besoin que nous avons de converse forte et robuste qui puisse résister aux fatigues de leurs conditions"...<sup>10</sup> Geneviève Dorion, converse reçue en 1737, "apporte pour dot santé et bonne volonté et une centaine d'écus".<sup>11</sup> Avec 500 livres et son trousseau, Charlotte Boisselle est acceptée comme converse en 1741, car elle a "bien de la santé et beaucoup de docilité".<sup>12</sup> Puis on accepte Mlle Juneau à cause de sa "bonne constitution fort docile et douce".<sup>13</sup> Par contre, la converse Geneviève Delorme sort de communauté trois semaines après son entrée, "nayant point assés de force pour soutenir les travaux".<sup>14</sup>

Par ailleurs, ~~comme nous l'avons déjà constaté~~, la majorité des converses viennent de milieux humbles et pauvres; en effet, presque tous les pères de ces religieuses sont de petits cultivateurs, et la Communauté entend bien leur conserver leur humble origine:

Celles qui avoient des moyens au Monde, et les ont apportez au Monastère, qu'elles portent volontiers que cela soit commun; mais celles qui n'avoient rien au Monde, ne doivent pas

---

9 AHG-Q, Actes capitulaires, 2.

10 Ibid., 66.

11 Ibid., 78.

12 Ibid., 91.

13 Ibid., 98.

14 Ibid., 104.

venir chercher au Monastère ce qu'elles n'ont  
 sçeu avoir hors d'iceluy.<sup>15</sup>

Dans l'ensemble donc, la Communauté est constituée par deux groupes sociaux: les religieuses de chœur et les converses. L'observation nous apprend aussi qu'il y a effacement d'un groupe et préséance marquée pour l'autre. Au chapitre, par exemple, où les délibérations commencent par la formule significative "après que nos soeurs non vocales et converses ont été retirées", les converses n'ont de voix qu'au moment de voter pour le maintien d'un confesseur dont le terme de trois ans est achevé.<sup>16</sup> Outre cette participation, "les Soeurs Converses n'auront voix active pour quelque occasion que ce soit, n'y passive que pour estre envoyées en fondation, ne devant assister au Chapitre que pour y dire leurs coupes"...<sup>17</sup>

La converse est donc une religieuse professe qui fait partie de la Communauté, tout en y vivant un peu en marge, à cause de son humble condition. C'est une servante, obéissante et docile, au service des religieuses de chœur.

Les Constitutions de la Communauté formulent la règle de "non préséance" d'une façon quelque peu paradoxale:

La communauté estant en ordre il n'y aura aucune préséance que pour la Supérieure, et l'Assistante; toutes les autres prenant rang selon leur ancienneté de Religion, ou de Profession chacune en son degré de Professes,

---

15 Constitutions de l'Hôpital-Général, 5 de la préface.

16 Ibid., 201.

17 Ibid., 127.

de Novices, et de Postulantes, mais les Mères et les Soeurs de choeur precederont par tout les Soeurs Converses.<sup>18</sup>

Certes, la hiérarchie existe à l'intérieur de la Communauté, au XVIIIe siècle, et l'on va attendre encore longtemps avant de voir le Monastère se démocratiser quelque peu. D'une part, il se dessine une démarcation assez nette entre les religieuses de choeur et les converses. Par exemple, celles-ci

ne pourront chanter au Choeur n'y apprendre le plain chant; mais se contenteront d'astre employées aux Offices, ou travail pénible de la maison, ou il est besoin de plus grande force: afin que par ce moyen, elles puissent soulager les Soeurs de Choeur;<sup>19</sup>

On fait même des distinctions quand il s'agit des tâches domestiques en commun: les religieuses de choeur laveront la vaisselle aux jours ouvrables, les converses, aux jours de fête et le dimanche.<sup>20</sup>

Aux offices religieux, on établit encore des différences entre les religieuses de choeur et les converses. En effet, "au lieu de l'Officio, elles (converses) diront les deux premières dizaines de leur chapelet pour Matines, et deux pour Laudes et les deux autres pour Prime, Tierce, Sexte, et None; s'en acquittant à leur commodité".<sup>21</sup> Par ailleurs, les Constitutions montrent qu'il est bon d'entretenir, chez la converse, un niveau de vie intellectuelle inférieur à celui de la

---

18 Ibid., 97s.

19 Constitutions de l'Hôpital-Général, 127.

20 Ibid., 116.

21 Ibid., 128.

religieuse de choeur. Si les converses assistent aux lectures publiques de la Communauté, elles "n'en feront aucune en particulier, sans le sçeu et le consentement de la Mere, et dans le Livre qui leur sera donné: et celles qui ne sçavent lire n'y escrire ne l'apprendront point".<sup>22</sup>

Cette condition sociale inférieure de la converse n'est pas exclusive au XVIII<sup>e</sup> siècle: elle a perduré jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle avancé. Des témoignages oraux nous ont permis de saisir la force de préséance des religieuses de choeur. Une religieuse ancienne,<sup>23</sup> entrée à l'Hôpital-Général en 1917, nous a appris, en effet, que les religieuses de choeur, comme les converses, ont dormi jusqu'à récemment sur des lits de bois avec pailleasse; mais alors que les religieuses de choeur reposaient leur tête sur des oreillers blancs, les converses dormaient sur des oreillers de couleur. De même en est-il pour les mouchoirs de poche des religieuses: les religieuses de choeur en utilisaient des blancs, les converses, des "carreautés" rouges ou bleus. La liste des distinctions pourrait encore s'allonger. Que penser, par exemple, de la défense faite aux converses de chanter à l'église? Une converse âgée de l'Hôpital-Général - religieuse qui a connu l'institution des converses jusqu'à sa disparition récente, (les converses, par une décision de la Sacrée Congrégation des Religieux, n'existent plus depuis 1964) - nous a exprimé sa joie de s'être retrouvée "dans le même banc

---

22 Ibid., 130.

23 Il s'agit d'Odéline Maurice, religieuse à l'Hôpital-Général.

d'église qu'une religieuse de chocur" ancienne compagne de noviciat, il y a 27 ans; ce qui est "gênant", s'empresse-t-elle d'ajouter.

D'autre part, la Supérieure accuse un relief marqué sur la Communauté, si l'on en juge d'après la grande autorité qu'elle exerce dans la vie spirituelle et même dans la conscience des religieuses. A preuve, ce passage des Constitutions<sup>24</sup> se rapportant à la fréquence des communions:

Tous les dimanches et toutes les Fêtes commandées, les Soeurs communieront; s'il y a plusieurs festes de suite, elles communieront les deux premières et non les autres sans congé du confesseur ordinaire ou extraordinaire; que s'il n'y en a point en la semaine, la communion sera permise le jeudi; La Supérieure pourra toutefois, mais seulement momentanément et jusqu'à la prochaine réception du Sacrement de Pénitence, priver les particulières qui auraient été, depuis la dernière confession sacramentelle, un sujet de scandale pour la communauté, ou se seraient rendues coupables d'une faute grave extérieure. Dans ce cas, celles-ci en seront averties à temps, afin qu'elles ne se présentent pas à la Sainte Table. Quant aux inférieures autorisées par le confesseur à communier plus fréquemment que la règle ne le prescrit, elles doivent le faire savoir à la Supérieure; s'il y a de graves inconvénients à ces communions plus fréquentes, la Supérieure est tenue d'en référer au confesseur et de s'en rapporter absolument à son jugement.<sup>25</sup>

Nous constatons la force de l'autorité dont est investie la Supérieure de la Communauté; le contrôle qu'elle peut exercer dans la vie spirituelle

24 Le contenu des Constitutions a subi des modifications avec les années, mais celles-ci n'ont été écrites qu'à la main, sans date, ajoutées tout simplement aux articles déjà écrits. De sorte qu'il nous est impossible de savoir à quel moment l'évolution de la pensée et du régime de vie a pu se faire à l'Hôpital-Général.

25 Constitutions de l'Hôpital-Général, 70s.

nous laisse deviner la place importante qu'elle tient par rapport à tous les autres aspects de la vie communautaire.

Ces témoignages actuels nous semblent précieux pour illustrer les deux groupes sociaux qui ont existé à l'intérieur de la Communauté, car, si le phénomène de préséance s'est fait sentir au XXe siècle, il est facile d'imaginer qu'il y a deux siècles, il n'était que plus prononcé.

Mais le cas de l'Hôpital-Général n'est pas un cas isolé. Les communautés de France connaissent aussi ces divisions sociales aux XVIIe et XVIIIe siècles. Pérouas montre en effet que vers 1648 les communautés de femmes de la Rochelle se divisent en religieuses de chœur et en "soeurs laïes vouées aux gros travaux". Il ajoute que ces dernières proviennent de milieux de laboureurs ou d'artisans et que la plupart ne savent pas signer leur nom.<sup>26</sup> Les préséances qui existent à l'Hôpital-Général en Nouvelle-France ne sont donc pas exclusives à cette Communauté; elles correspondent simplement à un mode de pensée et de vie qui commencera à disparaître seulement au XXe siècle.

Il reste que cette caractéristique sociale que nous venons de décrire nous renseigne encore peu sur la vie intime de la Communauté. Or, pour tenter d'en reconstituer quelque peu l'atmosphère au XVIIIe siècle, le logement et le vêtement nous ont semblé des indices assez forts de mentalité pour que nous en fassions une description, à larges traits.

---

26 L. Pérouas. Le diocèse de la Rochelle de 1648 à 1724, 187.

- 2 -

Jusqu'à 1735, chaque religieuse de l'Hôpital-Général a sa propre cellule aux murs non peints, et plutôt exiguë. La porte qui y fait pénétrer est remarquable par sa commodité; en effet, sur la face intérieure de celle-ci sont déposés une lanterne, un sablier, un savonnier en bois, une tasse, un bénitier, le tout sur deux ou trois tablettes superposées. Voilà une porte apparemment fonctionnelle que les religieuses apprennent forcément à manipuler avec délicatesse. Le mobilier de chambre<sup>27</sup> ne comprend qu'une petite table, une chaise et une couchette entourée d'un rideau pour conserver la chaleur. Les novices ne semblent pas toujours apporter leur lit dans leur trousseau, puisque la dépositaire en inscrit l'achat de temps à autre dans les Livres des comptes. Mais elles font elles-mêmes leurs paillasses qu'elles emballent avec de la toile. Y a-t-il lieu de distinguer ici entre paillasses et matelats? Les Livres des comptes parlent tantôt de paillasses - peut-être destinées aux converses et aux pauvres - tantôt de "laine achetée pour les matelats" qui sont peut-être réservés aux religieuses de chœur. On apprend aussi qu'il y a différentes qualités dans les couvertures de lits: des "couvertures de Toulouse pour les religieuses"<sup>28</sup> et des couvertures de "poil de chien",<sup>29</sup> peut-être

---

27 Selon Kalm qui décrit les trois communautés de femmes de Québec vers 1750, les chambres ou cellules des religieuses seraient à peu près semblables dans les trois maisons.

28 AHG-Q, Livres des comptes, 1727-28.

29 Ibid., 1700-01 et 1719-1720.

utilisées par le reste de la population de l'Hôpital. Soulignons que les religieuses ne semblent, à aucun moment, confectionner leurs couvertures. Par contre, elles travaillent elles-mêmes leur tour de lit avec du droguet, tissu tramé de laine sur chaîne de coton ou de fil.

En 1736, on constate un problème d'espace: le nombre de cellules est maintenant inférieur au nombre de religieuses. Or celles-ci sont obligées de partager leurs cellules "qui sont si petites qu'à peine deux lits y entrent".<sup>30</sup> Se sentant donc à l'étroit, on fait commencer la construction d'une bâtisse de 120 pieds. On prévoit avant tout, pour le premier étage, une salle de communauté et une infirmerie. Notons que cette dernière pièce a une grande importance, d'abord à cause des règles de l'hygiène, puis, à cause des Constitutions de la Communauté qui ordonnent "de prendre les remèdes préservatifs à l'infirmerie et non pas au Dortoir"; ce que les religieuses ont souvent dû faire, jusqu'à cette date, ne possédant pas d'infirmerie convenable. Quant au second étage, il va faciliter l'observance de cet autre point qui oblige chaque religieuse à avoir sa cellule à part.<sup>31</sup> Ces nouvelles cellules apportent-elles du luxe, ou simplement du confort aux religieuses? En 1742, Mgr de Pontbriand, après avoir visité tous les lieux de la maison et approuvé toutes les dispositions, fait remarquer que les cellules sont trop grandes.<sup>32</sup> Il faut cependant songer qu'on construit pour longtemps à venir.

---

30 AHG-Q, Actes capitulaires, 71-74.

31 Annales de l'Hôpital-Général, II.

32 Ibid.

Au milieu du dortoir scintille une lanterne volumineuse où chaque religieuse va allumer la sienne. Il s'agit d'un système d'éclairage à la chandelle, plutôt rudimentaire. Au chœur des religieuses, on utilise des guéridons munis d'une chandelle de suif. A la lueur de cette chandelle, une équipe de trois religieuses parvient à faire la lecture à haute voix: une tient le guéridon, l'autre, le livre et une troisième fait la lecture. C'est cet éclairage inadéquat qui explique la dimension surprenante des livres de chant qui mesurent jusqu'à deux pieds de long; l'imprimerie à très gros caractères est d'ailleurs générale, à cette époque, en raison de ce système d'éclairage à la chandelle. Il va sans dire que ce système n'est pas sain pour la vue. Aussi les religieuses doivent-elles se pourvoir de lunettes. Le premier achat de lunettes enregistré dans les Livres des comptes date de 1738, année où les religieuses en achètent un lot, soit 16 paires pour la somme ridicule de 10 livres.<sup>33</sup>

Le système de chauffage serait-il moins rudimentaire que celui de l'éclairage?

Outre un poêle de fer acquis en 1719, le foyer est l'unique moyen de chauffage.<sup>34</sup> Assez tôt, on l'utilisera aussi pour faire la cuisine. En effet, on y adjoint, en 1726, un four qui compte deux portes donnant sur la cheminée. Or ce four que nous pouvons voir au musée du monastère nous indique que les religieuses font leur pain: la plus grande

---

33 AHG-Q, Livres des comptes, 1738.

34 Le premier système de chauffage avec fournaise sera établi en 1851.

partie du four est réservé à la cuisson du pain, l'autre aux pâtisseries, aux viandes et divers aliments.

Loin du foyer, on risque évidemment d'avoir froid, comme c'est le cas à la chapelle. Songeons que pour l'époque des grands froids, on a même dû trouver un moyen d'empêcher le vin de messe de geler: on a imaginé de placer sur l'autel un réchaud, espèce de petit fourneau portatif alimenté par du charbon.

Selon les Livres des comptes, c'est en 1713 qu'on commence à acheter le bois de chauffage pour entretenir le feu du foyer. Plus tard, la seigneurie de Saint-Vallier en fournira à la Communauté, mais il arrivera souvent, aux périodes de guerre, que la quantité sera insuffisante; les religieuses en manqueront particulièrement aux cours des années 1760-1763. Néanmoins, des aumônes arriveront souvent à point pour leur en fournir.

Par ailleurs, les religieuses ne connaîtront, comme cabinets d'aisances, jusqu'en 1736, que de petites latrines en bois qui infectent une partie de la maison. La première amélioration apportée consiste à les placer à l'extrémité de la maison.<sup>35</sup> Puis on attendra jusqu'en 1757 pour construire d'autres latrines, toujours en bois, dans les salles de l'Hôpital. Il faut dire qu'à cette date, l'augmentation de la population de l'Hôpital oblige impérieusement les religieuses à les faire bâtir.<sup>36</sup>

<sup>35</sup> Annales de l'Hôpital-Général, II.

<sup>36</sup> C'est seulement en 1859 qu'on installe les cabinets d'aisances avec le système de pompe et d'eau, au pensionnat et à l'Hôpital. En 1860, on en installera du côté de la Communauté. C'est déjà

Quant au système d'aqueduc<sup>37</sup> de l'Hôpital-Général, il est plutôt simple. Il consiste en une grande urne - dont les dimensions sont d'environ deux pieds et demi par trois pieds - qui a pour propriété de conserver l'eau fraîche puisée dans la rivière Saint-Charles.

Jetons maintenant un coup d'oeil à la salle à manger. Chaque aspirante doit, en principe, fournir son couvert de table qui comprend de la vaisselle et des ustensiles. Néanmoins, les religieuses doivent en acheter régulièrement, soit pour elles, soit pour les pauvres, comme le montrent les Livres des comptes. Elles commencent très tôt à s'équiper: en 1693, elles achètent pour une valeur de 150 livres de vaisselle; en 1716, elles achètent des carafes, des bouteilles et des verres à boire. En 1722, la Communauté s'enrichit de plats et

---

beaucoup pour le XVIIIe siècle d'avoir des latrines faites en bois, quand on songe qu'en 1706, l'intendant doit encore répéter une ancienne ordonnance de 1676 pour obliger les habitants à construire des latrines dans chaque maison:

Toutes personnes qui feront bâtir des maisons en cette ville, seront tenues d'y faire des latrines et privés, afin d'éviter l'infection et la puanteur que ces ordures apportent lorsqu'elles se font dans les rues; ordonne qu'il en sera fait aux maisons qui sont de présent bâties, dans le printemps prochain sans aucune remise, à peine de vingt livres d'amende contre les propriétaires ou principaux locataires, lesquels latrines ou privés seront faits sur les loyers des dits logis; fait défense aux entrepreneurs ou maçons de ne plus bâtir de logis à l'avenir qu'ils ne fassent des latrines, à peine de pareille amende de vingt livres, et enjoint aux officiers de la prévôté de faire leurs visites dans tous les logis et d'en faire faire où il n'y en a pas aux dépens du propriétaire, à l'effet de quoi les locataires fourniront à la dépense, laquelle leur sera déduite sur les loyers. (Edits et ordonnances, II:137s.)

37 C'est en 1834 seulement, qu'on installera une pompe pour faire monter l'eau de la rivière. Cette eau sera reçue par deux citernes placées l'une à la cuisine, l'autre au pensionnat. Par des tuyaux de plomb, l'eau sera dirigée aux principales pièces de la maison.

d'assiettes de terres. Quatre ans plus tard, on devient plus prospère: on achète 6 cuillères et 6 fourchettes d'argent. Il n'est pas question de couteau.<sup>38</sup> les ustensiles qui encadrent l'assiette se résument à la cuillère et la fourchette. En guise de couteau, on utilise un canif que chacun traîne dans sa poche, lequel, d'ailleurs, peut servir à tout usage.<sup>39</sup> Au cours de la même année 1726, les religieuses achètent quinze douzaines d'assiettes de faïence, outre la vaisselle d'étain qu'elles possèdent déjà. Cette dernière est sans doute fort résistante, puisque les religieuses continueront d'en utiliser quelques pièces jusque vers 1950. Cependant, le prix trop élevé pour la refonte de la vaisselle d'étain fait qu'on adopte peu à peu la vaisselle de faïence. Néanmoins, on continue, de temps à autre, à acheter de la vaisselle et des ustensiles d'étain comme le témoignent les Livres des comptes pour les années 1738 et 1753. Outre que la vaisselle de faïence, les religieuses se procurent des sabliers de faïence; au cours de l'année 1726-27, elles en achètent 12 d'un seul coup. Par ailleurs, si les religieuses mangent leur soupe dans des écuelles, elles ont parfois le plaisir de siroter leur café dans de jolies tasses de porcelaine, accompagnées de soucoupes, également de porcelaine. Mais cette vaisselle est probablement réservée à certains invités de marque puisqu'on en achète peu: les Livres des comptes n'enregistrent l'achat de cette sorte de vaisselle qu'une seule fois, en 1727-28: 12 tasses et 12 soucoupes.

---

38 Kalm nous apprend pourtant que chez les Ursulines, chaque religieuse a son couteau comme sa fourchette. (Kalm, Travels, II:470)

39 Knox, An Historical Journal, II:236.

A côté des nécessités domestiques que nous venons de décrire, peut-on déceler, chez les religieuses de l'Hôpital-Général, un certain goût de la parure ou de la décoration?

Dès 1696, la jeune Communauté commence à rétablir l'ordre de l'église laissée dans un état de délabrement par les Récollets qui ont emporté les lambris, le balustre, le tabernacle et tout ce qui était détachable. Quant aux murs pourris et sales, ils demeurent. Or, en plus de procéder à la restauration du tout, Mère Louise Soumande désire enjoliver l'église. Elle fait alors placer des tableaux de chaque côté du retable: ce sont les scènes de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Augustin. Selon les Annales, l'église doit être très belle puisque les nombreuses personnes qui viennent de la ville pour visiter pensent que les religieuses doivent "avoir bien de l'argent" pour faire de telles transformations.<sup>40</sup> En fait, ces métamorphoses sont dues, avant tout, aux aumônes. Le père de Louise Soumande compte justement parmi les bienfaiteurs en question; puis la famille Soumande elle-même, en reconnaissance d'une grâce obtenue, fait faire un tableau de six à sept pieds de hauteur, représentant Saint-Joseph.<sup>41</sup> De son côté, Saint-Vallier est le premier à vouloir que les autels soient beaux. En 1723, il n'hésite pas à remplacer le tabernacle endommagé par le tonnerre par un bien plus beau qui coûte 2,000 livres. C'est à l'artiste Levasseur qu'il s'adresse pour réaliser cette oeuvre d'art; au cours

---

40 Annales de l'Hôpital-Général, I:69.

41 Ibid., 67.

de la même année, Levasseur sculpte aussi 4 statues pour les religieuses de l'Hôpital-Général.<sup>42</sup> Puis, petit à petit, les religieuses font lambrisser les murs, orner de peinture les panneaux des lambris et doter le cadre du maître-autel.

En mourant, Saint-Vallier laisse à la Communauté des objets précieux qui comptent parmi les richesses artistiques de l'Hôpital-Général. A l'usage de l'église, il laisse le tabernacle, 4 chandeliers d'argent, une aiguillère d'argent et sa crosse d'argent, un encensoir avec la navette de cuivre argenté, un bénitier de cuivre; à la chapelle du Sacré-Coeur de Marie, il laissa un tableau, une garniture de chandelier en cuivre avec la croix, un crucifix d'ivoire sur une croix d'ébène; à la sacristie, il laisse un crucifix d'airain posé sur du velours noir et encadré d'ébène, un bas d'aube en dentelle de fil ayant appartenu à Madame de Maintenon et qui a coûté 4,000 livres; aux appartements du chapelain, il laisse un crucifix d'ivoire.<sup>43</sup>

Pour sa part, Dosquet, avant de repasser en France, fait présent aux religieuses de deux tableaux: l'un représente Saint-Jérôme et l'autre, Sainte-Madeleine.<sup>44</sup>

On constate que l'église est, pour les religieuses, le lieu propice pour développer leur sens esthétique. Au cours de la sombre année 1757, alors que tout coûte cher dans la colonie, l'Annaliste de l'Hôpital-

---

42 AHG-Q, Livres des comptes, 1722-23.

43 Annales de l'Hôpital-Général, II.

44 Ibid.

Général est fier de dire que tous les "ornements d'église sont fort beaux et de belles étoffes d'or, d'argent et de soie".<sup>45</sup> En réalité, ces belles étoffes ne sont pas tellement extraordinaires, puisque bien des femmes du pays peuvent en porter, à la même époque.<sup>46</sup>

Outre ce confort rudimentaire de la maison et les quelques éléments esthétiques pour l'agrémenter, les religieuses connaissent-elles des facilités de locomotion pour s'en éloigner, quand des nécessités l'exigent? Il y a d'abord le cheval dont l'utilité est liée au transport de l'eau: les religieuses, en 1703, conviennent de la nécessité de faire bâtir une écurie pour y loger les chevaux. Ceux-ci assurent le transport de l'eau de la maison et celui du grain depuis la récente construction du moulin d'eau en 1702.<sup>47</sup> C'est en même temps le premier moyen de transport des religieuses. Aussi ont-elles probablement toujours eu un carosse pour voyager, puisque les Livres des comptes, en 1714, parlent de raccomodage fait. La même année, elles achètent un cheval, pour la somme de 120 livres. Elles possèdent déjà d'autres chevaux depuis longtemps comme le montrent les Livres des comptes qui enregistrent, ici et là, des sommes "pour ferrer les chevaux". On voyage aussi en calèche pour laquelle les religieuses achètent, en 1719, une "peau de vache" pour la couvrir et pour se préserver du froid, de la pluie, de la boue, etc. Puis, en 1732, on achète un autre cheval et

---

45 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 331.

46 Pour la première fois, en 1756, les religieuses assurent leurs biens. (Livres des comptes, 1756.)

47 AHG-Q, Actes capitulaires, 16 février 1703.

une cariole comme moyen de transport nautique. On possède un bateau qu'on utilise pour transporter le bois de chauffage, de Saint-Vallier à l'Hôpital-Général. Les religieuses ont aussi une chaloupe et plusieurs canots qu'elles achètent surtout après 1740. Enfin, une traîne rend de grands services aux religieuses pendant l'hiver.

La présente étude de la vie sociale chez les religieuses de l'Hôpital-Général ne s'en tient pas à la description du logement et des moyens de communications mis à leur disposition; elle s'intéresse aussi à la façon de se vêtir. Jusqu'à quel point est-il possible de reconstituer l'habillement des religieuses et des pauvres?

Que d'étoffes achetées par les religieuses! Coton, soie, serge, lin, chanvre, baptiste, laine, toile "de Rouen" et fil "de Raine" reviennent continuellement dans les Livres des comptes.<sup>48</sup> La serge est utilisée avant tout pour confectionner les capes, et la laine pour fabriquer les bas des religieuses. Remarquons cependant que les religieuses achètent assez souvent leurs bas. Puis on utilise la toile pour les moulins autant que pour emballer les paillasses et faire des chemises et des poches pour les habits des pauvres. Quant aux autres étoffes, on apprend que les religieuses se taillent des tabliers soit dans du coton, soit dans du droguet, soit même dans de l'étamine; cette dernière étoffe est aussi employée pour les voiles des religieuses.

---

48 Robert-Lionel Séguin nous apprend que "la faible production locale des étoffes et la préférence marquée des habitants de la colonie pour les modes européennes favorisent l'importation de tissus et de pièces vestimentaires. Dès la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle, il en sera apporté régulièrement par les vaisseaux venant de France. (Robert-Lionel Séguin, Le Costume civil en Nouvelle-France, 9-10)

On se sert de l'indienne sorte de toile de coton imprimé qu'on fait probablement venir de Rouen pour la couverture du tabernacle et d'autres objets tout aussi précieux.

En somme, les religieuses achètent beaucoup de vêtements en plus de ceux qu'elles confectionnent elles-mêmes et ceux qu'elles reçoivent en aumônes. Pour la seule année 1715-16, on dépense, en vêtements pour les religieuses et les domestiques seulement, la somme de 2,580 livres. Cette somme qui paraît considérable est probablement une illustration des moeurs de l'époque. Les observations de R.-L. Séguin sur le costume en Nouvelle-France montrent que les vêtements coûtent cher, "parfois presque aussi cher que la maison, le cheptel et l'équipement aratoire".<sup>49</sup>

Quand on apprend, selon le même auteur, que Jeanne Mance elle-même possède plusieurs riches vêtements et que "ses jarretières, de soie, ont quatre doigts de largeur",<sup>50</sup> on ne peut s'étonner de la coquetterie qui peut exister parmi les religieuses de l'Hôpital-Général.

A l'Hôpital-Général, on chausse les souliers et les sabots, selon sa condition. Le port du sabot ne doit pas nous étonner puisqu'on les porte couramment en Nouvelle-France. Robert-Lionel Séguin l'atteste:

Cette chaussure devient si en demande que le sabotier Jacques Séguin se rend en l'étude d'Adhémar, le 25 septembre 1689, pour y parapher un accord par lequel il s'engage à fabriquer "La quantité de douze Cens paires de sabots en bon bois & assortis petitiz & grands" pour le compte de

---

49 R.-L. Séguin, op. cit., 24.

50 Ibid., avant-propos.

Jean-Nérôme Legay. L'artisan "sera tenu de Livrer en Cette ville (Montréal) du moins Cent paires par mois..."... Mais le sabotier Séguin trouve un concurrent sérieux en la personne de Jean Robin dit Lapointe, de Longueuil, qui taille des sabots "de bois dorme, de merisier & plaine...a raison de Trente Six Livres Les Cent paires... 51

A Québec, pas moins qu'à Montréal, les sabots sont à la mode. Dès 1693, les religieuses de l'Hôpital-Général achètent 40 paires de sabots et l'année suivante, 21 paires de sabots et huit paires de souliers. En 1695, les Livres des comptes inscrivent 30 paires de sabots, 6 paires de souliers pour femmes, 2 paires pour hommes et 8 pour sauvages. Les pauvres ne sont donc pas les seuls, au début, à chausser les sabots; les religieuses les chaussent également. Encore une fois les Livres des comptes nous renseignent. En 1696, on spécifie les destinataires: 40 paires de sabots pour les pauvres. Puis on spécifie aussi la sorte de souliers, car, il y a des souliers neufs et de vieux souliers. Par exemple, on achète, en 1703, douze paires de "souliers neufs" et 15 paires de sabots; l'année suivante, on achète pour 200 livres de souliers pour les religieuses et 36 paires de sabots pour les pauvres. Dans l'ensemble, on voit que les religieuses, au XVIIIe siècle pour le moins, chaussent les souliers, exception des converses qui, probablement à cause du genre de travail qu'elles doivent faire aux jardins et à la ménagerie, chaussent de préférence les sabots.

Selon la documentation trouvée à l'Hôpital-Général, les souliers sont faits de différentes peaux: orignal, chevreuil, caribou. On

---

51 Ibid., 151s.

apprend par les Livres des comptes que le chevreuil et le caribou servent à faire des souliers pour les donnés. Robert-Lionel Séguin ajoute que les souliers portés en Nouvelle-France sont parfois faits de peaux de boeuf, de loup marin, de castor même.<sup>52</sup> Enfin, les peaux d'ours qu'on achète (1756) servent-elles à confectionner des souliers, à faire des tapis, à couvrir la calèche ou encore à faire des descentes de lit? On n'en dit rien.

Les Livres des comptes ne nous renseignent pas sur la provenance des souliers que portent les religieuses. On sait que la Communauté a une religieuse cordonnière pendant plusieurs années; par ailleurs, elles achètent souvent des souliers à l'extérieur. Mais, les font-elles venir de France? du pays? Nous savons qu'on porte, en Nouvelle-France, tantôt des souliers français, tantôt des souliers du pays. Assez souvent, ce sont des "souliers usagers", de grandeur "moyenne", "petite" ou "grande" qu'on fait venir de France.

- 3 -

Il nous est impossible d'apporter des précisions concernant le régime alimentaire, la distribution quantitative des aliments, l'horaire et la constitution précise des repas. Il est difficile, aussi, de connaître la qualité des aliments que consomment les pauvres d'une

---

52 Ibid., 153ss.

part et les religieuses de l'autre. Si quelques phrases ici et là dans les Livres des comptes laissent entendre que le menu des religieuses est un peu plus soigné, il reste impossible de savoir si les pauvres sont chichement nourris ou non. Par la quantité de denrées que les religieuses achètent, on sait cependant qu'ils ont une assez grande variété d'aliments. Cela suffit pour nous informer qu'ils sont certainement mieux nourris que les pauvres des Hôpitaux-Généraux en France, à la même époque. A Poitiers, par exemple, les pauvres sont drôlement nourris; on rapporte qu'"on ne leur donne point de viande et qu'ils n'ont journallement que de la soupe à la graisse, avec des carottes, panais et autres herbes à l'exception des dimanches qu'on met des pois ou fèves dans la marmite".<sup>53</sup> A Niort, on mange à l'ordinaire un potage, un peu de viande et du pain rationné.<sup>54</sup>

Notre mince documentation - qui ne comporte même pas de vieilles recettes conservées - est surtout basée sur les Livres des comptes et le témoignage oral de religieuses anciennes.

Selon ce témoignage, le petit déjeuner, au début du XX<sup>e</sup> siècle, comprend du pain et du mauvais beurre, accompagné d'un café. Au menu du dîner, on sert, à l'ordinaire, de la soupe, des patates et de la viande. Le dessert y apparaît rarement au cours d'une année: à Noël, au Jour de l'an, aux Rois, à la fête de Saint-Joseph, Jeudi-Saint, à Pâques, à l'Ascension, à la Pentecôte, à l'Assomption, à la Toussaint,

---

53 L. Merle, L'Hôpital du Saint-Esprit de Niort, 74.

54 Ibid., 73s.

aux anniversaires de Mère Assistante et de Mère Supérieure, aux prises d'habits et aux professions. Comme dessert, on mange invariablement de la "sauce brune", sauf le Jeudi-Saint où l'on peut savourer des confitures aux fraises. Le souper est servi avec plus de parcimonie: soupe, pain et beurre, six jours sur sept. Le vendredi, on sert du poisson et des grillades de lard; les religieuses qui le désirent, peuvent conserver le lard pour le lendemain matin. De dessert, il n'y en a point. Il faut attendre jusque vers 1930 pour pouvoir déguster trois desserts par semaine.

Ce témoignage est certes révélateur, puisqu'il est impensable d'imaginer une table mieux garnie et plus riche deux siècles plus tôt. De toute façon, la documentation ne nous permet pas de connaître, d'une façon détaillée le menu des religieuses et des pauvres au XVIIIe siècle. Toutefois, si nous ignorons beaucoup de choses concernant la consommation à l'Hôpital-Général, il est possible de savoir au moins ce qu'on y mangeait et ce qu'on y buvait.

Tout comme en France, les religieuses font usage des épices. Au début du XVIIe siècle, la variété n'est pas bien grande: on achète des clous de girofle et de la cannelle, et vers 1725 apparaît la muscade. A partir de 1733, on parle d'achats d'"épices" ou d'"épicerie fines" ou d'"épices de toutes sortes". Il faut croire que les religieuses perfectionnent de plus en plus leur art d'assaisonner les aliments.

Au comptoir des fruits, les religieuses dépensent encore peu de choses, au début du XVIIIe siècle. En 1693-1694, elles se contentent d'acheter des prunes sucrées pour les malades. Puis, jusqu'à 1714,

elles n'achètent que des prunes et des raisins, petits fruits qu'on a l'habitude de manger en France, à la même époque. Pour la première fois, en 1714, on inscrit l'achat de citrouilles dans les Livres des comptes; l'année suivante, on allonge la liste des fruits en achetant quatre barriques de pommes. En 1719, les religieuses embellissent leur panier avec des poires; cette même année, on commence à acheter des amandes dont on ne pourra désormais plus se passer. Au cours des années 1725 et 1726, c'est aux menus fruits du pays qu'on a le plaisir de goûter: framboises, fraises, bleuets; on mange une partie de ces fruits qui ne sont pas meurtris en compote et l'on cuit le reste pour en faire des confitures et des liqueurs. La grande consommation de confitures amène les religieuses, à partir de 1750, à acheter régulièrement des "fruits à confire". Enfin, jusqu'à 1764, les fruits les plus achetés, sinon les mieux appréciés, demeurent les raisins et les amandes.

A en juger d'après les Livres des comptes, la variété est beaucoup moins grande quand il s'agit des légumes consommés à l'Hôpital-Général. Depuis les premières années de l'établissement jusqu'à 1765 au moins, le menu quotidien comprend les mêmes légumes: blé d'inde, pois, fèves, lentilles. Entre temps, en 1733, apparaît sur la table un seul nouveau légume acheté: le céleri. Heureuses de leur découverte, les religieuses en achètent un lot de 150 pieds d'un seul coup. Par la suite, on ira chercher peu de nouveaux légumes à l'extérieur; en 1750, les Livres des comptes inscrivent l'achat de navets, en 1762, celui de champignons. Quant aux olives, les religieuses n'en achètent

qu'au cours des années 1757 et 1758. Il faut cependant penser qu'elles ont leurs jardins à côté de la maison pour leur fournir des légumes connus tels les pommes de terre, les carottes, les tomates, la laitue, les oignons, les concombres etc. De toute façon, on ne saurait s'étonner du peu de légumes consommés à l'Hôpital puisqu'en général, on en mange peu en Nouvelle-France.

Pour la première fois en 1713, les religieuses vont à la crèmerie. Elles y achètent alors 100 douzaines d'œufs; l'année suivante, elles vont en chercher 244 douzaines. Une autre commande de 252 douzaines sera faite en 1725. Il faut croire que les religieuses fabriquent elles-mêmes leur beurre, puisqu'elles en achètent rarement. Trois fois seulement iront-elles s'en procurer à l'extérieur: en 1693, en 1719 et, 16 ans plus tard, en 1745. Il est un peu surprenant de voir les religieuses commander 1,857 livres de beurre en 1745! Puis, manifestant leur bonne volonté de devenir bilingues, en 1764, les religieuses commencent à acheter du "beurre anglais" et du "beurre français". Toujours à la crèmerie, elles achètent du suif pour fabriquer, entre autres choses, des chandelles pour l'éclairage. Quant au fromage, c'est un produit qu'on inscrit régulièrement dans les comptes de l'Hôpital. Le fromage le plus consommé est celui de "grière"; parfois y commande-t-on aussi du "fromage d'Hollande".

Dès le début, en 1693, les farines prennent place à la table de l'Hôpital-Général, sous forme de blé, de pâtes ou de riz. Par la suite, on achète annuellement du blé qu'on fait moudre au moulin; on achète également du riz assez souvent. Au pire de la guerre de la

Conquête, les religieuses, ne pouvant faire tourner leur moulin, achèteront pour 17,520 livres de farine. Si à priori la quantité semble exorbitante, il faut penser à la grande population qui habite à l'Hôpital-Général au cours de la guerre. Soulignons que la variété des farines n'est pas grande; une seule fois, en 1695, on achète, à côté du blé, de la farine de son. Quant au pain, les religieuses le cuisent généralement elles-mêmes, sauf au cours de la guerre, parce qu'elles sont trop occupées aux soins des malades; pour la première fois alors, en 1756, elles vont en acheter aux boulangeries. Au cours de cette même période agitée, les religieuses ne trouvent même pas le temps de fabriquer les hosties: pendant quatre années, de 1756 à 1760, elles les achètent des autres communautés.

Les denrées sucrées ont-elles une place importante à la table de l'Hôpital-Général? La première sucrerie inscrite aux Livres des comptes est la "castonade", en 1699. Vingt ans plus tard, en 1719, on se procure son proche parent, la mélasse. Puis, tantôt on achète de la cassonade blanche, tantôt de la cassonade grise. Pour la première fois, en 1722, les religieuses font venir du sucre blanc qu'elles utilisent surtout pour la fabrication des biscuits et des liqueurs; par la suite il sera régulièrement inscrit, dans les comptes, du sucre blanc destiné à l'infirmerie, à l'apothicairerie, et aux confitures en réserve qu'on fait pour l'hiver, avec les petits fruits déjà mentionnés. Encore ici, l'achat de confitures toutes faites, au cours des années 1758-1759, indique que les religieuses n'ont pas le temps de vaquer à leurs tâches habituelles. Assez tôt, le fameux sirop d'érable vient

réjouir les palais: on en achète à partir de 1703; toutefois, les Livres des comptes n'en inscrivent pas régulièrement: il faut attendre en 1723 pour y lire, dans la colonne des dépenses, 8 pots, non de sirop d'érable, mais de sirop de sucre blanc. A partir de 1722, les religieuses iront souvent chercher du sucre d'érable à l'extérieur. Il est impossible de savoir si elles ont elles-mêmes une érablière. Quant au rarissime "pain de sucre royale", il est réservé au chapelain, en 1763, en 1764 et en 1765 seulement. En d'autre temps, on n'en voit sur aucune autre table. Enfin, la suprême friandise destinée aux religieuses n'est connue qu'en 1756: il s'agit du "choquola".

Aux jours maigres et d'abstinence, le plat de résistance est composé de poisson dont le peu de variété nous surprend: on inscrit, dans les Livres des comptes, que des achats de morues et d'anguilles; parfois on y ajoute: "et d'autres sortes". A partir de 1752, on porte assez souvent au menu du jour, ce qui, aujourd'hui, fait les délices des fins gourmets: les anchois.

La carte des viandes est beaucoup plus variée. La première viande comestible que les religieuses achètent, en 1693, c'est le lard.<sup>55</sup> Par la suite, elles en achètent chaque fois que leur ménagerie ne suffit pas à la demande de l'Hôpital. Outre le lard, elles consomment, chaque année, une grande quantité de veaux et de boeufs. La vache est aussi un aliment familier de la table. En 1723, la

---

55 Certaines années, les religieuses achètent leur lard à Montréal. On sait que Soumande, marchand de Montréal, est le frère de Louise Soumande, supérieure de la Communauté.

population de l'Hôpital-Général consomme 2,200 livres de cette viande. Un autre ruminant tout aussi apprécié pour sa chair, est le mouton. Au cours des années 1726-1727, on achète des moutons dont on réserve cependant la viande pour nourrir les domestiques de la ferme. La distribution de certaines viandes comestibles à des groupes spécifiques de l'Hôpital est d'ailleurs plus d'une fois sous-entendue dans la formulation des Livres des comptes. A plusieurs reprises, en effet, on achète une certaine quantité de "viande pour les pauvres". La Communauté et toute la population de l'Hôpital consomment aussi beaucoup de gibier à plume: pigeons, outardes, canards, perdrix, tourtres. Les religieuses font probablement chasser le gibier par leurs employés, car, en 1723, par exemple, elles achètent du "plomb et de la poudre pour chasser". Puis la basse-cour fournit régulièrement des poulets, des dindes, des volailles.

A partir de 1759, les religieuses font bonne chère de deux nouveaux aliments: le castor, à la fois considéré comme viande et poisson, et les écrevisses. En effet, de 1759 à 1765, les Livres des comptes inscrivent régulièrement l'achat de castor; quant aux écrevisses, on en achète à partir de 1761 seulement. On voit jusqu'où les effets de la guerre se sont fait sentir. En effet, les désastres qui ont abattu un si grand nombre d'animaux ont, par le fait même, affecté jusqu'à l'alimentation des gens.

Que boit-on à l'Hôpital-Général, au XVIII<sup>e</sup> siècle?

L'eau-de-vie que l'on consomme depuis longtemps en Nouvelle-France fait son apparition à l'Hôpital-Général dès l'année 1693. Par

la suite, les pauvres boivent avec plaisir cette boisson qu'on achète régulièrement, soit à la barrique, soit à la demi-barrique, soit aux pots. L'achat de l'eau-de-vie est souvent accompagné de celui de la guildive, espèce d'eau-de-vie tirée de la canne à sucre et appelée ordinairement tafia. De plus, - comme en France et dans la colonie en général - on boit du vin à l'Hôpital-Général; on l'achète à la barrique ou à la demi-barrique. Le vin rouge est consommé en mangeant, le blanc est réservé aux messes et, comme le soulignent parfois les Livres des comptes, aux pauvres de l'Hôpital.<sup>56</sup> En 1721, les religieuses achètent "du vin pour Mgr". On peut bien lui réserver ce plaisir, lui qui mange si peu. Les Annales rapportent en effet, que Saint-Vallier ne se permet de manger quotidiennement qu'un seul plat de viande bouillie accompagnée du vin le plus commun. C'est seulement en présence de visiteurs qu'on lui sert d'autres mets, et, selon le témoignage des religieuses, il n'y touche pas, alléguant des raisons de santé.<sup>57</sup> A partir de 1753, on commence à acheter du "vin en bouteille". Puis, à l'occasion, on se procurera du cidre et de la bière.

Le café demeure la boisson la plus consommée. Il est vrai qu'on en achète peu au début: en 1726, on se procure seulement 12 livres et demie de café. Mais les quantités de café achetées augmentent avec

---

56 Lors de son passage à l'Hôpital-Général, Knox observe que les religieuses servent, avec le repas principal, "copieux" et "joli" qui se prend le soir entre six et sept heures, du vin qu'il qualifie de "aigre". D'après lui, c'est du vin-maison. Quant au dîner qui a lieu entre onze heures et midi, il se termine, rapporte-t-il, par un café à l'eau-de-vie. (Knox, An Historical Journal, II:235-237)

57 Annales de l'Hôpital-Général, I:262s.

les années; en 1741, on achète déjà 44 livres; en 1758, on est rendu à en acheter plus de 200.

On parle rarement du thé. En 1726, on fait une gâterie à l'Evêque, en lui achetant une demi-livre de thé, considéré, à l'époque, comme un luxe. En 1752, les religieuses achètent du thé, mais on ne peut savoir si c'est pour fin de nourriture ou de médicament. Toutefois, après 1763, les entrées régulières de thé montrent qu'elles ont appris à boire à l'anglaise, avec le passage des officiers anglais dans la maison.<sup>58</sup>

Il est opportun d'ajouter ici, à ces petits luxes de table, celui du tabac. A partir de 1715, les Livres des comptes inscrivent assez souvent des quantités de tabac achetées par les religieuses. Les religieuses fumeraient-elles? La phraséologie singulière des Livres des comptes n'est pas claire à ce sujet. En tout cas, les données fument, puisqu'en 1722, on achète du tabac pour les pauvres et pour les données, lit-on. En 1723, on ne spécifie pas à qui est destiné le tabac acheté. En 1726, on dira que c'est à l'usage des pauvres; et c'est probablement à ces derniers que les religieuses, l'année suivante donnent des tabatières en cadeau. En 1731, on achète encore du tabac

---

58 Lors d'un petit déjeuner auquel Knox assiste, les religieuses servent, comme à l'habitude, du pain et du beurre. Cependant, pour faire plaisir aux officiers anglais qui habitent la maison, elles décident de remplacer le café par le thé. Voilà du nouveau au traditionnel régime alimentaire des religieuses. Toutefois, Knox semble plus apprécier le geste que le thé lui-même qu'il décrit comme étant noir comme de l'encre et fort bouilli. Les religieuses ignorent la façon de faire le thé à boire, dit-il, puisqu'auparavant, elles n'en ont bu qu'à titre de vomitif, c'est-à-dire du thé très fort, longtemps bouilli. (Knox, op. cit., 236s)

"pour les données". Enfin, en 1764, on peut lire, successivement, dans la même colonne des comptes, l'achat de "tabac à fumer" et l'achat de "tabac pour nos soeurs". Fument-elles? prisent-elles? Le document est tout juste assez explicite pour nous laisser croire en la possibilité.

Le plus grand intérêt qui ressort de cette étude, c'est de constater qu'il s'est fait une évolution dans l'alimentation de l'Hôpital-Général, au cours du XVIIIe siècle. Avec les années, on varie les aliments et l'on affine son goût, surtout à partir des années 1750. D'après les compliments que Kalm adresse indirectement aux religieuses, en 1749, on se rend bien compte qu'elles ont évolué dans la façon de dresser la table:

The dishes were all prepared by nuns, and as numerous and various as on the tables of great men. There were likewise several sorts of wine and among the many dainties served at the end of a meal were these: white Canadian walnuts coated with sugar, pears and apples with syrup, apples preserved in spirits of wine, small sugared lemons from the West Indies, strawberry preserves and angelica roots.<sup>59</sup>

Puis on connaît maintenant les olives, les champignons, plusieurs épices, les anchois, le vin en bouteille etc. De plus, par le passage des Anglais à l'Hôpital-Général en 1760, les religieuses ont ajouté, à la vie sociale de la Communauté, la connaissance du thé comme boisson agréable à consommer.

Logement, vêtement et alimentation, voilà autant d'éléments qui

---

<sup>59</sup> Kalm, Travels, II:455.

nous permettent de situer les religieuses, à l'Hôpital-Général. Toutefois, nous ne savons encore rien sur leurs diverses activités.

- 4 -

Il est possible d'imaginer, quoique superficiellement, l'atmosphère qui existe à l'intérieur de cette communauté de l'Hôpital-Général dont le rôle social charge les religieuses de fonctions hospitalières et éducatives. Mais il ne faut pas oublier qu'avant d'avoir soin des vieillards malades et d'enseigner aux jeunes filles, les membres de cette Communauté doivent vivre leur vie de religieuses cloîtrées. Cet état de vie conditionne la plus grande partie de leurs activités comme l'indiquent leurs Constitutions elles-mêmes,<sup>60</sup> qui dressent l'horaire que voici.

A quatre heures, les religieuses se lèvent et adorent Dieu. A quatre heures et demie, elles se rendent devant le Saint-Sacrement "selon l'ordre d'antiquité" et s'assemblent pour réciter la Prime qui sera suivie d'une oraison mentale d'environ une heure. L'oraison achevée, on fait la méditation. Puis les religieuses se dirigent à la salle des malades où elles vont prier et passer l'eau bénite. Ensuite, pendant que certaines nettoient la salle, d'autres font déjeuner les malades. Puis, les religieuses se retirent dans leur cellule jusqu'à

---

60 Constitutions de l'Hôpital-Général, 349-358.

sept heures et demie, moment où elles s'assemblent de nouveau à l'église pour réciter la Tierce qui sera suivie de la Sexte et de la None. A huit heures, on assiste à la messe conventuelle suivie des litanies de la Sainte-Vierge. A neuf heures, on fait la lecture publique pendant laquelle les religieuses vaquent à différents petits ouvrages. Pendant la plus grande partie de l'année, on sonne le premier coup du dîner des pauvres à dix heures moins quart. Puis, à dix heures et demie, les religieuses vont faire leur examen au chœur, après quoi elles se dirigent "deux à deux au réfectoire" pour dîner à leur tour. Après les grâces, il y a une récréation d'environ une heure pendant laquelle les religieuses s'occupent à un ouvrage quelconque. Puis elles retournent au chœur à midi et demi pour adorer le Saint-Sacrement, faire leur examen particulier et réciter leur chapelet. De une heure à une heure et demie, on écoute la lecture publique, après quoi les religieuses qui font du plain-chant se rendent à la chanterie. Puis les différents travaux se continuent, toujours en silence. A deux heures et demie, les religieuses vont instruire les pauvres durant un quart d'heure. Elles se retirent ensuite dans leur cellule pour la lecture particulière jusqu'à trois heures et quart, moment où elles vont assister aux vêpres et aux complies. A quatre heures et demie, on fait souper les malades. Les religieuses soupent immédiatement après. Vers cinq heures, elles peuvent se récréer jusqu'au moment des Matines qui ont lieu à six heures et demie ou sept heures. Suivent les litanies du Saint-Nom de Jésus et l'examen. Puis les religieuses se retirent dans leur cellule pour se reposer après avoir fait quelques

prières. A neuf heures "qui est le temps qu'on va visiter les Cellules", toutes les religieuses doivent être couchées.

Un horaire aussi chargé d'exercices spirituels nous laisserait croire que les religieuses ont très peu de temps pour s'adonner à des travaux plus profanes. Pourtant, de nombreux ouvrages domestiques les occupent alternativement: tissage, lavage, pressage, brodage. En effet, les religieuses tissent pour leur usage personnel d'abord, et ensuite pour vendre à l'extérieur. Dès 1707, elles s'achètent quatre rouets à filer et un métier à toile; en 1750, elles s'enrichissent d'un autre rouet. Assez tôt aussi, au tout début du XVIIIe siècle, la Communauté a sa buanderie qu'elle fait reconstruire à neuf en 1732 parce qu'elle tombe en ruine. Nous n'avons cependant trouvé aucun document signifiant qu'elles font la lessive pour l'extérieur. Quant au pressage, il se fait au moyen de pesée appliquée sur le linge plié, tel qu'en attestent des pièces conservées à l'Hôpital-Général.

Les religieuses occupent aussi leur temps à des travaux plus raffinés, quoique fort utiles encore. Assez tôt, en 1716, Saint-Vallier décide d'envoyer des religieuses apprendre à dorer à la colle et à broder en or et en argent. La Communauté envoie alors Mère Joseph Duchesnaye chez les Ursulines qui excellent dans ce genre de travail.<sup>61</sup> Quant aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, elles enseigneront à celles de l'Hôpital-Général à fabriquer des fleurs artificielles.<sup>62</sup>

---

61 Annales de l'Hôpital-Général, I:273.

62 Les Ursulines aussi connaissent l'art des fleurs artificielles. Kalm qui visite la maison en 1749 dit: "They do all sorts of neat work there, gild, pictures, make artificial flowers, etc." (Kalm, op. cit., 470.)

L'art de la tapisserie occupe encore le temps des religieuses de l'Hôpital-Général. Elles savent surtout faire des tapisseries de laine, soit au métier, soit à l'aiguille. Encore ici, il nous est impossible de savoir si elles vendent ces tapisseries.

Les religieuses vont encore à l'extérieur pour étudier l'apothicairerie ou pharmacie. Le stage d'étude a lieu à l'Hôtel-Dieu en 1714 ou 1715. La Communauté compte déjà, avant 1714, une habile pharmacienne dans la personne de Mère Marguerite Bourdon; mais celle-ci n'a pas su transmettre ses connaissances aux autres. Or Saint-Vallier juge utile d'envoyer Mère Duchesnaye à l'Hôtel-Dieu pour s'entraîner, pendant un mois, à la composition des remèdes les plus employés.<sup>63</sup>

Les religieuses se livrent aussi parfois à des occupations d'ordre artistique. Par exemple, on fait de la musique très tôt à l'Hôpital-Général. En effet, dès le début de l'établissement, les religieuses chantent la grand-messe et les vêpres les dimanches et jours de fêtes. Tout naturellement, elles imitent, en cela, les religieuses de l'Hôtel-Dieu; on le comprend davantage, quand on sait que Mère Duchesnaye qui occupe la charge d'assistante de la nouvelle Communauté en 1692, s'est toujours intéressée, d'une façon particulière, à l'étude du plain-chant. Très tôt, Mère Duchesnaye pense alors qu'un petit orgue pourrait aider à soutenir les voix du chœur des religieuses. Obtenir l'instrument est chose plutôt facile, mais trouver quelqu'un pour le toucher, voilà qui est plus difficile. En 1714, elle arrive à

---

<sup>63</sup> Annales de l'Hôpital-Général, I:272 et Annales de l'Hôtel-Dieu, 391.

persuader le confesseur de la Communauté, M. de la Colombière, à aller prendre des leçons du maître de clavecin à Québec. M. de la Colombière se met au travail, et aussitôt, on achète un orgue qui se trouve au palais épiscopal. Au bout d'un an, en 1705, M. de la Colombière devient, à juste titre, le premier organiste de l'Hôpital-Général. Ce qui intéresse avant tout ici, c'est de compter une nouvelle activité pour les religieuses de l'Hôpital, puisque M. de la Colombière s'empressera d'enseigner son art aux religieuses.<sup>64</sup>

Outre quelques activités artistiques, nous ne sommes malheureusement pas parvenue à découvrir le niveau de vie intellectuelle des religieuses: savent-elles toutes lire? que lisent-elles? savent-elles écrire? sont-elles instruites? Nous n'avons trouvé que de très faibles réponses à ces questions. D'abord, la correspondance des religieuses est tout à fait absente des archives de la Communauté, tant en France qu'ici, à Québec. Quant aux livres, il est impossible de savoir vraiment ce qu'elles ont dans la maison, avant 1760. En effet, le catalogue des livres des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, que l'Hôpital-Général possède, ne nous a pas été utile puisqu'on n'y a enregistré que les nouveaux livres entrés depuis 1960 seulement. D'autre part, un don comme celui de Mademoiselle de Saint-Ours peut être trompeur.<sup>65</sup> En mourant, elle laisse à la Communauté 4,000 livres dont plusieurs datent du régime français; mais on sait que ces livres ne sont donnés

---

64 Annales de l'Hôpital-Général, I:249.

65 Mademoiselle de Saint-Ours a vécu à l'Hôpital-Général en qualité de pensionnaire perpétuelle de 1777 à 1832.

qu'au XIXe siècle. Par ailleurs, nous possédons une liste complète des anciens ouvrages de médecine gardés à l'Hôpital-Général depuis 1699: on en marque 40 jusqu'à 1760. Mais, encore ici, comment différencier ceux que l'on a utilisés à l'époque, de ceux qui sont entrés après 1760 à l'Hôpital-Général? Le même problème de documentation se pose par rapport aux 135 livres de pharmacie.

Toutefois, les livres de Saint-Vallier sont sûrement dans la maison avant 1760. Nous en avons compté 34 en tout; tous sont des ouvrages de spiritualité. Plusieurs sont des biographies de saints: saint Charles Boromé, Pie V, saint Ignace, saint Jean Chrysostome, saint Bernard, saint Augustin, etc. Nous ignorons si les religieuses ont accès à la bibliothèque de l'Evêque; mais il est un peu surprenant de ne trouver aucune oeuvre de saint Augustin, fondateur de l'Ordre auquel appartiennent les religieuses de l'Hôpital-Général. Par contre, la bibliothèque de Saint-Vallier compte plusieurs volumes faits par des Jésuites. Nous avons aussi relevé des livres écrits en latin, plusieurs exemplaires du rituel et du catéchisme de Saint-Vallier, des sermons du temps de saint Bernard, Les livres des Rois, l'Ecclesiaste de Salomon, L'Exode et le Lévitique, Isaie - tous traduits en français - les Proverbes de Salomon, et des livres graves comme le Directoire des mourans, à l'usage des Chartreux.

Au catalogue des ouvrages qui ont été à l'usage du pensionnat, on compte 753 livres. Mais nous avons constaté que presque tous sont édités au XIXe siècle; sept ou 8 seulement le sont au XVIIe. En laissant cinq de côté qui sont sans date, trois seulement sont édités

avant 1764, parmi lesquels deux traitent du catéchisme et un d'histoire naturelle. Pourtant, nous avons trouvé un document intéressant dans les Livres des comptes pour l'année 1728-1729: les religieuses achètent "29 livres de latin et français pour enseigner aux pensionnaires". Mais, où sont ces livres? Comment se fait-il qu'on n'en fasse pas mention au catalogue du pensionnat? Cette documentation est, au point de départ, de nature à décourager toute étude du niveau intellectuel des religieuses de l'Hôpital-Général. Il reste que quelques-unes connaissent certainement le latin et le français pour pouvoir l'enseigner.

Le régime de vie intellectuelle des petites pensionnaires, pourrait, par le biais, nous faire apprécier le niveau de vie intellectuelle des religieuses. Malheureusement, - outre ces livres de français et de latin en 1728-1729 - la documentation ne nous fournit aucune information à ce sujet. Nous savons seulement qu'un pensionnat a été fondé. Il est à propos d'en dire au moins quelques mots.

Dès 1692, les autorités coloniales parlent de projet de fondation d'écoles dans les hôpitaux de la Nouvelle-France, dans le but, encore une fois, de lutter contre la fainéantise, pour "tacher a empescher Loisiveté qui regne dans la plus grande partie de la Jeunesse de ce pays en Instruisant les Enfants, faisant aprendre des métiers a ceux qui seront pauvres, et surtout les occupant a la culture des terres"...<sup>66</sup>

---

<sup>66</sup> Frontenac et Champigny à Pontchartrain, 15 septembre 1692, AC, C11A, 12<sup>l</sup>:20.

Lorsque Saint-Vallier constate que la Communauté est assez nombreuse pour employer quelques religieuses à l'éducation des jeunes filles, il incite la Supérieure à recevoir des petites pensionnaires. A l'automne de 1725, on inaugure effectivement, à l'Hôpital-Général, un pensionnat pour jeunes filles. Pour en justifier l'érection, l'Evêque, dans sa permission écrite, à la Communauté, commence par dire que leurs occupations auprès des pauvres étant moins lourdes que celles qu'elles auraient auprès des malades, peuvent leur permettre de se consacrer d'une façon particulière à l'éducation.<sup>67</sup> En réalité, on y voit avant tout une source de revenus. D'ailleurs, la Communauté demeure fidèle, par cette nouvelle oeuvre, aux constitutions de l'Institut qui permettent, outre le soin des pauvres, l'instruction de personnes du sexe féminin. C'est pourquoi, la permission est facilement obtenue de prendre des pensionnaires selon l'espace disponible pour les loger et selon le nombre de personnes capables de les élever.<sup>68</sup> De plus, ajoutons que ce pensionnat peut devenir, en même temps, une source de vocations religieuses.

Pendant dix ans, les petites pensionnaires vivront à l'intérieur de la clôture, juste au-dessus du choeur des religieuses. En 1735, on les installera dans le grenier du bâtiment des Récollets fraîchement réparé pour elles. Cette localisation du pensionnat hors de la clôture va contribuer à remettre de l'ordre au monastère. Les Annales ajoutent

---

67 AHG-Q, Lettres des Evêques.

68 Doc. cité.

que ces réparations ont coûté 200 livres, mais que les profits tirés des pensions des pensionnaires ont vite dédommagé la Communauté de cette dépense.<sup>69</sup> Ce qui prouve que le pensionnat a été rémunérateur.

Nous savons très peu de choses sur les matières enseignées aux jeunes filles, de 1725 à 1760. Nous pouvons seulement affirmer que les religieuses, outre la religion et le français, enseignent la viole, dès les premières années du pensionnat, comme le témoignent les vieux livres de comptes. Nous savons également que les religieuses enseignent la dorure à la colle.

S'il nous est impossible de suivre tout au cours de la journée les religieuses dans leurs allées et venues, nous pouvons tout de même nous faire maintenant une idée de la façon dont elles occupent leurs journées fort remplies comme nous l'avons vu, en laissant une très large part à la vie contemplative. Mais nous avons pu constater que cette vie contemplative ne les détache pas de toute activité profane.

Au-delà de cette vie mouvementée que nous avons partiellement décrite, est-il possible de déceler un esprit de communauté, ou, pour le moins, certains traits de mentalité? Nous allons rapporter quelques-unes de nos observations.

---

<sup>69</sup> Annales de l'Hôpital-Général, II.

- 5 -

Savoir comment les religieuses de l'Hôpital-Général sont logées, vêtues et nourries, et connaître sommairement leurs activités quotidiennes demeurent bien insuffisant pour profiler le visage social de la Communauté et apprécier, par conséquent, sa conduite et ses attitudes, c'est-à-dire, sa mentalité. Pour y arriver, il faudrait percevoir le climat psychologique dans lequel les religieuses vivent, et reconstituer leurs conceptions diverses et parfois ambiguës. Notre ambition ne va pas jusque là. Il n'y a pas lieu d'insister sur ce qu'une étude approfondie de la mentalité de l'Hôpital-Général serait chose difficile et risquée car elle devrait coïncider avec la mentalité des collectivités - famille et colonie - qui encadrent l'institution. Or nous savons qu'aucune étude systématique n'a été faite dans ce sens. Un peu à titre d'explorateur donc, nous nous essaierons de décrire un peu l'atmosphère qui règne dans la Communauté en dégagant quelques aspects de mentalité qui nous ont surtout frappée.

Certaines images de la vie monastique qui se sont imposées aux profanes sont très contestables; sans doute faut-il en exclure plusieurs de notre vision, entre autres celles de l'esprit grégaire, de la docilité, de la fixité dans les idées et le comportement. Une fois ces fausses représentations effacées, les moniales de l'Hôpital-Général ne nous apparaîtront que plus humaines, plus vraies.

Un premier trait de mentalité que nous avons observé chez les

religieuses, dès le début de sa fondation, c'est leur esprit d'indépendance et d'affirmation personnelle. L'éloignement de la ville, la crainte d'une subjugation par l'Hôtel-Dieu, la présence de l'Evêque dans la Communauté elle-même sont, parmi d'autres, des facteurs explicatifs. La première manifestation d'indépendance est très nette au moment de la séparation des deux communautés en 1699-1701. Nous nous souvenons que les religieuses de l'Hôtel-Dieu se sont montrées assez mal disposées à l'égard de la communauté naissante de l'Hôpital-Général et qu'elles ont voulu la maintenir sous leur tutelle. Mais les religieuses de l'Hôpital-Général, avec fermeté autant qu'avec respect, ont fait savoir à l'Hôtel-Dieu que rien ne les empêcherait de recevoir leurs propres novices.

Cet esprit d'indépendance est intensifié par un solide attachement à la maison, à la Communauté et à l'oeuvre de l'Hôpital-Général. Les religieuses, en effet, se disent attachées à leur oeuvre qui leur donne tous les jours l'occasion de pratiquer l'hospitalité.<sup>70</sup> Reconnaissant leur oeuvre distincte de celle qui est propre à la Communauté de l'Hôtel-Dieu, elles tiennent à gérer leurs affaires séparément. Aussi, jusqu'à la mort de Saint-Vallier, nous sentons les religieuses de l'Hôpital-Général fortement liées entre elles, tâchant de consolider leur autonomie.

Mais la mort de l'Evêque vient troubler la Communauté. Dans le combat qui s'engage en 1728, entre les autorités civiles, les

---

70 Annales de l'Hôpital-Général, I:106-112.

religieuses doivent prendre position, ce qui amène des conflits de personnalité à l'intérieur de la Communauté. Il y a aussi d'autres raisons que nous nous proposons d'expliquer plus loin. Pour l'instant, faisons ressortir quelques caractéristiques de mentalité qui se manifestent lors de ces troubles qui suivent la mort de Saint-Vallier.

Il faut d'abord se rappeler que les religieuses, en perdant la protection de Saint-Vallier, se butent à une certaine antipathie de son successeur, Dosquet. C'est pourquoi, même si la correspondance de Dosquet est un document important, elle ne doit pas servir de base unique à l'analyse de caractère que nous voulons faire. Vers 1730, Dosquet écrit au Ministre, une lettre impétueuse contre l'Hôpital-Général dans laquelle il fait surtout ressortir les divisions intestines qui existent parmi les religieuses et qui ne manquent pas de scandaliser le public. Selon lui, l'esprit d'indépendance, l'individualisme et la division règnent dans la Communauté:

Cette communauté est si décriée par sa mauvaise conduite qu'elles ne peuvent espérer qu'il se présente chez elles des novices. Douze personnes suffisent pour prendre soin des pauvres qui y sont et elles sont actuellement vingt six, dont il y en a au moins la moitié qui paraissent n'avoir aucune vocation pour cet état.

Elles sont divisées par moitié sans presque d'espérance et de réconciliation.

Elles n'ont sollicité M. de St Vallier de les soustraire de l'Hôtel-Dieu que par esprit d'indépendance et de liberté dont elles ont abusé.<sup>71</sup>

---

71 AAQ, Dosquet à Maurepas, 16 octobre 1730, Copies de lettres, II:439.

Mais le Ministre, pas plus que le Coadjuteur, ne peut rien changer pour remédier à ce désordre scandaleux, sans la participation du gouverneur et de l'intendant, selon les lettres patentes de l'établissement de l'Hôpital-Général.<sup>72</sup> Or Beauharnois et Hocquart ne partagent pas les positions de Dosquet: ils refusent de diminuer le nombre de religieuses de la Communauté. L'Evêque reprend en disant que l'institution fermera d'elle-même, car les parents ne voudront pas mettre leur fille dans une maison décriée. Pour renforcer sa position, Dosquet implique les religieuses de l'Hôtel-Dieu dans son argumentation: elles auraient une répugnance infinie à recevoir ces filles de l'Hôpital-Général qui n'ont aucunement l'esprit de religion et qui ne feraient qu'apporter l'esprit d'indépendance et semer le désordre où elles iraient. Emporté, Dosquet va jusqu'à dire que plusieurs filles sont admises à la profession, à l'Hôpital-Général, sans faire de noviciat.<sup>73</sup> Puis il insiste sur la trop grande liberté des religieuses, affirmant que celles-ci essaient même de lui extorquer des permissions pour se couvrir aux yeux du public. Pour achever son tableau de l'état déplorable de la Communauté, Dosquet dit que ces "filles rebelles en viennent aux mains et assez rudement".<sup>74</sup>

Ces religieuses indisciplinées, telles que peintes par le

---

72 AAQ, Maurepas à Dosquet, 27 avril 1731, F, 1-19.

73 L'étude de tous les registres d'entrée et profession nous a fait voir que l'affirmation est fausse.

74 AAQ, Dosquet à Maurepas, 12 septembre 1731, Copies de lettres, II:285-287.

Coadjuteur, ne seraient-elles pas le reflet du clergé canadien et de son esprit d'indépendance? Nous sommes portée à croire que l'attitude de l'Hôpital-Général, si nous oublions les exagérations possibles du Coadjuteur, n'est que symptomatique d'une mentalité générale en Nouvelle-France. C'est d'ailleurs en ce sens que s'exprime Dosquet au Ministre quand il dit qu'il faudrait faire peu de prêtres canadiens à cause de leur esprit d'indépendance et de légèreté. Le Coadjuteur ébauche alors une politique d'action: il faudrait nommer aux canonicats vacants les directeurs du Séminaire de Québec, ce qui les forcerait à assister aux offices de chœur. Il croit que cette procédure ferait diminuer les ecclésiastiques inutiles qui se livrent à des amusettes mondaines, au jeu, à la bonne chère, et qui entretiennent même la division entre eux et les laïcs. Il désire aussi introduire d'anciens curés dans le chapitre, car ils rendront plus service que les jeunes chanoines qui, le plus souvent, portent au scandale par leur attitude.<sup>75</sup>

Mais l'opinion de Dosquet est encore plus singulière quand il s'agit des religieuses de l'Hôpital-Général. Il devient même parfois un peu agressif dans son comportement. Les religieuses elles-mêmes d'ailleurs s'aperçoivent, dès la première visite du Prélat à la Communauté, qu'il se mêle à sa politesse et à sa distinction un peu de froideur. Toutefois, bien des religieuses refuseront de se soumettre à certaines de ses vues.

---

75 Dosquet à Maurepas, 15 octobre 1729, AC, C11A, 51:352s. Voir le texte caractéristique de Dosquet concernant l'indépendance et l'indocilité qui règnent dans le clergé canadien, en général. (AC, C11A, 53:246-248.)

Derrière Dosquet, il faut cependant voir Latour, nommé par le Coadjuteur pour faire la visite canonique de l'Hôpital-Général. Ce supérieur des communautés religieuses semble avoir exercé une grande autorité à l'Hôpital-Général. Mais son attitude provocatrice amènera les religieuses à vouloir s'affirmer, dès 1730. En effet, la supérieure Louise Soumande étant morte le 27 mars 1730, Latour fait procéder, dès le lendemain, aux élections d'une nouvelle supérieure, malgré l'opposition de plusieurs religieuses qui désirent que tout se fasse "d'une manière canonique, suivant leurs règles et constitutions".\*

Selon Beauharnois et Hocquart, c'est Latour lui-même qui décide de nommer une supérieure pour deux ans, pendant que huit religieuses se retirent dans leur cellule; les neuf autres n'élisent que les officières.<sup>76</sup>

A partir de cette élection, il faut reconnaître que les religieuses sont vraiment divisées à l'intérieur de la Communauté. Aussi, quelques-unes parmi elles en sont vraiment inquiétées. Entre autres, une religieuse indignée décide de faire part de ses sentiments à une supérieure des Augustines, en France. Au nom d'une bonne partie de la Communauté elle explique alors les difficultés qu'elles ont eues avec leurs supérieurs ecclésiastiques. La religieuse rebelle ne dissimule

---

\* Après que le jour des élections est fixé, les religieuses doivent faire l'oraison des Quarante heures à la fin desquelles elles doivent procéder à l'élection. Puis, le supérieur célèbre la messe du Saint-Esprit où toutes les vocales communient pour ensuite déposer le billet plié dans une boîte préparé. (Constitutions de l'Hôpital-Général.)

76 Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 6 octobre 1731, AC, C11A, 54.

pas ses impressions: la Supérieure ne peut pas peindre la situation "avec des couleurs naturelles", les religieuses fidèles au Doyen n'ont ôté que celles qui faisaient partie de leur groupe, des esprits ambitieux travaillent sans cesse à prévenir les supérieurs en leur faveur et réussissent parfois, etc. L'auteur de la lettre apprend même à la Supérieure de France que le groupe de religieuses opposées au Doyen, et dont elle fait partie, ont pris soin de faire ôter les cordes des cloches pendant les élections.\*\* Notons que les religieuses les plus récalcitrantes sont les demoiselles Duchesnay et de Ramezay; aussi, quand la religieuse explique, dans la lettre, qu'on leur a conseillé de porter cette affaire au Conseil, - on leur aurait apporté jusqu'à 50 pistoles pour la poursuivre - il faut comprendre qu'elles cherchent appui à l'extérieur, car elles se sentent protégées par leurs familles.

Mais le gouverneur et l'intendant ne s'en effraient pas et racontent l'événement au Ministre avec pondération: les religieuses opposées auraient demandé une élection dans les formes habituelles; le coadjuteur ayant refusé, il n'y aurait pas eu de discorde, mais quelques tracasseries seulement. Pour rassurer le Ministre, ils soulignent que ces tracasseries sont assez communes dans les communautés de femmes. Par ailleurs, disent-ils, les religieuses de l'Hôpital-Général ont une conduite régulière et sont vraiment charitables envers les pauvres, les invalides et les insensés. Ils vont même jusqu'à demander une gratification de 1,000 livres au Roi, pour soutenir

---

\*\* AHG-Q, Cahiers divers, Lettre d'une religieuse de l'Hôpital-Général, datée de 1730. Elle fut trouvée aux archives des religieuses augustines de Rennes.

cette Communauté qui, selon eux, rend un service essentiel à la colonie.<sup>77</sup>

En réalité, le gouverneur et l'intendant jugent l'affaire bien autrement que ne le fait le Coadjuteur:

Les religieuses qui composent cette communauté, disent-ils, sont au nombre de dix-huit, dont la moitié sont filles d'officiers ou gentilhommes du pays, les autres sont de familles bourgeoises, et quelques-unes même au-dessous. Mgr de Saint-Vallier, qui protégeait particulièrement cette communauté, avait des égards pour les premières, en les mettant dans les charges; M. le Coadjuteur, au contraire, a trouvé, à ce qu'il prétend, plus de vertu et d'obéissance dans les autres, et il est visible qu'il leur donne la préférence. Les supérieurs en ont agi de même. Notre attention a toujours été de les concilier: nous en avons pris tous les moyens dans les visites que nous avons faites dans cette maison. M. le Coadjuteur pourrait seul y parvenir, soit en donnant la satisfaction aux unes de faire procéder à une élection canonique, et marquant à toutes une confiance égale. C'est celle dont nous usons à leur égard.<sup>78</sup>

Beauharnois et Hocquart voient donc dans toute cette affaire une question de divisions sociales, alors que Dosquet y voit une question de vertu. Justement, n'insiste-t-il pas trop sur cette caractéristique de la Communauté de l'Hôpital-Général? Ce genre de conflits internes, les cabales, les divisions, ne sont pas le propre de cette Communauté. En France, vers la même époque, il y a aussi de ces divisions qui troublent parfois la vie communautaire. L'historien Pérouas l'a affirmé par rapport aux communautés de La Rochelle qu'il a étudiées.<sup>79</sup>

---

77. Doc. cité.

78. Doc. cité.

79. L. Pérouas, Le diocèse de la Rochelle de 1648 à 1724, 188s.

Par ailleurs, des discordes existent aussi dans les autres communautés de femmes de la Nouvelle-France. Beauharnois et Hocquart expliquent au Ministre, en 1733, que malgré la réduction de la dot à 3,000 livres, il ne s'est pas présenté de sujets. C'est l'éloignement des habitants du Canada pour le cloître, disent-ils, et les discordes intérieures de ces maisons qui sont peut-être la cause de cette abstention. Ils terminent en disant que pour amener des femmes à entrer dans les couvents, il faut d'abord y faire régner la paix.<sup>80</sup> Somme toute, malgré les divisions qui règnent dans la Communauté, les religieuses n'ont pas de conduite irrégulière, jusqu'ici. Manqueraient-elles davantage d'esprit religieux quand il s'agit d'observer la clôture?

Les Constitutions de l'Hôpital-Général défendent les entrées libres dans les couvents:

Pour les personnes de dehors, les Sales des Pauvres ne leur sont point une closture défendue: mais pour le reste de l'enclos du Monastère, le Concile défend à qui que ce soit, de quelque age, sexe, ou condition qu'il puisse estre, d'y entrer sans congé par escrit, sous peine d'excommunication des lors encourue. On excepte les personnes auxquelles il est permis de droist, comme sont les Professes, les Novices passantes de nstre Congregation.<sup>81</sup>

De plus, seule la supérieure a la permission de faire entrer, quand c'est nécessaire, le confesseur, le médecin, le chirurgien, le charpentier, le maçon etc. pour travailler. Les communautés de Québec

---

80 Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 14 octobre 1733, AC, C11A, 59<sup>l</sup>:126s.

81 Constitutions de l'Hôpital-Général, 45.

observeront-elles à la lettre ces règlements canoniques? Laissons Dosquet raconter son entrevue avec Beauharnois et Hocquart, au Ministre:

Ils m'objectèrent l'usage de ce pays-ci. Je leur dit que M. l'Evêque défunt permettait ou défendait ces entrées, suivant qu'il était bien ou mal avec les puissances: ce qui faisait un mauvais effet dans l'esprit des peuples; qu'une règle suivie était toujours le meilleur; que d'ailleurs je ne pourrais souffrir ce qui s'est fait autrefois, que les religieuses, au grand scandale du public, allasent au Château ou à l'Intendance, à des parties de dîner ou de souper.

Il serait trop long de rapporter tout ce qui se dit à ce sujet: il y en eut pour plusieurs séances; et enfin nous conclûmes qu'il y aurait une chambre hors de la clôture, dans chaque couvent, où les religieuses viendraient recevoir leur visite. Les Ursulines n'ont pas voulu faire cette chambre, quoique je leur aie parlé deux ou trois fois. Ces messieurs m'en imputent la faute; mais je ne puis les contraindre à une chose irrégulière. Ils ne veulent pas y mettre les pieds, qu'elle ne soit faite. Ils disent qu'il ne leur convient pas de parler au travers d'une grille. C'est ainsi que je leur parle quand je les visite; et je pense qu'il peuvent se contenter d'aller où va l'Evêque dans les couvents.<sup>82</sup>

L'effet attendu par Dosquet s'est produit: le gouverneur et l'intendant ne peuvent plus entrer dans les couvents. Si la grille ne leur convient pas, qu'ils voient la supérieure avec une ou deux autres religieuses dans la chambre de l'aumônier.<sup>83</sup>

Le Roi a sans doute été surpris d'apprendre que la clôture n'est

---

82 Dosquet à Maurepas, 4 septembre 1731, AC, C11A, 56.

83 Maurepas à Dosquet, 8 avril 1732, AC, B57<sup>1</sup>:106-108.

pas respectée en Nouvelle-France, car, en France, il n'est pas question, pour les religieuses, de sortir du monastère. Selon Pérouas, les communautés de femmes de la Rochelle, seraient toutes soumises à une clôture très stricte, et les cas de fuite hors du couvent semblent être très rares.<sup>84</sup> Tremblay renforce cette affirmation:

Nous ne voyons point cet usage en France que les Religieuses sortent de leur Maison pour des courses aussi légères que des réparations de leurs fermes et Moulins. Cela arrivera à des abbesses à qui il est permis de tout faire mais dans les maisons bien réglées... cela ne se voit point.<sup>85</sup>

Mais en Nouvelle-France, il n'y a pas lieu de s'étonner, car on rencontre aussi ce genre de désordre chez les deux autres communautés de femmes à Québec. En effet, Dosquet ne peut s'empêcher de constater les mauvaises conséquences des entrées libres dans les couvents tant chez les Ursulines qu'à l'Hôpital-Général.<sup>86</sup> Au fond, nous touchons à la question de l'esprit religieux qui n'est certainement pas supérieur dans une communauté plus que dans une autre. Par exemple, l'attitude de Mère Duplessis de Sainte-Hélène et de ses discrètes, en 1735, est significative. Particulièrement inquiète de l'état d'esprit des converses, la supérieure explique à sa communauté de l'Hôtel-Dieu que les filles qui se destinent à être converses n'ont pas plus de facilité que les autres à prendre l'esprit religieux, et laisse

---

84 L. Pérouas, op. cit., 188.

85 ASQ, Tremblay à Glandelet, 15 juin 1703, Lettres Carton O, 40.

86 Gosselin, Eglise du Canada, II:93.

entendre que c'est trop tôt de les retirer du noviciat le lendemain de leur profession. Or, ayant demandé à la Communauté de Bayeux la longueur du noviciat pour leurs converses, les religieuses de cette Communauté répondent que pendant plusieurs années, elles les faisaient venir à la Communauté après leur profession, mais que souvent leur ferveur se ralentissait et qu'elles devenaient moins soumises. Comme solution, elles décidèrent alors de faire faire quatre années de noviciat, après la profession. Après cet échange, les religieuses de l'Hôtel-Dieu conviennent, de même, que les converses feraient désormais quatre années de noviciat après leur profession, tout comme les religieuses de chœur.<sup>87</sup> Par la suite, les discrètes de l'Hôpital-Général décideront de faire de même. Nous constatons que l'esprit religieux n'est pas plus à la baisse à l'Hôpital-Général qu'ailleurs.

Si les religieuses n'observent pas toujours leurs règles avec exactitude, ce n'est pas par mauvaise volonté ni par manque d'esprit de foi. Au contraire, elles font parfois preuve de crédulité et de naïveté même. Leur façon d'interpréter les événements pendant la guerre de la Conquête, au fur et à mesure qu'ils se déroulent, en est un exemple. Cette interprétation a une portée sociale d'autant plus significative qu'elle est partagée par la majorité de la population de l'époque. De leur vision fort confuse des événements, - confusion normale étant donné qu'elles sont trop près des réalités pour pouvoir en juger sagement, - il ressort une interprétation à moëlle providentielle dans laquelle s'opère tout naturellement un partage judicieux

---

87 AHD-Q, Actes capitulaires depuis 1700, 29.

entre les bons et les méchants, c'est-à-dire entre les Français et les Anglais. Il faut penser que l'on est à une époque où la crainte de la malédiction divine conditionne plus que jamais les faits et gestes des individus. Ce phénomène est d'autant plus prononcé que l'on vit en Nouvelle-France, pays vierge, où tout, du climat à la géographie, en passant par l'Iroquois, contribue à entretenir la peur. En tout cas, cette caractéristique est très bien illustrée par l'attitude des religieuses.

Jusqu'en 1758, les religieuses ne s'inquiètent pas tellement de la tournure des événements: elles restent convaincues de la victoire française éventuelle, car Dieu ne peut certes pas négliger de punir les Anglais. Une fois cette assurance de protection divine ébranlée par quelques échecs français, elles poursuivent leur raisonnement en s'appuyant sur la justice divine. Écoutons Soeur **St-Claude** de la Croix dire aux religieuses de France, à la fin de l'année 1758:

Le Seigneur paraît irrité contre nous. Nos ennemis s'avancent de jour en jour; Ils ont déjà conquis plusieurs forts du Pays d'en Haut. A la vérité ce sont les moindres, et nous leur en avons pris de plus considérables et mieux gardés; mais nous avons tout à craindre que notre pays ne soit pris l'année prochaine, s'ils ont l'avantage de prendre de Pays d'en Haut. Cependant toutes nos forces y sont rendues qui consistent en dix mille hommes. Dieu se laissera-t-il fléchir par les prières des bonnes âmes?... C'est ce qu'on n'ose se promettre. Lui seul peut nous préserver et nous donner la victoire... Si Dieu n'a pitié de nous, nous périrons de façon ou d'autre.<sup>88</sup>

---

88 AHG-Q, Lettres des Evêques, du clergé et des communautés religieuses, I, 1725-1868.

Malédiction, espoir, crainte, tels sont les principaux sentiments exprimés dans ce texte. Le pessimisme se glisse également dans l'esprit des religieuses d'une façon alarmante, laissant entrevoir une augmentation du nombre de péchés des Canadiens. En effet, en 1759, l'Annaliste déplore le fait que les péchés des Canadiens doivent être à leur compte et que par ailleurs Dieu doit certainement être offensé de ce que l'esprit de pénitence n'est pas général dans le peuple.<sup>89</sup> Louange soit faite à la vertu des Anglais! Aussi peut-on lire un texte, quelque peu émouvant, et par lequel les religieuses nous fournissent une explication de la prise du Canada par les Anglais. Ce récit d'Une guerre et d'une captivité que nos péchés nous ont attirés vaut la peine d'être cité:

Le Ciel jusqu'ici favorable à nos vœux, nous avait préservés plusieurs fois. La très sainte Vierge, patronne de ce pays, avait renversé les chariots de Pharaon, et fait passer nos vaisseaux à la vue de nos ennemis sans craindre les flots ni la tempête, qui n'étaient excités que pour eux; mais notre peu de reconnaissance ne nous a pas mérité la continuation de sa protection. Nous en jouissions encore aux premières attaques que nous ont faites nos ennemis; partout où ils ont paru, ils ont été battus et repoussés avec une perte considérable des leurs. La prise de Chouagen, du fort-George, et de plusieurs autres que nous avons pris sur eux, en est la preuve. Les victoires que nous avons remportées à la Belle-Rivière et à Carillon étaient des plus glorieuses. Nos guerriers revinrent chargés de lauriers. Ils n'en firent peut-être pas l'hommage au Dieu des armées, car ces victoires tenaient du miracle, leur petit nombre sans le secours du Ciel n'aurait pu les leur donner si complètes. Pour

---

89 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 118s.

lors les ennemis désespérèrent de nous vaincre, et la honte de reculer leur fit prendre la résolution d'armer une flotte formidable, munie de toute l'artillerie que l'enfer a inventée pour la destruction du genre humain.<sup>90</sup>

Entre le miracle et le péché, les religieuses ne savent trop où placer la volonté de Dieu. Cohérentes et logiques avec elles-mêmes dans leur interprétation des événements depuis le début de la guerre, comment peuvent-elles considérer la fin de la guerre de la Conquête autrement que comme une captivité méritée par les péchés des Canadiens? Mais cette vision "spirituelle" des événements n'empêchera tout de même pas les religieuses d'avoir des sympathies, de nourrir de l'espoir et même d'aider les Français le plus possible lors de la guerre, sans se demander si c'est en accord avec la volonté divine.

Une fois le traité signé, en 1763, les religieuses voient la situation d'une façon plus objective et plus pratique. Leur ton trahit même un certain reproche à l'égard de la France. Ces paroles, lancées au cours d'une supplique des religieuses, exposant leur état d'indigence au Ministre français, méritent d'être rapportées:

Sensible à la perte que vient de faire l'ancienne France d'un immense pays dont elle ne connaît pas la valeur, l'Anglais, plus attentif aux intérêts de sa nation, n'oubliera rien pour se le conserver; nos regrets en seront aussi longs que nos jours.<sup>91</sup>

Mais l'attitude des religieuses de l'Hôpital-Général pendant la guerre révèle bien d'autres traits de mentalité. Tout au cours de la

---

90 Ibid., 120s.

91 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 375.

guerre, les religieuses se dévouent fidèlement, tant à l'égard des blessés anglais qu'à l'égard des hospitalisés français. Les officiers anglais eux-mêmes, touchés par tant de générosité de la part des religieuses, font foi à leur chef militaire de toutes les attentions que les Hospitalières leur donnent. Wolfe s'empresse de témoigner sa reconnaissance en promettant aux religieuses que "si la fortune favorisait ses armes, il ferait honorer et respecter une maison où l'on rendait de tels services à l'humanité souffrante, et où l'on avait d'égards pour des étrangers et des adversaires".<sup>92</sup> A partir du 13 septembre 1759, c'est par centaines que l'on transporte les blessés anglais à l'Hôpital-Général. Pourtant, si l'on croit le capitaine Knox, les religieuses trouvent le moyen de les bien accueillir: les malades eux-mêmes témoignent des bons traitements reçus. Knox parlera en leur nom:

...quand nos pauvres compagnons tombaient malades et qu'on les faisait transporter de leurs détestables hôpitaux de régiments dans ce refuge général, ils s'en trouvaient assurément rendus heureux d'une manière qu'on ne peut dire; chaque patient avait son propre lit avec rideaux et une garde-malade pour prendre soin de lui. Les lits sont rangés en galeries de chaque côté, avec un espace suffisant entre chacun pour laisser passer une personne; ces galeries sont grattées et balayées tous les matins, puis arrosées de vinaigre, de sorte qu'un étranger ne peut percevoir aucune odeur désagréable; l'été, on ouvre généralement les fenêtres et on donne aux patients une sorte d'éventail pour se rafraîchir quand il fait une chaleur presque étouffante ou pour éloigner les mouches qui, à cette saison, à cause du voisinage des marais, ainsi que de la rivière Charles, sont

---

92 Ibid., 349.

nombreuses et importunes. Chaque officier a une pièce à sa disposition et, pour prendre soin de lui, une de ces religieuses qui, en général, sont jeunes, élégantes et jolies.<sup>93</sup>

Ce texte suffit à lui seul pour montrer le confort matériel et le réconfort moral que trouvent les militaires anglais à l'Hôpital-Général. Comment expliquer l'attitude de ces dévouées Mères? Elles sont guidées par la charité, sans aucun doute, mais aussi par la sagesse puisque, malgré tout l'espoir dont elles se nourrissent d'une victoire française éventuelle, elles appréhendent tout de même ce que peut leur réserver une victoire anglaise définitive. Aussi font-elles leur possible pour ne pas déplaire aux autorités anglaises. C'est d'ailleurs l'ordre donné par Mgr de Pontbriand en décembre 1759:

Soyez attentif pour que ni les prêtres ni les religieuses ne parlent de religion aux malades anglais, à l'Hôpital-Général. M. Murray me prie de donner des ordres bien précis... A l'égard des catholiques, vous faites bien d'administrer le plus secrètement les sacrements... Il faut craindre de se brouiller avec le gouverneur, pour éviter de plus grands maux...<sup>94</sup>

Il n'est pas exagéré de dire que les militaires anglais ont toutes les raisons d'estimer la conduite des religieuses. Il en est un qui est même sauvé par la présence d'esprit d'une d'elles. Voici comment un sauvage, ayant capturé un officier anglais, le traîne jusqu'au vestibule de l'Hôpital-Général où il compte le torturer devant des

---

93 Knox, An Historical Journal, 213, cité par M. Trudel, L'Eglise canadienne sous le Régime militaire 1759-1764, II:294s.

94 Pontbriand à Briand, décembre 1759, lettre cité par Gosselin, Eglise du Canada, III:532.

spectateurs satisfaits. Ses plans sont déjoués. Parmi les personnes émues, présentes à l'arrivée du sauvage, se trouve Mère St-Henri; en un éclair, elle murmure à ses compagnons d'amuser le sauvage pendant quoi elle va couper rapidement les liens de l'officier anglais à qui elle fait ensuite signe d'entrer dans le monastère. Sorti de sa distraction, le sauvage constate, en colère, la disparition de sa proie. Ayant échappé à cet affreux supplice, il va sans dire que l'officier en question gardera un très bon souvenir de sa salvatrice et de toutes les religieuses cloîtrées.<sup>95</sup>

On décèle parfois dans le comportement des religieuses autre chose que de la générosité vis-à-vis les Anglais. A vrai dire, elles se sont même attachées à certains officiers. Knox rapporte que "Ochterloney was cared for most tenderly by Madame de Ramezay, directress of the hospital, who wept when he died".<sup>96</sup> A la mort d'Ochterloney, arrivée le 23 août, le général Wolfe s'empresse d'écrire à madame de Ramezay pour la remercier de sa bonté envers son officier et pour l'assurer qu'il protégerait la Communauté, si la fortune le favorisait.<sup>97</sup> Mais cette manifestation de madame de Ramezay ne révèle peut-être aussi qu'une émotion normale devant la mort d'un si jeune officier.

D'ailleurs, dans ces circonstances, le parti le plus sage pour

---

95 BRH, XLII (1936), 606.

96 Knox, op. cit., 20s.

97 Loc. cit.

tous les Canadiens n'est-il pas d'entretenir de bons rapports avec les conquérants? Dès 1762, on sent que le clergé canadien fait maintenant partie de la grande famille britannique. Aussi, cherche-t-il à manifester sa reconnaissance au gouverneur Murray. Le vicaire général du gouvernement de Québec, au nom du chapitre et du clergé séculier et régulier, exprime à Murray ses sentiments de respect et de soumission en reconnaissance des bontés de Sa Majesté britannique et de sa protection accordée à la religion.<sup>98</sup> A la naissance du prince de Galles, on écrira une lettre circulaire en signe de réjouissance.<sup>99</sup> Puis on émettra une ordonnance pour régler la prière à réciter pour la famille royale.<sup>100</sup>

Dès lors, les religieuses de l'Hôpital-Général n'ont plus qu'une attitude à prendre: celle de tirer le meilleur parti possible des événements. Elles ne semblent d'ailleurs pas très malheureuses de cette situation. En effet, nous n'avons trouvé aucun document indiquant leur désir de retourner en France. Si Versailles, en 1763, a pu manifester le désir d'envoyer quelques religieuses à l'Ile-de-France, le chargé d'affaires de la Communauté fait savoir à la Cour que les Hospitalières ne manifestent nullement le désir de quitter leur établissement.

Cette attitude bienveillante des religieuses à l'égard des Anglais

---

98 Mandements des Evêques, II:162s.

99 Ibid., 163.

100 Ibid., 165s.

ne leur a pas pour autant fait négliger leurs compatriotes français. Plus que de la sympathie, elles manifestèrent un profond attachement pour les Français pendant la guerre et même, comme le laisse entendre Marcel Trudel, elles ne laissent pas passer l'occasion d'agir d'une façon positive pour les aider. L'historien fait remarquer que les religieuses s'indignent du fait que la petite garde anglaise, chargée de surveiller l'Hôpital, se soit emparée de couvertures et d'effets appartenant aux parents des religieuses. Cependant, elles trouvent insignifiante la razzia d'animaux faite par la cavalerie française sur les terrains de l'Hôpital-Général, alors que ces animaux doivent servir à la subsistance même des malades des deux camps.<sup>101</sup> Cela montre, entre autres choses, que leur cœur reste bien du côté français. A d'autres moments, elles laissent s'évader, et de grand cœur, les soldats français guéris qui désirent aller rejoindre leur armée, et leur fournissent même des vivres et des hardes.<sup>102</sup> Marcel Trudel rapporte encore qu'elles peuvent utiliser la tactique des rumeurs pour abattre le moral de l'ennemi. Mère Saint-Claude irait jusqu'à annoncer une défaite subie par le général Amherst à l'Ile-aux-Noix. Ce qui lui vaut d'amères reproches de la part de Murray.<sup>103</sup> Enfin, quand le général de Lévis, en 1760, décide d'écrire secrètement aux religieuses pour leur demander de renvoyer de leur Hôpital tous les réfugiés et d'accepter à leur

---

101 M. Trudel, op. cit., II:293.

102 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 357.

103 M. Trudel, op. cit., II:293s.

place les blessés du siège qu'il va entreprendre, les religieuses répondent, également en secret, qu'elles vont tâcher de vider leur maison; que s'il leur est impossible de renvoyer les deux cents malades anglais, elles seront néanmoins "toujours prêtes à seconder ses intentions et à rendre tous les services en leur pouvoir".<sup>104</sup>

Dans l'ensemble, les religieuses sont humaines et fort charitables pour les blessés des deux nations. Il est normal de trouver une espèce de prudence ou même un peu de crainte à la base de leur attitude, étant donné qu'elles ont affaire à de nouveaux maîtres définitifs, ou sur le point de l'être, et qu'elles ne peuvent rien contre la force. Mais au-delà de cette sagesse, on sent tout de même chez elles un réelle sympathie envers les officiers Anglais pensionnaires à l'Hôpital et avec qui elles partagent une vie sociale fort agréable. A vrai dire les militaires anglais semblent vraiment gentils. Comment les religieuses pourraient-elles refuser quelques menus plaisirs mondains après les dures années qu'elles viennent de traverser? Elles demeurent quand même les soeurs ou parentes des militaires français tués ou blessés sur le champ de bataille. Pour cette raison, pendant la guerre en tous cas, elles ne cessent d'aider le camp français autant qu'il leur est possible.

Il ne faut pas croire que la communauté de l'Hôpital-Général va sortir parfaitement intacte de tous les événements de la guerre. Quoique leur régime monastique demeure, en principe, invariable, le

---

104 Saint-Vallier et l'Hôpital-Général, 358.

comportement des religieuses se trouve un peu modifié après la guerre. Il serait d'ailleurs étonnant que leur ancienne façon de vivre n'ait pas été touchée.

Cependant, il n'est pas facile de se rendre compte des réelles modifications qu'a subies la Communauté aux années 1760. Le document le plus important que nous avons trouvé touchant le changement de mentalité chez les religieuses consiste dans les instructions secrètes de Mgr Briand à la Communauté de l'Hôpital-Général. A partir de ce document, il nous semble important de décrire cette espèce de décadence qui, selon lui, marque la Communauté après la guerre.<sup>105</sup>

Par l'ensemble de ses instructions, Briand veut faire ressortir l'esprit de relâchement qui s'est introduit dans la maison et qui s'est substitué à l'esprit de Dieu. Avec compréhension et condescendance, l'Evêque - tenant compte de toutes les occasions de dissipation au cours des dernières années - avertit les religieuses qu'elles doivent s'efforcer de réparer les brèches faites à l'ancienne régularité et discipline. Si ce relâchement était normal, dans ces conjonctures, dit-il, une telle conduite pourrait devenir crime et désordre. Mais Briand devient vite précis dans ses paroles, quand il affirme que les religieuses ont toutes les raisons d'observer la règle, mais que le seul motif de l'entrée des motifs suffit pour réfléchir aux infractions des voeux et de la règle. Puis l'Evêque montre le peu de considération qu'il a envers cette Communauté, en affirmant que les filles

---

105 AAQ, Briand à la communauté de l'Hôpital-Général, 1766 (?), D.Q. III-5.

entrent en religion que pour échapper aux dangers du monde.

Le ton devient menaçant quand il les traite de pharisiennes et d'hypocrites pour en arriver à énumérer leurs principales infractions. Si l'on en croit le juge, les religieuses ont pris l'habitude d'enfreindre le vœu d'obéissance et elles ont même tendance à traiter leur supérieure d'égal à égal, sans même observer les règles élémentaires de la politesse. Sa remontrance sur la pauvreté est encore plus dure: il se demande s'il est une religieuse vraiment pauvre.

Que penser donc de l'abus qui s'est introduit d'avoir son argent à sa disposition, de se fournir des aliments, d'avoir à soy des liqueurs, de s'acheter soy même des habillemens, de suivre en cela sa volonté et son gout et peut-être sa vanité?

Quant à l'hospitalité, selon l'Evêque, elle semble limitée à nourrir les corps sans s'occuper des âmes. Il pense aussi que la chasteté est blessée et ne peut s'empêcher de s'exclamer:

...quelle faute commettent celles qui parlent publiquement et tout à fait indiscretement de tous les crimes qui se peuvent commettre contre cette vertu, qui...n'ont pas la prudence de taire celles qui regardent tout ce qui a rapport au violement de la sainte pureté...

Et que penser des visites que l'on reçoit sans permission? de la facilité avec laquelle on laisse et fait entrer les domestiques dans les salles? Encore à l'endroit de la clôture, l'Evêque s'interroge sur certains gestes: "Pourquoi plus de tour à la porte conventuelle, ni à la sacristie? personne ne veut se gesner, la règle ainsi n'est pas observer". Enfin, Briand accuse les religieuses de plusieurs défauts: paresse, mondanité, sensualité, molesse, dégoût de la prière. Il parle des "filles qui ne se lèvent jamais à l'heure marquée, qui

n'assistent que rarement aux offices, qui s'en dispensent pour la moindre chose". Puis il souligne la facilité avec laquelle on se dispense de la récitation commune de son office. Il devient austère et grave quand il les accuse d'abuser des récréations, disant qu'on se ressent du libertinage qui existe dans le monde, "ou chacun suit ses désirs, ses volontés et ses passions". L'attitude qu'il campe des religieuses au réfectoire nous surprend quelque peu: "... il n'y en a qu'un certain nombre qui y soient assidues, on mange partout. Il serait difficile de trouver un endroit dans votre maison que vous regardiez et respectiez comme régulier; partout on boit, on mange partout, on parle et en tout tems;" Briand ajoute que l'esprit de relâchement se retrouve dans une foule de pratiques omises ou mal faites: vaisselle, balayage, ordre de sa cellule. Enfin, il souligne des irrégularités par rapport à l'habillement et à l'ameublement. L'Evêque termine ses réprimandes en accusant les religieuses d'indifférence: "Il en est qui vivent et sans espérance et sans désespoir parce qu'elles ne pensent à rien, qu'elles ne veulent pas même réfléchir de crainte de se troubler dans leur fausse paix."

Nous sommes en face d'un document très dur qui appelle des nuances.

Ces exhortations de l'Evêque aux religieuses, à revenir à l'ancienne régularité, laisse réfléchir, certes, sur le changement des moeurs après les longues et dures années de guerre. Rappelons que Briand, du temps qu'il était grand vicaire, avait éprouvé beaucoup de difficultés de la part de ses prêtres eux-mêmes: il n'avait pas manqué de réagir d'une façon très autoritaire. Marcel Trudel nous le décrit

à diverses occasions comme une personne qui, craignant l'esprit d'indépendance largement répandu dans la colonie, fait tout en son possible pour ne pas s'en laisser imposer.<sup>106</sup> Briand aurait, en effet, consacré une bonne partie de sa correspondance à réprimander tous et chacun, à cause de leur indocilité et de leur obstination en ce qui concerne la religion. Les religieuses de l'Hôpital-Général n'ont pas été épargnées. Mais ce qui nous étonne, c'est le ton particulièrement dur qu'il adopte à leur égard, alors que, sous le régime militaire, il avait vécu chez elles, leur servant de chapelain. Il les a donc connues de très près, mais il ne semble pas avoir tenu compte des circonstances très difficiles dans lesquelles elles se sont trouvées. Par ailleurs, nous croyons déceler chez Briand une certaine étroitesse d'esprit, à moins que cette dureté qu'il adopte à l'égard des religieuses de l'Hôpital-Général (dureté que nous retrouvons aussi dans bien des lettres qu'il adresse à ses prêtres), ne soit, par compensation, le fait de la timidité excessive dont il souffrait.

De toute façon, la communauté de l'Hôpital-Général serait tout simplement l'image de la société canadienne. En outre, la décadence de la Communauté, telle que vient de le décrire Briand, nous surprend d'autant moins que la tension s'est fait sentir davantage à l'Hôpital-Général qu'ailleurs. Peut-on concevoir des religieuses ardentes à observer leurs règles au milieu du fatras indescriptible qui existe dans la maison au cours de la guerre? En 1757, par exemple, au delà de 600 malades envahissent la salle de la Communauté, 30 à 40 officiers

---

<sup>106</sup> M. Trudel, op. cit., I:113-150.

s'installent dans l'infirmierie pendant que les classes sont converties en hôpital après avoir placé les pensionnaires dans le noviciat.<sup>107</sup> Les malades occupent même la dépense, la cuisine et l'église. Dans ces conditions, les exercices spirituels ne peuvent certes pas être suivis à la lettre par les religieuses. Quand on sait que les mauvaises habitudes se contractent vite, il n'est pas étonnant de constater une période de décadence des moeurs. Il ne faut pas oublier non plus que ce phénomène de relâchement moral se produit dans une communauté où les religieuses sont jeunes et jolies selon Kalm. Le logement des officiers anglais dans la Communauté ne pourrait-il pas expliquer un peu, aussi, la perte de zèle chez les religieuses? Si la femme du ministre protestant John Brook voyait presque toutes les religieuses belles, enjouées, l'air mondain, polies, amusées,<sup>108</sup> les galants officiers n'ont certes pas manqué de le remarquer.

En somme nous venons de constater que la vie sociale de la Communauté ne se déroule pas dans un cadre fixé une fois pour toutes. Si tout au long du XVIIIe siècle, les religieuses nous apparaissent bonnes religieuses tout autant qu'humaines et charitables, nous avons vu que la colonie et les événements extérieurs ne sont pas sans les influencer.

---

107 Annales de l'Hôpital-Général (1743-1793), 85s.

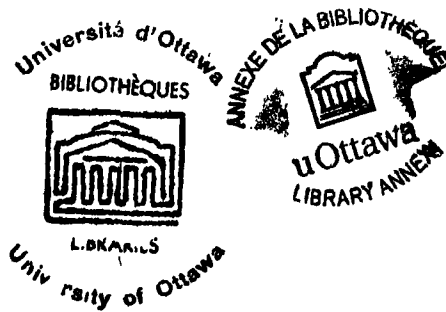
108 Lettre de Madame Brooke, citée dans B. Dufévre, Cinq femmes et nous, 34s.

PH.D. (HISTOIRE)

Histoire sociale d'une communauté en Nouvelle-France  
L'Hôpital-Général de Québec, 1692-1764

par

Micheline D'Allaire  
M.A. (histoire) de l'Université de Montréal



DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts  
Université d'Ottawa

1968

*Grandes copies  
le 7 octobre 1968  
M. Beauchamp  
Secrétaire*

## CHAPITRE V

### RAPPORTS DE LA COMMUNAUTE AVEC L'EXTERIEUR

1. Liens avec d'autres communautés. 2. Procès.
3. L'Etat dans les affaires temporelles de la Communauté.
4. Troubles à la mort de Saint-Vallier. 5. Légataires universels et le Palais épiscopal.

Jusqu'ici, sauf pendant la période de grands bouleversements (au cours des années de guerre), les religieuses de l'Hôpital-Général semblent vivre d'une façon plutôt isolée dans un petit monde où tout est réglé avec minutie, et qui nous est encore fermé pour une assez large part. Cependant, une brève étude des rapports de la Communauté avec l'extérieur va nous montrer que la vie du monastère s'écoule indéniablement dans le cadre de la colonie et, par conséquent, subit les effets d'un mode de vie et de pensée attaché à ce cadre. Et les religieuses de l'Hôpital-Général sont mises en relations avec le reste de la société, non seulement par de vagues informations glanées ici et là chez leurs visiteurs, mais encore par une participation active.

- 1 -

En premier lieu, nous nous sommes demandée si les religieuses de l'Hôpital-Général entretenaient des relations amicales avec d'autres

communautés, pour des motifs agréables, dégagés de préoccupations matérielles. La somme des documents que nous avons trouvés pour répondre à cette question est minime. En effet, les éléments d'information à ce sujet proviennent uniquement des annales religieuses.

Selon les annales des trois communautés de femmes de Québec, les religieuses se rendaient parfois visite entre elles. Dès 1693, à l'occasion de la fondation de l'Hôpital-Général, les religieuses de la nouvelle Communauté et les Ursulines se font réciproquement des visites; en effet, les fondatrices, Mère Louise Soumande, Mère Marguerite Bourdon, Mère Geneviève Gosselin et la converse Madeleine Bacon, obtinrent la permission d'aller passer une journée au couvent des Ursulines. Parce que les deux premières religieuses étaient d'anciennes élèves des Ursulines, cela a sans doute créé des liens de sympathie. "Cette journée se passa dans une joie très intime et cordiale, rapportent les Annales des Ursulines, ... nous eûmes le bien de les posséder depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir".<sup>1</sup> Quelques mois plus tard, les Ursulines eurent le plaisir de faire visite aux religieuses de l'Hôpital-Général où elles furent reçues à dîner.

De leur côté, les religieuses de l'Hôpital-Général racontent quelques souvenirs fort agréables concernant l'hospitalité mutuelle des trois communautés de Québec. En 1711, la supérieure des Ursulines, accompagnée de trois religieuses, profita d'une inspection qu'elle devait faire d'une terre située près du monastère Notre-Dame des Anges,

---

1 Ursulines de Québec, I:449.

pour visiter la communauté de l'Hôpital-Général. L'Annaliste souligne qu'on les reçut avec "toutes les marques d'affection les plus sincères".<sup>2</sup> Au printemps de 1712, les religieuses de l'Hôtel-Dieu profitèrent d'une occasion semblable pour rendre visite aux religieuses de l'Hôpital-Général où elles furent reçues à souper.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu et celles de l'Hôpital-Général diffèrent quelque peu dans la façon de narrer cette dernière rencontre; la comparaison des deux récits nous a semblé significative. L'Annaliste de l'Hôpital-Général ne parle que de la joie causée par la visite qu'elle dit "inopinée"; tandis que l'Annaliste de l'Hôtel-Dieu parle de visite rendue sur invitation de l'Hôpital-Général et ajoute;

Nôtre entrevuë fut d'abord assez froide, parce qu'il s'étoit passé tant d'affaires qui n'avoient plû ny aux unes ni aux autres, que de part et d'autre, on fut quelque temps dans une grande réserve. Cependant, la conversation s'étant un peu réchauffée, elles nous témoignèrent un desir sincere d'entretenir avec nous l'union qui auroit dû toujours y être; de nôtre côté nous les assurâmes que nous ne souhaitions que la paix, et qu'il ne tiendrait pas à nous que nous ne véussions dans une parfaite intelligence.<sup>3</sup>

Quand l'Annaliste de l'Hôtel-Dieu parle de "tant d'affaires" passées entre les deux communautés, elle pense alors à tous les conflits arrivés entre elles au cours des années 1699-1701. Il semble donc, par la façon de raconter les événements, que les religieuses de l'Hôtel-Dieu gardent rancune à la jeune Communauté, alors que celle-ci ne

---

2 Annales de l'Hôpital-Général, I:236.

3 Annales de l'Hôtel-Dieu, 377s.

manifeste aucun ressentiment.

A leur tour, les religieuses de l'Hôtel-Dieu obtinrent la permission de M. de La Colombière de remettre la gentillesse à la communauté de l'Hôpital-Général. Telle que décrite par les Annales de cette dernière communauté, la réception se fit avec pompe: les invitées, voiturées par les carrosses du gouverneur et de l'intendant, se rendirent à l'Hôtel-Dieu où elles furent chaleureusement reçues à déjeuner, à dîner et à souper; elles mangèrent des mets "rares" et "exquis".<sup>4</sup>

Les Annales de l'Hôpital-Général nous font encore la narration d'une visite que leur rendit une bonne partie de la communauté des Ursulines, en 1741, à l'occasion d'un examen de terrain situé près du couvent Notre-Dame des Anges. La communauté de l'Hôpital-Général en profita alors pour inviter toutes les religieuses qui avaient quelques parentes dans leur Communauté. Encore une fois, nous remarquons la galanterie: l'Hôpital-Général envoya ses voitures chercher les invitées. Toutes onsemble, elles allèrent passer une journée remplie de joies réciproques.<sup>5</sup>

Grâce aux religieuses-étudiantes, on trouve d'autres occasions pour se visiter. A quelques reprises, en effet, les religieuses de l'Hôpital-Général se voient obligées de sortir de leur couvent pour aller étudier dans une des deux autres communautés. Par exemple, l'Hôpital-Général enverra deux apprenties pharmaciennes étudier la

---

4 Annales de l'Hôpital-Général, I:237s.

5 Annales de l'Hôpital-Général, II.

pharmacie à l'Hôtel-Dieu;<sup>6</sup> on ira aussi apprendre à "dorer à la colle" et à broder chez les Ursulines qui excellent dans ce genre de travail.<sup>7</sup> Chaque fois, on y amène des compagnes qui se font évidemment une grande joie de rendre visite aux autres communautés de Québec.

Somme toute, si nous ignorons à peu près tout des liens ou contacts de la communauté de l'Hôpital-Général avec celles de France,<sup>8</sup> nous savons qu'ici, à Québec, elles entretiennent des rapports plutôt agréables avec les deux autres communautés de femmes. Les visites qu'elles se rendent réciproquement nous apparaissent très gaies et chaleureuses; les soeurs d'une même famille - et il y en a en grand

---

6 Annales de l'Hôpital-Général, I:272s.

7 Ibid., 273.

8 Il nous a été malheureusement impossible de découvrir les liens qui existent certainement entre l'Hôpital-Général et les communautés de France. Les archives de l'Hôpital-Général possèdent une seule lettre reçue de France, avant 1760, mais aucune copie de lettre expédiée en France avant cette date. Quant au monastère des Augustines Hospitalières de Dieppe en France, leurs archives n'ont conservé aucune lettre de religieuses de l'Hôpital-Général de Québec, avant 1858.

La lettre conservée à l'Hôpital-Général date de 1702. Il s'agit d'une lettre envoyée par la supérieure de la communauté de Dieppe qui s'excuse de ne pas avoir pu envoyer plus tôt les "poupées". (AHG-Q, Lettres reçues de nos communautés de France 1694-1873, 7 mai 1702) Ces poupées sont les poupées-modèles envoyées de France, à chaque changement de costume. (Nous pouvons les voir au monastère de l'Hôpital-Général; elles mesurent jusqu'à deux pieds de haut.) Voilà une documentation très insuffisante pour juger de la sorte de rapports qui existent entre la communauté de Québec et les religieuses de Dieppe. Néanmoins, elles ont correspondu entre elles, comme l'attestent les Annales, au moins lors de l'épineuse question de la séparation, en 1700, puisque l'Annaliste dit que la Communauté demanda l'avis des religieuses de Dieppe et conseil à d'autres communautés de France. Les religieuses de Dieppe leur auraient répondu que leur attitude, dans ce conflit, était glorieuse. (Annales de l'Hôpital-Général, I:111.)

nombre, comme nous l'avons montré - sont sans doute ravies de se rencontrer, elles qui, en entrant au monastère, ont cru ne plus jamais se revoir. Par ailleurs, la façon dont elles reçoivent les religieuses des autres couvents reflète certains traits de mentalité propres à la Nouvelle-France: moeurs hospitalières, joviales et, aussi, un peu somptuaires.

- 2 -

Outre ces rapports agréables avec d'autres communautés, les religieuses de l'Hôpital-Général doivent, de temps à autre, entrer en contact avec l'extérieur pour défendre leurs intérêts ou leurs droits. C'est pourquoi nous les trouvons impliquées dans des procès, tant comme défenderesses que comme demanderesses.

Par une petite étude comparative des procès de l'Hôpital-Général et ceux de l'Hôtel-Dieu, nous avons cherché à connaître certaines préoccupations temporelles des religieuses, hors de leur monastère.<sup>9</sup> Toutefois, on ne saurait s'attendre à pouvoir tirer des conclusions précises et définitives, car, pour l'instant, nous avons choisi de n'étudier que les causes portées devant le Conseil Supérieur par la communauté de l'Hôpital-Général et par celle de l'Hôtel-Dieu. Cette étude nous a semblé suffisante pour nous faire une idée du nombre et

---

<sup>9</sup> Nous n'avons pas cru utile d'entrer dans la comparaison les cinq procès portés au Conseil supérieur, dans lesquels les Ursulines sont impliquées.

du genre de procès dans lesquels les religieuses sont impliquées, et des classes de personnes avec qui ces procès ont lieu.

Ayant parcouru les Jugements et Délibérations du Conseil Supérieur, nous avons lu toutes les causes dans lesquelles les communautés de l'Hôpital-Général et de l'Hôtel-Dieu étaient présentes. Des données recueillies, nous avons constaté, en premier lieu, qu'il n'est pas facile de saisir le genre de procès que les religieuses intentent ou dans lesquels elles doivent se défendre, à cause du caractère plutôt vague de plusieurs procès. Néanmoins, nous avons pu y déceler 17 procès de succession, 15 procès relatifs à des propriétés terriennes, 5 procès relatifs à des contestations de paiements, pour travaux faits ou pour services accomplis, 7 procès dont la nature est impossible à déterminer, enfin, deux procès dont l'objet empêche de les grouper dans une catégorie spécifique.

La lecture des causes nous signale les noms de cultivateurs, de seigneurs, d'artisans ou d'hommes de métier, de prêtres, de militaires et de bourgeois. La diversité des personnes impliquées dans les causes nous est alors apparue un trait caractéristique des procès touchant l'Hôpital-Général. Néanmoins, la prédominance va au groupe des cultivateurs.

Les religieuses sont loin de toujours gagner les causes portées devant le Conseil Supérieur. En effet, sur 46 causes portées en appel, au cours de la période que nous étudions, 1694-1759, 22 ont été gagnées et 22 ont été perdues, alors que 2 causes sont restées en suspens. De ces 46 causes, la Communauté en a gagné 15 et perdu 2 à titre de

demanderesse. Comme défenderesse, elle en a gagné 7 et perdu 20, alors que 2 causes sont demeurées en suspens.

Pour l'Hôtel-Dieu, nous avons compté 42 procès ou causes portés en cour d'appel, dans lesquelles les religieuses sont impliquées. La nature de leurs procès est aussi variée que celle des procès de l'Hôpital-Général: 22 procès intentés en tant que propriétaires terriens, 13 procès de succession, 4 procès relatifs à des contestations de terrains, 1 procès fait pour une contestation de paiement pour travaux faits, enfin, 2 procès dont la nature est impossible à déterminer. Nous avons remarqué que les procès de succession de l'Hôtel-Dieu se rapportent tous à la terre, contrairement à l'Hôpital-Général.

Encore ici, à l'Hôtel-Dieu, les personnes avec qui les procès ont lieu représentent à peu près tous les groupes de la société: des cultivateurs, des seigneurs, des hommes de métier ou artisans, des bourgeois. Toutefois, nous n'avons rencontré aucun ecclésiastique en cause.

A long terme, les religieuses de l'Hôtel-Dieu gagnent plus de procès qu'elles n'en perdent malgré les nombreuses causes restées en suspens ou parfois déclarées nulles avant 1760. Jusqu'à cette date, nous savons que la Communauté a gagné 18 causes sur 42; de ce nombre, elle en a gagné 3 par défaut. Par contre, elle a perdu 6 procès dont 2 par défaut, alors que 18 sont demeurés en suspens. Mais nous savons que la majorité des causes en suspens seront gagnées par la suite, après 1760. Comme demanderesses, les religieuses de l'Hôtel-Dieu gagnent 9 causes sur 17, en perdent une et 7 sont annulées. Tandis qu'à

titre de défendresses, elles gagnent 9 causes sur 25, en perdent 5 alors que 2 sont en suspens et 9 autres, annulées.

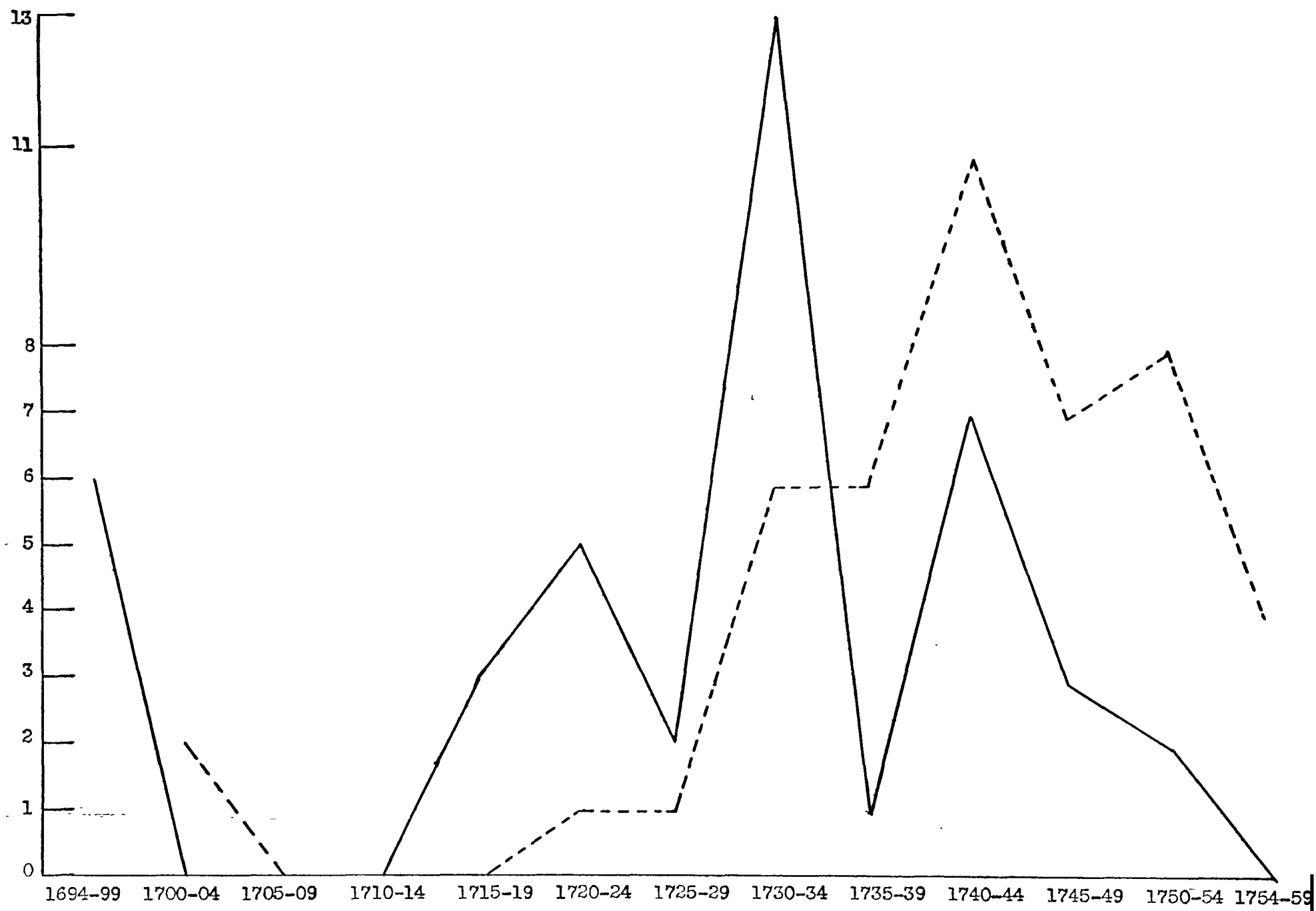
Nous avons remarqué que les procès de succession de l'Hôpital-Général diffèrent, en partie, des procès de succession de l'Hôtel-Dieu; alors que ces derniers se rapportent tous à des contestations de terre, l'Hôpital-Général en compte plusieurs relatifs aux legs. On pouvait s'y attendre, étant donné le nombre considérable de terres que possède la communauté de l'Hôtel-Dieu par comparaison à celles possédées par l'Hôpital-Général. Nous savons en effet que l'Hôtel-Dieu a reçu, avant 1760, 14,112 arpents de terre, tandis que l'Hôpital-Général, pour la même période, n'en a reçu que 73.<sup>10</sup>

Par ailleurs, si nous comparons le nombre de causes où les religieuses apparaissent comme demanderesses à celui où elles apparaissent comme défenderesses, nous sommes portée à penser que les religieuses de l'Hôpital-Général ne sont pas tellement agressives: elles se défendent 29 fois, alors qu'elles n'intentent elles-mêmes que 17 procès. Mais le nombre de causes gagnées, dans les cas où les religieuses de l'Hôpital-Général sont demanderesses, nous montre qu'en général leurs demandes sont fondées puisqu'elles gagnent 15 fois sur 17. Par ailleurs, dans les causes où elles se présentent comme défenderesses, leurs prétentions semblent moins bien fondées car elles perdent 20 fois sur 29.

Le graphique 72, page 404, qui illustre le nombre de procès pour la période 1694-1759 nous laisse entendre que les religieuses de

---

10 Milnes à Portland, 1er novembre 1800, AC, Q, 85:228-247.



—— Hôtel-Dieu de Québec

---- Hôpital-Général de Québec

Graphique 72: Nombre de procès portés au Conseil supérieur par l'Hôpital-Général et l'Hôtel-Dieu de Québec

l'Hôpital-Général ont été plus procédurières pendant la décade 1740-1750 qu'en d'autre temps. Il faut cependant prendre garde d'isoler le cas de l'Hôpital-Général du reste de la colonie. Telle semble être, en effet, l'attitude générale de l'époque, puisqu'il y a beaucoup plus de procès enregistrés pour l'ensemble de la colonie de 1740 à 1750 que de 1750 à 1760. D'une part, les habitants de la Nouvelle-France ont moins de temps, à partir de 1750, de s'occuper de leurs affaires car la guerre accapare toute l'attention. Avant 1740, d'autre part, la situation n'est pas encore tellement stable pour voir se multiplier les procès.

A vrai dire, cette brève étude est assez décevante pour qui cherche à découvrir quelques indices de mentalité chez les religieuses de l'Hôpital-Général. En effet, les procès-verbaux des délibérations du Conseil Supérieur laissent transpirer peu de détails significatifs sur la mentalité des personnes impliquées dans les procès, pour s'en tenir nettement au point de vue juridique.

Mais l'étude nous indique cependant qu'il serait précieux, pour l'histoire sociale de l'Hôpital-Général de compiler et d'étudier tous les procès de la prévôté de Québec dans lesquelles la Communauté est impliquée. Ce qui déborde les cadres de notre travail. Mais alors seulement pourrions-nous répondre aux questions que nous nous posons: les religieuses de l'Hôpital-Général sont-elles chicanières? ont-elles le sens des affaires? luttent-elles simplement au nom du droit? font-elles vraiment preuve d'un esprit juridique? ne sont-elles pas parfois poussées à agir par leur pauvreté? Seule l'histoire comparée des procès peut répondre.

Néanmoins, l'étude des procès nous a fait constater que la Communauté ne peut pas rester isolée dans son monastère et que ses affaires temporelles la mettent très souvent en contact avec l'extérieur.

De toute façon, outre les nombreuses contestations qui amènent les religieuses devant la justice, nous allons voir que l'intervention de l'Etat dans les affaires temporelles de la Communauté suffit à elle seule à montrer que les religieuses ne peuvent pas vivre repliées sur elles-mêmes, dans leur cloître.

- 3 -

L'Eglise et l'Etat, le sacré et le profane, ne sont pas moins liés en Nouvelle-France qu'ils ne le sont en France, à la même époque. Dans les questions litigieuses, le Roi demeure juge suprême.

Nous touchons ici au phénomène du gallicanisme politico-religieux qui caractérisait le Royaume et qui s'exerçait dans le sens de l'absolutisme: le Roi voulait réduire l'influence spirituelle du Pape sur l'Etat français et désirait l'autorité religieuse autour de sa personne. Cette volonté royale de limiter le pouvoir du Pape dans le Royaume avait par ailleurs des groupes de soutien:

Le Roi était soutenu par le Parlement, la bourgeoisie, la Sorbonne, le bas-clergé, mais par une instinctive hostilité nationale au Pape et qui réclamaient le respect des "libertés, droits et franchises de l'Eglise gallicane". Pour eux, le Roi tient ses pouvoirs temporels immédiatement de Dieu, comme le Pape ses spirituels. Les pouvoirs du Roi sont donc aussi divins que ceux du

Pape... Le Roi, protecteur de l'Eglise et garde de son temporel, a tout pouvoir sur la discipline et le temporel de l'Eglise de France... Sur appel comme d'abus, le Parlement et le Conseil du Roi cassent les actes de l'autorité ecclésiastique jugés contraires aux lois et coutumes du royaume et aux canons reçus en France, imposant la volonté royale.<sup>11</sup>

Après la Déclaration des Quatre Articles de 1682, le pouvoir civil de France est soustrait au contrôle de l'Eglise. On assure l'indépendance des rois au temporel, on revendique la supériorité des conciles sur le pape et on affirme que "le pouvoir pontifical, dans son exercice pratique, est réglé par les saints canons et que les règles, les moeurs et les constitutions reçues dans le royaume doivent être maintenues"...<sup>12</sup>

A vrai dire, le Roi - confondu avec l'Etat - est le chef de l'Eglise de France, Eglise nationale unie en tant que telle au Pape seulement par déférence. En pratique, il peut intervenir, s'il le veut, dans les domaines réservés à l'Evêque: il détient, par droit divin, l'autorité sur son Eglise.

En Nouvelle-France, l'Etat surveille aussi l'Eglise, et manifeste son autorité et sa force d'une foule de manières en accordant faveurs, permissions et privilèges, ou encore en imposant des défenses ou des restrictions aux différents corps ecclésiastiques.

---

11 R. Mousnier, Les XVIIe et XVIIIe siècles, dans la collection Histoire générale des civilisations, IV:280.

12 Préclin et Jarry, Luttes politiques et doctrinales aux XVIIe et XVIIIe siècles, tome 1 du volume 19 de l'Histoire de l'Eglise (collection Fliche et Martin), 159.

Il faut d'ailleurs songer qu'à l'époque, les religieux de la Nouvelle-France sont les sujets du Roi; par exemple, les ecclésiastiques n'ont même pas la permission de fixer eux-mêmes les dîmes paroissiales. Au fond, rien de plus normal que cette surveillance de la Cour sur les communautés religieuses et les gens de main-morte établis en Nouvelle-France. Les règles sont bien établies: aucune communauté religieuse ne peut exister sans les lettres patentes du Roi; les biens possédés doivent être ceux exclusivement désignés dans les lettres patentes; les notaires ne peuvent passer ou recevoir, au profit des communautés et gens de main-morte, aucun contrat ou acte de prise de possession de biens sans la permission de l'Etat.<sup>13</sup>

Néanmoins, même si elles acceptent jusqu'à un certain point la sujétion au Roi, les communautés n'aiment pas le contrôle de l'Etat sur leurs affaires temporelles. Il arrive, par exemple, que Dupuy, trop confiant en la docilité des communautés religieuses, apprend au Ministre, en 1726, qu'il se fera remettre, par les supérieurs des communautés, l'état des revenus et des charges, "afin de coopérer avec elles".<sup>14</sup> Malheureusement, il devra informer le Ministre, l'année suivante, qu'il lui est impossible d'obtenir, des communautés, les états de leurs revenus et de leurs charges. "Ces corps, dit-il, veulent toujours du Mystere en tout ce qu'ils font; il est cependant d'une

---

13 Ordre du Conseil Supérieur pour l'enregistrement de l'ordonnance des rois concernant les ordres religieux et gens de main-morte établis aux colonies françaises d'Amérique, 25 novembre 1743, AC, Moreau-Saint-Méry, 13:589.

14 Dupuy à Maurepas, 21 octobre 1726, AC, C11A, 48:260-279.

égale convenance pour eux et pour le maintien de l'ordre public qu'ils nous mettent avec confiance au fait de leurs affaires."<sup>15</sup>

Les religieuses de l'Hôpital-Général n'échappent pas à cette surveillance de la Cour qui, de plein droit, se mêle des affaires temporelles de la Communauté. En effet, l'action de l'Etat sur cette dernière s'exerce d'une façon tout à fait légitime, car la communauté de l'Hôpital-Général a pour fonction de gérer la discipline intérieure dans un établissement de nature civile (il importe, en effet, de se rappeler que la communauté des Augustines travaille au sein de l'Hôpital-Général pour répondre, avant tout, à un besoin social: réduire l'oisiveté et le libertinage, et apprendre au peuple à travailler et à défricher la terre) et qui, par conséquent, appelle sans qu'il y ait matière à contestation, la direction de l'Etat. Mais, par ricochet, les religieuses sentent la contrainte d'une perpétuelle subordination au Roi. Dès le début de l'établissement, on devine, en effet, que l'Etat se mêlera des affaires de la Communauté.

En 1699, alors que la petite Communauté n'est pas encore constituée comme entité distincte de celle de l'Hôtel-Dieu, la Cour ordonne de la rompre. Pontchartrain, exprimant alors les volontés du Roi, demande à Saint-Vallier de renvoyer à l'Hôtel-Dieu les religieuses de l'Hôpital-Général et de remettre le soin de l'établissement à des personnes nommées par les administrateurs. Le Ministre insiste ensuite pour que le gouverneur et l'intendant fassent exécuter ces ordres.<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> Dupuy à Maurepas. 20 octobre 1727, AC, Cl1A, 49<sup>2</sup>:297.

<sup>16</sup> Annales de l'Hôpital-Général, I:112s.

Nous savons que l'oeuvre n'a pas été détruite, mais peu s'en est fallu, car Sa Majesté désirait soutenir les anciens établissements plutôt que d'en soutenir de nouveaux.

Bien des exemples encore pourraient illustrer les rapports qui existent entre les autorités civiles et l'Hôpital-Général. En 1730, Beauharnois et Hocquart confèrent avec le Coadjuteur au sujet des affaires temporelles de la Communauté: ils veulent se rendre compte de ses finances afin de pouvoir faire une évaluation de sa situation matérielle. A Perrier, procureur-général, ils confient alors le soin de dresser un procès-verbal ad hoc. Chapitre par chapitre, Perrier établit les revenus actuels, les charges, les dettes actives et passives. Et l'on constate que les religieuses de l'Hôpital-Général ne jouissent que de 2,000 livres de revenus. Elles ont, en outre, des rentes de France provenant des dons de Saint-Vallier et d'autres particuliers, dont le montant s'élève à 2,084 livres par année. Or, en supposant que la Communauté soit soulagée de ses dettes au montant de 13,231 livres, et qu'elle n'ait que les charges annuelles à acquitter, soit 4,010 livres, il ne lui resterait, pour tout revenu, que 4,000 livres: montant nettement insuffisant à l'entretien des religieuses et des pauvres.<sup>17</sup> Si le contrôle de l'Etat est évident, le besoin de protection l'est tout autant.

Fixer le montant des dots des religieuses, est encore une mesure appartenant à l'Etat; de même que déterminer le nombre de religieuses

---

17 Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 10 novembre 1730, AC, C11A, 52:118-126.

dans certaines communautés, du moins celle de l'Hôpital-Général, comme nous l'avons vu.

Quand nous parlons de l'Etat ou du Roi, il s'agit souvent de son autorité déléguée en Nouvelle-France. Il demeure difficile, en effet, pour Sa Majesté, de juger, de loin, de toutes les questions. Cependant, il arrive au Ministre de laisser des décisions au gouverneur et à l'intendant de la colonie. Par exemple, lors de la déclaration du Roi en 1743, concernant les ordres religieux et gens de main-morte, on constate que les représentations annoncées par le gouverneur de la part des communautés de filles au Canada, ne sont pas parvenues à Maurepas. "En tout cas, dit-il, puisque l'état présent du Canada nous paroît exiger quelques augmentations aux dispositions que contient cette Déclaration, vous pouvés proposer celles qui paroîtront nécessaires."<sup>18</sup>

De toute façon, c'est le Roi ou ses délégués qui décident, ordonnent, défendent ou permettent aux communautés religieuses de procéder à des transactions importantes. Ces autorités semblent agir avec circonspection; aussi, nous remarquons que les demandes des religieuses de l'Hôpital-Général sont loin d'être toujours exaucées. En 1743, la Communauté présente à Beauharnois et à Hocquart une requête par laquelle elle se prétend propriétaire de la moitié du terrain concédé à Péan l'année précédente. Mais Sa Majesté débout immédiatement les religieuses de leur demande.<sup>19</sup> Autre exemple de la subordination des

---

18 Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 26 avril 1745, AC, B81:166-168.

19 Arrêt du Roi, 10 avril 1743, AC, B76<sup>1</sup>:182-184.

religieuses: par son testament, Saint-Vallier demande que, des biens reçus par les religieuses après sa mort, il soit fait un fonds en constitution de rentes pour augmenter les revenus de la Communauté. Or, à la réception de la succession en 1738 - affaire qui traîne en longueur depuis dix ans, comme nous le verrons - les religieuses, vu les circonstances malheureuses qu'elles connaissent, croient bon de se servir de cette somme pour satisfaire leurs créanciers. Toutefois, elles ne peuvent exécuter cette décision, qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur, de l'intendant et des principaux membres du Conseil supérieur.<sup>20</sup>

On pourrait craindre que l'Etat s'immisce dans la vie spirituelle de la Communauté comme il le fait dans le domaine temporel. Il n'en est rien. Nous n'avons relevé qu'une seule occasion où l'Etat se mêle de la discipline intérieure de la Communauté; mais le geste posé, nous allons le voir, n'est pas de nature à déplaire à l'Evêque. Nous avons déjà parlé des entrées du gouverneur et d'intendant dans les monastères. En 1722, Vaudreuil se voit enlever le privilège d'y entrer librement avec toutes sortes de personnes, comme il le faisait fréquemment, sans la permission de l'Evêque.<sup>21</sup> Dix ans plus tard, les ordres seront plus fermes: les gouverneur et intendant n'auront plus accès dans les couvents; ils verront les religieuses, soit derrière la grille, soit dans la chambre de l'aumônier avec une ou deux religieuses.<sup>22</sup>

---

20 Annales de l'Hôpital-Général, II.

21 Conseil de la Marine à Vaudreuil, 5 juin 1722, AC, B 45<sup>2</sup>:35-38.

22 Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 8 avril 1732, AC, B 57<sup>1</sup>:142s.

Toutefois, aucun document ne nous montre une action directe de l'Etat dans les affaires de discipline spirituelle de la Communauté.

On constate que la surveillance de l'Etat s'exerce dans le sens de la protection. Protection d'ailleurs recherchée par les religieuses. En particulier après la mort de Saint-Vallier, les religieuses, ayant perdu en partie le soutien de leur oeuvre et se retrouvant face aux nombreux ennemis du défunt, se tourneront du côté du Ministre pour implorer sa sollicitude.<sup>23</sup>

Cette présence de l'Etat - plutôt inoffensive - dans les affaires de la Communauté, n'est pas un phénomène particulier à la Nouvelle-France. Conscient que le Roi joue un rôle auprès des communautés religieuses, Vaudreuil juge nécessaire de demander, dans la capitulation de Montréal, que le respect des constitutions et des règles des communautés soit accordé d'une façon explicite. On sait qu'Amherst répond affirmativement par l'article 32:

Les Communautés de filles Seront Conservées dans leurs Constitutions et privilèges. Elles continueront d'Observer leurs règles -Elles seront exemptes du Logement de Gens de Guerre, Et Il Sera fait deffenses de Les Troubler dans Les Exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'Entrer chez Elles...<sup>24</sup>

Malgré tout, il arrivera à l'autorité civile de s'entremettre dans les affaires de la Communauté. Marcel Trudel rapporte un fait, amusant en soi, mais non dépourvu de signification. Il s'agit d'une

---

23 Communauté de l'Hôpital-Général à Maurepas, 4 et 19 octobre 1728, AC, C11A, 50:316-328.

24 Shortt et Doughty, Documents constitutionnels (1759-1791), 15.

petite Acadienne que le gouverneur Murray protège et pour qui il demande l'entrée libre au Dépôt de l'Hôpital-Général; Murray offre de payer cette dispense, mais Briand répond aimablement: "Les règles seules de la clôture empêcheroient l'entrée de Mademoiselle Desgoutains au Dépôt; et ce seroit un crime que de lever cet obstacle pour de l'argent: la volonté de Son Excellence est un motif plus noble et plus que suffisant auquel je me fais un devoir et un honneur de me rendre".<sup>25</sup> Sans difficulté donc, le gouverneur obtient une dispense du cloître, ce qui va à l'encontre des règles de la Communauté. Par ailleurs, Murray devait bien s'attendre à une réponse affirmative de la part de l'Evêque qui vivait tout près de la Communauté - car, on le sait, il logeait à l'Hôpital-Général - et pour qui c'était plus facile, par conséquent, de faire accepter cette infraction aux religieuses. Mais l'événement met aussi en évidence la conception élevée que se faisait Briand du gouverneur.

Dans l'ensemble, on ne peut vraiment pas parler d'ingérence nuisible de l'Etat dans la Communauté de l'Hôpital-Général. L'action de l'Etat s'exerce toujours sous l'anglo temporel et civil. A aucun moment nous l'avons senti s'imposer dans les disciplines purement spirituelles, comme les sacrements, les vœux, les offices divins. Par ailleurs, les contraintes de l'Etat que nous avons relevées au plan temporel, sont plutôt bienfaisantes à la Communauté, tout en étant salutaires à la colonie: elles peuvent empêcher les religieuses, par

---

25 Murray à Briand, 16 décembre 1762, AAQ, Gouvernement, I:10; rapporté par M. Trudel, L'Eglise canadienne sous le Régime militaire, I:223.

exemple, de se laisser emporter par trop de zèle dont les résultats pourraient conduire à une gêne financière lamentable. De plus, ce que l'Etat veut éviter à tout prix, c'est que la Communauté soit à charge au bien des pauvres ou à la colonie. L'attitude de l'Etat nous semble donc tout juste normale pour l'époque et l'institution concernée. De toute façon, qu'elles le veuillent ou non, les religieuses de l'Hôpital-Général sont forcées d'accepter ces rapports entre leur Communauté et l'Etat, rapports qui, une fois de plus, ouvrent leur monastère sur le monde extérieur. D'ailleurs, lorsqu'un événement retentissant comme celui des troubles qui suivent la mort de Saint-Vallier, se produira, les religieuses ne tarderont pas de participer d'elles-mêmes aux conflits qui mettent aux prises les autorités de la colonie, et de rechercher la protection de l'Etat.

- 4 -

Les troubles qui suivent la mort de Saint-Vallier pourraient former à eux seuls l'objet d'une étude historique poussée, car leur explication touche à plusieurs secteurs de la vie civile et religieuse de la colonie. Pour bien comprendre ces événements, il faudrait connaître les idées, les sentiments, les appréhensions de chaque personne présente à la sépulture, saisir les différentes mentalités qui s'affrontent, connaître assez bien les droits du chapitre pour pouvoir juger des limites de sa compétence et de ses actions, il faudrait,

enfin, connaître toute la pensée de l'intendant Dupuy qui est lui-même avocat. Dans l'ensemble, une étude sociale et religieuse devient nécessaire pour vraiment saisir le sens des manifestations des troubles profonds qui existent entre l'Eglise et l'Etat, et entre les différentes parties constituantes de l'Eglise.

Dans l'étude que nous poursuivons, ces troubles arrivés en 1727-28 nous intéressent seulement à cause de leurs répercussions à l'intérieur de la communauté de l'Hôpital-Général. Toutefois, il est nécessaire d'analyser l'essentiel des événements, de poser le problème dans son ensemble et de situer les principaux personnages du drame, avant d'être en mesure de comprendre l'agitation qui jette un certain désordre à l'intérieur de la Communauté.

Le conflit ne naît pas spontanément en 1727: il couve depuis déjà longtemps. Que Saint-Vallier n'ait habité que trois mois au Séminaire, après lesquels il loua une maison avec deux ecclésiastiques, voilà un geste déjà significatif sur le caractère de l'homme. Cependant, si l'Evêque était mécontent des prêtres du Séminaire, ceux-ci avaient peut-être encore plus raison de lui rendre la pareille: il avait déplacé des curés et enlevé des titres pour en donner à d'autres;<sup>26</sup> il voulait tout conduire par lui-même et procéder à toutes les nominations. Il partit alors plaider sa cause à Paris auprès des Missions-Etrangères et auprès du Roi. Les commissaires du Roi en cette affaire, Mgr de Harlay, archevêque de Paris et le Père Lachaise,

---

26 Il avait enlevé le titre de grand vicaire à MM. de Bernières et des Maizerets pour les donner à de Merlac et à Glandelet.

confesseur du Roi, présentèrent, à la fin des entretiens, un projet de règlement, confirmé par le Roi le 11 février 1692 et dont presque tous les articles étaient favorables à l'Evêque. Entre autres clauses, les curés ne seraient plus rattachés au Séminaire et les curés de campagne ne pourraient plus loger au Séminaire sans la permission de l'Evêque. Quant à celui-ci, il reprenait tous les biens qu'il avait donnés au Séminaire en 1685.<sup>27</sup> Les ennemis de Saint-Vallier se multiplièrent à un tel point que, vers 1695, les Sulpiciens, les Jésuites, les Récollets, Frontenac et même ceux qui avaient un jour pris sa défense lui étaient opposés.<sup>28</sup> Aussi, lorsqu'il voulut mettre de l'ordre dans son Eglise, il se retrouva seul. Et les factions créées autour de lui, expliquent partiellement ce qui va suivre.

Les événements qui déclenchèrent de regrettables débats dans la colonie s'amorcèrent à la fin de décembre 1727.<sup>29</sup> Le 25 décembre, l'Evêque envoie chercher son ami, Chartier de Lotbinière,<sup>30</sup> pour

---

27 Têtu, Evêques de Québec, 109s.

28 Ibid., 121.

29 Voir Têtu, op. cit., 151-154; Gosselin, Eglise du Canada, 449-472; Annales de l'Hôpital-Général, I:346ss. Le Père Jean-Claude Dubé o.m.i. a aussi présenté une thèse de doctorat sur Dupuy et dans laquelle il étudie la question des troubles de 1727-1728.

30 Chartier de Lotbinière, devenu veuf en 1723, entre au Séminaire pour y faire sa théologie; il est ordonné prêtre le 14 avril 1726, fait chanoine le lendemain et, six mois plus tard, nommé archidiacre de la cathédrale de Québec et conseiller-clerc au Conseil supérieur. En septembre 1728, l'Evêque le nomme vicaire général; en même temps, il prend possession de l'Evêché de Québec, en vertu d'une procuration de Mgr Mornay, prise de possession qui sera confirmée par le Roi le 2 mars 1729.

recevoir le Saint-Viatique. Quelques temps après, il annonce à Dupuy qu'il l'avait choisi comme exécuteur testamentaire. Le lendemain, le 26, vers minuit, l'Evêque meurt. Quelques heures plus tard, Dupuy proclame la vacance du siège épiscopal et lit, devant la Communauté, le testament de l'Evêque.

Le jour même de la mort de Saint-Vallier, le chapitre s'assemble pour choisir le vicaire général du diocèse: Etienne Boulard est élu. Celui-ci, curé de Québec, et probablement bon ecclésiastique, est cependant impopulaire au Conseil de Québec, à cause de son manque de tact. Sa nomination est donc mal vue de plusieurs. Mais, rien n'ayant été écrit, les résultats de la séance du 26 décembre n'ont qu'un caractère provisoire, et, le 31, le chapitre s'assemble à nouveau sous la présidence de Lotbinière. Le chapitre conteste alors à ce dernier le droit de présider aux offices solennels de la cathédrale, en particulier aux obsèques de l'Evêque. C'est cet événement qui va mettre le feu aux poudres.<sup>31</sup>

Lotbinière et Dupuy décident alors de demander au Conseil Supérieur lequel des deux, Lotbinière ou Boulard, présiderait aux funérailles de l'Evêque. Mais le Conseil Supérieur étant en vacances jusqu'au lendemain des Rois, on ne peut attendre, les obsèques devant avoir lieu le trois janvier. Dupuy imagine alors un stratagème: il se fait présenter un mémoire par Lotbinière, par lequel celui-ci lui

---

<sup>31</sup> Sur cette question, la lettre de Mère Duplessis de Sainte-Hélène à Madame Hocquet, datée du 5 janvier 1728, a été lue avec intérêt. (AHG-Q, Notes sur Mgr de Saint-Vallier, petit manuscrit d'environ 225 pages.)

demande de régler provisoirement la question. Sans perdre de temps, Dupuy assigne alors les deux parties à comparaître devant lui le 2 janvier et défère toute l'autorité à Chartier de Lotbinière, archidiacre du chapitre. (La question devant être, par la suite, discutée au Conseil) Les chanoines s'empressent de déclarer l'intendant et le Conseil Supérieur incompétents dans les affaires ecclésiastiques.<sup>32</sup>

Il fallait maintenant procéder à cette cérémonie un peu burlesque qu'est l'enterrement clandestin de Saint-Vallier. Ce dernier avait demandé à être inhumé dans l'église de l'Hôpital-Général. Or, Dupuy pensait que le chapitre désirait avoir le corps du défunt dans les caveaux de la cathédrale. Il se rendit alors à l'Hôpital-Général, le 2 janvier, veille du jour fixé pour les funérailles, en compagnie de Lotbinière, archidiacre, André de Leigno, lieutenant général de la prévôté et Henri Hiché, procureur du Roi. Troublé et apeuré, - de fait, les chanoines avaient fait préparer une pompe funèbre à la cathédrale - l'intendant ordonna à la supérieure, Mère Saint-Augustin, de fermer les portes et de réunir toutes les personnes de la maison dans le vestibule de l'église. Solemnellement, Dupuy déclara alors qu'il venait faire l'enterrement de Saint-Vallier et le plus vite possible, pour conserver à l'Hôpital-Général les précieux restes de son fondateur. Lotbinière, le Père de la Chasse, jésuite et confesseur des religieuses de l'Hôpital-Général, le Père Antoine de Lino, récollet, M. Leclair, curé de Saint-Vallier et le frère récollet, Thomas Bertrand, diacre,

---

<sup>32</sup> Mémoire de Dupuy sur les troubles arrivés à Québec en 1727 et 1728, RAPQ (1920-1921), 81s.

se rendirent à la chapelle ardente, rapportent les Annales de l'Hôpital, où l'on déposa le corps dans deux cercueils, l'un de plomb, l'autre de chêne; puis on le porta à l'église avec le cortège funèbre qui suivait, où un tombeau avait été préparé.

De son côté, le chapitre avait fait préparer une pompe funèbre à la cathédrale, mais avec l'intention de faire transporter le corps à Notre-Dame des Anges, après le service. A la nouvelle répandue dans la ville, concernant ces funérailles nocturnes, une émeute se déclara et quelques-uns allèrent sonner le tocsin, en criant que l'Hôpital-Général était en train de passer au feu. Que penser de toute cette effervescence grotesque? Nous sommes portée, ici, à accepter l'interprétation de Dupuy: les chanoines auraient déchaîné les plus simples d'esprit en leur faisant voir du feu dans les effets du soleil couchant sur les bâtiments de l'Hôpital.<sup>33</sup>

Le lendemain, Boulard, vicaire général, se rendit à l'Hôpital-Général, interdit l'église et, interprétant l'attitude de la Supérieure comme une désobéissance, la suspendit de sa charge. Il fallait donc procéder à l'élection d'une autre supérieure et, selon les règles de la Communauté, par les voies du scrutin. Telle ne fut pas la procédure: les chanoines "en nommèrent une autre et prétendirent l'instituer de leur autorité privée".<sup>34</sup> On devine les divisions qui commencèrent dès lors à se dessiner dans la Communauté.

---

33 Ibid., 82.

34 Loc. cit.

Le Conseil Supérieur se jeta alors dans la mêlée et de longues procédures allaient scandaliser le public pendant plusieurs mois. Par le coup d'autorité de Boulard,<sup>35</sup> le chapitre venait de s'affirmer: le chapitre était dépositaire de la juridiction épiscopale. Les chanoines ne reconnaissaient plus aucun juge au Canada capable de juger de leurs différends avec Lotbinière, pas même le Conseil Supérieur; ils voulaient être jugés par le Roi. La question en jeu était la suivante: était-ce l'archidiacre ou le chapitre, par son vicaire capitulaire, qui avait le droit de présider aux obsèques de Saint-Vallier?

Le 5 janvier 1728, Dupuy, avec le Conseil Supérieur, tranche la question: le vicaire capitulaire du chapitre n'a aucune juridiction pour gouverner le diocèse et Lotbinière, seul, gouverne au nom de Mgr de Mornay.<sup>36</sup> Le même jour, Lotbinière décide de lever l'interdit de l'Eglise de l'Hôpital-Général; aussitôt, Boulard le révoque.

De fait, ni l'autorité de Boulard, ni celle de Lotbinière n'est nettement définie ni reconnue dans la colonie. Coup sur coup, le Conseil Supérieur rend des arrêts contre le chapitre. Tout le monde entre dans le combat des invectives. Plusieurs outrepassent leurs

---

<sup>35</sup> Il avait aussi, en février 1728, renvoyer les confesseurs des communautés de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général, les Pères Guignas et de la Chasse.

<sup>36</sup> Par l'arrêt du Conseil Supérieur daté du 5 janvier 1728, Lotbinière continuera d'exercer ses fonctions comme archidiacre et grand vicaire jusqu'à ce qu'on se soit prononcé sur la vacance ou non-vacance du siège épiscopal. (Jugements et délibérations du Conseil supérieur (1717-1760), NF11-34, 21 janvier 1727 - 5 mars 1728, 115.) Quelques jours plus tard, le 12, le Conseil Supérieur déclare la non-vacance du siège épiscopal et réitère à Boulard la défense de prendre le titre de vicaire général. (Ibid., 117-120.)

droits. Partout, on s'émeut, même à l'intérieur des communautés religieuses. Lotbinière prétend que le chapitre n'a pas le droit de nommer un grand vicaire capitulaire, étant donné que le Coadjuteur Mornay est vivant, et que lui-même demeure vicaire général. Le Conseil Supérieur intervient en faveur de Lotbinière, laissant la juridiction dans l'état où elle était au moment de la mort de Saint-Vallier; Boulard qui est aussi grand vicaire, peut bien continuer de prendre ce titre, mais il doit abandonner celui de vicaire général ou de vicaire capitulaire. Celui-ci décide de faire fi de cette sentence et de poursuivre la lutte. C'est là, évidemment, injurier le Conseil Supérieur.<sup>37</sup> La répétition des arrêts du Conseil nous fait bien voir d'ailleurs que Boulard s'en moque: le 3 février, le Conseil déclare une amende de 1,000 livres contre Boulard et lui défend de faire aucun acte de juridiction en la qualité de vicaire général; on va même, par cet arrêt, jusqu'à défendre à tous les prédicateurs de ne prêcher autre chose que la parole de Dieu et la doctrine évangélique.<sup>38</sup> C'est une preuve que le conflit a pris du volume. Le 16, on réitère la même défense à Boulard, et on lui ordonne de présenter, dans 15 jours, les registres du diocèse sur lesquels il a inscrit les interdits qu'il a prononcés.<sup>39</sup>

---

37 Pour les rivalités entre le Conseil Supérieur et le chapitre au sujet de la nomination des grands vicaires après la mort de Saint-Vallier, nous renvoyons le lecteur à l'inventaire des documents traitant de la question, dans RAPQ (1941-1942), 285-290.

38 Jugements et délibérations du Conseil supérieur (1717-1760), NF, 20 janvier 1727 - 5 mars 1728, 128-132.

39 16 février 1728, Ibid., 134.

En effet, il a interdit deux Jésuites, (les Pères de la Chasse et Dupuy) qui sont les confesseurs mêmes des Hospitalières de l'Hôpital-Général et des Ursulines: c'est donc frapper, en même temps, deux communautés.

Troublées, en outre, par des menaces d'excommunication, les religieuses présentent leur requête au Conseil Supérieur, le 1er mars: elles se plaignent des tracasseries que Boulard leur fait et l'accusent de s'immiscer dans leurs affaires de communauté. En effet, Boulard était allé jusqu'à défendre à tous les prêtres, tant séculiers que réguliers, d'y célébrer la messe sous peine d'irrégularité et de suspense.<sup>40</sup> En outre, Mère Duplessis Sainte-Hélène raconte à Mme Hecquet tous les bouleversements que les chanoines firent dans les maisons religieuses: ils interdirent leur confesseur, les traitèrent durement, même dans leur propre chaire parce qu'elles avaient dit que leur Communauté avait toujours été plus heureuse quand elles avaient un confesseur jésuite que lorsqu'elles avaient des prêtres. Toujours selon Mère Duplessis, les chanoines auraient été blessés à un tel point qu'ils auraient exercé contre ces filles tout ce qu'ils avaient pensé pouvoir les mortifier: ils empêchèrent sept discrètes de communier et de se confesser pendant toute l'année, n'ayant donné à personne le pouvoir de les absoudre; elles vinrent même à la veille d'être excommuniées. Elle ajoute que les autres communautés de femmes ont été tourmentées de la même façon et que le tout causa des divisions

---

40 AHG-Q, Notes sur Mgr de Saint-Vallier.

ou des parties chez elles.<sup>41</sup>

Nous savons que Dupuy lui-même, s'indignant de voir refuser l'administration des sacrements à des communautés entières de religieuses, remit en mémoire le formulaire porté aux communautés, à la veille des grandes fêtes: "point de confession, point d'absolution sans cette rétractation!"<sup>42</sup> (c'est-à-dire des plaintes que les religieuses avaient portées en justice.)

En réponse aux demandes des religieuses, le Conseil n'hésite pas d'ordonner que ces deux communautés gardent leurs confesseurs, donnés et approuvés par Saint-Vallier et défend, encore une fois, à Boulard de prendre la qualité de vicaire général.<sup>43</sup>

Quelque peu surpris de la demande des religieuses à être mises sous la protection du Roi et de la justice, le gouverneur Beauharnois qui n'est pas encore intervenu dans l'imbroglio, décide d'empêcher le Conseil Supérieur de se mêler des affaires ecclésiastiques, en lui défendant de passer aucun règlement sans la permission du gouverneur et de l'intendant. Les factions sont violemment érigées les unes contre les autres: d'un côté le Conseil Supérieur, Dupuy et Lotbinière; de l'autre, le gouverneur, le chapitre et Boulard. En face, il y a les spectateurs: un peuple déjà bien agité par le fameux

---

41 Document tiré d'une lettre de Mère Duplessis à Madame Hecquet, AHG-Q, Notes sur Mgr de Saint-Vallier.

42 Mémoire de Dupuy, RAPQ (1920-1921), 94.

43 Jugements et délibérations du Conseil supérieur (1717-1760), NF, 34, 160-163.

Manifeste que les chanoines ont fait lire en chaire.<sup>44</sup>

En mai, après avoir pris connaissance de toute l'affaire, le Roi blâme Dupuy de s'être mêlé d'un différend qui concerne les autorités religieuses et le rappelle en France de la façon suivante:

...pour bonne considération mon intention est que vous cessiez de faire les fonctions d'Intendant de Canada, que vous remettiez les papiers de l'Intendance au **S<sup>r</sup>** Daigremont Comm.<sup>re</sup> de la Marine en Canada et que vous reveniez en France.<sup>45</sup>

Cependant, la Cour ne se contente pas seulement de désapprouver l'attitude de Dupuy. Elle ne donne pas raison au chapitre. Le 3 juin, le Ministre d'Etat écrit à Beauharnois et signifie sa surprise d'apprendre que le chapitre a ignoré le plein droit de l'archidiacre d'officier à l'inhumation du corps de Saint-Vallier. Ce refus, explique le Ministre, est à l'origine de tout ce qui s'ensuivit. Cette faute, ajoute-t-il, n'est cependant pas de nature à excuser l'attitude irrégulière de Dupuy et du Conseil Supérieur. Sa Majesté blâme donc les deux parties en cause.<sup>46</sup> Par ailleurs, le Roi désapprouve nettement la conduite de Boulard et du chapitre, en confirmant la prise de possession de l'évêché de Québec par Lotbinière.<sup>47</sup>

---

44 En substance, ce manifeste disait que le Conseil Supérieur n'avait aucun droit sur les chanoines et que ceux-ci avaient interdit, pour de justes causes, l'Eglise et la Supérieure de l'Hôpital-Général.

45 Maurepas à Dupuy, 31 mai 1728, AC, B 52<sup>2</sup>:285.

46 Maurepas à Beauharnois, 3 juin 1728, AC, B 52<sup>2</sup>:252-259.

47 Maurepas à Boulard, 2 mai 1729, AC, B 53<sup>3</sup>:428-449. Mornay, le 1er mai avait écrit à Lotbinière pour lui faire prendre possession du siège épiscopal en son nom. Cette procuration adressée de Mornay à Lotbinière s'explique comme suit: en mars 1728, le Coadjuteur, nommé tel par des bulles de mars 1713, ignorant encore

Faire le résumé des troubles qui suivirent la mort de Saint-Vallier sans souligner l'animosité personnelle et les nombreux démêlés qui existaient entre Beauharnois et Dupuy serait falsifier un peu l'explication des faits. Entre ces deux personnages, tout devient matière à conflit. Lorsque le gouverneur refuse à l'intendant un tambour pour publier son ordonnance "à son de trompe", l'intendant émet une ordonnance par laquelle il nomme lui-même un tambour. Une autre fois, Beauharnois invite Dupuy à se rendre chez lui pour discuter d'une affaire importante: celui-ci refuse; Beauharnois écrit alors au Ministre que Dupuy a refusé de discuter de choses concernant l'Etat; ces choses d'Etat, explique Beauharnois, sont des nouvelles concernant Niagara.<sup>48</sup> En outre, selon le gouverneur, Dupuy agirait contrairement au bien public et serait la proie de tous les mauvais esprits du pays.<sup>49</sup> Les sujets de plaintes n'en finissent plus: question de fenêtres de l'Hôtel-Dieu de Montréal que le gouverneur veut boucher et l'intendant déboucher;<sup>50</sup> plaintes de Dupuy au Ministre que le gouverneur refuse de signer des lettres;<sup>51</sup> selon Beauharnois, travaux inutiles dans les

---

le décès de Saint-Vallier offrit sa démission. Celle-ci se trouva nulle, parce qu'il était devenu évêque de Québec par la mort de son prédécesseur, ayant été nommé coadjuteur CUM FUTURA SUCCESSIONE. Pour ne pas multiplier davantage les difficultés, il demanda à Lotbinière d'agir en son nom.

48 Beauharnois à Maurepas, 6 mars 1727, AC, C11A, 49<sup>1</sup>:61-70.

49 Beauharnois à Maurepas, 17 avril 1727, AC, C11A, 49<sup>1</sup>:80s.

50 Beauharnois à Maurepas, 20 septembre 1727, AC, C11A, 49<sup>1</sup>:94-99.

51 Dupuy à Maurepas, 20 octobre 1727, AC, C11A, 49<sup>2</sup>:411-413.

rues, exécutés par Dupuy pour une somme bien au-delà des estimations;<sup>52</sup> enfin, lance Beauharnois, non seulement il joue à l'ingénieur, mais "il prétend jouer le rôle du général, de l'évêque et de l'intendant".<sup>53</sup>

Face à toutes ces plaintes, Sa Majesté blâme Dupuy et lui donne tort dans presque toutes ses prétentions contre Beauharnois. Puis, elle lui défend d'avoir des hoquetons dans les cérémonies publiques où le gouverneur sera présent, lui défend l'encens, le garde de corps, les sentinelles; elle lui reproche aussi de ne pas avoir gagné la confiance du peuple et d'avoir voulu établir une police plus sévère que celle de Paris...<sup>54</sup>

Nous constatons donc la mésintelligence qui existait entre ces deux hommes qui, par surcroît, trouvaient déjà des motifs très forts de querelles dans la confusion née des juridictions qu'ils avaient en commun. Toutefois, si l'on fait abstraction du caractère difficile de Dupuy, on constate que cet homme possède une grande compétence, tant dans le droit civil que canonique, raison probable de son choix par Saint-Vallier, comme exécuteur testamentaire.<sup>55</sup>

---

52 Beauharnois à Maurepas, 15 janvier 1728, AC, C11A, 50:83-86.

53 Beauharnois à Maurepas, 16 janvier 1728, AC, C11A, 50:87s.

54 Maurepas à Dupuy, 18 mai 1728, AC, B 52<sup>1</sup>:137-144.

55 Parmi plusieurs portraits de Dupuy qu'ont fait les historiens, celui de La Rochemonteix nous a paru le plus expressif. Homme instruit, magistrat intègre, esclave de la règle, mais coup-conneur, violent, d'un caractère absolu et tranchant, le nouvel intendant n'était assurément pas l'homme indiqué pour exécuter les dernières volontés du prélat... On sait seulement que l'évêque de Québec appréciait beaucoup, dans M. Dupuy, le chrétien convaincu, le légiste passablement retors et formaliste. N'y a-t-il pas là de quoi expliquer la confiance du prélat dans l'intendant... (Rochemonteix, Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle, I:151s.)

Au cours de cette narration, nous avons deviné de quelles façons les religieuses de l'Hôpital-Général ont pu être touchées par toutes les agitations aussi violentes que confuses, de part et d'autre dans la colonie. Fort malheureusement pour les historiens, les communautés de femmes de Québec sont très discrètes sur la question; de nos recherches dans les Annales, dans les Actes capitulaires ou ailleurs, nous n'avons recueilli que quelques documents de nature à nous faire saisir l'attitude des religieuses dans ces conflits. "Cette mort, disent les Annales des Ursulines, causa bien du trouble dans l'Eglise de Canada que je passe sous silence Etant plus avantageux à la postérité de l'ignorer que d'en être informée."<sup>56</sup>

Moins silencieuses, évidemment, sont les religieuses de l'Hôpital-Général.

Une fois le plus fort des troubles de l'inhumation passé, la supérieure de l'Hôpital-Général, Mère Saint-Augustin, annonce à Beauharnois que s'il avait été possible, avant la fin de son triennat, de remettre sa Communauté entre les mains de Mère Assistante, elle se serait déposée depuis longtemps; mais que de toute façon, elle croit maintenant devoir remettre le supérieurat à son Assistante.<sup>57</sup> L'allure du document nous fait aussi percevoir combien la Communauté a besoin de la protection de l'Etat: elle qualifie Beauharnois de "sage", de "pacifique", l'assure de son humble obéissance et de sa parfaite

---

56 Annales des Ursulines de Québec, 173.

57 Supérieure de l'Hôpital-Général à Beauharnois, 28 septembre 1728, ASQ, Polygraphie III, No 26.

gratitude. Comment expliquer cette haute considération qu'ont les religieuses de l'Hôpital-Général envers Beauharnois, l'ennemi de Dupuy?

Devant le nouvel état de choses, quatorze religieuses de la Communauté viennent exposer leur attitude au gouverneur. Selon elles, pour céder à la force et aux violences continuelles que le vicaire général Boulard n'a cessé de faire, contre tous les droits que leur donnaient leurs règles et constitutions, - jusqu'à les menacer de l'excommunication si la Supérieure n'acquiesçait à un interdit de l'Eglise et à la suspension de sa charge - Mère Saint-Augustin aurait remis le gouvernement de la maison à son assistante. Or ces 14 religieuses s'opposent à cette mesure prise et affirment au gouverneur ne jamais vouloir discontinuer la reconnaître pour supérieure, ayant des droits légitimes, jusqu'à la fin de son triennat.<sup>58</sup> Les religieuses en profitent pour souligner que toute autorité, quelle qu'elle soit, ne peut venir contre leurs constitutions. Voilà le principe. Mais en fait, les religieuses doivent parfois céder à la force. C'est justement ce qui met tant de malaise dans le couvent.

En effet, les Annales de l'Hôpital-Général rapportent que les religieuses se sentirent troublées;

Placées d'une part entre deux autorités ecclésiastiques et de l'autre entre deux supérieures claustrales, les religieuses en éprouvaient une gêne et un malaise facile à comprendre. La communauté cependant, à l'exception d'un très petit nombre, continuait à rendre à la Mère Saint-Augustin les mêmes devoirs qu'au paravant.<sup>59</sup>

---

58 Doc. cité.

59 Annales de l'Hôpital-Général, I:351.

Somme toute, on peut comprendre que Dupuy a été plus un obstacle qu'une aide à la Communauté. Aussi, son départ contribue à calmer les esprits. C'est ce qui explique que, quelques mois après, Mère Saint-Augustin complimente Beauharnois d'avoir su faire cesser les troubles et calmer les 5 religieuses qui avaient désobéi à leur supérieure, en se mêlant aux intrigues.<sup>60</sup>

Pour calmer le Ministre, Beauharnois ne cesse de lui parler de paix et de tranquillité revenues dans la colonie et en particulier, à l'intérieur de la communauté de l'Hôpital-Général. A son tour, comme pour encourager les religieuses à rétablir la paix, le Ministre exprime à la Supérieure sa joie de savoir que les troubles sont causés par quelques sujets seulement, et que, dans l'ensemble, tout est redevenu tranquille. Pourtant, Dosquet ne parle pas du tout en ce sens. Au contraire, il se plaint à Maurepas de l'état où sont les religieuses et affirme que la division demeure encore, en 1730, à l'intérieur de la Communauté. C'est qu'en 1730, un autre événement vient troubler la Communauté. La supérieure Mère Duchesnay étant morte en mars 1730, M. Delatour, doyen, décide, avec l'approbation de Dosquet, de procéder à l'élection d'une autre supérieure; mais il y a opposition de la part de plusieurs religieuses qui veulent que l'élection se fasse suivant les règles de leur ordre. Néanmoins, le grand vicaire nomme lui-même une supérieure pour deux ans et fait procéder à l'élection des officières par les neuf vocales qui acceptent de voter. Mécontentes, les

---

60 Supérieure de l'Hôpital-Général à Beauharnois, 4 décembre 1728, AC, C11A, 50:316-319.

religieuses demandent alors une élection selon les formes habituelles, mais le Coadjuteur refusa. Comme on peut s'y attendre, des tracasseries s'ensuivent.<sup>61</sup>

Confus en apprenant la chose, le Ministre réprimande Beauharnois et se dit "triste que l'esprit de division se soit emparé des Religieuses de cette Communauté au point qu'il n'y ait plus d'espérance de réconciliation".<sup>62</sup>

A vrai dire, la tranquillité n'est pas encore revenue dans la Communauté. En avril 1732, le Ministre écrit à Beauharnois et Hocquart que le Roi espère voir le Coadjuteur rétablir l'ordre et la subordination chez les religieuses de l'Hôpital-Général, et que cela le regarde exclusivement. Encore une fois, le partage des juridictions est en jeu, délicat partage qu'il n'est pas facile à faire. Le Ministre lui-même constate

le dérangement qui règne dans cette Communauté par rapport aux deux objets qui en partagent l'administration, le Spirituel et le Temporel... Pour le Spirituel comme cet objet regarde uniquement l'Evêque et que vous ne devés vous en mesler qu'autant que cela peut estre nécessaire pour le maintien de la subordination...<sup>63</sup>

Concernant la nomination de la supérieure faite en mars 1730, et dont plusieurs religieuses se plaignent, Sa Majesté ne veut rien changer au geste du Coadjuteur; elle approuve cette nomination et veut que

---

61 Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 3 octobre 1731, AC, C11A, 54:30-37.

62 Maurepas à Dosquet, 27 avril 1731, AAQ, F., I-19.

63 Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 1er avril 1732, AC, B 57<sup>1</sup>: 40-44.

Beauharnois et Hocquart exhortent à la paix et à la soumission les religieuses mécontentes.<sup>64</sup> Curieuse de confusion créée par ce gouvernement polycéphale!

L'atmosphère tendue encore plus que les faits nous aide à comprendre quels troubles de conscience pouvaient agiter les religieuses de l'Hôpital-Général. La majorité voulait, avant tout, se faire gardienne des constitutions et des règles; mais, pour y parvenir, les religieuses avaient aussi besoin de la protection du pouvoir civil. De l'affrontement du spirituel et du temporel naissait une grande confusion dans laquelle des religieuses - poussées par d'honnêtes intentions et peut-être animées par un certain goût de l'intrigue - agissaient, quoique involontairement, de façon à diviser la Communauté.

Aux problèmes causés par la mort de Saint-Vallier se rattache une question tout aussi embarrassante qu'inusitée: celle du palais épiscopal. Est-ce par principe que les religieuses prétendent le posséder? Ne sont-elles pas plutôt poussées par les avantages qu'elles peuvent en tirer? Nous essaierons d'y répondre, après avoir donné un aperçu de la question.

---

64 Doc. cité.

- 5 -

Dès le moment où l'intendant Dupuy ouvrit le testament de Saint-Vallier, le signal était donné à des complications juridiques et à des disputes qui allaient se prolonger. Que ne pouvait-on attendre de la lecture du testament quand on sait que quelques années avant sa mort, l'Evêque avait suggéré au Roi de faire déclarer nuls les testaments qui ne laisseraient rien, soit à l'Hôpital-Général de Québec, soit à l'Hôpital-Général de Montréal. Naturellement, le Ministre lui fit comprendre l'impossibilité de rendre un tel arrêt.<sup>65</sup> D'ailleurs, avant même la lecture du testament, les religieuses savaient à quoi s'attendre car, avant de mourir, l'Evêque, s'adressant à ses filles, leur dit:

Je vous donne, mes chers enfants, dans mon testament le titre de légataires universelles. Vous n'y gagnez pas beaucoup, car vous n'ignorez pas que je suis très pauvre;<sup>66</sup> aussi je ne vous charge que de très peu de choses. J'ai ménagé en France vingt-quatre-milles livres entre les mains de mon agent; vous les employerez à ce qui sera le plus convenable pour l'avantage de cette maison.<sup>67</sup>

En effet, par son testament, daté du 25 mars 1725, Saint-Vallier - dont l'évêché se trouve réuni aux abbayes de Maubec et de Bénévent -

---

65 Maurepas à Saint-Vallier, 30 mai 1724, AC, C11A, 47:73-76.

66 Saint-Vallier avait été très généreux de son vivant en distribuant presque tout en aumônes; Taschereau, l'auteur de l'Histoire du Séminaire de Québec, dit qu'il aurait dépensé, seulement de son patrimoine, 200,000 livres. (Taschereau, Histoire du Séminaire de Québec, 713.)

67 Annales de l'Hôpital-Général, I:341.

lègue tous ses biens aux religieuses de l'Hôpital-Général.<sup>68</sup> C'est l'exécution de ce testament qui va faire naître des difficultés tant en Franco qu'au Canada.

A la nouvelle du décès et des dispositions testamentaires de l'Evêque de Québec, Saint-Senoeh, conseiller du Roi, agent de la Communauté et exécuteur testamentaire de Saint-Vallier en France, entreprend de recueillir la succession au profit de la Communauté. Cette succession consiste en partie de rentes sur l'Hôtel-de-Ville et ailleurs et du revenu provenant de l'abbaye de Bénévent. Il s'empresse alors d'écrire, de Paris, à la Communauté:

...je vous avoue, Mesdames, que je comptais si peu sur la perte que nous venons de faire que j'avais déjà fait mes lettres et mes mémoires de recettes et dépenses et avais mis le tout dans une boîte avec quelques effets. Je prie M.D. de vous les faire tenir sûrement et en mains propres. Quand vous l'aurez reçue, vous ferez, Mesdames, tel usage que vous jugerez à propos de ce que vous trouverez dedans. Toute la grace que je vous demande, c'est de faire faire une copie du compte que je rendais à Monseigneur, et de la manière qu'il le faisait, et ensuite vous aurez la bonté de l'arrêter en votre qualité de légataires universelles de feu Monseigneur. Vous le signerez, la communauté assemblée, n'y ayant personne qui soit en droit de le faire pour vous. Vous trouverez, Mesdames, que par ce compte j'étais redevable à Monseigneur de la somme de sept milles et tant de livres qui vous appartiendront au moyen du testament ci-dessus, après cependant que ce testament sera exécuté en ce qui concerne l'Ancienne Franco...Outre cette somme j'aurai à faire le recouvrement de l'année entière 1727 des rentes que Monseigneur avait sur l'Hôtel-de-Ville et dont il s'était réservé l'usufruit. D'ailleurs, je compte de toucher encore quelque chose de son

---

68 Testament de Saint-Vallier, 25 mars 1725, AC, C11A, 107:332-341.

abbaye de Bónóvent, et ensuite quand j'aurai ramassé toutes ces sommes j'en formerai un autre compte avec lequel je comprendrai le reliquat de celui de cette année que vous me ferez le plaisir de m'arrêter, et mettre en dépense les lettres de change qui me reste à payer de Monseigneur avec ce que je serai obligé de payer pour l'exécution de son testament. De cette façon vous connaîtrez parfaitement ce qui vous reviendra de votre legs universel.<sup>69</sup>

Les religieuses se savent donc déjà propriétaires d'une certaine somme de biens. Mais Saint-Senoeh a pris garde de leur recommander la prudence en leur conseillant de ne point dévoiler les biens du défunt Evêque, étant donné que le Coadjuteur pourrait les faire saisir afin de procéder aux réparations de l'abbaye de Bénévent, qui requièrent une somme considérable d'argent. C'est déjà plus qu'il n'en faut pour disposer les religieuses de l'Hôpital-Général à soupçonner le Coadjuteur et à refuser toute perquisition chez-elles.

Pour l'instant, toute la question de la succession de Saint-Vallier ne nous intéresse pas en soi; c'est le problème précis du palais épiscopal<sup>70</sup> qui nous préoccupe, car il concerne directement les religieuses de l'Hôpital-Général.

Nous savons qu'en 1688, Saint-Vallier achète, pour 15,000 louis, la maison qui devait lui servir de palais ainsi que le terrain où elle est construite. Lorsqu'il arrive à Québec, en 1697, il prend possession de son palais épiscopal. Cependant, après avoir perdu beaucoup d'argent à cause de la réduction de rentes sur l'Hôtel-de-Ville et avoir

---

69 Annales de l'Hôpital-Général, I:362-364.

70 Sur la nature du palais épiscopal, nous référons le lecteur à Têtu, Palais épiscopale, 19-26; ibid., appendice, 233-244.

fait procéder à des constructions fort coûteuses à l'Hôpital-Général, il décide, en 1713, que ses revenus sont trop modiques pour continuer d'habiter le Palais. Il se retire alors à l'Hôpital-Général où il y demeurera jusqu'à sa mort. Pendant ce temps, il loue le Palais au profit des pauvres.<sup>71</sup> Nous savons, par exemple, que le médecin Sarrazin l'habite de 1720 à 1729.<sup>72</sup> Déjà, retenons alors que la location du Palais peut être une source de revenus.

Or, par son testament, Saint-Vallier lègue à ses successeurs évêques son palais épiscopal, à la condition toutefois de décharger sa succession des réparations à faire à l'abbaye de Bénévent.<sup>73</sup> Voilà le cœur du problème: la possession du palais épiscopal est liée à la responsabilité de faire réparer cet abbaye.

Par son nouveau titre d'évêque du Canada, Mgr de Mornay se trouve pourvu de l'abbaye de Bénévent et, par conséquent, prend toutes les mesures pour le faire réparer aux frais de la succession de Saint-Vallier. Après avoir fait saisir les effets de la succession, il se fait autoriser par le Roi à procéder aux visites d'estimation des travaux.<sup>74</sup> Saint-Senoeh qui désire faire gagner quelques profits à la Communauté de l'Hôpital-Général se hâte alors de rencontrer Mornay pour tâcher d'en arriver à des arrangements profitables aux religieuses.

---

71 Ursulines de Québec, II:163.

72 Pour connaître les noms de ceux qui habitent le Palais en l'absence de Saint-Vallier, voir Têtu, op. cit., 44-45.

73 Annales de l'Hôpital-Général, I:368.

74 Ibid., 366.

La lettre que Saint-Senoeh écrit à la Communauté de l'Hôpital nous raconte assez bien les premiers mouvements de Mornay :

Je ne sais, Mesdames, si vous êtes informées du don que feu Monseigneur a fait à ses successeurs évêques du palais épiscopal qu'il a fait bâtir à Québec aux conditions (... ) (qu'ils) ne pourront prétendre aucune chose ni rien demander de la succession de feu Monseigneur pour raison des réparations qui se trouveraient à faire lors de son décès dans les bâtiments et métairies des abbayes dont ils ne se trouveront titulaires, qui ont été unis au dit évêché. J'en ai l'acte en bonne forme, et je vous envoie un extrait, afin que vous puissiez vous en servir en temps et lieu. J'ai eu une très grande attention à faire connaître à Monseigneur de Mornay cette donation aussitôt que j'ai été informé de la mort de Monseigneur afin de le mettre en état de l'accepter et de s'y conformer. J'ai même fait plus: dans l'instant que j'ai été instruit que le roi lui avait donné un coadjuteur et que ce serait lui qui passerait en Canada, j'ai jugé à propos de lui donner une copie de cette donation afin qu'il ne put l'ignorer. Cependant, nonobstant toutes ces précautions, et que cette donation paraisse très avantageuse pour Messieurs les Evêques de Québec, Monseigneur de Mornay n'a pas laissé de commencer par me faire signifier un acte le vingt-un juin, 1728, par lequel il s'oppose à ce que je me dessaisisse, paye et vide mes mains des sommes que je puisse avoir et devoir à la succession et aux héritiers de défunt Monseigneur...

Je l'allai trouver ensuite pour savoir à quel dessein il m'avait fait signer cet acte; il me dit que c'était pour arrêter les deniers que je pouvais avoir à feu Monseigneur pour les réparations qui étaient à faire à l'abbaye de Bénévent, et ce jusqu'à ce qu'il fut déterminé s'il accepterait ou refuserait l'acceptation ci-dessus. Depuis ce temps-là, j'ai fait, Mesdames, tout mon possible pour porter à prendre son partie, en lui faisant connaître que cela arrêterait tout, et entre autres choses le paiement de vos lettres de change; et enfin il n'a été pris ce parti qu'à la veille du départ de Monseigneur le Coadjuteur qui a été de refuser par eux cette donation. Il faut cependant rendre justice à Monseigneur de Mornay. Il a proposé à Monseigneur le Coadjuteur de l'accepter

conjointement on lui offrant de se charger seul des réparations qui sont à faire à l'abbaye de Bénévent, ce qu'il a refusé de faire, disant qu'on l'avait assuré que le roi Louis XIV avait fourni des sommes pour acheter le terrain et faire le bâtiment de ce palais épiscopal; ce que voyant Monseigneur de Mornay il m'a fait faire ces jours-ci une nouvelle signification portant sommation de me transporter incessamment à l'abbaye de Bénévent pour être présent aux adjudications ou rabais des réparations qui y sont à faire, et même aux nouveaux procès-verbaux des réparations qui peuvent avoir été omises et de payer les adjudications des dites réparations au fur et à mesure de leur travail et jusqu'à la fin de paiement. Ensuite pour mettre toutes choses en règle et qu'il ne prétendit cause d'ignorance de la donation ce-dessus, je lui en ai fait donner copie avec sommation de s'y conformer. Il m'a répondu par une autre signification par laquelle il renonce purement et simplement à cette donation...<sup>75</sup>

Après une phase d'hésitation, Mornay renonce donc à la donation du palais épiscopal. Saint-Senoeh doit alors se rendre à Bénévent pour assister aux adjudications des travaux; tout ce qu'il peut obtenir est un rabais de 800 livres.

Mais ressentant le caractère un peu saugrenu de l'affaire, Mornay demande l'opinion du Ministre, en commençant par lui résumer les faits: d'une part, dit, Mornay, Saint-Vallier a fait don du palais épiscopal à ses successeurs qu'il a fait construire à ses propres frais, à la condition que sa succession ne soit pas tenue responsable des réparations; d'autre part, il a fait de l'Hôpital-Général son légataire universel. Or, accepter la donation, c'est se charger des réparations considérables de l'évêché et de celles de l'abbaye de Bénévent;

---

75 Ibid., 366-370.

la refuser, c'est remettre le Palais à la Communauté de l'Hôpital-Général et se décharger des réparations. Mornay ajoute que s'il ne pensait pas aux successeurs, il opterait pour la deuxième partie de l'alternative, mais qu'en songeant aux conséquences, il lui paraît raisonnable de ne pas laisser à l'Hôpital-Général une maison comme le palais épiscopal.<sup>76</sup>

Au moment où ont lieu les divers échanges de points de vues, les religieuses éprouvent de grandes contrariétés dans leurs affaires temporelles. Selon l'Annaliste qui décrit la situation de 1730, la Communauté se retrouve avec près de 8,000 livres de lettres protestées; les lettres de change que les religieuses ont tirées, comme à l'ordinaire, sur Saint-Senoeh et sur Saint-Vallier ne sont pas payées. En outre, les semestres de rentes et autres remboursements n'existent plus pour elles, car la saisie est posée sur tout ce qui concerne la succession du Prélat. Pour faire face à leurs affaires, les religieuses ne trouvent que 1,830 livres de rentes.<sup>77</sup> Par surcroît, Mornay veut faire réparer l'abbaye de Bénévent aux frais de la succession. La Communauté est vraiment dans une mauvaise posture matérielle, et c'est avec raison que le gouverneur propose alors au Ministre d'augmenter leurs gratifications.

Divers points de vues arrivent aux oreilles du Ministre. Beauharnois et Hocquart lui font entendre que la possession du Palais

---

76 Mornay à Mauropas, 24 janvier 1729, AAQ, Copies de lettres, v.II: 395.

77 Annales de l'Hôpital-Général, II.

augmenterait sûrement les revenus de la Communauté; malheureusement, disent-ils, les religieuses n'ont en main que le testament de Saint-Vallier "qui n'a point désigné la qualité des fonds qu'il leur laisse". Les papiers du défunt demeurent en la possession de Dupuy qui n'en a même pas fait l'inventaire.<sup>78</sup> De son côté, le Coadjuteur prétend nulle la donation du palais épiscopal, car cette maison revient, de droit, aux successeurs de Saint-Vallier. Voilà précisément le point en litige qui, non seulement, appelle différentes interprétations, mais qui soulève aussi des controverses plus ou moins subtiles.

Mornay lui-même, tâchant de se défendre de son mieux auprès du Ministre, raconte la mésentente qui existe entre lui et Dosquet sur la question du Palais.

Or, devant toutes ces difficultés exposées, le Ministre conseille à Mornay de renoncer à la donation onéreuse du palais épiscopal. Dosquet, au contraire, consent à l'accepter. Face au refus de Mornay, le Coadjuteur, en 1734, voudrait lui intenter un procès à propes du Palais.<sup>79</sup> Nous savons, toutefois, que cette question n'est pas l'unique objet de dispute entre l'Evêque et le Coadjuteur.

De toute façon, l'argumentation de Dosquet apparaît juste et fondée. Il y a une donation de faite en 1710, pense-t-il, par Saint-Vallier, à laquelle a renoncé Mornay, parce qu'il ignorait les titres à cette prétention. Ces titres sont dans le contrat de l'achat du

---

78 Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 10 novembre 1732, AC, C11A, 52:118-126.

79 Mornay à Maurepas, 20 mars 1734, AC, C11A, 62:92-94.

terrain où l'on devait bâtir un palais épiscopal pour les évêques de Québec. De plus, le Roi a donné 10,000 livres pour la construction de ce Palais. Quant à Saint-Vallier, ajoute Dosquet, s'il a bâti ce Palais avec des aumônes ramassées, il ne considérerait pas cette maison comme étant la sienne.<sup>80</sup>

Si l'argumentation de Dosquet est convaincante, les intentions de Sa Majesté sont, pour l'instant, assez nettes. La réponse du Ministre au Coadjuteur en fait foi:

Je dois cependant vous dire que par l'examen que Sa Ma<sup>té</sup> a fait de la prétention que ces Religieuses veulent exercer comme Legataires universelles de feu M. de S<sup>t</sup> Vallier, sur le Palais Episcopal, et de la représentation que vous luy avez faites a ce Sujet, Elle a reconnu que la donation faite en 1710 de cette maison par M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Vallier a l'evêché de quebec et a Ses Successeurs Evesques, et la renonciation faite par M. de Mornay a cette donation le 9. juin 1729. sont deux titres également impuissants pour fonder cette prétention; qu'en effet, le bien que M. de S<sup>t</sup> Vallier paroissoit donner ne luy appartenoit pas; puisqu'il est dit dans le contrat d'acquisition qu'il avoit fait du terrain sur lequel la maison est Bâtie, que ce terrain étoit pour y Bastir un Palais Episcopal pour luy et Ses Successors Evesques a perpetuité, et que Sa Majesté a donné 10.m. pour cela, et que d'ailleurs M. de S<sup>t</sup> Vallier ne regardoit point ce terrain comme son bien qui luy fut propre, puisqu'il n'a jamais réclamé contre un arrest du Conseil Supérieur de Quebec qui l'avoit condamné a rendre le prix d'un emplacement quil avoit vendu Sur ce terrain, c'est par ces considérations que l'intention de Sa Ma<sup>té</sup> est que les Religieuses de l'hôpital général Se desistent de leur pretention a cet égard...<sup>81</sup>

---

80 Dosquet à Maurepas, 7 septembre 1731, AC, C11A, 56:80-84.

81 Maurepas à Dosquet, 1er avril 1732, AAQ, F.I-28.

Le Roi pense donc que la donation que Saint-Vallier a fait du palais épiscopal ainsi que la renonciation de Mornay en 1729 sont des gestes insuffisants pour fonder les prétentions des religieuses. D'ailleurs, le palais épiscopal n'aurait jamais appartenu à Saint-Vallier.

Quelle part prend donc la communauté de l'Hôpital-Général dans ce conflit qui s'éternise? A vrai dire, c'est Saint-Senoeh, l'exécuteur testamentaire en France, qui s'en occupe pour la plus grande part. C'est d'ailleurs le seul à pouvoir travailler à la cause avec compétence, ayant en main tous les titres concernant la succession de Saint-Vallier.

A Québec, les religieuses ne sont pas les seules personnes à se mêler directement de la question. En effet, c'est à Beauharnois et Hocquart que le Ministre s'adresse quand il s'agit de discuter de la succession. Il leur demande, par exemple, d'examiner de concert avec le Coadjuteur ce qui pourrait le mieux convenir à l'Hôpital-Général.<sup>82</sup>

Mais, les religieuses de l'Hôpital-Général sont forcées de suivre ce long débat qui n'est nullement réglé après six ans. En effet, elles participent à toutes les tracasseries, étant donné qu'elles doivent faire passer plusieurs expéditions à Saint-Senoeh, l'exécuteur testamentaire. Parmi ces expéditions, il en est une qui indique que les religieuses, aux moments importants, participent d'une façon active au conflit concernant le palais épiscopal et l'abbaye de Bénévent: c'est l'acte d'acceptation par la Communauté du legs de Saint-Vallier.

---

<sup>82</sup> Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 20 mai 1732, AC, B 57<sup>1</sup>:311s.

Toutefois, les religieuses suspendent cette acceptation jusqu'à ce que le montant dû pour les réparations à l'abbaye de Bénévent soit définitivement fixé.<sup>83</sup> Les religieuses, prudentes, attendent des éclaircissements pour opter définitivement; leur attitude est sage, puisque les réparations de l'abbaye sont une des charges les plus considérables de la succession.

Avant la fin de l'année 1733, le sort en est jeté: les religieuses n'ont même plus à délibérer car des lettres patentes du Roi viennent de porter don, au profit de Dosquet, des fruits et revenus du palais épiscopal avec la permission de disposer des bénéfices sujets à la régale.<sup>84</sup> Peut-on comprendre que le Palais pouvait rapporter quelque profit? Nous sommes portée à le croire. Nous pensons aussi que c'est là un motif important qui fait prétendre aux religieuses de l'Hôpital-Général d'être en droit de le posséder. De toutes façons, les religieuses doivent s'incliner.

Ces patentes ne mettent pourtant pas fin aux nombreux ennuis concernant le Palais et les religieuses: Mornay continue d'affirmer que les religieuses de l'Hôpital-Général sont tenues, comme légataires universels, de faire les réparations au Palais de l'évêché de Québec. Comme le souligne le Ministre lui-même, tout en exprimant la pensée de Saint-Senoeh, Mornay n'est point facile en fait d'affaires.<sup>85</sup>

---

83 Maurepas à Saint-Senoeh, 6 janvier 1733, AC, B 58:7s.

84 Lettre patente du Roi, 29 décembre 1733, AC, B 59<sup>2</sup>:366s.

85 Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 17 mai 1734, AC, B 61<sup>1</sup>:229s. C'est à plusieurs reprises que Mornay fait preuve de mauvais caractère. Nous savons qu'il est allé jusqu'à interdire les Jésuites en Louisiane: en 1732, il défendit au Supérieur des Jésuites et à tous les Jésuites sous ses ordres, d'exercer leurs fonctions ecclésiastiques. Nous constatons que ce capucin peut causer beaucoup de problèmes. C'est d'ailleurs son comportement qui va amener Maurepas à le faire démissionner. (O'Neill, Church and State in French Colonial Louisiana, 250ss.)

Cette remarque n'est pas surprenante pour le peu que l'on connaisse Mornay. Il faut savoir en autres choses, que ce Capucin qui n'a été nommé évêque qu'à 50 ans, n'est jamais venu au Canada. Ce qui ne lui facilite évidemment pas la compréhension des problèmes. De leur côté, Beauharnois et Hocquart prennent position contre l'Evêque, disant au Ministre que les religieuses ne sont pas obligées de répondre aux prétentions de Mornay. Quant à l'attitude des religieuses, ajoutent-ils, "elles se tiendront sur la rescue que M<sup>r</sup> de St-Senoche leur recommande. C'est en conséquence qu'elles remettent à l'année prochaine la main levée de la saisie que M<sup>r</sup> de Mornay a crû devoir faire sur elles des sommes estant entre les mains de S<sup>r</sup> S<sup>t</sup> Senoch pour seureté de ces réparations."<sup>86</sup>

En réalité, les religieuses de l'Hôpital-Général n'ont point d'argent. C'est d'ailleurs ce que Beauharnois et Hocquart expliquent au Ministre<sup>87</sup> tout en lui remémorant les faits. Rappelons-les brièvement. L'acquisition du terrain a été faite par Saint-Vallier en 1688, pour 15,000 livres: le Roi a payé 10,000 livres et l'Evêque, 5,000. Sur ce terrain, l'Evêque a fait ériger le palais épiscopal qui a coûté 40,000 écus, et qui a été légué à ses successeurs évêques le 1er février 1710, escomptant que ceux-ci déchargeraient ses héritiers des réparations à faire aux abbayes qui sont réunis à l'évêché. Mornay, son successeur, prend le parti de renoncer à la donation de

---

86 Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 6 octobre 1734, AC, C11A, 61:23s.

87 Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 24 octobre 1737, AC, C11A, 107:300-308.

1710 et remet aux religieuses, légataires universels de Saint-Vallier, les frais de réparations de ces abbayes qui coûtent plus de 10,000 livres. Les religieuses pensent alors de revendiquer, comme compensation, le palais épiscopal à titre de bien compris dans la succession. Mais, en 1732, le Roi trouve leurs prétentions mal fondées. Se sentant fort, Mornay en profite pour demander leur exclusion du palais épiscopal et exiger quand même d'elles les frais de réparations du Palais. Pour gagner son point, Mornay invoque les raisons suivantes: le terrain du Palais a été acquis pour Saint-Vallier et pour ses successeurs; le Roi en a payé les deux-tiers; le terrain étant inaliénable, Saint-Vallier n'a pu céder de portion; ce dernier, enfin, a bâti sur un fonds dont il n'était qu'usufruitier.

Les religieuses de l'Hôpital-Général ne manqueront pas de se défendre, surtout à partir de 1737. Elles interviennent directement dans la lutte, par justice autant que par intérêt. Décidée, Mère Duchesnaye de l'Enfant-Jésus expose elle-même la situation au Ministre en 1737: Mornay veut faire condamner les religieuses à payer pour les réparations, dit-elle, pourtant, il est bien stipulé, dans l'acte de donation de Saint-Vallier, que ses successeurs évêques ne pourront rien réclamer pour les réparations. Malgré tout, ajoute-t-elle, Dosquet qui est en possession du Palais depuis huit ans, a fait saisir des sommes provenant de la succession et qui auraient dû revenir à la Communauté. Mère Duchesnaye demande alors, au nom de la justice, un remboursement des 10,000 livres pour les réparations faites aux

abbayes, de même qu'une gratification.<sup>88</sup> Ce placet a sans doute sensibilisé Sa Majesté, puisqu'elle donne au moins, aux religieuses, la liberté de faire valoir leurs prétentions sur la maison épiscopale.<sup>89</sup> Jusqu'en 1739, le Roi demeure résolu de défendre les religieuses contre les injustices, car on lit, dans le mémoire annuel :

Si par l'Examen qui sera fait des prétentions de cet hôpital sur la maison Episcopale, il paroît qu'Elles peuvent être fondées, S.M. souhaite qu'il ne soit intenté à leur nom aucune action sur cela sans que les S<sup>rs</sup> de Beauharnois et Hocquart en aient auparavant rendu compte, et qu'Elle leur ayt fait savoir ses intentions à ce sujet.<sup>90</sup>

Sans doute un peu ébranlé par l'allure décidée du Roi, peut-être un peu lassé des choses qui traînent, l'Evêque de Québec, en 1739, fait la proposition suivante au Ministre: le Roi achèterait le Palais à l'Hôpital-Général pour une somme modique afin de pouvoir, par la suite, en faire l'usage qu'il lui plaira; "par ce moyen, ajoute-t-il, on coupera court aux procès qui seroient très coûteux aux successeurs de M. de S<sup>t</sup> Vallier et à l'hôpital General".<sup>91</sup>

Sans désapprouver l'idée, le Ministre lui rend cette réponse circonspecte:

J'ajouteray deux observations par rapport à cet arrangement: L'une, que les Relig.<sup>es</sup> de l'hôp.<sup>l</sup> general ont fait des réparations à l'abbaye

---

88 Placet de Mère Duchesnay, supérieure de l'Hôpital-Général, octobre 1737, AC, C11A, 107:309-316.

89 Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 15 mai 1738, AC, B 66:179-182.

90 Mémoire du Roi, 1er mai 1739, AC, B 68<sup>l</sup>:155-185.

91 Dosquet à Maurepas, 11 juin 1739, AC, C11A, 72:104-106.

de Benevent pour une so.<sup>e</sup> de 9252.<sup>fr</sup> 11.<sup>s</sup> et qu'en demandant aujourd'hui d'estre maintenues dans la propriété et possession du Palais Episcopal, Elles offrent d'en faire l'abandon, pourvu qu'on leur rembourse cette so.<sup>e</sup> avec les interets a compter du jour du payement qui en a est. fait; Et l'autre que les deux tiers du terrain sur lequel cette maison a esté batié ont est. payés des deniers du Roy, et que par cette raison M. de S.<sup>t</sup> Vallier qui n'estait que l'usufruitier de ces deux tiers, n'avait pû en disposer.<sup>92</sup>

On voit que le Roi ne se montre pas enthousiaste à payer la somme exigée par les religieuses.

Le Ministre demande alors à Beauharnois et à Hocquart un mémoire concernant l'état et la valeur de la maison épiscopale avec ses dépendances, ainsi que de la somme de réparations à faire, avant d'arriver à un arrangement avec la communauté de l'Hôpital-Général.<sup>93</sup>

Tout ne va pas sans encombre. Après avoir recueilli ses informations, Dosquet s'empresse d'affirmer au Ministre que le Palais n'appartient pas à l'Hôpital-Général, mais bien aux évêques, étant donné que le clergé a accordé une pension de 2,000 livres pour bâtir ce Palais de Québec; il faut donc l'acheter, non plus de l'Hôpital-Général, mais bien des évêques. D'ailleurs, ajoute-t-il, ce serait avantageux pour les religieuses d'être déchargées des réparations auxquelles elles sont tenues comme légataires universels de Saint-Vallier. Puis Dosquet précise que le coût du Palais est de 40,000 écus et la valeur actuelle du terrain est de 50,000 livres; en

---

92 Maurepas à Dosquet, 16 juin 1739, AC, B 69:78s.

93 Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 16 juin 1739, AC, B 68<sup>1</sup>:54.

l'achetant, le Roi pourrait donner aux évêques une pension de 2,000 livres avec concession d'une terre, en les obligeant d'utiliser cette somme pour mettre la terre en valeur jusqu'à ce qu'elle rende 1,000 écus; après quoi le Roi retirerait sa pension.<sup>94</sup>

Il faut souligner que la situation faite à Dosquet au moment où il s'exprime, est plutôt pénible: il n'a pas encore récupéré, en 1739, les 12,000 livres qu'il a avancées 10 ans plus tôt pour payer les ouvriers; ceux-ci réclamaient alors leurs salaires dus pour des travaux faits au Palais.<sup>95</sup>

Quand on songe que l'incertitude au sujet de la possession du palais épiscopal règne encore en 1740, on peut comprendre l'humeur peu commode de Dosquet qui, de nature, aimait l'ordre. En effet, le Palais peut encore, en 1740, appartenir, soit au Roi, soit aux évêques de Québec, soit aux religieuses de l'Hôpital-Général. A qui finira-t-il par être donné? Chose certaine, les religieuses peuvent prétendre de bon droit à sa possession, car Mornay les a forcées à faire les réparations des abbayes et cela, contre la condition du don fait aux évêques de Québec.

Enfin, avec un ton qui, après 13 ans de luttes, nous semble un peu humoristique, le Roi décide de trancher la question en mars 1741, sous les pressions de Mgr de Pontbriand, afin, dit-il, d'"éviter les discussions qui pourroient s'élever au sujet des reparations a faire

---

94 Dosquet au Ministre, 10 juillet 1739, AC, C11A, 72:107-109.

95 L'épisode est raconté par Gosselin, Eglise du Canada, II:62-64.

a la maison Episcopalle". Un premier arrêt est rendu le 12 mai 1741 par lequel Sa Majesté ordonne à Chaussegros de Léry, ingénieur au Canada, et à des experts de dresser un procès-verbal des réparations à faire au Palais.<sup>96</sup> Puis, pour terminer les contestations avec les évêques, Sa Majesté décide d'indemniser l'Hôpital-Général. Un second arrêt ordonne ensuite que l'on procède aux réparations avec les deniers du Roi. Ainsi, l'Hôpital-Général et Dosquet avec ses successeurs deviennent quittes et déchargés du coût de toutes les réparations dont Sa Majesté leur fait don.<sup>97</sup>

Peut-on le croire? Le Roi hésite encore à rejeter définitivement les prétentions des religieuses, et attend d'être informé des bénéfices qu'a pu recevoir l'Hôpital.<sup>98</sup> Mais il faut voir, dans tout cela, une question d'affaires et non de générosité: la Cour persiste à vouloir connaître ces bénéfices, parce que, précisément, si les religieuses en ont réalisés, elles devraient voir aux réparations de l'évêché que le Roi doit maintenant payer.<sup>99</sup>

En 1743, les prétentions de l'Hôpital-Général n'ayant pas été trouvées fondées, Sa Majesté dédommage l'Hôpital-Général et réunit définitivement le Palais à son Domaine; en même temps, il en assure

---

96 Arrêt du Conseil d'Etat, 12 mai 1741, AC, B 72:258-260. Selon le procès-verbal, la somme des réparations monterait à 10,080 livres.

97 Arrêt du Conseil d'Etat, 20 avril 1742, AC, Moreau Saint-Méry, 13:65.

98 Maurepas à Pontbriand, 27 avril 1742, AC, B 74<sup>2</sup>:353-358.

99 Maurepas à Beauharnois et Hocquart, 27 avril 1742, AC, B 74<sup>2</sup>:375-377.

la possession et la propriété aux évêques de Québec.<sup>100</sup>

Cette longue histoire qui a duré quinze ans, concernant la possession du palais épiscopal de Québec est, avant tout, une espèce de lutte juridique; et c'est à ce titre que les religieuses de l'Hôpital-Général peuvent prétendre en être les propriétaires. Elles se sont prévaluées de la clause de 1710 pour demander le Palais. Elles étaient en droit de le faire puisque, d'une part, elles avaient fait procéder aux réparations de l'abbaye de Bénévent uni à l'évêché de Québec et que, d'autre part, Mornay avait renoncé à la propriété du Palais. Par conséquent, leur attitude est logique et leurs prétentions, justes. Mais, au-delà de ces faits, se pose une question extrêmement importante: la donation faite par Saint-Vallier n'était-elle pas illusoire? C'est sur cette question qu'ont reposé les différentes argumentations.

La part prise par les religieuses dans cette lutte nous révèle quelques traits de leur mentalité. D'abord, elles savent se défendre. Si au début de la lutte - comme nous l'avons vu - elles suivent le conflit, sans intervenir autrement qu'en faisant des expéditions de titres et d'autres documents, vers la fin, elles montent sur la scène du drame pour s'affirmer devant Dosquet comme devant Mornay. Cette attitude est d'autant plus courageuse que les religieuses sont loin de pouvoir aborder amicalement l'un et l'autre évêque: le premier, Mornay, n'est pas facile en affaires; le second, Dosquet, ne nourrit aucune espèce de sympathie à l'égard de la communauté de l'Hôpital-

---

100 Arrêt du Conseil d'Etat, 30 mai 1743, AC, B 76<sup>1</sup>;402-410.

Général. Malgré tout, les religieuses, au nom de la justice et du droit, se lanceront dans la lutte jusqu'à vouloir tenter un procès à l'Evêque. Voilà une belle lutte juridique qui n'est pas seule en son genre, mais qui illustre plutôt l'époque où l'on aime se battre au nom du principe, de la règle, du droit. Et l'on a beau jeu en Nouvelle-France de compliquer et d'éterniser les questions, étant donné l'éloignement du Roi qui n'arrive à percevoir les problèmes qu'avec beaucoup de lenteur, comme nous venons de le constater par cette étude.

La question du palais épiscopal n'est pourtant pas qu'une dispute juridique. En supposant que les religieuses auraient gagné leur point, qu'auraient-elles pu faire de ce Palais? Voilà la question d'intérêt qui entre certainement en jeu. Les religieuses auraient pu profiter des revenus des locataires qui l'auraient habité. De plus, n'y aurait-il pas eu quelques bénéfices à retirer des abbayes? C'est d'ailleurs cette question d'intérêt qui nous permet davantage d'apprécier l'attitude de la Communauté tout au long de la lutte. En effet, elle s'interroge sans cesse sur les avantages de la succession: est-elle plus onéreuse qu'économique?

Tout compte fait, cette prétention des religieuses de l'Hôpital-Général dans les bénéfices du palais épiscopal n'est pas aussi singulière qu'on est porté à le croire, à priori: les Ursulines établies aux Antilles ont, elles aussi, eu des prétentions semblables, dans la deuxième partie du XVIIe siècle. En effet, lorsque Bégon - président du Présidial de Blois, nommé intendant des îles d'Amérique en 1682 -

arrive aux Antilles, il est d'abord obligé de se débattre contre les Ursulines qui avaient acquis le palais de l'Intendance des mains de son prédécesseur.<sup>101</sup>

Que conclure des divers rapports des religieuses avec l'extérieur?

Nous constatons que les religieuses "cloîtrées" de l'Hôpital-Général sont loin d'être isolées à tout jamais dans leur monastère. Au contraire, elles sont vraiment en contact avec le monde environnant, elles connaissent les principaux problèmes politiques et économiques de la colonie, suivent les événements de très près et même prennent part aux luttes les plus complexes de la société; et cela avec compétence et assurance.

L'étude de la crise de 1728 nous a montré que les religieuses ont été affectées par le désordre de la société, jusqu'au point de se diviser elles-mêmes en factions à l'intérieur de la Communauté. La question un peu saugrenue du palais épiscopal nous a révélé qu'elles ont le sens des affaires et aussi une mentalité légaliste assez prononcée. Nous n'avons pas manqué de remarquer, par ailleurs, leur habileté dans la manière de s'assurer la protection nécessaire auprès des dirigeants. Les Hospitalières de l'Hôpital-Général sont vraiment des femmes réalistes.

---

101 Mauro, L'expansion européenne 1600-1870, 192.

## CONCLUSION

Après avoir examiné les principaux éléments qui forment l'histoire sociale de la communauté de l'Hôpital-Général de Québec, il reste maintenant à dégager les aspects essentiels de l'étude.

Pour tenter de saisir le caractère social de cette communauté formée d'Augustines hospitalières, il importe de connaître la nature et le fonctionnement de l'institution qu'elles desservent; car les religieuses qui font l'objet de notre étude sont à la fois moniales et hospitalières.

Si les Hôpitaux-Généraux créés en France au XVII<sup>e</sup> siècle peuvent recevoir des malades, ils ont avant tout pour but d'enfermer les mendiants et les vagabonds: c'est un moyen de régler le problème de la mendicité, conséquence de la pauvreté qui existe en France. Il est opportun de se demander si la création d'un Hôpital-Général qui s'attaque à des conséquences plutôt qu'à des causes est appelé à une grande efficacité. De toutes façons, cette fondation est vraiment une étape dans l'histoire de l'assistance publique en France. La Nouvelle-France va d'ailleurs penser que l'initiative vaut la peine d'être imitée, puisqu'une trentaine d'années seulement après l'édit de 1662 qui prescrit l'établissement d'un Hôpital-Général dans toutes les villes de France, la colonie aura le sien.

L'idée d'un Hôpital-Général à Québec prend tout de même du temps à être acceptée. Laval, Frontenac et Duchesneau y ont pensé avant Saint-Vallier, mais la Cour hésite longtemps parce qu'un tel établissement pourrait développer la fainéantise et parce que la population semble insuffisante pour en justifier l'existence. D'ailleurs, n'existe-t-il pas déjà, dans la colonie, un Bureau des pauvres pour lutter contre la mendicité? Voilà autant de raisons pour toujours remettre le projet à plus tard.

Mais les arguments en faveur de la fondation d'un Hôpital-Général dans la colonie finissent par toucher le Roi qui, finalement, en accorde l'autorisation. Saint-Vallier jette alors les yeux sur le monastère des Récollets, situé en dehors de la ville: aidé par de nombreuses aumônes qu'il peut facilement obtenir en France, il achète, en 1692, terrain et monastère.

Si le but de l'Hôpital-Général consiste, en France, à s'attaquer à une conséquence de la pauvreté, peut-on voir le même but attaché à la fondation de l'Hôpital-Général de Québec? L'acceptation du Roi au sujet de cet établissement nous renseigne: elle repose précisément sur une politique de colonisation basée sur la culture des terres, seule façon de sauver la colonie dans son impasse de développement. Dans cette optique, l'Hôpital-Général devient un moyen de réduire l'oisiveté des mendiants et de leur apprendre à travailler, car, au Canada, le problème de l'oisiveté et celui du développement des terres sont étroitement liés. En pratique, il s'agit donc de recevoir à l'Hôpital-Général tous les mendiants valides et invalides et de les occuper à

divers travaux, selon les capacités de chacun. Ainsi, les aumônes seraient détournées en faveur des vrais pauvres malades et invalides, et les autres, les fainéants, s'entraîneraient au travail.

Dès 1692, Saint-Vallier choisit les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu pour s'occuper de l'Hôpital-Général. Que de difficultés soulevées de la part de l'Hôtel-Dieu! Le but de leur institut s'en trouverait modifié et le nombre de leurs sujets diminué, pensent-elles. A la fin, l'acceptation a forcément lieu, mais à la condition que l'Hôpital-Général demeure sous la tutelle de l'Hôtel-Dieu. Les religieuses choisies par Saint-Vallier acceptent alors de venir gérer les biens des pauvres.

Cependant, les religieuses du nouvel établissement ne sont pas libres d'administrer à leur guise car elles sont soumises au contrôle d'un Bureau investi de fonctions administratives et policières. Néanmoins, les religieuses ont, en pratique, un rôle important à jouer dans l'administration générale et sont bien davantage soumises à Saint-Vallier qui gouverne véritablement l'établissement, qu'au Bureau des pauvres. Mais, en tant que moniales, les religieuses appartiennent toujours à la communauté de l'Hôtel-Dieu.

Au tournant du siècle, il se produit un changement important: après un long et pénible processus, la communauté de l'Hôpital-Général se sépare définitivement de celle de l'Hôtel-Dieu. La séparation est accordée grâce à l'argumentation sérieuse d'Ango des Maizerets et de Saint-Vallier. Tous deux montrent l'impossibilité d'employer ici des veuves séculières pour remplir des fonctions hospitalières, comme on

le pratique en France; ils affirment, de plus, que seules les Hospitalières peuvent assumer cette responsabilité et que, d'ailleurs, elles ont fait leur preuve en huit ans. Puis, à cause même du voeu de clôture, ajoutent-ils, la séparation s'impose.

En 1701, la communauté de l'Hôpital-Général devient autonome et distincte de celle de l'Hôtel-Dieu, mais au prix de durs conflits entre les deux maisons qui en resteront longtemps marquées.

Une étude économique nous a fait apprécier la communauté de l'Hôpital-Général dans la façon de s'organiser matériellement et de surmonter les difficultés financières.

Nous avons vu qu'il y a, à l'Hôpital-Général, deux sortes de biens: celui des pauvres et celui des religieuses. Mais en 1698, Saint-Vallier décide qu'il n'y aura plus de distinction entre ces deux catégories de biens, afin de simplifier l'administration. Désormais, les religieuses ne gèreront que les biens de la Communauté et n'en rendront compte qu'à Saint-Vallier, seul. Quant à leurs affaires en France, elles ne peuvent évidemment s'en occuper que par l'intermédiaire d'un agent ou procureur. En somme, les rouages de l'administration sont plutôt simples.

Dans l'ensemble, l'étude des revenus et charges de la Communauté nous a montré qu'il y a beaucoup de difficultés matérielles à l'Hôpital-Général, en particulier à certaines périodes. Par exemple, lors des années troublées qui suivent la mort de Saint-Vallier, survenue en 1727, les religieuses, avec raison, s'inquiètent au sujet de leurs ressources matérielles. L'Hôpital-Général se ressent aussi des années

de disette et d'épidémies, telles les années 1742-1743-1744. En général, l'institution souffre des différentes gênes financières qui accablent la colonie et même le Royaume, comme nous l'avons vu pour les années 1720.

A partir de 1759, les religieuses sont dans une situation particulièrement critique, causée par l'accumulation de faux frais dont elles espèrent en vain le remboursement de la France. En 1760, c'est pire encore car tous les paiements sont suspendus, sans compter que la maison est elle-même en ruine. En même temps, les religieuses subissent des poursuites judiciaires de la part de leurs créanciers. Pour faire face à toutes ces difficultés qui résultent de la guerre, la Communauté ne peut compter que sur de minces revenus tirés des pensions, des aumônes et de quelques petits travaux. Heureusement, l'Hôpital-Général s'en tirera assez bien après 1763, aidé par les autorités anglaises.

Pour l'ensemble de la période étudiée, 1692-1764, l'Hôpital-Général base sa vie économique sur quatre principales sources de revenus. Du côté de la France, les religieuses comptent sur les gratifications du Roi qui sont peu de choses, une aide seulement, et sur les rentes qui constituent un revenu vital à cause de leur caractère de stabilité. Toutefois, nous avons vu que les fluctuations économiques de la France peuvent nuire à la perception de ces revenus. Mais les bénéfices tirés dans la colonie elle-même sont beaucoup plus imposants: ce sont ceux des seigneuries qui rapportent autant en argent qu'en nature, et les aumônes qui varient de la nourriture et l'ameublement à l'argent. Nous avons cependant remarqué qu'au début, les

donc viennent de partout, alors qu'après les années 1725, ils se font moins considérables; mais dans l'ensemble, les aumônes contribuent fortement à équilibrer les recettes et les dépenses. De plus, nous ne devons pas omettre d'ajouter, à ces principaux revenus, les pensions données par les pensionnaires perpétuelles et les petites pensionnaires étudiantes. Somme toute, la Communauté reçoit, de la colonie, des revenus intéressants parce que substantiels et réguliers, quoique variables.

Pour l'ensemble de la période étudiée, la situation financière de l'Hôpital-Général est plus ou moins stable: elle subit les effets des crises financières en France et les contre-coups des difficultés matérielles de la colonie. L'étude a fait voir que face à cette situation, les religieuses se montrent pratiques par leur façon de bien utiliser l'argent et aussi par l'habileté qu'elles laissent deviner lorsqu'elles s'appuient sur la bourgeoisie à l'aise de la société.

Une fois les buts de l'Hôpital-Général connus et ses principaux rouages administratifs et économiques décrits, nous étions en mesure d'aborder l'aspect spécifiquement social de la Communauté. Nous avons d'abord étudié l'origine sociale des religieuses par comparaison avec d'autres communautés; puis nous avons complété cette recherche par une étude du système des dots.

Partant de l'hypothèse qu'il existe certains groupes sociaux plus ou moins distincts en Nouvelle-France - sans correspondance aux classes sociales qui existent en France, à la même époque - nous avons conçu la colonie comme une société constituée d'une élite et d'une

masse, soit de dominants et de dominés. Appartiennent aux dominants, selon notre hypothèse, ceux qui sont investis d'une fonction importante, ceux qui revêtent un caractère de dignité et ceux qui sont apparentés de quelque façon au monde des affaires, c'est-à-dire les entrepreneurs. Nous classons les autres, gens de métier, artisans et cultivateurs, parmi les dominés de la société.

Cette classification a servi de point de départ à une étude statistique dont les résultats nous ont permis d'arriver à certaines conclusions. D'abord, comparée aux deux autres communautés de femmes de Québec, la communauté de l'Hôpital-Général jouit d'une supériorité quant au groupe de l'élite qui la compose: par rapport à sa propre population, l'Hôpital-Général enregistre, en effet, pour la période 1692-1764, 35.2% de la communauté faisant partie de ce groupe; suivent l'Hôtel-Dieu avec 22.2% de sa communauté originaire aussi de l'élite et les Ursulines avec 21.4%. Par contre la communauté des Ursulines compte, pour la même période, 25.2% de sa population originaire du groupe des entrepreneurs, celle de l'Hôtel-Dieu en compte 16.5% et celle de l'Hôpital-Général, 15.3%. Quant au groupe des artisans, c'est à l'Hôtel-Dieu qu'il est davantage représenté alors que 24.7% des religieuses en font partie contre 17.3% à l'Hôpital-Général et 9.7% chez les Ursulines. Enfin, le groupe des cultivateurs, assez important dans les trois communautés, est représenté à l'Hôtel-Dieu par 35.8% de ses religieuses, à côté de 28.1% chez les Ursulines et 24.8% chez les religieuses de l'Hôpital-Général.

S'agit-il ensuite de comparer les trois communautés respectives

par rapport aux groupes sociaux formés par l'ensemble de leurs effectifs, nous constatons des différences encore plus grandes. En effet, le groupe de l'élite de fonction et de dignité constitué par l'ensemble des trois communautés se trouve maintenant représenté par 44.5% de religieuses appartenant à l'Hôpital-Général contre 28% de religieuses de l'Hôtel-Dieu et 26% d'Ursulines. Inversement, les Ursulines comptent 43.3% de l'ensemble des filles d'entrepreneurs des trois communautés, contre 30% à l'Hôtel-Dieu et 26.7% à l'Hôpital-Général. Quant au groupe des artisans, c'est l'Hôtel-Dieu qui domine avec 49.1% de l'ensemble des trois communautés, contre 32.7% représentés par l'Hôpital-Général et 18.2% par les Ursulines. L'Hôtel-Dieu garde la vedette par rapport à l'ensemble des filles de cultivateurs qui sont religieuses dans les trois communautés, en comptant 41.5% de l'ensemble, contre 30.9% d'Ursulines et 27.7% de religieuses de l'Hôpital-Général.

Enfin, la comparaison de l'origine sociale entre les trois communautés de Québec par rapport aux éléments de dominants qui les composent accorde la supériorité à l'Hôpital-Général: 37.1% des religieuses appartiennent à ce groupe à côté de 33.6% d'Ursulines et 29.4% de religieuses de l'Hôtel-Dieu. Tandis que l'élément dominé est partagé comme suit: 44.3% à l'Hôtel-Dieu, 29.5% à l'Hôpital-Général et 26.2% chez les Ursulines.

Nous constatons alors que l'Hôpital-Général attire davantage les filles faisant partie de l'élite de fonction et de dignité, que les filles d'entrepreneurs. Par ailleurs, nous avons remarqué que les filles de cultivateurs y entrent en moins grand nombre que dans les

deux autres communautés. Ces données nous font conclure que l'Hôpital-Général est la communauté de femmes de Québec qui compte le plus de sujets appartenant au groupe de dominants de la société, par conséquent, la communauté dont l'origine sociale est de qualité supérieure aux deux autres communautés pour la période 1692-1764. D'ailleurs, la noblesse qu'on y découvre est assez remarquable; en effet, le nombre de religieuses dont le père est, soit chevalier de saint Louis, soit écuyer, soit noble est bien supérieur à celui des autres communautés. Ce qui, dans l'ensemble, donne un caractère aristocrate à la communauté de l'Hôpital-Général.

Comment expliquer que les filles de grandes familles entrent au monastère de l'Hôpital-Général plutôt qu'ailleurs? Si l'ambiance spirituelle de la communauté, la présence même de Saint-Vallier, l'éloignement du monastère des lieux propices aux guerres peuvent expliquer en partie, l'examen du système des dots nous fournit des résultats capables d'apporter quelques suppléments d'explication. En effet, cette étude des dots nous a permis de découvrir une certaine corrélation entre le niveau social des grandes familles et leur état de fortune.

La candidate doit être en mesure d'offrir au moment de sa profession une dot dont le montant est fixé, en principe, par le chapitre de la Communauté, mais qui, en pratique, l'est par l'Etat qui intervient dans ce régime des dots. L'Etat demande évidemment conseil aux autorités coloniales avant d'en régler le montant. Le Ministre commence alors, en 1722, par rendre un arrêt fixant à 5,000 livres le montant

de la dot. On impose une exigence assez forte dans le but d'empêcher les communautés d'être à charge aux familles du pays. Cette décision va avoir des conséquences sur le recrutement des religieuses: l'Hôpital-Général ne recevra aucune postulante de 1720 à 1734. Après quelques années, on se rend compte que le peu d'entrées est causé par le montant trop élevé de la dot exigée. On décide alors, en 1732, de fixer à nouveau la dot, cette fois à la somme de 3,000 livres. Toutefois, cette diminution de la dot demandée n'a pas pour effet d'encombrer les noviciats; d'autres raisons, telle l'amour de la liberté, viennent expliquer l'éloignement du cloître. Quoiqu'il en soit, l'Etat essaiera par la suite d'appliquer rigoureusement la politique de 1732. Mais nous imaginons bien que dans certaines circonstances, il devra lui-même manquer à son propre arrêt, en accordant des privilèges.

Les revenus tirés des dots doivent être avant tout utilisés pour subvenir à l'entretien des religieuses. Cependant, la nécessité peut amener la Communauté à manipuler les dots, de façon à pouvoir en tirer le plus de bénéfices possible : vente des dots en nature pour faire profiter l'argent, paiements de dettes, placement chez des marchands, travail de défrichement, constructions de bâtiments, conversion de dots en rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Encore une fois, nous avons voulu appuyer notre démonstration sur des comparaisons pour pouvoir juger l'application du régime des dots à l'Hôpital-Général. A cet effet, nous avons calculé les moyennes des dots données par chaque professe des trois communautés de Québec.

Les résultats de nos recherches nous ont d'abord montré que

plusieurs filles de grandes familles sont en peine d'argent et que, pour arriver à compléter leurs dots, elles doivent avoir recours à une foule de moyens de suppléance: congés, dot de fondation, rentes, dot en nature (terres, bois, blé, planches, madriers, etc.), dons, monnaie de cartes. Dans l'ensemble, l'application du système des dots nous a semblé une véritable manifestation du commerce de troc qui existe dans la colonie. Par ailleurs, la comparaison des résultats pour les différentes communautés a répondu, jusqu'à un certain point, à une question que nous nous étions posée; la réponse, quoique approximative, demeure valable. Les chiffres nous ont révélé en effet que la moyenne des dots offertes à l'Hôpital-Général est inférieure à celle des deux autres communautés pour la période qui s'étend environ de 1692 à 1740, alors que l'Hôpital-Général l'emporte nettement sur les deux autres, pendant les vingt années qui suivent. Il y a donc progression dans la moyenne des dots offertes du commencement à la fin du régime français. Au contraire, les deux autres communautés enregistrent une diminution dans la valeur des dots, à partir des années 1730. Il reste que pour l'ensemble de la période, l'Hôpital-Général se classe en dernier lieu, après les Ursulines et l'Hôtel-Dieu.

De cette étude, il ressort que l'exigence de la dot - 3,000 livres - n'est pas respectée en Nouvelle-France. Par ailleurs, les dots sont modiques et manifestent sans doute l'état de pauvreté du pays. Malgré tout, ces biens sont utiles à la Communauté car ils lui permettent d'entretenir les religieuses et de remédier à certains maux financiers.

à ces groupes disparates les étudiantes du pensionnat, les pensionnaires perpétuels qui travaillent pour la Communauté et un certain nombre de domestiques - travailleurs des champs, ouvriers, filles de service, infirmiers.

Pour prodiguer tous les soins demandés, la Communauté de l'Hôpital-Général, pour la période antérieure à 1764, ne compte certes pas trop de sujets. Mais il faut savoir que la Communauté n'est pas libre de recevoir le nombre de postulantes qu'elle désire: elle est soumise à la politique de la Cour qui, seule, permet les augmentations de candidates à l'Hôpital-Général. Quant aux diminutions qui marquent certaines années, elles peuvent s'expliquer en partie par les épidémies qui affectent la Communauté, en partie par la guerre qui diminue les moyens de constituer la dot exigée.

Mais c'est avant tout l'Etat qui contrôle la population soignante de l'Hôpital-Général, et les religieuses doivent respecter les législations royales qu'on leur impose. En 1701, lors de la séparation, la Communauté ne peut recevoir que 10 religieuses de choeur et deux converses; en 1726, le Roi accorde la permission d'augmenter le nombre à 14 (12 de choeur et 2 converses); en 1717, la Supérieure demande au Roi la permission de recevoir autant de filles qu'il s'en présenterait au monastère. La demande est un peu audacieuse, mais pas inutile, puisque le Roi augmente encore de deux le nombre de candidates qu'on peut admettre. En 1719, la Cour stipule que la Communauté peut maintenant en recevoir jusqu'à 30, mais à la condition qu'elles soient toutes dotées. Cette permission est plutôt inefficace,

puisque l'exigence des 5,000 livres de dot diminue de beaucoup les possibilités de recrutement. Aussi, quand l'Etat fixe à nouveau la dot au montant de 3,000 livres, en 1732, les religieuses se font plus nombreuses; de sorte qu'en 1737, la Cour permettra de recevoir jusqu'à 40 religieuses, en justifiant sa nouvelle position par le nombre toujours croissant de mendiants et d'invalides. Ce contrôle de l'Etat sur la communauté de l'Hôpital-Général - politique d'augmentation des religieuses et politique des dots - ne doit pas nous surprendre; l'Etat a la responsabilité d'un établissement qui est pauvre, et ce qu'il craint constamment, c'est de le voir tomber à charge aux biens des pauvres ou à la colonie.

Toutefois, il appartient à la Communauté elle-même de fixer l'âge d'entrée des religieuses. Les Constitutions de la Communauté demandent que les postulantes aient au moins 14 ans et pas plus de 40 ans. Or une étude de l'âge d'entrée nous a d'abord montré que toutes les candidates de l'Hôpital-Général ont l'âge de probation à l'entrée; plusieurs d'entre elles, cependant, soit 22.5%, sont âgées de 14 et 15 ans, alors que l'Hôtel-Dieu enregistre 28.7% de ses sujets âgés de 14 et 15 ans à l'entrée et les Ursulines, 15.5%. Nous avons aussi observé que la communauté de l'Hôpital-Général, comparée aux deux autres communautés, connaît, pour toute la période 1692-1764, l'âge d'entrée le plus élevé, soit 19.1 ans; mais avec une supériorité si légère sur les deux autres qu'elle est presque dépourvue de signification. Quoiqu'il en soit, on peut affirmer que les religieuses de l'Hôpital-Général entrent au monastère à un âge raisonnable, même si elles sont

plus jeunes que les filles qui se destinent au mariage. Ce qui laisse croire que les postulantes de l'Hôpital-Général sont d'âge à comprendre la portée de leur acte, tout en étant encore d'âge à choisir entre le mariage et la vie moniale.

A partir des années 1742, les religieuses de l'Hôpital-Général sont remarquablement plus jeunes que celles des deux autres communautés, caractéristique qui, sans doute, marque l'atmosphère de la Communauté vers la fin du régime français et nous éclaire sur certains traits de leur mentalité. Les supérieures, en particulier, sont plus jeunes que celles des autres communautés, et pour l'ensemble de la période. Est-ce à dire que les religieuses de l'Hôpital-Général meurent à un âge moins avancé que celles d'ailleurs?

L'étude de l'âge au décès nous a montré que la plus haute moyenne est enregistrée par les Ursulines, soit 54.3 ans alors que la moyenne des religieuses de l'Hôtel-Dieu est de 52 ans et celle des religieuses de l'Hôpital-Général, 48.6 ans. Ces données semblent assez normales quand on pense que les Ursulines qui se dévouent à l'oeuvre de l'éducation courent moins le risque que les religieuses de l'Hôtel-Dieu à contracter des maladies. Quant à l'Hôpital-Général, on sait qu'il commencera tard à recevoir des soldats malades. Autrement, il ne s'occupe que d'invalides, vieillards, aveugles etc., population de malades qui ne propagent pas de maladies mortelles.

Un lien s'établit entre le nombre des années en religion fournies par les religieuses et le montant de la dot dont la valeur réelle varie selon le nombre d'années de service. Partant du nombre d'années

passées en religion, nous avons essayé d'établir la moyenne des biens donnés par les religieuses chaque année; les résultats ont montré que le montant de la dot offerte est minime, soit une moyenne de 2,170.7 livres par religieuse, à l'Hôpital-Général, 2,221.3 livres par religieuse, à l'Hôtel-Dieu et 2,576.4 livres par religieuse chez les Ursulines.

Enfin, l'étude de la population nous a amenée à observer le phénomène de regroupement familial à l'intérieur de la Communauté. Procédant, encore une fois, par comparaison avec les deux autres communautés, nous avons distribué dans les différentes communautés, les filles appartenant à une même cellule familiale, en prenant soin de grouper d'abord les familles de dominants et les familles de dominés. Dans l'ensemble, les résultats ont montré que l'attraction exercée par la parenté se fait surtout sentir chez les familles de dominants. L'étude nous a fait voir que les religieuses des trois communautés ayant un lien de parenté représentent, pour la période 1693-1764, 31.9% de l'ensemble. N'envisageant que les soeurs de même sang, l'Hôpital-Général, pour la même période, en compte 29, soit 29.9% de la Communauté, les Ursulines, 22, soit 31% de la Communauté alors que l'Hôtel-Dieu compte 54 soeurs de même sang, soit 49.5%.

Il est indéniable que l'attrait familial influence l'option de la candidate à la vie religieuse. Toutefois, elle semble se sentir assez libre pour choisir l'oeuvre et le monastère qui lui plaisent davantage.

En somme, ces traits de la population soignante à l'Hôpital-

Général apportent des bribes d'explication à son histoire sociale; mais c'est encore peu pour comprendre la vie intime de la Communauté.

En pénétrant à l'intérieur de la Communauté, nous avons d'abord constaté l'existence d'une hiérarchie sociale: les religieuses de chœur sont au sommet, les converses, au-dessous. Ces religieuses converses, de nature docile, sont de véritables domestiques qui n'existent que pour servir le reste de la Communauté. Par conséquent, les converses forment un groupe effacé, laissant toujours et partout la préséance aux religieuses de chœur. Ce n'est pas étonnant quand on songe que les Constitutions elles-mêmes réservent un passage à leur humble condition sociale, en demandant que ces personnes ne cherchent pas en communauté ce qu'elles n'avaient pas dans le monde. Les religieuses de chœur passeront donc en tout temps, avant les converses. Nous savons même que celles-ci devront presque tout le temps s'absenter des réunions tenues entre choristes: aux délibérations du chapitre, aux élections, à certaines lectures publiques etc. Il est d'ailleurs défendu d'apprendre à lire aux converses illettrées. En somme, la converse a une condition sociale bien inférieure à celle de la religieuse de chœur, et cette infériorité se manifeste dans les moindres faits et gestes de la vie quotidienne.

Par ailleurs, la supérieure exerce une grande autorité sur ses religieuses, même sur les consciences, dans des domaines aussi délicats que celui de la communion.

Il y a donc divisions sociales et préséances marquées à l'intérieur de la Communauté. Toutefois, ces phénomènes ne sont pas

exclusifs à l'Hôpital-Général; ils sont tout simplement représentatifs d'une époque.

La façon de se loger, de s'habiller et de se nourrir à l'Hôpital-Général peut aussi, comme nous l'avons vu, servir d'indice de mentalité.

Les religieuses couchent dans des cellules étroites, meublées avec le strict nécessaire jusqu'au moment où, en 1736, l'augmentation de la Communauté oblige à construire de nouvelles cellules. A partir de cette date, les religieuses auront des cellules plus spacieuses, mais encore très sobres. Partout les religieuses s'éclairent à la chandelle, que ce soit à la chapelle ou au dortoir. Le chauffage est tout aussi rudimentaire; il consiste en un foyer, loin duquel on peut avoir bien froid. Il n'est pas question de penser à un système d'aqueduc complexe: on va chercher l'eau à la rivière, dans de grandes urnes. Toutefois, les religieuses semblent assez bien pourvues en fait d'ustensiles de cuisine.

Si le logement nous semble modeste, le vêtement est sans doute plus riche. En effet, les religieuses achètent beaucoup de vêtements, en plus de ceux qu'elles confectionnent elles-mêmes. La variété des tissus nous a surtout frappé. Mais n'oublions pas que la société, en général, dépense parfois davantage pour s'habiller que pour se loger.

L'étude du régime alimentaire nous a montré qu'il s'est fait une évolution dans l'alimentation au cours de la période 1692-1764: de nouveaux aliments sont apparus peu à peu sur la table. A quoi

cette évolution tient-elle? A un meilleur état financier? aux découvertes de nouveaux aliments propres au pays? à un certain raffinement des mœurs? au contact des Anglais pendant le Régime Militaire, peut-être? Sans doute, la réponse vient un peu de tout cela. Toutefois, dans l'ensemble, on ne peut pas parler de cuisine riche, même si on se permet de petits luxes comme du vin ou des anchois et, comme c'est arrivé une fois, du chocolat. Outre cela, nous ne sommes pas parvenue à savoir, avec certitude, si les religieuses fument à l'Hôpital-Général. Mais nous sommes portée à le croire.

Un bon moyen de reconstituer l'atmosphère du monastère est celui de suivre les religieuses tout au long de la vie quotidienne. En plus d'un horaire d'exercices spirituelles très chargé, elles trouvent le temps de remplir des tâches domestiques comme le tissage, le brochage, le repassage. Quelques-unes font de la dorure à la colle, d'autres brodent avec des fils d'or ou d'argent, d'autres fabriquent des fleurs artificielles, d'autres s'adonnent à l'art de la tapisserie. Pour répondre à des besoins plus immédiatement reliés à leur oeuvre d'hospitalisation, les religieuses doivent connaître l'apothicairerie ou pharmacie. On envoie donc quelques religieuses à l'extérieur pour se former à cette pratique. Puis, à partir de 1725, une partie de la Communauté se dévouera, en plus, à l'oeuvre de l'éducation aux jeunes filles. Mais, malgré ces nombreuses activités, la plus grande partie de la journée reste employée à la vie contemplative.

Nous avons pu faire quelques observations sur des traits de mentalité de la Communauté. Son esprit d'indépendance qui ressort avant

tout révèle un certain attachement à la maison et à l'oeuvre. Ce sentiment porte très tôt les religieuses à vouloir se distinguer de leur maison-mère en réclamant de briser la tutelle gênante qui les subordonne à l'Hôtel-Dieu. Cette attitude d'indépendance se manifeste aussi au niveau des individus par une espèce d'affirmation personnelle lors d'événements marquants où les religieuses doivent prendre position. Il arrivera même que la Communauté se divisera en factions, chaque partie restant sur ses positions. Serait-ce qu'elles sont indisciplinées? Elles le sont probablement un peu, tout à l'image d'ailleurs du clergé canadien en général. Mais il ne faudrait cependant pas interpréter comme une attitude d'insoumission à l'égard de l'Evêque Dosquet la fidélité des religieuses à vouloir respecter leurs constitutions.

Par ailleurs, elles enfreignent sans doute un peu la règle de clôture car les entrées libres qui se font au monastère viennent indubitablement à l'encontre de leurs constitutions. Mais plus graves sont les sorties des religieuses, si l'on en croit Dosquet, qui se permettent d'aller à des dîners au Château et à l'Intendance. Evidemment, on mettra un frein à ces manquements: à partir de 1732, les entrées libres seront défendues à toute personne de l'extérieur. Ce relâchement de la règle claustrale est certainement significatif d'un refroidissement spirituel chez les religieuses. L'une d'elles, en 1735, s'interroge justement sur l'esprit religieux de la Communauté. Mais au total, outre les tracasseries normales et quelques manquements à la règle, la conduite des religieuses nous a semblé plutôt régulière.

Des pénibles années de guerre, les religieuses ne sont pas sorties intactes: après 1760, une certaine décadence morale a marqué la Communauté. En effet, si l'on en croit Briand, les religieuses n'observent plus leurs règles comme avant; les voeux ne seraient même plus tout à fait respectés: on obéit très difficilement, on possède de l'argent pour satisfaire ses goûts et sa vanité, la chasteté serait même blessée; enfin, toujours selon Briand, les religieuses seraient devenues sensuelles, paresseuses, mondaines et peu dévotes. Mais cette décadence des moeurs qui se produit après les longues années de guerre ne doit pas nous étonner. Il ne faut surtout pas juger l'attitude générale des religieuses par cette période particulièrement troublée, et ne pas croire toutes les observations rigoureuses de l'évêque Briand, si l'on veut saisir la mentalité de la Communauté. Toutefois, ceci nous montre que les religieuses peuvent être vraiment affectées par les événements qui surgissent dans la colonie.

Même en temps de paix, il serait utopique de les croire isolées dans leur monastère, loin du reste de la société. Elles sont d'abord en relation avec les autres communautés de femmes de Québec. Entre elles, en effet, les communautés se rendent des visites chaleureuses et gaies. De plus, l'étude des 46 procès portés en cour d'appel et dans lesquels les religieuses sont impliquées nous ont montré qu'elles doivent assez souvent sortir de leurs préoccupations de cloîtrées pour penser à défendre leurs droits et leurs intérêts.

Quand des troubles aussi profonds que ceux qui se produisent à la mort de Saint-Vallier arrivent, les religieuses, encore une fois,

participent à l'agitation de la colonie. Nous les avons même vues prendre une part active dans ces troubles, soit en prenant partie contre l'une ou l'autre des factions de la colonie, soit en se plaignant auprès du gouverneur, soit en présentant des requêtes au Conseil Supérieur, soit encore en demandant la protection du Roi. En réalité, les religieuses, troublées dans leur conscience et placées entre plusieurs autorités à la fois, se trouvent mal à l'aise, et ne savent où donner la tête.

L'épineuse question du Palais épiscopal accuse davantage les relations qu'a la Communauté avec l'extérieur. Nous nous souvenons qu'à titre de légataires universels, les religieuses réclament, parmi les biens de Saint-Vallier, le Palais épiscopal qui, selon Mornay et Dosquet, appartient aux évêques. Mais l'acte de donation faite par Saint-Vallier à ses successeurs pose comme condition de décharger sa succession des réparations à faire à l'abbaye de Bénévent. Or Mornay veut remettre ces frais aux légataires universels de Saint-Vallier. Les religieuses de l'Hôpital-Général prétendent alors que le Palais leur appartient. Mais la question fondamentale est de savoir si Saint-Vallier pouvait donner un Palais qui n'était pas sa possession. Et puis, est-ce convenable de laisser un tel établissement aux mains d'une communauté de femmes? De toutes façons, les religieuses se débattent dans ce conflit et veulent posséder le Palais.

Dans cette longue discussion qui dure une quinzaine d'années, elles ne cessent un instant de suivre la lutte, d'y participer par toutes les expéditions qu'elles doivent faire continuellement à leur

agent en France et sur qui elles ne manquent certainement pas de faire pression pour hâter les choses en leur faveur. Elles interviennent même directement dans la lutte en exposant leur point de vue au Ministre: elles montrent l'injustice à vouloir les faire payer pour les réparations de l'abbaye. Les religieuses se défendent si bien que le Ministre explique à Beauharnois que la communauté de l'Hôpital-Général est en droit de prétendre à la possession du Palais. Néanmoins, en 1743, la Cour décide de dédommager l'Hôpital-Général et de réunir le Palais au Domaine du Roi.

Si les prétentions des religieuses n'ont pas été trouvées fondées à la fin, il reste que leur comportement, quoique surprenant, est logique et juste. Cette attitude montre qu'elles savent se défendre au nom du droit et de l'intérêt. Car, de fait, la possession du Palais pouvait être profitable à la Communauté.

Pour des cloîtrées, les religieuses de l'Hôpital-Général sont donc loin d'être repliées sur elles-mêmes; elles participent à la vie de la colonie, suivent les événements d'assez près et en sont, sans aucun doute, influencées.

Dans l'ensemble, l'étude apporte un élément nouveau dans la connaissance des structures sociales de la Nouvelle-France: un Hôpital-Général comme moyen de remédier d'abord au problème de la mendicité, ensuite à celui du peuplement. Puis nous voyons une communauté qui accepte, pour répondre aux besoins de l'établissement, des responsabilités jusqu'alors inconnues par des religieuses de la colonie; il ne faut pas oublier qu'en France, ce sont des laïcs qui assument, à

l'époque, ces responsabilités. L'étude fait encore ressortir quelques difficultés économiques que peut rencontrer une communauté religieuse en Nouvelle-France. Sous un autre aspect, nous avons découvert qu'il y a, en Nouvelle-France, des communautés plus aristocrates les unes que les autres; tel est le cas des religieuses de l'Hôpital-Général. Les résultats de nos recherches nous ont aussi permis de suivre l'évolution sociale subie par la Communauté de 1692 à 1764. En effet, que de transformations, tant économiques que sociales; les nouvelles préoccupations ajoutées au cours des années ont changé peu à peu certaines habitudes de vie et modifié, jusqu'à un certain point, les moeurs de la Communauté. C'est d'ailleurs pourquoi il nous a été difficile de saisir la mentalité des religieuses puisqu'elle n'est pas arrêtée, une fois pour toutes. Par le biais, nous avons aussi montré que la Communauté peut être l'illustration d'une époque; nous pensons en particulier aux questions de préséance, aux comportements sociaux vis-à-vis le gouvernement polycéphale, à certains traits de mentalité que nous avons pu déceler, comme l'esprit légaliste et l'esprit d'indépendance. L'étude a encore montré une certaine adaptation de la part de la Communauté par rapport aux nécessités de la vie et aux problèmes économiques de la colonie. Toutefois, si l'esprit d'adaptation s'est manifesté ici et là, nous ne pouvons savoir jusqu'à quel point, faute de connaître l'histoire sociale de communautés du même Ordre en France, les structures de cette Communauté canadienne seraient devenues différentes du rameau originel.

Néanmoins, nous demeurons bien consciente des limites de notre

étude et des nombreuses questions auxquelles nous n'avons pu répondre à cause de deux obstacles majeurs: la lacune dans la documentation et l'absence de points de comparaison suffisants.

En effet, faute de documentation, plusieurs points sont demeurés obscurs. D'abord, des données ont manqué pour préciser l'évaluation numérique dont nous avons besoin au moment de démontrer les origines sociales des religieuses. Si notre estimation nous semble valable, nous aurions désiré la rendre plus exacte. L'absence de sermons et de lettres nous ont ensuite empêchée de savoir si les courants janséniste, ultramontaniste ou piétiste ont exercé quelque influence sur la Communauté; de quelle façon les religieuses ont-elles senti les effets de la Contre-Réforme? L'analyse des correspondances entretenues d'une communauté à l'autre aurait pu nous faire saisir l'ambiance spirituelle et sociale de la Communauté. Nous aurions surtout été à même de comparer les comportements sociaux des différents monastères. Puis la correspondance des religieuses auraient certainement jeté des lumières sur la question que nous nous sommes posée concernant la vie intellectuelle de la Communauté. Malheureusement, aucun document n'a pu y suppléer; de sorte qu'il nous est impossible de connaître la valeur intellectuelle des religieuses. L'enseignement qu'elles donnent au pensionnat ne nous éclaire pas davantage car aucun livre de programmes n'a été conservé, aucune préparation de classes, aucune liste de livres possédés et lus. D'ailleurs, que savons-nous des livres qu'on lisait à l'époque dans la colonie? La pénurie de documentation a encore limité notre recherche lorsque nous avons voulu connaître le

rôle social que pouvaient jouer les religieuses sur leurs seigneuries. En effet, les archives ne comptent aucun registre des seigneuries avant le XIXe siècle. Enfin, les contrats de profession auraient certainement été de nature à fournir une foule de renseignements sur l'histoire sociale de la Communauté. Malheureusement, très peu de contrats ont été conservés, soit environ un cinquième seulement.

Néanmoins, même avec une vaste documentation, l'étude demeurerait encore limitée par l'absence de points de comparaison. Comment bien apprécier l'application du système des dots alors qu'aucune étude n'est encore faite en France? Le cas étudié demeure alors isolé et nous demeurons incapable de nous prononcer sur son caractère de normalité. Par ailleurs, l'étude sociale de la Communauté est difficile à faire parce qu'on connaît encore peu sur l'histoire sociale de la colonie en général. Il n'y a nul doute que pour bien apprécier le comportement des religieuses de l'Hôpital-Général, il faudrait être en mesure de le comparer au comportement des habitants de la colonie. Il faudrait savoir comment les habitants vivent, comment ils sont vus par les autres, connaître les critères qui permettent de grouper les individus, savoir si les habitants de la Nouvelle-France sont superstitieux etc. Il faudrait encore connaître le jeu des alliances familiales, savoir de qui la noblesse est formée, connaître, enfin, le groupe d'entrepreneurs de la colonie. Nous serions alors en mesure de savoir si la communauté de l'Hôpital-Général est l'illustration parfaite d'une époque.

Il y a d'autres questions laissées en suspens, faute d'études

importantes qui ne sont pas faites. Par exemple, il nous est impossible de savoir si le but de l'Hôpital-Général a été atteint parce que seule l'étude du paupérisme en Nouvelle-France pourrait permettre de justifier et d'apprécier le fonctionnement de l'établissement. Mais nous savons qu'elle n'est pas faite. Par ailleurs, nous connaissons peu de choses sur le problème de la mendicité qui est une conséquence du paupérisme. Que savons-nous encore sur les règles d'hygiène, sur les législations hospitalières? sur la force policière? sur le problème de la prostitution qui ajoute une responsabilité à l'Hôpital-Général? sur le problème de l'aliénation mentale dans la colonie? que savons-nous sur la prison ecclésiastique, puisqu'on a affirmé que l'Hôpital-Général en tenait lieu pendant le Régime Militaire? Nous n'en savons rien puisque les archives de l'Officialité ne sont pas accessibles aux chercheurs. Voilà autant d'études qui demandent à être faites pour pouvoir comprendre les multiples activités des religieuses à l'Hôpital-Général. Enfin, pourquoi ne pas espérer aussi arriver à comparer l'histoire sociale des communautés de la Nouvelle-France avec celles des communautés de France?

Toutefois, il faut songer que l'histoire sociale de la colonie se fait graduellement par l'étude des divers comportements et réactions des groupes qui la composent. Aussi, nous nous jugerions récompensée de nos efforts si les quelques idées que nous avons apportées pouvaient susciter une équipe de chercheurs capable de répondre à toutes ces questions.

## APPENDICES

Appendice A: dossiers des religieuses de l'Hôpital-Général de Québec

1. Nom civil: Marie-Madeleine Bacon

Nom de religion: Soeur de La Résurrection conv.

Père: Gilles Bacon

Mère: Marie Tavernier

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 19 mars 1668 (à l'Hôtel-Dieu de Québec)

Age d'entrée : 14 ans 5 mois

Age de décès : 73 ans 11 mois

Années de service: 59 ans 6 mois

Dot: 1,700 livres (dot laissée à l'Hôtel-Dieu de Québec)

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

2. Nom civil: Marguerite-Marie Potel

Nom de religion: Mère Saint-Jean-Baptiste rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Bourdon

Mère: Jacqueline Potel

Titres et qualités du père: ingénieur en chef et procureur-général du  
roi; Seigneur dans la banlieue de Québec

Date d'entrée : 23 janvier 1657

Age d'entrée : 15 ans 4 mois

Age de décès : 64 ans

Années de service: 48 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres (dot laissée à l'Hôtel-Dieu de Québec)

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 3. Nom civil: Marie-Geneviève Gosselin

Nom de religion: Mère Sainte-Madeleine rel. de ch.

Père: Gabriel Gosselin

Mère: Françoise Lelièvre

Titres et qualités du père: homme d'affaires; possède une maison à Québec; propriétaire terrien dans l'Île d'Orléans. En 1667: 3 domestiques, 20 bestiaux, 55 arpents en valeur; en 1681: 60 arpents en valeur, 45 bêtes à cornes, 80 brebis, une ânesse.

Date d'entrée : 2 février 1688

Age d'entrée : 21 ans 5 mois

Age de décès : 71 ans 4 mois

Années de service: 49 ans 11 mois

Dot: 2,200 livres (dot laissée à l'Hôtel-Dieu de Québec)

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

## 4. Nom civil: Louise Soumande

Nom en religion: Mère Saint-Augustin rel. de ch.

Père: Pierre Soumande

Mère: Simone Côté

Titres et qualités du père taillandier; fournisseur du roi; maison de commerce considérable à Québec; illetré il réussit à faire fortune; un des fils est officier de la Marine, un autre est prêtre (architecte); famille riche alliée aux plus grandes familles dont les Hazeur

Date d'entrée : 21 novembre 1678

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès : 44 ans 6 mois

Années de service: 30 ans

Dot: 2,000 livres

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 5. Nom civil: Angélique Hayot

Nom en religion: Mère Saint-Joseph rel. de ch.

Père: Jean Hayot

Mère: Louise Pelletier

Titres et qualités du père: cultivateur; en 1681: 1 fusil, 4 bêtes à cornes, 60 arpents en valeur; pauvre

Date d'entrée : 25 avril 1699

Age d'entrée : 30 ans 10 mois

Age de décès : 75 ans 5 mois

Années de service: 44 ans 5 mois

Dot: 300 livres. Reçue en l'honneur de Saint-Joseph

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

## 6. Nom civil: Marie-Madeleine LeNoir dit Rolland

Nom en religion: Mère Saint-Ignace rel. de ch.

Père: François LeNoir dit Rolland

Mère: Marie-Madeleine Charbonneau

Titres et qualités du père: cultivateur; en 1681: 6 fusils, 5 domestiques, 2 boeufs, 45 arpents en valeur

Date d'entrée : 14 mai 1699

Age d'entrée : 17 ans 8 mois

Age de décès : 58 ans 8 mois

Années de service: 41 ans

Dot: Acceptation gratuite. Mgr y supplée

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 7. Nom civil: Madeleine Fournier

Nom en religion: Soeur Sainte-Marthe conv. s.

Père: Fournier

Mère:

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 4 juin 1699  
 Age d'entrée : 23 ans 10 mois  
 Age de décès :  
 Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

## 8. Nom civil: Marie-Anne Trotier

Nom en religion: Mère Sainte-Thérèse rel. de ch.

Père: Pierre Trotier

Mère: Suzanne Nigaud

Titres et qualités du père: cultivateur; en 1681: 2 fusils, 5 bêtes  
 à cornes, 25 arpents en valeur

Date d'entrée : 19 septembre 1699  
 Age d'entrée : 16 ans 8 mois  
 Age de décès : 21 ans 2 mois  
 Années de service: 4 ans 6 mois

Dot: acceptée avec 500 livres et ses hardes

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

## 9. Nom civil: Marie Choret

Nom en religion: Soeur Saint-Paul conv.

Père: Joseph Choret

Mère: Anne Loignon

Titres et qualités du père: cultivateur; en 1681: 1 fusil, 4 bêtes  
à cornes, 15 arpents en valeur

Date d'entrée : 5 mars 1703  
Age d'entrée : 18 ans 11 mois  
Age de décès : 73 ans 7 mois  
Années de service: 54 ans 8 mois

Dot:

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

## 10. Nom civil: Dorothée (de) Lessart

Nom en religion: Mère Sainte-Thérèse rel. de ch.

Père: Etinne (de) Lessart

Mère: Marguerite Sevestre

Titres et qualités du père: seigneur; à son mariage en 1652 avec Marguerite Sevestre furent témoins le gouverneur de Lauzon et Charles de Lotbinière; des gouverneurs ont été parrains de leurs enfants; on lui concède la seigneurie de l'Ile-aux-Coudres; il la revend au Séminaire de Québec

Date d'entrée : 25 avril 1703  
Age d'entrée : 26 ans 2 mois  
Age de décès : 79 ans 4 mois  
Années de service: 53 ans 2 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 11. Nom civil: Charlotte Baudouin

Nom en religion: Mère Sainte-Agnès rel. de ch.

Père: Gervais Baudouin

Mère: Anne Aubert

Titres et qualités du père: chirurgien des Ursulines et du Séminaire de Québec; propriétaire d'un emplacement à Montréal; son épouse est la fille d'un notaire royal

Date d'entrée : 21 juillet 1704

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès : 67 ans 8 mois

Années de service: 53 ans 2 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

## 12. Nom civil: Catherine L'Archevêque

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: L'Archevêque

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 24 août 1704

Age d'entrée : 19 ans 6 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

## 13. Nom civil: Marie Picard

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Jean Picard

Mère: Anne Gautier

Titres et qualités du père: cultivateur; en 1681: 2 fusils, 4 bêtes  
à cornes, 10 arpents en valeur

Date d'entrée : 16 octobre 1705

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

## 14. Nom civil: Catherine Maufait

Nom en religion: Mère Saint-Hyacinthe rel. de ch.

Père: Pierre Maufait

Mère: Catherine Chapeleau

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 29 décembre 1705

Age d'entrée : 18 ans

Age de décès : 70 ans 4 mois

Années de service: 52 ans 4 mois

Dot: 62½ livres (une terre de 4 arpents située à Sainte-Foy)  
partagée avec sa soeur No 16

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

## 15. Nom civil: Marie-Thérèse Langlois

Nom en religion: Mère Saint-Jean-Baptiste rel. de ch.

Père: Jacques Langlois

Mère: Thérèse (de) Lessart

Titres et qualités du père: tailleur à Québec en 1680 et boulanger  
en 1701

Date d'entrée : 29 décembre 1706

Age d'entrée : 21 ans 11 mois

Age de décès : 59 ans 1 mois

Années de service: 37 ans 2 mois

Dot: 1,000 livres; reçue sur la dot de fondation

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

## 16. Nom civil: Marie-Anne Maufait

Nom en religion: Mère Saint-Pierre rel. de ch.

Père: Pierre Maufait

Mère: Catherine Chapeleau

Titres et qualités du père: voir No 14

Date d'entrée : 24 janvier 1707

Age d'entrée : 24 ans

Age de décès : 60 ans

Années de service: 36 ans

Dot: 62½ livres (terre de 4 arpents partagée avec sa soeur, No 14)

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 17. Nom civil: Geneviève Juchereau Duchesnay

Nom de religion: Mère Saint-Augustin rel. de ch.

Père: Ignace Juchereau Duchesnay

Mère: Catherine Peuvret du Mesnu

Titres et qualités du père: écuyer, membre du Conseil Souverain;  
seigneur de Beauport, noble

Date d'entrée : 8 décembre 1709

Age d'entrée : 26 ans

Age de décès : 46 ans 4 mois

Années de service: 20 ans 4 mois

Dot: 2,500 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 18. Nom civil: Marie-Joseph Juchereau Duchesnay

Nom en religion: Mère de l'Enfant-Jésus rel. de ch.

Père: Ignace Juchereau Duchesnay

Mère: Catherine Peuvret du Mesnu

Titres et qualités du père: voir No 17

Date d'entrée : 3 novembre 1713

Age d'entrée : 14 ans 8 mois

Age de décès : 61 ans 9 mois

Années de service: 47 ans 1 mois

Dot: 3,500 livres (davantage que sa soeur à cause de son jeune âge)

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 19. Nom civil: Charlotte Foucault

Nom en religion: Mère de la Croix rel. de ch.

Père: François Foucault

Mère: Catherine Naf Croix

Titres et qualités du père: marchand de Québec; exempt du prévôt des  
maréchaux à Québec

Date d'entrée : 4 novembre 1713

Age d'entrée : 17 ans 6 mois

Age de décès : 45 ans 4 mois

Années de service: 27 ans 10 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

## 20. Nom civil: Catherine Poulet

Nom en religion: conv. s.

Père: Poulet

Mère:

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 4 mars 1714

Age d'entrée : 17 ans 2 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

21. Nom civil: Marie-Joseph Godefray de Saint-Paul

Nom en religion: Mère Saint-François rel. de ch.

Père: Jean-Amador Godefray de Saint-Paul

Mère: Françoise Le Pelé

Titres et qualités du père: écuyer; marchand de fourrures; peu d'argent;  
noble

Date d'entrée : 26 juillet 1715

Age d'entrée : 28 ans

Age de décès : 61 ans

Années de service : 33 ans

Dot: Acceptée sans dot; reçue sur la dot de fondation

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

22. Nom civil: Cécile Heurtibise

Nom en religion: Soeur Saint-Louis-de-Gonzagne conv.

Père: Louis Heurtibise

Mère: Jeanne Gasteau

Titres et qualités du père: entrepreneur

Date d'entrée : 30 octobre 1716

Age d'entrée : 16 ans 6 mois

Age de décès : 57 ans 6 mois

Années de service : 41 ans

Dot: reçue sur ses droits de patrimoine

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

23. Nom civil: Catherine Auber

Nom en religion: Soeur Sainte-Agathe conv. s.

Père: François Auber

Mère: Angélique Deneau - Destailis

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 13 octobre 1716

Age d'entrée : 14 ans 11mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

24. Nom civil: Marie Nadeau

Nom en religion: Soeur Sainte-Madeleine conv.

Père: Jean-Baptiste Nadeau

Mère: Anne Lacasse

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 20 octobre 1716

Age d'entrée : 15 ans

Age de décès : 55 ans

Années de service: 40 ans

Dot: 100 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

25. Nom civil: Marie-Charlotte de Ramezay

Nom en religion: Mère Saint-Claude-de-la-Croix rel. de ch.

Père: Claude de Ramezay

Mère: Marie-Charlotte Denys de LaRonde

Titres et qualités du père: écuyer; chevalier de Saint-Louis; gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal; noble

Date d'entrée : 18 novembre 1716  
 Age d'entrée : 19 ans 3 mois  
 Age de décès : 70 ans 3 mois  
 Années de service: 51 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

26. Nom civil: Jeanne-Françoise (de) Bermen de la Martinière

Nom en religion: Mère Sainte-Hélène rel. de ch.

Père: Claude (de) Bermen de la Martinière

Mère: Marie-Anne Cailleteau

Titres et qualités du père: écuyer; premier conseiller au Conseil Supérieur; noble

Date d'entrée : 23 novembre 1716  
 Age d'entrée : 17 ans 6 mois  
 Age de décès : 48 ans 6 mois  
 Années de service: 31 ans

Dot: Acceptée sans dot; reçue sur la dot de fondation

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

27. Nom civil: Marie-Charlotte Pinguet de Vaucour

Nom en religion: Mère Sainte-Catherine rel. de ch.

Père: Jacques Pinguet de Vaucour

Mère: Marie-Anne Morin dit Rochebelle

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec; propriétaire terrien;  
seigneur

Date d'entrée : 4 mai 1717  
Age d'entrée : 19 ans 8 mois  
Age de décès : 46 ans 7 mois  
Années de service: 26 ans 11 mois

Dot: 83 livres 6 sols 8 derniers

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

28. Nom civil: Jeanne-Angélique Le Marié

Nom en religion: Soeur Sainte-Monique conv.

Père: Antoine Le Marié

Mère: Jeanne Doré

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 20 août 1717  
Age d'entrée : 17 ans  
Age de décès : 83 ans 6 mois  
Années de service: 66 ans 6 mois

Dot: 600 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

29. Nom civil: Geneviève Maillou Desmoulins

Nom de religion: Soeur Sainte-Mélanie conv.

Père: Joseph Maillou Desmoulins

Mère: Louise Achon

Titres et qualités du père: homme de métier

Date d'entrée : 20 août 1717  
 Age d'entrée : 19 ans 3 mois  
 Age de décès : 70 ans 1 mois  
 Années de service: 50 ans 10 mois

Dot: 1,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

30. Nom civil: Marie d'Ailleboust de Manthet

Nom en religion: Mère Sainte-Clotilde rel. de ch.

Père: Nicolas d'Ailleboust de Manthet

Mère: Françoise Denis

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la  
 Marine; antique noblesse

Date d'entrée : 3 septembre 1717  
 Age d'entrée : 19 ans 2 mois  
 Age de décès : 36 ans 9 mois  
 Années de service: 17 ans 7 mois

Dot: 83 livres 6 sols 8 deniers; Mgr de Saint-Vallier et le marquis  
 de Vaudreuil y suppléent

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et dignité

31. Nom Civil: Marie-Joseph Desgoutins

Nom en religion: Mère Sainte-Marie rel. de ch.

Père: Mathieu Desgoutins

Mère: Jeanne Desgoutins

Titres et qualités du père: procureur du roi; juge et conseiller royal;  
lieutenant de justice; écrivain du roi,  
trésorier de Louisbourg

Date d'entrée : 15 septembre 1717

Age d'entrée : 15 ans

Age de décès : 26 ans

Années de service: 11 ans

Dot: reçue sur la dot de fondation

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

32. Nom civil: Marie-Joseph Le Gardeur de Repentigny

Nom en religion: Mère de La Visitation rel. de ch.

Père: Pierre Le Gardeur de Repentigny

Mère: Agathe de Saint-Père

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la  
Marine; chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 22 mars 1718

Nom en religion : 24 ans 7 mois

Age de décès : 82 ans 9 mois

Années de service: 58 ans 2 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite, de fonction et de dignité

## 33. Nom civil: Marguerite Cartier

Nom en religion: Soeur Sainte-Geneviève conv.

Père: Paul Cartier

Mère: Barbe Deboyer

Titres et qualités du père: cordonnier

Date d'entrée : 15 septembre 1714

Age d'entrée : 20 ans

Age de décès : 43 ans

Années de service: 23 ans

Dot: 300 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

## 34. Nom civil: Marie Gilbert

Nom en religion: Soeur des Anges conv.

Père: Etienne Gilbert

Mère: Marguerite Thibault

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 26 mars 1719

Age d'entrée : 26 ans

Age de décès : 67 ans

Années de service: 41 ans

Dot. 200 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

35. Nom civil: Marie-Louise le Gardeur de Beauvais

Nom en religion: Mère Saint-Valier rel. de ch.

Père: René le Gardeur de Beauvais

Mère: Barbe de Saint-Ours

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la Marine,  
chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 28 octobre 1719

Age d'entrée : 15 ans 7 mois

Age de décès : 46 ans 8 mois

Années de service: 31 ans 1 mois

Dot: 1,300 livres. Le Marquis de Vaudreuil y supplée un peu

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

36. Nom civil: Mlle Gaillard

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Guillaume Gaillard

Mère: Marie-Catherine Nepveu

Titres et qualités du père: bourgeois; membre du Conseil Supérieur;  
riche seigneur

Date d'entrée : 5 novembre 1719

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 37. Nom civil: Thérèse Pinguet de Vaucour

Nom en religion: Mère Sainte-Agathe rel. de ch.

Père: Jacques Pinguet de Vaucour

Mère: Marie-Anne Morin dit Rochebelle

Titres et qualités du père: voir No 27

Date d'entrée : 5 novembre 1719

Age d'entrée : 20 ans 6 mois

Age de décès : 31 ans 11 mois

Années de service: 11 ans 5 mois

Dot: 2,200 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 38. Nom civil: Marie-Madeleine Lefebvre-Duplessis-Faber

Nom en religion: Mère des Séraphins rel. de ch.

Père: François Lefebvre-Duplessis-Faber

Mère: feu Madeleine Chorel

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la Marine; chevalier de Saint-Louis

Date d'entrée : 5 juin 1720

Age d'entrée : 29 ans

Age de décès : 64 ans 6 mois

Années de service: 35 ans 6 mois

Dot: 3,640 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

39. Nom civil: Louise Coulombe

Nom en religion: Soeur Sainte-Barbe conv.

Père: Louis Coulombe

Mère: Jeanne-Marguerite Boucault

Titres et qualités du père: cultivateur; en 1681: 2 bêtes à cornes  
et 6 arpents en valeur

Date d'entrée . 20 juin 1720

Age d'entrée : 40 ans

Age de décès : 74 ans

Années de service: 34 ans

Dot: acceptée sans dot: elle demeurait dans la Communauté depuis  
20 ans en qualité de "soeur donnée"

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

40. Nom civil: Louise Chartier de Lotbinière

Nom en religion: Mère Saint-Eustache rel. de ch.

Père: Louis-Eustache Chartier de Lotbinière

Mère: feu Françoise Renaud d'Avène des Meloizes

Titres et qualités du père: d'ancienne noblesse; membre du Conseil  
Supérieur; veuf, entre dans les ordres;  
archidiacre du Chapitre; doyen du Conseil  
et du Chapitre

Date d'entrée : 6 décembre 1734

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 32 ans

Années de service: 16 ans

Dot: 800 livres; reçue sur la dot de fondation

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 41. Nom civil: Magdeleine Damours de Louvières

Nom en religion: Mère Saint-Antoine rel. de ch.

Père: Charles Damours de Louvières

Mère: Marie-Anne Thibodeau

Titres et qualités du père: noble, seigneur

Date d'entrée : 8 décembre 1734

Age d'entrée : 20 ans 11 mois

Age de décès : 46 ans 11 mois

Années de service: 26 ans

Dot: 3,000 livres (qu'elle trouve chez ses amis en quêtant)

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 42. Nom civil: Jeanne Vaucour

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Jacques Pinguet de Vaucour

Mère: Charlotte de Saint-Hubert

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec et grand propriétaire

Date d'entrée : 8 décembre 1734

Age d'entrée : 19 ans 5 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 43. Nom civil: Marie-Louise Hiché

Nom en religion: Mère Sainte-Gertrude rel. de ch.

Père: Henri Hiché

Mère: Marguerite le Gardeur de Saint-Pierre

Titres et qualités du père: procureur du roi; membre du Conseil Supérieur; notaire; commis du magasin du roi; seigneur

Date d'entrée : 28 mai 1735  
 Age d'entrée : 17 ans 4 mois  
 Age de décès : 33 ans  
 Années de service: 15 ans 7 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 44. Nom civil: Marie-Françoise Moreau

Nom en religion: Soeur Sainte-Marthe conv.

Père: Etienne Moreau

Mère: Françoise Fortier

Titres et qualités du père: la religieuse qui est cordonnier a probablement appris ce métier de son père

Date d'entrée : 28 juillet 1735  
 Age d'entrée : 17 ans 6 mois  
 Age de décès : 74 ans 11 mois  
 Années de service: 57 ans 5 mois

Dot: acceptée sans dot parce qu'elle savait bien le métier de cordonnier

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

45. Nom civil: Angélique Deschaillons de Saint-Ours

Nom en religion: Mère Sainte-Radegonde rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Deschaillons de Saint-Ours

Mère: Marie Le Gardeur de Repentigny

Titres et qualités du père: écuyer; lieutenant du roi à Québec;  
chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 1<sup>er</sup> octobre 1735

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès : 23 ans

Années de service: 4 ans

Dot: 2,500 livres, reçue sur la dot de fondation

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

46. Nom civil: Elisabeth Deschaillons de Saint-Ours

Nom en religion: Mère Sainte-Clotilde rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Deschaillons de Saint-Ours

Mère: Marie Le Gardeur de Repentigny

Titres et qualités du père: voir No 45

Date d'entrée : 1<sup>er</sup> octobre 1735

Age d'entrée : 21 ans 2 mois

Age de décès : 51 ans 9 mois

Années de service: 30 ans 7 mois

Dot: 2,500 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

47. Nom civil: Agnès Harnois

Nom en religion: Soeur Sainte-Anne conv.

Père: Laurent Harnois

Mère: Marie-Anne Gilbert

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 26 octobre 1735

Age d'entrée : 20 ans 5 mois

Age de décès : 68 ans 8 mois

Années de service: 48 ans 3 mois

Dot: 1,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

48. Nom civil: Louise Harnois

Nom en religion: Soeur Saint-Laurent conv. s.

Père: Laurent Harnois

Mère: Marie-Anne Gilbert

Titres et qualités du père: voir No 47

Date d'entrée : 7 janvier 1736

Age d'entrée : 15 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

49. Nom civil: Marie-Joseph Renoyer

Nom en religion: Mère Sainte-Pélagie rel. de ch.

Père: Ambroise Renoyer

Mère: Pélagie Arguin

Titres et qualités du père: négociant de Québec

Date d'entrée : 14 avril 1737

Age d'entrée : 22 ans

Age de décès : 34 ans

Années de service: 12 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

50. Nom civil: Marie-Louise-Michel Gâtin

Nom en religion: Mère Sainte-Thérèse rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Gâtin

Mère: Catherine-Elisabeth Champagne

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 1<sup>er</sup>. mai 1736

Age d'entrée : 14 ans 10 mois

Age de décès : 72 ans 3 mois

Années de service: 57 ans 5 mois

Dot: 2,500 livres: reçue sur la dot de fondation

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 51. Nom Civil: Elisabeth Guenet

Nom en religion: Mère Sainte-Marie rel. de ch.

Père: Jean Guenet

Mère: Madeleine Landron

Titres et qualités du père: marchand

Date d'entrée : 4 mai 1736

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

## 52. Nom civil: Thérèse Aubert de la Chesnaye

Nom en religion: Mère Saint-André rel. de ch.

Père: François Aubert de la Chesnaye

Mère: Marie-Thérèse de Lalande-Gayon

Titres et qualités du père: écuyer; membre du Conseil Supérieur; seigneur;  
fils de Charles Aubert, un des hommes d'affaires  
les plus importants de son temps; noble

Date d'entrée : 16 novembre 1736

Age d'entrée : 17 ans

Age de décès : 25 ans

Années de service: 8 ans

Dot: 2,600 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

53. Nom civil: Catherine Denys de la Ronde

Nom en religion: Mère Saint-Elzéar rel. de ch.

Père: Louis Denys de la Ronde

Mère Louise Chartier de Lotbinière

Titres et qualités du père: chevalier de Saint-Louis; capitaine d'une  
compagnie de la Marine; noble

Date d'entrée : 16 novembre 1736

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès : 49 ans

Années de service: 30 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

54. Nom civil: Marie-Joseph Michelon

Nom en religion: Soeur Sainte-Agathe conv.

Père: Jean Michelon

Mère: Madeleine Mailloux

Titres et qualités du père: cloutier

Date d'entrée : 25 octobre 1737

Age d'entrée : 19 ans 2 mois

Age de décès : 61 ans 11 mois

Années de service: 42 ans 9 mois

Dot:

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

## 55. Nom civil: Geneviève Dorion

Nom en religion: Soeur Saint-Jean-Baptiste conv.

Père: Pierre Dorion

Mère: Geneviève Chapeau

Titres et qualités du père: boucher

Date d'entrée : 29 mars 1737

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 22 ans

Années de service: 6 ans

Dot: 300 livres environ

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

## 56. Nom civil: Madeleine Guenet

Nom en religion: Mère Sainte-Elisabeth rel. de ch.

Père: Feu Jean Guenet

Mère: Madeleine Landron

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 16 novembre 1737

Age d'entrée : 16 ans 7 mois

Age de décès : 22 ans 9 mois

Années de service: 6 ans 2 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

57. Nom civil: Madeleine Hiché

Nom en religion: Mère Sainte-Agathange rel. de ch. s.

Père: Henri Hiché

Mère: Marguerite Le Gardeur de Saint-Pierre

Titres et qualités du père: voir no. 43

Date d'entrée : 24 novembre 1737

Age d'entrée : 17 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

58. Nom civil: Agathe Detchevery dit Maisonbasse

Nom en religion: Soeur Saint-François-Xavier conv.

Père: Jean-Baptiste Detchevery dit Maisonbasse

Mère: Elisabeth Goudion

Titres et qualités du père: orfèvre

Date d'entrée : 6 avril 1738

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 71 ans

Années de service: 55 ans

Dot: 5 à 600 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisan

59. Nom civil: Claire-Agathe Aubert de la Chesnaye

Nom en religion: Mère Saint-Michel rel. de ch.

Père: François Aubert de la Chesnaye

Mère: Marie-Thérèse de Lalande Gayon

Titres et qualités du père: voir No. 52

Date d'entrée : 15 mai 1739  
 Age d'entrée : 15 ans 10 mois  
 Age de décès : 22 ans  
 Années de service: 6 ans 2 mois

Dot: 2,000 livres; reçue sur la dot de fondation

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

60. Nom civil: Hélène Mercier

Nom en religion: Soeur Saint-François Régis conv. s.

Père: Paschat Mercier

Mère: Madeleine Boucher

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 24 mai 1740  
 Age d'entrée : 22 ans 2 mois  
 Age de décès :  
 Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

61. Nom civil: Mademoiselle de Lantagnac

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Gaspard Adhémar de Lantagnac

Mère: Geneviève Martin de Lino

Titres et qualités du père: lieutenant et capitaine des troupes de  
la Marine; neveu du gouverneur Vaudreuil;  
chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 16 mai 1741  
Age d'entrée : 16 ans 9 mois  
Age de décès :  
Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

62. Nom civil: Charlotte Boisel

Nom en religion: Soeur Saint-Stanislas conv.

Père: Claude Boissel

Mère: Marguerite Morin

Titres et qualités du père: entrepreneur; propriétaire terrien dans  
la région de Percé

Date d'entrée : 22 novembre 1741  
Age d'entrée : 25 ans 10 mois  
Age de décès : 66 ans 2 mois  
Années de service: 40 ans 4 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 63. Nom civil: Françoise Hiché

Nom en religion: Mère Saint-Henri rel. de ch.

Père: Henri Hiché

Mère: Marguerite le Gardeur de Saint-Pierre

Titres et qualités du père: voir No. 43

Date d'entrée : 17 août 1743  
 Age d'entrée : 17 ans 8 mois  
 Age de décès : 79 ans 6 mois  
 Années de service: 61 ans 10 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 64. Nom civil: Félicité Hiché

Nom en religion: Mère Sainte-Marguerite rel. de ch.

Père: Henri Hiché

Mère: Marguerite le Gardeur de Saint-Pierre

Titres et qualités du père: voir No. 43

Date d'entrée : 13 février 1744  
 Age d'entrée : 17 ans  
 Age de décès : 23 ans  
 Années de service: 6 ans

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 65. Nom civil: Angélique Deschamps de Boishébert

Nom en religion: Mère Sainte-Geneviève

Père: Louis-Henri Deschamps de Boishébert

Mère: Geneviève de Ramezay

Titres et qualités du père: seigneur; capitaine d'une compagnie de la Marine; d'ancienne noblesse

Date d'entrée : 29 février 1744

Age d'entrée : 16 ans 11 mois

Age de décès : 29 ans 7 mois

Années de service: 12 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 66. Nom civil: Jeanne Bastien

Nom en religion: Mère Saint-Barthélémy rel. de ch.

Père: Philippe Bastien

Mère: Marie-Jeanne Cotton

Titres et qualités du père: Jeanne est élevée par son oncle riche qui est potier-marchand, il a un domestique

Date d'entrée : 17 mars 1744

Age d'entrée : 29 ans

Age de décès : 35 ans

Années de service: 6 ans

Dot: 3,000 livres (de son oncle)

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

67. Nom civil: Charlotte-Joseph Aubert de Gaspé

Nom en religion: Mère Sainte-Claire rel. de ch.

Père: Pierre-Henri Aubert de Gaspé

Mère: Angélique le Gardeur de Tilly

Titres et qualités du père: écuyer; fils de Charles; seigneur; noble

Date d'entrée : 6 août 1744

Age d'entrée : 23 ans

Age de décès : 42 ans 7 mois

Années de service: 19 ans 7 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

68. Nom civil: Catherine Payen de Noyan

Nom en religion: Mère Saint-Alexis rel. de ch.

Père: Alexis Payen de Noyan

Mère: Catherine d'Ailleboust de Monthet

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la  
Marine; chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 11 avril 1745

Age d'entrée : 15 ans

Age de décès : 88 ans

Années de service: 73 ans

Dot: 3,300 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

69. Nom civil: Mademoiselle Juneau

Nom en religion: conv. s.

Père: Juneau

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 3 mai 1745

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

---

70. Nom civil: Marie-Catherine Bermen de la Martinière

Nom en religion: Mère Saint-Joseph rel. de ch.

Père: Claude-Antoine Bermen de la Martinière

Mère: Catherine Parson

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la  
Marine; membre du Conseil Supérieur;  
chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 23 mai 1745

Age d'entrée : 15 ans 4 mois

Age de décès : 54 ans 3 mois

Années de service: 38 ans 11 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

71. Nom civil: Marie-Joseph Antoinette Chaussegros de Lery

Nom en religion: Mère Sainte-Marie rel. de ch.

Père: Gaspard Chaussegros de Lery

Mère: feu Marie-Renée le Gardeur de Beauvais

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la  
Marine; premier ingénieurs du roi; che-  
valier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 21 juillet 1745

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 96 ans 2 mois

Années de service: 80 ans 2 mois

Dot: 2,000 livres; reçue sur la dot de fondation

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

72. Nom Civil: Louise Catherine Drouard

Nom en religion: Mère Saint-Michel rel. de ch.

Père: Michel Drouard

Mère: Marie-Catherine Rouer de Villeray

Titres et qualités du père: négociant de Québec

Date d'entrée : octobre 1746

Age d'entrée : 17 ans 8 mois

Age de décès : 65 ans 6 mois

Années de service: 47 ans 10 mois

Dot: 3,300 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

73. Nom civil: Louise Daneau de Muy

Nom en religion: Mère Saint-Pierre rel. de ch.

Père: Jacques-Pierre Daneau de Muy

Mère: Geneviève Ruelle-d'Auteuil

Titres et qualités du père: écuyer capitaine d'une compagnie de la  
Marine; chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 3 novembre 1746

Age d'entrée : 16 ans 3 mois

Age de décès : 20 ans 4 mois

Années de service: 4 ans 1 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

74. Nom civil: Louise-Madeleine Parent

Nom en religion: Mère Saint-Charles rel. de ch.

Père: Louis Parent

Mère: Suzanne Blanchon

Titres et qualités du père: négociant de Québec

Date d'entrée : 23 novembre 1746

Age d'entrée : 17 ans 10 mois

Age de décès : 89 ans 10 mois

Années de service: 72 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

75. Nom civil: Geneviève Delorme

Nom en religion: conv. s.

Père: Joseph Delorme

Mère: M. Jany

Titres et qualités du père: charron; un domestique

Date d'entrée : 5 novembre 17<sup>h</sup>7

Age d'entrée : 15 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

76. Nom civil: Madeleine Regnier

Nom en religion: conv. s.

Père: Regnier

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 17 novembre 1747

Age d'entrée : 17 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

77. Nom civil: Charlotte Beaulieu

Nom en religion: Soeur Saint-Ursule conv.

Père: Joseph Beaulieu

Mère: Charlotte Bédard

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 17 mars 1748

Age d'entrée : 20 ans 6 mois

Age de décès : 30 ans 2 mois

Années de service: 9 ans 8 mois

Dot: 500 à 600 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

78. Nom civil: Jeanne de Lantagnac

Nom en religion: Mère Sainte-Radegonde rel. de ch.

Père: Gaspard-Adhémar de Lantagnac

Mère: Geneviève Martin de Lizo

Titres et qualités du père: voir No. 61

Date d'entrée : 2 octobre 1749

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès : 24 ans

Années de service: 5 ans

Dot: 2,150 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

79. Nom civil: Françoise Corriveau

Nom en religion: Soeur Saint-Jean conv.

Père: Jean Corriveau

Mère: Françoise Hélie

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 3 mai 1750

Age d'entrée : 17 ans

Age de décès : 75 ans

Années de service: 58 ans

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

80. Nom civil: Françoise-Hélène Cotton

Nom en religion: Mère Saint-Augustin rel. de ch.

Père: Michel Cotton

Mère: Françoise Gagnon

Titres et qualités du père: orfèvre

Date d'entrée : 8 juillet 1750

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 70 ans 4 mois

Années de service: 54 ans 4 mois

Dot: 3,000 livres (d'un oncle)

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

81. Nom civil: Mlle Boisclair

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Boisclair

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 15 janvier 1751

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : inconnus

---

82. Nom civil: Mlle Villeray

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Villeray

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 25 juin 1751

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : inconnus

83. Nom civil: Marie-Madeleine Renaud

Nom en religion: Mère Saint-Pierre

rel de ch.

Père: Pierre Renaud

Mère: Marie Gariépy

Titres et qualités du père: maçon

Date d'entrée : 24 janvier 1752

Age d'entrée : 15 ans 4 mois

Age de décès : 64 ans 4 mois

Années de service: 49 ans

Dot: 2,000 livres; reçue sur la dot de fondation

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

84. Nom civil: Marie-Madeleine Lemire

Nom en religion:

rel. de ch. s.

Père: Lemire

Mère:

Titres et qualités du père: armurier du roi

Date d'entrée : 27 février 1752

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

85. Nom civil: Louise-Elisabeth Cotton

Nom en religion: Mère Sainte-Marie de Jésus rel. de ch.

Père: Michel Cotton

Mère: Françoise Gagnon

Titres et qualités du père: orfèvre

Date d'entrée : 12 juillet 1752

Age d'entrée : 14 ans

Age de décès : 41 ans

Années de service: 27 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

86. Nom civil: Louise-Geneviève de Salaberry

Nom en religion: Mère Sainte-Catherine rel. de ch.

Père: Michel de Salaberry

Mère: Marie-Catherine Rouer de Villeray

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine de brûlot dans la  
Marine; chevalier de Saint-Louis; lieutenant  
des vaisseaux du roi de France; noble

Date d'entrée : 2 juillet 1753

Age d'entrée : 14 ans 1 mois

Age de décès : 84 ans 6 mois

Années de service: 70 ans 5 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 87. Nom civil: Marguerite Renaud

Nom en religion: Mère Saint-Pierre rel. de ch. s.

Père: Pierre Renaud

Mère: Marie Gariépy

Titres et qualités du père: maçon

Date d'entrée : 15 juillet 1753

Age d'entrée : 15 ans 3 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

## 88. Nom civil: Marie-Catherine Juchereau Duchesnay

Nom en religion: Mère Saint-Ignace rel. de ch.

Père: Antoine Juchereau Duchesnay

Mère: Marie-Françoise Chartier de Lotbinière

Titres et qualités du père: écuyer; seigneur de Beauport; noble

Date d'entrée : 4 août 1753

Age d'entrée : 15 ans 5 mois

Age de décès : 60 ans 9 mois

Années de service: 45 ans 4 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

89. Nom civil: Angélique La Garenne dit Simon

Nom en religion: Mère Sainte-Pélagie rel. de ch.

Père: Louis La Garenne dit Simon

Mère: Marie-Angélique Lépine

Titres et qualités du père: menuisier

Date d'entrée : 12 août 1753

Age d'entrée : 16 ans 1 mois

Age de décès : 85 ans 3 mois

Années de service: 69 ans 2 mois

Dot: 2,500 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

90. Nom civil: Marie-Anne Delorme

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Joseph Delorme

Mère: M. Jany

Titres et qualités du père: charron

Date d'entrée : 2 janvier 1754

Age d'entrée : 25 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

91. Nom civil: Jeanne-Françoise Cotton

Nom en religion: Mère Saint-Barthélémy rel. de ch.

Père: Michel Cotton

Mère: Françoise Gagnon

Titres et qualités du père: orfèvre

Date d'entrée : 24 janvier 1754

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès : 69 ans 3 mois

Années de service: 54 ans 9 mois

Dot: 3,000 livres (d'un oncle)

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

92. Nom civil: Louise Berlinguette

Nom en religion: Mère Saint-François rel. de ch.

Père: François Berlinguette

Mère: Marguerite Gauvreau

Titres et qualités du père: négociant

Date d'entrée : 2 juillet 1754

Age d'entrée : 14 ans

Age de décès : 20 ans

Années de service: 6 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

93. Nom civil: Marie-Thérèse de Lantagnac

Nom en religion: Mère Sainte-Elisabeth rel. de ch.

Père: Gaspard Adhémar de Lantagnac

Mère: Geneviève Martin de Lino

Titres et qualités du père: voir No. 61

Date d'entrée : 4 juillet 1754

Age d'entrée : 17 ans 6 mois

Age de décès : 65 ans 6 mois

Années de service: 48 ans

Dot: un inconnu lui donne 4,000 livres pour sa dot, sa famille ne pouvant rien pour elle

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

94. Nom civil: Marie-Joseph Foucher

Nom en religion: Mère Saint-Etienne rel. de ch.

Père: François Foucher

Mère: Marie-Joseph le Gardeur de Courtemanche

Titres et qualités du père: écuyer; procureur du roi à Montréal;  
fils de Jacques Foucher, conseiller du  
roi; secrétaire de Bégon; commerçant de  
fourrures

Date d'entrée : 7 juillet 1754

Age d'entrée : 17 ans 4 mois

Age de décès : 20 ans 6 mois

Années de service: 3 ans 2 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

95. Nom civil: Louise Bouchon

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père:

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 1<sup>er</sup> octobre 1754

Age d'entrée : 15 ans 6 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

---

96. Nom civil: Marie-Anne Chapt de Lacorne

Nom en religion: Mère de la Croix rel. de ch.

Père: Jean-Louis Chapt de Lacorne

Mère: Marie Pécaudy de Contrecoeur

Titres et qualités du père: écuyer; lieutenant du roi à Montréal;  
chevalier de Saint-Louis; d'ancienne  
noblesse

Date d'entrée : 23 novembre 1754

Age d'entrée : 38 ans

Age de décès : passée en France

Années de service: 12 ans

Dot: 8,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

97. Nom civil: Charlotte Chapt de Lacorne

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Louis Chapt de Lacorne

Mère: Elisabeth de Ramezay

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la  
Marine; seigneur; noble

Date d'entrée : 29 décembre 1755

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

98. Nom civil: Marie-Charlotte Saint-Hubert

Nom en religion: Mère Saint-Louis de Gonzague rel. de ch.

Père: Jacques Hubert (marié sous le nom de Saint-Hubert)

Mère: Louise Maranda

Titres et qualités du père: boulanger

Date d'entrée : 15 mai 1755

Age d'entrée : 14 ans 5 mois

Age de décès : 17 ans

Années de service: 2 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

99. Nom vicil: Marthe Nolin

Nom en religion: conv. s.

Père: Nolin

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 14 octobre 1756

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

---

100. Nom civil: Elisabeth Garneau

Nom en religion: Soeur Saint-Ursule conv.

Père: Jean Garneau

Mère: Elisabeth Renaud

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 13 octobre 1757

Age d'entrée : 19 ans 7 mois

Age de décès : 49 ans 7 mois

Années de service: 30 ans

Dot: 200 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

101. Nom civil: Jeanne Armonge

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Pierre Armonge

Mère: Marie-Anne Bernard

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 1er novembre 1757

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

---

102. Nom civil: Marguerite Auclair

Nom en religion: Soeur Saint-André conv.

Père: François Auclair

Mère: Charlotte Martin

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 1er novembre 1757

Age d'entrée : 22 ans 8 mois

Age de décès : 65 ans 4 mois

Années de service: 42 ans 8 mois

Dot: 200 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

103. Nom civil: Elisabeth Thibaut

Nom en religion: Soeur Saint-Louis de Gonzague conv.

Père: Louis Thibaut

Mère: Cécile Fournier

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 25 janvier 1758

Age d'entrée : 23 ans

Age de décès : 65 ans

Années de service: 42 ans

Dot: 150 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

104. Nom civil: Rosalie Choret

Nom en religion: Soeur Sainte-Marguerite conv.

Père: François Choret

Mère: Angélique Lambert

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 23 octobre 1758

Age d'entrée : 16 ans 2 mois

Age de décès : 70 ans 2 mois

Années de service: 54 ans

Dot: aucune mention de la dot dans les registres et dans les actes capitulaires

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

105. Nom civil: Marie-Louise Bédard

Nom en religion: Mère Sainte-Madeleine rel. de ch.

Père: Jacques-Joseph Bédard

Mère: Marie-Louise Vachon

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 7 mars 1764  
Age d'entrée : 26 ans 4 mois  
Age de décès : 70 ans 5 mois  
Années de service: 44 ans

Dot: 2,000 livres; reçue en l'honneur de Saint-Joseph

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

Appendice B: dossiers des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec

## 1. Nom civil: Marguerite Côté

Nom en religion: Soeur Saint-Paul conv.

Père: Jean Côté

Mère: Anne Couture

Titres et qualités du père: cultivateur; en 1681: un fusil, 10 bêtes  
à cornes, 15 arpents en valeur

Date d'entrée : 7 février 1693

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès : 27 ans

Années de service: 8 ans

Dot: 800 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 2. Nom civil: Louise Roussel

Nom en religion: Mère Saint-Gabriel rel. de ch.

Père: Timothée Roussel

Mère: Catherine Fournier

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 21 octobre 1693

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès : 29 ans

Années de service: 10 ans

Dot: 700 livres pour son trousseau et ses pensions; reçue en consi-  
dération de ce que son père a rendu 30 années de service en  
qualité de chirurgien à leur hôpital

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

## 3. Nom civil: Marie Côté

Nom en religion: Soeur Sainte-Gertrude conv.

Père: Jean Côté

Mère: Anne Couture

Titres et qualités du père: voir No. 1

Date d'entrée : 21 juin 1694

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 47 ans

Années de service: 31 ans

Dot: 300 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

## 4. Nom civil: Elisabeth Toupin

Nom en religion: Mère Sainte-Françoise rel. de ch.

Père: Toussaint Toupin

Mère: Marie Bourdon

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec; maître de barque

Date d'entrée : 15 août 1694

Age d'entrée : 22 ans 3 mois

Age de décès : 65 ans 9 mois

Années de service: 43 ans 6 mois

Dot: 1,800 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 5. Nom civil: Marie-Charlotte Aubert de La Chesnaye

Nom en religion: Mère Saint-Michel rel. de ch.

Père: Charles Aubert de La Chesnaye

Mère: Marie-Louise Juchereau de La Ferté

Titres et qualités du père: membre du Conseil Souverain; laisse une  
rente viagère de 325 livres seulement à  
son décès; noble

Date d'entrée : 21 novembre 1694

Age d'entrée : 18 ans 6 mois

Age de décès : 45 ans

Années de service: 26 ans 6 mois

Dot: 10,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 6. Nom civil: Marie-Catherine Tibierge

Nom en religion: Mère Saint-Joachim rel. de ch.

Père: Hippolyte Tibierge

Mère: Renée Hervé

Titres et qualités du père: marchand-tanneur

Date d'entrée : 7 mai 1695

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès : 77 ans

Années de service: 62 ans 6 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 7. Nom civil: Angélique d'Ailleboust des Musseaux

Nom en religion: Mère Saint-Raphael rel. de ch.

Père: Joseph d'Ailleboust des Musseaux

Mère: Catherine Le Gardeur de Repentigny

Titres et qualités du père: écuyer; membre de la Société Notre-Dame de Montréal; gouverneur intérimaire à Montréal; membre de la Communauté des Habitants; noble

Date d'entrée : 25 octobre 1695

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 84 ans

Années de service: 68 ans

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 8. Nom civil: Angélique Tibierge

Nom en religion: Mère Sainte-Agnès rel. de ch.

Père: Hippolyte Tibierge

Mère: Renée Hervé

Titres et qualités du père: voir No. 6

Date d'entrée : 28 janvier 1696

Age d'entrée : 18 ans 6 mois

Age de décès : 20 ans 3 mois

Années de service: 1 an 9 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 9. Nom civil: Anne Côté

Nom en religion: Soeur Sainte-Geneviève conv.

Père: Jean Côté

Mère: Anne Couture

Titres et qualités du père: voir No. 1

Date d'entrée : 28 février 1698

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès : 71 ans

Années de service: 56 ans 6 mois

Dot: 300 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 10. Nom civil: Catherine Gauvreau

Nom en religion: Mère Saint-Augustin rel. de ch.

Père: Nicolas Gauvreau

Mère: Simone Barbe Buisson

Titres et qualités du père: armurier

Date d'entrée : 18 mai 1698

Age d'entrée : 14 ans 8 mois

Age de décès : 25 ans 2 mois

Années de service: 10 ans 6 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

11. Nom civil: Angélique de Mosny

Nom en religion: Mère Sainte-Agnès rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste de Mosny

Mère: Catherine Fol

Titres et qualités du père: chirurgien de l'Hôtel-Dieu

Date d'entrée : 18 mai 1698  
 Age d'entrée : 16 ans 4 mois  
 Age de décès : 20 ans 10 mois  
 Années de service: 4 ans 6 mois

Dot: meubles et pensions seulement; reçue en considération de ce que son père a rendu 30 années de service à leur hôpital en qualité de chirurgien-major

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

12. Nom civil: Marguerite-Angélique Aubert de La Chesnaye

Nom en religion: Mère Sainte-Thérèse rel. de ch.

Père: Charles Aubert de La Chesnaye

Mère: Marie-Angélique Denys de la Ronde

Titres et qualités du père: voir No. 5

Date d'entrée : 9 novembre 1698  
 Age d'entrée : 14 ans 5 mois  
 Age de décès : 60 ans 1 mois  
 Années de service: 45 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 13. Nom civil: Marie-Angélique Denys de Saint-Simon

Nom en religion: Mère Saint-Hyacinthe rel. de ch.

Père: Paul Denys de Saint-Simon

Mère: Louise-Madeleine Depeiras

Titres et qualités du père: militaire de carrière; noble

Date d'entrée : 15 août 1699

Age d'entrée : 15 ans 7 mois

Age de décès : 66 ans 9 mois

Années de service: 51 ans 2 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 14. Nom civil: Marie-Françoise Leduc

Nom en religion: Mère Sainte-Barbe rel. de ch.

Père: René Leduc

Mère: Anne Gentreau

Titres et qualités du père: cultivateur #n 1681; un fusil, 5 bêtes à cornes et 8 arpents en valeur

Date d'entrée : 15 août 1699

Age d'entrée : 20 ans 6 mois

Age de décès : 27 ans 3 mois

Années de service: 6 ans 9 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 15. Nom civil: Marie-Madeleine Leduc

Nom en religion: Mère Sainte-Agathe rel. de ch.

Père: René Leduc

Mère: Anne Gentreau

Titres et qualités du père: voir No. 14

Date d'entrée : 15 août 1699  
 Age d'entrée : 15 ans 6 mois  
 Age de décès : 47 ans 6 mois  
 Années de service: 32 ans

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 16. Marie-Geneviève Baudry

Nom en religion: Mère de la Conception rel. de ch.

Père: Toussaint Baudry

Mère: Barbe Barbier

Titres et qualités du père: couvreur; domestique à l'Hôtel-Dieu de  
 Montréal; cultivateur; marguillier;  
 en 1681: 7 bêtes à cornes, 25 arpents  
 en valeur

Date d'entrée : 30 mai 1702  
 Age d'entrée : 19 ans  
 Age de décès : 53 ans 4 mois  
 Années de service: 34 ans 4 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 17. Nom civil: Françoise Leclerc

Nom en religion: Soeur Saint-Bernard conv.

Mère: Pierre Aucler appelé Leclerc en 1692

Mère: Marie-Madeleine Sédilot

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 17 août 1702  
 Age d'entrée : 16 ans 7 mois  
 Age de décès : 39 ans 7 mois  
 Années de service: 23 ans

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

## 18. Nom civil: Geneviève Delaunay

Nom en religion: Mère Saint-Jean-Baptiste rel de ch.

Père: Henri Delaunay

Mère: Françoise Crête

Titres et qualités du père: charron; en 1681: un fusil, une vache;  
 demeure dans la Haute-Ville de Québec

Date d'entrée : 22 septembre 1703  
 Age d'entrée : 15 ans 9 mois  
 Age de décès : 59 ans  
 Années de service: 43 ans 3 mois

Dot: 1,800 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

19. Nom civil: Françoise-Barbe Jorian

Nom en religion: Mère Saint-André rel. de ch.

Père: André Jorian

Mère: Barbe Albert

Titres et qualités du père: tonnelier de Québec

Date d'entrée : 11 mai 1704  
 Age d'entrée : 14 ans 4 mois  
 Age de décès : 38 ans 4 mois  
 Années de service: 24 ans

Dot: 300 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

20. Nom civil: Louise-Thérèse Renaud d'Avène des Meloizes

Nom en religion: Mère de la Sainte-Vierge rel. de ch.

Père: François-Marie Renaud d'Avène des Meloizes

Mère: Françoise-Thérèse Dupont

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine des troupes de la Marine;  
 enseigne sur les vaisseaux du Roi; membre  
 du Conseil Supérieur; son père est lieute-  
 nant-général des armées du Roi; noble

Date d'entrée : 2 avril 1705  
 Age d'entrée : 15 ans  
 Age de décès : 69 ans 8 mois  
 Années de service: 54 ans 8 mois

Dot: 2,800 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

21. Nom civil: Marie-Anne Gauvreau

Nom en religion: Mère Sainte-Thérèse de Jésus rel. de ch.

Père: Nicolas Gauvreau

Mère: Simone-Barbe Buisson

Titres et qualités du père: voir No. 10

Date d'entrée : 12 avril 1705  
 Age d'entrée : 14 ans 5 mois  
 Age de décès : 16 ans 11 mois  
 Années de service: 2 ans 6 mois

Dot: 1,300 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

22. Nom civil: Thérèse de Mosny

Nom en religion: Mère Saint-Paul rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste de Mosny

Mère: Catherine Fol

Titres et qualités du père: voir No. 11

Date d'entrée : 12 avril 1705  
 Age d'entrée : 18 ans 2 mois  
 Age de décès : 60 ans 7 mois  
 Années de service: 42 ans 5 mois

Dot: reçue sur la dot de M. l'abbé de Queylus

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

23. Nom civil: Marie-Joseph Tibierge dit Lalimeray

Nom en religion: Mère Sainte-Agnès rel. de ch.

Père: Etienne Tibierge dit Lalimeray

Mère: Jeanne Chasles

Titres et qualités du père: maître-tanneur et tonnelier

Date d'entrée : 12 avril 1705

Age d'entrée: : 15 ans 6 mois

Age de décès : 82 ans

Années de service: 66 ans 6 mois

Dot: 800 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

24. Nom civil: Anne-Thérèse Leclerc

Nom en religion: Soeur Sainte-Marguerite conv.

Père: Pierre Aucler, appelé Leclerc en 1692 d'après Tanguay

Mère: Marie-Madeleine Sédilot

Titres et qualités du père: voir No. 17

Date d'entrée : 23 août 1705

Age d'entrée : 15 ans

Age de décès : 81 ans

Années de service: 66 ans

Dot: 400 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

25. Nom civil: Louise Amyot

Nom en religion: Mère Saint-Alexis rel. de ch.

Père: Jean Amyot

Mère: Marguerite Poulin

Titres et qualités du père: serrurier

Date d'entrée : 2 février 1706

Age d'entrée : 15 ans 3 mois

Age de décès : 61 ans 3 mois

Années de service: 46 ans

Dot: 2,000 livres

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

26. Nom civil: Marie-Thérèse Mesnage

Nom en religion: Mère Sainte-Marie rel. de ch.

Père: Pierre Mesnage

Mère: Marie-Anne Leblanc

Titres et qualités du père: charpentier du Roi

Date d'entrée : 6 février 1706

Age d'entrée : 15 ans 10 mois

Age de décès : 46 ans 8 mois

Années de service: 30 ans 10 mois

Dot: 2,000 livres

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

27. Nom civil: Marie-Elisabeth Che

Nom en religion: Mère Sainte-Anne rel. de ch.

Père: Martin Cheron

Mère: Marie-Anne Tibierge

Titres et qualités du père: membre du Conseil Supérieur; marchand

Date d'entrée : 5 avril 1706

Age d'entrée : 14 ans 2 mois

Age de décès : 49 ans 9 mois

Années de service: 35 ans 7 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

28. Nom civil: Marie-Elisabeth Tibierge dit Lalimeray

Nom en religion: Mère Sainte-Etienne rel. de ch.

Père: Etienne Tibierge dit Lalimeray

Mère: Jeanne Chasles

Titres et qualités du père: voir No. 23

Date d'entrée : 5 avril 1706

Age d'entrée : 14 ans 4 mois

Age de décès : 78 ans 1 mois

Années de service: 63 ans 9 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

29. Nom civil: Louise Chorel dit Dorvilliers

Nom en religion: Mère des Séraphins rel. de ch.

Père: François Chorel dit Dorvilliers

Mère: Marie-Anne Aubuchon

Titres et qualités du père: grand négociant qui fait fortune dans la  
traite des fourrures

Date d'entrée : 8 octobre 1706

Age d'entrée : 16 ans 11 mois

Age de décès : 21 ans 3 mois

Années de service: 4 ans 4 mois

Dot: 2,500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

30. Nom civil: Marie-Anne de La Joue

Nom en religion: Mère du Sacré-Coeur rel. de ch.

Père: François de La Joue

Mère: Marie-Anne Mesnage

Titres et qualités du père: architecte; arpenteur; maître-tailleur  
de pierres

Date d'entrée : 12 octobre 1706

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 64 ans 8 mois

Années de service: 48 ans 8 mois

Dot: acceptée avec ses pensions seulement en considération des ser-  
vices que son père a rendus à la Communauté; il a construit le  
batiment des religieuses pendant 4 ans sans recevoir de rémuné-  
ration

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

31. Nom civil: Marie-Thérèse Renaud d'Avène des Meloizes

Nom en religion: Mère Saint-Gabriel rel. de ch.

Père: François-Marie Renaud d'Avène des Meloizes

Mère: Françoise-Thérèse Dupont

Titres et qualités du père: voir No. 20

Date d'entrée : 21 décembre 1706

Age d'entrée : 13 ans 6 mois

Age de décès : 19 ans 3 mois

Années de service: 5 ans 9 mois

Dot: 2,800 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

32. Nom civil: Marie-Elisabeth Le Moyne de Longueuil

Nom en religion: Mère de l'Enfant-Jésus rel. de ch.

Père: Charles Le Moyne de Longueuil

Mère: Elisabeth Souart

Titres et qualités du père: écuyer; major de Ville-Marie; chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 14 mai 1707

Age d'entrée : 23 ans 4 mois

Age de décès : 26 ans 11 mois

Années de service: 3 ans 7 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 33. Nom civil: Marie-Andrée Regnard-Duplessis

Nom en religion: Mère Sainte-Hélène rel. de ch.

Père: Georges Regnard-Duplessis

Mère: Marie Le Roy

Titres et qualités du père: trésorier de la Marine en Nouvelle-France;  
receveur de l'Amirauté; riche seigneur;  
noble

Date d'entrée : 2 juillet 1707

Age d'entrée : 20 ans

Age de décès : 72 ans

Années de service: 52 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 34. Nom civil: Geneviève Buisson

Nom en religion: Soeur Sainte-Barbe conv.

Père: Antoine Buisson

Mère: Marie Letrut

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 7 juin 1708

Age d'entrée : 20 ans

Age de décès : 63 ans

Années de service: 43 ans

Dot: 300 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

35. Nom civil: Angélique Charon

Nom en religion: Mère Saint-Martin rel. de ch.

Père: Martin Charon

Mère: Marie-Anne Tibierge

Titres et qualités du père: voir No. 27

Date d'entrée : 26 juillet 1708

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès : 18 ans 4 mois

Années de service: 3 ans 10 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

36. Nom civil: Louise Pinguet de Montigny

Nom en religion: Mère de l'Incarnation rel. de ch.

Père: Charles Pinguet de Montigny

Mère: Catherine Testard

Titres et qualités du père: cultivateurs

Date d'entrée : 15 août 1708

Age d'entrée : 16 ans 5 mois

Age de décès : 76 ans 7 mois

Années de service: 60 ans 2 mois

Dot: 1,300 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

37. Nom civil: Marie-Ursule Cheron

Nom en religion: Mère des Anges rel. de ch.

Père: Martin Cheron

Mère: Marie-Anne Tibierge

Titres et qualités du père: voir No. 27

Date d'entrée : 29 janvier 1709  
 Age d'entrée : 14 ans 6 mois  
 Age de décès : 68 ans 3 mois  
 Années de service: 53 ans 9 mois

Dot: 1,300 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

38. Nom civil: Thérèse Leclerc

Nom en religion: Soeur Sainte-Madeleine conv.

Père: Pierre Aucler, appelé Leclerc en 1692

Mère: Marie-Madeleine Sédilot

Titres et qualités du père: voir No. 17

Date d'entrée : 15 juin 1709  
 Age d'entrée : 16 ans 10 mois  
 Age de décès : 48 ans 1 mois  
 Années de service: 31 ans 3 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 39. Nom civil: Marie-Anne Davis

Nom en religion: Mère Sainte-Cécile rel. de ch.

Père: Jean Davis

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 4 juin 1710

Age d'entrée : 22 ans

Age de décès : 73 ans

Années de service: 51 ans

Dot: étrangère; charité du Père Bigot

GRUPE SOCIAL : inconnus

GRUPE SOCIAL : inconnus

## 40. Nom civil: Ursule Bédard

Nom en religion: Soeur Sainte-Monique conv.

Père: Louis Bédard

Mère: Madeleine Hupé

Titres et qualités du père: cultivateurs; en 1681: 2 bêtes à cornes,  
5 arpents en valeur

Date d'entrée : 11 janvier 1710

Age d'entrée : 22 ans 11 mois

Age de décès : 65 ans 9 mois

Années de service: 42 ans 10 mois

Dot: 400 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

## 41. Nom civil: Marie-Madeleine Dupuis

Nom en religion: Mère de la Nativité rel. de ch.

Père: Paul Dupuis

Mère: Jeanne Couillard

Titres et qualités du père: officier du régiment de Carignan; lieutenant-général de la prévôté de Québec; procureur du Roi; seigneur; noble

Date d'entrée : 18 avril 1711  
 Age d'entrée : 20 ans 7 mois  
 Age de décès : 34 ans 3 mois  
 Années de service: 13 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 42. Nom civil: Marie-Françoise de La Joue

Nom en religion: Soeur Saint-Thomas rel. de ch.

Père: François de La Joue

Mère: Marie-Anne Mesnage

Titres et qualités du père: voir No. 30

Date d'entrée : 30 mars 1712  
 Age d'entrée : 20 ans 3 mois  
 Age de décès : 31 ans 7 mois  
 Années de service: 11 ans 4 mois

Dot: 2,000 livres

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

43. Nom civil: Marie-Françoise Leborgne dit Bellisle

Nom en religion: Mère Sainte-Elisabeth rel. de ch.

Père: Alexandre Leborgne dit Bellisle

Mère: Marie Saint-Etienne de la Tour

Titres et qualités du père: ancien gouverneur de l'Acadie

Date d'entrée : 4 avril 1712

Age d'entrée : 23 ans

Age de décès : 27 ans

Années de service: 4 ans

Dot: acceptée sans dot; sa famille ayant été ruinée par les Anglais en 1710

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

44. Nom civil: Françoise Boucher

Nom en religion: Soeur Saint-Ambroise conv.

Père: Jean Boucher

Mère: Marie-Madeleine Paré

Titres et qualités du père: cultivateur; en 1681: un fusil, 6 bêtes à cornes, 10 arpents en valeur

Date d'entrée : 5 avril 1712

Age d'entrée : 18 ans

Age de décès : 56 ans

Années de service: 38 ans

Dot: 800 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

45. Nom civil: Madeleine-Geneviève Rageot de St-Luc

Nom en religion: Mère Saint-Augustin rel. de ch.

Père: Charles Rageot de St-Luc

Mère: Geneviève Gauvreau

Titres et qualités du père: notaire royal et greffier de la prévôté  
de Québec

Date d'entrée : 9 avril 1712

Age d'entrée : 14 ans 10 mois

Age de décès : 26 ans

Années de service: 11 ans 2 mois

Dot: acceptée avec ses petits meubles et pensions seulement, en considération de ce que trois de ses tantes sont mortes jeunes religieuses dans la Communauté

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

46. Nom civil: Marie-Catherine Gaillard

Nom en religion: Mère Saint-Bonaventure rel. de ch.

Père: Guillaume Gaillard

Mère: Marie-Catherine Nepveu

Titres et qualités du père: bourgeois; membre du Conseil Supérieur;  
riche seigneur

Date d'entrée : 2 juillet 1712

Age d'entrée : 17 ans

Age de décès : 74 ans 5 mois

Années de service: 57 ans 5 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

47. Nom civil: Marie-Claire Couillard de l'Espinay

Nom en religion: Mère Saint-Louis rel. de ch.

Père: Louis Couillard de l'Espinay

Mère: Marie Fortin

Titres et qualités du père: écuyer; neveu de Louis Rouer de Villeray,  
premier conseiller au Conseil Supérieur;  
seigneur; noble

Date d'entrée : 9 juillet 1712

Age d'entrée : 16 ans 7 mois

Age décès : 25 ans 3 mois

Années de service: 8 ans 8 mois

Dot: 950 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

48. Nom civil: Marie-Anne Corriveau

Nom en religion: Mère Sainte-Basilissé rel. de ch.

Père: Jacques Corriveau

Mère: Françoise Gaboury

Titres et qualités du père: cultivateur; capitaine de milice

Date d'entrée : 2 août 1712

Age d'entrée : 18 ans

Age de décès : 77 ans

Années de service: 59 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

49. Nom civil: Geneviève Régnard-Duplessis

Nom en religion: Mère de l'Enfant-Jésus rel. de ch.

Père: Georges Régnard-Duplessis

Mère: Marie Le Roy

Titres et qualités du père: voir No. 33

Date d'entrée : 8 janvier 1713

Age d'entrée : 20 ans 11 mois

Age de décès : 64 ans 3 mois

Années de service: 43 ans 4 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

50. Nom civil: Marie-Madeleine Gaillard

Nom en religion: Mère Saint-Guillaume rel. de ch.

Père: Guillaume Gaillard

Mère: Catherine Nepveu

Titres et qualités du père: voir No. 46

Date d'entrée : 13 janvier 1715

Age d'entrée : 15 ans 6 mois

Age de décès : 71 ans 6 mois

Années de service: 56 ans

Dot: 4,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

51. Nom civil: Marie-Madeleine Vivien

Nom en religion: Soeur de la Présentation conv.

Père: Téléspore Vivien

Mère: Marie Lapierre

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 9 avril 1713

Age d'entrée : 33 ans

Age de décès : 77 ans

Années de service: 44 ans

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

52. Nom civil: Angélique Tibierge

Nom en religion: Mère Saint-Joseph rel. de ch.

Père: Etienne Tibierge

Mère: Jeanne Chasles

Titres et qualités du père: voir No. 23

Date d'entrée : 4 juin 1713

Age d'entrée : 14 ans 11 mois

Age de décès : 16 ans 8 mois

Années de service: 1 an 9 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

53. Nom civil: Marie-Marguerite Chabot

Nom en religion: Mère Saint-Pierre rel. de ch.

Père: Michel Chabot

Mère: Angélique Plante

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 15 août 1713

Age d'entrée : 21 ans

Age de décès : 41 ans

Années de service: 20 ans

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

54. Nom civil: Marie-Josette Viennay-Pachot

Nom en religion: Mère des Séraphins rel. de ch.

Père: François Viennay-Pachot

Mère: Françoise Juchereau de Saint-Denis

Titres et qualités du père: seigneur; commerçant

Date d'entrée : 15 septembre 1713

Age d'entrée : 17 ans 9 mois

Age de décès : 19 ans 5 mois

Années de service: 1 an 8 mois

Dot: 2,500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

55. Nom civil: Catherine Roussel

Nom en religion: Mère Saint-Gabriel rel. de ch.

Père: Timothée Roussel

Mère: Catherine Fournier

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 30 septembre 1713

Age d'entrée : 21 ans 3 mois

Age de décès : 33 ans 11 mois

Années de service: 12 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

56. Nom civil: Marie-Catherine Gauvreau

Nom en religion: Mère Sainte-Thérèse de Jésus rel. de ch.

Père: Nicolas Gauvreau

Mère: Marie-Anne de Mosny

Titres et qualités du père: voir No. 10

Date d'entrée : 12 octobre 1713

Age d'entrée : 14 ans 2 mois

Age de décès : 45 ans 6 mois

Années de service: 31 ans 4 mois

Dot: 2,500 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

57. Nom civil: Marie-Louise-Catherine Fornel

Nom en religion: Mère du Précieux-Sang rel. de ch.

Père: Jean Fornel

Mère: Marie-Anne Levasseur

Titres et qualités du père: marchand (assez bonnes affaires)

Date d'entrée : 8 décembre 1715

Age d'entrée : 14 ans 7 mois

Age de décès : 33 ans 5 mois

Années de service: 18 ans 10 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

58. Nom civil: Marie-Madeleine Lepage

Nom en religion: Mère du Saint-Esprit rel. de ch.

Père: René Lepage

Mère: Marie-Madeleine Gagnon

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 8 décembre 1713

Age d'entrée : 20 ans 11 mois

Age de décès : 72 ans 6 mois

Années de service: 51 ans 7 mois

Dot: 2,700 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

59. Nom civil: Marie-Thérèse Tibierge

Nom en religion: Mère Saint-Joseph rel. de ch.

Père: Etienne Tibierge

Mère: Jeanne Chasles

Titres et qualités du père: voir No. 23

Date d'entrée : 1er mai 1716

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 39 ans 1 mois

Années de service: 23 ans 1 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

60. Nom civil: Louise-Etienne Corriveau

Nom en religion: Mère des Séraphins rel. de ch.

Père: Jacques Corriveau

Mère: Françoise Gatoury

Titres et qualités du père: voir No. 48

Date d'entrée : 2 janvier 1717

Age d'entrée : 15 ans 2 mois

Age de décès : 49 ans 4 mois

Années de service: 34 ans 2 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 61. Nom civil: Marie-Thérèse Fornel

Nom en religion: Mère Sainte-Elisabeth rel. de ch.

Père: Jean Fornel

Mère: Marie-Anne Levasseur

Titres et qualités du père: voir No. 57

Date d'entrée : 2 janvier 1717

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès : 45 ans 7 mois

Années de service: 31 ans 1 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

## 62. Nom civil: Marie-Louise Gosselin

Nom en religion: Mère Sainte-Claire rel. de ch.

Père: Pierre Gosselin

Mère: Marie Guérinette

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 16 janvier 1717

Age d'entrée : 14 ans 7 mois

Age de décès : 70 ans 4 mois

Années de service: 55 ans 9 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

63. Nom civil: Marie-Anne Judith Damours de Clignancour

Nom en religion: Mère Sainte-Thècle rel. de ch.

Père: René Damours de Clignancour

Mère: Charlotte-Françoise Le Gardeur de Tilly

Titres et qualités du père: membre du Conseil Supérieur; seigneur;  
son épouse est la fille de Charles Le  
Gardeur de Tilly; d'ancienne noblesse

Date d'entrée : 6 septembre 1717

Age d'entrée : 20 ans

Age de décès : 25 ans

Années de service: 5 ans

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

64. Nom civil: Marie-Madeleine Riou

Nom en religion: Mère Sainte-Véronique rel. de ch.

Père: Jean Riou

Mère: Catherine Leblanc

Titres et qualités du père: seigneur de Trois-Pistoles

Date d'entrée : 17 septembre 1718

Age d'entrée : 19 ans 6 mois

Age de décès : 45 ans 6 mois

Années de service: 26 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

65. Nom civil: Marie-Anne Viennay-Pachot

Nom en religion: Mère Sainte-Natalie rel. de ch.

Père: François Viennay-Pachot

Mère: Françoise Juchereau de Saint-Denis

Titres et qualités du père: voir No. 54

Date d'entrée : 21 novembre 1718  
 Age d'entrée : 20 ans 4 mois  
 Age de décès : 31 ans 11 mois  
 Années de service: 11 ans 7 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

66, Nom civil: Catherine Lemay

Nom en religion: Soeur Saint-Isidore conv.

Père: Jean Lemay

Mère: Marie-Hélène Boucher

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 7 avril 1721  
 Age d'entrée : 21 ans  
 Age de décès : 70 ans  
 Années de service: 49 ans

Dot: acceptée sans dot ni pensions et trousseau à condition qu'elle se perfectionne comme cordonnier afin de faire les souliers des religieuses

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

67. Nom civil: Marie-Thérèse Gagné

Nom en religion: Soeur Saint-Laurent conv.

Père: Louis Gagné

Mère: Marie Gagnon

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 5 juin 1721  
 Age d'entrée : 20 ans  
 Age de décès : 28 ans  
 Années de service: 8 ans

Dot: 400 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

68. Nom civil: Marie-Louise Prud'homme

Nom en religion: Mère Saint-Michel rel. de ch.

Père: Pierre Prud'homme

Mère: Anne-Andrée Chasles

Titres et qualités du père: armurier; fait du commerce de fourrures;  
 assez riche à un certain moment

Date d'entrée : 9 octobre 1723  
 Age d'entrée : 25 ans 5 mois  
 Age de décès : 42 ans 4 mois  
 Années de service: 16 ans 11 mois

Dot: 4,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

69. Nom civil: Marie-Madeleine Guérard

Nom en religion: Soeur Saint-Thècle conv.

Père: Charles Guérard

Mère: Marie-Madeleine Chrétien

Titres et qualités du père: habitant de l'Ile d'Orléans

Date d'entrée : 24 mars 1725

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès : 65 ans 6 mois

Années de service: 46 ans 6 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

70. Nom civil: Marie-Thérèse Guérard

Nom en religion: Soeur Saint-Ursule conv.

Père: Charles Guérard

Mère: Marie-Madeleine Chrétien

Titres et qualités du père: voir No. 69

Date d'entrée : 6 novembre 1725

Age d'entrée : 15 ans 2 mois

Age de décès : 17 ans 1 mois

Années de service: 1 an 11 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

71. Nom civil: Marie-Thérèse Gingras

Nom en religion: Soeur Sainte-Félicité conv.

Père: Charles Gingras

Mère: Françoise Amyot-Villeneuve

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 10 novembre 1725

Age d'entrée : 22 ans

Age de décès : 31 ans

Années de service: 9 ans

Dot: 500 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

72. Nom civil: Marie-Geneviève Patenôtre

Nom en religion: Soeur Sainte-Marthe conv.

Père: Marin Patenôtre

Mère: Marguerite Mercier

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 20 mars 1728

Age d'entrée : 16 ans 4 mois

Age de décès : 75 ans 1 mois

Années de service: 58 ans 9 mois

Dot: 600 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

73. Nom civil: Marie-Joseph Desroches

Nom en religion: Soeur Sainte-Gertrude conv.

Père: François Desroches

Mère: Charlotte Côté

Titres et qualités du père: bourgeois de la Malbaie

Date d'entrée : 23 mai 1728  
 Age d'entrée : 15 ans  
 Age de décès : 20 ans  
 Années de service: 5 ans

Dot: 600 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

74. Nom civil: Marie-Geneviève Lefebvre

Nom en religion: Mère Saint-Louis rel. de ch.

Père: Gabriel Lefebvre

Mère: Marie Grouard

Titres et qualités du père: tonnelier

Date d'entrée : 27 juin 1730  
 Age d'entrée : 15 ans 9 mois  
 Age de décès : 33 ans 2 mois  
 Années de service: 17 ans 5 mois

Dot: 4,000 livres (monnaie de cartes?)

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

## 75. Nom civil: Marie-Madeleine Marion

Nom en religion: Soeur Sainte-Catherine conv.

Père: Georges Marion

Mère: Marie-Madeleine Demers

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 17 mars 1734

Age d'entrée : 24 ans

Age de décès : 59 ans 9 mois

Années de service: 35 ans 9 mois

Dot: 300 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

## 76. Nom civil: Marie-Anne Bédard

Nom en religion: Soeur Saint-Antoine conv.

Père: Jacques Bédard

Mère: Jeanne-Elisabeth Renaud

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 27 mars 1734

Age d'entrée : 22 ans 9 mois

Age de décès : 49 ans 2 mois

Années de service: 26 ans 5 mois

Dot: 900 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

77. Nom civil: Angélique Aubert de Gaspé

Nom en religion: Mère Saint-Ignace rel. de ch.

Père: Pierre-Henri Aubert de Gaspé

Mère: Angélique Le Gardeur de Tilly

Titres et qualités du père: écuyer; fils de Charles; seigneur; noble

Date d'entrée : 17 juillet 1734

Age d'entrée : 21 ans

Age de décès : 80 ans

Années de service: 59 ans

Dot: 2,800 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

78. Nom civil: Geneviève-Charlotte Damours de Louvières

Nom en religion: Mère Saint-Stanislas rel. de ch.

Père: Louis-Charles Damours de Louvières

Mère: Angélique Rouer de Villeray

Titres et qualités du père: écuyer; seigneur; gendre de Rouer de Villeray

Date d'entrée : 15 octobre 1735

Age d'entrée : 16 ans 6 mois

Age de décès : 24 ans 10 mois

Années de service: 8 ans 4 mois

Dot: 2,300 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

79. Nom civil: Marie-Madeleine Rocheron

Nom en religion: Soeur Sainte-Apolline conv.

Père: Gervais Rocheron

Mère: Marie David

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 15 novembre 1735

Age d'entrée : 16 ans 10 mois

Age de décès : 62 ans 10 mois

Années de service: 46 ans

Dot: 400 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

80. Nom civil: Marie-Louise Curaux

Nom en religion: Mère Saint-Martin rel. de ch.

Père: Martin Curaux

Mère: Louise Féron

Titres et qualités du père: maître-notaire

Date d'entrée : 3 octobre 1736

Age d'entrée : 20 ans 9 mois

Age de décès : 72 ans

Années de service: 51 ans 3 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

81. Nom civil: Louise-Geneviève Bauve

Nom en religion: Mère Sainte-Gertrude rel. de ch.

Père: Nicolas Bauve

Mère: Angelier Grenier

Titres et qualités du père: écrivain du Roi (1729 à 1731); commis des  
trésoriers généraux de la Marine

Date d'entrée: : 12 mai 1736  
Age d'entrée : 14 ans 6 mois  
Age de décès : 86 ans 3 mois  
Années de service: 71 ans 9 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

82. Nom civil: Marie-Angélique Bauve

Nom en religion: Mère Saint-Augustin rel. de ch.

Père: Nicolas Bauve

Mère: Angélique Grenier

Titres et qualités du père: Voir No 81

Date d'entrée : 12 mai 1736  
Age d'entrée : 18 ans 11 mois  
Age de décès : 86 ans 2 mois  
Années de service: 67 ans 3 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

83. Nom civil: Marie-Joseph Maillou

Nom en religion: Mère Saint-André rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Maillou

Mère: Marguerite Vital

Titres et qualités du père: Architecte

Date d'entrée : 20 mai 1736

Age d'entrée : 17 ans 1 mois

Age de décès : 36 ans 2 mois

Années de service: 19 ans 1 mois

Dot: 3,300 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

84. Nom civil: Louise-Françoise Des Bergères de Rigauville

Nom en religion: Mère Saint-Joseph rel. de ch.

Père: Nicolas Des Bergères de Rigauville

Mère: Françoise Viennay-Pachot

Titres et qualités du père: écuyer; officier des troupes de la Marine;  
seigneur; noble

Date d'entrée : 22 décembre 1740

Age d'entrée : 19 ans 2 mois

Age de décès : 55 ans 7 mois

Années de service: 36 ans 5 mois

Dot: 2,800 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

85. Nom civil: Marie-Joseph Vermette

Nom en religion: Soeur Saint-Jérôme conv.

Père: Jacques Vermette

Mère: Marie-Janne Dupille

Titres et qualités du père: Cultivateur

Date d'entrée : 17 avril 1741  
 Age d'entrée : 19 ans 1 mois  
 Age de décès : 54 ans 7 mois  
 Années de service: 35 ans 6y mois

Dot: 900 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

86. Nom civil: Marguerite Dézy dit Mont plaisir

Nom en religion: Mère Saint-Pierre rel. de ch.

Père: Champlain Dézy dit Mont plaisir

Mère: Madeleine Baudouin

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 22 février 1742  
 Age d'entrée : 24 ans 11 mois  
 Age de décès : 29 ans 8 mois  
 Années de service: 4 ans 9 mois

Dot: 2,300 livres (données par M. Philibert)

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

87. Nom civil: Marie-Joseph Delouches

Nom en religion: Mère Saint-Michel rel. de ch.

Père: Pierre Delouches

Mère: Louise Lefebvre

Titres et qualités du père: capitaine de navire; négociant

Date d'entrée : 15 juillet 1744

Age d'entrée : 18 ans 9 mois

Age de décès : 21 ans 9 mois

Années de service: 3 ans

Dot: 2,300 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

88. Nom civil: Marie-Angélique Baudouin

Nom en religion: Mère Sainte-Thérèse de Jésus rel. de ch.

Père: Gervais Baudouin

Mère: Thérèse Guyon

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 13 février 1745

Age d'entrée : 23 ans 2 mois

Age de décès : 77 ans 3 mois

Années de service: 54 ans 1 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

89. Nom civil: Marie-Jeanne Magnan

Nom en religion: Soeur Sainte-Marie conv.

Père: Germain Mignier, marié sous le nom de Magnan

Mère: Marie Déry

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 6 février 1747

Age d'entrée : 23 ans 10 mois

Age de décès : 93 ans

Années de service: 69 ans 2 mois

Dot: 200 livres

GROUPE SOCIAL ; cultivateurs

---

90. Nom civil: Marie-Joseph Damours de Louvières

Nom en religion: Mère Saint-Jean-Baptiste rel. de ch.

Père: Louis Damours de Louvières

Mère: Angéliuque Reuer de Villeray

Titres et qualités du père: Voir No 78

Date d'entrée : 23 septembre 1747

Age d'entrée : 23 ans 10 mois

Age de décès : 27 ans 10 mois

Années de service: 4 ans

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

91. Nom civil: Marguerite-Ursule Cheigny

Nom en religion: Mère Sainte-Véronique rel. de ch.

Père: Médard Cheigny

Mère: Marguerite Mailloux

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 24 septembre 1747  
 Age d'entrée : 24 ans 11 mois  
 Age de décès : 53 ans 5 mois  
 Années de service: 28 ans 6 mois

Dot: 2,150 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

92. Nom civil: Marguerite De Sacquespée

Nom en religion: Mère Saint-Charles rel. de ch.

Père: Joachim De Sacquespée

Mère: Marguerite Desruisscaux

Titres et qualités du père: écuyer; officier des troupes de la Marine,  
 noble

Date d'entrée : 24 septembre 1747  
 Age d'entrée : 21 ans 4 mois  
 Age de décès : 31 ans 8 mois  
 Années de service: 10 ans 4 mois

Dot: acceptée sans dot en l'honneur de la Sainte-Vierge et de Saint-  
 Joseph

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

93. Nom civil: Louise-Marie-Madeleine Baudouin

Nom en religion: Mère Saint-Michel rel. de ch.

Père: Gervais Baudouin

Mère: Thérèse Guyon

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 15 octobre 1747

Age d'entrée : 20 ans 3 mois

Age de décès : 30 ans 3 mois

Années de service: 10 ans

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

94. Nom civil: Marie-Marthe Tinon dit Desroches

Nom en religion: Mère Saint-François-Xavier rel. de ch.

Père: François Tinon dit Desroches

Mère: Charlotte Côté

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 15 octobre 1747

Age d'entrée : 20 ans

Age de décès : 28 ans

Années de service: 8 ans

Dot: 1,500 livres

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

95. Nom civil: Marie-Claire Jourdain

Nom en religion: Mère Sainte-Anne rel. de ch.

Père: Michel Jourdain

Mère: Claire Delisle

Titres et qualités du père: architecte

Date d'entrée : 18 août 1749

Age d'entrée : 17 ans 5 mois

Age de décès : 44 ans 7 mois

Années de service: 27 ans 2 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

96. Nom civil: Marie-Madeleine Trudel

Nom en religion: Mère Saint-Paul rel. de ch.

Père: Jean Trudel

Mère: G.M. Nolin

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 18 août 1749

Age d'entrée : 16 ans 9 mois

Age de décès : 63 ans 3 mois

Années de service: 46 ans 6 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

97. Nom civil: Véronique Crépeau

Nom en religion: Soeur Saint-Maurice conv.

Père: Robert Crépeau

Mère: Marie Lamelin

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 1er avril 1750

Age d'entrée : 19 ans 11 mois

Age de décès : 32 ans 4 mois

Années de service: 12 ans 5 mois

Dot: 500 livres (payé?)

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

98. Nom civil: Marie-Anne Parant

Nom en religion: Mère Sainte-Madeleine rel. de ch.

Père: Etienne Parant

Mère: Simone-Barbe Brassard

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 7 mars 1751

Age d'entrée : 18 ans 8 mois

Age de décès : 28 ans 1 mois

Années de service: 9 ans 5 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

99. Nom civil: Marie-Anne Rocheron

Nom en religion: Soeur Sainte-Monique conv.

Père: Gervais Rocheron

Mère: Marie David

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 26 juillet 1752

Age d'entrée : 19 ans 11 mois

Age de décès : 23 ans 11 mois

Années de service: 4 ans

Dot: 400 livres (payé?)

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

100. Nom civil: Marie-Louise Jourdain

Nom en religion: Mère Saint-François-Régis rel. de ch.

Père: Michel Jourdain

Mère: Claire Delisle

Titres et qualités du père: architecte

Date d'entrée : 2 avril 1753

Age d'entrée : 19 ans 3 mois

Age de décès : 53 ans 11 mois

Années de service: 34 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

101. Nom civil: Marie-Louise Parant

Nom en religion: Soeur Sainte-Barbe conv.

Père: Etienne Parant

Mère: Simone\_Barbe Brassard

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 4 avril 1753  
Age d'entrée : 16 ans 10 mois  
Age de décès : 60 ans 8 mois  
Années de service: 43 ans 10 mois

Dot: acceptée sans dot en considération des services du père et de l'oncle qui ont fait plusieurs ouvrages pour la Communauté sans rémunération

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

102. Nom civil: Marie-Joseph Gouze

Nom en religion: Mère Saint-Jean-Baptiste rel. de ch.

Père: Guillaume Gouze

Mère: Marie-Anne Chasles

Titres et qualités du père; négociant

Date d'entrée : 24 mai 1753  
Age d'entrée : 17 ans  
Age de décès : 32 ans  
Années de service: 15 ans

Dot: l'entente n'est pas consignée au registre

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

103. Nom civil: Marie-Angélique Parant

Nom en religion: Mère Saint-Pierre rel. de ch.

Père: Joseph Parant

Mère: Françoise De Mony

Titres et qualités du père: armurier du Roi

Date d'entrée : 2 août 1754  
Age d'entrée : 25 ans  
Age de décès : 53 ans 2 mois  
Années de service: 28 ans 2 mois

Dot: 383 livres 19 sols 2 deniers

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

104. Nom civil: Marie-Geneviève Chalou dit Saint-Piere

Nom en religion: Mère Sainte-Julienne rel. de ch.

Père: Pierre Chalou dit Saint-Pierre

Mère: Marie Boisdoré

Titres et qualités du père: boulanger et négociant de Québec

Date d'entrée : 26 mars 1755  
Age d'entrée : 22 ans 2 mois  
Age de décès : 81 ans 6 mois  
Années de service: 59 ans 4 mois

Dot: 2,300 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

105. Nom civil: Marie-Geneviève Parant

Nom en religion: Mère Saint-François-d'Assise rel. de ch.

Père: Joseph Parant

Mère: Marie-Anne Chatellereau

Titres et qualités du père: maître-charpentier de navires

Date d'entrée : 30 avril 1757

Age d'entrée : 14 ans 6 mois

Age de décès : 64 ans 1 mois

Années de service: 49 ans 7 mois

Dot: 1,800 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

106. Nom civil: Marie-Anne Roussel

Nom en religion: Mère Saint-Gabriel rel. de ch.

Père: Joseph Roussel

Mère: M. Gauvreau

Titres et qualités du père: commerçant

Date d'entrée : 23 octobre 1756

Age d'entrée : 15 ans 10 mois

Age de décès : 46 ans 6 mois

Années de service: 30 ans 8 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

107. Nom civil: Marie-Joseph de Rainville

Nom en religion: Soeur Sainte-Geneviève conv.

Père: Paul de Rainville

Mère: Hélène Huppé dit Lagroix

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 7 avril 1758

Age d'entrée : 21 ans

Age de décès : 37 ans

Années de service: 16 ans

Dot: 300 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

108. Nom civil: Marie-Brigitte Patenôtre

Nom en religion: Mère Sainte-Madeleine rel. de ch.

Père: François Patenôtre

Mère: E. Guyon

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 10 novembre 1763

Age d'entrée : 20 ans

Age de décès : 74 ans 8 mois

Années de service: 54 ans 8 mois

Dot: 1,500 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

109. Nom civil: Marie-Charlotte Cureux dit Saint-Germain

Nom en religion: Mère Saint-Michel rel. de ch.

Père: Michel Cureux dit Saint-Germain

Mère: Marie Loup

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec; tonnelier; a 2 apprentis

Date d'entrée : 26 novembre 1763

Age d'entrée : 21 ans 7 mois

Age de décès : 59 ans 6 mois

Années de service: 37 ans 11 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

Appendice C: dossiers des Ursulines de Québec

## 1. Nom civil: Marie Dupuis

Nom en religion: Mère de l'Enfant-Jésus rel. de ch.

Père: Paul Dupuis

Mère: Jeanne Couillard

Titres et qualités du père: procureur du roi, lieutenant général de la prévôte de Québec; officier du régiment de Carignan; seigneur; noble

Date d'entrée : 29 septembre 1693

Age d'entrée : 14 ans 7 mois

Age de décès : 24 ans

Années de service: 9 ans 5 mois

Dot: 1,600 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

## 2. Nom civil: Anne Gaultier de Comporté

Nom en religion: Mère Saint-Gabriel rel. de ch.

Père: Philippe Gaultier de Comporté

Mère: Marie Bazire

Titres et qualités du père: prévôt de la maréchaussée; commissaire de la marine; militaire; seigneur; noble

Date d'entrée : 29 septembre 1693

Age d'entrée : 15 ans 3 mois

Age de décès : 54 ans 1 mois

Années de service: 38 ans 10 mois

Dot: 4,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

## 3. Nom civil: Angélique Roberge

Nom en religion: Mère Sainte-Marie rel. de ch.

Père: Denis Roberge

Mère: Geneviève Aubert

Titres et qualités du père: chargé d'affaires de Mgr de Laval;  
marguillier

Date d'entrée : 29 septembre 1693

Age d'entrée : 16 ans 3 mois

Age de décès : 72 ans 11 mois

Années de service: 56 ans 8 mois

Dot: 1,500 livres

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

## 4. Nom civil: Geneviève Boucher de Grosbois

Nom en religion: Mère Saint-Pierre rel. de ch.

Père: Pierre Boucher de Grosbois seigneur de Boucherville

Mère: Jeanne Crevier

Titres et qualités du père: écuyer; gouverneur des Trois-Rivières;  
seigneur de Boucherville; noble

Date d'entrée : 10 juin 1694

Age d'entrée : 17 ans 9 mois

Age de décès : 89 ans 9 mois

Années de service: 72 ans

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

5. Nom civil: Marie-Louise Huard

Nom en religion: Soeur Sainte-Geneviève conv.

Père: Jean Huard

Mère: Anne-Marie Amyot Villeneuve

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 21 novembre 1695

Age d'entrée : 19 ans 1 mois

Age de décès : 26 ans 4 mois

Années de service: 7 ans 3 mois

Dot: 200 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

6. Nom civil: Marie-Anne Côté

Nom en religion: Soeur Saint-Joachim conv.

Père: Mathieu Côté

Mère: Elisabeth Gravel

Titres et qualités du père: propriétaire de terres à l'Ile d'Orléans

Date d'entrée : 1er mai 1696

Age d'entrée : 21 ans 1 mois

Age de décès : 64 ans 9 mois

Années de service: 43 ans 8 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 7. Nom civil: Françoise Laforest

Nom en religion: Soeur Saint-Jean-Baptiste conv.

Père: Gilles Laforest

Mère: Jeanne Masse

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 19 mars 1698

Age d'entrée : 19 ans 11 mois

Age de décès : 66 ans 9 mois

Années de service: 46 ans 10 mois

Dot: 400 livres

GROUPE SOCIAL : inconnus

## 8. Nom civil: Marie-Anne Davis

Nom en religion: Mère Saint-Benoit rel. de ch.

Père: Davis (habitant de Solem près de Boston)

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 19 mars 1699

Age d'entrée : 18 ans environ

Age de décès : 68 ans environ

Années de service: 50 ans environ

Dot: 2,200 livrés

GROUPE SOCIAL : inconnus

9. Nom civil: Anne Marguerite Gaultier de Varennes

Nom en religion: Mère de la Présentation rel. de ch.

Père: René Gaultier de Varennes

Mère: Marie Boucher

Titres et qualités du père: gouverneur des Trois-Rivières; lieutenant dans le régiment de Carignan-Salières; seigneur; noble

Date d'entrée : 2 avril 1699  
 Age d'entrée : 14 ans 6 mois  
 Age de décès: : 41 ans 11 mois  
 Années de service: 27 ans 5 mois

Dot: 1,600 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

10. Nom civil: Marie Filteau

Nom en religion: Soeur Ste-Anne conv.

Père: Pierre Filteau

Mère: Gilette Savard

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 8 septembre 1700  
 Age d'entrée : 19 ans 6 mois  
 Age de décès : 63 ans 1 mois  
 Année de service: 43 ans 7 mois

Dot: 300 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

11. Nom civil: Marie Migeon de Bransac

Nom en religion: Mère de la Nativité rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Migeon de Bransac

Mère: Catherine Gauchet

Titres et qualités du père: lieutenant-général civil et criminel  
de Montréal; fait le commerce des  
fourrures; d'ancienne noblesse

Date d'entrée : 2 juin 1702  
Age d'entrée : 17 ans 4 mois  
Age de décès : 86 ans 7 mois  
Années de service: 69 ans 3 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

12. Nom civil: Angélique-Elisabeth Landron

Nom en religion: Mère St-Ignace rel. de ch.

Père: Etienne Landron

Mère: Elisabeth de Chavigny

Titres et qualités du père: bourgeois

Date d'entrée : 26 mai 1703  
Age d'entrée : 15 ans 3 mois  
Age de décès :  
Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

13. Nom civil: Geneviève Baudouin

Nom en religion: Mère Saint-Augustin

rel. de ch.

Père: Gervais Baudouin

Mère: Anne Aubert

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 21 juin 1703

Age d'entrée : 15 ans 3 mois

Age de décès : 47 ans 9 mois

Années de service: 32 ans 6 mois

Dot: 2,500 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

14. Nom civil: Marie-Anne DuBocq

Nom en religion: Mère Sainte-Madeleine

rel. de ch.

Père: Laurent DuBocq

Mère: Marie Félix

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 2 août 1703

Age d'entrée : 24 ans 11 mois

Age de décès : 55 ans 5 mois

Années de service: 30 ans 6 mois

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

15. Nom civil: Louise Leclerc

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Leclerc

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 8 septembre 1704

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

---

16. Nom civil: Geneviève Levasseur

Nom en religion: Soeur Saint-Joseph conv.

Père: Laurent Levasseur

Mère: Marie Marchand

Titres et qualités du père: habitant de la seigneurie de Lauzon;  
en 1681: un fusil, 1 carabine, 1 pistolet, 3 bêtes à cornes, 6 arpents en valeur

Date d'entrée : 15 octobre 1705

Age d'entrée : 30 ans

Age de décès : 74 ans 8 mois

Années de service: 44 ans 8 mois

Dot: 150 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

17. Nom civil: Madeleine Gravel

Nom en religion: Soeur Saint-Etienne conv.

Père: Joseph Gravel

Mère: Marie Bélanger

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 21 novembre 1708

Age d'entrée : 17 ans 10 mois

Age de décès : 24 ans 8 mois

Années de service: 6 ans 10 mois

Dot: 1,000 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

18. Nom civil: Geneviève Léger de la Grange

Nom en religion: Mère Saint-Louis rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Léger de la Grange

Mère: Louise Fauvelle

Titres et qualités du père: médecin

Date d'entrée : 21 novembre 1708

Age d'entrée : 14 ans 9 mois

Age de décès : 82 ans 5 mois

Années de service: 67 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

19. Nom civil: Marguerite Gravelle conv.

Nom en religion: Soeur Saint-Clément

Père: Joseph Gravelle

Mère: Marie Bélanger

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 2 février 1711

Age d'entrée : 19 ans 5 mois

Age de décès : 80 ans 8 mois

Années de service: 61 ans 3 mois

Dot: 1,000 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

20. Nom civil: Jeanne Renaud d'Avène des Meloizes

Nom en religion: rel. de ch.s.

Père: François-Marie Renaud d'Avène des Meloizes

Mère: Françoise-Thérèse Dupont

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine des troupes de la  
Marine; enseigne sur le vaisseau du roi;  
membre du Conseil supérieur; son père  
est lieutenant-général des armées du Roi;  
noble

Date d'entrée : 5 avril 1712

Age d'entrée : 17 ans 4 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

21. Nom civil: Marie-Louise Gaillard

Nom en religion: Mère de la Sainte-Vierge rel. de ch.

Père: Guillaume Gaillard

Mère: Marie-Catherine Nepveu

Titres et qualités du père: membre du Conseil Supérieur; riche seigneur

Date d'entrée : 5 avril 1712  
 Age d'entrée : 15 ans 3 mois  
 Age de décès : 67 ans 10 mois  
 Années de service: 52 ans 7 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

22. Nom civil: Catherine-Louise Pinguet de Vaucour

Nom en religion: Mère Saint-François rel. de ch.

Père: Jacques Pinguet de Vaucour

Mère: Marie-Anne Morin dit Rochebelle

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec; propriétaire terrien; seigneur

Date d'entrée : 10 avril 1712  
 Age d'entrée : 16 ans 7 mois  
 Age de décès : 54 ans 4 mois  
 Années de service: 37 ans 9 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

23. Nom civil: Charlotte Pinguet de Vaucour

Nom en religion: rel. de ch.s.

Père: Jacques Pinguet de Vaucour

Mère: Marie-Anne Morin dit Rochebelle

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec; propriétaire  
terrien; seigneur

Date d'entrée : 10 avril 1712

Age d'entrée : 14 ans 4 mois

Age de décès: :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

24. Nom civil: Marie-Esther-Joseph Wheelwright

Nom en religion: Mère de l'Enfant-Jésus rel. de ch.

Père: John Wheelwright

Mère: Mary Snell

Titres et qualités du père: famille originaire d'Angleterre établie  
à Boston

Date d'entrée : 21 octobre 1712

Age d'entrée : 14 ans

Age de décès : 82 ans

Années de service: 68 ans

Dot: 1,500 livres données par le Père Vincent Bigot

GROUPE SOCIAL : inconnus

25. Nom civil: ~~Marie~~ **Marie** Cloutier

Nom en religion: **Mère Sainte-Monique** rel. de ch.

Père: **Pierre Cloutier**

Mère: **Charlotte Guyon**

Titres et qualités du père: **cultivateur de la Côte de Beaupré**

Date d'entrée : **13 juin 1714**

Age d'entrée : **14 ans 8 mois**

Age de décès : **70 ans 5 mois**

Années de service: **55 ans 9 mois**

Dot: **2,500 livres**

GROUPE SOCIAL : **cultivateurs**

---

26. Nom civil: **Agnès La Joue**

Nom en religion: rel. de ch. s

Père: **La Joue**

Mère:

Titres et qualités du père: **inconnus**

Date d'entrée : **21 octobre 1714**

Age d'entrée : **14 ans**

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : **inconnus**

27. Nom civil: Marie-Joseph Alavoine

Nom en religion: Soeur Sainte-Pélagie conv. s.

Père: Charles Alavoine

Mère:

Titres et qualités du père: marchand

Date d'entrée : 2 décembre 1714

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de Service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

28. Nom civil: Blanche Mourier

Nom en religion: Soeur Sainte-Thècle conv.

Père: Pierre Mourier

Mère: Suzanne Le Vallet

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 21 avril 1715

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot: 300 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

29. Nom civil: Marie-Anne Boucher de Boucherville

Nom en religion: Mère Saint-Ignace rel. de ch.

Père: Pierre Boucher de Boucherville

Mère: Charlotte Denys

Titres et qualités du père: officier militaire; chevalier de Saint-Louis; seigneur; noble

Date d'entrée : 1er novembre 1715

Age d'entrée : 19 ans 9 mois

Age de décès : 78 ans 6 mois

Années de service: 58 ans 9 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

30. Nom civil: Marianne Buteau

Nom en religion: Mère Sainte-Agnès rel. de ch.

Père: Antoine Buteau

Mère: Anne Cloutier

Titres et qualités du père: cultivateur de la paroisse de Saint-Joachim: une terre de 2 arpents de front par 1 $\frac{1}{2}$  lieu de profondeur; laisse ses biens aux Ursulines (7,000 livres)

Date d'entrée : 10 novembre 1715

Age d'entrée : 17 ans

Age de décès : 83 ans

Années de service: 66 ans

Dot: 2,000 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

31. Nom civil: Françoise-Elisabeth Baudouin

Nom en religion: Mère Ste-Thérèse rel. de ch.

Père: Gervais Baudouin

Mère: Anne Aubert

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 3 janvier 1716

Age d'entrée : 19 ans 1 mois

Age de décès : 50 ans 2 mois

Années de service: 31 ans 1 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

32. Nom civil: Angélique-Geneviève Normandin dit Sauvage

Nom en religion: Mère Saint-Stanislas rel. de ch.

Père: Pierre Normandin dit Sauvage

Mère: Angélique Cartier

Titres et qualités du père: marchand

Date d'entrée : 2 février 1716

Age d'entrée : 16 ans 3 mois

Age de décès : 27 ans 11 mois

Années de service: 11 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

33. Nom civil: Marie-Anne Racine

Nom en religion: Soeur de la Résurrection conv.

Père: Pierre Racine

Mère: Catherine Cauchon

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 21 septembre 1716

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 70 ans

Années de service: 54 ans

Dot: 1,000 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

---

34. Nom civil: Charlotte Daneau de Muÿ

Nom en religion: Mère Sainte-Hélène rel. de ch.

Père: Nicolas Daneau de Muÿ

Mère: Marguerite Boucher

Titres et qualités du père: capitaine d'une compagnie de la Marine;  
gouverneur de la Louisiane; chevalier de  
Saint-Louis; gendre de Pierre Boucher de  
Boucherville

Date d'entrée : 21 octobre 1716

Age d'entrée : 21 ans 11 mois

Age de décès : 64 ans 10 mois

Années de service: 42 ans 11 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

35. Nom civil: Catherine de Ramezay

Nom en religion: Mère Sainte-Radégonde rel. de ch.

Père: Claude de Ramezay

Mère: Marie-Charlotte Denys de la Ronde

Titres et qualités du père: colonel des Troupes; gouverneur des  
Trois-Rivières et de Montréal; cheva-  
lier de Saint-Louis; seigneur; noble

Date d'entrée : 28 mai 1717  
Age d'entrée : 20 ans 10 mois  
Age de décès : 28 ans 10 mois  
Années de service: 8 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

36. Nom civil: Marie-Renée Dumesnil

Nom en religion: Mère Sainte-Gertrude rel. de ch.

Père: Jacques Noray Dumesnil

Mère: Renée Chorel

Titres et qualités du père: officier militaire de la Marine;  
lieutenant des vaisseaux du roi; noble

Date d'entrée : 21 juin 1717  
Age d'entrée : 18 ans 7 mois  
Age de décès : 52 ans 7 mois  
Années de service: 34 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

37. Nom civil: Marie-Louise-Thérèse Juchereau de Beaumarchais Saint-Denis  
b

Nom en religion: Mère Saint-Antoine rel. de ch.

Père: Charles Juchereau de Beaumarchais Saint-Denis

Mère: Thérèse Migeon de Bransac

Titres et qualités du père: Conseiller du Roi; lieutenant-général  
de l'Ile de Montréal; noble

Date d'entrée : 25 juillet 1717

Age d'entrée : 17 ans 9 mois

Age de décès : 33 ans

Années de service: 15 ans 3 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

38. Nom civil: Madeleine La Gardeur de Repentigny

Nom en religion: Mère Sainte-Agathe rel. de ch.

Père: Pierre Le Gardeur de Repentigny

Mère: Agathe de Saint-Père

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine d'une compagnie de la  
Marine; chevalier de Saint-Louis; noble

Date d'entrée : 5 septembre 1717

Age d'entrée : 19 ans 8 mois

Age de décès : 41 ans 1 mois

Années de service: 21 ans 5 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

39. Nom civil: Marie-Agathe Leclerc

Nom en religion: Mère Sainte-Marguerite rel. de ch.

Père: Jean-Charles Leclerc

Mère: Marguerite Boucher Morency

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 15 octobre 1717

Age d'entrée : 17 ans 4 mois

Age de décès : 58 ans 10 mois

Années de service: 41 ans 6 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

40. Nom civil: Marie-Louise-Claire Gaillard

Nom en religion: Mère Saint-Thomas rel. de ch.

Père: Guillaume Gaillard

Mère: Marie-Catherine Nepveu

Titres et qualités du père: bourgeois; membre du Conseil Supérieur;  
riche seigneur

Date d'entrée : 26 novembre 1717

Age d'entrée : 15 ans 4 mois

Age de décès : 71 ans 4 mois

Années de service: 56 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

41. Nom civil: Angélique-Françoise Langlois

Nom en religion: Mère Sainte-Elisabeth rel. de ch.

Père: Jacques Langlois

Mère: Thérèse Lessard

Titres et qualités du père: Jacques Langlois meurt en 1716; son épouse est boulangère

Date d'entrée : 17 décembre 1717

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès : 59 ans 4 mois

Années de service: 40 ans 4 mois

Dot: 1,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

42. Nom civil: Julienne Maufils

Nom en religion: Soeur Saint-André conv.

Père: Julien Maufils

Mère: Marie Boucher

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 25 octobre 1718

Age d'entrée : 17 ans 2 mois

Age de décès : 72 ans 9 mois

Années de service: 55 ans 7 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

## 43. Nom civil: Angélique-Victoire Perthuis

Nom en religion: Mère des Anges rel. de ch.

Père: Charles Perthuis

Mère: Madeleine Roberge

Titres et qualités du père: marchand de Québec; un des grands  
propriétaires fonciers de la ville

Date d'entrée : 3 mai 1719  
Age d'entrée : 18 ans 7 mois  
Age de décès : 45 ans 11 mois  
Années de service: 27 ans 4 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

## 44. Nom civil: Catherine-Madeleine Renaud d'Avène des Meloizes

Nom en religion: Mère Saint-François de Borgia rel. de ch.

Père: François Renaud d'Avène des Meloizes

Mère: Françoise-Thérèse Dupont

Titres et qualités du père: écuyer; capitaine des troupes de la  
Marine; enseigne sur les vaisseaux du  
Roi; membre du Conseil supérieur; son  
père est lieutenant-général des armées  
du Roi; noble

Date d'entrée : 8 septembre 1719  
Age d'entrée : 22 ans 1 mois  
Age de décès : 27 ans 6 mois  
Années de service: 5 ans 5 mois

Dot: 4,500 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

45. Nom civil: Elisabeth-Joseph de Villedonné

Nom en religion: Mère Sainte-Geneviève rel. de ch.

Père: Etienne de Villedonné

Mère: Marie Damours

Titres et qualités du père: aide-major à Québec; capitaine d'une  
compagnie de la marine; la famille  
de son épouse est d'ancienne noblesse

Date d'entrée : 18 septembre 1719

Age d'entrée : 18 ans 7 mois

Age de décès : 42 ans 1 mois

Années de service: 23 ans 6 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

46. Nom civil: Marie-Dorothée Jeryan

Nom en religion: Mère Saint-Joseph rel. de ch.

Père: Jeryan

Mère:

Titres et qualités du père: établi dans la baie du Massachussets

Date d'entrée : 10 octobre 1719

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service: 40 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : inconnus

## 47. Nom civil: Félicité Poulain

Nom en religion: Mère de l'Assomption rel. de ch.

Père: Pierre Poulain

Mère: Anne Giguère

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 28 février 1722

Age d'entrée : 20 ans 10 mois

Age de décès : 60 ans 9 mois

Années de service: 31 ans 11 mois

Dot: 4,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

## 48. Nom civil: Marie-Joseph Gagnon

Nom en religion: Soeur Saint-Paul conv.

Père: Mathurin Gagnon

Mère: Charlotte Cauchon

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 22 mars 1722

Age d'entrée : 19 ans

Age de décès : 91 ans

Années de service: 72 ans

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

49. Nom civil: Angélique Maufait

Nom en religion: rel. de ch.s.

Père: Maufait

Mère:

Titres et qualités du père:

Date d'entrée : 11 avril 1722

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

---

50. Nom civil: Marie-Joseph Patenôtre

Nom en religion: Soeur Rose de Saint-François conv.

Père: Michel-Marin Patenôtre

Mère: Marguerite Mercier

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 22 mars 1723

Age d'entrée : 18 ans

Age de décès : 57 ans

Années de service: 39 ans

Dot: 700 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

51. Nom civil: Marie-Joseph d'Ailleboust de Manthet

Nom en religion: Mère Saint-Nicolas rel. de ch.

Père: Nicolas d'Ailleboust de Manthet

Mère: Françoise Denys

Titres et qualités du père: capitaine d'une compagnie de la Marine;  
écuyer; ancienne noblesse

Date d'entrée : 28 août 1723  
Age d'entrée : 21 ans 6 mois  
Age de décès : 47 ans 10 mois  
Années de service: 26 ans 4 mois

Dot: 4,000 livres

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

52. Nom civil: Marie-Madeleine-Geneviève Perthuis

Nom en religion: Mère Claude de Saint-Charles rel. de ch.

Père Charles Perthuis

Mère: Madeleine Roberge

Titres et qualités du père: marchand de Québec; un des grands  
propriétaires fonciers de la ville

Date d'entrée : 4 novembre 1723  
Age d'entrée : 22 ans 1 mois  
Age de décès : 60 ans  
Années de service: 37 ans 11 mois

Dot: 4,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

53. Nom civil: Marie-Reine Lepage

Nom en religion: Mère Saint-Louis de Gonzague rel. de ch.

Père: René Lepage

Mère: Madeleine Gagnon

Titres et qualités du père: premier seigneur de Rimouski

Date d'entrée : 25 mars 1724

Age d'entrée : 20 ans 7 mois

Age de décès : 29 ans 9 mois

Années de service: 9 ans 2 mois

Dot: 4,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

54. Nom civil: Louise Gravelle

Nom en religion: Soeur Sainte-Marthe conv.

Père: Jean Gravelle

Mère: Marie Cloutier

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 28 août 1724

Age d'entrée : 25 ans

Age de décès : 44 ans

Années de service: 19 ans

Dot: une terre de 10 arpents de front

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

55. Nom civil: Catherine Constantin

Nom en religion: Soeur Saint-Denis conv.

Père: Denis Constantin

Mère: Louise Bacon

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 2 octobre 1723

Age d'entrée : 17 ans 11 mois

Age de décès : 22 ans 1 mois

Années de service: 4 ans 2 mois

Dot: 400 livres

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

56. Nom civil: Marie-Angélique Mariauchau d'Esglis

Nom en religion: Mère Saint-Eustache rel. de ch.

Père: François Mariauchau d'Esglis

Mère: Louise-Philippe Chartier de Lotbinière

Titres et qualités du père: officier militaire; chevalier de Saint-Louis; gendre de René-Louis Chartier de Lotbinière; 1er conseiller au Conseil Supérieur de Québec; noble

Date d'entrée : 29 septembre 1723

Age d'entrée : 18 ans 1 mois

Age de décès : 39 ans 9 mois

Années de service: 21 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

57. Nom civil: Anne-Catherine Petit

Nom en religion: Mère Saint-Augustin rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Petit

Mère: Charles-Elisabeth Duguay

Titres et qualités du père: seigneur de Portneuf

Date d'entrée : 10 novembre 1729

Age d'entrée : 20 ans 4 mois

Age de décès : 66 ans 2 mois

Années de service: 45 ans 10 mois

Dot: 5,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

58. Nom civil: Marie-Véronique Ouimet

Nom en religion: conv. s.

Père: Ouimet

Mère:

Titres et qualités du père:

Date d'entrée : 27 août 1730

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

59. Nom civil: Marie-Madeleine Boyer

Nom en religion: Soeur St-Etienne

conv. s.

Père: Zacharie Boyer

Mère: Marie-Françoise Mezerets

Titres et qualités du père:

Date d'entrée : 11 octobre 1730

Age d'entrée : 13 ans 5 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

60. Nom civil: Anne-Thérèse-Marguerite Baudouin

Nom en religion: Mère Saint-François de Borgia

rel. de ch.

Père: Gervais Beaudouin

Mère: Thérèse Guyon

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 21 janvier 1734

Age d'entrée : 17 ans 6 mois

Age de décès : 38 ans 4 mois

Années de service: 20 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

61. Nom civil: Louise Lefebvre

Nom en religion: Mère des Séraphins rel. de ch.

Père: Thomas Lefebvre

Mère: Hélène Gontier

Titres et qualités du père: tonnelier

Date d'entrée : 1er 1735

Age d'entrée : 24 ans 7 mois

Age de décès : 39 ans 1 mois

Années de service: 14 ans 6 mois

Dot: 1,500 livres (oncle)

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

62. Nom civil: Marie-Anne Tessier de la Tessaunière(veuve de Gravard)

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: Tessier

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 10 mai 1735

Age d'entrée : 22 ans

Age de décès :

Années de service:

D

Dot:

GROUPE SOCIAL : in connus

63. Nom civil: Jean-Claude-Hiacynthe Marchand

Nom en religion: Mère Saint-Etienne rel. de ch.

Père: Etienne Marchand

Mère: Jeanne Rouillard

Titres et qualités du père: charpentier

Date d'entrée : 17 mai 1735

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 63 ans 3 mois

Années de service: 47 ans 3 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

64. Nom civil: Geneviève-Marie Mimaux

Nom en religion: Soeur de la Présentation conv.

Père: Jean Mimaux

Mère: Suzanne Filteau

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 15 octobre 1735

Age d'entrée : 28 ans 6 mois

Age de décès : 72 ans 8 mois

Années de service: 44 ans 2 mois

Dot: 190 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs

65. Nom civil: Elisabeth Richard

Nom en religion: Mère Saint-Augustin rel. de ch.

Père: Jean-Jacques Richard

Mère: Geneviève Amyot de Vincelot

Titres et qualités du père: marchand de Québec

Date d'entrée : 27 mai 1736  
 Age d'entrée : 14 ans 9 mois  
 Age de décès : 76 ans 6 mois  
 Années de service: 61 ans 9 mois

Dot: 5,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

66. Nom civil: Marguerite Davenne

Nom en religion: Mère Saint-Louis de Gonzague rel. de ch.

Père: Louis Davenne

Mère: Marguerite Germain

Titres et qualités du père: bourgeois de Paris, il vient au Canada pour affaires de commerce à Québec

Date d'entrée : 15 octobre 1737  
 Age d'entrée : 18 ans  
 Age de décès : 98 ans 5 mois  
 Années de service: 80 ans 5 mois

Dot: acceptée avec ses meubles seulement; la Communauté lui constitue une dot entière avec la dot de fondation et d'autres parties de dots

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

67. Nom civil: Catherine Lagère

Nom en religion: Mère Saint-Gabriel

rel. de ch.

Père: Laurent Lagère

Mère: Jeanne Albert

Titres et qualités du père: marchand de Québec

Date d'entrée : 27 octobre 1737

Age d'entrée : 26 ans 1 mois

Age de décès : 79 ans 3 mois

Années de service: 53 ans 2 mois

Dot: 3,000 livres

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

68. Nom civil: Charlotte Boissel

Nom en religion: Soeur Saint-François-Régis

conv. s.

Père: Boissel

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 1ère: 21 novembre 1739

2e : 6 juin 1740

Age d'entrée : 1ère: 20 ans

2e : 21 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GRUPE SOCIAL : inconnus

69. Nom civil: Marie-Jeanne-Claire Bédard

Nom en religion: Soeur Saint-Hiacynthe conv.

Père: Thomas Bédard

Mère: Jeanne-Françoise Huppé

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 27 avril 1741

Age d'entrée : 29 ans 11 mois

Age de décès : 48 ans 10 mois

Années de service: 18 ans 11 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

70. Nom civil: Elisabeth Levasseur

Nom en religion: Soeur Saint-Ambroise conv.

Père: Louis Levasseur

Mère: Geneviève Huart

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 14 avril 1742

Age d'entrée : 17 ans 1 mois

Age de décès : 59 ans 2 mois

Années de service: 42 ans 1 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

71. Nom civil: Agnès Vital

Nom en religion: conv. s.

Père: Vita

Mère:

Titres et qualités du père:

Date d'entrée : 26 avril 1742

Age d'entrée : 50 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

---

72. Nom civil: Rosalie Bédard

Nom en religion: Soeur Saint-François Régis conv.

Père: Thomas Bédard

Mère: Jeanne-Françoise Huppé

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 5 mai 1743

Age d'entrée : 22 ans 3 mois

Age de décès : 75 ans 1 mois

Années de service: 53 ans 10 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

73. Nom civil: Marie-Antoine Poulin

Nom en religion: Mère Saint-François rel. de ch.

Père: Paul Poulin

Mère: Louise-Madeleine Le Boulanger

Titres et qualités du père: marchand de Québec

Date d'entrée : 19 mars 1744

Age d'entrée : 18 ans 5 mois

Age de décès : 64 ans 6 mois

Années de service: 46 ans 1 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

74. Nom civil: Angélique-Claire Toupin

Nom en religion: Soeur Sainte-Marthe conv.

Père: René Toupin

Mère: Geneviève Langlois

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 13 mai 1744

Age d'entrée : 24 ans

Age de décès : 40 ans

Années de service: 16 ans

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

75. Nom civil: Geneviève-Françoise de Lantagnac

Nom en religion: Mère Saint-Henri rel. de ch.

Père: Gaspard Adhémar de Lantagnac

Mère: Marie-Geneviève Martin de Lino

Titres et qualités du père: lieutenant et capitaine des troupes  
de la marine; neveu du gouverneur  
Vaudreuil; chevalier de Saint-Louis;  
noble

Date d'entrée : 25 mai 1744  
Age d'entrée : 19 ans 1 mois  
Age de décès : 36 ans 3 mois  
Années de service: 17 ans 2 mois

Dot: 1,500 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

76. Nom civil: Angélique Bourassa

Nom en religion: Soeur Saint-Jean-Baptiste conv.

Père: François Bourassa

Mère: Marguerite Jourdain

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 15 février 1745  
Age d'entrée : 21 ans 11 mois  
Age de décès : 27 ans 6 mois  
Années de service: 5 ans 7 mois

Dot: 500 livres

GRUPE SOCIAL : cultivateurs.

77. Nom civil: Marguerite-Elisabeth Bédard

Nom en religion: Soeur Saint-Denis conv.

Père: Charles Bédard

Mère: Elisabeth Huppé ditLagroix

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 25 avril 1745

Age d'entrée : 20 ans

Age de décès : 42 ans

Années de service: 22 ans

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

78. Nom civil: Louise Durocher

Nom en religion: Mère Sainte-Madeleine rel. de ch. s.

Père: Durocher

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 20 juillet 1746

Age d'entrée : 14 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

79. Nom civil: Angélique de Lantagnac

Nom en religion: Mère Sainte-Marie rel. de ch.

Père: Gaspard Adhémar de Lantagnac

Mère: Marie-Geneviève Martin de Lino

Titres et qualités du père: lieutenant et capitaine des troupes  
de la marine; neveu du gouverneur  
Vaudreuil; chevalier de Saint-Louis,  
noble

Date d'entrée : 17 septembre 1746

Age d'entrée : 15 ans 11 mois

Age de décès : 38 ans 4 mois

Années de service: 22 ans 5 mois

Dot: Mgr l'Evêque lui donne une dot, sa pension et son trousseau

GROUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

---

80. Nom civil: Véronique La Force

Nom en religion: Mère Saint-Antoine rel. de ch. s.

Père: La Force

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 13 novembre 1747

Age d'entrée :

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

81. Nom civil: Marie-Françoise-Thérèse Poulin

Nom en religion: Mère Saint-Antoine rel. de ch.

Père: François Poulin

Mère: Louise-Madeleine Le Boulanger

Titres et qualités du père: marchand de Québec

Date d'entrée : 25 mai 1749  
 Age d'entrée : 16 ans 7 mois  
 Age de décès : 30 ans 10 mois  
 Années de service: 14 ans 3 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

82. Nom civil: Françoise Cureux dit Saint-Germain

Nom en religion: Mère Saint-Jean Chrysostôme rel. de ch.

Père: Michel Cureux dit Saint-Germain

Mère: Marie-Louise Polonaise

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 26 mai 1749  
 Age d'entrée : 17 ans 8 mois  
 Age de décès : 30 ans 3 mois  
 Années de service: 12 ans 8 mois

Dot: 2,500 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

83. Nom civil: Charlotte Lefebvre

Nom en religion: Mère Sainte-Geneviève rel. de ch.

Père: François-Marie Lefebvre

Mère: Marie-Charlotte Marier

Titres et qualités du père: orfèvre; bourgeois de Québec

Date d'entrée : 26 mai 1749  
Age d'entrée : 18 ans 3 mois  
Age de décès : 29 ans 10 mois  
Années de service: 11 ans 7 mois

Dot: 1,500 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

84. Nom civil: Marie-Joseph Tinon dit Desroches

Nom en religion: Mère des Anges rel. de ch.

Père: François Tinon dit Desroches

Mère: Charlotte Côté

Titres et qualités du père: bourgeois de la Malbaie

Date d'entrée : 31 mai 1749  
Age d'entrée :  
Age de décès :  
Années de service:

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

85. Nom civil: Louise-Françoise Soupiran

Nom en religion: Mère Saint-Ursule

rel. de ch.

Père: Simon Soupiran

Mère: Marie Anne Gauthier

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 20 août 1749  
Age d'entrée : 17 ans 11 mois  
Age de décès : 49 ans 7 mois  
Années de service: 31 ans 8 mois

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

86. Nom civil: Angélique Côté

Nom en religion: Soeur François-Xavier

conv. s.

Père: Coté

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 27 novembre 1750  
Age d'entrée : 24 ans  
Age de décès :  
Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

87. Nom civil: Charlotte Soupiran

Nom en religion: Mère des Séraphins

rel. de ch. s.

Père: Simon Soupiran

Mère: Marie-Anne Gauthier

Titres et qualités du père: chirurgien

Date d'entrée : 2 février 1751

Age d'entrée : 15 ans 5 mois

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

---

88. Nom civil: Marie-Madeleine Cureux dit Saint-Germain

Nom en religion: Mère Sainte-Agathe

rel. de ch.

Père: Michel Cureux dit Saint-Germain

Mère: Marie-Louise Polonaise

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 18 février 1751

Age d'entrée : 16 ans 1 mois

Age de décès : 35 ans 3 mois

Années de service: 19 ans 2 mois

Dot: 2,200 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

89. Nom civil: Marie-Charlotte Brassard

Nom en religion: Mère Sainte-Claire rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Brassard

Mère: Françoise Huppé dit Lagroix

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 13 mai 1751  
 Age d'entrée : 23 ans 1 mois  
 Age de décès : 83 ans 1 mois  
 Années de service: 60 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

90. Nom civil: Angélique-Charlotte Pariset

Nom en religion: Mère Saint-Jean-Baptiste rel. de ch.

Père: Gilles Pariset

Mère: Angélique Michaud

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 29 mai 1751  
 Age d'entrée : 15 ans 8 mois  
 Age de décès : 61 ans 6 mois  
 Années de service: 45 ans 10 mois

Dot: 2,400 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

91. Nom civil: Marie-Françoise Comparet

Nom en religion: Mère Saint-François-Xavier rel. de ch.

Père: François-Xavier Comparet

Mère: Françoise Brisebois

Titres et qualités du père: marchand; notaire royal à la Pointe-  
aux Trembles; huissier

Date d'entrée : 12 août 1751

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 38 ans

Années de service: 22 ans

Dot: 2,000 livres (tante)

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

92. Nom civil: Angélique Déry

Nom en religion: Soeur Saint-Thècle conv.

Père: Joseph Déry

Mère: Marie-Anne Voyer

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 22 août 1752

Age d'entrée : 19 ans 8 mois

Age de décès : 60 ans 4 mois

Années de service: 41 ans 3 mois

Dot: 500 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

93. Nom civil: Marie-Madeleine Massot

Nom en religion: Mère Saint-François de Paul rel. de ch.

Père: Nicolas Massot

Mère: Marie Richer

Titres et qualités du père: marchand de Saint-Malo établi à Québec

Date d'entrée : 19 février 1753

Age d'entrée : 16 ans

Age de décès : 25 ans

Années de service: 9 ans

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

94. Nom civil: Louise-Michel Amyot dit Villeneuve

Nom en religion: Mère Thérèse-de-Jésus rel. de ch. s.

Père: Pierre Amyot dit Villeneuve

Mère: Marie-Anne Cadet

Titres et qualités du père: forgeron; serrurier

Date d'entrée : 2 février 1754

Age d'entrée : 17 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : hommes de métier et artisans

95. Nom civil: Louise-Gertrude Hamel

Nom en religion: Soeur Sainte-Anne conv.

Père: François Hamel

Mère: Marguerite Lemay

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 11 mars 1755  
Age d'entrée : 22 ans 11 mois  
Age de décès : 46 ans 7 mois  
Années de service: 23 ans 8 mois

Dot: 700 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

96. Nom civil: Marie-Anne Brassard

Nom en religion: Mère Sainte-Madeleine rel. de ch.

Père: Jean-Baptiste Brassard

Mère: Françoise Huppé dit Lagroix

Titres et qualités du père: bourgeois de Québec

Date d'entrée : 15 avril 1755  
Age d'entrée : 19 ans 3 mois  
Age de décès : 58 ans 3 mois  
Années de service: 39 ans

Dot: 2,000 livres

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

97. Nom civil: Marie-Elisabeth Huppé dit Lagroix

Nom en religion: Mère François de Borgia rel. de ch. s.

Père: Jean-Baptiste Huppé dit Lagroix

Mère: Marie-Elisabeth De Blé

Titres et qualités du père:; négociant au recensement de 1744

Date d'entrée : 9 mars 1757  
 Age d'entrée : 20 ans 1 mois  
 Age de décès :  
 Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

98. Nom civil: Mlle Verreau de Sainte-Hélène

Nom en religion: rel. de ch. s.

Père: François Verreau

Mère: Elisabeth Gagnon

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 18 mars 1759  
 Age d'entrée : 15 ans 4 mois  
 Age de décès :  
 Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

99. Nom civil: Catherine-Françoise Besançon

Nom en religion: Mère Saint-Joseph rel. de ch.

Père: Guillaume-Joseph Besançon

Mère: Françoise-Charlotte Bled

Titres et qualités du père: marchand

Date d'entrée : 18 mars 1764  
 Age d'entrée : 23 ans 11 mois  
 Age de décès : 45 ans 8 mois  
 Années de service: 21 ans 9 mois

Dot: 1,500 livres

GRUPE SOCIAL : entrepreneurs

---

100. Nom civil: Marie-Anne-Louise Taschereau

Nom en religion: Mère Saint-François-Xavier rel. de ch.

Père: Thomas-Jacques Taschereau

Mère: Marie-Claire Fleury de la Gorgendière

Titres et qualités du père: membre du Conseil Supérieur; trésorier  
 de la marine; le frère de la religieuse,  
 Charles-Antoine, est chevalier de  
 Saint-Louis

Date d'entrée : 13 mai 1764  
 Age d'entrée : 20 ans 7 mois  
 Age de décès : 81 ans 5 mois  
 Années de service: 60 ans 10 mois

Dot: 2,000 livres

GRUPE SOCIAL : élite de fonction et de dignité

101. Nom civil: Marie-Louise Maranda

Nom en religion: Soeur Sainte-Marthe conv. s.

Père: Maranda

Mère:

Titres et qualités du père: inconnus

Date d'entrée : 29 mai 1764

Age d'entrée : 22 ans

Age de décès :

Années de service:

Dot:

GROUPE SOCIAL : inconnus

---

102. Nom civil: Marie-Marguerite Hamel

Nom en religion: Soeur Saint-Alexis conv.

Père: Joseph Hamel

Mère: Marie Houde

Titres et qualités du père: cultivateurs

Date d'entrée : 30 mai 1764

Age d'entrée : 22 ans

Age de décès : 48 ans

Années de service: 26 ans

Dot: reçue sans dot, par besoin de conserves

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

103. Nom civil: Marie-Joseph Blais

Nom en religion: Mère Saint-Michel

rel. de ch.

Père: Michel Blais

Mère: Marie-Françoise Lizotte

Titres et qualités du père: cultivateur

Date d'entrée : 18 août 1764  
Age d'entrée : 19 ans  
Age de décès : 37 ans  
Années de service: 18 ans

Dot: 3,000 livres

GROUPE SOCIAL : cultivateurs

---

<u>FAMILLES</u>	HÔPITAL-GENERAL HOTEL-DIEU URSULINES		
AUBERT DE GASPE, Pierre-Henri	1	1	
AUBERT DE LA CHESNAYE, François	2	2	
BASTIEN, Philippe	4		
BAUVE, Nicolas		2	
BERMEN DE LA MARTINIERE, Claude	2		
BOUCHER, Pierre			3
BRASSARD, Jean-Baptiste			2
CHAPT DE LACORNE, Jean-Louis	2		
CHERON, Martin		3	
CUREUX dit SAINT-GERMAIN, Michel		1	2
D'AILLEBOUST DE MANTHET, Nicholas	1	1	1
DAMOIRS DE LOUVIERES, Charles	2	2	
DANEAU DE MUJ, Jacques-Pierre	1		1
DESCHAILLONS DE SAINT-OURS, Jean-Baptiste	2		
DROUARD, Michel	2		
DUPUIS, Paul		1	1
FORNEL, Jean		2	
GAILLARD, Guillaume	1	2	2
GOSELIN, Gabriel	1	1	
HICHE, Henri	4		
JUCHEREAU DUCHESNAY, Ignace	2		
LANTAGNAC, Gaspard Adhémar de	3		2
LE GARDEUR DE REPENTIGNY, Pierre	1		1

1. Nous entendons les religieuses étroitement apparentées, c'est-à-dire soeurs, tantes, nièces et parfois cousines germaines.

FAMILLES

## HOPITAL-GENERAL HOTEL-DIEU URSULINES

PERTHUIS, Charles		2
PINGUET DE VAUCOUR, Jacques	3	1 2
RAMEZAY, Claude de	1	1
REGNARD-DUPLESSIS, Georges		2
RENAUD D'AVENE DES MELOIZES, François-Henri		2 2
ROUSSEL, Joseph		3
TIBIERGE, Hippolyte		2
TINON dit DESROCHES, François		2 1
VIENNAY-PACHOT, François		2

FAMILLES	HOPITAL-GENERAL HOTEL-DIEU URSULINES		
AUCLER, Pierre		3	
BAUDOUIN, Gervais	1	2	3
BEDARD, Jacques-Joseph	1	2	3
CORRIVEAU, Jacques		2	
COTE, Jean		3	
COTTON, Michel	4		
DELORME, Joseph	2		
GAUVREAU, Nicolas		3	
GOSSELIN, Gabriel	1	1	
GRAVELLE, Joseph			2
GUERARD, Charles		2	
HARNOIS, Laurent	2		
JOURDAIN, Michel		2	
LA JOUE, François de		2	
LANGLOIS, Jacques	1		1
LEDUC, René		2	
MAILLOU, Jean-Baptiste	1	1	
MAUFAIT, Pierre	2		
PARANT, Etienne		2	
PATENOTRE, Marin		2	1
RENAUD, Pierre	2		
ROCHERON, Gervais		2	
ROUSSEL, Timothée		3	
SOUPIRAN, Simon			2
TIBIERGE, Etienne		4	